

TAB LEAU
DE
L'EUROPE,

PAR J. PELTIER.

VOL. I.

STRUEBAT JAM FORTUNA, IN DIVERSA PARTE TERRARUM, INITIA CAUSASQUE IMPERIO, QUOD VARIA SORTE LÆTUM REIPUBLICÆ, AUT ATROX, IPSIS PRINCIPIBUS PROSPERUM VEL EXITIO FORET.

Tacit. Hist. Lib. II.

Londres,

De l'Imprimerie de W. GLINDON, Coventry-court, Hay-market.

Imprimé pour l'Auteur, et se trouve chez lui, Oxendon-street, No. 24; DE BOFFE, Gerrard-street, No. 7; et OWEN, libraire, Piccadilly, No. 168.

1794.

TABULAR

LEUROP

PAR. I. PRINTER.



THE BRITISH MUSEUM, LONDON.
PRINTED BY PAR. I. PRINTER, 1850.

THE BRITISH MUSEUM, LONDON.
PRINTED BY PAR. I. PRINTER, 1850.

AVANT-PROPOS.

DEUX années se sont écoulées depuis le jour trop fameux où le trône de France s'écroula, sous le soixante sixieme Roi de cette antique monarchie ; et depuis ce tems, on a vu une République monstrueuse, en proie à mille factions sans cesse renaissantes, dévorant ses propres enfans, perdant chaque jour une partie de sa population par les combats ou les supplices, non seulement résister à l'Europe qu'elle avait provoquée, mais encore la faire trembler, prendre ses villes, envahir ses états, éprouver ensuite des revers qui la mirent à deux doigts de sa perte, n'en point être abattue, s'en servir même pour employer des moyens extraordinaires, supérieurs à tous les efforts réunis des Puissances Alliées contre elle, et par là reprendre ses propres places, et envahir de nouveau les villes de ses ennemis.

C'est après avoir égorgé son Roi, et sa Reine, avoir prodigué plus de 500 mille hommes dans les combats, en avoir fait mourir plus de 200 mille dans les supplices, et 300 autres mille de maladie, ou de misère, avoir fait exécuter plus de cent de ses propres généraux en 18 mois, s'être rendue exécrable aux yeux des sept-huitiemes de la Nation, avoir massacré le quart de ses propres membres, anéanti tout son commerce, fait détruire ses villes les plus florissantes, vu brûler un de ses ports, perdu le tiers de sa marine, et la totalité de ses colonies, que la Convention Nationale disposant par la terreur de toutes les fortunes, et de toutes les personnes, met en action une puissance effroyable qui menace aujourd'hui plus que jamais de subjuguier l'Europe entière, et d'anéantir tout ordre social, toute religion, toute propriété.

Ses ennemis n'ont pas fait une faute, qu'elle n'en ait profité. A de vieux généraux et de vieux ministres qui dirigent les armées et les cabinets des Puissances, elle oppose dans ses armées et ses comités, des jeunes gens dont l'activité naturelle se trouve augmentée encore par la terreur qu'ils ont les uns des autres, la soif de la gloire, l'ardeur du pillage, et le désir si entraînant de conserver l'intégrité de son pays. Elle connaît la faiblesse des armées qu'elle a à combattre, et elle lui oppose des

masses immenses, à qui elle ordonne, sous peine de mort, d'agir sans relâche, afin de ne pas donner à l'ennemi le tems de se reconnaître, et cette nouvelle tactique lui vaut des succès non interrompus.

Ce n'est plus aujourd'hui pour rendre des peuples à la liberté, ni pour fraterniser ; c'est comme conquérante, et comme Souveraine que la République entre dans les pays qu'elle envahit. C'est par des contributions, des supplices, et des réquisitions ; c'est en convertissant tout ce qu'elle y prend, en moyens de guerre, qu'elle y manifeste sa présence. L'or, l'argent, les métaux, les subsistances, les hommes, en sont arrachés et envoyés dans les vastes dépôts qu'elle a formés, et dans cet arsenal immense que Paris renferme déjà. Aussi l'on ne voit plus les habitans des lieux qu'elle occupe, lui tendre les bras, comme fit la Belgique, il y a 18 mois, ni regretter le départ de ses troupes, ainsi qu'à Mayence et à Bruxelles. On fuit, on émigre de partout, à l'approche de ses satellites. On va fatiguer une terre voisine de ses plaintes et de sa misère, et fournir à l'observateur l'exemple de la faiblesse et de la nullité, où les jouissances et la corruption du siècle ont précipité partout les premières classes de la société.

Cependant lorsque la République triomphe ainsi, elle a dans son sein, et auprès d'elle, tous les élémens de sa dissolution, et cette dissolution aura lieu, lorsqu'on voudra en faire usage.

Les supplices journaliers par lesquels elle maintient sa puissance, sont une preuve de l'excès d'horreur qu'elle inspire à toutes les classes de Français, puisqu'elle trouve toujours de nouveaux ennemis à immoler. La quantité de têtes qu'elle fait tomber, n'empêche pas de nouveaux mécontents de se relever encore le lendemain, malgré la certitude de leur supplice ; et leur supplice en engendre encore un plus grand nombre, qui périt et se multiplie au point que les sept-huitièmes de la France peuvent être regardés comme les ennemis mortels de la République.

Cette République idéale, qui s'est constituée en Anarchie, sous le nom de gouvernement révolutionnaire, porte un caractère d'autant plus dangereux, qu'on ne peut pas dire que ce gouvernement soit sous la direction immédiate ni de la Convention nationale, ni du Comité de salut public, ni même du terrible *Robespierre*. S'il est difficile de le vaincre, il est encore plus difficile de le corrompre, et il est impossible de traiter avec lui. Ce gouvernement est tout simplement le résultat des passions, de la férocité, et de la peur de 800 mille brigands répartis dans

dans la France. Ce résultat vient aboutir au Comité de salut public, et là, comme un génie infernal, c'est lui qui allume la tête de *Robespierre*, souffle les rapports de *Barrère*, et préside aux plans de MM. *Darçon*, d'*Amis*, &c. Que la Convention, le Comité, et *Robespierre*, soient emportés par quelques révolutions nouvelles, il se formera sur le champ un nouveau Dictateur, un nouveau Comité, une nouvelle Convention. Les noms pourront changer, mais les principes élémentaires seront invariables jusqu'à ce que le germe n'en ait été étouffé.

C'est donc la puissance de ces 800 mille individus réunis par leurs crimes, qu'il faut détruire aujourd'hui par une puissance plus forte, pour empêcher l'Europe de voir sa dissolution s'opérer. Les manières les plus efficaces de parvenir à la destruction de cette puissance, non seulement ont été oubliées jusqu'ici, mais encore on a semblé choisir celles qui pouvaient tendre directement au but contraire. Il fallait y opposer à millions de Français ; on lui a opposé 200 mille étrangers.

L'an dernier, une portion immense des armées de la République méprisait ses généraux, ses chefs, et la Convention ; elle parlait dans ses quartiers avec attendrissement de plusieurs de ses anciens chefs, et notamment du Prince de Condé. Alors il y avait beaucoup de soldats de l'ancienne troupe de ligne qui étaient encore fideles à leur premier serment, et qui désiraient en secret de pouvoir retourner à leur ancien drapeau. Mais lorsqu'ils virent partout des Aigles, et jamais des Fleurs-de-Lys, leur loyauté qui se serait rallumée, s'éteignit aussitôt. L'idée de la perte des liaisons qu'ils avaient formées jadis dans les villes de garnisons qu'ils voyaient enlever à la France, ajouta encore à ce dégoût. Ils ne furent plus ni Royalistes ni Républicains, ils furent Français. Ils continuèrent de se battre à côté des bataillons de volontaires qu'ils méprisait d'abord, pour défendre avec eux l'intégrité du territoire Français, dont ils se regardaient tous comme responsables envers leur Roi futur. Ils se crurent déjà méprisés par les troupes étrangères, et méprisables aux yeux de leurs officiers légitimes, et la mort, qui n'est que le tourment d'une seconde, leur parut préférable au mépris qui est un tourment éternel. On peut croire qu'aujourd'hui, il a péri neuf-dixièmes de l'ancienne armée. C'est un grand malheur que celui qui a fait manquer cette ressource, et l'idée fautive que l'on a eue, que l'on pouvait s'en passer. Une grande quantité de volontaires a été retenue de même sous les drapeaux de la République, faute d'un drapeau Français, et d'un accueil flattant l'amour-propre. Il semble même

même en ce moment que ce soit l'orgueil piqué d'avoir été démembré pendant un an, qui ait excité les deux terribles attaques qui ont eu lieu par Courtray et Charleroi ; attaques que la vanité a plutôt destinées à cerner et reprendre les 4 places conquises, qu'à faire des conquêtes nouvelles.

L'armée des Royalistes de la Vendée, dont il est inutile de parler ici, puisque leur histoire doit former une partie de cet ouvrage, a présenté longtemps, et présente encore de grands moyens de salut ; mais il est plus facile de louer la Vendée que d'indiquer les moyens certains que l'on aurait pu avoir de communiquer avec elle.

Nous ne dirons rien des dissensions politiques et des jalousies réciproques qui ont eu lieu entre les cabinets et les généraux des alliés. Il est trop certain qu'elles ont existé au moment de leurs triomphes ; mais l'heure des revers a sonné, et a averti que tout devait céder au grand intérêt de la conservation personnelle.

Nous commençons cet ouvrage au moment où tout le Brabant est soumis à la France ; où la Hollande est menacée par une armée plus formidable encore que celle de *Dumourier* ; où M. le *Prince de Cobourg* est retiré avec le reste de son armée entre la Meuse et le Rhin ; où l'armée Prussienne, commandée par le général *Mollendorff*, semble expier sa longue inactivité par une défaite, et où l'armée Impériale rejetée de l'autre côté du Rhin presque sans coup férir, est accusée par l'armée Prussienne du même défaut à la supporter, dont l'année dernière elle accusait elle-même le *Duc de Brunswick*.

Si nous débutons sous d'aussi funestes auspices, nous devons aussi convenir que c'est dans le moment de l'adversité que tout se réunit et s'oublie ; qu'averties de leur danger, les Puissances se rapprochent, et paraissent vouloir tenir une marche uniforme, se prêter toutes la main pour faire des efforts immenses en tout genre, employer des généraux plus connus par leur activité que par une antique naissance, renoncer à démembrer la Monarchie Française, en reconnaître le Roi, en réinstaller l'étendard, accueillir tous les bons Français à un centre auprès duquel ils puissent périr sans rougir, et faire cesser le dangereux exemple donné aux peuples depuis deux ans, de voir des Princes malheureux et respectables rester le jouet de l'infortune et de l'oubli.

Nous écrivons aussi au moment où l'ivresse et l'exaltation du succès commencent à diviser les triomphateurs, et où les victoires faciles des Français, faisant désirer la paix aux uns, à d'autres la soif de nouvelles dépouilles,

déponilles, inspirant à ceux-ci de la défiance, à ceux là de la jalousie, ont déjà produit une fermentation, dont il est possible de tirer un parti utile.

Ce n'est pas une petite consolation pour nous, de rédiger le *Tableau de l'Europe*, au milieu d'une nation et d'un gouvernement qui ont senti plus que les autres, la nécessité de faire les derniers efforts et les plus grands sacrifices, pour rétablir l'ordre ; où, le premier, les principes qui peuvent le mieux conduire à ce but, ont été reconnus et professés, et vont être proclamés publiquement ; où des partis opposés se sont réunis dans le péril commun, pour sauver plus sûrement la cause publique, en y donnant une plus grande réunion de soins ; un pays enfin où l'émigration accueillie avec plus de sensibilité que partout ailleurs, a vu combler dernièrement ses vœux par l'érection de son drapeau chéri.

Cet ouvrage fait suite à la CORRESPONDANCE POLITIQUE FRANÇAISE, qui a été publiée périodiquement depuis le 2 Novembre 1793, jusqu'au 2 Aout 1794, et dont les événemens militaires viennent de nécessiter la suspension, sous la forme de Gazette.

TABLEAU DE L'EUROPE.

SITUATION DE PARIS.

An mois de Juillet 1794.

LE récit pur et simple des séances de la Convention nationale, et quelques fragmens de celles des Jacobins, feront mieux connaître la situation de Paris que toute dissertation politique ne pourrait le faire. Vouloir peindre l'anarchie, ce serait vouloir peindre le chaos ; et l'on ne peut appeller autrement ce gouvernement révolutionnaire, qui a déjà tué *Danton* son auteur, change à chaque instant de directeur, et qui, pour être depuis plusieurs mois dans les mains du Comité de salut public et de *Robespierre*, n'en peut pas davantage être regardé comme un gouvernement quelconque. Nous commençons nos Tableaux de Paris, au moment où le pouvoir semble tendre à sortir des mains de *Robespierre*, et où celdi-ci ne le maintient encore que par des meurtres redoublés, une terreur cent fois plus grande que par le passé, des menaces à tous les indulgens, et par la distraction que causent des succès militaires quasi universels. C'est avec ces moyens que le Comité actuel se soutient encore au milieu de la lassitude, du dégoût, de l'horreur et de l'indignation publique ; au milieu de plusieurs ennemis directs, dont la perte, ou le triomphe sur *Robespierre*, doit signaler l'explosion qui se prépare. Nous reprenons les séances de la Convention à la date du 6 Juillet, époque à laquelle nous les avons interrompues dans la *Correspondance*.

CONVENTION NATIONALE.

Séance du 6 Juillet 1794.

Louis, Président.

Le Gendre, André Dumont, et Robespierre jeunes, Secrétaires.

La Convention nationale ne néglige rien, non seulement pour propager l'esprit révolutionnaire, mais même pour l'inculquer à la génération

tion naissante. Profitant pour cela du tems qu'on lui accorde si malheureusement, elle se défait, par les supplices, de tous les vieillards, prêtres et magistrats, dont l'opinion pourrait encore commander le respect et la déférence, et contrarier les nouveaux principes. En même tems elle s'empare de l'enfance, et lui prépare une éducation toute révolutionnaire. Elle a donné une sorte de catéchisme républicain sur les institutions physiques et morales de l'enfance. Voici le rapport qui lui est fait à ce sujet.

Thibaudeau, au nom du Comité d'instruction publique. La Convention nationale, par son décret du 9 Pluviose dernier, a ouvert un concours jusqu'au premier Messidor, pour des ouvrages élémentaires sur les objets suivans :

I. Instructions sur la conservation des enfans et sur leur éducation physique et morale, depuis la naissance jusqu'à l'époque de leur entrée dans les écoles nationales.

II. Instructions pour les instituteurs nationaux, sur l'éducation physique et morale des enfans.

III. Méthode pour apprendre à lire et à écrire.

IV. Notions sur la Grammaire Française.

V. Instructions sur les premières règles d'arithmétique et de géométrie pratique, sur les nouvelles mesures et leurs rapports aux anciennes.

VI. Notions sur la géographie.

VII. Instructions sur les principaux phénomènes, et sur les productions les plus usuelles de la nature.

VIII. Instructions élémentaires sur la morale républicaine.

IX. Instructions élémentaires sur l'agriculture et sur les arts de première nécessité.

Le même décret porte que des récompenses nationales seront accordées aux auteurs des ouvrages qui auront été reconnus les meilleurs, et que le Comité d'instruction publique présentera un rapport sur l'organisation d'un juré destiné à juger du mérite des ouvrages envoyés au concours, et sur les récompenses à décerner.

Le terme du concours est expiré : plusieurs ouvrages ont été déposés au Comité d'instruction publique ; il ne s'agit plus que de désigner les citoyens les plus capables par leurs talens et leur patriotisme de juger de leur mérite.

Cet objet est important, il peut avoir une grande influence sur la conservation des enfans, leur éducation, l'instruction publique et la régénération des mœurs.

Il y a lieu de croire que d'après la maturité qui a été apportée dans le choix des citoyens destinés à former le juré, ils ne décerneront les récompenses nationales qu'aux ouvrages qui les auront méritées. Cependant, lorsqu'il s'agit de nationaliser, pour ainsi dire, par le suffrage de la Convention, des livres élémentaires, et d'en faire la base de l'instruction dans toute la République, les représentans du peuple ne doivent

doivent pas entièrement abandonner cet objet à des mains étrangères. Le jury doit avoir la liberté de juger les ouvrages sans aucune influence et sans aucune considération personnelle ; mais on a pensé que son travail devait être remis ensuite au Comité d'instruction publique, qui en ferait le rapport à la Convention nationale, et lui proposerait les récompenses à accorder aux auteurs.

Le Comité n'a pas cru qu'il fut possible de déterminer ces récompenses avant que le jury eut fini son travail. Le despotisme avait l'absurde méthode de tarifier, pour ainsi dire, le génie, en lui donnant un problème à résoudre, moyennant une somme d'argent déterminée, ou une médaille. Les écrivains ne mesureraient leurs efforts que sur le prix proposé.

Les intrigans et les hommes cupides couraient toujours plus après l'argent ou le crédit qu'après la gloire d'être utiles à leur pays, et les tyrans récompensaient souvent une production médiocre dans le meilleur des ouvrages envoyés au concours.

La République doit suivre une marche différente ; aussi n'avez-vous point fixé les récompenses lors de l'ouverture du concours, et le moment n'est pas encore venu de le faire.

On ne peut pas juger à l'avance du mérite d'un ouvrage, ni en déterminer la valeur par une estimation vague et approximative, toujours injurieuse au talent.

Ce n'est qu'après un examen approfondi des difficultés vaincues et de l'utilité qu'il présente, que l'on peut apprécier un travail.

Le Comité m'a chargé de vous remettre sous les yeux la manière dont il a opéré à l'égard des différentes productions qui lui ont été présentées directement par les auteurs, ou renvoyées par la Convention. Tout ce qui était relatif aux matières qui faisaient l'objet du concours, y a été déposé ; car dès que la Convention avait décrété qu'il y aurait un jury pour les juger, le Comité n'avait d'autre chose à faire qu'à recueillir ces ouvrages et à veiller à leur conservation.

Parmi ceux qui n'appartenaient point au concours, il y en a de différentes espèces.

Les uns sont de nouvelles éditions d'anciens ouvrages dont les auteurs ont fait hommage à la Convention. Le renvoi qu'elle en a fait au Comité d'instruction publique ne peut nécessiter aucun rapport : il n'est qu'une sorte de dépôt fait à la bibliothèque qui se forme au Comité, et dont l'établissement a été provoqué par le Comité de salut public pour son usage, et pour celui de tous les Comités de la Convention.

Les autres sont des pièces de théâtre, des morceaux de poésie destinés la plupart aux fêtes décadaires.

Le Comité de salut public a pris des mesures pour que l'on ne jouât sur les théâtres que des pièces capables de propager les principes de la Révolution : en effet, ceci est du ressort du gouvernement ; le Comité d'instruction publique n'a pu que lui faire passer toutes celles qui lui sont parvenues, souvent même avec un avis motivé, d'après l'examen qu'il en avait fait.

Quant aux pièces de poésie destinées aux fêtes décadaires, le décret du 18 Floréal porte : " que le Comité de salut public désignera les ouvrages qui lui paraîtront les plus propres à remplir cet objet.

Le Comité n'a donc encore pu que faire passer au Comité de salut public toutes les pièces de cette espèce ; presque toujours il les a examinées, et il a donné son opinion sur celles qu'il avait jugées les moins mauvaises ; car je dois prévenir la Convention que la plupart de ces ouvrages sont au-dessous de la médiocrité ; le Comité est d'ailleurs sans cesse obsédé de faiseurs de projets, qui prétendent avoir trouvé la quadrature du cercle, le mouvement perpétuel, et d'autres absurdités qui n'ont pris naissance que dans des cerveaux désorganisés, et qui sont depuis longtems le patrimoine des charlatans.

Ce ne sont pas ces hommes que la Convention appelle à concourir aux grandes vues du gouvernement ; ce n'est pas sur eux qu'elle entend verser les bienfaits de la Nation ; c'est sur les talens utiles à la République ; et toutes les fois que le Comité d'instruction publique en a aperçu le germe dans des ouvrages, il n'a pas crû qu'il dût en faire la matière d'un rapport à la Convention ; mais il a eu soin d'appeller sur leurs auteurs l'attention du Comité de salut public, pour les faire participer aux encouragemens dont il a la disposition.

Il y a des auteurs qui s'adressent au Comité d'instruction publique pour demander des avances qui les mettent en état d'imprimer leurs ouvrages ; d'autres pour en obtenir une sorte d'approbation.

Dans des tems ordinaires, et d'après la rigueur des principes, ce ne serait pas une grande question à examiner que celle de savoir si le Comité d'instruction publique aurait le droit d'approuver ou d'improver un ouvrage dont l'auteur se réserve la propriété et la publication ; mais dans les circonstances actuelles, il n'y a pas de doute que le gouvernement révolutionnaire doit prendre les moyens propres à étouffer toutes les productions qui pourraient en entraver la marche ou en atténuer l'énergie ; et qu'il doit aussi encourager et répandre tout ce qui peut propager les principes de la révolution et l'amour de la patrie.

Mais le Comité d'instruction publique n'a aucuns fonds à sa disposition ; il n'a, dans l'organisation actuelle du gouvernement, aucune autorité à exercer dans cette matière ; elle appartient toute entière au Comité de salut public, auquel la Convention l'a déléguée ; et c'est à ce centre que tout doit nécessairement se rattacher, afin qu'il y ait unité dans l'opinion publique comme dans le gouvernement.

Tels sont les principes d'après lesquels s'est conduit le Comité d'instruction publique, même pour les projets qui tenaient à l'éducation nationale.

Il devait cette explication à la Convention, pour faire connaître l'état de ses travaux dans une partie sur laquelle il paraît y avoir eu des réclamations de la part de quelques hommes irrités d'avoir vu leurs mauvaises productions repoussées par des ordres du jour.

Voici le projet du décret :

Art. Ier. Les citoyens ci-après dénommés formeront le jury, chargé d'examiner et de juger les livres élémentaires remis au concours décrété le 9 pluviôse dernier, et proposeront les récompenses à accorder aux ouvrages qui auront été jugés utiles à la République.

Lagrange, Daubenton, Lebrun, Monge, Richard, Garat, Thouin, Prony, Serreyeies, Hallé, Corvisart, Deforgue, Vandermonde, Buache.

II. Le

II. Le jury soumettra à l'approbation du Comité d'instruction publique un règlement pour déterminer l'ordre de son travail.

III. Lorsque le jury aura terminé son travail, il le remettra au Comité d'instruction publique, chargé d'en faire un rapport à la Convention.

Ce décret est adopté.

La Convention ordonne l'impression du rapport de Thibaudeau.

Jean-Bon-Saint-André. Paul Nairac, pere, avait envoyé à mon adresse, à Brest, la somme de 6000l. pour être distribuée aux marins de la République blessés dans les combats des 10 et 13 Prairial. N'étant plus à Brest, je ne puis remplir la volonté du donataire; je demande la mention honorable du don fait par Paul Nairac, et que la somme de 6000l. soit renvoyée au commissaire de la marine et des colonies, qui sera chargé d'en faire faire la distribution conformément aux intentions de ce citoyen.

Les propositions de Jean-Bon-Saint-André sont décrétées.

Cambon fait adopter le décret suivant :

La Convention nationale, après avoir entendu le rapport de son Comité des finances, décrète ce qui suit :

Art. Ier. Ceux qui ont entre leurs mains des fonds ou effets appartenans aux pays qui sont en guerre avec la République, en déposeront, dans un mois de la publication du présent décret, par le Bulletin, pour ce qui est échu, et au fur et mesure des échéances, ce qui ne sera pas échu dans les caisses des receveurs du district, et à Paris à la trésorerie nationale : il leur en sera fourni un récépissé.

II. Les monnaies étrangères qui seront dues, seront réduites en monnaies de France d'après le cours des changes à Paris, à l'époque du décret qui ordonne la saisie et séquestre des biens des étrangers, et leur montant ainsi calculé sera déposé en assignats.

III. Les commissaires de la trésorerie nationale constateront le cours du change mentionné en l'article précédent : ils l'enverront sans délai aux directoires et receveurs de district.

IV. L'agence de l'enregistrement et des domaines prendra possession des meubles et immeubles appartenans aux habitans des pays avec lesquels la République est en guerre ; elle les administrera comme les autres biens nationaux, et leur produit sera versé dans les caisses des receveurs de district.

V. Les receveurs de district enverront de suite à la trésorerie nationale les fonds qui leur seront versés, lesquels seront déposés dans la serré à trois clefs destinée à recevoir les dépôts et consignations.

VI. Il sera tenu un compte particulier des versements qui seront faits en exécution du présent décret, en se conformant à l'ordre prescrit pour les dépôts et consignations.

VII. Ceux qui n'auront pas satisfait aux dispositions du présent décret dans le délai prescrit, seront condamnés à une amende égale au quart de la valeur non déposée.

VIII. Les agens nationaux veilleront à l'exécution du présent décret; ils poursuivront ceux qui sont en retard, les employés de l'agence de l'enregistrement

L'enregistrement étant chargé, sous peine de destitution, de les leur dénoncer.

Merlin de Douay termine la séance en faisant décréter l'envoi au tribunal, de 7 membres du Comité révolutionnaire de Saumur, Moret, le Petit, Freteau, Gautier, Rogeron, Vilneau, et Berot, pour avoir fait mettre en liberté 20 militaires détenus.

Séance du 7 juillet.

La séance s'ouvre par un long rapport du député *Veau*, au nom de la commission des dépêches. Voici son préambule.

Les tyrans sont loués, ou pour les vertus qu'ils n'ont pas, ou pour les crimes dont ils s'enorgueillissent.

Le peuple souverain ne loue point ses représentans, mais les représentans fidèles d'un peuple libre proclament dans les lois la volonté nationale, et la nation retentit des mêmes vœux que les lois ont consacrés.

La représentation nationale a proclamé que le peuple Français reconnaît l'existence de l'Etre suprême et l'immortalité de l'ame ; que les vertus et les mœurs sont la base du gouvernement républicain ; que la nation, qui veut le bonheur de tous, est jalouse de secourir ses défenseurs, leurs familles, et d'acquitter la dette sociale envers la vieillesse, l'infirmité et l'indigence ; qu'une école de Mars, digne des vertus de Sparte et de la France, doit, des enfans de nos défenseurs, former le modèle des héros naissans et l'espoir de la patrie ; que la Convention nationale maintiendra la République démocratique ; qu'elle ne pardonnera point aux traîtres ; qu'elle n'accordera point de trêve aux tyrans ; qu'il ne sera point fait de prisonniers Anglais, et que les garnisons esclaves qui souillaient encore le sol de la liberté, se rendront à discrétion dans 24 heures.

Toutes les bouches et tous les cœurs, toutes les Adresses ont exprimé l'allégresse publique.

Voilà, représentans d'un peuple libre, les félicitations dignes du peuple et de vous.

Ces adresses consistent en félicitations de quelques communes sur la victoire de Fleurus ; des dons pour les défenseurs de la patrie, et pour l'établissement des salpêtreries ; une lettre de la commission militaire d'Avesnes qui écrit : " Nous sommes ici pour faire fusiller, en cas que la ville fut cernée, tous ceux qui parleraient de se rendre ; l'avie qu'une commune a fait don de ses métaux au district ; que des patriotes ont échangé leur numéraire contre des assignats ; une souscription ouverte par la société de Montpellier pour la construction d'un vaisseau ; une pareille souscription ouverte dans le département du Gard ; une
autre

autre semblable dans ceux du Bec d'Ambés et de Marne; ces quatre souscriptions accompagnées de la déclamation suivante : " il est impossible qu'ils ne soient pas suivis, ces exemples, dans la France entière, et que d'après une pareille ardeur, il ne se déploie sur les deux mers une marine plus puissante pour la liberté du monde que celle des brigands Anglais ne le fut pour son asservissement. C'est féliciter dignement la Convention nationale que de répéter avec vigueur ce cri de guerre à mort, que le saint amour de l'humanité lui a dicté contre une peuplade barbare, qui fait par tous les crimes la guerre au genre humain, à la liberté, et à la vertu. Quel droit un tel peuple a-t'il à l'existence ? serait-ce par ses mœurs ? la dissolution regne dans ses cités. Serait-ce par son humanité ? les fastes du Bengale déposent contre cette nation de bourreaux. Sa popularité ? elle n'est qu'un commerce coupable entre l'orgueil et la misère, qu'un piège tendu à l'innocence ; sa libéralité, qu'un appât corrompeur pour les complices de leurs vices ou de leur tyrannie." D'autres sociétés envoient des écrits contre le peuple Anglais, des applaudissemens au décret qui ordonne une guerre à mort contre les esclaves d'Albion, contre ce peuple barbare qui, selon ces sociétés, " applaudit à son gouvernement corrompu, parcequ'il est corrompu comme lui, contre ce peuple astucieux et perfide qui court à sa perte, qui l'auro voulu, et dont le nom sera un opprobre dans l'avenir." Les Sans Culottes tyrannicides du Puy du Dôme écrivent qu'ils n'ont pu apprendre sans indignation l'attentat qui a pensé enlever aux peuples deux de ses amis. Ils ajoutent qu'un trait de cette nature n'a pu être médité que par l'exécrable Pitt ; que la mesure des forfaits de l'Angleterre est arrivée à son comble. " Terre barbare, s'écrie cette société, dans sa fureur énergumène, il n'y a donc rien de sacré pour toi ! tes crimes resteront-ils impunis ? non. Nous jurons sur nos bayonnettes que nous allons faire tomber sous nos coups les féroces Anglais, et pendant que nous élèverons un trophée à la victoire sur leurs cadavres impurs, que nos flottes *victorieuses* portent l'incendie au sein de l'orgueilleuse Albion : que cette nation de pirates soit anéantie : que l'univers apprenne son châtement . . . les Rois n'ont que peu d'instans à vivre.... Nous pourrions mourir, mais qu'est-ce que la mort pour des hommes qui veulent être libres !

Toutes ces déclamations puériles, qui ne prouvent que la frayeur qu'ils ont de l'Angleterre, sont suivies d'éloges pour le général Beau-

Jury tué dans la guerre de la Vendée ; de l'absolution d'un citoyen *Dutay* condamné à 4 ans de fers pour avoir volé vingt écus à la République dans les étapes de la légion du Nord dont il était capitaine ; son absolution est motivée sur la bravoure Républicaine qu'il avait montrée dans la guerre de la Vendée, notamment à la bataille de Dol, où, au dire de *Turreau*, il avait affronté mille dangers pour mettre à mort un chef de brigands, rapporter sa ceinture, et s'emparer de son cheval ; ainsi qu'à l'affaire d'Avranches, où l'avant-garde Républicaine se trouvant repoussée, et une colonne intermédiaire de brigands coupant la communication avec le gros de l'armée, ce *Dutay* quoique blessé, vint offrir à *Turreau* de se mettre à la tête de vingt chasseurs, et parvint à donner des renseignemens certains sur la position des troupes, en traversant les pays occupés par les brigands. On ajoute à cette absolution que la conduite des juges sera examinée par le Comité de sûreté générale.

Un secrétaire fait lecture des deux lettres suivantes.

Carpentier, représentant du Peuple, au Président de la Convention nationale. --- Coutances, le 4 Messidor, l'an 2 de la République Française, une et indivisible.

Ma dernière lettre te rendait compte de la fête qui s'était célébrée à Granvillier. Il vient de s'en passer une autre ici, présidée par le patriotisme et la fraternité des Républicains, et embellie de la terreur des aristocrates et des fédéralistes. Ces derniers n'avaient pas tort de craindre, car, d'après l'examen que j'ai fait du tableau des détenus de concert avec les autorités constituées, il en va être traduit une vingtaine devant le tribunal révolutionnaire.

Il s'était élevé des troubles soi-disant religieux dans deux districts de ce département, Carentan et Mortain. J'examine les enquêtes faites contre les perturbateurs qui ont été saisis, et les directeurs de ces émeutes iront, comme les précédens, rendre compte de leur conduite au tribunal vengeur des lois outragées.

Telle a été la reprise de mes opérations dans le département de la Manche, que je vais quitter pour rentrer dans celui de Lille et Vilaine. Telle en sera la suite dans tous les lieux où ma mission se prolongera. Des fêtes pour les enfans de la République, la mort pour les ennemis de la patrie.

Salut et fraternité. *Signé, LECARPENTIER.*

P. S. Je n'oublierai pas d'informer la Convention nationale, pour faire suite à l'énumération des dons patriotiques de Port-malo, qu'un citoyen de cette commune, qui désire rester inconnu, a fait une offrande de 10,000 livres, destinées à servir de supplément à l'indemnité des incendies de Granville.

La société populaire et républicaine de Castillon, district de Libourne, département du Bec-d'Ambex, à la Convention nationale.

Citoyens représentans, nos recherches n'ont pas été vaines, et nos promesses ne le sont point. En vous annonçant la prise du scélérat Barbaroux, nous osâmes vous assurer que, morts ou vifs, ses perfides complices, Pétion et Buzot, seraient bientôt en notre pouvoir.

Ils y sont en effet, citoyens représentans, ou, pour mieux dire, ils n'y sont déjà plus.

Il était trop doux pour des traitres, le supplice que la loi leur préparait, et la justice divine leur en réservait un plus digne de leurs forfaits. On a trouvé leurs cadavres hideux et défigurés à demi rongés par les vers ; leurs membres épars sont devenus la proie des chiens dévorans, et leurs cœurs sanguinaires la pâture des bêtes féroces : telle est l'horrible fin d'une vie plus horrible encore. Peuple ! contemple ce spectacle épouvantable, monument terrible de la vengeance.

Traitres ! que cette mort ignominieuse, que cette mémoire abhorrée vous fassent reculer d'horreur et frémir d'épouvante ! Tel est le sort affreux qui tôt ou tard vous est réservé.

Signé, les Sans-Culottes composant la société populaire et républicaine de Castillon.

Une députation de S. Maixant, dans la Vendée, présente six élèves de l'école de Mars instituée dans ce district, et assure la Convention, par l'organe de son orateur, qu'ils sont tous animés du désir de se perfectionner dans l'art militaire, pour ensuite aider à porter les derniers coups aux tyrans et à leurs vils esclaves ; qu'ils ont voulu féliciter la Convention sur ses travaux énergiques, l'assurer de leur attachement au gouvernement républicain et révolutionnaire, et juger devant elle de se battre en héros pour défendre la patrie, vaincre et mourir pour elle. Le président félicite ces jeunes citoyens d'avoir de si beaux sentimens et de si heureuses dispositions.

Cette députation est suivie d'un long rapport de *Millard*, au nom des comités d'agriculture et de commerce, sur une pétition du citoyen *Hoffmann*, cultivateur et entrepreneur de manufactures de garence, qui sollicitait, en faveur des services qu'il avait rendus, une avance de 300,000 l. Le rapporteur le représente comme un intrigant de l'ancien régime, déjà évincé partout, et sa pétition comme une escroquerie sur laquelle il est décrété qu'il n'y a pas lieu à délibérer.

La séance est terminée par la lecture de la lettre suivante d'un negre récemment arrivé d'Amérique.

“ Législateurs, j'arrive de Saint-Domingue avec le convoi. Je suis de la couleur des naturels du pays, c'est-à-dire, de la couleur des vrais

amis de la France ; car ceux-là n'oublieront jamais les bienfaits qu'ils lui doivent.

Après la convocation des assemblées primaires, l'assemblée électorale de la partie du nord de Saint-Domingue, m'a nommé premier suppléant à la Convention nationale :

Rechin, le dernier des députés, n'a pu se rendre en France parceque le Port-de-Paix où il habite, était alors bloqué par une escadre Anglaise. Il y avait pour lui une impossibilité physique. (Les autres députés de S. Domingue en ont connaissance) Alors, d'après l'aveu et l'avis des autorités constituées, je me suis embarqué malgré mon grand âge et mon état de maladie. J'ai bravé toutes les persécutions, tous les dangers, pour me rendre au pote où j'étais appelé. Je n'y suis que pour renouveler, au nom de tous mes freres, le serment qu'ils ont fait d'être à jamais fidelles au peuple Français et à la République une et indivisible. Ils le tiendront ce serment, et ils le tiennent en ce moment, puisque malgré la trahison des grands seigneurs colons, qui ont eu la bassesse de faire un traité avec les Anglais, et de les appeller au Mole et à Jérémie ; ces Anglais viennent d'être repoussés au Port-de-Paix par nos freres les naturels du pays qui, quoique dénués de tous moyens et n'ayant pour soutien que leur courage et leur amour pour votre nom, et l'espoir consolant de nous savoir parmi vous, tiennent bon et défendent encore avec énergie, suivant les nouvelles de Mars, (vieux style) le Cap, chef-lieu de la partie du nord, et toutes ses dépendances, le Port au Prince, aujourd'hui le Port-Républicain, la Croix-des-Bouquets, le grand Goave, le petit Goave, Miragouane, l'Anse-à-Veau, le petit Trou, Onaynat, Jacmel, les Cayes, Cavaillon, le Fort ci-devant Saint-Louis, Michel, Acquin, tous chefs-lieux, ainsi que tous les autres postes ou petites communes qui en dépendent ; et que ne feront-ils pas, quand ils pourront donner un démenti aux traitres colons coalisés avec les Anglais, quand ils sauront non-seulement que la France existe encore, mais qu'elle est victorieuse de tous ses ennemis ? Alors, à votre exemple, ils mettront aussi la victoire à l'ordre du jour dans le Nouveau Monde.

“ Je suis nommé premier suppléant par le même procès-verbal qui a placé parmi vous les autres députés de S. Domingue : ma nomination est en règle : je prie la Convention de vouloir bien statuer à cet égard, ou ordonner que son Comité des décrets, à qui j'ai remis le procès-verbal, lui en fasse un rapport.]

Vive la République Française ! vive la Convention nationale ! Périssent ses ennemis !

Signé, LAFOREST, aîné.

Séance du 8 Juillet.

Sur le rapport de *Sallengros*, au nom du Comité des secours, il est accordé à *Jean Tassier* de Charleroi, administrateur du département de Jemappes du tems de *Dumaurier*, une gratification de 700l. pour fraix de voyage et autres dépenses, indépendamment des 200l. d'indemnité que ses confreres et lui touchent tous les mois.

On

On admet ensuite une députation qui défile dans la salle au bruit des tambours. Cette députation apporte un tableau révolutionnaire allégorique, de 4 pieds 4 pouces de large, sur 3 pieds 4 pouces de haut, peint par le peintre *Jaurat*, âgé de 70 ans. Ce tableau représente une montagne qui est le *Sinaï* républicain : plusieurs sentinelles sont en faction avec leurs canons, meche allumée, posés sur le chemin conduisant au ruisseau d'une eau vive et pure qui découle de la montagne ; hieroglyphe des immortels décrets émanés de la Convention nationale, qui assurent à jamais le bonheur des humains. Sur la montagne est la pyramide de la patrie. A droite de la pyramide est le palmier de la victoire, à gauche est l'admirable peuplier, A côté, la corne d'abondance répand prudemment ses assignats en faveur de la loi sage qui supprime l'or et l'argent jusqu'à la paix. Le Sans-culotte est là qui foule aux pieds son numéraire à effigie royale contre la monnaie républicaine. Dans un bois sacré qui représente l'azile du peuple, sont plusieurs bustes, entr'autres ceux de *Pelletier* et de *Marat*, martyrs de la liberté, et de *Voltaire* et *Rousseau*, prophètes de cette déesse. Dans cette sombre forêt est un sentier tortueux qui mène avec difficulté au temple de l'immortalité, figuré par le panthéon Français. A la vue de ce tableau, dit en finissant le son nommé *Gélé*, auteur de la description, chaque peuple non souillé d'émigration et ne formant qu'une famille, reconnaitra cette vérité :

Où peut-on être mieux qu'au sein de sa patrie ?

La Convention agréa l'hommage, et en fait mention honorable.

A cette niaiserie en succède une autre non moins ridicule. Un jardinier, nommé *Regnault*, vient à la barre avec un panier de fleurs, et dit :
 “ Législateurs, un jardinier républicain qui ne connut jamais les fleurs
 “ de la rhétorique, mais qui a cultivé précieusement celles de son
 “ jardin, vient avec une entière confiance vous en offrir l'hommage.
 “ Il les dépose dans l'auguste enceinte, témoin des prodiges que vous
 “ enfantez chaque jour. Elles sont l'emblème de vos travaux immor-
 “ tels, et le symbole des victoires de nos phalanges.”

L'offrande est agréée, et la mention honorable décrétée pour le panier de fleurs, comme pour le tableau allégorique.

Séance du 9 Juillet.

Ce ne sont plus des roses dont on parfume ce jour-là la Convention :

es sont de faciles victoires dont l'éternel rapporteur du Comité de salut public embaume l'auditoire au bruit des applaudissemens. Les lettres suivantes sont lues par *Barrere*.

Lettre du Représentant du Peuple à l'armée du Nord, (Richard); d'Ypres le 7 Juillet.

Vous êtes déjà instruits sans doute que nous sommes à Gand. L'ennemi continue de fuir à mesure que nous avançons ; nous ignorons à quel point il prétend s'arrêter. Malgré les évacuations considérables qu'il a faites, il nous laisse partout beaucoup de denrées, de munitions et même d'artillerie. J'ai pris des mesures pour empêcher que le gaspillage et la dilapidation privent la République de ces utiles ressources.

Nous faisons justice d'un assez grand nombre d'émigrés qui nous tombent chaque jour entre les mains : on doit en fusiller quatre ici aujourd'hui ; parmi lesquels se trouve le nommé *Lauretan*, de Saint-Omer, l'un des plus fougueux partisans de l'étranger, qui recrutait publiquement sur nos frontières.

Lettre du général Jourdan, commandant en chef l'armée de Sambre et Meuse, au Comité de salut public.

Du quartier général de Seneffe le 7 Juillet.

Citoyens représentans, je vous préviens que l'armée de Sambre et Meuse s'est mise en mouvement hier matin à 3 heures. Une colonne s'est dirigée sur Braine-le-Comte, une autre sur Nivelles, une sur Genappe, une sur Marbaix, enfin une autre sur Sombreff ; partout l'armée a eu des succès, notamment l'avant-garde, qui est à la hauteur de Braine-Laleud, et qui a poussé l'ennemi jusqu'à l'entrée de la forêt de Soignies.

J'ai trouvé partout une grande résistance ; ce qui me persuade que l'ennemi a réuni ses forces entre Namur et Bruxelles ; mais partout nous avons été vainqueurs, et nous occupons les positions dont nous avons chassé l'ennemi.

Autre lettre datée du quartier général de Gand, le 6 Juillet.

Nous sommes entrés hier matin dans la place de Gand, et à midi dans celle d'Oudenarde, après en avoir chassé les esclaves, qui sont en pleine retraite sur Bruxelles. J'aurais bien désiré pouvoir te faire part exactement de toutes nos victoires.

Nous avons trouvé à Oudenarde 24 pièces d'artillerie, des munitions et des magasins. Il doit y en avoir de considérables ici ; mais la ville est trop étendue ; nous n'avons pas encore pu nous procurer un état des effets et munitions militaires qui s'y trouvent.

A Tournai, il est resté 26 pièces de canon enclouées, 10,000 boulets, de la poudre, 200 mille rations de fourage et avoine, avec quelques autres magasins. Nous avons pris près de la ville 14 gros bateaux chargés de munitions, qui filaient par l'Escaut : l'ennemi en a beaucoup brûlé, ayant été poussé trop chaudement pour les faire suivre.

Lettre

Lettre du général Michaud, commandant de l'armée du Rhin, datée d'Offenbach du 3 juillet.

Citoyens représentans, hier à la pointe du jour nous avons attaqué sur tous les points ; l'ennemi se reposait sur ses forces, et ne s'attendait sûrement pas à une attaque, malgré le grand nombre d'espions qu'il a dans ce pays. Toutes les dispositions des généraux étaient si bien faites, que l'ennemi fut surpris partout.

Les divisions du centre et de la gauche avaient aussi surpris et égorgé les avant-postes. Plusieurs villages furent emportés avec la plus grande valeur, même à la gauche et l'avant-garde, où l'infanterie et la cavalerie firent comme dans la division du centre, commandée par le général *Saint-Cir*, des prodiges de valeur, malgré la nombreuse artillerie que les ennemis avaient sur tous les points.

Les satellites Prussiens, retranchés dans des montagnes, en furent débûsqués par notre brave infanterie qui avait une ardeur incroyable.

L'ennemi a perdu beaucoup ; des déserteurs nous ont assuré que différens bataillons avaient eu plus de cent hommes tués, et beaucoup de blessés. Le général *Anhalt Pleis* a été du nombre, ainsi que plusieurs officiers ; nous avons perdu peu.

Aujourd'hui nous harcelons encore l'ennemi. Aussitôt que les traits d'héroïsme de cette journée seront recueillis, je vous les transmettrai ; ils sont nombreux : les troupes en général étaient animées du plus grand courage ; elles ont fait aux Prussiens et aux Autrichiens l'application de la loi qui porte qu'il ne sera point fait de prisonniers Anglais ; très peu ont échappé.

(Signé)

MICHAUD.

A ces lettres sont jointes deux dépêches du général *Dugommier*, datées du quartier-général de Boulon, du commencement de Juillet. Il annonce par la première, qu'après vingt jours de souffrance, il est enfin rendu à ses fonctions. Il y rend compte d'une expédition du général *Doppet*, qui faisait partie du grand plan d'une entreprise générale sur la Catalogne. Le résultat de cette expédition a été la prise des postes de Tonges et de Ribes, et de la superbe manufacture d'armes Espagnole de Rippoll, qui a été détruite de fond en comble par les soldats de la République. Le général *Lemoine* a marché avec sa brigade sur Bezalu, et a enlevé le poste de l'Etoile, où il a pris quelques hommes et beaucoup de munitions. La retraite de ce poste ne s'est pas faite facilement. Le général *Augereau* a été obligé d'envoyer au secours du général *Lemoine* le général *Lanes*, afin de rétablir les communications qui avaient été coupées. Dans cette opération, un capitaine d'émigrés a été fait prisonnier et fusillé. La seconde dépêche rend compte d'une attaque faite le 26 Juin par 6000 Espagnols sur l'avant-garde républicaine

caine

caine à Belver, tandis qu'une autre colonne, laissant ce poste par derrière, se répandait dans la plaine de Puycerda. Les généraux *Charles* et *Belver* ont partout repoussé l'ennemi. 600 hommes tués et 400 prisonniers ont été le fruit de cette victoire. Les Espagnols s'étaient réemparés du poste de l'Etoile : le général *Bon* les en a rechassés, leur a fait 34 prisonniers, dont un colonel et deux lieutenans-colonels, et s'est emparé de tous leurs effets de campement.

Tels sont les détails par lesquels *Dugommier* signale sa convalescence.

On lit ensuite une lettre de la commune de S. Emilion, district du Bec d'Ambez. Cette lettre annonce une nouvelle victoire. Elle confirme la fin tragique de *Buzot* et *Pétion* morts de faim, et celle de *Guadet* et *Salles*, guillotins. Elle annonce en outre l'arrestation de plusieurs fédéralistes attachés à leurs personnes, et à leurs sentimens contre-révolutionnaires.

La citoyenne *Gallichon*, âgée de 19 ans, femme d'un journalier dans l'indigence, se présente à la barre pour dire qu'elle vient d'accoucher de deux jumeaux, et demander la charité. La Convention lui fait donner 200 livres, et la renvoie au Comité des secours pour un plus amplement informé.

Le Comité de liquidation fait un long rapport sur les pensions militaires. On en décrète pour environ 600 mille livres à des veuves ou enfans de citoyens tués, ou à des citoyens mutilés pour la défense de la patrie. La pension de Mr. *Dezoteux*, ancien chirurgien-major des armées, est fixée à 5000 livres, eu-égard à ses 50 années de service. On annule la loi qui portait à 3000 livres le maximum des pensions aux soldats grièvement blessés.

La société populaire de Beauvais applaudit par une adresse au décret portant qu'il ne sera plus fait de prisonniers Anglais ni Hanovrien ; et pour excuser cet ordre sanguinaire, auquel le *Duc d'York* a répondu par celui de traiter les prisonniers Français comme par le passé, elle s'écrie que le gouvernement Anglais et *Pitt* sont étayés sur la bassesse et tous les vices, que l'astuce impie est leur guide, le despotisme leur boussole, la soif du sang leur plaisir, et leurs satellites des scélérats comme eux ; qu'en conséquence la Convention a bien fait de prononcer contre eux la peine de mort.

Les représentans du peuple près l'école de Mars établie à la plaine des Sablons, annoncent que les 3000 petits citoyens convoqués pour représenter, au 14 Juillet, tous les élèves militaires de la République, sont

sont déjà rendus à leur poste. Ils en ont passé la revue la veille, au bruit d'une musique guerrière. Plusieurs de ces élèves ont fait jusqu'à 12 et 13 lieues par jour, pour arriver plus vite. Ceux de Marseille, Brest, et Strasbourg, n'en marchaient pas moins *le pas de charge* dès le lendemain, comme après une promenade : il en serait venu 30000 aussi bien que 3000, si on les avait convoqués. Ils sont remplis de l'ardeur la plus martiale, et seraient, dit la lettre, déjà en état de donner une leçon aux automates de la tyrannie.

De la poussière du champ de Mars, on retombe dans les papiers poudreux de la liquidation de la succession du maréchal de Soubise ; on supprime l'agence ou commission qui avait été créée exprès pour cette affaire, on la met de niveau avec toutes les liquidations d'émigrés, et elle est renvoyée aux agens ordinaires des domaines nationaux.

Jean-Bon-Saint-André, au nom du Comité de salut public, fait un rapport sur un abus particulier qui s'est glissé dans l'exécution de la loi qui met sous la main de la Nation les biens des émigrés. Les associés des négocians émigrés perçoivent pour eux, ce qui n'est dû qu'à la compagnie, et frustrent ainsi la Nation de la portion des sociétaires émigrés. Pour y remédier, *Saint-André* fait décréter la remise, sous 24 heures, aux administrateurs de districts, de tous les registres des négocians, pour y être paraphés ; et dans quinzaine, la remise du bilan de leurs maisons au moment de l'émigration des associés, et le versement à la trésorerie des fonds à eux appartenans, et confisqués ; le tout sous peine de mort. On voit que le citoyen *Saint-André* trouve que c'est un métier moins périlleux et plus profitable d'établir une croisière sur armateurs et banquiers de Bordeaux et de Paris, les riches que sur les amiraux de la vieille Angleterre.

Un décret proposé par le Comité des finances, ordonne à tous les directeurs des diligences et voitures nationales, de donner par préférence des places aux personnes assignées pour venir en déposition au tribunal révolutionnaire. C'est là aujourd'hui le plus important commerce de la République.

Enfin *Vadier*, au nom du Comité de sûreté générale, termine cette séance bigarrée par un décret qui met en liberté les laboureurs, manouvriers, moissonneurs, et artisans des campagnes, des bourgs et des communes dont la population est au-dessous de 1200 habitans, et qui se trouvent détenus comme suspects ; en exceptant néanmoins de cette mesure les cultivateurs qui se seraient rendus coupables de haute trahison,

son, soit en favorisant des émigrations, l'invasion du territoire, la livraison des places &c. *Vadier* termine son rapport en annonçant que dans la journée du lendemain, trois commissions populaires seront créées pour juger 8000 affaires de pareils détenus, qui sont toutes prêtes à être jugées. Il fait mention d'une de ces affaires qui comprend 16 payfâns : or, en admettant le nombre commun des détenus à 8 par affaire, on peut croire qu'il y a plus de 60 mille cultivateurs arrêtés dans toute l'étendue de la République. L'intérêt de la culture des terres et de la récolte des subsistances, a plus contribué à ce décret que la sainte humanité que l'on en présente comme la cause.

Séance du 16 Juillet.

Une anecdote a presque fait tout le fonds de cette séance. Un aristocrate guillotiné, *M. Espiard*, Baron d'Alleny, avait caché ses trésors. Un homme salarié par lui, nommé *Medard Maret*, est venu indiquer le trou pratiqué dans le mur d'une mansarde, qui recelait la fortune de son maître. On y a trouvé pour 26000 livres d'argent monnoyé, 66000 livres en louis d'or, et pour environ 100 mille livres d'argenterie et bijoux. Le district de Dijon qui a fait, grace à *Maret*, cette belle capture, appelle sur *Maret* la reconnaissance nationale. Cet homme sans fortune et sans profession, ignorait, à ce que dit *Vadier*, que la loi donnait le vingtième aux dénonciateurs : il lui est alloué en conséquence, outre la mention honorable et l'insertion au bulletin, une somme de 4500 livres à valoir sur la récompense nationale qui sera fixée pour cet homme. O vous, dit le rapporteur, sangsues dévorantes des deniers publics, vous qui regorgez de richesses mal acquises, venez vous instruire à l'école de la pauvreté et des mœurs ! Ne pourrait-on pas plutôt dire : venez vous instruire à l'école du brigandage, de la dénonciation et de la scélératesse.

Quelques félicitations et adresses de communes remplissent le vuide de cette séance, qui se termine brusquement par une pétition des Aveugles nécessiteux, ci-devant les Quinze-Vingts. Ces malheureux demandent un supplément de secours : on ajoute à leurs 15 sols, 10 s. pour leur femme et 5 s. pour leurs enfans.

Séance du 11 Juillet.

Même nullité à peu près dans cette séance que dans la précédente.

La société Jacobine de Cologne, dans le département du Gers, informe la Convention par la bouche de *Dubarran*, qu'une femme, *bonne Sans Culotte*, de cette commune, venait d'accoucher, et qu'un mal extraordinaire survenu au sein de cette femme, l'ayant empêché d'allaiter son enfant, la société en masse, ayant mis les vertus à l'ordre du jour, s'était chargé de cet enfant, et lui avait assuré une nourrice. Ce trait de générosité assurait à l'état un citoyen qui aurait sucé les bons principes avec le lait Républicain que la société lui procurait.

Au lait des Jacobins de Cologne, succède un rapport d'une heure, sur la manière de faire de l'huile. *Coupé de l'Oise* au nom du comité d'agriculture, observe que la viande et le beurre étant devenus fort rares en France, cet inconvénient accidentel va servir à tirer le dernier parti de l'industrie nationale afin de suppléer au déficit de ces deux alimens. D'abord la récolte des pavots qui couvrent maintenant le jardin des Thuilleries, engagera le comité à s'occuper de remplacer l'huile d'olives par l'huile de pavots. Ensuite, la récolte de la faine, qui est le fruit du hêtre, ne sera plus abandonnée comme ci-devant aux sangliers ; elle sera acquise au peuple, ainsi que les pepins de raisins que l'on jette après la vendange. Le Comité lit une instruction très longue sur la manière d'extraire de l'huile de ces deux végétaux. Encore quelque tems, et la Convention s'occupera peut-être d'une préparation du gland.

Du lait Jacobin et de l'huile de faine, sont d'excellentes choses, mais il faut des armes pour les bataillons combattans, comme il faut des instructions pour les bataillons labourans. Un secrétaire lit une lettre de *Lakanal*, représentant du peuple, établi à Bergerac, et dans les environs. (car de même qu'il n'y a point d'action sans réaction, si le peuple a envoyé des députés pour le représenter à la Convention, la Convention a crû nécessaire d'avoir partout des députés à elle pour la représenter dans les départemens). *Lakanal* a établi en deux mois une manufacture d'armes à Bergerac. Des machines hydrauliques, des usines, 3320 toises d'ouvrages en pierre de taille, des ouvriers de toute espèce, tout a été construit et rassemblé ; une école formée, et la fabrication de 25000 fusils par an, assurée. *Lakanal* envoie deux fusils pour

échantillon de ses travaux. Une députation de Bergerac vient faire l'éloge de *Lakanal*. Conservez-nous *Lakanal*, dit l'Orateur ; *Lakanal* a fait nos chemins, *Lakanal* a terminé nos procès, *Lakanal* a secouru l'indigent ; en un mot *Lakanal* est vous-mêmes ; il fait aimer la révolution, et remplit les intentions bienfaisantes de la Convention. Les fusils, les plans, et *Lakanal* sont renvoyés au Comité de salut public. La similitude des prouesses de *Lakanal* avec l'influence de *la Canaille* en France, rend cette adresse digne de figurer dans un recueil de jeux de mots.

Viennent ensuite les mouvemens des armées sur la frontière.

Barrère. Citoyens, les mouvemens de nos armées sur la frontière du Nord deviennent si importans depuis leur entrée triomphante dans la West-Flandre et la Belgique, que nous nous empressons de vous rendre compte jour par jour de tous leurs progrès. Mais auparavant, le Comité a droit de se plaindre de ce que les exagérateurs qui environnent ses bureaux, fidèles à leur tactique astucieuse, ont déjà répandu dans Paris la prise de Bruxelles et de Namur. Ils cherchent ainsi à porter si loin nos succès, que les grands efforts des armées soient toujours au-dessous des fausses nouvelles que les prôneurs perfides publient, et que la vérité ne fasse plus sur l'opinion publique l'effet qu'elle doit produire ; ils déflorent les nouvelles pour les corrompre, et ils les corrompent pour dégrader les armées et pour flétrir l'esprit public. Mais ils sont surveillés ces exagérateurs dangereux, et ils seront punis. (On applaudit.)

Voici ce qu'il y a de vrai et d'officiel dans les nouvelles des armées du Nord et de la Sambre, arrivées aujourd'hui.

L'armée Républicaine continue de gagner du terrain sur l'ennemi, de tuer ses esclaves, et les presse de reculer à grands pas.

Voici ce qu'écrit Guyton, représentant du Peuple, du quartier général de Nivelles, du 21 Messidor.

“ Le 19, le général *Hatry* avait regret d'avoir été forcé de se replier ; le général *Mayer*, voyant qu'il ne pouvait assurer sa position qu'en s'avancant sur les hauteurs de Sombref, se concerta avec *Hatry*. L'attaque est commencée ; l'ennemi résiste avec sa grosse artillerie et sa nombreuse cavalerie. On le fait reculer ; on le poursuit ; il est mis en déroute. (Applaudissemens.) *Beaulieu* veut rallier sa cavalerie ; il est lui-même au moment d'être pris ; nous lui avons enlevé un officier de son état-major, et un bon nombre de prisonniers. Cette journée lui a coûté une perte énorme d'esclaves.

Pour les déserteurs, on ne fait plus qu'en faire, ils arrivent par trentaine ; il en passe une bande de 40 sous nos fenêtres dans le moment. Les déserteurs s'accordent à dire qu'après le combat du 19, *Beaulieu* s'est retiré vers Louvain, et évacue Bruxelles. Un adjudant du général *Lefevre* m'apprend qu'il vient de pousser une reconnaissance jusqu'aux faubourgs de Bruxelles.”

“ Tant que l'ennemi s'est présenté, je l'ai combattu et repoussé,
écrit

écrit Jourdan le 21 Messidor. Les journées des 18 et 19 lui ont coûté trois ou quatre mille hommes, du nombre desquels se trouve le Prince H. de Philipstadt. (Vifs applaudissemens.) Il nous est en outre arrivé 600 déserteurs ou prisonniers, mais à présent il est réuni près de Louvain et de Tirlemont.

J'apprends à l'instant que la division de Montaigu est arrivée à Hal près Bruxelles. Je lui donne ordre de se porter demain dans cette ville.

(Signé)

JOURDAN.

Barrere. Citoyens, tout nous présage de grandes nouvelles ; dans peu de jours il va se porter des coups décisifs pour la purgation du sol de la République, et pour la punition des tyrans de la Belgique et d'Autriche. (On applaudit.)

Ce rapport est suivi d'un projet de décret proposé par le Comité de salut public, et adopté par la Convention. Il a pour objet d'assurer la pleine propriété des prises faites sur les ennemis par les vaisseaux et bâtimens de la République, aux *braves* marins dans la *bravoure* en a fait la conquête. (Telles sont les expressions élégantes de *Barrere*.) Les formalités ordonnées par ce décret, sont des appositions de scellés, des déclarations, des inventaires, des redditions de compte, &c. à l'ordinaire ; car il paraît que l'on n'observe pas les formes sous le nouveau gouvernement avec une scrupuleuse exactitude.

Séance du 12 Juillet 1794.

Cette journée est le triomphe du Comité de salut public. *Barrere* occupe presque seul toute la séance.

Il monte à la tribune. Citoyens, dit-il, c'est encore un jour brillant pour la maison d'Autriche; Bruxelles est au pouvoir de la République ; et les braves Anglais, les tacticiens Hessois, les Autrichiens aguerris, et les grands terreurs Prussiens assiegent, par leur fuite combinée, leurs propres places. C'est sur Anvers, Maëtricht et le Rhin, qu'ils dirigent leur marche avec une vitesse qui ne permet plus aux Républicains de découvrir leurs projets ultérieurs.

La jonction des armées de Sambre et Meuse et du Nord, s'est faite au même instant à Bruxelles, et avec autant de calme et de gaieté qu'une fête civique, tandis que nos ennemis, au contraire, se distribuent sur trois points. Voilà donc la tactique républicaine mise en mouvement; la réunion pour nous, et la division pour nos ennemis. La division, c'est le partage inévitable de la coalition des tyrans, des fripons et des ambitieux.

C'est un hommage rendu par les armées aux travaux de la Convention nationale et à l'énergie du peuple Français, que celui que leur offre tous les jours une victoire . . . Mais la lâcheté des troupes de la coalition

nous a rendu les victoires si faciles, qu'elle ne nous laisse plus la patriotique jouissance de vous décrire la gloire des soldats républicains dans cette journée où Bruxelles a ouvert ses portes. Nous avions pensé d'abord que les esclaves coalisés défendraient la capitale du Brabant, et que le repaire de cette furie impériale, connue par les boulets rouges lancés à Lille, ne serait conquise que par une bataille gagnée par les Français ; mais l'ordre du jour des Autrichiens paraît être décidément fixé à la fuite et à l'évacuation. Aussi les cent mille Autrichiens, Anglais, Hessois, Prussiens, Hanovriens, et autres serfs militaires des tyrans, ont cherché précipitamment d'autres places et des fortifications plus rassurantes pour leur courage : mais ils ont abandonné aux Républicains leurs nombreux magasins comme un bagage inutile et embarrassant.

Des magasins de tout genre, des subsistances, des fourrages et des munitions de guerre sont la caution de nos succès, et, comme le dit le représentant du peuple Laurent, les arrérages de Dumourier que les possessions autrichiennes nous remboursent.

“ Je pars pour Bruxelles, dit Laurent dans sa lettre du 22 Messidor ; il est instant d'aller y faire la récolte pour la République.”

Mons, le 22 Messidor, l'an 2 de la République Française une et indivisible.

Citoyens collègues, je pars cette nuit pour Bruxelles, où il est instant d'aller faire la récolte pour la République. Dans le peu de tems que je suis resté à Mons, j'ai trouvé beaucoup de besogne à faire.

Demain il partira, en numéraire, autour de 600,000 livres à compte des deux millions que nous avons imposés, Gillet et moi, sur les aristocrates et les moines de Mons. Ce soir on a pris dix otages des plus riches, qui répondront de l'exécution du restant, sous 24 heures, à peine d'être conduits dans différens châteaux forts de la République. Je pense que leur arrestation nous fournira le reste.

Ces deux millions ne seront pas le terme de la contribution : il en est nombre qui n'ont pas été assez imposés, proportionnellement à leur aristocratie et à leur fortune, et je compte sous peu revenir sur cet article.

D'un autre côté, les patriotes s'appêtent à faire un don patriotique splendide, qui ne sera pas beaucoup inférieur à l'impôt.

Les esprits vont être stimulés par une société populaire nouvellement établie, et qui paraît être animée d'un bon esprit.

Cette masse pécuniaire augmentera par l'imposition des abbayes et des prieurés qui sont aux environs de la ville. J'ai envoyé des commissaires pour leur signifier une taxe d'un million, répartie proportionnellement aux facultés de chacun : j'aurai soin que cette tâche soit remplie.

Ce n'est pas sur le numéraire seul que j'ai frappé ou fait frapper : on a demandé 20000 quintaux de grains dans la seule ville de Mons, et cette demande se remplit avec assez de célérité, de façon que l'on confectionne ici par jour 40,000 rations de pain, ce qui nous met extrêmement à l'aise pour les subsistances. On fait aussi dans les campagnes, et surtout chez

chez les moines, les perquisitions des denrées nécessaires pour la troupe; ce qui nous donnera au moins la même quantité que la ville de Mons.

Une foule d'autres denrées sont mises en réquisition, ainsi que vous le verrez par la copie de la réquisition du commissaire ordonnateur Vaillant; mais pour ne pas paraliser totalement le commerce de cette ville, je vais faire délivrer une certaine quantité de marchandises requises que je ferai refluer sur les derrières, de façon que le restant soit mis en circulation.

Je veille surtout pour qu'on livre ce qui est nécessaire à l'artillerie: nous avons aussi trouvé des denrées de l'ennemi à Mons, et beaucoup d'autres objets dont je vous envoie l'état. Tout ce qui ne sera pas utile ici sera renvoyé dans nos magasins.

J'ai réintégré dans leurs possessions tous ceux qui avaient été persécutés par le grand conseil de l'état et les agens de l'Autriche.

Nous avons trouvé ici des émigrés qui sont saisis; il y en a encore de cachés que j'aurai bientôt, et de suite ils partiront pour le tribunal révolutionnaire établi à Cambrai.

Les moines baissent pavillon, ainsi que les aristocrates; les cloches des couvens sonnent pour la troisième fois pour nos victoires, et les fenêtres à grands pans s'illuminent; je sais que ce sont des grimaces hypocritiques, mais enfin ils marchent, jusqu'à ce que les ayant abattus par les espèces, je les mette dans le cas de se reposer plus qu'ils ne voudraient.

Salut et fraternité.

Signé LAURENT.

Barrère. La punition des émigrés ne se borne pas à ceux que les troupes de la République ont pris à Mons. On nous écrit du siège de Nieupoort, le 19 de ce mois, les faits suivans:

Extrait de la lettre écrite par le citoyen Poulain, lieut. au 3^e bataillon de l'Oise. Du siège de Nieupoort, le 16 Messidor à 6 heures du matin.

----- par deux petits bâtimens qui ont voulu sortir; nous les avons attaqués à coup de fusil; mais ils nous auraient échappé sans deux pièces de canon, qui les ont forcés de rester au milieu du canal. Les personnes qui étaient dans ces bâtimens, se sont jetées à la nage pour rentrer à Nieupoort; il n'en est resté que très peu; nous leur en avons tué une cinquantaine et pris 15. Ayant questionné ceux que nous avions faits prisonniers pour savoir de quelle nation ils étaient, ils n'ont pas voulu répondre: comme ils étaient nus, nous avons monté dans leurs bâtimens pour voir quels habits ils portaient; nous n'avons trouvé que des habits rouges, avec des boutons sur lesquels était écrit: *Loyal Emigré*, et dans toutes les poches étaient leurs titres et brevets.

Nous comptons que 300 émigrés ont péri hier tant par le feu que par l'eau.

Barrère. Voici maintenant les lettres officielles de l'occupation de Bruxelles: vous y verrez que les deux armées ne connaissent que la chaleur des combats, et que le soleil brûlant de cette saison ne fait qu'augmenter leur courage. Que ne doit pas espérer la République de pareils citoyens!

Richard,

Richard, représentant du Peuple près l'armée du Nord, aux représentans du Peuple composant le Comité de salut public. Bruxelles, le 22 Messidor, l'an 2 de la République une et indivisible.

Nous continuons de marcher de succès en succès. Les deux armées du Nord et de Sambre et Meuse ont fait hier leur jonction sur Ath, et maintenant elles marchent de front, l'armée du Nord tenant toujours la gauche. L'ennemi paraît se retirer sur trois points : Anvers, Maltricht et le Rhin. Nous saurons demain sa marche de la manière la plus certaine.

J'irai demain sur Nivelles trouver mes collègues Gilet et Guiton, et conférer avec eux. Il est tard et je suis rendu : je vous écrirai demain avec plus de détail.

Armée du Nord. Le général en chef aux représentans du Peuple composant le Comité de salut public. Au quartier général de Bruxelles, le 22 Messidor, 2eme année Républicaine.

LA VICTOIRE OU LA MORT.

Citoyens représentans, la jonction des armées du Nord et de Sambre et Meuse, vient de s'opérer ; elles n'ont pas mal fait ; leur réunion ne peut faire espérer que du mieux en poursuivant les soldats des tyrans coalisés, qui, malgré les grandes chaleurs qui se sont senties depuis quelques jours, s'en vont à grandes journées ; les magasins qu'ils sont forcés d'abandonner sont partout très-nombreux, et de toute espèce, et il nous arrive journellement quantité de déserteurs et de prisonniers. Vive la République !

(Signé)

PICHEGRU.

Barrère. Mais je n'aurai point parlé de Bruxelles et de ses derniers tyrans, sans avoir fait connaître à la Convention et au Peuple Français l'effroyable morale des rois qu'il combat.

Oui, je les dénoncerai à l'Europe, au Monde entier, ces faussaires couronnés, ces fabricateurs privilégiés de fausse monnaie, ces avilisseurs de la foi publique.

Chez les tyrans, des édits, des arrêts du conseil, des ordonnances sévères condamnent à des peines terribles ceux qui fabriquent de fausses monnaies, on qui altèrent l'effigie royale sur les métaux. Eh bien, les auteurs de ces crimes, les fabricateurs de fausse monnaie, ce ne sont plus quelques métallurgistes indignes, ou quelques fripons obscurs ; ces ennemis du commerce et de la probité publique, ce sont les rois.

A Londres, se trouve, par les ordres de Georges et sous la surveillance de Pitt, un hôtel de fausse monnaie. Là les arts précieux de la papeterie et de la gravure sont asservis au crime et condamnés à multiplier les faux signes de la fortune de la nation Française. Des millions d'assignats faux sont fabriqués à Londres ; des pacotilles nombreuses sont envoyées dans les pays des coalisés pour réverser au milieu de nous ces signes mensongers, en même tems que les soldats de la tyrannie porteraient sur notre territoire tous les fléaux d'une guerre de Carnibales,

bales. Ainsi nous avions à nous défendre et contre leurs monnaies et contre leurs armes.

C'est là le présent que nous devons attendre des Anglais. Mais ce qui paraît plus extraordinaire, c'est de voir le pacte écrit entre les Anglais et les Autrichiens, entre les rois de Londres et d'Ostende, pour faire circuler les poisons subtils appliqués à la fortune territoriale de la République Française.

C'est encore ici un fruit de la victoire remportée par l'armée du Nord. C'est à Ostende que deux millions 270 mille dix livres de faux assignats de fabrique Anglaise, ont été saisis par les troupes Françaises. C'est là qu'a été trouvé la charte du passage gratuit de ces assignats : les tarifs des rois ne doivent pas sans doute être imposés sur leurs crimes, et la fabrication d'assignats Britanniques ne pouvait pas payer des droits à l'Empereur, c'eût été une exaction horrible, aussi les officiers de l'Empereur ont-ils eu le soin d'écrire à Ostende que ce transit des faux assignats venant de Londres sera gratuit, et ce noble et généreux procédé mérite d'être publié pour la gloire et l'honneur de la royauté Européenne. C'est un bel exemple de loyauté et de probité à donner au Monde, et cette infamie manquait au livre où un député à la Convention a buriné les crimes des rois. Voici les pièces qui les prouvent.

Rapport de la Commission des revenus nationaux.

Le vérificateur en chef des assignats, informe la Commission que le commissaire vérificateur, chargé de la surveillance des départemens du Nord, du Pas-de-Calais et des pays occupés par les armées de la République, a saisi et arrêté à Ostende pour 2,270,010 liv. de faux assignats, de fabrique Anglaise.

Il joint ici les copies de transit que délivrent les états de Brabant, pour faire passer librement et en exemption de droits, les faux assignats.

Si le Comité de salut public ne connaissait pas toute l'étendue de la perfidie des gouvernemens ennemis de la France, et la bassesse de leurs moyens il en trouverait une preuve certaine dans les faits qui ont donné lieu au présent rapport.

Signé, BOCHET, adjoint, et LAUMONT.

Le trésorier général, conseiller et commis des domaines et finances de l'Empereur et roi.

Très-chers-seaux amis,

Le nommé Dufour nous ayant demandé la permission de faire transiter sur Liège une caisse arrivée à son adresse à Ostende, contenant des assignats, nous vous faisons cette lettre pour vous autoriser à effectuer cette expédition en exemption de tous droits ; vous en userez de même pour toutes les expéditions d'assignats qui pourront se présenter ci-après à la même destination.

A tous

A tous, très chers frères amis, Dieu vous ait en sa sainte garde.
De Bruxelles, au conseil des finances, le 26 Mai 1794. Paraphé Ag.

(Signé)

BOUNISSET.

Au bas était : *Aux officiers principaux d'Ostende.*

Pour copie conforme.

(Signé)

DOLBANNAUD.

Ac. principal.

Ostende, le 15 Messidor, l'an 2 de la République Française une et indivisible.

Pour copie conforme.

(Signé)

DEFEREY.

Bureau principal d'Ostende. Extrait du registre de recettes de transit pour le troisième trimestre de l'année 1794, où se trouve comme suit :

Le 3 Juin 1794.

Transit à Liège sortant par Dormael, une caisse contenant assignats, exempt de tous droits, ensuite d'ordre du conseil, en date du 26 Mai dernier, à l'adresse Dufour.

Libre.

Vt. L. Cabot.

Pour extrait conforme, fait à Ostende, le 4 Juillet, 1794.

(Signé)

DOLBANNAUD.

Pour copie conforme.

(Signé)

DUPERY.

Barrière. Proclamons donc, le jour de la prise de Bruxelles, proclamons le brevet honorable du transit gratuit des faux assignats ; traduisons le même jour les brigands décorés du nom de roi devant le tribunal incorruptible des Nations, et condamnons ces tyrans aux galères de l'opinion publique.

Le Comité de salut public, de concert avec le Comité des finances et la commission des revenus nationaux, a pris des mesures nécessaires pour arrêter les effets de ce poison versé sur la fortune et le crédit national et pour prévenir les maux que l'improbité et l'atrocité des rois préparaient à la République. C'est un beau chapitre à ajouter à la loi punique de Londres et de ses maîtres.

En expiation de ce crime politique, nous ferons brûler sur la place publique les faux assignats trouvés à Ostende. Le vent doit emporter les cendres des crimes Anglais, comme l'énergie Française chasse devant ses armées les hordes étrangères.

Mais détournons nos regards de ce tableau hideux des probités royales et impériales, et voyons le tableau consolateur de la joie des Français à l'approche de la fête nationale du 14 Juillet. C'est la première époque de l'énergie Française, où le premier sentiment de la liberté a été fortement prononcé.

Quel Républicain n'entend pas retentir avec délice à son oreille le tocsin qui rassemble les citoyens de Paris, et le bruit de la foudre nationale qui renversa cette bastille, que nulle ambition, nul complot, nulle puissance humaine ne pourra rebâtir dans le cours des siècles sur le sol Français.

Nous touchons à l'époque glorieuse où se renouvelle ce beau jour, et cette

cette époque qui fit frémir le tyran des Français, est entourée aujourd'hui des victoires remportées sur tous les trônes de l'Europe, complices de tant de forfaits inouis.

Le Comité de salut public a pensé qu'il était inutile de rappeler par un décret ce beau jour de la gloire Française ; il est écrit en caractères de feu dans tous les cœurs qui ne sont pas morts pour la liberté et la patrie. Il y aura sans doute dans toute la République, une fête simple et spontanément ordonnée dans chaque commune, dans chaque canton, dans chaque district. Pour nous, nous ferons célébrer cette journée dans la commune centrale de la République, par un concert majestueux, digne du peuple, par des chants guerriers, par des sermens de vaincre, et par le pas de charge.

Barrere propose un projet de décret, qui est adopté en ces termes :

La Convention nationale, après avoir entendu le rapport du Comité de salut public, décrète que les nouvelles officielles, sur les nouveaux succès de l'armée du Nord et de l'armée de Sambre et Meuse, seront insérées dans le Bulletin et envoyées sur le champ aux autres armées de la République.

Le rapport du Comité de salut public sera également imprimé, et envoyé aux armées et aux districts.

Barrere. J'ai oublié de dire, avant de lire les nouvelles, que le Comité m'a chargé de demander le renouvellement de ses pouvoirs, qui sont expirés.

La Convention décrète la prorogation, au milieu des plus vifs applaudissemens.

Cambon. Les tyrans coalisés contre la République Française avaient cru l'anéantir par les finances, et pour y parvenir, ils avaient établi chez eux des fabriques de faux assignats ; leurs trames sont découvertes, le gouvernement les a déjouées. Le Comité de salut public a envoyé des commissaires-vérificateurs aux frontières et à la suite des armées ; ils distinguent, en entrant dans les pays envahis par les armées de la République, les assignats faux que l'on voulait mettre en circulation, et les spéculateurs avides et criminels qui les avaient achetés perdent les fonds qu'ils avaient employés dans ces achats.

Ainsi les infâmes projets des despotes, qui, par la famine, le discrédit de nos assignats, et avec les troupes nombreuses dont ils nous avaient environnés, avaient cru nous asservir, sont anéantis. Nous allons dans leur pays recueillir la plus belle récolte que jamais la Nature ait donnée aux hommes ; leurs faux assignats sont connus, et leurs troupes en fuite.

Je termine par annoncer qu'il est prouvé par le compte décadaire rendu hier, que dans toutes les caisses de la République, il ne s'est trouvé que pour 130,000 livres de faux assignats, et il est impossible de ne pas reconnaître les assignats arrêtés à Ostende : les despotes ne peuvent pas imiter les ouvrages des Républicains.

Citoyens, soyez tranquilles sur la contrefaçon des assignats ; chaque jour on redouble de surveillance pour la découvrir, et de moyens pour le rendre impossible.

Toutes ces victoires sont suivies de récompenses et de mentions honorables accordées à des morts et des blessures patriotiques. 400, et 500 livres, sont le tarif des secours provisoires alloués aux veuves et aux estropiés.

Un épisode assez original est venu égayer cette séance emphatique, et rappeler le souvenir des deux héros femmes, les demoiselles *Fernig*, qui firent tant de bruit au tems de Dumourier, et qui ont été si promptement perdues de vue. Un secrétaire lit le passage suivant d'une lettre écrite au citoyen Monnot par son fils, datée du camp d'Insheim.

“ Une jeune volontaire servait dans notre bataillon depuis deux ans. Sa douceur, son exactitude et son zèle pour le service lui avaient attiré l'estime et l'amitié de tous ses frères d'armes et de ses supérieurs. Son organe clair et flexible, sa taille fine et élancée, avaient fait naître quelques soupçons. Ils se sont réalisés aujourd'hui, et sous les habits grossiers d'un volontaire, on a trouvé une jeune fille charmante. Elle réunit la vertu la plus rare, au courage le plus héroïque. Simple volontaire, elle a souffert les exercices les plus durs, résisté aux tems les plus rigoureux, aux fatigues de tous les genres, fait les corvées les plus fortes. Toujours sage, patiente, elle trouvait encore le moment d'aider ses camarades, de les consoler et de les encourager.

“ Une telle conduite ne pouvait rester sans récompense. Le sergent-major de la compagnie, jeune homme riche, a sur le champ déposé sa fortune à ses pieds, en la priant de ne pas refuser sa main. Il l'épouse demain : elle a été nommée cantinière. Cette républicaine, après avoir servi sa patrie les armes à la main, va lui être encore utile en pourvoyant aux besoins de ses braves frères d'armes.”

Cette farce est suivie d'un rapport fait par *Berlier*, au nom du Comité de législation. Il s'agissait de la question qui s'était élevée sur des privilèges que reclamaient les citoyens armés de ne pas payer leurs dettes. On se rappelle que *Danton* a fait supprimer la contrainte par corps pour les dettes ; on voulait aller plus loin. On y a opposé un rapport et un décret qui sont bons à connaître.

Citoyens, a dit le rapporteur, vous avez renvoyé à votre Comité de législation une question importante, et sur laquelle il convient de prendre une résolution qui se concilie avec l'intérêt social, et la gloire même des armées de la République.

On vous a proposé de suspendre l'exercice de toutes actions et créances contre les citoyens qui portent les armes pour la cause de la liberté.

Sans doute cette proposition a fait une forte impression sur vos âmes, elle se présente avec beaucoup d'avantages au premier aperçu, et le sort de nos frères d'armes ne pouvait vous trouver froids ni insensibles.

Votre Comité de législation partagera toujours avec vous ce tendre et juste

juste intérêt, mais comme vous aussi, il veillera à ce que rien ne déränge l'harmonie qui doit résulter de vos lois.

C'est sous ce rapport que votre Comité vous doit compte du travail préparatoire qu'il a fait et qu'il vient vous soumettre.

Nous ne vivons plus sous le régime tyrannique, où pour des dettes civiles, les hommes pouvaient être privés de leur liberté. Comme autrefois Solon affranchit sur ce point les Athéniens de la contrainte par corps, de même et dans les premiers jours de la République, vous en avez affranchi tous les citoyens Français.

Mais la discussion actuelle présente la question de savoir si toute action sera interdite contre les défenseurs de la patrie, pendant le tems de leur exercice, ou ce qui est la même chose, s'ils seront mis hors d'atteinte dans leurs biens pendant ce tems.

Cette proposition si séduisante et si favorable au premier coup-d'œil, ne peut se soutenir après un examen approfondi. Qu'elle soit décrétée aujourd'hui, et demain il n'y a plus de garantie pour les transactions sociales ; ce ne serait pas un privilège accordé à quelques-uns, ce serait une voie ouverte à tous pour se jouer de tous les engagements.

Quand dans les champs de Marathon, Miltiade appella les esclaves à la défense de la patrie, la nature et la morale durent sourire à cet acte de nécessité, qui devenait un acte de justice ; c'était des hommes trop long-tems et trop injustement distingués des autres qu'on appelait à l'honneur de défendre le territoire commun, et l'ordre social n'y perdait rien. Dans l'espèce au contraire que nous examinons, l'harmonie générale serait subvertie sans utilité pour l'Etat (car les bras ne manquent pas à sa défense), et sans profit pour la morale qui ne peut admettre ce moyen bannal de suspendre l'effet des conventions les plus sacrées.

Voyez-vous d'ici l'inquiétude s'emparer de tous les citoyens de la République ? Ce pere de famille espère, à une époque certaine, toucher un paiement qui lui est nécessaire pour élever ses enfans, et pour cultiver le champ nourricier qu'il tient de ses sueurs ; son débiteur s'enrôle, et aussitôt ses biens devenus inaccessibles, sont un gage qui s'est évanoui, et à côté duquel le créancier le plus légitime va périr de misère.

Voulez-vous qu'on vous cite un autre exemple qui se présentera plus souvent peut-être ? les débiteurs, devenus maîtres de la condition et du sort de tous créanciers, les menaceront d'un prochain enrôlement, pour obtenir des remises, et ce sera un nouveau genre d'agiotage qui couvrira la surface de la République.

Croyez-vous enfin que ce sera toujours le débiteur obéré qui sera secouru ; quand cela serait, la morale publique ne veut-elle pas, abstraction faite du plus ou du moins de fortune, que les biens de chacun répondent de ses obligations ? mais un autre abus résulterait d'une telle institution.

Certes, on ne suspendra pas dans les mains du soldat l'exercice de ses actions utiles ; eh bien, il toucherait ses rentes, et cependant il ne payerait point celles qu'il pourrait devoir : il aurait la faculté d'actionner tel citoyen qui lui devrait cent écus, et il deviendrait inaccessible à tel autre à qui il en devrait lui-même cinquante.

Dans l'intervalle et par l'effet même de l'équilibre rompu, les droits du créancier périliteraient, et, suspendus quelque tems, ils finiraient souvent par devenir de nulle valeur.

Ainsi, tous les ressorts sociaux seraient brisés ; ainsi, la foi des contrats serait sans garantie comme sans action ; ainsi, l'alarme se répandrait, et l'incertitude des recouvrements, en arrêtant toutes les transactions commerciales, paralyserait le corps politique.

Sans doute, lorsqu'on a fait la proposition que votre Comité vient de combattre, on n'avait pas assez aperçu de quelle manière elle se liait au système général de la société, et tendait à la détruire.

L'on n'avait pas assez réfléchi que ce serait introduire un privilège plus anti-social que celui du Temple et des ci-devant maisons royales, car l'exception que le despote s'était réservée ne tendait, en ramenant les choses à l'état naturel, qu'à faire cesser l'action du créancier sur la personne de son débiteur, et non sur ses biens.

Enfin, l'on n'avait pas assez senti que ce serait accorder des lettres de répit à qui en voudrait, et décréter ainsi la banqueroute universelle.

L'on pourrait, citoyens, se dispenser de pousser la discussion plus loin ; car dès là que le corps serait lésé, tout motif de faveur particulière cède et fléchit nécessairement.

Mais pour peu que l'on veuille y réfléchir, on se convaincra facilement qu'en adoptant l'exception proposée, l'on ferait très peu de chose en faveur de ceux qui, aujourd'hui, composent les armées de la République.

Parlerons-nous d'abord de ceux qui, volontairement et avant toutes réquisitions légales, ont volé à la défense de la commune patrie ; ils n'ont pas mis pour condition à leur généreux dévouement, que toute action civile cesserait contre eux : ils savaient bien que les vertus publiques naissent des vertus privées, et que le héros qui se bat pour la liberté de son pays, n'en doit pas moins payer ses dettes et remplir ses engagements particuliers ; sans doute l'immense majorité ne laissait point d'affaires, ou y avait pourvu.

Parlerons-nous ensuite de ces jeunes citoyens que la patrie a requis et appelés les premiers à la gloire de la défendre : très peu sans doute profiteraient de l'exception, car ils n'étaient pas d'un âge auquel les transactions commerciales fussent familières.

Ainsi, et à un infiniment petit nombre près, la loi que vous porteriez sur ce point, ne serait bienfaisante et beaucoup trop bienfaisante que pour cette partie inerte aujourd'hui, mais bientôt perfidement active, qui en ferait à l'avenir un objet de spéculation pour troubler et renverser la société.

Des anciens et honorables défenseurs de la patrie y perdraient beaucoup plus qu'ils n'y gagneraient, du moins pour la très grande majorité, car ces braves Républicains n'ont point abjuré leurs familles ; leurs pères sont dans la grande société, et leur ruine réfléchirait sur leurs enfants. Ainsi, et le plus souvent, ces derniers seraient eux-mêmes frappés par l'institution invoquée pour eux. Et que recevraient-ils en remplacement ? des compagnons qui ne seraient pas guidés comme eux par l'amour pur de la gloire et de la patrie.

Ah ! gardons-nous de donner à nos armées pures et invincibles un tel point de contact ; si la pureté se trouve dans l'extrême médiocrité, dans la pauvreté même, c'est dans celle que l'on tient de ses pères et non de soi-même. L'inconduite présida plus souvent que le malheur au dérangement des fortunes et à l'amas des dettes.

Laissons,

Laissons, laissons aux despotes l'appel aux gens obérés et à ceux qui, sans l'être, voudraient, par raffinement d'immoralité, établir leur fortune sur de sordides spéculations.

N'allons pas, dans des jours de triomphe, faire croire à l'Univers que nous en soyons réduits à cette honteuse ressource que la République n'adopta point aux époques les plus critiques de la révolution.

Nous ne dirons pas à nos frères d'armes que c'est pour leur propre gloire que nous décidons ainsi ; ils le sentiront bien : nous ne leur dirons pas que c'est pour l'intérêt du plus grand nombre ; ils savent bien que le leur est inséparable de celui de leurs pères : enfin, nous ne leur dirons pas que la proposition que nous venons de discuter est anti-sociale et digne d'eux ; en la condamnant à un éternel oubli, vous préviendrez leurs vœux et mériterez leur reconnaissance.

Oui, leur reconnaissance ; car il en est sans doute beaucoup plus à qui la loi proposée serait funeste, qu'il n'en est à qui elle profiterait. C'est un point que je crois démontré, et d'ailleurs tous n'avaient-ils pas, tous n'ont-ils pas encore la faculté du mandat et la garantie des tribunaux qui sans doute n'adjugeront rien contre eux sans vérification !

Et si l'on ne s'arrêtait pas à ces principes, où en serait-on ? ne faudrait-il pas bientôt accorder le même avantage à tous ceux que la patrie tient hors de leurs foyers ; car où il y a parité de raison et d'égalité, il ne peut y avoir disparité de législation, sans établir un privilège en faveur des uns, et commettre une injustice envers les autres.

Gardons-nous, citoyens, d'ouvrir la porte aux privilèges ; toujours, et dans tous les gouvernemens, ils ne s'introduisirent d'abord que sous le prétexte de l'exacte justice, mais bientôt ils s'accrurent à ses dépens.

Sans doute nous devons honorer nos braves défenseurs, mais la démocratie serait blessée là où l'on pourrait dire : *Voilà le droit commun des citoyens, et voilà celui des soldats.*

Loin de nous toute tendance à l'établissement d'une caste militaire, par des attributions spéciales.

Si d'ailleurs quelques défenseurs de la patrie recevaient un préjudice réel, qui plus qu'eux auraient droit en connaissance de cause aux secours de la République ?

Ils ont sur ce point la garantie et de leurs services et de la gratitude nationale ; mais au-delà, le principe essentiel de notre gouvernement serait blessé, l'ordre social compromis, et la gloire même de nos armées atteinte et offensée.

Il me reste, citoyens, à vous faire une dernière observation : la proposition que nous venons de discuter n'est point nouvelle ; déjà elle a été produite dans cette Assemblée sans qu'il y ait été statué.

Sans doute le danger en fut senti alors, il n'est pas moindre aujourd'hui, et ce n'est pas sous le règne de la probité qu'une source aussi féconde de combinaisons immorales et désastreuses sera consacrée.

Telles ont été les réflexions de votre Comité sur cette importante question ; la résolution contraire, beaucoup plus populaire en apparence, aurait sans doute trouvé beaucoup plus de faveur dans les premiers momens ; mais les applaudissemens de l'enthousiasme ne valent pas l'assentiment sage et réfléchi de la raison et de la justice, ces deux grandes bases de tout bon gouvernement.

Voici le projet de décret.

La Convention nationale, après avoir entendu le rapport de son Comité de législation, sur la proposition de suspendre l'effet de toutes créances et actions civiles contre les défenseurs de la patrie ; décrète qu'il n'y a pas lieu à délibérer.

Cambon fait ordonner ensuite un crédit d'environ 200 millions à ouvrir par la trésorerie à diverses commissions d'administrations, pour des dépenses extraordinaires.

Cette séance est terminée par un rapport de *Thibault du Cantal*, sur la pétition d'un horloger du Palais Royal, nommé *Bournet*, chez qui les inspecteurs de la marque d'or et d'argent avaient saisi de l'orfèvrerie non contrôlée. Le patriotisme du citoyen *Bournet* lui fait restituer la bijouterie saisie, et son affaire sert de texte à une longue diatribe du rapporteur sur l'ancien droit de contrôle qui assurait si heureusement le titre légal des métaux précieux. Il propose cependant d'y substituer de nouvelles formalités qui reviennent toujours au même but ; ce qui prouve que les lois futures et les lois anciennes se ressembleront toujours sous d'autres noms, car les lois sont l'effet des besoins des hommes, et ne peuvent pas ne point exister. On a beau essayer de les modifier, de les changer, de les détruire, ce qui est monarchique ne peut être républicain ; un empire a sa forme naturelle, comme l'or et l'argent ont leur titre. Altérez l'un et l'autre, tout sera déplacé. On ne pourra faire passer pour légal, ni or ni république de Genève en France.

Naturam expellas furcâ, tamen usque recurret.

Séance du 13 Juillet.

Cette séance commença par la lecture d'une lettre de *Laurent*, représentant du peuple à Maubeuge, datée du 8.

“ Citoyen président, dit-il, les églises des communes évacuées par les Hulans regorgaient de saints ; ils n'ont pas recouvré plutôt la liberté, qu'ils ont voulu aller voir la Convention nationale à Paris. Je leur ai donné des ciboires, des calices, des remontrances, des galons pour faire leur route, et je te les envoie de suite par la diligence de Maubeuge.

Ils méritent de ta part un accueil d'autant plus gracieux, qu'ils sont les précurseurs de deux millions en numéraire que nous avons imposé, Gillet et moi, sur les richards de Mons, et qui demain feront leurs adieux aux rives de la Tropolle. (C'est la petite rivière qui passe à Mons.)

Salut et fraternité,

LAURENT.

La seconde, datée du 10, était une espèce de lettre d'introduction pour

pour une députation de Jacobins de Mons, autrement les autorités constituées du département de Jemappes. Ils viennent témoigner leur joie et leur reconnaissance d'avoir été reconquis à la liberté ; ils demandent les lois salutaires de la République ; que *la hache tombe* sur les têtes coupables ; que l'on conserve parmi eux le député *Laurent*, et jurent que l'on trouvera toujours en eux les ennemis implacables des Rois, qui n'auront jamais d'autres cri de ralliement que celui de *vive la Montagne, vive la République*.

Le représentant *Fouché*, de Nantes, dont le patriotisme commençait à devenir suspect malgré les meurtres commis par lui dans la Vendée et à Lyon, demande, et l'on décrète que les Comités de salut public et de sûreté générale feront, dans le plus bref délai, le rapport de ses opérations dans les divers départemens qu'il a parcourus en qualité de représentant du peuple.

Une députation des Jacobins de Paris succède aux Jacobins de Mons, et vient haranguer la Convention sur l'anniversaire du 14 Juillet 1789.

L'orateur. Depuis cinq années révolues, la France est debout contre la tyrannie.

Le peuple Français, lassé du despotisme, fatigué de l'orgueil et des vices de deux castes oppressives, honteux de la bassesse et des crimes de la cour, indigné des dilapidations scandaleuses du produit des sueurs du pauvre, effrayé de la mauvaise foi du gouvernement, affamé par les spéculations popuicides du tyran, menacé par la réunion imposante d'une troupe armée, se leva le 14 Juillet, renversa d'une main toute puissante les murs tonnans de la Bastille ; suppléa par des actes de justice populaire à l'absence des lois et à la corruption de leurs agens, et porta au crime et à la royauté le premier coup mortel.

Sois à jamais heureux, sois à jamais sacré parmi les hommes, jour qui vins porter le premier mouvement de terreur dans l'âme des ennemis du peuple ; offrir le premier rayon d'espérance aux amis de l'égalité, de la liberté et de la vertu ! Qu'à ton souvenir bientôt s'écroule la tour de Londres, s'éteignent les bûchers de l'Espagne et de Rome ; que tous les trônes s'affaissent et entraînent dans le néant les oppresseurs du monde.

L'histoire qui transmettra à nos derniers neveux le tableau de ce grand jour, ne taira pas l'hypocrite popularité des ambitieux, des intrigans, des calculateurs qui dès lors projetterent de substituer leurs passions à la chose publique, d'opposer des factions à des factions, de remplacer par une tyrannie neuve une tyrannie que le tems et les excès avaient usée ; au milieu de ces personnages factices dont l'égoïsme dictait le rôle et dirigeait les mouvemens, on verra le peuple grand de sa propre majesté, fort de son unique puissance, sage par la seule vertu, conduisant à travers les manœuvres de la cour, des nobles et des prêtres, et au milieu des trahisons de ses agens, de ses généraux et de ses man-
dataires

dataires infidèles, le char de la révolution vers l'asile de la liberté, vers le gouvernement démocratique, vers la République une et indivisible.

Non, ils n'étaient point les hommes du 14 Juillet, ces factieux intrigans qui voulurent faire rétrograder la liberté du peuple, fédéraliser les départemens, corrompre la conscience publique, diviser, dis-soudre, ou égorgé la Convention nationale.

Non, ils n'étaient point les hommes du 14 Juillet, ceux qui ne furent pas jusqu'à ce moment même, ceux qui ne seront pas jusqu'au dernier soupir les vrais amis du peuple, les amis de la liberté, de l'égalité, les soutiens de l'unité et de l'indivisibilité de la République.

Ils étaient les hommes du 14 Juillet, ces soldats fidèles à la patrie, rebelles au tyran, et depuis égorgés par le monstre Bouillé ; ils étaient les hommes du 14 Juillet, ces vainqueurs de la Bastille, vainqueurs encore du fanatisme de la Vendée ou du royalisme de Lyon ; ils étaient les hommes du 14 Juillet, ces Jacobins assassinés au Champ-de-Mars par l'ordre des traîtres, et proscrits par tous les tyrans ; ces Républicains morts ou triomphans dans la journée du 10 Aout ; ces sauveurs de l'Ouest, ces libérateurs du port-la-Montagne, ces régénérateurs du midi, ces triomphateurs des Pyrénées et des Alpes, de la Sambre et de la Meuse ; et ces braves marins dignes d'avoir eu pour camarades les héros immortels du *Vengeur* ; ces citoyens de la France entière qui se réveillèrent ensemble du sommeil de l'esclavage pour ne plus fermer les yeux à la liberté.

O jour du 14 Juillet, sois à jamais la leçon des peuples ! que ton époque et les faits mémorables qui l'ont suivie, apprennent à tous les siècles la haine inextinguible des Rois pour les hommes, les trahisons familiares aux ambitieux, la fausseté des êtres immoraux, et surtout la toute-puissance du peuple et la supériorité du courage des Nations sur les conspirations des tyrans !

Et vous, fidèles représentans d'un peuple libre et victorieux, vous mettrez le complément à la gloire immortelle du 14 Juillet. Les Jacobins viennent vous exprimer le vœu de solemniser avec vous ce beau jour. Entourer de l'expression de notre confiance et de notre joie la Convention nationale, sera pour nous une fête civique. Résolus, comme vous, à maintenir la République ou à mourir pour elle, nous aimons à vous redire que l'affermissement éternel de la liberté, préparée par la journée du 14 Juillet, et consolidée aujourd'hui par vos travaux, par les armes de nos défenseurs, par la vigilance des bons citoyens, sera le fruit impérissable de vos vertus et de celles du peuple souverain que vous êtes dignes de représenter.

Le président, à la députation des Jacobins. Républicains, le despotisme, pendant une longue suite de siècles, avait faigué la Nation la plus généreuse et la plus sensible ; il ne lui offrait que le tableau d'hommes vils avec orgueil, audacieux avec bassesse, et couverts de tous les crimes les plus monstrueux. Ils avaient, les scélérats, comblé la mesure, lorsque nos braves frères ont attaqué ce boulevard de terreur, cette antique et affreuse Bastille, monument consacré aux supplices les plus horribles, et l'ont détruit le 14 Juillet 1789. Depuis cette glorieuse journée, la France a vu la tête des tyrans et de leurs satellites.

satellites passer sous le joug, et tomber sous le fer vengeur de leurs forfaits.

La Convention nationale a, par une fête civique, perpétué le souvenir de cette époque chérie, qui fut l'aurore de notre liberté et le présage de l'affranchissement des Nations.

Elle reçoit avec satisfaction dans son sein une société dont Marat, l'ami du peuple, s'honora d'être membre, qui eut tant de part à l'heureux événement qui nous réunit dans cette enceinte, et qui en a constamment utilisé les succès pour le triomphe de la révolution. Elle vous invite à cette séance.

De nombreuses pétitions particulières terminent la séance, et sont renvoyées aux Comités respectifs.

Séance du 14 Juillet.

Ce jour est l'anniversaire de celui où les premières têtes furent portées sur des piques. Sa commémoration devait être célébrée dans l'autre des Cannibales. Voici les discours prononcés en cette occasion à la barre.

Discours de la section de Brutus.

Législateurs, la Section de Brutus, toujours animée des mêmes sentimens qu'elle a manifestés dans toutes les circonstances, n'a pas cru pouvoir choisir de jour plus favorable pour vous féliciter sur vos glorieux travaux et sur nos victoires, que le jour immortel du 14 Juillet. A cette époque mémorable, les fers sous lesquels nous étions courbés, se sont brisés pour jamais, nous avons commencé à respirer un air libre : les sentimens gravés par la nature dans les cœurs des mortels, se sont développés ; et le Français étonné a retrouvé une Patrie. Et quel homme assez lâche pourrait ne pas sentir ses entrailles tressaillir au nom sacré de liberté ! Quel cœur assez dénaturé pourrait ne pas se réjouir de nos succès !

Représentans, nous venons nous réjouir avec vous ; nous venons mêler dans votre sein notre reconnaissance aux remerciemens de la France entière pour les bienfaits dont vous l'avez comblée, et dont nos succès, sont l'heureux résultat. En effet, de quelque côté que nous portions nos regards, nous n'apercevons que des victoires. L'Espagnol est honteusement chassé de nos frontières, et son nom flétri pour jamais. Les esclaves de l'Autriche, qui envahissaient en idée les possessions républicaines, ont vu leurs aigles renversés, et n'ont trouvé de salut que dans leur fuite. Le Léopard de la criminelle Angleterre fuit devant le drapeau tricolor, et l'histoire burine l'ignominie du nom Anglais.

Législateurs, la liberté est sortie triomphante des débris du despotisme et de la tyrannie ; vous avez assis la République sur les décombres de toutes les factions ; par vos soins elle est victorieuse ; par notre courage elle sera éternelle. Nous nous livrons à la joie, nous nous abandonnons à ses transports ; notre félicité est d'autant plus complète

que nous voyons le bonheur du peuple naître de deux sources pures, la vertu et la morale.

Héritiers de la haine de Brutus contre les tyrans, admirateurs du dévouement héroïque de Geffroy, nous sommes prêts, comme lui, à répandre jusqu'à la dernière goutte de notre sang pour défendre la représentation nationale, des poignards des assassins. *Vive la République ! vive la convention nationale !*

Discours d'une Députation des Belges.

Citoyens représentans, les Belges viennent à votre barre vous témoigner leur joie sur les victoires multipliées des troupes de la république. Il est arrivé ce grand jour ! le drapeau tricolore flotte sur les remparts de la Belgique ; et nous venons vous demander qu'une colonne transmette à la postérité (au milieu de la plaine de Fleurus) que c'est sur le sol de la Belgique que le dernier arrêt des rois fut prononcé. En vain le prêtre Richelieu liguait toute l'Europe contre l'audacieuse maison d'Autriche ! Ce que ne purent faire tous les potentats réunis, les Français libres l'ont exécuté dans la plaine de Fleurus. L'orgueilleux Français est humilié, l'aigle dominateur suspendu à la voûte du sanctuaire de la liberté, apprend à l'Univers notre triomphe et la honte du plus lâche des tyrans. Ainsi s'éclipseront tous ces rois malfaisans qui oseront tirer l'épée contre nous.

C'est au moment que nous partageons la joie de la France régénérée ; c'est au moment où le flambeau du génie de la liberté guide nos pas vers notre Patrie, qu'il nous reste des regrets. Plusieurs de nos frères gémissent depuis long tems dans la captivité ; nous ne présumons ni leur innocence ni leur crime ; nous demandons qu'il nous soient rendus ou que leur tête tombe sous le glaive de la loi.

Veuillez donc, Citoyens représentans, mettre le comble aux soins paternels que vous avez pris jusqu'à ce jour de vos enfans adoptifs ; rendez-nous nos frères s'ils sont innocens ; punissez-les s'ils sont coupables, pour qu'il ne nous reste plus rien à désirer en retournant dans nos foyers, et qu'une justice éclatante apprenne à la Belgique entière que vous en mettez à frapper les conspirateurs. *Vive la République ! vive la Montagne ! vivent nos libérateurs !*

Discours de Fleuriau, Maire de Paris.

Le conseil général de la Commune vient se réjouir avec vous sur les résultats du courage que le Peuple de Paris a montré à l'époque du 14 Juillet. Que nos chants d'allégresse rétentissent de toutes parts pour saluer le premier jour de la liberté, que le tocsin de la résistance à l'oppression se fasse entendre jusqu'aux extrémités de la Terre ; que les tyrans coalisés contre la liberté des Peuples tremblent ! qu'ils en frémissent ! que dans leur frayeur ils précipitent encore leur fuite honteuse devant les armées de la République.

O jour à jamais mémorable dans l'histoire du Monde, Quatorze-Juillet ! nous te saluons, tu as éclairé le courage du Peuple de Paris ; tu as fondé la première pierre de l'édifice de la liberté publique, tu as appris aux Peuples combien est faible le despotisme quand il est aux prises

ses avec les hommes généreux qui ont le sentiment de la liberté dans le cœur !

Et vous, Peuples de la Terre, qui gémissiez encore sous le despotisme des rois, qu'attendez-vous donc pour imiter l'exemple des Français ? Vous combattez pour des tigres altérés du sang des hommes ; nous, nous combattons pour la Liberté, pour la Patrie ! Vous êtes vaincus partout ; l'Etre suprême a béni les armées de la République, nous triomphons partout. Comparez votre avilissement à notre gloire, à notre bonheur. Qu'attendez-vous donc, encore une fois, pour renverser vos bastilles ? Vous ne serez nos frères qu'à cette condition.

Et toi, peuple marchand, féroce Anglais ! qui ose te dire libre et seconde l'infâme Pitt, l'..... Georges, dans le projet de détruire la liberté par la corruption, vas, tu ne réussiras pas. Que sont devenues tes phalanges mercénaires ? elles sont exterminées par les hommes libres, ou elles ont fui devant eux. Hommes pervers et corrompus, bientôt vous n'opprimerez plus la liberté ; les Français vous ont voué une haine immortelle, vous apprendrez à respecter un Peuple généreux et digne de la Liberté.

Législateurs, nous ne pouvons contenir le saint enthousiasme dont nous sommes saisis, en nous rappelant devant vous l'époque du 14 Juillet ; mais ce jour n'a pas suffi à la liberté, il fallait encore un 10 Août pour renverser le trône et fonder l'égalité ; il fallait, par un grand exemple, effrayer les rois de la Terre, et vous l'avez fait, représentants du Peuple, en envoyant l'infâme Capet à l'échafaud. Le monstre du fédéralisme menaçait d'étouffer la liberté, et le 31 mai l'a terrassé.

Nos chants d'allégresse seront répétés, n'en doutez pas, dans toute la République ; ils se feront entendre surtout dans nos armées.

Dignes représentants du Peuple, nous ne savons quel pressentiment heureux l'amour de la liberté vient nous inspirer ; mais dans ce moment, peut-être, les défenseurs de la Patrie sonnent le tocsin de la mort des tyrans et de leurs satellites, dans ce moment ils signalent leur courage par de nouvelles victoires !

Honneurs immortels soient rendus au Peuple Français ! reconnaissance éternelle à la Convention nationale, qui, par sa sagesse et son énergie, a si bien dirigé le courage du Peuple vers la liberté et le salut de la Patrie. Que les tyrans tremblent, le Peuple est étroitement uni à la Convention nationale, il en est inséparable ; celui de Paris sera toujours prêt à verser jusqu'à la dernière goutte de son sang pour défendre les pères de la Patrie.

Vive la République ! vive la Convention nationale !

Discours de Payan, agent national de la Commune.

Législateurs, c'est aujourd'hui l'anniversaire de cette époque à jamais mémorable, marquée par le reveil d'un grand Peuple qui brise ses fers, et par les actes terribles, mais nécessaires de sa justice. Tyrans, voilà le premier châtiement de vos crimes ; voilà la grande et première leçon que reçut votre orgueil. Vous en conserveriez un éternel souvenir, si nous étions disposés à laisser plus long-temps votre race impie et scélérate insulter à la divinité, et fatiguer l'Univers.

Nous n'avions pas encore célébré d'une manière digne des enfans de la liberté l'anniversaire de ce jour immortel : trois fois il a été flétri par l'aspect odieux d'un roi ; et la veille du 14. Juillet 1793, un monstre plongea un poignard dans le sein de l'ami, du défenseur du Peuple, de Marat. Il n'est plus ; mais que dis-je ! Il existe encore, et c'est son ombre toujours fixe, toujours errante autour du génie de la liberté, qui dévoile aux bons citoyens les plus adroites perfidies, et leur inspire les résolutions les plus courageuses ; mais le 14. Juillet rappellera des souvenirs glorieux et chers. Il offrira l'époque heureuse et brillante du triomphe de l'égalité. Vainqueurs de la Bastille, vous avez des imitateurs. Les troupes de la République ont célébré la veille du 14. Juillet par la prise de Bruxelles.

Au bruit de ces exploits éclatans, l'Univers étonné doit se demander : Quel est donc ce Peuple qui dicte des lois à l'Europe tremblante, à la voix duquel tous les arts se consacrent à la Patrie, et qui soumet tous les élémens à la puissance de la liberté ? Quels sont ceux qui ont commandé ces merveilles, qui ont créé des héros dans une terre où il ne naissait que des esclaves ; qui ont décrété la victoire, et qui, désignant au soldat Français les villes qu'il doit conquérir, les voit à l'instant délivrées d'un joug étranger ? Législateurs, le Peuple qui renversa la Bastille existe encore : une partie compose les armées victorieuses ; l'autre partie est là pour soutenir votre ouvrage. Les restes des armées, battues sur tous les points des frontières, se sont rassemblés pour en former une seule, et pour combattre de concert l'armée de Sambre et Meuse. Ah ! si jamais les ennemis de la Patrie, qui ont essayé de dissoudre la Convention et le gouvernement révolutionnaire, se réunissaient, l'armée de l'intérieur aurait aussi sa bataille de Fleurus.

La Commune de Paris entre dans le sein de la Convention au milieu des applaudissemens.

Colombel fait ensuite rendre le décret suivant :

La Convention nationale, après avoir entendu le rapport de son Comité des secours publics sur la pétition de la Section de l'Homme-Armé, en faveur du pere de Nicolas Vacher, garçon tonnelier, qui est tombé dans une chaudière d'eau bouillante en travaillant au salpêtre le 7 Floréal dernier, et du citoyen Charté, qui après avoir plongé deux fois ses bras dans la liqueur bouillante, est parvenu à retirer le jeune Vacher qui est mort trois heures après, décrète :

Art. I. Il sera payé par la trésorerie nationale, sur le vu du présent décret, une somme de 300l. à Vacher, pere, par forme de secours provisoire et une pareille somme de 300l. au citoyen Charté, à titre d'indemnité.

II. Les pieces sur lesquelles est intervenu le présent décret, qui ne sera imprimé qu'au Bulletin de correspondance seront envoyées d'abord au Comité d'instruction publique, pour recueillir l'action héroïque de Charté, et enfin au Comité de liquidation pour régler la pension qui pourrait être due à l'un et à l'autre, s'il y a lieu.

Mennau, au nom du Comité des secours. Citoyens, si le département de Maine et Loire a eu le malheur de voir une très-petite partie de son territoire

territoire se ranger sous la bannière des brigands de la Vendée, il a au moins le bonheur inappréciable d'avoir souvent à présenter à la Convention nationale de fréquens exemples de patriotisme et de vertus républicaines, qui signalent chaque jour le reste de son territoire resté fidèle.

Organe de votre Comité des secours, je viens encore solliciter votre juste bienfaisance en faveur de la veuve d'un brave cultivateur, maire par continuation, de sa Commune, et mort glorieusement en combattant pour la Patrie.

François-Louis Dureau, de la Commune d'Aubanse, district d'Angers, a toujours mérité par sa bonne conduite et ses principes républicains, la confiance de ses concitoyens.

Maire, par continuation, depuis 1789, plein de zèle et d'activité, il mérita l'honneur périlleux de servir de guide aux troupes de la République.

Pendant la cruelle guerre de la Vendée, il fut aussi choisi pour désigner les repaires des brigands qui devaient être incendiés, et pour montrer les maisons des patriotes qu'il fallait conserver.

Dans une de ses courtes dangereuses, seul avec dix hussards, attaqués par un nombre de brigands bien supérieur, Dureau sentant le péril extrême où il était, se propose de vendre sa vie bien chèrement à ces lâches : il est attaqué, il se défend, mais le nombre l'accable : il reçoit plusieurs coups de sabre sur la tête et sur les bras, qui le mettent hors de combat.

Un de ces scélérats, jadis son voisin, son ami, lui dit : " Crie, *vive le roi*, et tu conserveras ta vie."

" Monstre, lui répond Dureau, ne sais-tu pas que je suis républicain, et que j'ai fait le serment de vivre libre ou de mourir, achève-moi, la mort ne me fait pas peur. Si je regrette la vie, c'est par la peine que j'ai de n'avoir pas servi plus long-tems ma patrie."

Les scélérats ne lui donnent pas le tems d'exprimer encore des sentimens qui leur faisaient sentir toute l'horreur de leur conduite, lui lâchent plusieurs coups de fusils et l'achèvent.

Telle fut la fin tragique, mais glorieuse, du brave Dureau.

Sa veuve, chargée de quatre enfans, dont l'ainé a sept ans, réclame votre justice ; elle est sans ressource ; mais en bonne républicaine, qui fait apprécier une mention honorable prononcée par la Convention nationale, elle demande avec instance que vous décrétiez que son mari est mort en brave et bon républicain. En conséquence, voici le projet de décret que votre Comité des secours publics m'a chargé de vous présenter.

La Convention nationale, après avoir entendu le rapport de son Comité des secours publics, sur la pétition de Marie Bougerie, veuve de François-Louis Dureau, maire par continuation de la Commune d'Aubanse, ci-devant Sainte-Melaine, district d'Angers, dont le mari a été massacré par les brigands de la Vendée, et qui répondit à un de ces brigands qui lui disait de crier *vive le roi* ! --- *Ne sais-tu pas que je suis républicain, et que j'ai juré de vivre libre ou de mourir ; achève ton ouvrage, la mort ne me fait pas peur ; si je regrette la vie, c'est par la peine que j'ai de n'avoir pas servi plus long-tems ma Patrie ;* décrète ce qui suit :

Art.

Art. I. La trésorerie nationale fera passer sans délai à l'agent national provisoire du district d'Angers, la somme de 600 liv. pour être remise à titre de secours provisoire à Marie Bougerie, veuve de François-Louis Dureau, maire de la commune d'Aubanié, district d'Angers, mort assassiné par les brigands de la Vendée.

II. La Convention nationale renvoie la pétition au Comité de liquidation pour le réglemeut de la pension, s'il y a lieu, et au Comité d'instruction publique pour insérer dans le recueil des actions héroïques et vertueuses la mort du brave Dureau.

Le présent décret ne sera imprimé qu'au Bulletin de correspondance.

Un rapport de *Barrère* sur les poudres et salpêtres de Paris et de la République, était digne de figurer pour l'anniversaire du jour où avait éclaté l'explosion de l'insurrection Parisienne. Ce rapport, quelque long qu'il soit, mérite d'occuper ici sa place. Il est à la fois la preuve et de l'activité du Comité de salut public, et de l'art qu'il avait d'allumer l'enthousiasme, et d'exciter le travail. Il acquiert encore un nouveau degré d'intérêt, lorsqu'on réfléchit que ce discours faisait partie des préparatifs du Comité de salut public pour appuyer ses projets nouveaux, et pour servir ses vengeances particulières, vers la fin du mois.

Rapport de Barrère sur les poudres et salpêtres.

Citoyens, c'est au milieu des richesses d'une belle récolte que l'agriculteur prévoyant prépare ses terres et ses engrais pour produire une nouvelle moisson ; c'est aussi au milieu des triomphes obtenus par les armées de la République que nous devons préparer de nouveaux éléments pour la victoire.

Quelles circonstances plus favorables pourrions-nous saisir pour vous parler de poudre et de salpêtre, que celles où la Belgique est reprise par nos armées, où l'Autrichien vaincu à Fleurus est en déroute, et demande asile à des fortifications étrangères.

Quelle époque plus analogue aux circonstances actuelles que celle qui nous rappelle la prise de la Bastille ? et n'est-il pas digne de l'anniversaire que nous célébrons, de vous présenter à pareil jour de nouveaux moyens de combattre et de vaincre les tyrans ?

Un rapport fait aujourd'hui à cette tribune doit ressembler à un tocsin et raviver ces citoyens, pour faire des poudres et des armes, comme il les rassembla le 14 Juillet 1789, pour s'en servir avec courage.

Passionné pour la gloire et pour la liberté, le Républicain Français a montré la même activité et la même constance dans les travaux publics et dans les batailles, dans les ateliers et dans les camps, dans les fabriques et dans les armées ; avide de s'instruire et de vaincre, il a fait à la fois l'exercice militaire et la recherche du salpêtre ; il a fabriqué les fusils et fait un siège. Partout où il peut multiplier les moyens de battre les ennemis de ses droits ; c'est-là où il se porte en affluence ; c'est là qu'il voit sa Patrie.

Ils n'ont pu lui refuser leurs hommages, ces hommes qu'une île ja-

louse

louse et barbare arma toujours contre nous ; et l'éloge des salpêtriers Sans-Culottes est sorti du sein même de ce parlement Britannique, que les poudres fabriquées par la liberté doivent finir par abattre.

Entendez Stanhope parlant devant les hautes seigneuries du parlement Anglais, dans la séance du 4 Avril :

“ On a répandu les bruits les plus exagérés sur le manque de munitions qui devaient empêcher les Français de soutenir une seconde campagne ; et au contraire, il est arrivé que ce peuple ingénieux a su se fournir lui-même de la poudre à canon. Les chimistes ont mis à la portée du Peuple l'art de fabriquer le salpêtre, et déjà les mains empressées des citoyens en ont fait plus qu'il n'en faut pour la campagne. La facilité avec laquelle ils ont tiré du salpêtre des entrailles de la terre, prouve, et leurs ressources et la fécondité de leur génie ; de pareils hommes portent le joug hors de chez eux, mais ne le reçoivent pas.

Qu'aurait-il dit au parlement du roi Georges, si les faits que je suis chargé de vous faire connaître lui eussent été rapportés. Les voici :

Depuis le 13 ventôse où il a été fait un rapport sur la fabrication des armes et poudres, et sur la formation de la Commission des armes et poudres, le Comité n'a pas perdu de vue un seul instant cette importante fabrication.

Il vient rendre compte à la Convention de ce qui a été fait depuis cette époque. Ses idées et ses vues se sont aggrandies, et ont été secondées par tous les républicains. Les ateliers de salpêtre commençaient à s'élever lors du rapport du 13 pluviose ; et déjà la République en est convertie.

Les Sections de Paris ont fourni près de 600 milliers de salpêtre depuis cette époque, leur travail n'est pas encore à sa moitié pour la plupart d'entre elles. Que sera-ce lorsque la perfection des procédés, l'habitude du travail et la facilité des moyens vont se combiner ?

Il y a plus de 60 ateliers d'extraction à Paris ; chacun fournit au moins 800 livres de salpêtre par décade (terme moyen) c'est près de 50,000 livres par décade : nous aurons de quoi renverser tous les trônes, incendier tous les royalistes de l'Europe, et détruire leurs hordes scélérates, si les autres parties de la République répondaient au zèle et à l'activité des travaux de Paris sur les salpêtres.

Outre les 50,000 livres de salpêtres fournis à Paris par décade, et sortis des nouveaux ateliers révolutionnaires, les salpêtriers anciens en fournissent encore au moins à Paris 40,000 livres par décade, et il est possible, en les réunissant aux nouveaux, de multiplier ces divers produits.

Les ateliers sont très-multipliés dans les districts ; il y en a plus de six mille dans toute la République. La plupart commencent à fournir, et bientôt tous étant en activité, l'abondance du salpêtre surpassera les espérances conçues.

Les grandes exploitations actuelles de salpêtre, avancent en même temps les connaissances sur sa nature et sa formation, et influent fortement sur tous les arts qui y tiennent ; en sorte que jamais occasion pareille d'observer et de prendre la nature sur le fait ne s'est présentée aux hommes. La République Française laissera sur ce point, comme sur beaucoup d'autres, les nations voisines loin d'elle.

Dés

Des cours révolutionnaires sur l'extraction du salpêtre ont été faits dans le mois ventôse, et vous en avez vu les progrès. Des élèves ont été appelés des districts ; leur ardeur, leur zèle ont favorisé singulièrement leur instruction, qui a été aussi solide que prompte.

Cette grande expérience des cours révolutionnaires a fait connaître un nouveau mode d'instruction, qui donne au Comité un instrument nouveau dont il tirera un grand parti pour plus d'un genre. De là le camp des Sablons, pour l'école de Mars, en attendant une école révolutionnaire sur l'agriculture et l'éducation des troupeaux.

Deux canoniers par district ont été appelés ; neuf professeurs ont fait six cours, trois sur le salpêtre et la poudre, et trois sur les canons.

En répandant rapidement l'instruction, ces cours ont donné beaucoup d'hommes instruits à la République.

Les élèves casernés, admis dans la société populaire des amis de la liberté et de l'égalité, y ont en même tems puisé l'esprit public ; ils se sont élevés à la hauteur des révolutionnaires, en même tems qu'ils préparaient des armes à la révolution.

A mesure que les élèves s'instruisaient, l'activité des ateliers des sections augmentait, on commençait la raffinerie révolutionnaire de l'Unité, et la poudrerie de Grenelle; deux établissemens les plus beaux, les plus étonnans de ce genre qu'il y ait en Europe.

Après leurs cours, une partie des élèves a été confiée aux commissaires des salpêtres des sections, et y ont appris les procédés pratiques. Une autre partie a été mise dans les ateliers de fonderie de canons, chez Perrier et Brezin ; d'autres ont été employés dans la raffinerie ; d'autres dans la poudrerie ; et cette distribution de talens les a déjà propagés à un point difficile à concevoir si l'influence de la chaleur révolutionnaire sur toutes les opérations morales et sur les arts n'était connue.

La Convention a reçu l'hommage de ces élèves. Ils sont venus déposer dans son sein le fruit de leurs premiers travaux. On se rappelle la fête du salpêtre, une des plus gaies et des plus simples, une des plus républicaines qui aient été célébrées. Vous vous rappelez avec quel enthousiasme chaque section apportait deyant vous le tribut de ses terres salpêtrées : c'est un impôt territorial que la liberté y avait mis, et dont le patriotisme a fait la perception avec usure. C'est le véritable gâteau des Rois que chaque section venait offrir à ceux qui ont juré de les détruire.

Après leur instruction complète, ces ouvriers patriotes ont été répartis sur les différens points de la République, pour y porter cette instruction et l'activité convenable. L'agence révolutionnaire des salpêtres et poudres a trouvé un grand nombre d'agens parmi ces élèves.

Plusieurs, en rentrant dans leurs foyers, y ont porté l'énergie révolutionnaire et les lumières nécessaires à la fabrication du salpêtre ; en sorte qu'ils ont communiqué le mouvement excité ici, dans tous les points de la République. Le lieu de vos séances est le plateau électrique, les districts sont les anneaux de la chaîne, et la commotion a été faite jusqu'au bout.

Tous les élèves ont été bien choisis et doués de toutes les qualités convenables à des Républicains. Ce mode révolutionnaire de cours public est devenu pour le Comité un type d'instruction qui lui servira
utilement

utilement pour toutes les branches des connaissances humaines utiles à la République ; et vous ne tarderez pas à en sentir les besoins au milieu d'une ligue Vandale et Visigothe, qui veut encore proclamer l'ignorance, proscrire les hommes instruits, bannir le génie, et paralyser la pensée.

L'établissement de la raffinerie est devenue une des plus belles et des plus utiles manufactures de la République. Les procédés y sont simples et faciles ; leur durée est courte : on a en quelques jours ce qui ne s'obtenait dans l'ancien raffinage qu'en deux mois de travaux.

On raffine aujourd'hui 30 milliers de salpêtre par jour. La plus active raffinerie ancienne a bien de la peine à atteindre trois milliers : la raffinerie de Paris ira jusqu'à 40 milliers par jour. Le représentant du peuple, Frécine, y a mis un zèle et une activité qui en ont opéré le succès, et nous lui devons ici un témoignage public pour l'activité de ses opérations.

La poudrerie révolutionnaire a éprouvé d'abord de grandes difficultés dans son établissement. Les expériences particulières qui avaient été faites, étaient encore éloignées du succès d'une grande manufacture. Celle-ci une fois montée, a éprouvé quelques retardemens ; de nouvelles expériences ont été faites rapidement pour déterminer la fabrication en grand. On a obtenu des succès au-dessus de toute espérance. On fabrique aujourd'hui plus de 26 milliers de poudre par jour. Le représentant du peuple, Nion, a rendu de grands services à la République dans ce genre, depuis qu'il est à la tête de la poudrerie de Grenelle ; et le Comité trouve une grande jouissance à lui rendre cette justice publique au milieu de ses collègues.

En même tems on a perfectionné l'ancien procédé de la poudre dans les moulins. Au lieu de battre la poudre en douze heures comme on faisait, le Comité a ordonné des expériences pour réussir en trois heures ; il a obtenu le succès qu'il désirait, en sorte que par suite on fera dans les anciens établissemens quatre fois plus de poudre qu'on n'en faisait ; mais ces exploitations ne sont rien vis-à-vis de la poudre révolutionnaire : c'est ici que le génie de la liberté s'est fait le plus sentir : toutes les routines ont été abandonnées. Des procédés nouveaux et des citoyens enthousiastes de l'objet de leur travail ont porté les efforts à un *maximum* qui a étonné même les inventeurs. Chaque jour a vu augmenter les résultats, et la Belgique a été fournie avec la poudre révolutionnaire, produite par ces infatigables Sans-Culottes.

La machine à poudre de Grenelle a tellement réussi, elle a un si immense succès que les nouveaux établissemens dont on avait cru nécessaire de multiplier le nombre, deviennent inutiles. Il en est de même de la grande raffinerie de Paris, et toutes celles que le Comité avait cru nécessaire d'établir dans les districts deviennent également inutiles.

Il résulte de là que tout est presque fini pour une immense exploitation de raffinerie de salpêtre, pour une immense fabrication de poudre, pour plus qu'il n'en faut à la République, plus qu'aucun peuple de l'univers n'en a jamais fait.

Il en résulte que l'on pourra diminuer plusieurs établissemens qui existent actuellement, détruire ceux qui sont près des frontières, mis à la disposition de l'ennemi par les traîtres ou les malheurs de la guerre.

C'est ainsi que nous parviendrons à faire l'unité de la République même avec les ateliers de poudres et de salpêtre. Il faut faire préparer dans les diverses parties de la République toutes les matières d'armes, ou de guerre ou de tous les autres besoins publics ; mais il faut finir, il faut fabriquer, il faut fabriquer au centre. La centralisation est dans toutes les opérations de la nature, qui a aussi son unité et son indivisibilité ; faisons passer ce principe fécond et conservateur dans la politique. C'est à Paris que nous devons placer les grands établissemens, les ateliers les plus importans. C'est ici la clé de la voûte républicaine. En mettant dans le centre de la République et du gouvernement les grands ateliers de raffinage de salpêtre et de poudrerie, on concentre de plus en plus la force révolutionnaire, et on rattache en un seul point toute la puissance active ; on ne dépend plus d'une foule d'événemens, et l'approvisionnement est sûr ; on n'est plus sous la dépendance de quelques comploteurs obscurs, de quelques fédéralistes impunis, des trahisons qui livrent les frontières, ou des représentans qui cèdent trop facilement aux sollicitations locales.

Pour approvisionner ces grandes manufactures qui consomment deux fois plus en un jour que ne consommaient autrefois tous les moulins à poudre de la République, il faut que l'exploitation du salpêtre ne se refroidisse point ; que la chimie du peuple continue son travail utile. Il suffit d'offrir cette vérité aux Républicains pour qu'ils en sentent toute l'importance. L'intérêt de la République et de la liberté y est lié, et le sort de nos armées, lancées avec impétuosité sur les royaumes de l'Europe, en dépend.

Le même approvisionnement des grands ateliers de Paris exige que le salpêtre fabriqué ne séjourne point dans les magasins, et qu'il arrive en circulant facilement et promptement partout. Les agens du district doivent surtout avoir l'œil ouvert sur cette circulation. Ils sont responsables de l'exécution des arrêtés du Comité de salut public. Jusqu'à présent peut-être trop d'indulgence, ou des considérations inutiles ont amené des lenteurs ; mais les procédés étant plus connus, et les besoins plus impérieux, le tems des ménagemens est passé, et toute inexécution des arrêtés du Comité sévèrement punie. Pour assurer l'approvisionnement de la raffinerie et de la poudrerie de Paris, le Comité a donné des ordres pour faire arriver le salpêtre dans des centres déterminés pour chaque district, et pour les faire verser de là à Paris.

Cette mesure bien exécutée ne pourra jamais exposer les ateliers de Paris au chômage ; c'est là le point le plus important : d'un côté, 1500 peres de famille subsistent tous les jours par les travaux de Grenelle, et de l'autre nos armées sont tous les jours alimentées par les produits de cette fabrique révolutionnaire. Quel district, quelle commune voudrait donc ruiner des citoyens, désapprovisionner nos armées et paralyser la victoire !

D'après des états exacts, le Comité connaissant la production de salpêtre dans tous les districts, a cru devoir fixer le *minimum* de cette production à 1000 liv. par décade, pour chaque district, ce qui fera plus d'un million et demi de salpêtre par mois, et au moins 20 millions de salpêtre par an. Cette quantité exigée par un arrêté du Comité, surpasse près de dix fois l'ancienne production. On n'a donc pas trop dit dans les premiers transports, en annonçant qu'on décuplerait le produit du

du salpêtre. Le zèle républicain peut aller au-delà. On peut juger du fondement des espérances du Comité, sur la production du salpêtre et du peu d'exagération qu'il y a dans ses assertions, quoiqu'en aient dit des ignorans ou des contre-révolutionnaires, par ce qui est relatif au département d'Indre et Loire. Des données exactes et portées au *maximum*, prouvent qu'il y a plus de 12 millions de salpêtre à exploiter dans ce seul département, que la nature a favorisé plus particulièrement de cette production.

Bien assuré de ce fait par le rapport d'habiles chimistes, le Comité a pris une mesure particulière pour ce riche département. Il y a envoyé le représentant du Peuple Nioche, avec trois chimistes, pour faire extraire avec rapidité ce salpêtre, ou au moins une grande partie, et contribuer ainsi à alimenter Paris et le Ripant, autre manufacture, située près de Tours, et qui par sa position, au centre de lieux richement salpêtrés, doit recevoir bientôt par les soins du Comité, un accroissement tel qu'au lieu de trois milliers de poudre par jour, il en fera fabriquer dix milliers. Le commissariat nommé à cet effet par le Comité, et sous la surveillance active du représentant Nioche, est parti il y a huit jours, et est en pleine activité aujourd'hui.

La lenteur et la difficulté de l'extraction du salpêtre dans plusieurs districts de la République, provenaient du manque de la potasse, matière que la France tirait autrefois de l'étranger. Le Comité a proposé une loi adoptée par la Convention sur la fabrication de la potasse, et rendue le 29 Germinal dernier. Elle est déjà mise en activité, par les soins de l'administration révolutionnaire des salpêtres, et sera exécutée avec une grande promptitude dans le département d'Indre et Loire, et dans les districts boisés du voisinage. Ce lieu promet à cet égard une abondante récolte. En même tems qu'on va procurer de la potasse à la République, et de son propre fonds, le Comité s'occupe des moyens de diminuer la consommation de ce sel dans les verreries, les lessives et tous les arts où on en emploie beaucoup.

Cette diminution d'emploi aura lieu, en substituant à la potasse, la soude que l'art chimique saura extraire du sel marin. Un travail considérable sur cet art nouveau, si important pour la République, a été ordonné par le Comité ; il est terminé, et des manufactures vont être sur le champ consacrées à sa pratique par les soins et les encouragemens que le Comité s'empresse d'y donner. On enlèvera ainsi à l'Espagne et à d'autres nations ennemies de la liberté, un commerce qui rendait la France tributaire ; et ce sera encore un grand service que la Convention aura rendu à la patrie.

Nous étions tributaires des pays étrangers pour le salpêtre, la poudre et la potasse ; dans peu de jours nous leur offrirons notre excédent ; et la France fournira aux peuples qui, à son exemple, voudront être libres, le fer et la poudre nécessaires pour conquérir leur liberté.

Que les arts continuent leurs produits ; que les artistes perfectionnent leurs procédés, et que les citoyens ne se découragent pas un instant ; ils remplissent aujourd'hui la plus belle fonction ; ils forgent la foudre qui doit détrôner les Rois, leur vocation est digne d'envie.

Du blé, du salpêtre et du fer : tels sont les premiers besoins de l'homme libre.

La ligue infernale des rois a vainement tenté de nous ravir les res-

sources territoriales : ils nous affamaient de subsistances ; ils paralysaient nos fabrications de salpêtre et de poudre ; ils accaparaient nos fers et arrêtaient ceux qui venaient de l'étranger. Mais le ciel, la liberté et l'industrie républicaine ont déjoué ces criminelles combinaisons ; et nous devons aux efforts et aux intrigues qu'ils ont faits pour bloquer, pour affamer la République, plusieurs genres d'industrie que nous n'aurions peut-être jamais songé à nous approprier.

Barbares Anglais ! lâches auteurs de ces complots de famine et de destruction ! vous qui avez ameuté par vos infâmes et audacieux émissaires tant de gouvernemens faibles ou trompés ; vous qui avez accaparé avec des vaisseaux et de l'or, les rois et leurs satellites, comme vous accaparez les negres en Afrique et le commerce dans l'Inde ; vous qui avez soulevé des hommes contre un peuple paisible et ami de la liberté, chez lequel vous avez salarié des traitres domestiques et des hordes militaires, le fer à la main d'un côté, et la torche de l'autre ; vous qui pressurez l'Europe et la couvrez de sang et de ruines, pour dicter des lois à un peuple libre et généreux ; pour éteindre chez les hommes le sentiment de leurs droits éternels ; vous qui, comme l'a dit un de vos orateurs, Stanhope, couvrez le Monde de destruction, pour forcer Brutus à s'agenouiller devant Tarquin ; entendez aujourd'hui les promesses sacrées que vous fait la France et les moyens terribles qu'elle peut employer sous le regne des lois.

Presque tout le salpêtre qu'on convertissait en poudre venait de l'Inde ; nos nombreux ateliers repandus sur la surface de la France, ne pouvaient fabriquer que huit milliers au plus de livres de poudre, et dans ce moment, le seul atelier révolutionnaire de Grenelle, en fabrique 25 milliers par jour.

Ainsi, un seul atelier fabrique sous les yeux de la Convention nationale, deux fois plus de poudre qu'il ne s'en fabriquait dans toute l'étendue de ce que les Capets appelaient leur royaume.

Les arts et les sciences sont constitués ouvriers dans les ateliers nombreux : leurs procédés sont sûrs ; ils mettent les ouvriers à l'abri des accidens, puisque les matieres sont broyées séparément, et que leur mélange s'opere dans des tonneaux, sans secousse, sans choc, sans buttage. Les procédés sont prompts ; car, en un jour, les matieres sont broyées, mélangées, grainées et prêtes à être employées.

Nous avons donc les moyens assurés pour faire partout, en très-peu de tems, toute la poudre que peuvent réclamer les besoins des armées de la République. Nous pourrions aisément porter la fabrication de chacune des deux poudreries qu'on établit près de Paris, à 20 milliers, ce qui nous produirait 12 à 14 millions de livres de poudre chaque année ; c'est-à-dire, quatre à cinq fois plus que toute la puissance réunie des rois de l'Europe n'aurait pu en fabriquer.

Apprenez surtout quelle espece d'homme travaille à faire les poudres. Le jour où ils ont appris la bataille de Fleurus, gagnée par les Républicains, ils ont voulu dépasser les heures destinées au travail ; et, malgré les grandes chaleurs, ils ont prolongé leurs travaux, et ont produit des milliers de plus de poudre, pour rétablir dans les magasins celle que les républicains ont si bien employée.

Nion, le représentant du Peuple, qui surveille la fabrique de Grenelle, leur apprend que la poudre révolutionnaire a conquis la Belgique et

et qu'elle a été employée aux derniers triomphes. Aussitôt leur émulation n'a plus de bornes. " Nous creverons ici plutôt, s'écriaient-ils, que de cesser un instant un travail aussi utile à nos braves défenseurs. " J'ai rapporté à la Convention leurs cris de joie à la nouvelle de nos succès, leur redoublement de travaux en voyant triompher la liberté ; et déjà les Républicains, à cette tribune, les bons citoyens, les pères de famille ont reçu leurs récompenses.

Le comité a levé beaucoup d'entraves sur la fabrication du salpêtre. Il a empêché quelques déprédations et vexations auxquelles les malveillans l'avaient de leur côté consacrée. Il a publié des instructions sur la nécessité de replacer les terres lessivées dans les lieux d'où on les avait extraites, sur l'existence du salpêtre dans des terres où l'on disait qu'il n'y en avait point, et sur plusieurs autres points aussi utiles.

Le Comité ne borne point ses vues au présent, il s'occupe également, de l'avenir. Quoique le sol de la France paraisse inépuisable en salpêtre, quoique ce sol doive manifestement être reproduit avant que toutes les terres d'où l'on extrait actuellement soient épuisées, le Comité fait faire des recherches sur la construction et l'établissement des *nitreries artificielles*, sur le nombre qu'il conviendra, d'en former pour la République ; cet art une fois assuré, le travail des citoyens sera diminué, les besoins journaliers satisfaits sur ce point, et la récolte proportionnée non seulement aux besoins de la République, mais portée bien au-delà.

Huit inspecteurs, nommés par le Comité, continuent à parcourir tous les départemens, à activer la fabrication du salpêtre, à éclairer et à échauffer les citoyens sur cette fabrication. Ils correspondent immédiatement avec le Comité, et lui rendent un compte exact de l'état général de la fabrication.

Ils surveillent toutes les opérations et tous les agens des deux administrations, et dénoncent les abus au Comité qui les détruit sur le champ.

Le Comité a adjoint deux élèves à chaque inspecteur.

Ce que la force des circonstances a exigé au commencement de l'exploitation révolutionnaire du salpêtre, pour la création d'une nouvelle administration, ne devient que plus nécessaire aujourd'hui que tous les établissemens sont montés, et en pleine activité. Et c'est ici que la Convention doit porter un regard sévère sur le projet fédératif qui tend à diviser les fabrications, et à décentraliser l'administration la plus active, la plus féconde qui ait encore existé sur le sol de la République.

L'agence ancienne, ci-devant *régie des poudres*, et l'agence nouvelle ou révolutionnaire s'entravent réciproquement dans leurs travaux, les ateliers de l'agence ancienne récoltent souvent le salpêtre révolutionnaire qui devait approvisionner les fabriques de l'agence révolutionnaire ; celles-ci employant plus de matières que les fabriques de l'agence ancienne, sont souvent sur le point d'en manquer.

Si le Comité n'avait dans ce moment les moyens de centraliser les opérations, les ateliers révolutionnaires deviendraient peu à peu des ateliers de l'agence ancienne, et l'ouvrage s'y ralentirait comme chez les salpêtriers, dont l'intérêt est de ne retirer que lentement le salpêtre.

Il n'est plus question aujourd'hui que de hâter la fabrication du salpêtre, et d'organiser l'administration des poudres d'une manière digne de l'importance de l'objet qui lui est confié. Le mouvement révolutionnaire,

tionnaire que la Convention a voulu imprimer à toute la France pour l'exploitation du salpêtre, n'a pas été le même partout.

On a vu des hommes faibles, ignorans ou mal-intentionnés, seconder faiblement l'extraction de ce sel. Ici, c'était des chaudières qui manquaient ; là, c'était des hommes instruits qu'on réclamait ; partout on semblait ignorer qu'un Républicain doit surmonter tous les obstacles ; que le mot *impossible* est rayé de son vocabulaire ; que la révolution ne se nourrit, depuis le 14 Juillet, que d'efforts et de prodiges ; et que ceux-là qui nous parlent sans cesse d'obstacles, de difficultés, ne sont nés, ni appelés à la conquête de la liberté !

Quelques hommes voulant se faire un état de l'exploitation du salpêtre, se sont commissionnés par l'agence nationale, et devenus salpêtriers, ils entravent les exploitations particulières, et modèrent la leur pour avoir un produit successif et lent. Oh, combien ce hideux intérêt personnel a livré de combats à la République ! Il faut être sans cesse armé pour le combattre, tant il est exigeant, importun, protégé, opiniâtre et universel.

Les agens ou commissaires de l'agence nationale, placés et connus depuis long-tems dans les établissemens disséminés dans les différens points de la République, ont toutes les facilités possibles pour attirer à eux les ateliers révolutionnaires, les hommes qui y travaillent, le salpêtre qui s'y fabrique, et privent ainsi l'agence révolutionnaire d'une grande partie de son produit.

Les potasses sont, par la même cause, presque toutes livrées à l'agence nationale, et employées par elle de manière que l'agence révolutionnaire en est privée. Est-ce aveuglement, est-ce intérêt personnel, est-ce influence des localités, est-ce malveillance ? c'est ce que le Comité doit examiner sévèrement ; mais dans tous les cas, les inconvéniens sont majeurs, il faut les faire disparaître par une administration une et centrale, c'est une condescendance meurtrière de ménager un établissement parce qu'il existe ; il ne doit subsister que ce qui est utile à la République. Presque partout les anciens salpêtriers commissionnés entravent l'exploitation révolutionnaire des salpêtres, par l'opposition de leur arrondissement ; ils usent de toute la rigueur de la loi, et n'en faisant l'esprit qu'à leur propre avantage, sans l'appliquer comme il devrait l'être à l'extraction prompte et rapide du salpêtre. C'est ainsi qu'un génie malfaisant semble s'attacher à contre-révolutionner toutes les lois, et à ne saisir dans leurs dispositions que les armes ou les moyens qui lui conviennent.

En un mot les deux agences se gênent, se fatiguent, rivalisent avec perte et danger perpétuel pour la République. Nous vous proposerons donc la réunion de l'agence nationale, ci-devant régie des poudres, et de l'agence révolutionnaire.

Le service des deux administrations s'entrave, se contrarie ; l'une a une origine révolutionnaire, l'autre a pris naissance dans l'ancien régime ; ces deux filles de deux lits différens, pourraient nuire à la paix domestique, et détruire le patrimoine national, au lieu de l'augmenter.

Nous n'avons pas proposé d'abord cette réunion, parce que nous ne voulions pas risquer les produits assurés de l'ancienne méthode, avant d'être bien assurés du plein succès des procédés nouveaux. C'est ainsi que marche la sagesse à côté de la révolution.

Aujourd'hui

Aujourd'hui l'expérience a justifié entièrement la bonté, l'efficacité de ces procédés modernes ; le moment est venu de former une organisation générale, qui donnera plus d'extension au produit, en combinant les moyens économiques qui naissent de la régularité et de l'unité des opérations.

Nous avons passé rapidement de l'invention la plus hardie, à l'exécution la plus positive ; nous sommes arrivés dans quelques mois à des résultats grands et même inattendus.

Communément il faut un siècle pour passer de l'invention à la manœuvre rotinière, ici, nous avons passé subitement de l'invention à l'exécution mécanique, et facile pour tous les citoyens ; car nous avons formé un peuple de salpêtriers et de fabricateurs de poudre.

En vous faisant part des moyens employés, nous avons espéré d'exciter de nouveau le zèle des citoyens, d'activer les travaux des sections, de ranimer le patriotisme des ouvriers, et d'obtenir de nouveaux produits de salpêtre.

Pour obtenir de la poudre, il y avait trois grandes opérations à faire ; 1. extraire du salpêtre brut en très-grande quantité : 2. raffiner le salpêtre ; 3. fabriquer la poudre.

Pour obtenir le salpêtre, la Convention nationale a, par son décret du 14 Frimaire, invité tous les citoyens à lessiver les terres de leur caves. Lors de l'invention du nouveau procédé pour le raffinage du salpêtre, et la fabrication de la poudre, on croyait aussi qu'il fallait des établissemens nombreux de ce genre pour toute la République ; mais les premiers établissemens formés à Paris qui donne les moyens de perfectionner les détails des procédés, tellement qu'il est évident aujourd'hui que les grands établissemens de Paris suffiront pour ce travail cruel, pour les besoins de la République, à quelque degré d'extension qu'ils se portent.

Ainsi, la seule difficulté qui reste aujourd'hui, est de redoubler l'extraction du salpêtre brut dans toutes les Communes, et de le faire affluer sur les établissemens de Paris, afin de les alimenter abondamment.

Le fédéralisme qui se glisse partout où il ne trouve pas des patriotes ardens qui le pourchassent ; le fédéralisme, chassé des administrations départementales et des magasins de subsistances, était réfugié dans les caves où se font les salpêtres, et avait trouvé un asyle dans les matières mêmes destinées à le détruire. C'est un dernier effort, c'est un effort de courte durée qu'on demande ; mais il doit être général, et il ne contrariera point les travaux si précieux de la récolte.

Quand les citoyens auront épuisé leurs terres ; en les remplaçant dans les mêmes lieux d'où elles ont été tirées, elles se rechargeront de nouveau d'une plus grande quantité de salpêtre qu'auparavant, et en très-peu de tems.

Pour y suppléer encore, s'il était nécessaire, le comité prend dans ce moment des mesures pour établir, dans plusieurs points de la République, des nitrières artificielles, qui seront très-faciles à former et à entretenir, et qui finiront par être l'aliment habituel de nos salpêtreries, lorsque les grandes circonstances révolutionnaires seront passées, et sans occasionner aucune gêne aux citoyens. Ainsi, nous préparons de longue main le meilleur ordre de choses possible à cet égard, et nous y trouvons aussi un moyen de correction à nos calculs, au cas où ils ne répondraient pas aux espérances en quelque partie.

Les

Les machines de l'ancien régime, lentes comme la tyrannie et grossières comme elle, ont été révolutionnées, et sans nous vanter des moyens qu'il est inutile de faire connaître à la Convention, nous pouvons assurer que ces machines suppléeront et aideront la machine révolutionnaire.

Il est donc instant de faire cesser cette rivalité, et de n'avoir plus qu'une seule administration pour les salpêtres et les poudres de la République,

I. Alors il y aura unité dans les mesures.

II. On connaîtra à chaque instant l'état du salpêtre, du salin, &c.

III. La répartition égale et convenable des matières dans les divers ateliers se fera avec exactitude et célérité.

IV. Il n'y aura plus de stagnation nulle part.

V. Des plans suivis pour la fabrication du salpêtre, du salin, de la potasse, pour le raffinage du salpêtre et la fabrication de la poudre, pourront être faits et exécutés.

VI. Tous les agens et employés marcheront d'un pas égal vers l'amélioration de toutes les fabrications.

VII. Les commissaires des poudres, les inspecteurs et autres agens continueront leurs travaux et les perfectionneront par des instructions.

VIII. Les préposés de la nouvelle agence seront liés par des rapports de travaux et par un concours heureux avec les anciens commissaires.

IX. Tout partira du seul centre administratif placé à Paris ; et l'impulsion étant homogène, le mouvement communiqué à toute la machine sera uniforme dans toute la République.

Le comité crut devoir confirmer l'exécution de toutes ces mesures à des têtes révolutionnaires, et il appela, pour composer cette nouvelle administration, les personnes que leurs lumières et leur activité, avaient fait distinguer jusqu'à ce jour. Le comité crut encore faciliter et assurer le succès de ces établissemens, en en confiant la surveillance à des représentans également distingués par leurs connaissances et leur amour pour la chose publique.

Le succès a répondu à nos espérances ; un atelier de fabrication de poudre, qui ne devait fournir que cinq milliers par jour, en fournit en ce moment de douze à seize milliers. La raffinerie de l'Unité purifie journellement 14 milliers de salpêtre, et en fournira incessamment 40 milliers.

Il n'est donc plus question de projets ; c'est d'établissemens formés qu'on vient nous parler ; c'est encore d'un prodige de la révolution qu'on vient vous entretenir.

C'est à vous à exciter le zèle de nos départemens pour la fabrication du salpêtre ; c'est à vous à leur dire que la foudre tyrannicide se forge à Paris sous les yeux de la Convention ; et ils brigueront la gloire de préparer et de fournir un des élémens qui la composent ; c'est à la Convention elle-même à dire à tous, que ceux-là seraient bien criminels qui, foulant une terre riche en salpêtre, laisseraient languir la fabrication de la poudre, faute de l'en extraire.

Le comité de salut public, en créant une seconde administration pour les salpêtres, n'a pas pu se dissimuler les inconvéniens inséparables de cette organisation ; mais il a pensé que c'était le seul moyen d'assurer les mesures révolutionnaires sans ralentir la marche des établissemens anciens.

anciens. Ce qu'il a fait alors par le sentiment du besoin, il a dû il revoir en ce moment, et chercher à raccorder le tout aux principes que le dirigent ; il a senti la nécessité de remettre dans des mains habiles tous les fils de cette grande machine ; il a senti qu'il était urgent de donner à cette partie du gouvernement, cet ensemble, cette unité qu'ont reçu toutes les autres parties.

Nous aurions pu vous rendre compte de la nombreuse fabrication des canons pour les armées et pour la marine ; nous aurions pu vous dire que les travaux de cette partie présentent pour résultat 1020 canons par mois pour la marine ; c'est le résultat des travaux des représentans du peuple Romme, Frécines, Didier et Noël, qui sont envoyés dans les départemens qui produisent du fer de bonne qualité.

Il suffira de vous dire que les citoyens de Paris, qui, depuis l'origine de la révolution, fournissent de si beaux exemples à la République, ont encore mérité de servir de modèle aux autres Communes par le zèle qu'ils ont mis et les succès qu'ils ont obtenus dans les travaux des salpêtres ; mais aussi il est utile d'avertir dans ce rapport les citoyens et les communes d'économiser la poudre, de ne pas prodiguer à du bruit, dans les fêtes civiques, les matières que la liberté doit prodiguer à la mort des esclaves dans les combats. La liberté et ses armées ont une hypothèque privilégiée sur les salpêtres et les poudres de la République. La Convention n'a pas ordonné des feux d'artifice ridicules pour célébrer la vigoureuse insurrection du 14 Juillet 1789 ; ce sont des chants guerriers et des arts utiles qu'elle emploie.

Continuons donc de révolutionner nos caves et nos terres ; qu'une seule fabrique centrale prépare la poudre destructrice des tyrans, et imitons la nature : c'est elle qui a organisé les révolutions et qui les fait sans cesse sur l'Univers ; elle vient de se coaliser avec nous il y a quelques jours, pour accélérer la maturité des récoltes ; elle s'est coalisée de plus fort avec nos armées pour effrayer les roitelets de l'Italie anglisée ; et tandis que l'armée d'Italie et des Alpes les menacent sur les Monts-Cénis et Saint-Bernard, la Nature, du haut du Vésuve, vient de commander à Naples de ne point faire sortir la flotte qui allait se réupir à celle des Anglais sur les côtes de la Méditerranée. L'éruption de ce volcan vient d'être plus forte que jamais ; les faubourgs de Naples ont été brûlés par la lave, la ville et le port couverts pendant trois jours de cendre et de fumée, et la révolution de cet autre montagne retarde les projets des gouvernemens Italiens.

Citoyens, cette coalition de la liberté et de la nature, la foudre du Mont Cénis et la lave du Vésuve valent bien le traité de Pilnitz ; c'est à nous de les ratifier par notre union, notre courage et notre constance.

Voici le projet de décret.

La Convention nationale, après avoir entendu le rapport de ses Comités de salut public, supprime l'agence nationale, ci-devant régie des poudres et salpêtres ; elle cessera ses fonctions le 1^{er} Thermidor. Le Comité de salut public est chargé d'organiser le travail de cette partie dépendante de la Commission des armes, conformément à la loi qui concerne les Commissions exécutives.

Ce décret est adopté.

Séance du 15 Juillet.

Deux administrateurs du district de Valenciennes, qui ont trouvé moyen de s'échapper récemment de cette place, paraissent à la barre, et commencent par dénoncer à la Convention les tyrans ennemis de la France, les traitres, les émigrés, et les lâches royalistes de cette commune, dont ils ont pensé être la victime. Ils disent que toutes les horreurs d'un bombardement de 43 jours et de 43 nuits, n'ont jamais pu les faire manquer de fidélité à leurs devoirs, et au serment qu'ils avaient fait de mourir pour la République, en la défendant. Ils ont brisé leurs fers, et ils espèrent que dans quelques jours, le lieu de leurs souffrances sera purifié, et la république vengée.

Une adresse de la commune de S. Quentin félicite la Convention sur les derniers succès de la République, et notamment sur les vertus morales, et les principes sacrés de probité et de justice que *la montagne* a proclamés : "Achevez, écrivent-ils, achevez la destinée du monde. Vous toucherez au grand développement ; bientôt le territoire de la République aura vomit tout ce qu'il a d'impur ; bientôt l'Aigle Romaine, dans sa fuite rapide, sera abattue ; la nouvelle Carthage, non moins superbe et téméraire que l'ancienne, sera humiliée et détruite. Les Rois chercheront un asile que la terre et la mer leur refuseront ; Rome moderne, mais Rome vertueuse, étonnera l'univers par la splendeur ; les peuples ressaisis de leurs droits, et reconnaissans envers leurs libérateurs, régneront pour leur bonheur."

Cette adresse pompeuse est suivie d'un projet de règlement qui concentre à Paris, et dans un seul bureau, toute l'administration des biens des émigrés, et la liquidation des créances sur les dits biens. Ce projet est renvoyé à un second examen de plusieurs Comités réunis.

Cambacérès paraît ensuite à la tribune, et lit un long mémoire sur le recensement, la rédaction, et la classification des lois. Le plan des Comités divise en trois parties le code complet des lois de la République. 1. Les lois sur l'organisation du gouvernement. 2. Les lois propres à son action. 3. Les lois relatives à ses moyens et à sa force. Ces trois grandes divisions se subdivisent ensuite en 28 codes particuliers. Le projet est fort goûté, mais comme il est plus aisé à une assemblée de cannibales, d'applaudir que de raisonner, de disputer que de discuter, elle ajourne et leve la séance pour entendre le lendemain ce qu'on dit d'elle dans les banquets civiques.

Séance

Séance du 26 Juillet.

Rapport de Barrère sur les banquets civiques.

Citoyens, je dois, au nom du Comité de salut public, appeler l'attention des représentans du peuple sur les fêtes sectionnaires et les repas civiques qui, depuis quelques jours, se multiplient et se propagent avec une rapidité qui n'est point naturelle.

Je ne viens pas troubler la joie franche et naïve du peuple, mais l'écarter ; il faut dire des vérités qui ne paraîtront dures qu'aux aristocrates, et je n'oublierai pas que je parle aux citoyens.

Je ne viens pas improuver les mouvemens spontanés qu'ont pu avoir de bons patriotes pour ces banquets sectionnaires, mais seulement les avertir de quelques dangers qu'ils n'ont pas aperçus.

En effet, si je m'adressais à ces Protées contrerévolutionnaires, qui corrompent tout ce qu'ils touchent, qui contre-révolutionnent toutes les institutions, et altèrent par un souffle impur les meilleures lois, mes expressions seraient fortes comme les dangers et les pièges qu'ils creusent sous les pas des patriotes, en les couvrant de fleurs ; mais lorsque vos pensées ont devancé déjà les miennes, sje me contenterai d'observer avec vous quelle importance, quelle activité, quel luxe et quelle violence même certains hommes, cachés dans les sections, ont donné en peu de tems à ce sentiment tranquille et fécond, base de la société humaine ; combien sont artificieuses et peuvent devenir funestes les formes dont ils se sont servis pour l'exprimer.

Il y a deux mois, l'on avait ouvert partout les temples de la Raison ; des jeux scéniques y remplaçaient un ancien culte.

Aujourd'hui l'on élève des tables de fraternité dans toutes les rues, et des espèces de saturnales sont substituées à la décence des repas domestiques.

L'origine de ces étranges vicissitudes de l'opinion est la même ; les auteurs de ces usages singuliers ont le même but. Ils veulent distraire les citoyens du véritable objet vers lequel l'esprit public est porté, stationner la révolution, ou changer la direction de ses mouvemens. Nous avons la raison et la force, ce qui forme une coalition assez puissante ; mais ils ont la ruse et l'activité, ce qui forme une coalition assez dangereuse. Un mot cependant suffira dans cette occasion au peuple, pour déjouer cette nouvelle intrigue que les exécuteurs testamentaires d'Herbert et de Chaumette ont ourdie autour de nous.

Les repas publics ne sont pas parmi nous une institution nouvelle. Camille Desmoulins les provoqua dans les journaux ; des contre-révolutionnaires lui demandèrent aussi, et s'en servirent en Juillet 1792, à Marseille et à Arles, quand les débris de la conjuration de Sallant étaient encore fumans ; c'est ainsi qu'on cherchait à altérer ce qu'il y a de plus amical, de plus respectable chez les hommes ; la table que tous les peuples ont regardée comme le temple de l'amitié, nos hypocrites en ont voulu faire le temple de la discorde, et Danton appuya plusieurs fois de son coupable organe dans la Convention, la proposition de ces

banquets généraux, de ces fêtes tumultueuses dont il espérait faire une arme à la contre-révolution.

Une section a commencé à parler de repas civiques : le mot touchant de fraternité a séduit les citoyens, et des tables communes ont été dressées dans la voie publique. On y buvait à la liberté nationale ; on avait toutes les formes de l'égalité naturelle, et la contagion de l'exemple a fait des progrès rapides. Plusieurs sections ont subitement proclamé la fraternité pour le lendemain ; de proche en proche, nos places publiques ont été transformées en banquets, et la joie a paru briller à la fois dans plusieurs quartiers de Paris.

Il était vraiment délicieux, ce spectacle, auprès de ces maisons modestes, qui servent d'asile à ces bons citoyens, à ces artisans paisibles, à ces Républicains sincères qui vivent de peu et qui aiment beaucoup leur patrie.

Elle a droit d'être citée, cette réunion cordiale de citoyens, qui n'ont jamais fait que des vœux pour la révolution et des travaux utiles.

Là, l'on voyait deux ou trois familles qui faisaient le repas commun avec cette gaieté calme d'une conscience républicaine qui remplit un devoir analogue à ce qu'il sent pour son pays.

Ici, des vieillards et une tendre mère réunis à leurs voisins, attiraient les regards des passans, apprenaient à un enfant de cinq ans une chanson patriotique, et applaudissaient à ces essais, comme à l'espérance de leur maison et de la patrie.

Plus loin, autour d'une table couverte de mets grossiers et peu nombreux, des applaudissemens robustes et des cris éclatans de *vive la République*, jetaient une teinte sombre sur quelques visages, et appelaient les regards de l'observateur.

Dans une table amplement garnie, et où étaient prodigués des vins délicieux, l'on entendait aussi répéter : *vive la République* ! mais le cri était violent, l'expression de la voix exagérée, et la joie peu communicative.

Quelques tables offraient le mélange bizarre de l'ancien régime bien cérémonieux, et de la franchise républicaine avec son abandon.

En général, on entendait des applaudissemens mêlés aux acclamations ; et se propageant d'un quartier à un autre avec ces formes décidées qui n'appartiennent qu'au peuple. Ce spectacle donnait à chaque pas des sensations diverses ; et tantôt ravissant, tantôt sérieux, quelquefois violent, il forçait le spectateur à se rendre compte des motifs de tant de réunions disparates.

Les bons esprits ne s'y sont pas trompés ; les vertus douces et hospitalières d'un grand peuple ne sont pas l'effet d'un appareil pompeux ou d'une réunion fortuite et momentanée ; l'amitié et la fraternité ne sont pas l'imitation servile et minutieuse de quelques repas auxquels la bonhomie et la franchise assistent à côté de l'orgueil et de la vengeance.

L'aristocratie fait aussi à propos porter avec vivacité le *toast* de la République, et la République n'en est pas moins trahie.

Soyons un instant à la place du voyageur étranger, assistant à ces banquets sectionnaires. Il se demandera quel peut être le motif de tant de dépenses, et de cet amalgame instantané de sentimens et d'opinions diverses dans un moment révolutionnaire.

S'il est politique, il craindra le contact subit d'êtres contraires, au milieu de la crise actuelle ;

S'il est attentif, il entendra l'aristocratie tromper le patriote sur ses sentimens, et lui inspirer une confiance funeste et une sécurité dangereuse ;

Est-il observateur, il verra le modéré s'écrier au milieu du repas : " nos armées sont victorieuses partout ; il ne nous reste que la paix à faire, qu'à vivre en bons amis, et à faire cesser ce gouvernement révolutionnaire qui est terrible."

Est-il législateur, il sentira que ces repas ne sont qu'un piège adroit, une amnistie prématurée, une proclamation précocce de paix et une fusion dangereuse de sentimens purs et d'intentions perfides, d'actions républicaines et de principes contre-révolutionnaires.

Bons citoyens des sections, vous ne portez à ces repas que de la franchise et de la gaieté ; mais tous vos convives, tous vos voisins, sont-ils francs et purs comme vous ! Le vin précieux qu'ils vous portent n'est que de l'opium, ils veulent vous endormir au lieu de fraterniser.

Sans doute il y aura une époque, et nous en jouirons ; il y aura une époque fortunée où les citoyens Français ne faisant qu'une même famille, pourront établir les repas publics pour cimenter l'union des Républicains et donner des leçons générales de fraternité et d'égalité ; mais ce ne sera point lorsqu'un tribunal révolutionnaire juge les conspirateurs, lorsque les Comités de surveillance doivent épier les traîtres, lorsque les citoyens doivent observer tous les ennemis de la patrie ; mais lorsque la révolution sera entièrement faite, les esprits rassurés sur la liberté, la population épurée et les lois respectées.

Sans doute la fraternité, signe éclatant de l'union des esprits et des cœurs, est la monnaie la plus précieuse des Républiques, mais elle perd son prix, elle s'avilit, lorsqu'on la convertit subitement en effets de commerce ; elle subit une grande perte par le change trop fréquent ; et le signe de notre richesse morale n'acquiert de valeur que par la circulation insensible parmi les citoyens.

La fraternité publique, et subitement mise à l'ordre du jour, n'est-elle pas nécessairement fautive, exagérée ? n'offre-t-elle pas un commerce suspect, quand il est aussi général, aussi indéfini ? Citoyens, gardons-nous de cette fraternité si facilement improvisée : on fraternisait aussi à l'Assemblée législative, tandis qu'on préparait le massacre des patriotes pour le 10 Août.

Ce ne sont pas seulement les Comités de salut public et de sûreté générale qui ont conçu des alarmes par cette multiplication indiscrète de fêtes et de banquets civiques, il est un grand nombre de citoyens éclairés et qui connaissent aussi les délices de l'égalité et les avantages de la réunion des citoyens, qui sont venus nous communiquer leurs craintes patriotiques. Les autorités constituées en ont même conçu des sollicitudes graves, et nous ont rapporté des faits que je dois mettre sous vos yeux.

Sur la Section des Amis de la Patrie, un officier de paix étant en fonctions a été insulté, frappé et tenu en charte privée depuis dix heures du soir jusqu'à deux heures après minuit.

Un commandant de la force publique de la section du Nord a invité, au son du tambour, de sa propre autorité, sans ordre ni autorisation du comité

comité civil, les citoyens à se réunir pour le repas fraternel, hier au soir, quoiqu'il en eut été célébré déjà un dans cette Section.

Dans la Section de la Halle-aux-Blés, on a invité les citoyens à fermer les boutiques à quatre heures de l'après-midi, pour s'occuper du repas fraternel.

Lorsque la Section des Gardes Françaises s'est réunie pour un pareil repas, il a été impossible que les voitures de la circulation du commerce passassent dans les rues les plus fréquentées.

Dans d'autres Sections, les repas n'ont pas fait faire des progrès aux mœurs, et à la tranquillité publique.

La municipalité de Paris y a vu des réunions apparentes, et des troubles réels à la police publique; elle a vu des sections se déclarant indépendantes de la Commune, et les fonctions militaires ne consultant pas l'autorité civile, et les Sections se formant à un nouveau genre de fédéralisme, et les arbres les plus utiles, arrachés, mutilés, pour un ornement de table pendant quelques minutes.

Ceux qui sont chargés des approvisionnemens de Paris et des armées, ont vu aussi un obstacle nouveau à satisfaire à tous les besoins des citoyens, puisque la consommation a été plus forte qu'elle ne devait l'être, et que les opérations du commerce qui approvisionne, sont ralenties.

Le républicain doit aussi porter son tribut d'observation dans cette circonstance : comment régénérer les mœurs avec cette confusion bizarre de citoyens, avec ce mélange inconsideré des sexes au milieu des banquets; dans les ombres de la nuit, et après des repas où le vin et la joie la plus immodérée ont présidé, quelquefois même des intentions perverses? Comment porter les citoyens à la tempérance et à l'économie, source de toutes les vertus, l'économie qui tend à nous rendre plus libres en diminuant nos besoins, en nous affranchissant d'une foule de dépenses; l'économie, qui assure l'existence, qui déjoue les rois coalisés, qui présente des ressources aux citoyens et des subsistances aux armées? Nous ne cesserons de le répéter aux citoyens : l'économie, la tempérance et la modestie sont les vertus inséparables du vrai républicanisme; et les banquets tumultueux chassent les vertus de la République.

Le comité rend une justice publique aux sentimens purs de la grande majorité des citoyens : une impulsion franche et généreuse les a réunis; mais le modérantisme et l'hébertisme, ces deux écueils entre lesquels nous voyageons révolutionnairement, ont préparé, artifié, empoisonné ces réunions.

Les banquets sont remplis d'hommes patriotes, de braves Républicains, de citoyennes vertueuses; mais sous les tables fraternelles se cachent l'aristocratie hideuse, l'artificieuse contre-révolution, et les vices qu'elles entraînent à leur suite. Oui, citoyens, pour peu que vous vouliez réfléchir aux progrès violens qu'ont eu ces prétendues fêtes, elles vous paraîtront dangereuses sous les rapports moraux, civils, politiques et révolutionnaires.

Les mœurs n'y gagnent pas; car ces banquets forcent les patriotes à contraindre leurs sentimens envers les aristocrates ou les modérés, et mêler leurs vœux sincères pour la République avec le toast hypocrite des contre-révolutionnaires; l'autorité civile y est dédaignée et mé-

connue,

connue, la politique doit craindre le mélange impur des amis et des ennemis de la patrie, et la révolution doit proscrire le modérantisme.

Quel moment a-t-on donc choisi pour précipiter subitement les citoyens dans les bras des uns des autres ? celui où une crise nouvelle semble se préparer, celui où les victoires multipliées doivent exagérer les mesures atroces du parti de l'étranger déguisé au milieu de nous.

Citoyens, nous venons provoquer votre prévoyance. La main sévère du législateur révolutionnaire doit porter la faux dans ces champs trop hâtifs. Il doit s'empresse de faire disparaître une fraternité précoce, et de faire tomber des cérémonies hypocrites.

Qui pourrait répondre à la Convention que, dans un moment de crise, un des moyens de rassembler subitement tous les citoyens, ne serait pas employé par les banquets prétendus fraternels, et que les cuisiniers de l'aristocratie ne prépareraient pas des mouvemens contre-révolutionnaires ; qui pourrait répondre à la République, au milieu des baines acérées, des complots permanens et de la joie immodérée de ces repas intempérans, qu'une troupe de brigans ou de royalistes ne méditeraient pas des événemens funestes à la paix publique, ou dangereux pour la représentation nationale ? Qui répondra à la liberté d'attentats favorisés dans la section du Temple ? Rassurés cependant, par ce que nous avons vu nous-mêmes, sur les véritables sentimens du peuple, nous sommes loin de lui imputer les erreurs du moment, et les dangers politiques qui peuvent en être la suite : les erreurs et les dangers appartiennent à ces contre-révolutionnaires subtils et habiles qui profitent à propos de tous les sentimens généreux du peuple, qui corrompent ses inclinations les plus franches, qui agitent ses sentimens les plus purs.

La victoire mise en permanence par nos armées, avait ouvert tous les cœurs à une joie légitime et franche, et des fêtes civiques avaient mis le sceau à cette joie nationale. Ces fêtes suffisaient aux bons citoyens ; elles ne suffisaient pas aux jalousies aristocratiques, et leurs complots pouvaient en recevoir une activité plus grande : de là, des fêtes nouvelles, des fêtes plus générales, plus multipliées, plus tumultueuses. Une musique brillante, des chants guerriers, un rassemblement majestueux comme le peuple lui-même, lui donnait une attitude trop belle et des plaisirs trop relevés il a fallu les empoisonner par des craintes de suspicion, et les multiplier jusqu'à satiété.

A une fête simple et décente, on a voulu substituer des orgies ; aux effets délicieux et moraux d'un art sublime, à la poésie et à la musique, on a fait succéder l'intempérance et la prodigalité des subsistances.

Est-ce donc au moment où le gouvernement veille nuit et jour pour l'approvisionnement de 14 armées et de 600 districts, que nous devons gaspiller les matières de premier besoin, et consommer en un jour les subsistances d'une décade.

Est-ce dans le tems qu'un système de famine est exécuté autour de la France avec une barbarie et une activité sans exemple, que nous devons provoquer des besoins dans l'intérieur ? La multiplicité des repas convient-elle au régime des assiégés, et n'est-ce pas là un astucieux conseil de l'aristocratie, de tout dévorer en un instant pour dépendre d'elle le moment après ? Ne nous laissons plus éblouir par des prétendus banquets fraternels.

Ce fut là toujours le prélude de toutes les conspirations, lorsque des époques

époques révolutionnaires accompagnaient les grandes démonstrations de joie publique ; et la Saint-Barthélemi, cette orgie royale, fut méditée et couverte par des fêtes et des spectacles multipliés, dans le même palais où je porte aujourd'hui la parole.

Il est un principe incontestable que les citoyens et les autorités constituées, encore moins les fonctionnaires militaires, ne doivent jamais oublier, c'est qu'il n'appartient qu'à la Convention d'ordonner des fêtes nationales et des cérémonies civiques ; c'est à la Convention à inviter les citoyens à prendre part, par des rassemblemens généraux, aux événemens heureux de la République, encore même la Convention doit-elle s'astreindre à une sorte d'économie très-politique dans le nombre et dans les dépenses des fêtes civiques et nationales ; mais en aucun cas, une Section, une Commune, un commandant militaire, ou un comité civil ou sectionnaire, ne doivent se permettre d'arracher les citoyens à leurs travaux : de faire faire des dépenses aux citoyens, et de porter le Peuple à l'oisiveté et au relâchement des mœurs : c'est un crime politique et moral, c'est un délit contre-révolutionnaire.

Le travail surtout qui est le besoin de tous, le consolateur de l'homme, et la richesse des Nations ; le travail surtout doit être maintenu, honoré et encouragé sous le rapport de la morale publique ; car un atelier, une manufacture, un champ que des cultivateurs fertilisent sont le théâtre d'un cours de morale et d'instruction nationale.

Soyons donc avares des fêtes tumultueuses ; soyons prodigues de sentimens généreux. Fraternisons entre patriotes, et ne nous départons pas de notre haine vigoureuse contre les aristocrates. Les perfides, ils voudraient de l'amitié pour perdre les Républicains, comme ils réclament les lois pour renverser la liberté. Citoyens, ils ne peuvent nous embrasser que pour nous étouffer ; ils ne peuvent être à nos tables que pour nous endormir : aurons-nous donc encore des fêtes à célébrer avec eux ? Crovez-vous que quelques instans puissent les changer ?

Quel sera le fruit de cette nouvelle révolution dans les repas, de ce changement subit et momentané dans les manières ? cet usage inopiné influera-t-il sur les mœurs de la République ? nous donnera-t-il l'économie, la tempérance et l'hospitalité, les vertus simples des peuples libres ? Cinq ou six jours de repas faits dans le milieu des rues et des places publiques constitueront-ils une fraternité bien solide, une amitié bien durable entre des êtres qui ne communiquent ensemble ce jour-là, que parce que la Section l'a proclamé.

Le Palais-Egalité, couvert un instant de tables fraternelles, et rempli d'acclamations passagères pour la République, ne présentera-t-il plus désormais l'usure du négoce et l'avidité des profits ? Ne sera-t-il plus la forêt des contre-révolutionnaires, des aristocrates, des émigrés, la caverne des joueurs et le repaire du vice ? Les ennemis de l'égalité l'aimeront-ils mieux, parce qu'ils auront dîné les pieds dans la boue, et le cœur à Londres, à Vienne ou à Coblenz ?

Et qu'importe que la fraternité ne soit pas aussi démonstrative, aussi ostentatrice, pourvu que les amans passionnés de la liberté s'entendent, pourvu que les amis constans de la République se soutiennent ! En vain l'esprit servile et imitateur a voulu préférer les rassemblemens de table, le bon esprit a prévalu : les bons patriotes s'interrogent et se demandent qui en fut l'inventeur, et quel doit en être le résultat. Plusieurs
sections

sections ont été entraînées ; la fraternité a eu tous les symptômes d'une épidémie, et en moins de trois jours la moitié de Paris soupaît dans les rues ; tous les citoyens, venus de tous les coins de la France, se connaissaient intimement ; tous les ménages étaient confondus, tous les sexes mêlés et tous les sentimens réunis. Heureuse métamorphose, si elle était vraie ! mais aussi bien funeste et bien dangereuse, si elle n'a été que l'occasion de couvrir des rassemblemens anti-révolutionnaires !

La fraternité n'est pas le fruit du commerce d'un jour ; elle ne consiste pas dans des repas sur les portes des maisons ; elle ne se présente pas avec ostentation dans les rues et dans les places publiques ; elle ne pousse pas des cris bruyans ; elle ne comporte pas une joie immodérée et une insensée prodigalité.

La fraternité est douce et modeste ; elle est le produit du tems et de la confiance ; elle consiste à secourir les malheureux, à défendre les patriotes opprimés, à s'éloigner des aristocrates corrupteurs, à dénoncer les contre-révolutionnaires déguisés, à soutenir la patrie et ses véritables représentans.

Le sentiment de l'humanité s'évapore et s'affaiblit en s'étendant sur toute la terre : l'ami de l'Univers ne connaît jamais le délicieux sentiment de l'amour de la patrie ; il en est de même du sentiment de la fraternité, il faut en quelque manière le borner et le comprimer pour lui donner une activité utile. La fraternité doit être concentrée pendant la révolution, entre les patriotes qu'un intérêt commun réunit. Les aristocrates n'ont point ici de patrie, et nos ennemis ne peuvent être nos frères.

Avouons-le, citoyens, un effet aussi subit que celui des fêtes sectionnaires ne peut pas répondre à l'apparence, et cette apparence elle-même ne peut tromper que des yeux peu clairvoyans.

Une trop grande distance separe dans les tems révolutionnaires le patriote et l'aristocrate, le modéré et le républicain ; et cette distance est d'autant plus difficile à franchir, qu'elle se fait sentir autant dans le langage que dans les idées politiques et dans les mœurs.

Qu'y a-t-il donc de commun entre l'égoïste opulent qui soupire après l'inégalité et les rois, et le Sans-Culotte plein de franchise qui n'aime que la République et l'égalité ?

Voilà les vérités après que nous devons dire aux citoyens, parce que nous aimons mieux défendre la patrie que caresser les préjugés, ou tolérer de mauvaises institutions.

Le patriotisme ne permet ni les jugemens de mauvaise foi, ni les adulations dangereuses pour le peuple. Il se révolte contre tous les mensonges colorés, et ces manières fraternelles d'un jour ; le patriotisme fait justice de cette cordialité éphémère, et de cette confiance factice, fondée sur la peur de l'équité nationale, ou sur le dessein caché de perdre la patrie.

Le patriotisme efface tous les caractères du préjugé, dévoile tous les dangers, et ne se sert pas, au milieu des asperités révolutionnaires, de l'éponge de l'oubli pour les adversaires incorrigibles de la liberté. Les banquets civiques sont un présent de l'aristocratie, et les présens sont empoisonnés.

La fraternité est un sentiment pur, et ils ne sont pas faits pour le connaître ; aussi ils l'ont corrompu. Dans d'autres tems, avec d'autres

hommes que des Républicains, la Convention aurait eu besoin de rendre un décret pour défendre les repas publics, les gaspillages de subsistances, et cette égalité plâtrée ; la loi aurait dû parler pour ne laisser exister que les fêtes civiques qu'elle prescrit : mais dans le tems où la liberté triomphe et avec des Français libres, l'intention seule du législateur suffit ; et le zèle des patriotes n'a besoin pour agir que d'être averti, d'être éclairé : dans une pareille circonstance, le Comité a pensé que les mœurs valaient mieux que les lois, et c'est aux mœurs des Républicains, c'est à la sagesse des bons citoyens de Paris que la Convention nationale se confie. La défense civique est le meilleur article du décret pour proscrire ces banquets prétendus fraternels, et dans ce moment la Convention nationale renvoie l'exécution de ce décret moral au tribunal révolutionnaire de l'opinion publique.

Le restant de cette séance est consacré à entendre le Comité de secours publics ; il rapporte quatre beaux traits de la vie d'un marin de Cubzac, nommé Bezineau, qui quatre fois a sauvé la vie à des citoyens tombés dans l'eau, et en dernier lieu était un des prisonniers faits à Toulon, et renvoyés à Rochefort dans des parlementaires. On lui accorde 1000 livres de gratification, et la mention honorable. Le Comité des finances fait aussi adopter plusieurs dispositions relatives aux créanciers des émigrés, et au versement immédiat au trésor public de toutes les sommes déposées appartenantes à des émigrés.

Séances du 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, et 25.

Nous passerons rapidement sur ces séances, pour arriver plus vite aux célèbres événemens des 26 et 27.

Le 17. Un rapport de *Barrere* non moins emphatique que tous ceux qu'il avait faits jusques là, annonce la prise de Tripstadt sur les Prussiens, après que les Républicains eurent forcé tous leurs retranchemens la bayonnette au bout du fusil, tué un général ennemi, &c. Ce succès est suivi du rapport de la reprise de la ville de Landrecies par le général *Scherer*, et l'ingénieur *Marescot*. La premiere parallele ayant été ouverte à 150 toises de la place, la garnison forte de 2000 hommes s'est rendue à discrétion.

Des dépêches, des pétitions, des secours, des affaires particulieres, des objets administratifs d'un très mince intérêt, occupent le reste de la séance.

Le 18. Nouveau rapport de victoires. Nouvelles insultes aux Rois. *Barrere* annonce la prise de Spire, Newstadt et Kirweiler par l'armée du Rhin ; l'enlevement des postes Autrichiens à la Montagne de

de Fer, et à l'abbaye de Florival, la conquête de Malines et de Louvain, un avantage remporté à Tirlemont, les récoltes de la Belgique et du Palatinat assurées à la République. Ces avantages sont dûs aux généraux *Michaud, Sifcé, Degranges, Saint Cyr, Defaix, Vacbot, Gérard, Taponnier, Argont, et Siboud*, de l'armée du Rhin. Cependant trop d'ardeur de la part du commandant d'artillerie *Ferveur* a causé la défaite et la prise du général *la Boissière*. Du côté de la Flandre, les victoires Françaises sont dûes aux généraux *Jourdan et Picbegrue, Ernouf, Kleber, Le Febvre, Dubois, Championnet, et Morlat*. Mais la République y a perdu le général *Protaux* tué, et le général *Saluces* a été blessé.

Tout ce que le jargon de *Barrère* avait entassé jusqu'ici d'extravagances, le cède à l'enflure avec laquelle ce rapport est rédigé. Londres y est traité de l'*aiguiserie* royale des poignards des tyrans; l'Angleterre, de petit gouvernement de 7 à 8 millions d'esclaves. Les trônes, y est-il dit, s'écrouleront en poussière. Les Rois et les Ministres passeront, les peuples seuls sont éternels. Les armées de la République ne déposeront jamais leur tonnerre, &c. On décrète le protocole ordinaire, que les armées ne cessent pas de bien mériter de la patrie; et des gratifications abondantes sont accordées à divers patriotes qui se sont distingués, soit à Lyon, soit dans la Vendée, à Fleurus, ou sur le Rhin.

Le 19. Encore un rapport de *Barrère*. Tirlemont est évacué et pris. L'armée autrichienne se retire toujours. C'est à la suite de ce rapport que l'on décrète que le tiers des avancements militaires sera à la nomination de la Convention, l'autre tiers appartiendra à l'ancienneté, et le tiers restant se fera par élection. *Collot-d'Herbois* est nommé président le même jour. Membre du Comité de salut public, ami de *Robespierre*, homme de sang, on croyait nécessaire d'avoir un tel homme pour la catastrophe qu'on préparait alors.

Le 20. Une amplification de *Barrère* est encore à l'ordre du jour. Les drapeaux de Landrecies sont apportés à la barre par un adjudant. La ville et le château de Namur ont été pris sans résistance. Tout est en fuite depuis la Meuse jusqu'au Rhin. *Kaiserlautern* est pris. Nouveau dictionnaire d'injures contre les tyrans et Londres, les despotes coalisés et *Pilnitz*, et même toutes les Républiques précédentes, qui n'ont jamais été purement démocratiques comme la Française. La fin de ce rapport laisse échapper des inquiétudes sur des malveillans. On y parle de mesures prises, de punitions prêtes. *Barrère* travaillait alors

alors pour *Robespierre*. On ordonne à tous les fonctionnaires suspendus, à tous les mécontents, de retourner dans trois jours dans leurs domiciles. Même ordre donné à tous les commissaires d'autorités constituées qui se trouvent à Paris. On ne veut point de spectateurs étrangers pour la fête qu'on médite. Le même jour, un décret est rendu pour l'abolition de tous les patois des provinces, et la rédaction, en bon Français seulement, de tous les actes publics.

Le 21. Des secours et des gratifications de 300 à 1200 livres, sont accordés à pleines mains aux défenseurs de la patrie. En revanche, les fruits de la victoire commencent à arriver ; *Cambon* annonce que l'avant-garde des finances Autrichiennes, forte de 500 mille livres en espèces, est arrivée au trésor public, à compte des millions que le Brabant doit fournir à la République.

Du 22 au 25. De nouvelles victoires et de nouveaux rapports. Anvers occupé, Nieuport pris, les Espagnols battus, une levée en masse de Piémontais dissipée, des gratifications données de tous côtés.

Cependant il regne une agitation universelle dans Paris; des dénominations non interrompues se succèdent aux Jacobins, où les deux *Robespierres* et *Couthon* échauffent tous les esprits, tandis que *Barrère* travaille dans leur sens avec une activité sans relâche. Enfin nous arrivons aux grandes séances du 26, 27, et 28, que nous allons faire connaître dans les plus petits détails, en y joignant néanmoins comme introduction, et pour faire juger la conduite de *Barrère*, ses rapports du 23 et du 25.

Nous en faisons une narration séparée qui formera à elle seule un des fragmens historiques dont cet ouvrage doit être composé.

RECIT HISTORIQUE

DE LA FIN

DE ROBESPIERRE,

ET DE SA FACTION.

COPIÉ LITTÉRALEMENT

DU

MONITEUR FRANÇAIS

IMPRIMÉ A PARIS.

Homines sceleratissimi, nocentissimi, iidemque superbissimi, rempublicam occupaverunt.

A Londres,

DE L'IMPRIMERIE DU TABLEAU DE L'EUROPE.

RECIT HISTORIQUE

DE ROBERT PIERRE

PAR M. L. PIERRE

MONTREUR FRANÇOIS

DE L'IMPRIMERIE

DE L'IMPRIMERIE DU TABLEAU DES ÉCRITURES

AVIS PRÉLIMINAIRE.

NOUS avons cru nécessaire d'insérer dans cet ouvrage, que nous destinons à faire une galerie historique des grands événemens d'Europe depuis la mort de Louis XVI, le récit que l'on va lire de la fin de Robespierre, et de sa faction.

La sorte de célébrité dont a joui ce misérable factieux depuis le commencement de l'assemblée constituante, sa démagogie constante, l'ascendant qu'il avait pris sur toutes les factions qui s'étaient formées successivement, leur destruction opérée par ses mains, l'influence qu'il eut sur le renversement du trône Français, sur la mort du Roi, sur les massacres des prisons, sur ceux innombrables du tribunal révolutionnaire, enfin les massacres nouveaux qu'il préparait lorsqu'il a été frappé lui-même, font une loi de ne rien négliger, de tout ce qu'on a pu recueillir jusqu'à ce jour sur ses derniers momens. Nous avons déjà présenté nos réflexions sur sa personne, son caractère, et sa popularité qui n'a pas empêché huit cent mille hommes d'assister et d'applaudir à son supplice. Nous nous bornerons donc aux faits purs et simples,

Les Moniteurs et le Journal des débats et décrets, renfermant le plus de détails, nous leur avons donné la préférence pour le choix de nos matériaux.

Si la politique n'a pas à se féliciter d'un tel événement qui réunit
beaucoup

beaucoup d'esprits et de cœurs autour de la Convention, et ajoute ainsi à sa force, et à sa confiance, au moins l'humanité se réjouit-elle de voir adoucir le sort de plusieurs milliers de malheureux qui ont déjà obtenu du soulagement, et l'histoire en présentant du milieu de tant de forfaits un exemple terrible pour les démagogues futurs, trouve encore à montrer à la postérité en quelles mains était tombé le pouvoir en France au mois de Juillet 1794, à la suite d'une anarchie continuelle, où le gouvernement s'allait toujours dégradant.

Homines sceleratissimi, nocentissimi,

RELATION en forme de Proclamation, dressée par Roux député de la Haute Marne sur la conspiration des Triumvirs ROBESPIERRE, S. JUST, et COUTHON, et les événemens des 8, 9, et 10 Thermidor, (26, 27, et 28 Juillet.)

FRERES et AMIS,

Après les devoirs sacrés que nous venons de remplir pour la conservation de la liberté publique, il en est un bien cher à notre cœur, celui de vous annoncer son nouveau triomphe, et de vous adresser des remerciemens pour l'honneur que vous nous avez fait de nous mettre à même de courir pour elle des dangers.

Vive la République! les tyrans ne sont plus; Robespierre, Couthon et Saint-Just ne peuvent plus vous donner des fers.

Ils ont expié leurs forfaits, et leurs têtes parricides viennent de tomber sur l'échaffaud. Paris est digne des éloges comme de l'amour de toute la République.

Ses habitans ont fait de leurs corps un rempart impénétrable aux traits que les conjurés lançaient avec tant de fureur contre la représentation nationale.

Le tocin de l'hôtel commun n'a sonné que pour annoncer l'heure dernière de l'exécrable conseil général de la Commune.

Les triumvirs, dont ma plume se refuse à retracer les noms, avaient ajourné au 9 Thermidor l'exécution de leurs horribles projets et le massacre de la Convention nationale.

Toutes leurs mesures étaient concertées de manière à leur assurer un parfait succès. Il ne restait plus à la Convention nationale qu'à choisir entre l'infamie de passer sous leur joug, ou l'obligation de remplir le plus sacré des devoirs en sachant mourir pour votre gloire.

Vous devinez aisément que nous n'avons pas balancé à choisir le dernier parti: mais nous nous serions crus indignes de vous représenter, si nous n'avions pas, comme de nouveaux Brutus, appesanti la hache nationale sur les têtes de ces horribles triumvirs.

Voici les faits tels qu'on peut les raconter après une séance de dix-huit heures.

Robespierre, tourmenté de la passion de régner, ne pouvant ou n'osant saisir seul les rênes du gouvernement, avait mis tout en œuvre depuis
quatre

quatre mois pour diviser entre eux les membres du Comité de salut public, et ceux-ci d'avec le Comité de sûreté générale.

Pour cela il s'était associé deux de ses dignes collègues, Couthon, dont la douceur hypocrite cachait la cruauté et la férocité de son âme ; et Saint-Just, homme d'un extérieur froid, mais hautain, dissimulé, ambitieux et capable des plus grands forfaits. Ces monstres renouvelaient depuis quelque tems les plus horribles proscriptions des *Marius* et des *Sylla*.

Leur dernier acte en ce genre était l'invention d'une liste d'un grand nombre de représentans montagnards, qu'il fallait, selon eux, immoler sans délai pour épurer la Convention nationale.

Les Comités de salut public et de sûreté générale n'ayant pu dissimuler leur horreur sur ce forfait, les *triumvirs* jurèrent leur division pour assurer leur perte.

Ils inventèrent l'art de parler sans cesse de conspiration, de manière à faire oublier qu'ils étaient eux-mêmes les plus scélérats conspirateurs.

Robespierre et Couthon s'étaient chargés de corrompre l'opinion publique sur le compte des représentans du peuple, et de former les hommes immoraux, qu'ils avaient introduits ou soutenus dans la société des Jacobins, à l'assassinat des représentans du peuple.

Ils avaient aussi uni leurs efforts pour mettre dans leur parti, Fournier, ce chef corrompu de la force armée de Paris, qui avait voulu fouiller, par l'effusion de notre sang, la mémorable journée du 3 juin 1793.

Ils avaient composé son état-major d'officiers nobles destitués par des décrets de la Convention nationale (Lavalette) et d'une foule de brigands tarés par l'opinion publique ou repris de justice.

L'idée de la vertu du prétendu invincible Robespierre n'avait pas permis de soupçonner tant d'horreurs dans les choix qu'il proposait, soit au Comité de salut public, soit à la Convention nationale.

La municipalité de Paris, également composée par eux de fédéralistes et d'étrangers, * qui s'étaient dérobés par leur fuite à la surveillance de leurs concitoyens, était le point d'appui sur lequel ils fondaient leurs espérances pour le succès de l'exécution de leur projet.

Un monstre placé par eux à la tête de la terrible, mais salutaire insi-

* Payan, agent national de la Commune de Paris, avait fait des proclamations dans le département de la Drôme, pour le faire marcher sur Paris à l'époque du 3 juin 1793 (vieux style)

tution du tribunal révolutionnaire (Dumas), et quelques profonds scélérats dans l'art d'assassiner le Peuple en révolution, s'étaient chargés d'égarer les étrangers qu'ils avaient su attirer et soudoyer dans la société des Jacobins.

Les choses ainsi préparées, Robespierre abandonna pendant quatre décades le poste honorable que la Convention nationale lui avait assigné dans le Comité de salut public *, et composa, pendant cet intervalle, un discours dont le but était, I. de dénoncer à l'opinion publique les Comités de salut public et de sûreté générale, et de paralyser tout à coup le gouvernement révolutionnaire.

II. De décréditer les projets de finance adoptés par la Convention nationale.

III. De calomnier les défenseurs de la patrie qui ont conquis la Belgique et le Palatinat ; de prêter à leurs chefs les intentions et les crimes de l'infâme Dumourier.

IV. De déverser sur la Convention nationale le mépris des puissances étrangères, en osant dire, qu'elles se retireraient volontairement de notre territoire, pour nous laisser détruire par nous-mêmes.

V. Enfin, de ne proposer de ressource à la République, dans cette horrible crise, que les vertus, la surveillance et les moyens de *un nouveau Cromwell*.

Il eut l'audace de nous le lire le 8 Thermidor ; et d'après l'improbation générale de la Convention, pour s'en venger, il le lut dans la séance des Jacobins, où il ne fut permis à personne de le contredire, tant était grand le despotisme qu'il y exerçait, ainsi que sur les représentans du Peuple.

L'infâme Couthon l'appuya et garantit le réalité des conspirations qu'il attribuait aux représentans du Peuple qu'il voulait imposer †.

Comme il redoutait la discussion des faits contenus dans son infâme discours, Saint-Just arrivé exprès de l'armée, contre les ordres du Comité de salut public, pour détourner l'attention de la Convention nationale, devait lire un discours dont l'objet était de dénoncer plusieurs représentans sous d'autres prétextes, mais à l'exemple de Robespierre, il avait eu l'adresse de le soustraire à l'examen du Comité de salut public.

* C'est lui qui nous en a instruit dans son discours.

† Sans en vouloir punir aucun.

Saint-Just était donc à la tribune de la Convention nationale* lorsque divers membres ont demandé la parole pour révéler à la Convention nationale le danger que courait la liberté publique, et faire connaître à nud les infâmes triumvirs qui avaient arrêté pour le soir même l'égorge-ment de la Convention nationale. Jugez, citoyens, de la Convention nationale à cette époque.

Le nouveau Catilina (Robespierre) était dans le sénat : le chef de la force armée parcourait les rues avec une nombreuse cavalerie pour réunir les assassins, le conseil général de la Commune s'assemblait pour se déclarer en insurrection ; les triumvirs agitaient la Convention nationale pour la terrifier, la diviser et lui faire employer en vaines discussions le tems à peine suffisant pour prendre les grandes mesures qui devaient sauver la liberté.

Eh bien, citoyens, que croyez-vous qu'ont fait alors vos représentans ? ne voyant que le salut du peuple, ils ont décrété l'arrestation des Triumvirs, celle du chef de la force armée, de son état-major, et des hommes les plus suspects.

L'entreprise était hardie ; elle était digne de vous, ils n'ont pas balancé.

Mais les conspirateurs avaient dans leur parti le chef de la police de la maison du Luxembourg, où ils étaient envoyés. Il a refusé de les recevoir.

Ces scélérats se sont de suite rendus à la maison commune : cette infâme municipalité leur a donné asile, et s'est déclarée en insurrection, a fait sonner le tocsin, et a eu la hardiesse d'ordonner à toutes les sections de se joindre à elle pour anéantir la Convention.

Elle a nommé, de concert avec les Triumvirs, une commission pour juger à mort ceux qui lui refuseraient obéissance ; Simon en était président. Elle a requis la force armée et les canons, pour marcher avec elle sur la Convention.

Cependant le chef de la force armée (*Hanriot*) parcourait les rues à cheval, en criant : *Aux armes ! réunion à la commune !*

Quelques hommes égarés ou corrompus ont paru entendre sa voix, et se sont rendus à la commune ; mais les Parisiens, fidèles à leurs serment, dignes de posséder dans leurs murs la représentation nationale, se sont rendus dans leurs sections respectives, et s'armant à la hâte, ont

volé au secours de la représentation nationale, et à la conservation des établissemens et caisses publiques.

Que faisait alors la Convention nationale ? Bravant les poignards de ses assassins, elle faisait respecter la volonté nationale, en assurant l'exécution de ses décrets ; elle mettait hors de la loi les mandataires infidèles qu'elle avait proscrits, les chefs de la force armée, l'exécrable municipalité de Paris, et pour venger l'outrage fait à votre autorité, elle nommait une commission de douze représentans du peuple pour aller, malgré les horreurs de la nuit *, faire exécuter la volonté nationale, jusques dans le sein de la municipalité rebelle.

C'est là que les représentans du peuple, pénétrant avec les bons citoyens de Paris, ont fait saisir les coupables, les Triumvirs et les perfides dépositaires de la confiance publique. C'est là que *Robespierre* et *Couthon* ont eu la tête fracassée par le brave gendarme sur lequel ils s'élançaient avec des couteaux.

Mais qu'a fait la Convention nationale au moment où son président, d'après un rapport qui venait de lui être fait de l'imminent danger qu'elle semblait courir, lui a adressé ces paroles mémorables : " Citoyens, le moment est venu de mourir à notre poste, nous le ferons avec gloire ! "

Elle s'est levée spontanément en criant : *Vive la République* ; et a juré d'attendre ses assassins au poste honorable que vous lui aviez assigné,

Que faisaient en ce moment les assemblées générales des sections de Paris ?

Elles juraient de périr avec la liberté et la Convention nationale ; elles redoublaient d'activité pour multiplier les moyens de la défendre ; elles arrêtaient les scélérats qui venaient de la part de la municipalité leur intimer l'ordre de s'associer à sa rebellion ; elles envoyaient de nombreuses et fréquentes députations pour assurer la Convention nationale de leur entier dévouement à la cause de la liberté et à la représentation nationale ; elles justifiaient la glorieuse assertion de la Convention nationale, " que Paris, jadis le berceau de la révolution, est devenu la citadelle de la République, le plus ferme rempart de la liberté. "

Vous frémiriez, citoyens, si vous appreniez qu'au même instant, des

* Il était près de onze heures du soir.

scélérats et quelques personnes égarées, réunis dans le lieu des séances de la société des Jacobins, conspiraient de concert avec la municipalité, contre la vie des représentans du peuple.

Mais rassurez-vous, citoyens ; ce n'étaient pas les Jacobins, puisque les hommes dignes de ce nom étaient à leur poste à la Convention nationale, ou dans leurs assemblées de sections, ou occupés à protéger l'enceinte de la Convention nationale et à défendre ses membres.

Cette société, qui a si utilement servi la cause de la liberté, démasqué tant de traîtres, et fourni des défenseurs officieux aux vrais patriotes opprimés, sera bien vengée de cette injure faite à son nom, par l'épuration des scélérats introduits dans son sein par les Triumvirs d'exécration mémoire ; et étant ainsi purifiée, elle n'offrira qu'avec plus d'éclat un asile aux opprimés, des secours aux malheureux, de grands exemples de civisme à toutes les sociétés qui lui sont affiliées, et ne sera que plus attentive à toujours bien mériter de la patrie.

Voilà, frères et amis, un hommage que je devais à la vérité, et qui doit pour jamais attirer sur Paris la reconnaissance de toute la République, en même tems qu'il lui en assure l'amour.

C'était au milieu de la nuit que les conjurés s'efforçaient d'exercer leurs fureurs contre la représentation nationale ; mais le mâle courage de vos représentans, l'inaltérable fidélité des Parisiens pour les vrais principes, déjouèrent avec succès cet horrible complot en même tems qu'ils en faisaient les chefs et les complices. Par la sagesse des mesures concertées par vos représentans, et ponctuellement exécutées par les citoyens de Paris, cette nuit a suffi pour anéantir les projets liberticides que le jour précédent avait vu éclore.

Au lever du soleil, une joie pure brillait déjà sur le front de tous les bons citoyens ; leur immense rassemblement à toutes les avenues du palais national ne présentait plus que l'image d'un grand peuple réuni pour célébrer le triomphe de la liberté. A la terreur que s'était efforcée d'inspirer l'audace des brigands conjurés, a succédé l'allégresse que produit la destruction des tyrans.

Cette journée a été une des plus belles et des plus dignes d'un peuple libre ; et par le supplice qu'ont subi les tyrans et leurs complices, elle sera à jamais époque dans l'histoire des révolutions, *pour l'instruction des bons et la terreur des méchans.*

Paris, rendu à la liberté, jouit du plus grand calme et se livre à la joie la plus pure, par l'idée d'avoir bien mérité de ses frères des départemens, en concourant de tous ses moyens à sauver la liberté publique.

CARACTERE DE ROBESPIERRE.

Tiré d'un Discours prononcé par DUBOIS DE CRANCE à la Société des Jacobins, le 3 Aout.

..... Je vais maintenant essayer de vous donner une esquisse du caractère de Robespierre ; je l'ai bien étudié, et l'on fait qu'il y a long-tems que je l'ai deviné.

D'abord toujours le mot *peuple* à la bouche, ce monstre artificieux ne s'est occupé depuis cinq ans qu'à établir son empire absolu dans l'opinion. Ennemi juré de tous les talens, jaloux à l'excès de toutes les réputations, il profita avec adresse des vices des uns et des faiblesses des autres pour les surmonter toutes.

C'est ainsi qu'en assouvissant les passions les plus honteuses, les plus liberticides, Robespierre se donnait un vernis de vertu rigide et inébranlable. Toujours le même, c'est-à-dire, toujours également orgueilleux, jaloux, irascible, il s'attribuait exclusivement l'honneur de la chute de toutes les factions, et se faisait appeller l'incorruptible.

Bon peuple, tu ne voyais pas que Robespierre était le plus arrogant des hommes, et par conséquent le plus aristocrate ; que prêchant avec un enthousiasme étudié la sainte humanité, jamais il ne fit aucun acte d'humanité ; que parlant sans cesse de liberté, il ne permettait, il ne pardonnait à personne d'être d'une autre opinion que lui ; rapportant tout à lui seul, jusqu'à la patrie, il n'en parla jamais que pour s'en désigner comme l'unique défenseur ; ôtez de ses longs discours tout ce qui n'a rapport qu'à son personnel, vous n'y trouverez que de sèches applications de principes connus, et surtout des phrases préparées pour amener encore son éloge.

Méprisant tout, jusqu'à ses amis, sans cesse il se montrait au Peuple comme Brutus, immolant ses fils à la liberté ; c'était Néron, sacrifiant Sénèque, et comme Caligula, il n'eut pas tardé à vouloir que le Peuple Français adorât son cheval.

Douteriez-vous encore de l'intrigue profonde d'un homme qui, insouciant dans toutes les circonstances, sur les véritables dangers de la patrie, n'a jamais voulu quitter la tribune aux harangues, il s'en était fait un domaine exclusif, un tribunal de sang avec quelques complices auxquels il ne laissait jamais pénétrer qu'une partie de son secret, et qu'il se réservait de défendre ou de sacrifier au gré de ses intérêts. Sui-

vez cet homme qui se disait l'ami du Peuple par excellence, dans cette immense carrière que nous avons parcourue depuis cinq ans, vous le verrez toujours agitant, convulsivant le Peuple et ne le consolant jamais, se tenant éloigné des dangers dans les crises de la patrie, et vantant sans cesse son dévouement.

Vous l'avez jugé timide, parce que son imagination, que l'on croyait ardente, qui n'était que féroce, paraissait exagérer souvent les maux de son pays ; c'était une jonglerie : il ne croyait ni aux conspirations dont il faisait tant d'étalage, ni aux poignards auxquels il feignait de se dévouer ; mais il voulait que les citoyens fussent constamment en défiance l'un de l'autre ; que chacun, en sortant des Jacobins, jetât un œil inquiet sur tout ce qui l'entourait ; il frappait de terreur tous les esprits sans distinction, pour habituer le peuple à considérer comme ses ennemis les hommes qui lui donnaient de l'ombrage, et pour paraître la seule planche à laquelle on put s'attacher au milieu du naufrage.

Hypocrite long-tems même avant la révolution, (car l'on sait qu'alors il communiait tous les huit jours) il travaillait à recommencer les débris d'une religion de sang, pour se faire, comme Cromwell, un appui des fanatiques.

C'est avec ces petits moyens que, même sans talens, mais les accumulant sans cesse, il avait trouvé l'art de nous isoler l'un de l'autre, de nous diviser tous pour régner : les conspirateurs seuls étaient unis.

Mais le factieux grandit en politique, et le profond machiavelisme du dernier tyran, mort il y a quelques jours à la place de la révolution, touchait au terme de ses horribles succès quand la foudre l'a frappé.

Il avait calculé qu'une fois maître de l'opinion, il pouvait tout oser : il savait bien que la France renferme des hommes qui n'étaient pas dupes de son batelage ; que s'ils étaient comprimés pour l'instant, ils pouvaient aussi faire un effort, et le renverser. Eh bien, il avait organisé leur assassinat, et l'échaffaud était préparé pour tous les hommes purs et inflexibles.

Il avait porté l'astuce jusqu'à profiter d'anciennes divisions dans la Convention, pour essayer de vendre à la vengeance des uns le sang des autres ; mais il a trouvé de la probité, et la Convention a montré, par son unanimité à frapper le monstre, qu'elle était encore digne de représenter le peuple Français.

J'ai cru ces vérités utiles, nécessaires à dire à nos concitoyens, au peuple si longtems égaré sur le plus astucieux des scélérats. Puisse-t-il mettre à profit cette grande leçon, dont l'époque sera mémorable dans l'histoire ; qu'il sache donc enfin se défier de son excès de confiance, de son idolâtrie, même pour la vertu. *La Fayette, Pétion, Robespierre*, ont été des idoles qu'il a fallu briser avec fracas. Parcourez la série des conspirations que nous avons déjouées, toutes ont eu des nuances différentes ; mais toutes aussi ont eu pour principes et pour mobiles les mêmes passions.....

RÉCIT HISTORIQUE

DE LA CHUTE DE

ROBESPIERRE,

ET DE SA FACTION.

CONVENTION NATIONALE.

Séance du 23 Juillet 1794. (5 Thermidor.)

RAPPORT DE BARRERE.

LE rapporteur du Comité de salut public, venait de lire des dépêches des généraux de la République, et d'annoncer des succès au Nord et au Sud de la France, presque sur tous les points de la frontière, Il termina son rapport, par la péroraison suivante.

Citoyens, au milieu des victoires qui se succèdent, craignons le génie malfaisant de l'étranger, qui remue son parti à coté de nous avec autant d'adresse et d'activité, que nous mettons de l'énergie et de la force à combattre les armées de la coalition.

C'est des prisons que sortent au'ourd'hui les coupables espérances des Anglais : c'est dans les auxiliaires qu'elles ont dans Paris, qu'ils espèrent retrouver des complots, des conspirations, des troubles publics, de longs assassinats.

Avant-hier, dans la nuit du 1 au 2, 40 individus, ce ne sont pas des citoyens, se sont présentés à Bicêtre, et se sont fait ouvrir les portes au nom du Comité de salut public : trois seulement, ont été arrêtés ; la fuite nous a enlevé les autres : mais les perquisitions faites, les instructions reçues, nous en rendront compte. Les bons patriotes veillent, et le gouvernement révolutionnaire les suit. Il est d'autres complots qui se sont manifestés à l'arsenal, où l'on coupe les soufflets ; les auteurs n'en sont point connus ; mais, encore une fois, c'est à la Convention nationale, c'est aux bons citoyens à veiller plus que jamais, à ne pas s'endormir au sein des victoires, et à porter la terreur dans l'ame des conspirateurs, qui semblent se multiplier à mesure que les armées sont victorieuses.

Ils voudraient amener des changemens dans les principes de la révolution, pour amener des indulgences dans l'intérieur et des transactions au dehors. Ils voudraient se servir de l'amnistie pour l'aristocratie, de la paix pour le peuple et des modifications politiques pour les Rois. Ils voudraient un gouvernement faible et ignorant, qui s'élevât ou s'a-

baissât au gré de leurs viles passions, qui se relevât ou déclînat selon les besoins de leur funeste politique, pour pouvoir, à la fin de ces secousses convulsives et irrégulières, accabler les patriotes les plus célèbres, et affaiblir ou briser le ressort du gouvernement révolutionnaire.

Ce gouvernement les offusque sans cesse ; c'est un pont d'airain par lequel le Peuple Français a passé de la monarchie corruptrice à la République régénératrice ; les scélérats voudraient le briser pour réjoindre la monarchie à travers des flots de sang.

Le gouvernement révolutionnaire est ce qui blesse les gouvernemens étrangers, ce qui frappe les conspirateurs, ce qui déjoue les intrigues, ce qui désespère le parti des indulgens, ce qui multiplie les victoires : il faut donc attaquer le gouvernement révolutionnaire.

Le gouvernement révolutionnaire est ce qui donne de l'intensité à l'esprit public, de l'énergie aux amis de la liberté, de l'ensemble et de la vigueur aux opérations du gouvernement, de la subordination aux autorités constituées, de la surveillance sur les fonctionnaires publics, de la force au peuple, et des succès aux armées ; il faut donc atténuer, amollir, neutraliser le gouvernement révolutionnaire.

Les armées sont la victoire permanente, les ennemis sont chassés comme de vils troupeaux d'esclaves, les Rois sont humiliés comme de lâches usurpateurs, les ministres des gouvernemens étrangers sont avilis comme des fripons privilégiés, les généraux Autrichiens, Espagnols, Piémontais, Anglais ou Prussiens, sont déshonorés comme Brunswick : il faut donc intriguer à Paris pour enchaîner la victoire, paralyser les mouvemens des armées, arrêter leurs approvisionnemens, tourmenter l'opinion, et bouleverser les moyens que les Sans-Culottes préparent à Paris pour les armées.

Il faut donc arrêter, selon nos ennemis, et retarder les envois des poudres qui vont assurer le cours de la victoire.

Il faut dégrader, dénaturer les approvisionnemens préparés pour les armées.

Il faut, avant d'incendier les établissemens publics militaires, tarir la source qui peut arrêter l'incendie.

Il faut ouvrir les prisons et répandre dans Paris des détenus atroces et vindicatifs pour les armer de glaives et de crimes, contre la représentation nationale.

Il faut faire croire qu'il y a de la division, de la méintelligence, dans le gouvernement, et une variation survenue dans les principes révolutionnaires.

Vous croyez peut-être que je viens de tracer une tactique idéale et des projets chimériques. Tous ces dangers, toute cette théorie de contre-révolution s'est réalisée en peu de jours, et voici les faits qui le prouvent d'après des procès-verbaux qui le constatent :

Le commandant du poste à la barrière la Villette, a fait arrêter des poudres qui portaient pour l'armée de Sambre et Meuse. Cet individu est arrêté, et le Comité examine les motifs de sa conduite, pour lui faire appliquer la peine qu'il mérite.

Des malveillans qui se sont introduits dans les cours de l'arsenal de Paris, ont crevé, le premier de ce mois, presque sous les yeux des sentinelles, et avec des instrumens tranchans, les soufflets de cinq forges de campagne, qui faisaient partie du convoi préparé pour l'armée
du

du Nord. Ce délit est constaté par le directeur et les agens de l'arsenal. La force publique fait toutes les perquisitions nécessaires.

La surveillance de police nous apprend que trois particuliers se sont approchés du réservoir de l'arsenal, et ont dit au gardien du réservoir, avec un air de simplicité, de lâcher les écluses ou robinets pour en voir l'effet ; sur son refus, ils ont offert de lui donner ce qu'il voudrait, et ils ont longtems insisté ; ces curieux contre-révolutionnaires n'ont pas été arrêtés par la sentinelle.

Le premier de ce mois, il s'est présenté, à la porte des prisons de Bicêtre, un grand nombre d'individus qui ont demandé à entrer au nom du Comité de salut public, dans la nuit du 1 au 2, entre minuit et une heure. Les trois citoyens qui étaient les premiers ont été arrêtés, quarante autres ont pris la fuite ; les arrêtés ont été interrogés par l'administration de police.

Tels sont les symptômes des manœuvres employées dans les circonstances où nous sommes, par les agens de l'étranger réunis aux partisans de l'aristocratie. Les avoir dénoncées à la Convention, c'est avoir déjà commencé de les déjouer ; mais les mesures que les deux Comités ont prises hier pour faire juger dans peu de tems les ennemis du peuple qui sont détenus dans toute la République, vont être en activité, et rendront à la Nation cette sécurité qu'on veut lui ravir sans cesse, ce calme imposant, signe de la force et de la République affermie.

Ce ne sont pas les seules mesures qui ont été résolues hier ; les deux Comités réunis ont délibéré de faire un rapport général sur l'influence que l'étranger avait tenté d'acquérir, et sur les moyens de faire cesser la calomnie et l'oppression sous lesquelles on a voulu mettre les patriotes les plus ardents, et qui ont rendu les plus grands services à la République ; ce sont encore les héritiers d'Hébert qui ont osé espérer de démoraliser le peuple et de corrompre l'opinion publique, et il faut de tems en tems retremper l'esprit public et accabler l'aristocratie.

Ce sera un tableau bien instructif que celui des intrigues habiles, par lesquelles on a voulu diviser les patriotes pour les opprimer, et les opprimer pour anéantir la République. Quand le rapporteur aura examiné devant vous l'influence que l'étranger avait tenté de nouveau d'acquérir en France et à Paris, quand il aura examiné avec vous l'influence que les erreurs ou les préjugés de quelques patriotes ont eue sur les événemens, et les fautes nouvelles dont les événemens ont manqué d'être la source à leur tour ; nous apprendrons enfin à démêler ces trames odieuses, ces enchainemens éternels de division, de persécution, de calomnie et d'injustice, mis à l'ordre du jour dans toutes les bouches, dans tous les esprits, contre les meilleurs républicains et les plus anciens défenseurs de la liberté.

C'est aussi pour prouver aux patriotes combien le gouvernement révolutionnaire les observe dans ses travaux qu'il vous propose de faire disparaître de la loi du 2 Thermidor, une disposition qui contient une généralité effrayante pour les bons fonctionnaires publics ; pour ceux que des raisons légitimes ont forcés de donner leur démission ; ceux-là ne sont pas compris dans la loi.

Les Comités n'ont pas cru non plus devoir comprendre indéfiniment tous les fonctionnaires publics destitués ou suspendus depuis 1789, mais seulement ceux qui, depuis le 31 Mai (vieux style) ont été

éloignés de leurs fonctions ; cette époque est célèbre dans les annales de la République. Ceux qui ont voulu son unité ont voté pour elle, et ceux qui eurent une opinion contraire en furent les ennemis ; ceux-là ne sont encore à Paris que des ennemis invétérés de la révolution ; ceux-là seuls sont frappés. Quant aux patriotes, qui ont été éloignés des fonctions publiques par quelques passions ou par quelques erreurs, et qui ont à se plaindre à la Convention ou au gouvernement, loin de nous l'idée de les écarter de Paris, et d'attenter aux droits si légitimes de faire réparer leur erreur ; qu'ils viennent à Paris les patriotes opprimés, ils y trouveront dans la Convention, dans les Comités, dans les sociétés populaires, tous les cœurs prêts à les défendre, tous les organes prêts à parler pour eux, et l'autorité nationale attentive à terrasser leurs lâches ennemis et leurs calomnieurs éternels ; qu'ils viennent ou qu'ils demeurent à Paris, il leur suffira de se faire inscrire au Comité de sûreté générale, avec les motifs de leur arrivée et de leur séjour ; c'est en montrant ici l'asile du patriote et ses vengeurs, que la Convention nationale fondera plus facilement la République.

Voici le projet de décret que le Comité vous propose.

La Convention nationale, après avoir entendu le rapport des Comités de salut public et de sûreté générale, décrète :

Art. I. Tout fonctionnaire public, destitué ou suspendu par les représentans du peuple, qui aurait des réclamations à faire auprès de la Convention nationale ou du gouvernement, pourra se rendre à Paris ou y demeurer, à la charge de se présenter en personne aux Comités de salut public et de sûreté générale, et de leur transmettre par écrit les motifs de son arrivée ou de son séjour à Paris. Il y aura à cet effet un registre au Comité de sûreté générale seulement.

II. Les ci-devant fonctionnaires publics remplacés ou démissionnaires, qui remplissent dans ce moment des fonctions, emplois ou missions qui leur ont été confiés par le gouvernement ou par les commissions exécutives, ne sont pas compris dans le décret du 2 Thermidor.

NOUVEAU RAPPORT DE BARRERE,

le 25 Juillet.

Barrere, au nom de Comité de salut public Citoyens, je ne développerai pas les nouvelles reçues aujourd'hui de l'armée de Sambre et Meuse, qui portent qu'elle a pris les villes de Huy et de Saint-Tron, qu'elle approche de Liege, et qu'elle est dans la meilleure position.

Je viens au nom des Comités réunis de salut public et de sûreté générale, remplir un devoir pressant, et présenter à la Convention nationale un moyen simple d'éclairer les bons citoyens dans les circonstances actuelles.

Hébert, avant d'être puni de ses forfaits, disait souvent dans ses feuilles : *Il faut un nouveau 31 Mai*. Hébert avait raison pour son système. Il faut au parti de l'étranger des convulsions violentes dans l'intérieur,

l'intérieur, des troubles dans Paris, de la division parmi les représentans du peuple.

Les partisans d'Hébert, ses valets contre révolutionnaires répétaient dans les cafés, dans les places publiques et dans les groupes : il y aura bientôt un 31 Mai. Il fallait à ces hommes sans patrie, pour gagner leur salaire ou espérer des richesses, un mouvement autour de la Convention, et du désordre dans le centre de la révolution, et des passions horribles mises en jeu dans Paris, cette citadelle inexpugnable de la liberté.

Hébert n'est plus, mais son esprit vit encore ; ses partisans se sont cachés, mais leurs maximes circulent toujours. Il faut donc encore se détourner un instant de la route de la liberté pour les combattre, et les deux Comités se sont réunis pour présenter au peuple Français un état comparatif de notre situation à l'époque du 31 Mai 1793, et de notre situation le 7 thermidor de la seconde année républicaine.

Si nous avions à répondre à des Hébertistes, à des complices des Danton et des Chaumette, nous n'aurions à prononcer qu'un simple renvoi au tribunal révolutionnaire. La liberté répond aux contre-révolutionnaires et aux traîtres par la mort, la Convention par les lois.

Mais nous devons éclairer les citoyens que nous pouvons croire égarés par un faux zèle, ou trompés par des propos insidieux. Nous devons venir au secours de ces patriotes qu'un amour ardent de la liberté peut quelquefois porter trop loin, ou qu'un oubli de la majesté du peuple et des égards dus à ses représentans, pourraient conduire à des fautes funestes, ou à des dangers réels.

Hier, quelques citoyens disaient autour de la Convention, et répétaient dans des groupes : *Il faut faire un trente-un mai*. On dirait, à la légèreté ou à la fureur avec laquelle ces mots sont tour à tour prononcés et répétés, que la destinée d'un grand peuple ne tient à presque rien, ne dépend que de la volonté plus ou moins éclairée, plus ou moins pure de quelques citoyens de la France, et que la République doit souffrir du jeu de quelques intrigans, des machinations de quelques contre-révolutionnaires, souvent cachés derrière les meilleurs citoyens. Mais non, cette légèreté ou cette fureur ne ressemble en rien au caractère républicain, et les suites n'en sont pas dangereuses.

Déjà un représentant du peuple, qui jouit d'une réputation patriotique, méritée par cinq années de travaux, et par ses principes imperturbables d'indépendance et de liberté, a refusé avec chaleur les propos contre-révolutionnaires que je viens de vous dénoncer ; il a prouvé dans la société populaire, que c'était bien mériter de son pays, d'arrêter les citoyens qui se permettraient des propos aussi intempestifs et aussi contre-révolutionnaires ; il a senti lui-même le danger dont on entoure les intentions les plus civiques, et il a dénoncé l'auteur, aussi coupable qu'insensé, d'une pétition artificieuse présentée à la Convention, pour jeter du ridicule sur une fête célèbre et politique qui a neutralisé l'athéisme et rappelé à la morale. Déjà l'auteur de cette pétition a été arrêté et traîné devant les tribunaux. C'est ainsi que les Comités réunis, forts de votre confiance et de leurs intentions, vous délivreront, par la police générale, de cette tourbe d'intrigans adroits, de conspirateurs bannis, qui tourmentent et anéantissent l'esprit public, et sont les bas serviteurs de l'aristocratie.

Ne

Ne nous y méprenons pas ; les aristocrates et ceux qui, dans le parti de l'étranger, sont chargés de donner à Paris le mot d'ordre, composent si bien leur petite armée contre-révolutionnaire, et enrôlent tant de soldats divers, que les premières lignes sont composées de citoyens de bonne foi, mais faibles, mais crédules, vindicatifs ou passionnés ; la seconde ligne, de patriotes hypocrites, d'agitateurs de révolution, d'intrigans impunis et de modérés ; la troisième ligne est d'espions masqués, d'aristocrates déguisés, et vient ensuite la troupe des ennemis du peuple. C'est à cette armée que l'on donne le signal dans quelque moment d'orage, lorsqu'avec des calomnies on a pu espérer diviser quelques républicains, ou refroidir quelques représentans ; mais il suffit de présenter au peuple le signalement pour qu'il ne s'y méprenne plus.

La Convention a besoin de maintenir l'attitude imposante qu'elle a prise, et les deux Comités de remplir les engagements qu'ils ont contracté devant elle. Au moment où vous venez de cueillir les lauriers de la victoire que de longs et de pénibles travaux vous ont mérités, il peut encore manquer quelque chose au triomphe de la République et à la brillante carrière que vous avez parcourue. Ce n'est rien d'avoir vaincu l'ennemi étranger, si vous n'avez pas vaincu l'ennemi intérieur. Ce n'est rien de montrer les frontières dégagées des brigands coalisés si vous n'avez délivré le centre de la République des intrigans royalistes. Un chêne majestueux s'élève sur la cime de la montagne ; il regne sur les forêts ; il ombrage tous les bons citoyens ; il fournit les couronnes civiques aux armées ; il protège les faibles ; il sert d'abri aux patriotes persécutés ; il indique la République Française à l'Europe étonnée et avilie par les rois : c'est l'arbre de la liberté ; mais à ses pieds sont des reptiles vénimeux ; sur ses feuilles, des tourbillons d'insectes dévorans, et un ver ronge son cœur. Ces reptiles, ce sont les divisions des patriotes vertueux, ces calomnieurs de Républicains sincères ; ces insectes dévorans, ce sont les intrigans, les ambitieux de places, les cupides d'argent, les avides de pouvoir ; ce ver rongeur, c'est la venalité de tant de citoyens, c'est le cri de tant d'êtres insensés, c'est la manie de détruire et de bouleverser, quand il faut régénérer et construire.

Sans doute les citoyens éclairés, les patriotes francs, et les vrais amis de la République, auraient pu nous épargner le rapport que je vais faire. Mais ce sont deux Comités, vieux serviteurs de la liberté, qui viennent vous parler en son nom ; pressés par les événemens, ils n'ont pas eu le tems de méditer leur discours, et la voix de la patrie est toujours assez éloquente, et je parle à une partie du peuple Français.

Ce sentiment chaleureux de l'amour de la patrie, le premier qu'on éprouve en commençant d'exister, le dernier qui nous abandonne ; ce sentiment énergique qui soutient les patriotes dans leurs espérances comme dans leurs travaux, a droit de réclamer aujourd'hui toute sa puissance. C'est pour les citoyens qui aiment la patrie, que les sacrifices de l'opinion ou de l'orgueil, de l'amour-propre ou de l'erreur n'ont pas de limites, que le zèle civique n'a point d'écueils, que les succès de la République n'ont aucun doute.

Ces réflexions conviennent mieux à l'époque de maturité où se trouve la révolution, qu'à notre destinée personnelle. Quiconque regarde en arrière ou à côté dans le voyage politique qu'il a entrepris, n'achevera pas sa course révolutionnaire. Il faut passer courageusement à travers la

la foule des intrigans, des aristocrates, des calomniateurs et des royalistes, en attendant que le glaive de la loi les ait exterminés. On ne s'avance pas au travers des abus et des crimes, sans exciter la plainte, le murmure et les trahisons. Mais le but est toujours devant les yeux du législateur révolutionnaire ; il marche à ce but sans voir les obstacles, ou bien il y arrive en les renversant.

Depuis que vous vous êtes élancés vers toutes les vérités démocratiques, depuis que vous abattez l'aristocratie dans l'intérieur, et que vous exterminerez les esclaves militaires au dehors, les crimes et les vices des rois, les habitudes viles des aristocrates, et les coalitions des coupables, vous ont investis dans l'intérieur ; mais vous vous êtes délivrés de ces entraves et des crimes contre-révolutionnaires, sans songer même aux dangers attachés à leur poursuite. Tour à tour les Rolands et les Brissot, les Hébert et les Danton, les Chaumette et les Ronfin ont ourdi des trames contre la Convention nationale ; les succès ont toujours couronné vos efforts, et les combats que vous avez livrés presque à la fois au parti de l'étranger, aux factions nées au milieu de la Convention, et aux convulsions du royalisme et aux intrigues de l'aristocratie, n'ont servi qu'à vous faire mieux connaître vos forces ; et il sera facile aux deux Comités, témoins coopérateurs de vos énormes travaux, d'en retracer la marche et les progrès. C'est un détail important dans lequel les deux Comités croient devoir entrer aujourd'hui ; elles s'effacent trop rapidement de la mémoire des citoyens, ces impressions des époques journalières et des bienfaits permanens des lois, et des opérations du législateur. Il faut les leur rappeler.

Deux époques remarquables partagent la vie politique de la Convention ; la première, depuis le 21 Septembre jusqu'au 31 Mai 1793 ; la seconde, depuis le 3 Juin jusqu'au moment où je parle. On prépare aujourd'hui sourdement des propos et des murmures analogues à la fin de la première époque ; nous verrons si ces inquiétudes conviennent à la fin de la seconde. On parle, on injurie, on menace comme du temps des Brissotins audacieux, et des Girondins coupables ; et c'est aux exterminateurs de l'aristocratie, aux juges incorruptibles du tyran qu'on ose tenir ce langage. Jettons les yeux sur l'état de la République aux deux époques, et sur les travaux de la Convention à ces périodes si différens, et nous verrons si le peuple Français examinera sans intérêt la chaîne de vos conceptions, la suite de nos opérations militaires, politiques, administratives ou morales, sans prononcer qu'elle fut toujours liée au bien général, à l'intérêt des citoyens les moins fortunés, et à l'affermissement de la République.

Le 21 Septembre 1792, la Convention nationale est la création subite du peuple Français, qui avait démoli le trône le 10 Août. Quelques orateurs, et des intrigans, avaient, à la fin de l'assemblée législative, préparé des fers ou des entraves à la Convention : elle les brisa à sa première séance ; mais combien d'obstacles ! Collot-d'Herbois propose la République, deux orateurs, demandent l'ajournement ; il fallut combattre pour être Républicain, et le tyran était cependant dans les prisons avec ses crimes et ses complices.

Le territoire Français était envahi par le tyran de Prusse ; nos armées étaient peu nombreuses, ou remplies de traîtres ; l'insolent *Brunswick* menaçait

menaçait Paris, et les royalistes infâmes, et les nombreux aristocrates l'appelaient par leurs vœux, le soutenaient par leurs machinations.

La retraite des troupes Prussiennes fut combinée, l'invasion de l'ennemi fut impunie, les généraux du camp de la Lune stipulaient pour Berlin, et deux représentans du peuple le trahissaient de concert avec les généraux. La victoire des Français n'était qu'apparente; on avait projeté de perdre la France dans la Belgique.

Pendant ce tems, un conseil exécutif contre-révolutionnaire faisait un acte de souveraineté en ouvrant l'Escaut, préparait la guerre de l'Europe contre la France, et détruisait les moyens et les mesures de la France contre l'Europe.

Conduit par *Lebrun* et *Roland*, ce conseil était inerte pour le gouvernement, nul pour la police générale, paralysé dans la marine, traître dans la guerre, coalisé avec l'étranger dans les relations extérieures, ennemi par orgueil et par faiblesse de la puissance de la Convention.

Roland assassinait la patrie avec des écrits dans l'intérieur, *Lebrun* exterminait la République avec des agens au-dehors. *Roland*, vertueux pour les contre-révolutionnaires, avait un bureau d'esprit public pour pervertir les départemens, des grâces et des emplois pour accaparer les administrateurs, des journaux pour neutraliser les sociétés populaires, des bureaux de libelles et de dénonciations contre les Républicains les plus célèbres ou les patriotes les plus incorruptibles; et ce qui est plus horrible encore, un parti nombreux de législateurs pour défendre les intrigues, proclamer sa vertu, et pour assurer l'impunité de ses manœuvres contre la liberté.

Lebrun traitait sourdement avec des émissaires Anglais, promettait la destruction de la Montagne et le triomphe des Brissotins, pour transférer à Londres sur les cadavres des Républicains fermes et incorruptibles.

Lebrun empoisonnait la Belgique et la Flandre d'agens du conseil, dont les uns étaient chargés de faire abhorrer le nom Français, et les autres de frapper si fort et si indécemment sur les préjugés religieux, qu'ils seraient détruits en apparence, et renforcés dans la réalité.

Dumouriez donnait la bataille de Jemmapes, non pour vaincre, mais pour perdre l'armée et ouvrir la frontière: ses triomphes étaient un spectacle fabuleux, et ses défaites une triste vérité; il était vainqueur à Jemmapes pour être vaincu à Nerwinde; il voulait ménager la Belgique, non pour la sûreté de la France, mais pour le patrimoine du général; s'il voulait éloigner la maison d'Autriche, c'était pour adosser un petit tyran Français aux frontières de la République.

Après ses victoires simulées sur les despotes, un petit nombre de patriotes fermes avaient peine à se faire entendre pour réclamer la mort du tyran; un grand nombre discourait encore avec complaisance sur la tyrannie. Il fallut des combats et des luites pénibles et dégoûtantes pour abattre la tête du plus lâche des Rois et du plus fourbe des conspirateurs; et l'on proposait encore la peine de mort pour celui qui parlerait de royauté.

C'est cependant au milieu de ces contradictions acerbes, de ces fluctuations d'opinions interminables, que la République germait, mais avec tous les dangers, avec toutes les convulsions attachées aux factions royalistes et aux intrigues de l'étranger.

Dans

Dans les Alpes, le général Montesquiou nous trahissait impunément, et aurait, par sa lâcheté, fait reculer les bornes de la République. Dans les Pyrénées, on avait décrété une armée ; mais elle n'existait que dans les feuilles de la législation. L'Espagne nous insultait, se coalisait ostensiblement avec l'Angleterre ; elle avait fait filer des troupes et des munitions sur les bords de l'Océan et de la Méditerranée. Des généraux nobles ou traîtres formerent au loin des états-majors ; on nous trompait sur l'état des fortifications et des batteries des places de Perpignan et de Bayonne ; et tout autre ennemi que le Castillan nous aurait fortement attaqué avec succès.

Sur la mer, l'expédition d'Italie et de Sardaigne n'était pas même une promenade navale, c'était un jeu ; la marine Française n'en méritait pas le nom. Sur l'océan, les ports mal-administrés, les approvisionnement nuls, les travaux sans activité, le cabotage n'était pas en sûreté, les croisières nulles, l'esprit public corrompu dans les villes maritimes, les administrateurs de la marine corrompus ou royalisés ; et au milieu de cette pénurie, l'Angleterre se faisant déclarer la guerre par la faction Brissotine, étant bien assurée de notre dénûment et de notre impuissance. Des chefs faisant passer ensuite les grands approvisionnement de Brest à Toulon, pour être un jour vendus et accaparés par le ministère corrompteur de Londres.

A travers tant de perfidies, la Vendée protégée dès sa naissance, et accrue bientôt avec une rapidité effrayante, attaquée avec des forces ridiculement insuffisantes, alimentée par les troupes envoyées par le ministère, approvisionnée et renouvelée par les héros de cinq cens livres, encouragée par l'émigration des villes, par l'agglomération subite des traîtres nobles, des prêtres fanatiques, des paysans dévots, des femmes crédules et des fripons de Paris ; recrutée et salariée par les fermiers généraux, payée par des contributions de financiers, de riches, d'aristocrates, de mécontents et d'imbécilles.

Les rebelles se répandant comme une nuée de sauterelles dévorantes sur les bords de la Loire et sur les départemens environnans, gagnant les côtes de la mer, communiquant avec les Anglais, et se coalisant avec les villes fédéralistes, faisant répéter et exagérer leurs succès par les terreurs hypocrites des Brissotins, et par les factieux salariés de l'Angleterre, par les feuilles contre-révolutionnaires d'*Hébert*, et par les réquisitoires insidieux de *Chaumette*.

Pendant ce tems les Buzot, les Pétion et les Guadet, faisaient des scènes indécentes pour *Roland*, et votaient des loix terribles contre le royalisme. Ils faisaient représenter sur les théâtres l'*Ami des Loix*, et faisaient piller dans les rues les boutiques des épiciers. L'exaspération était dans les côtés de la Convention ; elle était livrée aux passions inquiètes et à l'ambition déguisée de quelques chefs qui ne sont plus ; tandis que *Dumourier* trafiquait de la victoire dans les marais de Hollande, livrait les avant-postes d'Aix-la-Chapelle, se laissait battre à Nerwinde, et débusquer de la Montagne de Fer, repassait honteusement devant les lauriers de Jemmappes, menaçait la frontière du Nord qu'il était chargé de défendre, investissait comme un ennemi nos places fortes, et commettait un lâche attentat sur la représentation nationale.

La faction Brissot travaillait d'un côté à démoraliser le peuple, à le porter à des excès pour avoir le droit de s'en plaindre, et pour jouir

du plaisir atroce de lui imputer ce qu'il lui conseillait. De l'autre, cette faction faisait rendre un décret pour porter des secours à tous les peuples du monde qui auraient à se plaindre de leurs tyrans. L'abbé de St. Pierre porta du moins ses rêveries et ses vœux vers le projet de paix générale et perpétuelle : mais la faction de Brissot porta ses vœux plus loin ; et sans doute plus belliqueuse, elle voulut former un vaste plan de guerre dans l'univers.

C'est là, citoyens, tout ce que nous pouvions attendre d'une assemblée déchirée par des factions, et d'un comité de défense générale livré à une seule ; d'un comité où l'on parlait sans cesse de déclarer la guerre à toutes les puissances, d'affranchir le Pérou, de délivrer les Indiens du joug Britannique, d'insurger les colonies Anglaises, d'envoyer notre marine à S. Domingue, et de rendre libre le Canada. C'est avec ces systèmes insensés, contre lesquels trois ou quatre membres isolés, pouvaient à peine être entendus, que le gouvernement d'alors méditait l'annulation totale des forces de la Nation, pour la livrer dans les fers à la constitution anglico-royale, qui était sans doute préparée des mains de la famine ; pendant ce tems, la circulation des grains était arrêtée ; chaque commune, effrayée par ses subsistances, ne laissait rien circuler ; chaque marchand devint accapareur, chaque citoyen devint barbare ; le pauvre seul fut oublié, exaspéré, méconnu.

Les villes principales du midi s'envoyaient réciproquement des ambassadeurs ; chaque grande commune s'était constituée en puissance ; Toulon disposait son marché ; Marseille préparait la désobéissance ; Bordeaux la contre-révolution, et tant d'autres communes leurs actes de fédéralisme et de servitude.

Les départemens se détachaient de la Convention, insultaient à son pouvoir, niaient son existence, et désobéissaient à ses lois.

Les tribunaux avaient rendu la justice muette ; les autorités constituées s'étaient déclarées indépendantes, ou ne savaient plus à qui obéir. Les généraux nous trahissaient partout : *Custine* laissait prendre Valenciennes sans le secourir, et semblait ne connaître de l'art militaire que l'art de lever les camps. Non seulement Mayence n'était pas secouru, mais encore trahi ; on laissait l'esprit contre-révolutionnaire s'agiter et former son parti dans les départemens.

Konijn, après avoir volé la République dans la Belgique et à Lille, suivait la même tactique dans la Vendée, et tranchait à la fois du général et du ministre de la guerre, pour mieux paraliser les succès et dilapider la fortune nationale. La Vendée était le patrimoine du parti *Hebert*, qui la grossissait dans ses feuilles ; et du parti *Danton*, qui demandait des levées en grande masse, pour propager et perpétuer le fléau de la guerre civile.

Le comité de Salut public ne faisait que de naître ; à peine connaissait-il l'état de la France, qu'il fut obligé de s'occuper de l'administrer. Tous les besoins, tous les cris, toutes les réclamations se présentaient à lui le même jour, et il dut conquérir à la fois la confiance et les succès.

Les armées ennemies étaient partout victorieuses, à la Vendée comme à Valenciennes, sur les bords de la Loire comme à Condé ; le fédéralisme avait gangrené le Midi, tandis que la victoire Autrichienne avait usurpé le Nord ; la législation se passait en débats orageux ; les jour-
naux,

neux se consumaient en calomnies; les presses ne rendaient que des libelles; les esprits étaient aigris, révoltés; le talent était devenu conspirateur; et les autorités suspectes.

A Paris, les citoyens flottaient au gré des passions les plus orageuses. Les Girondins intriguaient pour avoir la force publique, corrompaient quelques chefs, ou remuaient un petit nombre de sections; Guzman, Espagnol, agent du parti de l'étranger, s'était mêlé parmi les révolutionnaires; et un effroyable Comité des douze avait renouvelé, au milieu des combats pour la liberté, l'horrible souvenir de l'inquisition sacerdotale au milieu du despotisme Espagnol. La liberté civile était menacée; la liberté publique était un problème, jusqu'au moment où le courage du peuple et le zèle de quelques bons républicains triomphèrent, le 31 Mai, de cette faction royaliste et fédéraliste, en saisirent les principaux auteurs, et arrêterent la République sur le penchant de sa ruine.

Graces en soient rendues au peuple; un honneur immortel en rejailira sur les citoyens de Paris, de ces belles journées des 31 Mai, 1er et 2 Juin 1793; la France et la liberté furent sauvées.

Mais sommes-nous dans les mêmes circonstances? La France est-elle dans une position aussi désastreuse, et la République court-elle d'aussi grands dangers? Doit-on évoquer les ombres criminelles d'Hébert et de Chaumette?

Les deux Comités, après avoir délibéré sur l'état actuel des affaires publiques, ne le pensent pas; ils voient bien quelques nuages orageux; mais l'horizon politique n'est pas assez obscurci, pour qu'on n'aperçoive pas la nature des orages: ils peuvent être conjurés facilement par l'union qui existe dans les deux Comités, par la démarcation des hommes purs et des fripons calomniateurs, par une meilleure police à laquelle on travaille, par l'accélération des jugemens des détenus, et la punition prompte des contre-révolutionnaires, et enfin en éclairant le peuple sur les vrais défenseurs comme sur ses vrais intérêts.

Ces mesures sont déjà en activité. Il me suffira dans ce moment, pour répondre au vœu des deux Comités réunis, de présenter au peuple en opposition à l'état de malheur et de déchirement de la France à l'époque du 31 Mai, son état de bonheur et de consolation dans ce moment actuel.

Vous, qui voulez être mécontents et faire partager vos seintes sollicitudes à vos concitoyens, dites nous quels lieux de la France sont sans gloire, et quel point de la République n'est pas couvert de lauriers? De la Méditerranée à la mer d'Allemagne, des Bouches-du-Rhône à l'Océan, de Collioure à Toulon, de Bayonne à Dunkerque, et d'Ostende aux bords du Rhin, tout parle des victoires des Français.

De Paris à l'extrémité de la République, tous les ateliers sont en vigueur, les travaux en activité, la mendicité abolie, les hospices ouverts, les sociétés populaires paisibles, les gens suspects détenus, les contre-révolutionnaires frappés de mort, les émigrés fusillés, les traitres punis, les intrigues déjouées.

Présentons au peuple Français l'esquisse des travaux de la Convention nationale, et de son influence sur toutes les opérations dans la République.

Lyon, ce théâtre de l'industrie changé en forteresse de la royauté, est

remise au pas de la révolution ; ses murs tombent, les batteries coupables sont détruites, les maisons des riches sont démolies, les royalistes punis de mort, et le peuple rétabli dans ses droits.

A Toulon, on aurait dû, sans doute, mieux exécuter le décret pour la destruction des maisons des traîtres ; mais Toulon a été repris au milieu de l'hiver comme par un prodige, et l'Anglais a lui honteusement avec Espagnol loin de ce port si important pour la France, et le Midi préservé de la perfidie des Toulonnais et de la présence des voleurs Britanniques.

Marseille a été remise sous le régime républicain, Avignon a été purifié ; la Lozère et l'Ardeche sont tranquilles ; le fanatisme s'est éteint ; le camp de Jalès n'est plus que dans notre histoire.

Le pavillon tricolore flotte victorieux sur les Alpes, les Pyrénées et les Vosges. Aux Alpes, une armée de Républicains a pris des forts et des postes réputés imprenables, et cette armée a fait trembler l'Italie et ébranlé le trône du Piémont.

Aux Pyrénées Orientales, tout le territoire Français est évacué ; sept mille Espagnols à genoux devant les Républicains, et une partie du territoire du tyran de Madrid occupé par nos troupes, les magasins pris, les émigrés tués, les généraux prisonniers.

Aux Pyrénées Occidentales, les Espagnols sans cesse repoussés, et le camp des émigrés pris avec tout son bagage.

La Vendée détruite, ne présentant plus qu'une police militaire à exécuter, et une population plus obéissante à maintenir dans l'agriculture. Les Chouans frappés dans leurs repaires, leurs complices arrêtés, les communications Anglaises interdites, les intelligences de l'intérieur empêchées, les contre-révolutionnaires qui l'alimentaient détruits, et ce moyen de trouble intérieur, d'alarme exagérée et de fausse terreur, enlevé aux ennemis du peuple sans espoir de retour.

L'avortement des projets du fédéralisme, la punition de ses complices, la destruction totale de ces principes meurtriers, et l'unité de la République consacrée de plus fort par tous les décrets énergiques de la Convention.

Le colosse de la puissance commerciale de l'Angleterre ébranlé, ruiné par l'acte de navigation Française ; son commerce ruiné par nos croisières, et ses marins diminués par le feu de nos escadres.

Une constitution, la plus populaire qui fut jamais, éclosée tout à coup des conceptions du génie Français, au milieu des accès du royalisme et des convulsions fédératives, comme la fable nous peint Minerve sortant toute armée du cerveau de Jupiter.

Le peuple Français accourant de tous les points de la République dans la commune centrale, pour y sanctionner par un assentiment solennel, un monument constitutionnel et démocratique consacré aux deux divinités des Français, *la Liberté et l'Egalité*.

Le tocsin de la première réquisition sonnant en tous lieux, l'insurrection régularisée d'un peuple libre contre les hordes des tyrans étrangers, et donnant à des armées de terre cette supériorité victorieuse de tous les tyrans.

La cavalerie et les transports militaires renforcés par des réquisitions légales, et des sacrifices civiques.

Les manufactures et les ateliers d'armes, multipliés, disséminés à Paris

Paris et dans toute la République les ateliers de salpêtre et de poudre alimentés par les districts, par toutes les communes ; l'industrie Française fabriquant en un seul jour et sur un seul point plus de 25 millions de poudre et près de 10 mille fusils.

Les factions immorales et Anglaises, frappées de mort ; le parti de l'étranger déconcerté, poursuivi, surveillé.

Le sol de la République débarrassé des restes impurs de l'aristocratie sacerdotale, nobiliaire, robinesque et fiscale.

Un riche convoi amené dans nos ports au milieu des escadres ennemies.

La France préservée pendant 15 mois de la famine qui la menaçait ; les récoltes dénombrées, les grains circulant par des réquisitions promptes, les armées approvisionnées, les vaisseaux neutres défendus, la marine régénérée dans le matériel et dans le personnel, de manière à faire tête à trois puissances navales, et bientôt prête à punir la tyrannie des mers dans Albion même.

Le Palatinat et la Belgique, avec ses riches moissons, conquis en autant de tems qu'il en faut pour les parcourir ; l'Empereur chassé à Vienne, le Duc d'York réfugié en Hollande, les troupes de l'Europe exterminées ou fugitives, Landrecies repris, le Quesnoy bloqué, Ostende, Nieuport et toute la West-Flandre occupée par nos troupes, les bords du Rhin délivrés des Prussiens, la Moselle et les Ardennes se disputant la gloire de vaincre, et les plus grands généraux de l'Europe battus à platte couture par des généraux Sans-Culottes ; un conseil exécutif inerte, toujours délibérant, et d'une indépendance funeste, remplacé par des commissions exécutives, dépendantes et laborieuses.

Et au milieu de tant de succès et de changemens heureux, l'institution salutaire du gouvernement révolutionnaire jusqu'à la paix, c'est-à-dire de ce gouvernement qui seul fait trembler les aristocrates et les Rois, les intriguans et les traîtres, les hommes cupides et les conspirateurs ; de ce gouvernement qui seul pouvait assurer la liberté, qui aurait, il y a cent ans, préservé l'Angleterre des Cromwel et des Georges, si le long Parlement avait eu à la place de ses crimes et de sa lâcheté, une institution aussi énergique et aussi nécessaire.

A Paris, jamais l'activité des citoyens n'a été aussi grande, la fortune des ouvriers aussi assurée. A Paris sont tous les grands établissemens, et une dépense journalière de plusieurs millions. A Paris sont les ateliers d'armes, de salin, de potasse, de poudre, de salpêtres, d'imprimerie de lois, de fabrique, d'industrie, tous les objets d'industrie et de gouvernement.

Le gouvernement révolutionnaire a approvisionné Paris en tout genre, comme une ville assiégée ; les dépenses sont nationales ; et quels sont donc les motifs des plaintes ? qui peut causer les murmures ?

Sont-ce les plaintes de quelques patriotes opprimés ? nous les avons entendues ces plaintes ; et certes elles ont retenti au fond de nos cœurs, et dans ce moment les deux Comités s'occupent sans relâche des affaires qui concernent les patriotes dans plusieurs départemens couverts d'intriguans, et croyez que pas un d'eux ne pourra faire entendre désormais le nom d'oppression.

Cette oppression tenait à des calomnies semées adroitement parmi les patriotes, et à une intrigue sourde et dévouée ; plusieurs vents portaient

la tempête, et tous les contre-révolutionnaires, tous les hommes suspects, avaient miné en tout sens le sol sur lequel nous marchons ; mais la mine est éventée, les patriotes ne seront plus opprimés impunément, et la liberté ne sortira que plus belle de cet état de compression.

Les deux comités ont pensé que la voix de la Convention serait entendue dans toutes les parties de la République, si elle adoptait ce rapport, et qu'un trait de lumière suffît pour le peuple Français. Nous vous proposons le décret suivant :

La Convention nationale, après avoir entendu le rapport de ses comités réunis de salut public et de sûreté générale, décrète l'impression du rapport et l'envoi à toutes les sections du peuple Français.

Ce rapport a souvent été interrompu par les applaudissemens des membres et des citoyens des tribunes.

Séance du 26 Juillet, (8 Thermidor.)

Rabespierre, qui depuis long-tems n'avait paru à l'Assemblée, monte à la tribune et prend la parole.

Il lit un long discours dans lequel il commence par vanter sa vertu. Il se plaint d'être calomnié, et signale comme ennemis du peuple tous ceux qui lui paraissent opposés à ses projets. Il décrie ensuite dans une longue diatribe toutes les opérations du gouvernement il déclame successivement contre les comités de salut public, de sûreté générale et des finances. Sans se plaindre formellement de l'opposition civique mise par ce dernier comité à ses projets d'envahissement des finances, il essaye de le comprendre dans la proscription, en l'accusant d'avoir *contre-révolutionné* les finances de la République.

Il prétend ensuite que les patriotes sont opprimés. "Pourquoi, dit-il, ces discours que l'on vous a faits sur les succès des armées ? Le système de Dumourier est suivi dans la Belgique ; on plante des arbres stériles de la liberté ; on éloigne les canonniers de Paris, on a formé un camp qui peut devenir dangereux, &c."

Il ajoute qu'on a voulu donner le change sur la situation de la République ; enfin, il annonce qu'il proposera les seules mesures propres à sauver la patrie.

Le Cointre de Versailles. Je demande l'impression du discours.

Bourdon de l'Oise. Je m'oppose à l'impression ; ce discours contient des matières assez graves pour être examinées ; il peut y avoir des erreurs comme des vérités, et il est de la prudence de la Convention de le renvoyer à l'examen des deux comités de salut public et de sûreté générale avant d'en ordonner l'impression.

Barrère. Et moi aussi, j'estime avant tout la qualité d'homme et de citoyen Français ; je parle ici comme individu et non comme membre du comité ; j'insiste pour l'impression du discours, parce que dans un pays libre, il n'est aucune vérité qui doive être cachée ; la lumière

ne dois pas être sous le boisseau ; et il n'est aucune assertion qui puisse être attaquée et examinée ; c'est pour cela que vous êtes Convention nationale, et je ne doute pas que tous nos collègues n'insistent pour l'impression.

Couthon. J'ajoute à la proposition de l'impression un amendement qui a l'air très faible, et que je regarde comme très sérieux ; il faut que la France entière, que la plus petite commune, sache qu'il est ici des hommes qui ont le courage de dire la vérité toute entière ; il faut que l'on sache que la grande majorité de la Convention fait l'entendre et la prendre en considération. Je demande, non seulement que ce discours soit imprimé, mais aussi qu'il soit envoyé à toutes les communes de la République, et quand on a osé demander qu'il fut renvoyé à l'examen des deux comités, c'était faire un outrage à la Convention nationale : car elle fait sentir, elle fait juger.

Je suis bien aise de trouver cette occasion d'épancher mon âme. Depuis quelque tems, au système de calomnie contre les représentans les plus fidèles à la cause du peuple, les plus vieux serviteurs de la révolution, on joint cette manœuvre abominable de faire circuler que quelques membres du comité de salut public cherchent à l'entraver ; je suis un de ceux qui ont parlé contre quelques hommes, parce que je les ai regardés comme immoraux et indignes de siéger dans cette enceinte. Je répéterai ici ce que j'ai dit ailleurs ; et si je croyais avoir contribué à la perte d'un seul innocent, je m'immolerais moi-même de douleur.

La Convention adopte la proposition de *Couthon*.

Vadier. J'ai entendu avec douleur *Robespierre* dire que le rapport concernant une fille nommée *Catherine Theos* ne semblait se rattacher qu'à une farce ridicule de mysticité, que c'était une femme à mépriser.

Robespierre. Je n'ai pas dit cela.

Cambon. Je demande la parole aussi . . . (Il s'avance à la tribune) Avant d'être déshonoré, je parlerai à la France . . .

Le président. *Vadier* a la parole.

Vadier. Je parlerai avec le calme qui convient à la vertu. *Robespierre* a dit que ce rapport ayant donné lieu à un travestissement ridicule, a pu nuire à la chose publique. Ce rapport a été fait avec le ton de ridicule qui convenait pour dérouter le fanatisme. J'ai recueilli depuis de nouveaux renseignemens, des documens immenses ; vous verrez que cette conspiration est des plus étendues ; vous verrez que *Pitt* y conspire ; vous verrez que cette femme avait des relations intimes avec la ci-devant Duchesse de Bourbon, avec *Bergasse*, et tous les illuminés.

Je ferai entrer cette conspiration dans un cadre plus imposant ; mais ce travail est long, parce qu'elle se rattache à tous les complots, et qu'on y verra figurer tous les conspirateurs anciens et modernes.

J'ai encore quelque chose à dire sur le discours de *Robespierre*. Les opérations du comité de sûreté générale ont toujours été marquées au coin de la justice et de la sévérité nécessaires pour réprimer l'aristocratie ; elles

elles sont contenues dans les arrêtés qu'il a pris, et qu'on peut faire imprimer et juger ensuite. Si nous avons eu des agens qui aient mal-vérité, qui aient porté l'effroi dans l'ame des patriotes, le comité les a punis à mesure qu'il les a connus, et la tête de plusieurs est tombée sous le glaive de la loi.

Voilà quelle a été notre conduite, et en voici la preuve : les commissions populaires établies, de concert avec les deux comités, ont déjà jugé sept à huit cens affaires ; combien croyez vous qu'elles aient trouvé de patriotes ? ils sont dans la proportion d'un sur 30. Voilà bien la preuve que ce n'est pas le patriotisme qui a été opprimé, dans l'aristocratie qui a été justement poursuivie.

Voilà ce que je devais dire pour la justification du comité de sûreté générale, qui n'a jamais été divisé d'avec le comité de salut public. Il peut y avoir eu quelques explications, mais jamais elles n'ont rien diminué de l'estime et de la confiance mutuelles que se portent les deux comités.

Cambon. Et moi aussi, je demande la parole ; je me présente dans la lice : quoique je n'aie jamais cherché à former un parti autour de moi, *Robespierre* vient de dire que le dernier décret sur les finances avait été calculé de manière à augmenter le nombre des mécontents. Il serait peut-être facile de le faire convenir qu'il n'a rien fait pour connaître ces calculs ; mais je me contenterai de repousser une attaque dont ma conduite connue depuis le commencement de la révolution aurait dû peut-être me garantir.

Je ne viendrai point armé d'écrits polémiques : la vérité est une ; je répondrai par des faits.

Le dernier décret sur le viager respecte les rentes depuis 1500 liv. jusqu'à 10,500 liv. relativement aux âges ; il ne prive donc point du revenu nécessaire à tout âge ; nous nous sommes donc bornés à réformer les abus.

Je fais que les agioteurs ont intérêt à attaquer cette opération. Il est prouvé, par un tableau que je mettrai sous les yeux de l'Assemblée, que l'agiotage y est intéressé pour 22 millions de rentes ; et c'est lui seul que nous avons voulu attaquer. Il n'est donc pas étonnant qu'il ait cherché un appui pour éviter la réforme ; les agioteurs pourront même fournir des matériaux pour faire des discours ; mais, ferme à mon poste, j'aurai toujours le courage de dénoncer tout ce qui me paraîtra contraire à l'intérêt national.

Si j'avais voulu servir les intrigues, il m'aurait peut-être été facile, dans des circonstances critiques, d'exciter des mécontentemens utiles au parti que j'aurais embrassé ; mais étranger à toutes les factions, je les ai dénoncées tour à tour lorsqu'elles ont tenté d'attaquer la fortune publique ; tout dévoué à mon pays, je n'ai connu que mon devoir, et je ne servirai que la liberté. Aussi tous les partis m'ont-ils trouvé toujours sur leur route, opposant à leur ambition la barrière de la surveillance ; et en dernier lieu, on n'a rien négligé pour chercher à connaître jusqu'où pourrait aller ma fermeté, et l'ébranler. J'ai méprisé toutes les attaques ; j'ai tout rapporté à la Convention. Il est tems de dire la vérité toute entière : un seul homme paralysait la volonté de la Convention nationale ; cet homme est celui qui vient de faire le discours, c'est *Robespierre* ; ainsi jugez.

Robespierre.

Robespierre. Je demande la permission de répondre un seul mot à cette inculpation qui me paraît aussi inintelligible qu'extraordinaire. Cambon prétend que je paralyse la volonté de la Convention en matière de finance : S'il est quelque chose qui ne soit pas en mon pouvoir, c'est de paralyser la Convention, et surtout en fait de finance. Jamais je ne me suis mêlé de cette partie : mais par des considérations générales sur les principes, j'ai cru appercevoir que les idées de Cambon en finance ne sont pas aussi favorables au succès de la révolution qu'il le pense. Voilà mon opinion, j'ai osé la dire, je ne crois pas que ce soit un crime.

Cambon dit que son décret a été attaqué par les agioteurs ; cela peut être vrai : je ne sais pas quel parti ils en pourraient tirer, je ne m'en occupe pas. Mais, sans attaquer les intentions de Cambon, je persiste à dire que tel est le résultat de son décret, qu'il désole les citoyens pauvres.

Cambon. Cela est faux. Nous avons déjà reçu 65,000 titres, et on a payé, en un mois, et demi, 25 millions de rente.

Billaut-Varennes. Le jour de mettre en évidence toutes les vérités est arrivé. Plus le discours de Robespierre inculpe le Comité, plus la Convention doit l'examiner scrupuleusement avant d'en décréter l'envoi aux Communes. Je demande que les deux Comités mettent leur conduite en évidence : on dit que l'on a dégarni Paris de canons et de canoniers ; si, depuis quatre décades, Robespierre n'eût pas abandonné le Comité, il saurait. . . .

Robespierre. Ce n'est pas le Comité en masse que j'attaque. Pour éviter bien des discussions, je demande à la Convention la liberté de dire mon opinion. (*Un grand nombre de membres se levant simultanément : Nous le demandons tous.*)

Billaut-Varennes. Je déclare qu'on en a imposé à la Convention et à l'opinion publique, sur le fait des canoniers ; il existe un décret qui porte que des 48 compagnies de canoniers de Paris, il y en aura toujours la moitié dans cette Commune : or, dans ce moment, il y en reste 33. C'est avec de pareilles opinions qu'on trompe le peuple, et qu'on arrête, comme il est arrivé, il y a quelques jours, les poudres dont l'armée du Nord avait un extrême besoin. Robespierre avait raison ; il faut arracher le masque sur quelque visage qu'il se trouve ; et s'il est vrai que nous ne jouissions pas de la liberté des opinions, j'aime mieux que mon cadavre serve de trône à un ambitieux, que de devenir, par mon silence, le complice de ses forfaits. Je demande le renvoi aux deux Comités.

Paris. Je reproche à Robespierre de faire chasser des Jacobins qui bon lui semble. Je veux qu'il n'ait pas plus d'influence qu'un autre ; je veux qu'il dise s'il a proscrit nos têtes, qu'il dise si la mienne est sur la liste qu'il a dressée. Je veux que Couthon s'explique sur les six membres qu'il poursuit.

Il est tems que je déborde mon cœur navré ; j'ai été abreuvé de calomnies. Je n'ai pas gagné dans la révolution de quoi donner un sabre à mon fils pour combattre aux frontières, ni une juppe à mes filles ; et cependant on me peint comme un scélérat, comme un déprédateur,

comme un homme dégouttant du sang des prisons, moi qui porte une ame sensible et tendre.

Voici un autre fait qui prouve combien est nécessaire l'explication que je demande à Robespierre. Un homme m'aborde aux Jacobins et me dit : Vous êtes un homme de bien, vous avez sauvé la Patrie.--- Je n'ai pas l'honneur de vous connaître.--- Je vous connais bien, moi ; vous êtes de la première fournée.--- Comment ?--- Votre tête est démandée.--- Ma tête ! à moi qui suis à la suite des patriotes ! Il ne voulut pas m'en dire davantage. Depuis, il m'est revenu de toutes parts que le fait était vrai, et que c'était Robespierre qui avait fait la liste. Je demande qu'il s'explique à cet égard, ainsi que sur le compte de Fouché.

Robespierre. Je demande la parole. Mon opinion est indépendante ; on ne tirera jamais de moi une retractation qui n'est pas dans mon cœur ; en jettant mon bouclier, je me suis présenté à decouvert à mes ennemis ; je n'ai flatté personne, je ne crains personne, je n'ai calomnié personne.

Panis. Et Fouché ?

Robespierre. On me parle de Fouché ! je ne veux pas m'en occuper actuellement ; je me mets à l'écart de tout ceci ; je n'écoute que mon devoir ; je ne veux ni l'appui, ni l'amitié de personne ; je ne cherche point à me faire un parti : il n'est donc pas question de me demander que je blanchisse tel ou tel. J'ai fait mon devoir, c'est aux autres à faire le leur.

Bentabole. L'envoi du discours de Robespierre me paraît très dangereux : la Convention aurait l'air, en décrétant cet envoi, d'en approuver les principes, et se rendrait responsable des mouvemens qu'elle pourrait occasionner l'égarement dans lequel il jetterait le peuple.

Couthon. En demandant l'envoi aux Communes, j'ai voulu que la Convention nationale, qui avait déjà ordonné l'impression du discours, n'en fit pas juge seulement une section du Peuple, mais la République entière.

Charlier. J'insiste pour l'ajournement de l'envoi du discours ; il contient des principes qui me paraissent mériter l'examen le plus réfléchi des Comités. Je demande donc qu'il leur soit renvoyé.

Robespierre. Quoi ! j'aurai eu le courage de venir déposer dans le sein de la Convention des vérités que je crois nécessaires au salut de la Patrie, et l'on enverrait mon discours à l'examen des membres que j'accuse !

Charlier. Quand on se vante d'avoir le courage de la vertu, il faut avoir celui de la vérité. Nommez ceux que vous accusez.

Plusieurs voix : Oui, oui, nommez-les.

Robespierre. Je persiste dans ce que j'ai dit, et je déclare que je ne prends aucune part à ce qu'on pourra décider pour empêcher l'envoi de mon discours.

Amar. Le discours de Robespierre inculpe les deux Comités. Ou l'opinion

l'opinion qu'il a sur quelques membres est relative à la chose publique, ou c'est une opinion particulière. Si elle est relative à la chose publique, il faut qu'il nomme, l'intérêt public ne comporte aucun ménagement ; mais si ce ne sont que des ressentimens particuliers, il ne faut pas qu'un homme se mette à la place de tous, il ne faut pas que la Convention nationale soit troublée pour les intérêts d'un amour propre blessé. S'il a quelques reproches à faire, qu'il les articule ; qu'on examine notre vie politique, elle est sans reproche ; qu'on consulte les appels nominaux on verra que nous avons toujours voté dans le sens de la liberté ; qu'on se rappelle nos opinions, et l'on s'assurera que nous n'avons jamais parlé que pour le soutien des droits du Peuple. C'est d'après cela que nous demandons à être jugés.

Thirion. Le discours de Robespierre vous présente des accusateurs et des accusés, qui tous sont nos collègues, et auxquels vous devez une justice égale. Si vous envoyiez aux communes le discours qui accuse, vous n'exerceriez pas une impartiale équité, car vous préjugeriez par cela même en faveur de l'accusation. (On applaudit.) Je ne fais comment Robespierre seul prétend avoir raison contre plusieurs. Les présomptions sont en faveur des Comités. (Nouveaux applaudissemens.) Je demande donc le rapport d'un décret surpris à votre religion.

Barrère. Il est tems de terminer cette discussion qui ne peut servir qu'à Pitt et au duc d'York. J'ai proposé l'impression du discours de Robespierre, parce que mon opinion est que dans un pays libre on doit tout publier. Il n'est rien de dangereux pour la liberté, surtout quand on connaît le peuple Français. Si, depuis quatre décades, Robespierre eût suivi les opérations du Comité, il aurait supprimé son discours. Il faut surtout que le mot d'accusé soit effacé, de toutes vos pensées. Ce n'est point à nous à paraître dans l'arène. Nous répondrons à cette déclamation par les victoires des armées, par les mesures que nous prendrons en faveur des patriotes, et enfin par des écrits polémiques, s'il le faut.

Bréard. Si la Convention, en ordonnant l'envoi de ce discours, y mettait son attache, elle lui donnerait une influence qui peut devenir dangereuse. C'est un grand procès à juger par la Convention elle-même. Je demande que la Convention rapporte le décret d'envoi.

Le décret d'envoi est rapporté.

Séance du 27 Juillet,

Saint-Just monte à la tribune ; il entame un discours dans le même sens que celui que Robespierre avait lu la veille ; il assure qu'il n'appartient à aucun parti, à aucune faction ; que malgré que la tribune puisse être pour lui, comme pour plusieurs autres, la roche Tarpéienne, il n'en dira pas moins son opinion sur les causes et les motifs des divisions qui ont éclaté, &c.

Tallien. Je demande la parole pour une motion d'ordre. L'orateur a commencé par dire qu'il n'était d'aucune faction. Je dis la même chose. Je n'appartiens qu'à moi même, qu'à la liberté. C'est pour cela que je vais faire entendre la vérité. Aucun bon citoyen ne peut retenir ses larmes sur le sort malheureux auquel la chose publique est abandonnée. Partout on ne voit que division. Hier un membre du
gouvernement

gouvernement s'en est isolé, a prononcé un discours en son nom particulier ; aujourd'hui un autre fait la même chose. On vient encore s'attaquer, aggraver les maux de la patrie, la précipiter dans l'abîme. Je demande que le rideau soit entièrement déchiré.

Billaud-Varennes. Je demande la parole pour une motion d'ordre. Hier la société des Jacobins était remplie d'hommes apostés, puisqu'aucun n'avait de carte ; hier on a développé dans cette société l'intention d'égorger la Convention nationale ; (Il s'élève un mouvement d'horreur.) hier j'y ai vu des hommes qui vomissaient ouvertement les infamies les plus atroces contre ceux qui n'ont jamais dévié de la révolution.

Je vois sur la Montagne un de ces hommes qui menaçaient les représentans du Peuple. Le voilà. (De toutes parts on s'écrie : *Arrêtez ! arrêtez !* L'individu est saisi et entraîné hors de la salle au milieu des plus vifs applaudissemens.)

Le moment de dire la vérité est arrivé Je m'étonne de voir Saint-Just à la tribune après ce qui s'est passé. Il avait promis aux deux Comités de leur soumettre son discours avant de le lire à la Convention, et même de le supprimer, s'il leur semblait dangereux. L'Assemblée jugerait mal les événemens et la position dans laquelle elle se trouve, si elle se dissimulait qu'elle est entre deux égorgemens. Elle périra si elle est faible. (*Non, non,* crient tous les membres en s'élevant à la fois et agitant leurs chapeaux. Les spectateurs répondent par des applaudissemens et des cris de *vive la Convention ! vive le Comité de Salut Public !*)

Lebas demande la parole ; on lui observe qu'elle appartient à Billaud-Varennes ; il insiste et cause du trouble.

Delmas. Je demande que Lebas soit rappelé à l'ordre.

Cette proposition est décrétée.

Lebas insiste de nouveau.

Tous les membres. Qu'il obéisse au décret, on à l'Abbaye.

Billaud. Je demande moi-même que tous les hommes s'expliquent dans cette assemblée. On est bien fort quand on a pour soi la justice, la probité et les droits du Peuple. Vous frémirez d'horreur, quand vous saurez que la force armée est confiée à des mains parricides ; quand vous saurez que le chef de la garde nationale a été dénoncé au Comité de Salut Public par le tribunal révolutionnaire comme un complice d'Hébert et un conspirateur infâme. Vous frémirez d'horreur quand vous saurez que ceux qui accusent le gouvernement de placer à la tête de la force armée des conspirateurs et des nobles, sont ceux qui nous ont forcé la main pour y mettre les seuls nobles qui y existent ; et La-Vallette, conspirateur à Lille, en est une preuve. Vous frémirez quand vous saurez qu'il est un homme qui, lorsqu'il fut question d'envoyer des représentans du Peuple dans les départemens, ne trouva pas sur la liste qui lui fut présentée, so membres de la Convention qui fussent dignes de cette mission. (L'Assemblée murmure d'indignation.) Je dirai plus : on s'est plaint que les patriotes étaient opprimés. Certes, vous aurez une bien étrange idée de la dénonciation, quand vous saurez que celui de qui elle part, a fait arrêter le meilleur Comité révolutionnaire de

Paris,

Paris, celui de la Section de l'Indivisibilité, quoiqu'il n'y eut que deux de ses membres qui fussent dénoncés,

Quand Robespierre vous dit qu'il s'est éloigné du Comité, parce qu'il y était opprimé ; il a soin de ne pas vous faire tout connaître ; il ne vous dit pas que c'est parce qu'ayant fait dans le Comité sa volonté pendant six mois, il y a trouvé de la résistance au moment où seul il a voulu faire rendre le décret du 22 prairial ; ce décret qui, dans les mains impures qu'il avait choisies, pouvait être funeste aux patriotes. (Les murmures d'indignation continuent.) Sachez, Citoyens, qu'hier le président du tribunal révolutionnaire a proposé ouvertement aux Jacobins de chasser de la Convention tous les hommes impurs, c'est-à-dire, tous ceux qu'on veut sacrifier ; mais le Peuple est là, et les patriotes sauront mourir pour sauver la liberté. (Oui, oui, s'écrient tous les membres.)

Je le répète, nous mourrons tous avec honneur, car je ne crois pas qu'il y ait ici un seul représentant qui voulût exister sous un tyran. (Non, non, s'écrie-t-on de toutes parts ; périssent les tyrans. Les applaudissemens se prolongent.) Les hommes qui parlent sans cesse de justice et de vertu, à la Convention ou aux Jacobins, sont ceux qui la foulent aux pieds quand ils le peuvent ; en voici la preuve : Un secrétaire du Comité de salut public avait volé 114,000 liv. J'ai demandé son arrestation, et Robespierre, qui parle sans cesse de justice et de vertu, est le seul qui l'ait empêché d'être arrêté.

Il est, Citoyens, mille autres faits que je pourrais citer, et c'est nous qu'il accuse ! quoi ! des hommes qui sont isolés, qui ne connaissent personne, qui passent les jours et les nuits au Comité de salut public, qui organisent les victoires, ces hommes seraient des conspirateurs ! et ceux qui n'ont abandonné Hebert que quand il ne leur a plus été possible de le favoriser, seront des hommes vertueux ! La première fois que je dénonçai Danton au Comité, Robespierre se leva comme un furieux, en disant qu'il voyait mes intentions, que je voulais perdre les meilleurs patriotes. Tout cela m'a fait voir l'abîme creusé sous nos pas. Il ne faut point hésiter à le combler de nos cadavres, ou à triompher des traîtres.

Ou voulait détruire, mutiler la Convention, et cette intention était si réelle, qu'on avait organisé un espionnage des représentans du Peuple qu'on voulait égorger. Il est infâme de parler de justice et de vertu, quand on les brave et quand on ne s'exhale que lorsqu'on est arrêté ou contrarié.

Robespierre s'élance à la tribune.

Un grand nombre de voix. A bas, à bas le tyran.

Fallien, Je demandais tout à l'heure qu'on déchirât le voile. Je viens d'apprendre avec plaisir qu'il l'est entièrement, que les conspirateurs sont démasqués, qu'ils seront bientôt anéantis, et la liberté triomphera. (Vifs applaudissemens.) Tout annonce que l'ennemi de la représentation nationale va tomber sous ses coups. Nous donnons à notre République naissante, une preuve de notre loyauté républicaine. Je me suis imposé jusqu'ici le silence, parce que je savais d'un homme qui approchait le tyran de la France, qu'il avait formé un liste de pro-

scription. Je n'ai pas voulu récriminer, mais j'ai vu hier la séance des Jacobins ; j'ai frémé pour la patrie ; j'ai vu se former l'armée du nouveau Cromwell, et je me suis armé d'un poignard pour lui percer le sein, si la Convention nationale n'avait pas le courage de le décréter d'accusation.

Nous, républicains, accusons-le avec la loyauté du courage, en présence du Peuple Français. Il est bon d'éclairer les citoyens, et ceux qui fréquentent les tribunes des Jacobins ne sont pas plus attachés à Robespierre, qu'à aucun autre individu, mais à la liberté. (On applaudit.) Ce n'est pas non plus un individu que je viens attaquer. C'est l'attention de la Convention que j'appelle sur cette vaste conspiration. Je ne doute pas qu'elle prenne des mesures énergiques et promptes, qu'elle ne reste ici en permanence pour sauver le Peuple ; et quoi qu'en aient dit les partisans de l'homme que je dénonce, il n'y aura pas de 31 Mai, il n'y aura pas de proscriptions, la justice nationale seule frappera les scélérats. (Vifs applaudissemens.) Comme il est de la dernière importance que dans les dangers qui environnent la patrie, les citoyens ne soient pas égarés, que les chefs de la force armée ne puissent pas faire de mal, je demande l'arrestation d'Hanriot et de son état major. Ensuite nous examinerons le décret qui a été rendu sur la seule proposition de l'homme qui nous occupe. Nous ne sommes pas modérés ; mais nous voulons que l'innocence ne soit pas opprimée. Nous voulons que le président du tribunal révolutionnaire traite les accusés avec décence et justice. (Nouveaux applaudissemens.) Voilà la véritable vertu, voilà la véritable probité !

Hier, un membre du tribunal révolutionnaire a voulu exciter des citoyens à insulter un représentant du Peuple qui a toujours été sur la brèche de la révolution. Il a été outragé dans une société, et la représentation nationale a été avilie dans sa personne. Ceux qui ont combattu Lafayette et toutes les factions qui se sont succédées depuis, se réuniront pour sauver la République. Que les écrivains patriotes se réveillent. J'appelle tous les vieux amis de la liberté, tous les anciens Jacobins, tous les journalistes patriotes. Qu'ils concourent avec nous à sauver la liberté. Ils tiendront parole, leur patriotisme m'en est garant. On avait jetté les yeux sur moi. J'aurais porté ma tête sur l'échafaud, avec courage, parce que je me serais dit, un jour viendra où ma cendre sera relevée avec les honneurs dûs à un patriote persécuté par un tyran. L'homme qui est à la tribune est un nouveau Catilina. Ceux dont il s'était entouré étaient de nouveaux Verrès. On ne dira pas que les membres des deux Comités sont mes partisans, car je ne les connais pas ; et depuis ma mission, je n'ai été abreuvé que de dégoûts. Robespierre voulait tour à tour nous attaquer, nous isoler, et enfin il serait resté un jour seul avec les hommes crapuleux et perdus de débauche qui le servent. Je demande, que nous décrétions la permanence de nos séances, jusqu'à ce que le glaive de la loi ait assuré la révolution, et que nous ordonnions l'arrestation de ses créatures.

Les deux propositions de Tallien sont adoptées au milieu des plus vifs applaudissemens et des cris de vive la République !

Billaud Varennes. Les hommes que la Convention vient de frapper ne sont pas ceux qui méritent le plus son indignation. Il est un nom-
mé

mé Boulanger, conspirateur avec Hébert, qui s'est ouvertement prononcé, à l'époque de la conspiration de celui-ci aux Cordeliers. Cet homme a aussi conspiré avec Dumourier : il était l'ami de Danton ; et c'est Dumas qui l'avait jetté hier au milieu des Jacobins pour empêcher Collot d'Herbois de parler. C'est ce Dumas qui, après avoir ameuté des contre-révolutionnaires, voulait faire regarder Collot comme un conspirateur, afin qu'il ne put déchirer le voile ; ce Dumas, dont toute la famille est émigrée, qui est accusé d'avoir soupé avec son frère la veille de son émigration, et contre lequel il y a aux Jacobins des preuves de la perfidie la plus atroce ! Je demande donc l'arrestation de Dumas, de Boulanger, de Dufraisse.

L'arrestation est décrétée.

Delmas. D'après les faits qui viennent d'être dénoncés, il est impossible de ne pas croire qu'Hanriot ait eu l'adresse de s'entourer de conspirateurs. Ses adjudans et ses aides de camp doivent être infiniment suspects. J'en demande l'arrestation.

Cette proposition est décrétée.

Robespierre insiste pour avoir la parole.

A bas, à bas le tyran, lui crient de nouveau tous les membres.

Plusieurs voix. Barrère, Barrère.

Robespierre. Je demande la parole.

Les mêmes membres. Non, à bas le tyran.

La Convention décrète que Barrère sera entendu.

Barrère, au nom du Comité de salut public. Citoyens, un de mes collègues revenant de l'armée du Nord a rapporté au Comité qu'un officier ennemi, fait prisonnier dans la dernière action qui nous a donné la Belgique, avait dit : *Tous vos succès ne sont rien : nous n'en espérons pas moins traiter de la paix avec un parti, quel qu'il soit, avec une fraction de la Convention.*

Saint Just nous a apporté, comme instruction, ces nouvelles :

Ce moment, prédit par l'officier Autrichien, ne serait-il pas venu pour le parti de l'étranger et pour les ennemis de l'intérieur, si vous n'aviez pris des mesures vigoureuses ?

Les deux Comités, ne peuvent plus se dissimuler cette vérité : le gouvernement est attaqué, les membres sont couverts d'improbations et d'injures, les relations sont arrêtées : la confiance publique est suspendue, et l'on a fait le procès à ceux qui font le procès à la tyrannie.

On parle de la persécution des patriotes ; mais les Comités n'ont-ils pas aussi à réclamer contre la même oppression ? Et depuis quelques jours on ameut de tous les côtés les citoyens, on les égare contre le gouvernement révolutionnaire : les Anglais, les Autrichiens veulent-ils autre chose ?

On cherche à produire des mouvemens dans le Peuple, on cherche à saisir le pouvoir national au milieu d'une crise préparée, et l'on fait que

tout Etat libre où les grandes crises n'ont pas été prévues, est, à chaque orage, en danger de périr.

Il n'y a que vous, Citoyens, qui, de ces crises mêmes, avez su retirer un nouveau moyen de maintenir le gouvernement révolutionnaire. La même occasion s'est présentée aujourd'hui à votre courage civique, et vous l'avez faisie. Vous ne pouvez en douter : sans les Comités réunis, il y a long-tems que le gouvernement révolutionnaire et la République seraient bouleversés.

Jetez les yeux sur ce qui s'est passé depuis 18 mois : sans la centralité du gouvernement, la France était subjuguée par les rois : la liberté était pour jamais anéantie, et les vrais patriotes égorgés.

Qui voudrait donc ici ôter à la République la ressource et les institutions qui l'ont sauvée tant de fois ? et ceux qui ont des efforts contre ces institutions, ne sont-ils pas les ennemis du Peuple ? Eh ! qu'on ne pense pas qu'après avoir renversé quelques patriotes ardens et purs, quelques hommes puissent régir les affaires publiques ; ce n'est pas par des discours qu'on gouverne ; ce n'est pas par des plaintes perpétuelles qu'on bâtit une République.

Les Comités sont le bouclier, l'asile, le sanctuaire du gouvernement central, du gouvernement unique, du gouvernement révolutionnaire ; tant qu'ils subsisteront, il est impossible que la royauté se relève, que l'aristocratie respire, que le crime domine, que la République ne soit pas triomphante.

On veut détruire tous ceux qui ont de l'énergie ou des lumières ; on veut anéantir tout ce qui est pur et vrai républicain, et ces propos sont sortis, non pas du tribunal révolutionnaire, qui fait son devoir, mais de quelques membres de ce tribunal, sur le patriotisme desquels vous devez prononcer aujourd'hui.

Il faut se prononcer sur plusieurs individus qui exercent des fonctions importantes ; il n'y a que les entreprises violentes qui mettent dans la nécessité de vous dévoiler tant de vérités, parce qu'alors le gouvernement n'a plus d'autre secret que celui de sauver la République, et ce secret appartient au Peuple. La forme établie se trouve altérée, l'activité du gouvernement est suspendue, la liberté des citoyens est compromise, la sûreté publique est ébranlée, l'opinion est chancelante.

Des gouvernans uniques et des Peuples libres sont deux antipodes, des contraires absolus ; des réputations énormes et des hommes égaux, ne peuvent long-tems exister en commun ; des inquiétudes factices et des travaux réels ne marchent point ensemble : il faut modestement servir la Patrie pour elle et non pas pour nous.

En attendant que les deux Comités résistent, avec autant de lumières que d'énergie, les faits qui les concernent dans le discours de Robespierre, ils ont examiné les mesures que la tranquillité publique réclame dans les circonstances où des passions personnelles les ont jetés. Ils ont d'abord porté leurs regards sur les moyens que l'aristocratie, joyeuse des événemens actuels, peut employer dans Paris ; cette aristocratie, que tous nos efforts semblent ne pouvoir éteindre, et qui se cache dans la boue quand elle n'est pas dans le sang, l'aristocratie a fermenté depuis hier avec une activité qui ne ressemble qu'au mouvement contre-révolutionnaire.

Qui a donc voulu relever ses espérances parricides ? Sur qui peut-elle porter ses moyens ? sur quelques nobles placés dans la force publique

blique, sur quelques Hébertistes impunis, sur quelques contre-révolutionnaires militaires. Oui, Citoyens, vous avez pressenti leurs ressources, et vous venez de les leur ravir ; vous venez d'en faire justice, de ces militaires ambitieux.

Les Comités se sont demandé pourquoi il existait encore, au milieu de Paris, un régime militaire, semblable à celui qui existait du tems des rois, pourquoi tous ces commandans perpétuels, avec état-major, d'une force armée immense. Le régime populaire de la garde nationale avait établi des chefs de légion, commandant chacun à son tour. Les Comités ont pensé qu'il fallait restituer à la garde nationale son organisation démocratique : en conséquence, ils proposent de décréter la suppression du commandant général, et que chaque chef de légion commandera à son tour.

Le maire de Paris et l'agent national de la Commune doivent dans ce moment remplir leur devoir, leur fidélité et leur dette envers le Peuple : espérons qu'ils les rempliront. C'est à eux de répondre, sur leur têtes, de la sûreté des représentans du Peuple et des troubles que des partis aristocratiques voudraient susciter, toutes les fois qu'ils apperçoivent quelqu'altération dans l'esprit de la Convention nationale.

Les Comités ont pensé que dans l'état actuel où se trouve l'opinion publique, et dans la crise où nous sommes, il était nécessaire d'adresser une proclamation aux citoyens. Dans un pays libre, il suffit de quelques traits de lumière, et aussitôt la raison du Peuple s'en saisit, il défend ses véritables défenseurs, et soutient ses droits.

Voici le projet de décret.

La Convention nationale, après avoir entendu le rapport des Comités de salut public et de sûreté générale, décrète :

Art. Ier. Tous grades supérieurs à celui de chef de légion sont supprimés.

La garde nationale reprendra sa première organisation ; en conséquence, chaque chef de légion commandera à son tour.

II. Le maire de Paris, l'agent national, et celui qui sera en tour de commander la garde nationale, veilleront à la sûreté de la représentation nationale : ils répondront, sur leur tête, de tous les troubles qui pourraient survenir à Paris.

Le présent décret sera envoyé sur le champ au maire de Paris.

Ce décret est adopté.

Barrère lit ensuite la proclamation. (Nous la donnons ci-après.)

On reprend la discussion.

Vadier. Jusqu'au 22 prairial, je n'avais pas ouvert les yeux sur ce personnage astucieux qui a su prendre tous les masques, et qui, lorsqu'il n'a pas pu sauver ses créatures, les a envoyées lui-même à la guillotine. Personne n'ignore qu'il a défendu ouvertement Bazire, Chabot et Camille Desmoulins, et qu'il a dévoilé l'ignominie sur le rapport du comité de sûreté générale.

Le 22 prairial, le tyran, pour moi c'est le nom que je lui donne, a rendu

tout Etat libre où les grandes crises n'ont pas été prévues, est, à chaque orage, en danger de périr.

Il n'y a que vous, Citoyens, qui, de ces crises mêmes, avez su retirer un nouveau moyen de maintenir le gouvernement révolutionnaire. La même occasion s'est présentée aujourd'hui à votre courage civique, et vous l'avez saisie. Vous ne pouvez en douter : sans les Comités réunis, il y a long-tems que le gouvernement révolutionnaire et la République seraient bouleversés.

Jetez les yeux sur ce qui s'est passé depuis 18 mois : sans la centralité du gouvernement, la France était subjuguée par les rois : la liberté était pour jamais anéantie, et les vrais patriotes égorgés.

Qui voudrait donc ici ôter à la République la ressource et les institutions qui l'ont sauvée tant de fois ? et ceux qui ont des efforts contre ces institutions, ne sont-ils pas les ennemis du Peuple ? Eh ! qu'on ne pense pas qu'après avoir renversé quelques patriotes ardents et purs, quelques hommes puissent régir les affaires publiques ; ce n'est pas par des discours qu'on gouverne ; ce n'est pas par des plaintes perpétuelles qu'on bâtit une République.

Les Comités sont le bouclier, l'asile, le sanctuaire du gouvernement central, du gouvernement unique, du gouvernement révolutionnaire ; tant qu'ils subsisteront, il est impossible que la royauté se relève, que l'aristocratie respire, que le crime domine, que la République ne soit pas triomphante.

On veut détruire tous ceux qui ont de l'énergie ou des lumières ; on veut anéantir tout ce qui est pur et vrai républicain, et ces propos sont sortis, non pas du tribunal révolutionnaire, qui fait son devoir, mais de quelques membres de ce tribunal, sur le patriotisme desquels vous devez prononcer aujourd'hui.

Il faut se prononcer sur plusieurs individus qui exercent des fonctions importantes ; il n'y a que les entreprises violentes qui mettent dans la nécessité de vous dévoiler tant de vérités, parce qu'alors le gouvernement n'a plus d'autre secret que celui de sauver la République, et ce secret appartient au Peuple. La forme établie se trouve altérée, l'activité du gouvernement est suspendue, la liberté des citoyens est compromise, la sûreté publique est ébranlée, l'opinion est chancelante.

Des gouvernans uniques et des Peuples libres sont deux antipodes, des contraires absolus ; des réputations énormes et des hommes égaux, ne peuvent long-tems exister en commun ; des inquiétudes factices et des travaux réels ne marchent point ensemble : il faut modestement servir la Patrie pour elle et non pas pour nous.

En attendant que les deux Comités réfutent, avec autant de lumières que d'énergie, les faits qui les concernent dans le discours de Robespierre, ils ont examiné les mesures que la tranquillité publique réclame dans les circonstances où des passions personnelles les ont jetés. Ils ont d'abord porté leurs regards sur les moyens que l'aristocratie, joyeuse des événemens actuels, peut employer dans Paris ; cette aristocratie, que tous nos efforts semblent ne pouvoir éteindre, et qui se cache dans la boue quand elle n'est pas dans le sang, l'aristocratie a fermenté depuis hier avec une activité qui ne ressemble qu'au mouvement contre-révolutionnaire.

Qui a donc voulu relever ses espérances parricides ? Sur qui peut-elle porter ses moyens ? sur quelques nobles placés dans la force publique

blique, sur quelques Hébertistes impunis, sur quelques contre-révolutionnaires militaires. Oui, Citoyens, vous avez pressenti leurs ressources, et vous venez de les leur ravir ; vous venez d'en faire justice, de ces militaires ambitieux.

Les Comités se sont demandé pourquoi il existait encore, au milieu de Paris, un régime militaire, semblable à celui qui existait du tems des rois, pourquoi tous ces commandans perpétuels, avec état-major, d'une force armée immense. Le régime populaire de la garde nationale avait établi des chefs de légion, commandant chacun à son tour. Les Comités ont pensé qu'il fallait restituer à la garde nationale son organisation démocratique : en conséquence, ils proposent de décréter la suppression du commandant général, et que chaque chef de légion commandera à son tour.

Le maire de Paris et l'agent national de la Commune doivent dans ce moment remplir leur devoir, leur fidélité et leur dette envers le Peuple : espérons qu'ils les rempliront. C'est à eux de répondre, sur leur têtes, de la sûreté des représentans du Peuple et des troubles que des partis aristocratiques voudraient susciter, toutes les fois qu'ils apperçoivent quelqu'altération dans l'esprit de la Convention nationale.

Les Comités ont pensé que dans l'état actuel où se trouve l'opinion publique, et dans la crise où nous sommes, il était nécessaire d'adresser une proclamation aux citoyens. Dans un pays libre, il suffit de quelques traits de lumière, et aussitôt la raison du Peuple s'en saisit, il défend ses véritables défenseurs, et soutient ses droits.

Voici le projet de décret.

La Convention nationale, après avoir entendu le rapport des Comités de salut public et de sûreté générale, décrète :

Art. Ier. Tous grades supérieurs à celui de chef de légion sont supprimés.

La garde nationale reprendra sa première organisation ; en conséquence, chaque chef de légion commandera à son tour.

II. Le maire de Paris, l'agent national, et celui qui sera en tour de commander la garde nationale, veilleront à la sûreté de la représentation nationale : ils répondront, sur leur tête, de tous les troubles qui pourraient survenir à Paris.

Le présent décret sera envoyé sur le champ au maire de Paris.

Ce décret est adopté.

Barrère lit ensuite la proclamation. (Nous la donnons ci-après.)

On reprend la discussion.

Vadier. Jusqu'au 22 prairial, je n'avais pas ouvert les yeux sur ce personnage astucieux qui a su prendre tous les masques, et qui, lorsqu'il n'a pas pu sauver ses créatures, les a envoyées lui-même à la guillotine. Personne n'ignore qu'il a défendu ouvertement Bazire, Chabot et Camille Desmoulins, et qu'il a dévoilé l'ignominie sur le rapport du comité de sûreté générale.

Le 22 prairial, le tyran, pour moi c'est le nom que je lui donne, a rendu

a rendu lui même une loi qui institue le tribunal révolutionnaire ; il l'a composé de sa main ; il a chargé le vigilant Couthon d'apporter ce décret à la Convention et de le faire passer, même sans l'avoir lu. Il se plaint de ce qu'on opprime les patriotes. C'est à lui, au contraire, que s'applique ce reproche, lui qui a fait incarcérer le comité révolutionnaire le plus pur de Paris ; lui qui, pour opérer les arrestations qu'il désirait, a institué sa police générale.

Ce comité de gouvernement qui dirige les armées a fait son devoir, et les victoires que la République remporte sont aussi le fruit de la compression des ennemis de l'intérieur, et cette compression est l'ouvrage du comité de sûreté générale. Savez-vous pourquoi il l'a calomnié ? c'était pour diviser les deux comités, pour étouffer l'opinion, pour empêcher qu'aucun patriote ne parlât et ne s'élevât contre la tyrannie. Si ce tyran s'adresse particulièrement à moi, c'est parce que j'ai fait sur le fanatisme un rapport qui ne lui a pas plu : en voici la raison : Il y avait sous les matelats de la mère de Dieu une lettre adressée à Robespierre. Cette lettre lui annonçait que sa mission était prédite dans Ezéchiel ; que c'était à lui qu'on devrait le rétablissement de la religion qu'il débarrassait des prêtres. On lui faisait l'honneur d'un culte nouveau. Dans les documens que j'ai reçu depuis, se trouve une lettre d'un nommé Chénon, notaire à Genève, qui est à la tête des illuminés. Il propose à Robespierre une constitution surnaturelle.

Croiriez-vous qu'après le décret que vous avez rendu à la suite de mon rapport, il a plu à Robespierre, de sa pleine puissance et autorité, de dire à l'accusateur public : " Vous ne jugerez pas cette drogue."

Il m'est revenu avec les piéces du procès, un dossier d'autres piéces qui disent que cette femme est une vieille folle qui a été renfermée à la Salpêtrière pour avoir toujours fait la même chose : cependant cette femme, qu'on regardait comme un mannequin, était toujours chez la ci-devant duchesse de Bourbon ; et pour vous prouver combien cet homme tyrannifait l'accusateur public, il suffit de vous apprendre que celui-ci vint chez moi me dire qu'il ne pouvait parvenir à faire juger cette affaire.

Bourdon de l'Oise. Robespierre a empêché, depuis le 26 frimaire, l'exécution du décret d'accusation contre Lavalette, et il a sacrifié six patriotes de Lille.

Vadier. A entendre Robespierre, il est le défenseur unique de la liberté : il en désespère, il va tout quitter, il est d'une modestie rare, et il a pour refrain perpétuel : je suis opprimé, on m'interdit la parole ; et il n'y a que lui qui parle utilement, car sa volonté est toujours faite. Il dit : un tel conspire contre moi, qui suis l'amour par excellence de la République, donc il conspire contre la République. Cette logique est neuve.

Il avait encore un autre moyen de vexer les patriotes. Il donnait à plusieurs députés un espion. Pour mon compte, il m'avait attaché un nommé Tachereau, qui était pour moi d'une attention et d'une complaisance rares. Il me suivait partout, même jusqu'aux tables où j'étais invité, sans qu'on l'y appellât. Ce Tachereau savait par cœur, et me répétait sans cesse, tous les discours de Robespierre. Lorsque je sus que les parens des détenus tenaient chez lui anti-chambre, je lui défendis de venir chez moi ; pour s'en venger, il dénonça et fit arrêter un

un homme qui me voulait du bien. Voilà comme s'arrangent ces bons patriotes.

Tallien. Je demande la parole pour ramener la discussion à son vrai point.

Robespierre. Je l'aurai l'y amener.

La Convention accorde la parole à Tallien.

Tallien. Citoyens, ce n'est pas en ce moment que je dois porter l'attention de la Convention sur des faits particuliers. Les faits qu'on a dit ont de l'importance sans doute, mais il n'est pas dans cette Assemblée un membre qui ne pût en alléguer autant, qui ne pût se plaindre d'un acte tyrannique.

C'est sur le discours prononcé hier à la Convention, et répété aux Jacobins, que j'appelle toute votre attention. C'est là que je rencontre le tyran ; c'est là que je trouve toute la conspiration ; c'est dans ce discours qu'avec la vérité, la justice et la Convention, je veux trouver des armes pour le terrasser, cet homme dont la vertu et le patriotisme étaient tant vantés ; mais qu'on avait vu, à l'époque mémorable du 10 Août, ne paraître que trois jours après la révolution ; cet homme qui, devant être dans le comité de salut public, le défenseur des opprimés, qui devant être à son poste, l'a abandonné depuis quatre décades ; et à quelle époque ? Lorsque l'armée du Nord donnait à tous ses collègues de vives sollicitudes. Il l'a abandonné pour venir calomnier les comités, et tous ont sauvé la patrie. Certes, si je voulais retracer les actes d'oppression particuliers qui ont eu lieu, je remarquerais que c'est pendant le tems où Robespierre a été chargé de la police générale, qu'ils ont été commis ; que les patriotes du Comité révolutionnaire de la section de l'Indivisibilité, ont été arrêtés.

Robespierre interrompt par des cris. (Il s'élève de violens murmures.)

Louchet. Je demande le décret d'arrestation contre Robespierre.

Loseau. Il est constant que Robespierre a été dominateur, je demande par cela seul le décret d'accusation.

Louchet. Ma motion est appuyée : aux voix l'arrestation.

Robespierre jeune. Je suis aussi coupable que mon frere ; je partage ses vertus. Je demande aussi le décret d'arrestation contre moi.

Robespierre apostrophe le président et les membres de l'Assemblée dans les termes les plus injurieux.

Charles Duval. Président, est-ce qu'un homme sera le maître de la Convention ?

Loseau. Aux voix l'arrestation des deux freres.

Billaud-Varennes. J'ai des faits positifs que Robespierre n'osera pas dénier. Je citerai d'abord le reproche qu'il a fait au comité d'avoir voulu défarmer les citoyens.

Robespierre

Robespierre. J'ai dit qu'il y avait des scélérats.... (On murmure.)

Billand-Varennes. Je disais qu'il a reproché au comité d'avoir voulu délarmer les citoyens, Eh bien ! c'est lui seul qui a pris cet arrêté. Il a accusé le gouvernement d'avoir fait disparaître tous les monumens consacrés à l'Etre suprême ; eh bien ! apprenez que c'est par Couthon...

Couthon. Oui, j'y ai co-opéré. (Nouveaux murmures.)

Plusieurs membres. Aux voix l'arrestation.

Le président met aux voix l'arrestation.

Elle est décrétée à l'unanimité.

Tous les membres se levent, et font retentir la salle des cris de *vive la Liberté ! vive la République.*

Louchet. Nous avons entendu voter pour l'arrestation des deux Robespierre, de St. Just et de Couthon.

Lebas. Je ne veux pas partager l'opprobre de ce décret ; je demande aussi l'arrestation.

Elie Lacoste. Je demande l'arrestation de Robespierre jeune ; il est un de ceux qui ont sonné, aux Jacobins, le tocsin contre les comités. Il finissait son discours par ces paroles mémorables : " On dit que les comités ne sont pas corrompus ; mais si leurs agens le sont, les comités le sont aussi."

L'arrestation de Robespierre jeune est décrétée.

Fréron. Citoyens collègues, la patrie, en ce jour, et la liberté vont sortir de leurs ruines.

Robespierre. Oui, car les brigands triomphent.

Fréron. On voulait former un triumvirat qui rappelait les proscriptions sanglantes de Sylla ; on voulait s'élever sur les ruines de la République, et les hommes qui le tentaient sont Robespierre, Couthon et Saint-Just.

Plusieurs voix. Et Lebas.

Fréron. Couthon est un tigre altéré du sang de la représentation nationale. Il a osé, par passe-tems royal, parler dans la société des Jacobins de cinq ou six têtes de la Convention. (Oui, Oui, s'écrient-on de toutes parts.) Ce n'était là que le commencement, et il voulait se faire de nos cadavres autant de degrés pour monter au trône.

Couthon. Je voulais arriver au trône ; oui.

Fréron. Je demande aussi le décret d'arrestation contre St. Just, Lebas et Couthon.

Elie Lacoste. J'appuie cette proposition. C'est moi qui ai dit le premier au Comité de salut public que Couthon, Saint-Just et Robespierre

bespierre formaient un triumvirat. St. Just a pâli et s'est trouvé mal. Lorsqu'il arriva de l'armée du Nord, après qu'il nous eut parlé de l'état et de la position de cette armée, il nous rapporta qu'un officier Suisse fait prisonnier, lui avait dit que nous ne devons pas compter sur nos succès, que l'ennemi était instruit de nos ressources, et qu'il espérait une scission dans le gouvernement, à l'aide de laquelle il traiterait de la paix avec une faction quelconque. Ce sont eux, les scélérats, qui ont voulu produire la scission. Depuis quelque tems nous étions tranquilles ; les conjurations étaient déjouées ; ceux qui les avaient formées périssaient sous le glaive de la loi, et les armées avaient mis la victoire à l'ordre du jour lorsque ces hommes perfides ont tenté d'éouffer la liberté. Je demande le décret d'arrestation contre Couthon, Saint-Just et Lebas.

Cette proposition est décrétée au milieu des plus vifs applaudissemens.

Collot-d'Herbois. Il est une mesure que je crois essentielle, c'est de demander que S. Just dépose sur le bureau le discours qu'il devait prononcer pour contribuer aussi à amener la contre-révolution.

Cette proposition est adoptée.

Collot. Citoyens, il est vrai de le dire, vous venez de sauver la patrie. La patrie soupirante, et le sein presque déchiré, ne vous a pas parlé en vain. Vos ennemis disaient qu'il fallait encore une insurrection du 31 Mai.

Robespierre l'aîné. Il en a menti.

(L'Assemblée fait éclater la plus vive indignation.)

Claudel. Je demande que les huissiers exécutent le décret d'arrestation.

Le président. J'en ai déjà donné l'ordre ; et lorsque les huissiers se sont présentés, on a refusé d'obéir.

(A la barre, à la barre, crie-t-on de toutes parts.)

Lozeau. Je rappelle à la Convention que lorsqu'elle mit en arrestation plusieurs de ses membres, elle les fit passer à la barre. Je demande qu'il n'y ait pas plus de privilège pour ceux-ci, et qu'ils y descendent.

Plusieurs voix. Oui, oui, à la barre.

La Convention décrète cette proposition.

Les individus décrétés d'arrestation descendent à la barre.

Collot-d'Herbois. La patrie sourit à votre énergie ; ses ennemis disaient qu'il fallait une insurrection du 31 Mai. Non, ce n'était pas une insurrection qu'il fallait, car 100,000 contre-révolutionnaires étaient prêts à saisir le premier mouvement pour égorger la Liberté. Ils étaient déjà tout radicaux, les partisans de la contre-révolution ;

mais

mais la journée sera sinistre pour eux. Ce n'était pas une insurrection contre la tyrannie, et c'est vous qui l'avez faite. Elle aura sa place aussi dans l'histoire, cette insurrection qui a sauvé la patrie. Voyez, citoyens, les hordes fugitives de vos ennemis, voyez leurs armées consternées se répandre au loin ; leur dernière ressource était la guerre civile au sein de la Convention, afin de nous forcer d'accepter un tyran. Mais tous les Français périront avant de transiger avec la tyrannie. Jamais, non, jamais le peuple Français n'aura de tyran. (Non, non, s'écrie-t-on de toutes parts.---Les membres de l'Assemblée et les spectateurs se levent simultanément en criant : *vive la République.*)

Il fallait tenter la dissolution de la représentation nationale, rompre le gouvernement, amener la guerre civile. Eh bien ! un instrument se préparait dans l'ombre. Savez-vous quel était cet instrument ? C'est le discours de Robespierre.

Un secrétaire av. rtit les membres du comité de sûreté générale qu'ils sont attendus au lieu ordinaire de leur séance.

Ils traversent la salle au bruit des applaudissemens plusieurs fois répétés.

Collet. Citoyens, vous qui l'avez entendu, ce discours, je vous le demande ; était-il rien de plus propre à briser les liens de la confiance, de plus subtil pour dissoudre la Convention nationale ? Était-il en fin quelque chose de plus enflammé pour allumer la guerre civile ?

Ce n'était point assez ; il fallait encore corrompre l'esprit public, détériorer la morale, égarer l'opinion. Eh bien ! tout cela s'est fait ; car dans une société célèbre qui résista jusqu'à présent à l'aristocratie, qui fut égarée un instant, mais qui va sans doute bientôt reprendre son lustre et son énergie ; dans cette société qui manifesta toujours la vénération la plus profonde pour la représentation nationale, qui reconnut toujours la bonté de ses décrets, où toujours le frere allait au-devant de son frere, j'y parlais hier des inquiétudes de la patrie ; des murmures repoussans-me firent taire.

Je parlais des doux épanchemens de l'amitié, et l'on ne me répondait que par des menaces. Je disais que j'avais échappé aux deux coups de feu de Lamiral, et l'on souriait ironiquement. Certes je n'étais pas là avec les Jacobins, mais j'y suis aujourd'hui. Quand les vrais Jacobins qui étaient absens hier y reparaitront, quand ils verront le grand œuvre que vous avez consommé, quels grands coupables vous avez punis, ces bons citoyens qui n'osaient y prendre place, se réuniront ; ils étaient tristes hier, ils prévoyaient les dangers qui menaçaient la patrie ; leur ame, l'ame de ces athletes de la liberté, était palpitante, leur cœur était oppressé ; mais maintenant il n'y a plus d'oppression. (Vifs applaudissemens.---Oui, oui, s'écrie-t-on, il n'y a plus d'oppression.) Cependant on craignait même pour aujourd'hui le retour de ces fidèles athletes ; on craignait ce sentiment énergique, qui devait, dans tous les coins de Paris, réveiller les amis de la patrie ; oui, on le craignait, c'est-à-dire les traitres que vous avez frappés ; c'est pour cela que le discours de Saint-Just devait être prononcé aujourd'hui ; la motion que Couthon fit hier aux Jacobins devait précipiter le mouvement ; Couthon avait demandé qu'il fut fait un nouveau scrutin épuratoire dans la société ; il ne déguisait pas qu'il fallait exclure les membres

membres des deux comités que ce conspirateur osait appeler des traîtres : c'est pour cela que Saint-Just est venu, contre la parole donnée aux deux comités, lire le discours que vous avez interrompu. Il est bon à cet égard de faire connaître quelques détails : Saint-Just était au comité : j'y arrivai en sortant de dessous les couteaux, car plusieurs de ceux qui m'accompagnaient dans le trajet entendirent répéter plusieurs fois à mes oreilles : *dans deux jours tu ne parleras pas tant, tu y passeras* ; on disait à Dubarran, *il faut lui couper le caquet* : ces propos étaient tenus par les accolites ordinaires, par les gardes du corps de Robespierre.

J'arrive donc au comité ; mes regards se portent sur Saint-Just ; j'exprimai énergiquement ce qui venait de se passer : il vit combien j'étais ému : il était de marbre. Il annonçait froidement au comité ce rapport, dans lequel il ne cachait pas que plusieurs membres étaient accusés, sans pourtant oser proposer contre eux le décret d'accusation, car il faisait cette réticence. Savez-vous sur quoi ce rapport était basé ? Sur tous les récits des espions de Robespierre. Il y en avait un notable à mon égard. Il prétendait que j'avais tenu tels et tels propos dans un café, et tout le monde sait que je ne mets le pied dans aucun café ; un autre rapportait que j'avais dit à Fouché de préparer le décret d'accusation contre Robespierre ; que Fouché avait dit à quelqu'un que si Robespierre consentait à changer de conduite à son égard, il dévoilerait toute l'intrigue : or, je n'avais pas vu Fouché depuis deux mois, depuis que l'opinion publique était suspendue sur son compte. Nous dîmes à Saint-Just qu'il fallait déclarer à la Convention les faits, s'ils étaient vrais ; mais qu'auparavant il fallait les examiner, afin de ne pas jeter le trouble. Nous décidâmes avec lui que nous enverrions chercher Fouché, pour qu'il s'expliquât en sa présence.

Nous quittâmes Saint-Just à 5 heures du matin ; il devait revenir à 11 heures. Il n'a pas tenu sa parole. Les deux Comités se sont assemblés. Fouché y a été appelé ; Rulhière l'a questionné : il a déclaré qu'il ne m'avait pas vu depuis deux mois, et qu'il me trouvait sévère à son égard. Il y a bien d'autres infamies dans ce rapport. C'est pour quoi j'ai demandé qu'il fût déposé sur le bureau. Ce second volume du discours de Robespierre aurait été lu ce soir aux Jacobins, et nous ne savons pas ce qui serait arrivé à la fête de demain. C'eût été peut-être un jour de deuil ? ce sera, au contraire, un jour de triomphe.

Vos Comités vous feront un rapport circonstancié sur cette conspiration, et il ne sera pas difficile de vous convaincre qu'il se préparait ici quelque chose de favorable à la cause des despotes terrassés. Il ne sera pas difficile de prouver qu'ils se réunissent pour comploter.

Remarquez, Citoyens, que ceux qui viennent réclamer la loi, sont ceux qui la violent impunément. Remarquez que le frère de Robespierre, au mépris de l'arrêté qui lui enjoignait de partir pour l'armée d'Italie, est resté ici malgré les dispositions de cette campagne.

Saint-Just a été rappelé deux fois de l'armée du Nord, par Robespierre, pour dresser un acte d'accusation contre les hommes courageux qui s'opposaient au despotisme de ces nouveaux tyrans.

Je le dirai, c'étaient les véritables proscriptions de Sylla ; car il ne s'agissait pas ici d'amis ou d'ennemis du Peuple ; il s'agissait de proscrire ceux qui ne voulaient pas obéir à tel ou tel individu. Je vais citer un fait qui prouvera que Robespierre qui, depuis quelque tems

ne parlait que de Marat, a toujours détecté cet ami constant du Peuple. A la fête funebre de Marat, Robespierre parla long-tems à la tribune qu'on avait dressée devant le Luxembourg, et le nom de Marat ne sortit pas une seule fois de sa bouche. Le Peuple peut-il croire qu'on aime Marat, lorsqu'on déclare avec humeur qu'on ne veut pas lui être assimilé. Non, ils avaient beau, ces hypocrites, parler sans cesse de Marat, de Challier, ils n'aimaient ni Marat, ni Challier, Challier dont j'ai vu la conduite, dont j'ai chéri, admiré et respecté les vertus ? Le Peuple le fait bien ; c'est dans les vertus de la vie privée qu'on reconnaît les vertus publiques.

Fayau. Je demande la parole pour un fait. Un des commissaires d'une Section a fait demander au directeur d'un atelier des fusils pour en armer les jeunes gens de cette Section demain à la fête. Les fusils ont été refusés. (O applaudit.)

La séance est suspendue.

A 7 heures du soir.

Bourdon de l'Oise. Citoyens, ce matin la Convention a pris des mesures de sûreté nécessitées par les circonstances ; tous les bons citoyens ont applaudi. Cependant il se répand ce soir un bruit sur lequel j'appelle toute votre attention. On prétend que la Commune de Paris s'est liguée avec les Jacobins pour opérer une insurrection. (Mouvements d'indignation.) Une telle résolution serait dangereuse sans doute pour tout autre que le Peuple de Paris ; avec lui elle ne doit point vous inquiéter. Je rappelle à la Convention que dans une pareille circonstance elle fraternisa avec le Peuple, et calma par sa présence l'effervescence du Peuple. Non que je croie cette démarche nécessaire ; cependant il est utile de s'assurer de la vérité ; je demande donc que la Commune soit mandée à la barre pour vous rendre compte du fait.

Cette proposition est appuyée.

Merlin de Thionville. N'ayant pris la parole ni pour ni contre dans la discussion qui a eu lieu ce matin, je ne suis pas suspect dans ce jour. Je vais vous dire, (Léger murmure.) je vais vous rendre compte d'un fait. S'il était quelque bon citoyen qui put douter encore de l'existence de la conspiration qui s'ourdissait et du danger éminent qu'ont couru la liberté et la représentation nationale, ce fait l'en convaincrerait facilement.

Je sortais de chez moi pour me rendre à mon poste, quand Hanriot, à la tête de 40 forcenés, le sabre à la main, se présenta à ma vue. M'apercevoir, fonder sur moi, me poser le pistolet sur la poitrine, et couvrir ma tête de leurs sabres, tout cela fut l'affaire d'un moment.

J'étais sans armes, je ne pouvais me défendre ; je leur présentai ma poitrine, en leur disant : *Frappez.* Ils m'enleverent, ils me conduisirent ainsi au corps de garde du poste du Palais de l'Egalité. Là, reprenant mon caractère de représentant du Peuple, je haranguai les citoyens armés qui s'y trouvaient. Fidèles aux principes et pénétrés de respect

resp. et pour la représentation nationale, ils me mirent sur le champ en liberté. (Vifs applaudissemens.)

J'annonce à la Convention que ces citoyens étaient de la section de la Montagne. On avait dressé procès-verbal de mon arrestation et de ma mise en liberté ; il est déposé au Comité de sûreté générale. Cependant Hanriot poursuivait le cours de sa marche furieuse, portait le trouble et la terreur dans les différens quartiers de Paris où la vérité, sur les événemens de cette journée, n'avait point encore pénétré. Cinq gendarmes prennent la résolution généreuse d'arrêter ce scélérat, et d'exécuter votre décret. Ils partent, le rencontrent, fondent le pistolet au poing sur Hanriot et ses satellites, et font prisonniers ces scélérats. (On applaudit---Tous les citoyens crient : *Vive la République.*)

Tel est, Citoyens, le fait dont j'avais à vous entretenir ; après vous en avoir rendu compte, je fais un amendement à la proposition de Bourdon de l'Oise. Il a demandé que la Commune de Paris fût mandée à la barre ; je demande que le département y soit appelé aussi, et vienne recevoir les ordres de la Convention.

Ces deux propositions sont décrétées.

Legendre. Qu'importe à la Convention, qu'importe à la République qu'un conseil général de la Commune se déclare en insurrection ? Prenez garde de confondre le Peuple de la Commune de Paris avec un conseil nommé peut-être par les conspirateurs. Toutes les fois qu'il émanera de vous un décret, comptez sur le Peuple, comptez sur les montagnards, car la Montagne existe partout où l'on veut la République. (Applaudissemens) Il n'est pas facile de mettre en insurrection un Peuple instruit, et vous lui avez donné aujourd'hui une grande leçon ; la liberté est consolidée d'aujourd'hui. (Vifs applaudissemens.) Le Peuple, en conservant l'instinct qu'il avait au commencement de la révolution, pour s'insurger contre les tyrans, ne se rattachera qu'à vous ; mais il n'adorera plus personne.

Quand un individu fera son devoir, il lui dira : J'étais aux loges, je t'ai vu sur le théâtre, tu as bien fait, je t'ai applaudi ; mais je verrai ce que tu feras demain. (Vifs applaudissemens.) Le Peuple se souviendra qu'on disait : *Point de constitution sans Pétion, Pétion ou la mort ; point de patriote sans Robespierre* ; il dira aujourd'hui : *Point de patriotes sans les principes.* (On applaudit.) Je demande que le président dise à chaque pétitionnaire qui viendra féliciter la Montagne, que la Convention en iere n'est qu'une montagne ; la Convention renferme autant de montagnards qu'il y a d'hommes de bien ; et la preuve que la Convention est composée d'hommes de bien, c'est que le décret d'arrestation des traîtres a été voté à l'unanimité. (Nouveaux applaudissemens.)

Poultier. Un officier municipal m'a rencontré, et a voulu m'arrêter ; je l'ai saisi moi-même et conduit au Comité de sûreté générale. (On applaudit.)

Rover. Il y a, dans la Commune, un des agents de Robespierre, c'est le nommé Payan . . .

Plusieurs voix. Il est arrêté. (On applaudit.)

Rouere. Remarquez la scélératesse de Robespierre ; ce Payan avait été nommé par le département de la Drôme, pour aller fédéraliser avec le Midi.

Briual. Citoyens, le président des prétendus Jacobins, sur la demande et d'après l'arrêté des contre-révolutionnaires qui s'étaient glissés dans cette société, m'a invité à rendre compte de la séance de la Convention. Arrivé à la tribune, j'ai parlé en ces termes :

“ Des intrigans, des contre-révolutionnaires, vêtus du manteau du patriotisme, voulaient assassiner la liberté ; la Convention a décrété qu'ils seraient mis en arrestation ; ces représentans sont Robespierre, Couthon, Saint-Just, Lebas, Robespierre le jeune.

Quelle a été votre opinion ? me dit le président. J'ai répondu : Celui qui toujours a voté dans le sens de la Montagne, dans l'Assemblée législative et sous l'Assemblée conventionnelle, a voté l'arrestation ; il a plus fait, il est un de ceux qui l'ont provoquée, et en qualité de secrétaire, il s'est empressé d'expédier et signer les décrets. *À ces mots,* j'ai été couvert de huées, j'ai été pros crit de la prétendue société ; on m'a enlevé ma carte ; je suis sorti en leur disant : Je ne suis pas fait pour habiter avec des membres qui chassent ceux qui veulent sauver la liberté.”

Je viens d'apprendre que la prétendue société avait rapporté son arrêté, et qu'elle avait nommé un commissaire pour me remettre ma carte. Je ne la prendrai qu'après sa régénération.

Goupilleau aîné. J'étais au Comité de sûreté générale ; en sortant, quelle a été ma surprise ; j'ai vu l'anti-chambre se remplir de citoyens portant un cordon tricolor ; je leur ai demandé ce qu'ils faisaient là ; un d'eux m'a demandé à son tour qui j'étais : Représentant du Peuple, ai-je répondu. Il m'a dit qu'il n'en croyait rien. J'ai montré ma carte. Eh bien, a-t-il ajouté, je te méprise. Cet individu est celui qui préside le tribunal révolutionnaire en l'absence de Dumas.

Plusieurs voix. C'est Louvet.

Goupilleau. Alors je demande l'arrestation de Louvet. Je demande aussi celle de Fleuriot Lescot, maire de Paris ; c'est un autre scélérat qui est nécessairement de la conspiration. (On applaudit.)

Fréron. On assure que Payan et Fleuriot ne sont pas arrêtés. Je demande que le décret d'arrestation soit à l'instant porté contre eux.

Billaud Varennes. Plus les circonstances sont graves, plus les Comités ont cru devoir déployer d'énergie. Payan est arrêté depuis quatre heures. Le maire n'est pas encore arrêté ; mais sous quelques minutes, le conseil général de la Commune qui a levé l'étendard de la révolte, va être investi. (Vifs applaudissemens.) Plus, on a égaré l'opinion publique, plus la Convention, plus les amis de la Patrie doivent se féliciter du mouvement contre-révolutionnaire qui se déploie en ce moment ; ce mouvement organisé depuis trois mois au sein du gouvernement

vernement et qui devait le perdre, est précisément ce qui sauve la Patrie. (On applaudit.)

Je vous demande, Citoyens, si un autre représentant eût été frappé du décret d'arrestation, les satellites du scélérat Robespierre auraient-ils couru pour le sauver ? Non, certainement. (On applaudit.) Il n'y a que deux manières d'exister, celle de se tenir à genoux comme un esclave, ou celle d'être debout comme un homme. (On applaudit.) Cependant, Citoyens, croiriez-vous qu'au mépris des décrets de la Convention, on a mis en état d'arrestation des hommes couverts du manteau de la loi ? Croiriez-vous qu'au mépris de la volonté du Peuple, un homme que vous avez frappé d'arrestation, Sijas, cet infernal conspirateur, est en ce moment aux Jacobins à provoquer le Peuple : mais le Peuple est calme et il veut la liberté. (Vifs applaudissemens.)

Il est un fait que je ne dois pas vous laisser ignorer. Une compagnie de canoniers, égarée par le scélérat Hanriot, a voulu diriger ses canons contre la Convention.... (Mouvement d'indignation.) La force armée s'y est opposée. (Vifs applaudissemens.) Il faut savoir prendre des mesures vigoureuses ; il faut savoir mourir à son poste. (Oui, oui, s'écrient tous les membres, nous le saurons tous ; les spectateurs applaudissent.) Les Comités réunis vont vous présenter un rapport avec des mesures capables de sauver la liberté. Elles sont instantes ; car ce hardi factieux, cet artificieux conspirateur qui depuis six mois le couvrait du masque de la vertu pour égorger les Républicains, est maintenant à la Commune. Vous allez entendre le rapport des deux Comités.

Collot prend le fatueuil.

Le Président. Citoyens, voici l'instant de mourir à notre poste, des scélérats, des hommes armés ont investi le Comité de sûreté générale et s'en sont emparés.

(Les citoyens qui remplissent une partie de la salle et les tribunes s'écrient tous : *Allons-y.* Ils sortent.)

Le département de Paris se présente à la barre.

L'orateur. Citoyens représentans, le département de Paris se rend ici pour recevoir vos ordres.

Le Président. Le devoir du département est d'assurer l'exécution des décrets de la Convention et la tranquillité publique.

L'orateur du département. Nous avons écrit à la Commune pour savoir les mesures qu'elle avait prises afin d'assurer la tranquillité publique. Nous attendons sa réponse pour prendre un parti.

La Convention renvoie le département aux Comités de salut public et de sûreté générale, pour recevoir leurs ordres.

Thuriot. Pourrait-on douter qu'il y ait une conspiration, d'après ce qui se passe ? Ce matin, avant neuf heures, l'appel était fait, les ordres étaient donnés, la force armée était provoquée contre la Convention. Quel était donc cet accord, si ce n'était celui du crime ? Si le crime triomphe, croyez-vous que dans vingt quatre heures il puisse ex-

ister un homme vertueux dans les murs de Paris. Non, il faut que les hommes vertueux se poignent ou conduisent les scélérats à l'échafaud, ces brigands qui, s'ils avaient réussi, auraient fait accrocher à leur fenêtre tous ceux à qui il reste encore un degré d'estime publique, et qui auraient fini par dévorer les entrailles des mères de famille.

Aimé Goujilleau. J'annonce à la Convention que Hanriot vient de s'échapper et qu'on l'emmène en triomphe. (L'Assemblée en frémit d'horreur.)

Elie Lacoste. Plusieurs des conspirateurs viennent d'être mis en liberté. Robespierre qui, contre le vœu du Comité de sûreté générale, avait été conduit au Luxembourg, a été refusé par l'administrateur de police qui se trouvait dans cette maison, et qui l'a fait conduire à la commune. Les officiers municipaux l'ont embrassé, l'ont traité en frère, et lui ont dit qu'ils le protégeraient. Des officiers municipaux sont en rébellion contre les décrets de la Convention. Je demande qu'ils soient mis hors la loi.

Cette proposition est décrétée au milieu des applaudissemens.

Un citoyen, à la barre, annonce qu'il arrive du faubourg Antoine, qu'il a trouvé debout et prêt à combattre pour la Convention. (On applaudit.)

Un membre annonce qu'Hanriot est sur la place du Palais National, et qu'il y donne des ordres.

Toute l'Assemblée : hors la loi ! hors la loi !

La Convention met Hanriot hors la loi.

Amar. Je rentre de dessus la place : j'y ai vu Hanriot cherchant à égarer tous les citoyens, et principalement les Canonniers. Je me suis écrié ; " Canonniers, déshonorez-vous votre Patrie, de qui vous devez toujours bien mérité ? " Les canonniers se sont aussitôt tournés de mon côté. Un aide de camp d'Hanriot me menaçait de son sabre ; les canonniers m'ont protégé contre lui. (On applaudit.) Eclairons le Peuple, et nous braverons tous les dangers.

Vouland. Citoyens, il faut un chef à la garde nationale ; mais il faut que ce chef soit un homme à vous, et pour cela il faut le prendre dans votre sein. Les deux Comités vous proposent le citoyen Barras, qui aura le courage d'accepter.

L'Assemblée, au milieu des applaudissemens, nomme le citoyen Barras pour diriger la force armée. Sur sa demande, la Convention lui adjoint six membres qu'elle investit des pouvoirs attribués aux représentans du Peuple près les armées. Ces six membres sont Ferrand, Fréron, Rovere, Delmas, Léonard Bourdon et Bourdon de l'Oise.

Barrère, au nom du Comité de salut public. Citoyens, elle a donc éclaté, cette horrible conjuration, tramée sous le manteau du patriotisme, et par des usurpateurs de l'opinion publique ; elle tenait à des ramifications nombreuses, et qui se sont découvertes dans cette soirée avec une rapidité

rapidité effroyable ; car les événemens de la moitié de cette journée doivent deffiller les yeux aux citoyens les plus incrédules. Tous les préparatifs de cette contre-révolution étaient faits, toutes les dispositions prêtes ; et il ne peut y avoir dans ceux qui y coopèrent, que des complices. Pendant que vous rendiez des décrets salutaires, Hanriot répandait dans les rues de Paris le bruit qu'on venait d'assassiner Robespierre. Les nouvelles les plus infâmes étaient publiées contre vous. Des cartouches étaient distribuées aux gendarmes pour frapper les représentans du Peuple, et des soldats fidèles viennent de déposer sur le bureau du Comité ces cartouches distribuées par le crime.

Pendant ce tems, l'administration de police, d'après un mandat du maire, l'agent national de la Commune de Paris, et l'un de ses substituts, décernaient un mandat de liberté pour les citoyens Lavalette et Boulanger, officiers de la force armée Parisienne, et pour Villatte, juré du tribunal révolutionnaire. Ainsi l'administration de police, le maire et l'agent national se constituaient les supérieurs du Comité de sûreté générale, qui avait fait arrêter Villatte, et usurpaient effrontément l'autorité nationale confiée à la Convention.

Au même instant, Hanriot fait traduire à la Force un gendarme porteur d'un décret de la Convention jusqu'à ce que les magistrats du Peuple en eussent ordonné autrement.

Tandis que Hanriot créait des magistrats, il insultait à votre autorité, arrêta le sergent de la Convention ; il faisait battre le rappel dans une Section, la générale dans l'autre, et sonner le tocsin dans les Sections qui environnent la Commune. Le maire de Paris envoyait à toutes les barrières des ordres pour leur fermeture. Nous vous demandons un décret pour faire de nouvelles défenses de fermer les barrières, et de réputer ennemis du Peuple ceux qui désobéiraient à ce décret.

Boulanger s'était réfugié au camp de Paris ; Hanriot traversait les rues à cheval, en criant : *On assassine les patriotes, aux armes contre la Convention*, et il excitait le Peuple qui, calme, ne répondait point à ces aggrèsions insolentes.

Payan déclamaient à la Commune contre la représentation nationale, et la Commune se constituait en insurrection ouverte contre la Convention.

Le comité révolutionnaire du Temple nous apprend que la Commune de Paris vient de fermer les barrières, et de convoquer sur le champ les Sections pour délibérer sur les dangers de la Patrie.

A la municipalité, il y a un ordre de ne laisser entrer aucun envoyé de la Convention, cependant l'huissier a été admis. Un municipal, au décret qui appelle la municipalité à la barre, a répondu : *Oui, nous irons, mais avec le Peuple*. Il a ajouté à cette réponse un geste que le Peuple n'aurait pas avoué, parce que le Peuple s'honore lui-même en honorant ses représentans.

Vous voyez ici la conspiration la plus atroce, une conspiration militaire, une conspiration ourdie avec une latitude, avec un art et un sang-froid que n'eurent jamais ni les Pisistrate, ni les Catilina.

Une partie des sections s'est déjà prononcée pour la représentation du peuple ; une autre partie accourt au secours de la loi. Si quelques-uns sont égarés ou gagnés par des intrigues communales, ne croyez pas que le prestige puisse durer.

En

En attendant, déclarez hors de la loi tous ceux qui donneraient des ordres pour faire avancer la force armée contre la Convention nationale, ou pour l'inexécution de ses décrets. Il faut aussi mettre hors de la loi les individus qui, frappés du décret d'arrestation ou d'accusation, n'auront pas déférés à la loi, ou qui s'y seraient soustraits.

Le courage doit accompagner la vertu publique, et la vertu doit caractériser les représentans du peuple : avec du courage et le peuple, vous vaincrez.

L'objet de l'attente des comités est que les citoyens de Paris se souviennent de la République à laquelle ils appartiennent ; qu'ils n'iront pas jurer fidélité à une commune infidèle à son devoir, et complice de la conspiration la plus horrible. Quelques-uns de ceux que la Convention a frappés se sont évadés, et ont cherché un asile dans le sein de cette commune : comment ont-ils consenti à souiller ainsi la maison des citoyens de Paris, et peuvent-ils compter sur une longue impunité, s'ils se croient au milieu des Français, au milieu des Républicains ? La patrie observe Paris, et la Convention nationale saura juger les bons citoyens.

Les sections s'assemblent ; c'est à elles que nous devons nous adresser.

Barrère présente un projet de décret qui est adopté en ces termes.

La Convention nationale, après avoir entendu le rapport de ses comités de salut public et de sûreté générale, défend de fermer les barrières, ni de convoquer les sections, sans une autorisation des comités de salut public et de sûreté générale.

Elle met hors de la loi tous les fonctionnaires publics qui donneraient des ordres pour faire avancer la force armée contre la Convention nationale, ou pour l'inexécution des décrets qu'elle a rendus.

Elle met aussi hors de la loi les individus qui, frappés du décret d'arrestation ou d'accusation, n'auraient pas déféré à la loi, ou qui s'y seraient soustraits.

Barrère présente la proclamation suivante :

La Convention nationale au Peuple Français.

Citoyens, au milieu des victoires les plus signalées, un danger nouveau menace la République ; il est d'autant plus grand, que l'opinion est ébranlée, et qu'une partie des citoyens se laisse conduire au précipice par l'ascendant de quelques réputations.

Les travaux de la Convention sont stériles, le courage des armées devient nul, si les citoyens Français mettent en balance quelques hommes et la patrie.

Des passions personnelles ont usurpé la place du bien public ; quelques chefs de la force armée semblaient menacer l'autorité nationale.

Le gouvernement révolutionnaire, objet de la haine des ennemis de la France, est attaqué au milieu de nous ; les formes du pouvoir républicain touchent à leur ruine ; l'aristocratie semble triompher, et les royalistes prêts à reparaitre.

Citoyens, voulez-vous perdre en un jour six années de révolution, de sacrifices

sacrifices et de courage ? Voulez-vous revenir sous le joug que vous avez brisé ? non, sans doute. La Convention ne cessera pas un instant de veiller aux droits de la liberté publique. Elle invite donc les citoyens de Paris à l'aider de leur réunion, de leurs lumières, de leur patriotisme, pour la conservation du dépôt précieux que le peuple Français lui a confié. Qu'ils veillent principalement sur l'autorité militaire, toujours ambitieuse et souvent usurpatrice. La liberté n'est rien dans les pays où le militaire commande au civil.

Si vous ne vous ralliez à la représentation nationale, les autorités constituées sont sans subordination, et les armées sans direction ; les victoires deviennent un fléau, et le peuple Français est livré à toutes les fureurs des divisions intestines et à toutes les vengeances des tyrans. Entendez la voix de la patrie, au lieu de mêler vos cris à ceux des malveillans, des aristocrates et des ennemis du peuple, et la patrie sera encore une fois sauvée.

La Convention nationale décrète que la présente proclamation sera imprimée sur le champ, adressée à toutes les Sections de Paris, à toutes les Communes et aux armées de la République.

Le citoyen Devezé, officier municipal, qui était absent du conseil général de la Commune, déavoue tout ce qui s'y fait, et déclare qu'il n'en a aucune connaissance.

Des canonniers, ayant à leur tête des représentans du Peuple, défilent dans la salle au bruit des applaudissemens.

Un membre du Comité civil de la Section de l'Unité, admis à la barre, annonce que cette Section ne reconnaît d'autre autorité que celle de la Convention, qu'elle a reçu de la municipalité l'ordre de s'assembler et de lui envoyer, toutes les deux heures, des commissaires pour communiquer avec elle.

Un officier de la compagnie des invalides, de garde auprès de la Convention, vient lui demander ses ordres pour marcher contre les traitres. (On applaudit.)

Vouland. Hanriot n'est pas le seul qui se soit soustrait au décret d'arrestation, Robespierre et tous les autres s'y sont soustraits ; je demande qu'ils soient mis hors de la loi.

Cette proposition est décrétée au milieu des plus vifs applaudissemens.

Elie Lacoste. Le camp des Sablons est commandé par une créature de Durnourier, de Bournonville et de Custine, par Berteche. Ce scélérat a été dans le Calvados, où il s'était vendu à Wimpfen.

Billaud-Varennes. J'annonce à la Convention que depuis environ 4 heures, Berteche est arrêté. Indépendamment de sa conduite contre-révolutionnaire dans la Belgique, il avait donné des motifs de suspicion au Comité. Il y a 15 jours que Lebas est venu demander sa destitution, et quand il a vu que le Comité était disposé à l'accorder, il s'y est opposé et a fait son éloge.

J'appelle l'attention de l'Assemblée sur un autre objet. Il n'y a pas de doute que la fête projetée pour demain était une mesure prise pour envelopper

envelopper la Convention et les Comités, sous prétexte de faire manœuvrer devant la Convention les jeunes gens du camp. On avait demandé à les armer, et l'on devait leur faire amener 15 pièces de canon. Je ne veux pas élever de nuage ni sur le patriotisme des jeunes gens, ni sur la vertu du Peuple ; mais je crois qu'il ne doit pas y avoir de fête demain. Ce dont nous devons nous occuper, est d'anéantir les scélérats. Nous irons au Panthéon avec plus d'enthousiasme, quand nous aurons purgé la terre. (Vifs applaudissemens.)

La Convention décrète l'ajournement de la fête.

Tallien. Les scélérats que nous avons frappé avoient pris beaucoup de moyens pour pervertir l'opinion publique dans ce camp. L'un d'eux, dit-on, vient de s'y réfugier. Je demande que deux représentans soient nommés pour y aller.

La Convention décrète que Brival et Bentabole seront adjoints à Peyssard, représentant du Peuple près le camp.

Une députation du Comité révolutionnaire de la Section de Mutius Scævola, vient communiquer un arrêté du conseil de la Commune qui invite les autorités constituées à venir prêter serment dans son sein. Elle annonce que le tocsin sonne à la Commune.

(Mouvement d'indignation.)

Toutes les Sections de Paris viennent successivement à la barre jurer à la Convention qu'elles ne reconnaissent d'autre autorité que la sienne, qu'elles ne se rallieront qu'à elle et qu'elles lui feront un rempart de leurs corps ; elles la félicitent sur son énergie qui sauve encore une fois la liberté.

La Convention leur témoigne sa satisfaction, et le président annonce à chacune d'elles le décret qui met hors de la loi les conspirateurs.

Barras entre dans la salle. Les plus vifs applaudissemens se font entendre. Il prend la parole.

Barras. Je viens de parcourir une grande partie de Paris ; partout le peuple est à la hauteur de la liberté, partout on entend les cris de *vive la République ! vive la Convention nationale !* Les canonnières de la section de la Fontaine de Grenelle nous ont accompagnés partout. Les dispositions militaires viennent d'être exécutées ; la Convention est environnée de tous les Républicains de Paris. Je viens de faire arrêter un gendarme qui était envoyé par la commune à Laberteche. Je vais déposer aux deux comités la lettre qu'on a surprise sur lui.

Ferrand. Je viens de visiter tous les postes environnans ; partout je n'ai trouvé que de vrais Républicains : tous ont juré de mourir pour la défense de la Convention.---(Où, nous mourrons tous, s'écrient les citoyens des tribunes.)

J'ai fait arrêter un gendarme qui venait de la part d'Hanriot, ordonner à la force armée qui environne le Palais National, de se retirer. (On applaudit.)

Écrion.

Fréron. La Convention peut compter sur le patriotisme des citoyens de Paris. Le criminel Hanriot et le Catilina Robespierre avaient si bien concerté leurs mesures qu'ils avaient nommé le traître Lebas pour inspecter le camp des Sablons ; mais tout est déjoué, et la Convention ne fut peut-être jamais si sublime que dans ce moment, où, dénuée de force pour opposer aux conspirateurs, elle imita les sénateurs Romains qui attendirent l'ennemi sur leurs chaises curules.

Nous avons envoyé sur la place de la maison commune cinq braves canonniers pour éclairer leurs camarades. Dès-que ceux-ci ont su qu'Hanriot était hors de la loi, ils ont dit qu'ils n'attendaient plus que les représentans du peuple pour diriger leurs canons sur la maison commune.

Les momens sont précieux, il faut agir ; Barras vient de se retirer au comité de salut public pour se concerter avec lui. Nous autres, nous allons marcher contre les rebelles. Nous soumettrons, au nom de la Convention, ces hommes, peut-être égarés, qui peuvent se trouver dans la maison commune, de nous livrer les traitres ; et s'ils refusent, nous réduisons en poudre cet édifice. (Oui, oui, s'écrie-t-on de toutes parts.)

Je ne dois pas oublier de vous dire que nous avons trouvé au Pont-neuf un corps de 15 cent hommes qui gardait ce poste important, avec du canon.

Tallien occupe le fauteuil.

Le président. J'invite mes collègues à partir sur le champ, afin que le soleil ne se lève pas avant que la tête des conspirateurs soit tombée. (On applaudit.)

Elie Lacoste. Les deux comités ont envoyé des troupes aux prisons, au Temple et à la Trésorerie.

Le chef de la gendarmerie des tribunaux, à qui le comité de sûreté générale vient de faire rendre la liberté, qu'Hanriot lui avait ravie, en profite pour assurer la Convention du dévouement de son corps.

Les gendarmes de la Convention écrivent que s'ils ne se présentent pas à la barre, c'est qu'ils sont plus utiles à leur poste, et que de même qu'ils ont laissé dans la Vendée la moitié de leurs corps, ils le laisseront ici tout entier pour la défense de la liberté et de la Convention.

Le président annonce qu'il tient entre les mains l'original de la convocation des sections de Paris, par la commune, ainsi que la nomination d'un général, qu'elle a faite au mépris du décret rendu ce matin.

La section de Marat vient annoncer qu'elle a fait arrêter des motionnaires communaux, qui étaient venus lui faire des propositions insidieuses.

Dubois Crancé. Je dois rendre hommage à la sagacité de Marat : à l'époque du jugement du tyran Capet, il me dit, en parlant de Robespierre : tu vois bien ce coquin-là. --- Comment coquin ? --- Oui, reprit-il,

il, cet homme est plus dangereux pour la liberté que tous les despotes coalisés.

Brival. Nous venons du camp, tous les élèves se sont écriés unanimement en apprenant la conspiration que vous avez déjouée : *périssent les traîtres ! vive la liberté !* Nous avons eu la plus grande peine à retenir leur ardeur ; ils voulaient tous venir à la Convention lui faire un rempart de leurs corps. (On applaudit.)

Bentable. Il y avait près du camp un magasin de 3500 fusils ; craignant qu'ils ne fussent pas en sûreté, nous les avons remis entre les mains des jeunes élèves qui ont juré qu'on ne les leur arracherait qu'avec la vie.

Billaud-Varennes. La Convention ne peut qu'applaudir à l'énergie des habitans de Paris, ils courent aux armes ; mais enfin, au moment où je parle, les conspirateurs électrifient les esprits pour qu'on se porte contre la Convention ; à la commune, on organise la contre-révolution, et déjà plusieurs pièces de canons sont préparées pour marcher sur la Convention ; il est tems de terminer cette lutte entre la liberté et la tyrannie ; entre la Convention et ceux qui veulent l'égorger ; je demande qu'elle ordonne aux représentans qu'elle a nommés, de prendre toutes les mesures nécessaires pour s'emparer des conspirateurs, afin que leurs têtes tombent avant une heure.

Un citoyen annonce qu'il arrive de la maison commune ; qu'il a vu, en passant sur la place, que tous les canonniers ne sont pas pour la commune, mais pour la Convention.

Billaud. Je ne doute pas que les canonniers, lorsqu'ils seront éclairés, ne tournent leurs canons contre la commune ; mais il ne faut pas perdre en délibérations un tems précieux. Quand on est sur un volcan, il faut agir. Robespierre a dit tout à l'heure, qu'avant deux heures il marcherait sur la Convention ; c'est à nous à le devancer. Nous dormirons quand les traîtres seront anéantis.

Le président invite les membres des deux comités à se réunir dans une salle voisine, les députés à rester à leur poste, et les citoyens à courir aux armes.

Tous les citoyens qui sont dans une partie de la salle et dans les tribunes sortent, il n'y reste que des femmes.

Legendre. La section d'Hanriot, la section des Sans-culottes qu'il avait cherché à égarer, est ici en masse et armée pour vous défendre. (On introduit à la barre des citoyens armés qui tiennent un individu qu'ils ont arrêté.) Mais, citoyens, mon ame est déchirée. Au moment où l'on arrêta l'officier municipal que vous voyez à la barre, j'ai couru sur lui pour le percer ; j'ai eu le malheur de blesser un patriote. (Legendre se désespère : on lui crie que le patriote n'est que légèrement blessé à la main.) Je ne me serais jamais consolé de sa perte. La section des Sans-culottes m'a dit qu'Hanriot avait semé de l'argent.

Un membre du comité révolutionnaire de la section de la Montagne, s'applaudit

s'applaudit à la barre d'avoir sauvé un représentant du peuple des mains d'Harriot, et annonce qu'il amène un officier municipal arrêté. Il annonce en même tems que la maison commune est réduite, et qu'on amène Robespierre aîné sur un brancard.

Charlier prend le fauteuil.

Le Président. Le lâche Robespierre est-là. Vous ne voulez pas qu'il entre ? (*Non, non, s'écrie-t-on de toutes parts.*)

Thuriot. Apporter dans le sein de la Convention le corps d'un homme couvert de tous les crimes, ce serait enlever à cette belle journée tout l'éclat qui lui convient. Le cadavre d'un tyran ne peut que porter la peste ; la place qui est marquée pour lui et ses complices, c'est la place de la Révolution. Il faut que les deux Comités prennent les mesures nécessaires pour que le glaive de la loi les frappe sans délai.

La Convention décrète cette proposition. (*On applaudit.*)

Esnard, commandant de la force armée, à la barre. Lorsque j'eus entre les mains le décret qui me nommait commandant provisoire de la garde nationale, j'allai chez le maire qui lut mes pouvoirs. Payan en prit aussi communication, et me fit mettre en arrestation avec mon adjudant. Il y a une demi-heure, lorsque j'entendis à la maison commune, le représentant du peuple, crier : *Vive la Convention ! vive la Liberté !* Je sommaï le geolier de m'ouvrir la porte ; il s'y refusa ; je la fis sauter avec un bâton, et je me jettai dans les bras du représentant du Peuple. (*On applaudit.*)

On demande que le président donne le baiser fraternel à Esnard.

Esnard monte au fauteuil, et reçoit l'accolade au milieu des plus vifs applaudissemens.

Léonard Bourdon entre dans la salle au milieu des applaudissemens ; il est accompagné d'un gendarme qu'il demande la permission de faire monter à la tribune avec lui.

Sa demande est accordée.

Léonard Bourdon. Le brave gendarme que vous voyez ne m'a pas quitté ; il a tué deux des conspirateurs. (*Vifs applaudissemens.*) En sortant d'ici j'ai été chercher des forces dans les sections des Lombards, des Arcis et des Gravilliers, pour faire le siège de la maison commune ; nous avons débouché sur la place par plusieurs colonnes. A notre approche, les citoyens égarés ont ouvert les yeux, et les lâches ont fui. Nous avons trouvé Robespierre aîné armé d'un couteau, que ce brave gendarme lui a arraché. Il a aussi frappé Couthon, qui était aussi armé d'un couteau ; Saint-Just et Lebas sont pris, Dumas et 15 ou 20 autres conspirateurs sont renfermés dans une chambre de la maison commune qui est bien gardée.

Nous avons chargés trois citoyens, l'un d'amener ici les prisonniers, l'autre de veiller à la caisse, et le troisième de faire des recherches pour faire découvrir les autres conspirateurs qui pourraient s'y être cachés.

Il est vraisemblable qu'Hauriot s'est échappé, car des citoyens m'ont dit qu'ils l'avaient vu fuir ; mais comme ils ne connaissaient pas votre décret, ils n'ont point couru sus. Enfin, citoyens, la Liberté triomphe et les conspirateurs vont bientôt paraître à votre barre. (*Non, non ! s'écrie t-on de toutes parts.*)

Voici un porte-feuille et des papiers saisis sur Robespierre. Voici aussi une lettre trouvée sur Couthon, signée Robespierre et Saint-Just. Elle est conçue en ces termes :

“ Couthon, tous les patriotes sont pros crits, le peuple entier est levé ; ce serait le trahir que de ne pas se rendre à la maison commune où nous sommes.”

Je demande que le président donne l'accolade à ce brave gendarme.

Le président la lui donne au milieu des applaudissemens,

Le président. Je dois dire à la Convention ce que ce brave gendarme vient de me dire : “ je n'aime pas le sang, cependant j'aurais désiré verser le sang des Prussiens et des Autrichiens ; mais je ne regrette pas de n'être point à l'armée, car j'ai aujourd'hui versé le sang des traitres.” Ce citoyen se nomme Charles André Médal.

La Convention décrète qu'il sera fait mention honorable du dévouement civique de ce citoyen, et charge le comité de salut public de lui donner de l'avancement.

Legendre. En sortant de cette tribune, je me suis adressé aux patriotes déterminés que j'ai emmenés avec moi. Mon intention était d'aller brûler la cervelle à celui qui a présidé aux Jacobins hier et aujourd'hui. Mon pistolet armé des deux côtés, j'arrive dans la salle ; mais le malheur a voulu que ce scélérat se fut confondu dans la foule ; je me suis arrêté de peur de frapper l'innocent ; il se nomme Vivier. J'ai dit aux femmes des tribunes : vous étiez égarées, allez, la Convention punit le crime et non l'erreur. J'ai fermé les portes des Jacobins, en voici les clefs. (*On applaudit.*) Comme c'est la Convention en masse qui a sauvé la patrie, demain la Convention nationale en masse sera Jacobine. (*Nouveaux et vifs applaudissemens.*) Ce sera la vertu qui ira ouvrir les portes de cette société.

Thirion. Je demande qu'il soit pris des mesures contre le scélérat Vivier. Cet homme dévoué à Robespierre, qui a présidé les Jacobins cette nuit, était en rébellion contre la Convention ; car il a présidé pour soutenir des gens en rébellion.

La Convention met Vivier hors la loi. (*Applaudissemens.*)

La séance est suspendue à 6 heures du matin.

Du 28 Juillet, (10 Thermidor, 9 heures du matin.)

Le département de Paris vient féliciter la Convention d'avoir sauvé la patrie.

Le

Le tribunal révolutionnaire est admis à la barre.

L'orateur. Citoyens représentans, vous venez de vous couvrir de gloire ; nous venons joindre nos félicitations à celles que vous recevez de la France entière ; nous venons nous glorifier nous-mêmes de notre constance inébranlable, et elle sera toujours la même, à rester attachés à la représentation nationale, malgré les efforts que n'ont cessé de faire cette nuit les conspirateurs pour nous associer à leurs crimes. Il s'était glissé dans notre sein quelques traitres ; vous avez su les distinguer, et bientôt ils auront subi la peine due à leurs forfaits. Pour nous, toujours entièrement dévoués à la représentation nationale et à nos devoirs, nous venons prendre vos ordres pour le jugement des conspirateurs.

L'accusateur public. Il est une difficulté qui arrête la marche du tribunal. Parmi les grands coupables que vous avez mis hors la loi, se trouvent compris les officiers municipaux ; il ne s'agit plus, pour exécuter l'arrêt contre les rebelles, que de constater l'identité des personnes. Mais à cet égard, j'observe qu'un décret exige que cette identité soit constatée en présence de deux officiers municipaux de la commune des prévenus ; or il nous est impossible de satisfaire à cette formalité dans cette circonstance où les municipaux sont frappés eux-mêmes. Je demande à la Convention de lever cette difficulté.

N... Je propose à la Convention de décréter que le tribunal appellera des membres du département au lieu et place des officiers municipaux pour remplir les fonctions dont il s'agit.

N.... Il est des magistrats de la commune qui sont restés fidèles ; il en est trois notamment qui se sont rendus cette nuit dans le sein de la Convention ; ils ont désavoué avec indignation la conduite de leurs collègues ; le tribunal peut employer leur ministère.

Thuriot. La Convention doit prendre des mesures pour que les conspirateurs soient frappés sans délai, tout délai serait préjudiciable à la république. Il faut que l'échaffaud soit dressé sur le champ ; qu'avec les têtes de ses complices tombe aujourd'hui la tête de cet infâme Robespierre, qui nous annonçait qu'il croyait à l'Etre suprême, et qui ne croyait qu'à la force du crime. Il faut que le sol de la République soit purgé d'un monstre qui était en mesure pour se faire proclamer roi. Je demande que le tribunal se retire au comité de sûreté générale pour prendre ses ordres, et qu'il retourne à son poste.---Décrété.

N.... J'apprends que Prosper Sijas n'est point encore arrêté ; ce contre-révolutionnaire a passé la nuit aux Jacobins, où il n'a cessé de faire des efforts pour soulever le peuple. Tous ses forfaits sont connus. Je demande qu'il soit mis hors de la loi.

N... J'appuie cette proposition. Je demande aussi l'arrestation de sa femme ; c'est une des plus scélérates contre-révolutionnaires, et la complice de tous ses crimes.

La première proposition est décrétée, et la seconde renvoyée au comité de sûreté générale pour prendre des mesures.

Un

Un secrétaire donne lecture de la correspondance.

Une commune du département du Puy-de-Dôme annonce divers dotts civiques qu'elle a adressés au représentant du peuple Soubrany près l'armée des Pyrénées Orientales, pour l'usage de nos freres d'armes.

Une commune du département de la Haute-Vienne rend compte de ses travaux républicains ; elle n'a pas seulement établi un atelier de salpêtre, elle en a aussi formé un de potasse, dont elle a déjà fabriqué 4 milliers.

Le tribunal de cassation, à la barre, jure de rester immuablement attaché à la représentation nationale.

Bentabole demande que l'exécution des traitres ait lieu dans le jour, à la place de la révolution.

On annonce que les comités réunis vont faire un rapport à ce sujet.

Elie Lacoste est à la tribune, au nom des deux comités de salut public et de sûreté générale. Il propose pour président de la deuxième section du tribunal révolutionnaire, le citoyen Deliege, ex-législateur, connu par son patriotisme.

Il demande que ce tribunal soit dispensé de l'assistance de deux magistrats municipaux, et que l'échafaud soit élevé à la place de la Révolution.

Ces propositions sont décrétées.

La commune de Bercy est introduite.

L'orateur rend compte de la conduite qu'elle a tenue ; il donne lecture d'un arrêté que cette commune a reçu des traitres. Il est ainsi conçu :

“ Agent national, maire et patriotes de Bercy, Robespierre et autres patriotes sont opprimés ; accourez avec vos armes. (Mouvement d'horreur et d'indignation.) La commune de Bercy est restée fidelle à son poste, et a pris un arrêté dans laquelle elle proteste de rester unie à la Convention, comme le centre unique de la volonté nationale. (Des applaudissemens partent de tous les points de la salle.)

Une députation de la section révolutionnaire est à la barre.

L'orateur. Citoyens représentans, la nuit qui vient de se passer sera fameuse ; elle attestera ce que peut l'énergie d'un grand peuple dans une seule nuit. La volonté du peuple a fait rentrer les conspirateurs dans le néant. La section révolutionnaire vient vous rendre compte des événemens qui se sont passés dans son arrondissement, où est située la Mairie qui a été un des repaires des rebelles. Citoyens, autour de cette enceinte coupable étaient huit pieces de canons pour en boucher les passages. La section Révolutionnaire est constamment restée à son poste, sous les armes. Dès qu'elle a eu connaissance des arrêtés pris par les rebelles, elle les a dénoncés ; elle a proclamé vos décrets dans toutes les places de son arrondissement ; elle les a proclamés trois fois à la Mairie,

Mairie : à la troisième, des administrateurs horribles nous ont forcés à nous taire ; ils ont fait arrêter notre commission de police et deux autres patriotes. Alors une partie de la section du Muséum s'est réunie à nous, et au nombre environ de 200 hommes, nous nous sommes présentés à l'administration de police ; nous y avons trouvé les administrateurs, au nombre de dix ; on voyait sur leurs figures l'abattement des coupables, nous les avons tous arrêtés. (On applaudit.) Ils avaient mis en état d'arrestation dans une autre chambre deux autres de leurs collègues, Michel et Benoit, sans doute pour n'avoir pas voulu participer à leurs crimes. Nous avons également délivré d'autres citoyens détenus, et nous avons appris que le motif de leur arrestation était d'avoir crié, *Vive la Convention !* Ces administrateurs scélérats se livraient au crime dans le sein des plus infâmes orgies ; ils avaient fait une dépense de plus de 200 liv. mais ils périront bientôt. (On applaudit.)

Citoyens, la section Révolutionnaire a éprouvé une satisfaction bien douce, qu'elle doit vous faire partager ; c'est qu'aucun des officiers municipaux sortis de son sein, n'est entré dans cette indigne rébellion. Le citoyen Minier, l'un d'eux, nous a avertis à trois heures de ce qui se passait ; à huit heures, il est retourné à la maison commune pour voir ce qui se passait : quelques minutes après il est venu nous en rendre compte.

Le citoyen Sillant n'était point sorti de sa boutique.

Le troisième, qui fut à huit heures à la maison commune, revint sur le champ se joindre à nous, et prendre les armes pour combattre les révoltés.

Nous ajoutons que nous n'avons pas plutôt été instruits du mouvement contre-révolutionnaire qui se manifestait, que nous avons député fraternellement vers les autres sections pour leur déclarer que nous ne reconnaitrions jamais que la Convention ; et maintenant nous jurons devant vous, haine aux tyrans et aux Catilina ; nous jurons de ne jamais donner de réputation à un individu, (*Nous le jurons tous*, s'écrient les membres et les citoyens des tribunes) de ne voir que les principes de la liberté et de l'égalité, et d'abjurer toute espèce d'idolâtrie pour les personnes.

La députation entre dans la salle au milieu des plus vifs applaudissemens.

Peyssard. Les élèves de l'école de Mars désirent avoir le bonheur de défiler sous les yeux de l'Assemblée. Nos collègues Brival et Lebœuf vous ont peint déjà les sentimens de ces jeunes Républicains, l'espérance de la patrie. Lorsqu'ils apprirent que la Convention était menacée, tous pleuraient, tous versaient des larmes de rage. Ils ont couru à leurs armes ; leur impatience était telle que, pour ne pas en retarder l'effet, " nous n'avons pas besoin de poudre, s'écriaient-ils, il ne nous faut que des bayonnettes."

Ce récit émeut vivement l'Assemblée ; elle décrète que ces jeunes Républicains seront admis à l'honneur de défiler devant elle.

Santerre est à la barre ; il annonce qu'il était victime de l'oppression du scélérat Robespierre ; que ses fers viennent d'être brisés, et qu'il n'aspire

n'aspire qu'au bonheur de continuer à se rendre utile à la patrie, n'importe dans quel grade. Il est admis aux honneurs de la séance.

Une députation de la section des Quinze-Vingts exprime l'attachement inaltérable de cette section à la représentation nationale. Elle entre dans la salle au milieu des applaudissemens.

Dubarran, au nom du comité de salut public et de sûreté générale réunit. Citoyens, la liberté nationale envahie par les plus infâmes conspirateurs, triomphe. Nous venons vous proposer les mesures les plus promptes pour la punition des traîtres. Mais nous avons pensé qu'il était juste de ne pas exécuter sans exception contre tous les officiers municipaux, le décret qui les met hors la loi. On nous a représenté que parmi eux, il est plusieurs membres qui n'ont fait que donner les signatures d'usage sur la feuille d'assistance, et qui lorsqu'ils ont connu les projets des rebelles, se sont déclarés contre eux ; aujourd'hui nous fixerons à cet égard notre opinion sur chacun de ces membres, les délibérations qui ont été prises sont en nos mains, nous en prendrons connaissance, nous verrons ceux qui y ont participé, et cet examen opérera notre détermination.

Dubarran présente un projet de décret.

Thuriot. Je demande que Sijas et Coffinal soient inscrits au nombre des rebelles mis hors la loi : c'est Coffinal qui, à la tête d'une troupe armée, a violé le comité de sûreté générale.

Différens membres font la même proposition contre Lavalette, un des chefs des conspirateurs ; contre Boulanger, espion de Robespierre, qui courait hier les rues de Paris, pour soulever les citoyens, et s'est porté à la plaine des Sablons dans le même dessein.

Le projet de Dubarran et les amendemens sont décrétés.

Dubois Crancé. Au moment de mon départ de Port-Mâlo, j'ai reçu 5000 liv. d'un citoyen qui dépose cette offrande sur l'autel de la patrie, en action de grace d'un premier enfant dont sa femme venait d'accoucher. Je demande qu'il soit prélevé 4000l. sur cette somme pour la construction du nouveau vaisseau le *Vengeur*, et que les 1000l. restantes soient destinées pour le brave Républicain qui, le premier, descendra sur le territoire Anglais.

La Convention décrète cette proposition.

Un secrétaire. Vous voyez devant vous à la barre un gendarme que les rebelles avaient mis dans les fers, pour avoir exécuté fidèlement le décret de la Convention. Il conduisait Robespierre jeune à la prison de la Force, deux officiers municipaux lui ont dit : " Nous t'enjoignons, au nom du peuple, de nous remettre le prisonnier." Non, a-t-il répondu, vous ne parlez point au nom du peuple, car j'obéis au décret de la Convention, et c'est la Convention qui est l'organe du peuple. Ces officiers municipaux l'ont fait incarcérer, en le menaçant de la mort. Ce brave homme s'appelle Belosse ; ce n'est point la première
preuve

preuve de civisme qu'il ait donnée ; il était un des ci-devant Gardes-Françaises, et fut un des vainqueurs de la Bastille ; il jure ici de nouveau de défendre la représentation nationale.

Je demande que le président donne l'accolade fraternelle à ce digne citoyen.

Cette proposition est décrétée ; le brave Belosse reçoit l'accolade fraternelle. (Pendant cette scène la salle retentit d'applaudissemens.)

Le tribunal criminel du département de Paris et le tribunal central du jury d'accusation apportent les témoignages d'amour, de fidélité et de reconnaissance à la Convention nationale.

Une musique guerrière annonce l'entrée des jeunes élèves de l'école de Mars. Il est difficile d'exprimer les sensations et l'intérêt que tous les spectateurs éprouvent au spectacle de leur marche militaire. On admire leur bon ordre ; déjà sous les traits délicats de leur âge se prononce une physionomie mâle et la dignité de l'homme. L'éclat de leurs armes est leur unique parure. Ils les manient déjà avec une facilité qui excite la surprise et une douce satisfaction. Ils défilent dans la salle, et à mesure qu'ils paraissent successivement, les applaudissemens se renouvellent et semblent ne pouvoir pas s'épuiser.

L'un d'eux est à la barre ; il prononce un discours. (Les applaudissemens nous ayant empêché de l'entendre, nous le donnerons en entier dans l'un de nos prochains numéros.)

Peyssard. L'adresse que vous venez d'entendre est l'ouvrage de celui qui en a fait lecture ; mais la faiblesse de sa voix n'a point permis qu'il fût entendu dans toute la salle. Pour que la Convention connaisse les sentimens qui animent les jeunes élèves de l'école de Mars, je demande qu'il soit fait une seconde lecture de ce discours.

Cette proposition est adoptée, et cette lecture, qu'interrompent souvent les plus vifs applaudissemens, est faite par Peyssard.

On demande de toutes parts que le jeune auteur de cette adresse reçoive l'accolade fraternelle.

Cette proposition décrétée, reçoit son exécution au milieu des transports unanimes de l'assemblée.

Les sections des Lombards, de l'Observatoire, de Challier, viennent rendre hommage à l'énergie de la Convention, et protestent de leur dévouement entier à la représentation nationale.

Dubarran. Je vous annonce une nouvelle que vous n'apprendrez point sans satisfaction, car on doit désirer et se réjouir de la perte des traîtres ; le traître Hanriot est pris. (La salle retentit d'applaudissemens.)

Un secrétaire donne lecture de la lettre suivante de la société populaire de la commune de Gagny :

R

" Citoyens

“ Citoyens représentans, nous apprenons que des rebelles méconnaissent la représentation nationale ; si vous courez des dangers, parlez : nous sommes prêts à nous précipiter en masse pour votre défense.”

Le président. Cette sollicitude que vous témoigne la commune de Gagny, toutes la partagent, c'est pourquoi je demande qu'il soit fait une proclamation pour instruire toute la République du triomphe de la liberté.

Dubarran. Cette mesure va vous être proposée, ainsi que plusieurs autres, par vos comités.

Un membre demande l'envoi de la lettre aux deux comités, pour qu'il soit fait réponse.

Un autre membre demande la mention honorable et l'insertion de la lettre au Bulletin, et que l'extrait du procès-verbal soit envoyé à cette commune.

Cette dernière proposition est adoptée.

N.... Je demande l'impression du procès-verbal de la séance d'hier et de celle d'aujourd'hui, et l'envoi à toutes les communes.

Cette proposition est décrétée.

Granet. Je demande que la Convention décrète ce qu'elle a dans son cœur, c'est que les sections de Paris n'ont jamais cessé de bien mériter de la patrie.

Cette proposition est accueillie et adoptée avec transport.

Barrere, au nom de comité de salut public. Citoyens, la justice nationale a triomphé ; le peuple s'est montré aussi grand qu'il fut jamais, et les sections de Paris ont bien mérité de la République. Voilà les premières paroles qui doivent sortir des comités de salut public et de sûreté générale, et qui doivent être proférées dans le sein de la Convention. Voilà donc les dangers que l'orgueil, l'esprit de domination et le poison du despotisme ont fait courir à la liberté ! Un seul homme a manqué de déchirer la patrie ; un seul individu a manqué d'allumer le feu de la guerre civile et de flétrir la liberté, car elle ne peut ni se perdre ni s'obscurcir.

C'est une grande leçon pour les assemblées de législateurs, c'est un grand exemple pour tous les citoyens.

Quand un homme s'empare despotiquement de la volonté, des délibérations et des mouvemens de la plus nombreuse, de la plus célèbre société populaire, il devient insensiblement le dominateur de l'opinion publique, et l'opinion publique, qui seule a le droit de régner sur un peuple libre, a perdu son empire.

Quand un homme seul a dans ses mains les influences des sociétés, de l'autorité judiciaire, révolutionnaire et du pouvoir militaire, il n'y a plus de contre poids suffisant pour maintenir une assemblée nationale libre, un gouvernement actif et droit, et une égalité légale.

Sur quels principes établirions-nous donc la pondération des droits égaux fondés sur la loi, si nous les laissions à la merci d'un homme, d'un tribunal, d'un commandant ou d'une société, même des comités créés par la Convention ? Elle seule doit régir, faire les lois, la guerre, la justice et la police nationale ; elle est toute à vous ; individus, vous n'êtes rien à l'égard du Peuple.

La hideuse contre-révolution s'était réfugiée à la Maison commune. C'est là qu'elle a essayé plusieurs fois de s'établir, de se fixer ensuite dans les diverses autorités constituées ; soit par vanité, soit par perversité, soit par ambition, soit par aristocratie ou par vénalité, une foule de citoyens s'étaient livrés à cette épidémie contre-révolutionnaire qui produit tant d'obstacles à la liberté. A certaines époques, la contre-révolution, usurpatrice des pouvoirs quand elle ne pouvait les renverser, a fait des efforts moins ardens, a eu des résultats plus secrets : mais aujourd'hui la contre-révolution avait jetté le masque : ses auteurs paraissaient au grand jour, les partisans s'aggloméraient, les satellites se rassemblaient en foule, et nous avons vu jouer en quelques heures et à la fois tous les ressorts de cette manœuvre infernale. Depuis Robespierre jusqu'au dernier agent de police ; depuis Hanriot jusqu'au plus vil siccaire ; depuis l'aristocratie jusqu'à la plus obscure dévote ; depuis l'ambitieux le plus hardi jusqu'au dernier des prisonniers, tout s'est agité, tout a paru à nos yeux, et les ombres de la nuit n'ont pu dérober à la Convention la connaissance de tant de projets parricides.

Si des hommes qui ne veulent rien croire, ou trop croire, doutaient encore de tous les crimes commis dans la journée d'hier au matin, par Robespierre et ses complices contre la patrie, ils se sont chargés de dissiper eux-mêmes tous les doutes, de déchirer de leurs propres mains tous les voiles, et de montrer à des Français libres la dictature et le despotisme dans toute sa difformité ; par leurs agens, les décrets de la Convention sont enfreints ; par leurs complots préparés, les prisons qui reçoivent ces grands coupables ne peuvent se refermer sur eux. Le conseil général de la commune s'érige en puissance plus que nationale, car elle infirme ses décrets, force les maisons d'arrêt, défend d'y recevoir les prisonniers que par ordre de la commune, viole le comité de sûreté générale, menace et frappe des députés dans les rues, et crée par ces ordres militaires ce qu'il appelle des magistrats du Peuple.

Un maire, investi de la confiance des comités, les trompait encore le matin par les rapports les plus rassurans sur l'état de Paris et de l'esprit public ; il faisait, le soir, sortir des prisons les accusés par la Convention nationale, et leur donnait une préférence dans le conseil général de la commune ; Saint-Just était nommé chef d'un comité d'exécution ; Lebas était le pouvoir exécutif ; les deux Robespierre et Couthon étaient le conseil ; Dumas s'occupait de la formation d'un tribunal contre-révolutionnaire, et trois patriotes devaient être pendus ce matin ; on ne fait pas encore des nouvelles d'un commandant républicain que ces conspirateurs ont fait arrêter ; Payan, agent national, stipulait pour la révolte, et s'était chargé d'insulter à la représentation nationale ; la municipalité se répandait dans les sections pour les corrompre, et dans la force armée pour la mettre en révolte ; le conseil s'occupait de fermer les barrières et de nommer un général pour une force qu'il n'avait pas encore. Pour qui étaient-ils donc rassemblés ? pour quels intérêts votaient-ils dans cette assemblée municipale ? Non, le souvenir d'une pareille

démence ne devrait pas passer à la postérité, où les efforts de quelques pygmées contre la liberté ne peuvent être que ridicules. Etrange présomption de ceux qui veulent arrêter le cours majestueux, terrible de la révolution Française, et faire reculer les destinées de la première des nations ! et avec quels moyens ! avec le talisman royal, avec des mannequins que le despotisme a brillantés autrefois. Peut-être vous ne le croirez pas : sur le bureau de la Maison commune, où se tenait la séance contre-révolutionnaire, était un sceau neuf n'ayant pour empreinte qu'une fleur-de-lys ; et déjà dans la nuit deux individus s'étaient présentés au Temple pour en demander les habitans.

Quels étaient donc les sujets de leurs espérances ? Les sicaires, les assassins, les brigands, compagnons ordinaires de Hanriot ; ses aides-de-camp, ses affidés étaient là pour le délivrer au comité de sûreté générale, et pour obéir à ses ordres sanguinaires ; car tout ce qui porte le nom de citoyen a manqué à ses desseins funestes. Les canonniers, toujours fidèles à la Patrie comme à la victoire, l'ont abandonné : des sections trompées un instant n'ont reconnu que la Convention : le jour n'était pas encore paru, lorsque les conjurés se sont trouvés dans une solitude horrible, où il n'y avait plus qu'eux et leur crime.

Aussi, dès que les sections de Paris se sont présentées à la place de la maison commune, la terreur a saisi les coupables ; Lebas s'est tué d'un coup de pistolet, Couthon s'est blessé en tombant, Robespierre jeune s'est jeté par une fenêtre, Robespierre aîné s'est blessé, Saint-Just a été saisi, Dumas, plus ami de la vie, s'est caché dans un réduit, et Hanriot a pris la fuite par les petites rues qui sont derrière la Maison Commune ; il s'est caché quelque temps, et vient de se faire justice : il s'est jeté par une fenêtre. Est-ce avec de pareils hommes qu'il faut craindre des contre-révolutions ? est-ce pour de tels individus que les citoyens doivent s'armer et se battre ? Non, sans doute ; cependant ils pouvaient mettre la Patrie en péril, si cette crise avait été longue ou l'événement douteux. Ils pouvaient paralyser la législation, désorganiser la victoire, rehausser le courage des ennemis, remuer les prisons, et rendre à l'aristocratie son insolence meurtrière. Leurs auxiliaires étaient toutes les espérances odieuses, auxquelles s'attache un parti ambitieux et hypocrite ; leurs auxiliaires étaient les partisans d'un pouvoir unique, les habitués du gouvernement corrompu des rois, et ces faiseurs de projets criminels que soutiennent dans l'intérieur les ennemis de la révolution.

On parlait hier des motifs d'accusation contre les ennemis du peuple, comme si l'envahissement de la représentation nationale, l'usurpation de tous les pouvoirs, le projet effectué de renverser de gouvernement révolutionnaire, et la volonté d'un homme substituée à la volonté générale, pouvaient être des crimes inaperçus ou impunis. Mais s'il a pu manquer quelque chose à la preuve la plus irrésistible, à la conspiration la plus évidente, ils sont tous allés, au mépris des lois et sous les regards des législateurs et du peuple, se réunir pour conspirer ouvertement, pour opposer puissance à puissance, force à force, armée à armée, et pour diviser les départemens et les armées de la République. Mais tant de crimes sont inutiles, non pour la liberté qu'ils servent, mais pour eux qu'ils déshonorent et font mourir.

Le résultat des opérations militaires qui nous a été remis par Barras, représentant du peuple, et au nom de ses collègues, porte les faits suivants,

vans, qu'il faut se hâter de publier pour neutraliser les nouvelles fausses que les couriers de l'aristocratie propagent déjà. Tous les établissemens nationaux sont en sûreté, la garde y est nombreuse ; l'arsenal a été défendu par sa section, et il en a été de même par chaque section de Paris, dont on ne peut se faire une idée en zèle et en patriotisme, que lorsqu'on a passé la léance de la nuit dans cette enceinte.

Les postes des prisons ont été triplés, la maison commune a des postes forts et nombreux pour empêcher tout rassemblement que la fuite d'Hanriot et mieux encore l'esprit public rend plus impossible que jamais. Le Temple est gardé avec soin, ainsi que la Conciergerie : le même intérêt appelle un peuple libre à les garder. Les sections du faubourg Antoine, excitées par des commissaires de Hanriot, se sont ralliées à la voix de la Convention. Les représentans du peuple y ont été accueillis, applaudis vivement et accompagnés partout.

C'est là que quelques aristocrates déguisés parlaient d'indulgence, comme si le gouvernement révolutionnaire n'avait pas repris plus d'empire par la révolution même dont il avait été l'objet, comme si la force du gouvernement révolutionnaire n'était pas centuplée depuis que le pouvoir, remonté à sa source, avait donné une ame plus énergique et des comités mieux épurés.

De l'indulgence ! il n'en est que pour l'erreur involontaire ; mais les manœuvres des aristocrates sont des forfaits, et leurs erreurs ne sont que des crimes.

La Convention nationale signalera ces événemens par une guerre plus ouverte à tous les préjugés ; faisons-la à toutes les ambitions particulières ; il ne faut pas, dans une République, qu'un homme s'élève au-dessus d'un autre homme. Il n'y a de grand et d'élevé que le peuple.

Je dois dire ici un trait qui marque bien l'état de l'esprit public. Des émissaires secrets avaient voulu le corrompre dans le faubourg Antoine : mais aussitôt que les représentans ont parlé des signes de royalisme trouvés à la maison commune, ces sections républicaines n'ont fait entendre que des cris d'indignation.

Les gendarmes de la garde des tribunaux sont venus sur le Pont-Neuf protester de leur dévouement pour la Convention nationale, et se sont mis en bataille sur ce même pont qu'on disait menacé.

Le faubourg Marcel, qui avait été invité par le scélérat Hanriot de protéger les crimes, est venu avec ses canons, dans l'intention de détruire tous les complices conspirateurs.

Toutes les compagnies de canonniers qui avaient été à la Grève, se sont portées de suite dans les endroits où la Convention aurait été le plus menacée.

Enfin le cri unanime de tous les citoyens a été : *Vive la Convention ! vive la liberté ! vive la République ! périssent les traitres et les tyrans !* il est le seul qui soit entendu dans toutes les rues, dans toutes les sections de Paris.

Le meilleur esprit regne partout, la patrie est partout honorée ; on ne s'attache ni à un homme, ni à une réputation : la liberté est le mot d'ordre, et la Convention nationale le point de ralliement.

C'est dans les circonstances les plus belles où se soit trouvé la Convention nationale, que les comités ont pensé qu'elle devait s'adresser aux départemens et aux armées. C'est un succès majeur pour la révolution,

tion, c'est une grande bataille gagnée sur les tyrans. Les communications ne sont que trop rares entre le peuple et ses représentans : il faut les multiplier. Les circonstances le réclament, et le patriotisme ne peut qu'y gagner plus de lumière et plus de forces.

Barre fait ensuite lecture de la proclamation suivante :

« Citoyens, des conspirateurs hypocrites, frappés par vos véritables représentans, s'étaient réfugiés dans le sein d'une municipalité perfide. Ils rassemblaient une force armée, provoquaient les citoyens contre la représentation nationale, et menaçaient d'envahir les droits du peuple.

Mais ce danger est passé aussitôt qu'il est aperçu, dans une commune qui fut le berceau et l'asile de la liberté. A peine les manœuvres des conspirateurs Robespierre, Saint-Just et Couthon, et de leurs complices, ont été connues, les sections de Paris ont environné la Convention nationale ; les citoyens ont fait aux représentans du peuple un rempart de leurs corps, de leurs armes un appui.

Qu'il était beau et digne de vous, ce spectacle touchant des citoyens de Paris, rassemblés spontanément autour de la Convention, dans la même nuit que des mains coupables sonnaient le tocsin dans la maison commune.

Les ténèbres ont couvert quelques petits rassemblemens de citoyens trompés ; mais le soleil n'a éclairé que des sections fidèles et des conspirateurs abandonnés. Cette solitude du crime a frappé tous les regards, en même tems que tous les vœux, tous les applaudissemens, toutes les félicitations étaient portées de toutes parts à la Convention nationale.

Le 31 Mai, le peuple fit la révolution ; le 9 Thermidor, la Convention nationale a fait la sienne ; la liberté a applaudi également à toutes les deux.

Puisse cette époque terrible, où de nouveaux tyrans, plus dangereux que ceux que le fanatisme et la servitude couronnent, être le dernier orage de la révolution ! Puisse-t-il surtout éclairer les citoyens sur les droits de l'égalité ! Aucun homme n'est rien en regard de la patrie ; et la liberté n'admet ni primauté ni préférence. Un homme n'est qu'un homme devant la loi ; et tout usurpateur des droits du peuple n'est pas un homme, mais un coupable qui doit disparaître.

Et vous, braves Républicains des armées, qui couvrez la République de triomphes, vous nous avez aidé à cette victoire sur les ennemis de l'intérieur. La Convention les a reconnus aux larmes de regret qui coulaient de leurs yeux, lorsque vos victoires étaient annoncées. Continuez par vos brillans succès le deuil des ennemis du peuple, nous continuerons de les démasquer et de les punir.

Barre propose, et l'Assemblée adopte le décret suivant.

La Convention nationale, après avoir entendu le rapport des comités de salut public et de sûreté générale, décrète l'impression du rapport et de la proclamation de la Convention au peuple Français, qui sera envoyée, par des couriers extraordinaires, à tous les départemens et à toutes les armées de terre et de mer de la République.

Séance

Séance du 29 Juillet.

Tallien occupe le fauteuil.

Le président. Les Jacobins restés fidèles à la cause du peuple et à la Convention, et qui, au moment où des scélérats vendus à Robespierre occupaient le lieu de leurs séances, étaient présents dans leurs sections respectives, demandent à être admis à la barre.

L'admission est accordée.

La députation entre à la barre.

L'orateur de la députation. Citoyens, vous voyez les véritables Jacobins qui ont mérité une place dans l'estime de la Nation Française et dans la haine des tyrans; vous voyez des hommes qui ont pris les armes pour combattre des magistrats perfides, usurpateurs de l'autorité nationale. Les véritables Jacobins, dans le moment d'alarme, n'ont point de lieu de séance particulière; il est partout où se trouve la force et la surveillance nécessaires pour combattre les conspirateurs.

L'assemblage monstrueux des conspirateurs qui ont souillé notre sol, était composé d'hommes qui n'avaient pas de cartes, et qui étaient à la dévotion de leurs chefs infâmes; mais nous, nous avons marché avec nos sections pour abattre le nouveau tyran.

Le président, dans sa réponse énergique, rappelle ce qu'a fait pour la patrie cette société célèbre, égarée quelquefois par des scélérats, mais dont les services signalés rendus à la révolution seront retracés à chaque page de notre histoire.

La Convention ordonne que le discours de la députation et la réponse du président seront insérés au Bulletin.

Barrère, au nom du comité de salut public. Citoyens, la représentation nationale s'est sauvée en un jour des complots d'une année; la représentation nationale s'est sauvée par son énergie républicaine, par sa justice sévère et par l'attitude imposante qu'elle vient de prendre aux yeux de l'Europe. Aussitôt que la patrie a été en danger, les cœurs des Républicains se sont réunis; réunissons aussi dans le même foyer nos vues, nos projets, nos moyens pour le bien public; que des motions utiles, mais disséminées sur les divers objets du gouvernement, ne soient pas faites isolément; l'union fit toujours la force des hommes libres. L'unanimité des opinions et l'ensemble des mesures est aussi une puissance. Je viens aujourd'hui déclarer à la Convention, au nom du comité, que l'explosion subite de cette atroce conspiration que le génie de la liberté, coalisé avec le pouvoir du peuple, l'énergie de la Convention et le patriotisme des sections de Paris, ont arrêtée avec de si rapides succès; je viens déclarer que cette conspiration n'a pas altéré

un instant l'organisation sociale ; que cette commotion partielle laisse le gouvernement dans son intégrité, quant aux opérations politiques, administratives et révolutionnaires, soit au dedans, soit au dehors.

Les conspirateurs n'avaient rien fait pour l'organisation et la marche du gouvernement ; c'est un fait que trop de citoyens ignorent ; fiers de leur réputation patriotique, ils dédaignaient les travailleurs ; ils méprisaient leurs obscures fonctions ; ils avaient aristocratisé jusqu'au droit de servir la patrie. Saint Just et Robespierre s'étaient éloignés des travaux constans et journaliers qui font qu'un Etat est gouverné insensiblement ; ils nous trouvaient assez vulgaires pour sauver la patrie en détail ; ils s'étaient réservé les prétentions et le luxe du gouvernement ; ils surveillaient seulement une partie de la police générale, organisée particulièrement par eux-mêmes et pour eux mêmes, comme on le prouvera dans le grand rapport sur cette conspiration inconcevable, autant par les auteurs qui l'ont ourdie, que par les moyens qu'ils ont employés.

Le gouvernement révolutionnaire et la marche des commissions exécutives s'était même organisé contre leur vœu, et quand ils ont vu que nous étions décidés à organiser le gouvernement républicain, le parti qu'ils ont voulu en tirer s'est réduit alors à peupler ces commissions de quelques hommes qui leur étaient secrètement et fortement dévoués. Ainsi, tandis que nous formions de bonne foi des commissions exécutives, Saint-Just et Robespierre repoussant vos choix, présentaient au comité quelques commissaires et des adjoints qui étaient destinés à devenir les instrumens de leur contre-révolution ahominable.

Nous étions loin de prévoir que des hommes attachés à des commissions nationales iraient se réunir à des projets de Commune, et que les hommes appelés à l'honneur de servir la République, se vendraient à l'ambition d'une municipalité.

Cependant dans l'attente de l'explosion qui devait avoir lieu, tout était disposé : ce n'était pas comme du tems de Brissot, de Guadet, de Buzot et de Barbaroux, qui n'avaient de rattachement et de contre-révolution organisée que dans ces départemens méridionaux et dans le Calvados. Ici l'on avait compté dominer par la force le centre de la République ; on avait ensuite répandu dans les divers départemens le projet contre-révolutionnaire. Hanriot avait fait serment à la tyrannie nouvelle, il avait dit qu'il répondait sur sa tête du succès du mouvement, qu'il était entièrement assuré de l'exécution du plan. Ah ! qu'il connaissait mal et le peuple et la force armée ; combien il calomniait le zèle des sections et le patriotisme des canoniers, et le républicanisme des citoyens de Paris ! Les traîtres ne se connaissent pas en civisme ni en esprit public.

Mais cette promesse de Hanriot avortée a excité les reproches de ses complices. Le juge Coffinal, du tribunal révolutionnaire, a eu avec lui une vive querelle, et l'a jeté par la fenêtre dans l'égoût où il a été trouvé ; ainsi les conspirateurs nous ont vengés, et même ils se sont vautrés dans la boue et dans leur propre sang.

C'est une déclaration faite hier au tribunal révolutionnaire que je vous rapporte ; et j'ajoute qu'il est encore résulté des déclarations communiquées par l'accusateur public au comité, que sur la proposition de Dumas, le comité d'exécution présidé par Simon dans la maison commune

commune, avait arrêté de fusiller la gendarmerie à cheval, le tribunal révolutionnaire et un certain nombre de députés. Dumas les encourageait à ce meurtre de la représentation nationale ; et celui qui se disait le grand ennemi des conspirateurs, était lui-même le plus atroce de ces traîtres. Nous communiquerons à la Convention de plus grands faits à mesure que les preuves seront mises sous nos yeux. Il faut que les citoyens soient instruits.

Ainsi tout devait concourir à rétablir la tyrannie sur un trône ensanglanté ; tout devait soutenir une municipalité ambitieuse, des chefs cruels et des conseillers artificieux.

L'un devait dominer à Paris, l'autre avait les montagnes d'Auvergne et les Pyrénées ; les Alpes et la Méditerranée étaient le présent fait à la fraternité, et celui qui avait le plus d'astuce et de sang-froid apparent, allait veiller au commandement des armées du Nord et du Rhin, déjà préparées par les intriguans.

Saint-Just était le plénipotentiaire du Nord ; Couthon et Robespierre jeune, le congrès pacificateur du Midi ; Robespierre l'ainé régnait à Paris sur des monceaux de cadavres ; la mort des Républicains, l'avilissement de la Convention et l'usurpation de la commune, assuraient sa domination tyrannique.

Mais il fallait des rattachemens dans l'intérieur pour produire une révolution aussi exécrable, aussi difficile ; des agens nombreux étaient envoyés dans les départemens. Il ne manquait plus qu'un crime, c'est celui d'empoisonner la source la plus précieuse, celle de l'instruction publique : le commissaire Payan, chargé de cette partie, a passé plusieurs jours à faire des circulaires imprégnées de contre-révolution, et à empoisonner les départemens des opérations de Robespierre, à qui il croyait que le succès ne pouvait manquer. Nous avons la preuve acquise cette nuit, à une heure du matin, que les circulaires sont parties, que plusieurs départemens seront égarés un instant par ces infâmes suggestions, et que Payan, l'auteur de cette circulation d'écrits contre-révolutionnaires, a disparu au milieu des mouvemens de la journée du 9 de ce mois, en disant qu'il se rendait au comité de salut public.

C'est là un conspirateur d'un genre d'autant plus coupable, qu'il est fonctionnaire de la République ; c'est un contre-révolutionnaire d'autant plus dangereux, qu'il a plus de moyens pour tromper les citoyens ; et que c'est là un corrupteur des sources publiques ; ce sont les eaux morales de la République qu'il a empoisonnées.

Les traces de la conspiration sont dans les départemens crédules, dans les cœurs de bonne foi, dans les veines de l'instruction publique.

Les preuves de son crime sont dans ses papiers, dans ses bureaux, dans la dénonciation faite hier au comité par un de ses adjoints.

Il a fui en voyant les conspirateurs arrêtés sur le champ, la main encore fumante dans le crime. Il aurait dû périr hier comme en expiation de tant de perfidie : il a fui, c'est au législateur à l'atteindre par le décret de mise hors de la loi. Tous les citoyens ont le droit de saisir et de condamner un tel scélérat, et de venger la patrie. Dans les dangers publics, dans les conspirations flagrantes, la patrie érige chaque citoyen en magistrat quand les législateurs ont prononcé la mise hors de la loi.

Ce n'est pas le seul des commissaires exécutifs nationaux qui a fait

servir l'autorité nationale à la perte de la République. Un autre, dont l'honorable destination est de répandre, au nom de la République, la bonté dans les campagnes, les secours dans les hospices, les soins et l'abondance dans les hôpitaux militaires ; le Rebours, commissaire des secours publics, a abandonné le soin des défenseurs de la liberté, des indigens, des vieillards, pour s'occuper de la perte de son pays. Il a mieux aimé servir les conspirateurs hypocrites, que de répandre les bienfaits nationaux ; il a préféré une faction à la patrie.

Ce ne sont pas de simples relations qu'il a eues avec les chefs de la trame, c'est une participation directe, c'est une calomnie atroce, c'est une mesure parricide dont nous l'accusons.

Lerebours sort de la maison nationale, de la commission, le matin du 9 ; il dit qu'il court au comité de salut public, il visite les conspirateurs et attend le moment décisif. Le signal était donné de se rendre à la commune ; il y court. Comment pénétrer ? la contre-révolution n'avait pas eu le tems de faire ses cartes d'entrée ; il présente son portefeuille de travail au comité de salut public ; il se désigne comme apportant dans le portefeuille les preuves du complot tramé par les deux comités pour faire périr tous les patriotes qui ont fait le 10 Août, si célèbre dans les annales de la liberté et de la révolution républicaine. A ces mots, l'indignation générale l'introduit au conseil général. Il y prend place, il y délibère ; il est membre du comité d'exécution, et il écrit plusieurs lettres aux sections. Celle-ci est arrêtée ; elle était adressée à la section sur laquelle logeait Robespierre. Voici la lettre sur laquelle sont écrites les deux lettres R. B. premières lettres du nom de ce conspirateur cruel et artificieux. La voici cette infâme lettre, qui ne voit dans les dangers de république que les fonctionnaires d'une commune, et dans les orages révolutionnaires d'autre point de réunion que la maison commune. La nation n'est rien pour ce commissaire traître ; l'autorité que la France lui donne, il la tourne contre elle ; et les représentans du peuple réunis dans cette enceinte ne sont par lui désignés que par le nom de traitres.

Commune de Paris. Le Comité d'exécution, au Comité révolutionnaire de la Section des Piques. Le 9 Thermidor.

« Courage, patriotes de la section des Piques, la liberté triomphe. Déjà ceux que leur fermeté a rendus formidables aux traitres sont en liberté. Partout le peuple se montre digne de son caractère.

Le point de réunion est à la commune, dont le brave Hanriot exécutera les ordres du comité d'exécution, qui est créé pour sauver la patrie.

Signé,

Legrand, Louvet, Payan, Lerebours.

Ce scélérat a senti enfin son crime ; il a du fuir de la commune. A deux heures après minuit il a reparu dans la maison nationale des secours publics, et bientôt après il a fui par la porte du jardin.

Son adjoint s'est empressé de nous avertir, mais il était trop tard pour la justice nationale ; il manquait lier au supplice des conspirateurs ; c'est

c'est encore à la loi de l'atteindre, et nous vous proposons de le mettre, comme Payan, hors de la loi.

Après vous avoir parlé de ces deux objets les plus urgens, nous pouvons assurer à la Convention, que le comité a pris toutes les mesures provisoires qu'exigent les circonstances et la sûreté générale.

Dix-sept courriers sont partis cette nuit pour les armées ; des proclamations sont envoyées aux représentans du peuple disséminés sur les frontières ; il en est parti d'autres pour les départemens ; et le remède à tant de maux, à tant de calomnies, sera arrivé aussitôt, ou bientôt après le poison distillé par le parricide.

Aucune des parties d'administration publique n'est en souffrance par les événemens. Toute inquiétude doit cesser à cet égard ; il n'y a plus à désirer que de l'ensemble dans les mesures publiques, et de l'identité entre les besoins du gouvernement et les opérations de la Convention. Les motions précoces ou non assorties aux mesures que nous prenons, peuvent plus nuire que servir. C'est au bon esprit et au patriotisme des représentans à méditer cet objet.

Le comité rassemble les pièces, les écrits et les travaux faits ; il fera incessamment un rapport pour faire connaître l'état de la république et celui du gouvernement de la manière la plus positive, afin de mettre la Convention nationale à même de prendre toutes les grandes mesures nécessaires à l'état actuel, à la commotion passée, et aux dangers que l'aristocratie et les étrangers ne manqueront pas de faire reparaitre, si nous ne veillons tous dans le même esprit. Car les grandes mesures ne doivent et ne peuvent partir que de vous. La Convention nationale est le dépôt d'autorité que le peuple a formé. Les comités ne sont que des organes secondaires, des bras auxiliaires, et des moyens de supplément à l'autorité nationale et de la Convention, qui seule l'exerce et doit l'exercer.

Mais prenez garde surtout à ce modérantisme funeste qui fait aussi, en parlant de paix et de clémence, tirer parti de toutes les circonstances, même des événemens les plus vigoureux. Que l'aristocratie sache bien qu'elle n'a dans ce temple des lois que des vengeurs constants et des juges implacable. Que le patriotisme vrai n'ignore pas que c'est ici son temple, son asile et les ministres ; que le peuple y trouve toujours l'égalité dans les lois et la liberté dans les moyens ; que le mouvement révolutionnaire ne s'arrête point dans sa course épuratoire, et que la Convention continue de faire trembler les traîtres et les rois, les conspirateurs de l'intérieur et les gouvernemens despotiques du dehors.

Alors nos triomphes seront continués, les efforts secrets des ennemis politiques de nos armées, qui trempaient dans la conspiration seront anéantis, et le char superbe de la victoire foulera encore les cadavres de nos ennemis et les terres qui reconnaissent encore des esclaves et des maîtres.

Les conspirateurs n'avaient pas négligé les armées pour leurs projets. Des mesures secrètes dans cette partie ne nous permettent pas de parler avec détail aujourd'hui sur ce point ; mais nous vous montrerons des projets sinistres proposés violemment par eux au comité, et d'autres secrètement exécutés par eux-mêmes.

Je ne parlerai aujourd'hui que d'un seul ; mais il importe à la val-

eur

eur de nos armées que ces faits soient connus. Le courage des Français en détruira l'effet dangereux.

Robespierre a dit dans son discours séditieux, que l'on agissait à l'armée du Nord comme du tems de Dumourier. Voyons à qui peut convenir cette imputation terrible.

Le comité a ordonné, par une correspondance forte et continue, de poursuivre sans relâche les ennemis, les hordes étrangères, sur toutes les frontières, et surtout sur celles du Nord où sont les plus atroces ennemis de la France, les Anglais et les Autrichiens. Richard et Choudieu ont secondé de toutes leurs forces les mesures indiquées par le comité, et qui ont rendu à la République la Belgique et la West-Flandre. Eh bien, Robespierre a attaqué au comité, à plusieurs reprises, le zèle de Richard et Choudieu ; il a suspecté leur zèle au milieu des victoires ; et l'on fait que Robespierre ne les aimait pas ces victoires, qu'il n'en a jamais partagé ni l'enthousiasme ni les applaudissemens.

Qu'importe les succès militaires aux conspirateurs contre leur patrie ; ces succès ne fondent que la République qu'ils ne veulent pas ; il leur importe bien mieux de paralyser la victoire ou de raconter des revers. C'est alors qu'on les voit s'agiter et grossir leur puissance de tous les malheurs publics, et assurer leurs succès par toutes les inquiétudes des citoyens. C'est au milieu des défaites, qu'un complot vaste et profond contre les comités peut réussir, parce qu'il peut plus sûrement, après les avoir renversés, mettre la main sur l'empire ; c'est en racontant des revers des armées, des batailles perdues, que le mécontentement est excité avec d'horribles espérances, que le feu de la guerre civile est allumé avec succès.

Mais non, les armées, par leurs triomphes constants, ont fatigué, impatienté les conspirateurs ; il a fallu enchaîner leur courage, refroidir leur fureur contre les Anglais.

Des lettres arrivées au comité, du Nord, près Anvers, nous annoncent qu'on avait reçu dans ces légions victorieuses des inspirations funestes, semées par des agens secrets venus de Paris ; ils annoncent artificieusement une trêve signée entre nous et les ennemis ; une trêve avec des brigands et des royalistes ; une trêve entre des assassins et des Républicains ! et cependant plusieurs corps de troupe n'ont pas fait feu sur les ennemis pendant trois jours. Elle était donc habilement préparée, cette secousse, cette commotion terrible qu'on devait donner à la représentation nationale ; la stagnation des affaires, la suspension d'armes, les leurrés de la paix, tout devait être mis en jeu pour tout disposer au succès de la contre révolution méditée. Mais bientôt les réponses du comité de salut public aux armées, ont restitué la victoire à l'armée du Nord. Je viens vous annoncer un nouveau succès au milieu de ces entraves momentanées, et l'on dirait que le génie de la liberté a voulu couronner vos derniers travaux révolutionnaires, en les décorant par de nouveaux succès. Ainsi, tandis que les conspirateurs contre la République descendaient au cercueil par le chemin de l'infamie, l'armée du Nord montait au fort Lillo, et ne pouvait plus retrouver sur ses pas les Anglais fugitifs, couvrant leur défaite par des inondations, et faisant maudire leur présence au pays même pour lequel ils se disent armés.

(Ces nouvelles étaient la prise du Fort Lillo, et de la ville de Liege.)

Mais

Mais comme si la destinée de la République était de renverser le même jour, au même instant, tous les ennemis, d'abattre les tyrans dans l'intérieur, et de les exterminer au dehors ; le même instant qui nous a vus combattre la faction du tyran Robespierre, nous a vus vaincre les tyrans de Vienne et de Londres. C'est le 9 Thermidor que plusieurs batailles ont été livrées au profit de la liberté.

Nous avons reçu le soir un courrier porteur de nouvelles heureuses, et dont l'événement se rapporte au 9 Thermidor. Vous êtes aussi l'armée de la liberté, et vos lauriers civiques se sont mêlés ce jour-là aux lauriers militaires : Robespierre et ses complices étaient jetés dans les fers à la même heure que les Autrichiens étaient chassés du pays de Liège. La liberté faisait en même temps une révolution à Liège et à Paris, et la cause du peuple était également défendue sur ces deux points.

Le pas de charge était sonné au même instant sur les bords de la Seine et de la rivière de Jaar ; les postes ennemis étaient également vaincus en avant de Liège et en avant de la place de Greve, et la ville de ce tyran évêque était peuplée par les troupes de la République, en même temps que le repaire du tyran Robespierre était occupé par les fidèles sections de Paris. Voici des nouvelles qui se réunissent à vos triomphes, et des succès des armées qui accompagnent vos travaux révolutionnaires. Ainsi rien ne manque à la gloire de la République affermie.

Ainsi, dans quinze jours, nous avons eu vingt-deux victoires, et c'est l'époque où Robespierre n'a plus paru au comité ; c'est le moment où il nous a dénoncés à l'assemblée, où il a préparé ses discours contre-révolutionnaires. Il faut aimer la patrie pour chérir ses succès.

Je n'aurais pas rempli entièrement le devoir qui m'a été imposé par le comité, si je ne vous parlais du tribunal révolutionnaire, de cette institution salubre qui détruit les ennemis de la République, et purge le sol de la liberté : il pèse aux aristocrates, il nuit aux ambitieux, il déblaye les intrigans et frappe les contre-révolutionnaires, il anéantit les espérances de la tyrannie : il faut donc un grand respect pour cette institution ; mais les hommes qui le composent ont dû attirer les plaintes et les regards de la Convention nationale.

Il a été compté parmi vos devoirs, celui de réviser la formation de ce tribunal ; mais avec cette sagesse qui perfectionne sans affaiblir, et qui recompose sans détruire. Loin de nous des motions inconsidérées, quoique inspirées par des motifs bien utiles ; elles sont propres à réveiller les complots des méchans ou les projets sinistres des conspirateurs. Mais pendant que l'assemblée nationale témoignait ses justes sollicitudes sur les hommes qui ont été jetés dans cet établissement pour servir des vues perfides, les deux comités réunis révisaient la composition, épuraient les membres, et cherchaient à donner aux bons citoyens la caution que la justice assure à la liberté civile, et les moyens légitimes que la révolution doit garantir aux bons citoyens. Cette tâche est difficile ; il est mal aisé de connaître les hommes, surtout au milieu des orages d'une révolution aussi profonde.

Je viens présenter à votre nomination les juges et les jurés qui nous ont paru mériter la confiance de la Convention et des bons citoyens ;
puisse-

puisse-t-elle être analogue à vos vues pour l'intérêt de la justice et de la révolution !

Je termine ce rapport en annonçant à la Convention nationale un besoin urgent du comité de salut public. Le glaive de la loi a frappé trois ambitieux, trois tyrans qui avaient usurpé la confiance publique, et qui ont manqué de renverser le gouvernement révolutionnaire, si fatal aux rois de l'Europe et si nécessaire à la défense de la liberté. Ces trois parricides étaient membres du comité, et démentaient, par leur conduite hardie, le titre modeste et bienfaisant que porte le comité ; il vous demande de lui adjoindre, jusqu'au 21 de ce mois, époque de son renouvellement, trois membres propres à supporter le poids des travaux journaliers et à suivre les opérations commencées. Nommer provisoirement les trois adjoints pour travailler jusqu'au 20 de ce mois, époque où vous devez renouveler ce comité, ce sera raffermir la confiance publique que vous lui avez donnée : renouveler vos choix et les compléter entièrement, ce sera assurer de nouveaux triomphes à la République, de pourvoir à ses besoins, de lui donner des coopérateurs fidèles et des Républicains modestes. Ils ne doivent pas entrer dans le gouvernement national, ceux qui pensent plus à leur gloire personnelle qu'au salut de leur pays, qui prennent des places éminentes comme on monte sur des théâtres brillans, et qui ne connaissent du patriotisme que l'ostentation, et de la République que la puissance. Il ne faut pas au gouvernement révolutionnaire des égoïstes ou des indifférens ; il ne lui faut pas de ces âmes froides, pour qui l'autorité n'est qu'un amusement, et pour qui les grands intérêts sont sans objet, et qui, plus occupés de conserver le pouvoir que de servir la patrie, ne sont ni des Républicains zélés, ni des administrateurs publics. Nous ne sommes plus au tems où l'on sacrifiait une nation à un homme, et le bonheur de la postérité à la jouissance d'un ambitieux.

Ici se termina la séance permanente qui décida du sort de *Robespierre*. La discussion s'établit alors sur la nouvelle organisation du tribunal révolutionnaire. (Nous l'avons reportée ainsi que toutes les séances du mois d'Aoust dans nos tableaux politiques de l'Europe.) Nous allons joindre à ce récit quelques pièces détachées qui serviront à le compléter. Nous les avons tirées des papiers Français les plus impartiaux.

PIECES SUPPLEMENTAIRES.

SEANCE DU 3 AOÛT.

Récit de l'attaque de la maison Commune dans la nuit du 27 au 28 Juillet.

Un membre de la députation de la section des Gravilliers fait le récit de ce qui s'est passé dans la Maison commune de Paris, dans la nuit du 9 au 10 Thermidor.

“ Robespierre et ses complices, à l'aide de quelques scélérats, s'étant soustraits au décret de la Convention qui les mettait en arrestation, avaient trouvé un asile dans la commune, occupée par des hommes qui leur étaient vendus.

Cette perfide Commune envoie des commissaires dans les diverses sections pour les engager à la révolte contre la Convention nationale. La plupart de ces commissaires sont mis en arrestation par les sections.

La commune fait battre un rappel général, fait sonner le tocsin et parvient à réunir autour d'elle un nombre considérable de citoyens qui ignoraient ses vues perfides.

Cependant les représentans du peuple, nommés par la Convention pour instruire les citoyens et diriger la force armée, se répandent dans toute la ville. Deux d'entre eux, Léonard Bourdon et Camboulas, arrivent à la section des Gravilliers vers les 11 heures du soir ; là, 6000 citoyens fidèles à la représentation nationale, attendaient sous les armes qu'on leur indiquât où il fallait marcher. L'un des représentans, membre de cette section, Léonard Bourdon s'écrie : “ Citoyens, c'est dans la maison commune qu'est le repaire des conspirateurs, c'est là qu'il faut marcher, que le soleil n'éclaire plus les tyrans.”

Tous les citoyens se mettent en marche précédés de leurs canons ; un détachement de l'école des jeunes Français marche avec eux, guidés par leurs instituteurs ; les plus jeunes restent au poste, où ils ont fait le service nuit et jour, tant que la patrie a été en danger.

Les représentans du peuple envoient plusieurs citoyens en avant pour s'assurer des dispositions des troupes qui étaient sur la place de Grève ; à la voix de ceux-ci, la plupart quittent la place pour se rendre à la Convention nationale, les autres annoncent qu'ils exécuteront tous les ordres qui leur seront donnés au nom de la Convention.

Cependant, la troupe qui était renforcée de deux canons de la section des Lombards qui revenaient de la maison commune, s'assura de toutes les rues qui y aboutissaient, et bientôt après se rangea en bataille sur la place. On s'empara des canons qui s'y trouverent, et ils furent pointés avec les notres. Toutes les issues de la commune furent occupées. Au profond silence qui avait accompagné toutes ces disposi-

tions, succède bientôt le cri unanime de tous les bons citoyens : *vive la Convention nationale !* Ces cris qui retentirent dans toutes les salles de la maison commune, avertissent les conspirateurs qu'ils étaient seuls avec leurs crimes.

Les représentans du peuple, à la tête de cinquante fusiliers, montent à la maison commune. Au même moment un citoyen, qui marchait à côté de Léonard Bourdon, tombe sous le poids du corps de Robespierre le jeune, qui s'était précipité par la fenêtre. Ce citoyen s'appelle Claude Chabru.

Nous traversons la grande salle d'où les conspirateurs avaient fui. En entrant dans celle du secrétariat, Robespierre l'aîné se donne un coup de pistolet dans la bouche, et en reçoit un en même tems d'un gendarme. (C'est le gendarme que Léonard Bourdon a présenté à la Convention.)

Le tyran tombe, baigné dans son sang ; un Sans-Culotte s'approche de lui, et lui dit, avec sang froid, ces paroles : *Il est un être suprême.*

Tous les autres conjurés, aussi lâches dans leurs derniers momens qu'ils étaient insolens la veille, s'étaient cachés dans les endroits les plus obscurs ; l'un est arraché d'une cheminée, l'autre s'était réfugié dans une armoire. Lebas s'était percé de coups dans un bûcher ; Couthon est trouvé au bas du bureau, blessé de plusieurs coups qu'il s'est donnés. Tous les conspirateurs, en un mot, qui étaient dans l'enceinte de la maison commune ont été arrêtés ; ils l'ont été dans le plus grand calme, et l'humanité n'a point eu à gémir du triomphe de la justice nationale.

Un poinçon, marqué d'une fleur de lys, a été trouvé au greffe, et déposé sur le champ à la Convention nationale ; témoignage irrécusable des desseins liberticides de ces royalistes populaires.

Les citoyens ont veillé eux-mêmes à la sûreté et à la conservation des papiers et des dépôts renfermés dans la maison commune, tels que ces propriétaires qui rentrent dans leurs foyers après en avoir chassé les brigands qui s'en étaient emparés.

Le tyran et ses principaux complices ne sont déjà plus ; les circonstances qui ont accompagné leur arrestation ne devaient point être perdues ; elles serviront en même-tems de leçon au peuple trop confiant, et aux ambitieux qui voudraient profiter de ses vertus pour l'asservir.

Dans la nuit du 9 au 10 Thermidor, au moment qu'on était occupé dans la salle de la maison commune à se saisir des triumvirs, de leurs complices, et de la municipalité rébelle, entre un particulier à qui le citoyen Albarede, chargé de la consigne de la porte, demanda ce qu'il désirait ; ledit particulier répondit : " Lis mon papier, et tu verras de quoi il est question, " Le citoyen Albarede lut ce qui suit :

Séance permanente des Jacobins, du 9 Thermidor.

" La société populaire arrête que douze membres pris dans son sein, et désignés nominativement, se rendront immédiatement à la maison commune, pour y prendre part à ses dispositions."

(Signé)

VIVIER, président.

..... secrétaire.

C'est

C'est l'extrait dudit arrêté, autant que le dit citoyen Albarede a pu se le rappeler.

Un particulier présent, à ce que vient de rapporter le citoyen Albarede, lui arracha des mains ledit extrait, en lui disant qu'il allait le remettre au représentant du peuple Léonard Bourdon ; comme ce dernier n'a entendu parler de rien, on pense que le citoyen nanti dudit extrait a voulu dérober la connaissance de ce fait à la Convention, en abusant de la bonne foi dudit citoyen Albarede, qui ne s'est déssaisi dudit extrait, que lorsqu'il a vu qu'on voulait en faire un bon usage. On peut au reste consulter le registre des délibérations de la dite société, et l'on y verra, (si les malveillans n'ont point déchiré cet arrêté liberticide) ce que le citoyen Albarede annonce. Ce fait fut communiqué dans la matinée du 10 Thermidor, au député Merlin de Thionville, par ledit citoyen Albarede.

La députation défile ensuite au milieu des applaudissemens.

Accusation de le BON complice de ROBESPIERRE, Représentant du Peuple à Cambray et Arras.

Pétition présentée à la Convention nationale, par Dénin et Saint-Remy d'Arras, contre Joseph Lebon, représentant du Peuple.

Représentans, il est cruel pour des Français d'être obligés de venir faire entendre les accens de la douleur, et les cris de l'oppression, dans ce sanctuaire où retentissent journellement les accens de la félicité publique.

Mais nous voulons profiter des premiers instans de la liberté reconquise, pour obtenir justice des vexations inouïes dont le département du Pas de Calais, et notamment la commune d'Arras, a été trop longtemps la victime.

Nous venons dénoncer à la Convention nationale le plus hideux complice des tyrans que la volonté nationale a frappés.

C'est sur le prêtre Joseph Lebon, votre collègue, que nous venons vous demander d'appesantir le glaive de l'égalité.

La loi impose à tous les citoyens le devoir de la dénonciation civique : nous le remplissons.

Eh bien ! nous vous dénonçons, au nom des patriotes de la commune d'Arras, Joseph Lebon, comme le plus avéré complice de Robespierre, Saint-Just et Lebas ; et nous avons le courage d'appeler le témoignage des députés de ce département et de ceux environnans, sur les faits généraux que nous allons déposer dans votre sein ; nous sommes sûrs que notre accusation ne sera pas démentie : nous nous mettons à la merci de la justice nationale.

T 2

Nous

Nous ne parlerons pas des faits de détails qui sont révoltans, et que depuis plus de trois mois, nous déposons en vain dans le sein des comités de salut public et de sûreté générale ; Lebas était dans un, Robespierre et Saint-Just étaient dans l'autre comité.

Quand vous nous aurez entendus, vous verrez que la conduite de Lebon était plus qu'acérée.

Comme Robespierre, Lebon parlait de vertu et n'en avait aucune.

Comme Robespierre, Saint-Just et Lebas, Lebon était envitonné de fripons, d'hommes de mauvaises mœurs.

Il a discrédité les domaines nationaux, en menaçant de faire guillotiner ceux qui en avaient acheté.

Être riche, avoir quelque esprit, était un titre pour être guillotiné.

Il a perverti la morale publique, par une conduite tyrannique et par une vie hybarite, tandis que les citoyens manquaient du nécessaire.

Comme Robespierre, et pour Robespierre dont il tenait la maison, il avait des créatures partout, notamment des prêtres et des hommes sans moralité à qu'il pouvait tout ordonner.

Comme Robespierre, et pour Robespierre, il visait visiblement à se créer un parti, car il faisait payer les désœuvrés de la commune, il leur faisait donner 22 sous et demi par jour. J'ai vu l'arrêté à la commune, comme membre du conseil général ; il faisait solder chaque jour la garde nationale entière.

Il a créé aussi une petite garde d'enfans, qu'il appelait sa garde pré-torienne.

Ces salaires insultaient aux patriotes qui applaudissaient lorsque l'on acquittait les accusés.

Lebon, comme Robespierre, destituait les juges et jurés qui ne condamnaient pas toujours à mort.

Comme Robespierre faisait à Paris, Lebon à Arras avait destitué les jurés et les juges qui avaient une conscience à eux.

Comme à Paris, Lebon avait mis dans sa commission des jurés qui ne savaient point lire.

Comme Robespierre, Saint-Just et Lebas, il exerçait tout les genres de tyrannie ; comme eux il était fourbe.

Les intrigans dilapidateurs qui sont venus ici présenter une pétition pour Lebon, ont fait crier au Peuple à leur retour : *Vive Robespierre ! vive Saint-Just et Lebas, et Lebon !*

Comme Robespierre, il indiquait plusieurs jours à l'avance ceux qu'il voulait faire guillotiner.

Il est évident qu'il régnait par la terreur, et elle était si grande, sa tyrannie, que sa femme faisait arrêter des citoyens et décidait de leur sort.

Il a désorganisé toutes les autorités constituées ; il s'est servi d'hommes qui avaient avili la représentation nationale, qui avaient mis le poing tout le nez à votre collègue Laurent.

Il a foulé au pied les décrets de la Convention nationale en ma présence.

Comme Robespierre, il a fait acquitter des coupables par sa commission, afin de les tenir plus sûrement sous sa domination, pour en faire l'instrument de ses crimes.

Comme Robespierre, il dominait la société populaire et en faisait chasser les patriotes.

Il fut moins adroit que lui, car il s'opposa à la déclaration de l'unité, de l'indivisibilité de la République ; il pencha pour la garde départementale ; il fit faire une adresse pour demander une autre assemblée que la Convention ; il soutint dans le tems que Capet devait en être quitte pour la déchéance.

Au reste, Représentans, nous nous bornons à vous présenter ce rapide tableau de l'oppression qui a pesé et qui pèse encore sur nos concitoyens, et nous vous prions, avec instance, de faire examiner promptement toutes les pièces probantes qui sont déposées dans vos deux comités de sûreté générale, et de salut public. *Vive la République ! Vive la Convention.*

Autre dénonciation faite par les citoyens Courtecuisse et Mabioux, habitans de la Commune de Cambray.

Représentans, animés du patriotisme le plus pur, vous félicitant sur la grande énergie que vous avez déployée pour terrasser ceux qui voulaient encore nous ravir la liberté, parmi lesquels se trouvait Robespierre, second Catilina, nous venons vous en dénoncer un troisième.

Nous nous regarderions comme ennemis jurés de la Patrie, si nous ne vous tracions en peu de mots sa conduite tyrannique : c'est de Joseph Lebon, votre collègue, dont nous parlons.

Le Comité de salut public, conduit alors par des hommes que la loi vient justement de frapper, par des Robespierre, des Lebas, des Saint-Just, des Couthon, investit Lebon de pouvoirs illimités. Il vient à Cambray, arrive à la société populaire : là ce despote avec des airs d'arléquinades, se tournant de tout sens, frappant du pied, tirant le sabre nud, avilit les autorités constituées, les fait despecter du Peuple qu'il flattait beaucoup, jette partout la terreur et l'effroi, et cherche par ce moyen un soulèvement dans cette commune paisible. Il fut bien trompé, sans doute ; car il n'a pu y rencontrer que des hommes amis des lois, de la concorde et de l'union.

Il employa cependant tous les moyens possibles pour y parvenir : il a fait distribuer de l'argent, donner des comédies gratis, où il se trouvait pour sottifier ceux qui auraient pu prendre la place qu'il se destinait ; il a fait aussi donner des bals publics.

Il faisait tous les deux jours assembler le Peuple, le pérorait, comme faisaient autrefois les Oratoriens, et répétait sans cesse ces mots : Citoyens, je dirai, comme Saint-Just, " La révolution est un coup de foudre, il faut frapper point de pitié " Ces mots pour lui, chéris de Robespierre et de Saint-Just, lui venaient continuellement à la bouche.

Nous ne parlerons pas de la conduite qu'il a fait tenir à son tribunal révolutionnaire ; nous nous bornerons à dire que s'il avait suivi les lois, bien des têtes seraient encore sur les épaules ; mais il lui fallait du sang . . .

Il fut supprimé, ce tribunal, et il le remplaça en quelque sorte, malgré la loi, par une commission inquisitoriale, qu'il prit parmi les membres qui le composaient.

Quelques patriotes se soulevèrent contre cette commission, et ne voulurent pas la regarder comme autorité constituée. Que fit Lebon ?

il la supprima et plaça plusieurs de ses membres dans le comité révolutionnaire ; il est aisé de voir qu'il voulait toujours se réserver un parti.

Nous tranchons sur les détails de la conduite indigne et tyrannique qu'il a tenue envers les citoyens Burard, officier de santé en chef à l'hôpital de Montagne ; Lerci, dit Unité, et Brabant, tous deux membres du conseil général de la commune de Cambray, et autres dont il pourrait vous être donné les preuves les plus convictives : nous parlerons de celle qu'il a tenue décadi dernier, fête célébrée en l'honneur des jeunes Barra et Viala, martyrs de la liberté, jour où les têtes des triumvirs tombèrent sous le glaive de la loi.

Au temple dédié à l'Etre suprême, il balbutia quelques mots relatifs à cette fête, et à la fin de la péroraison, il invita toutes les autorités civiles et militaires, ainsi que le peuple, à se réunir le lendemain, deux heures de relevée, pour quelque chose d'intéressant qu'il avait à leur communiquer.

Il croyait sans doute leur apprendre que la faction du triumvirat l'avait emporté ; il attendait cette nouvelle avec impatience, sans quoi il aurait pu annoncer ce qu'il avait à dire au moment même, puisque les autorités s'y trouvaient réunies.

Cette époque, citoyens, doit vous faire ouvrir les yeux, et ne vous laisser aucun doute qu'il trempait dans ce complot infâme et libér-ticide.

Frappez, législateurs, frappez, comme vous l'avez fait, ces têtes coupables et la République est sauvée.

Signé, COURTECUISSÉ et MAHIEUX.

Pour copie conforme, COURTECUISSÉ.

REGIME DES PRISONS.

Extrait de la Séance des Jacobins du 15 Août.

Réal obtient la parole sur le grand ordre du jour.

Réal. Je pense qu'il faut s'occuper des plaies qui ont frappé la République au cœur, et que c'est d'ici que doivent sortir les remèdes qui conviennent à nos maux. Il y a deux dangers principaux qui environnent la liberté naissante ; le premier, est le gouvernement révolutionnaire, dont on a trop prononcé les abus, en conférant à quelques hommes le pouvoir de tenir la France sous le joug ; le second danger est le modérantisme, qui commence à relever la tête, et qui essaie de profiter de la dernière révolution. Ce sont ces deux écueils que nous devons éviter ; il nous faut du courage et de la sagesse, pour marcher sûrement entre ces deux extrémités.

La Convention s'occupe de l'organisation du gouvernement : nous n'entrerons pas dans les détails de cette matière importante : nous nous occuperons seulement des moyens d'empêcher l'abus du pouvoir. Nous
savons

avons qu'il faut une grande force d'action dans les mains de ceux qui gouvernent, mais aussi la liberté exige que l'on donne un contre-poids à cette puissance.

Je crois que pour y parvenir, il est un moyen unique et très-puissant, c'est la liberté de la presse : on me dira peut-être qu'il existe sur cet objet des lois bienfaisantes, mais je répondrai qu'il me suffit de jeter les yeux sur ce qui s'est passé depuis plus d'un an, pour faire voir que la liberté de la presse a été anéantie ; il ne suffit pas d'avoir les lois qui existent, puisqu'il est constant qu'elles ont été violées ; il faut qu'il y ait une garantie sûre et indestructible, et que l'on ne craigne plus d'être guillotiné pour avoir écrit telle chose à telle époque. Pour bien détester le régime qui vient de finir, je crois qu'il est nécessaire d'en faire voir les dégoûtans effets ; c'est dans la peinture des maux que l'on se fait souffrir dans les prisons, que l'indignation des bons citoyens doit trouver son aliment. Je laisse aux citoyens que la persécution avait plongés dans les différentes maisons d'arrêt, le soin de faire connaître les horreurs dont ils ont été les témoins ; pour moi, je vais dire ce qui se passait au Luxembourg. Je ne crois pas, comme on l'a dit dans certain rapport, que la révolution soit une vierge dont on ne doit pas lever le voile.

Un régime de fer, un état de mort, la sombre défiance peinte sur tous les visages, et qui était profondément imprimée dans l'âme des prisonniers, à cause des espions répandus parmi eux, dont les occupations étaient de faire des listes et de donner de l'aliment au tribunal révolutionnaire, la situation physique et morale des prisonniers, tout annonçait que le Luxembourg n'était qu'un vaste tombeau, destiné à ensevelir les vivans. Nous avions d'abord dans ce séjour de mort, un bon geolier, pere de famille, compatissant pour le malheur ; sa conduite déplaisait aux tyrans, ils l'ont chassé et il a été conduit au tribunal révolutionnaire, d'où il a eu le bonheur de s'échapper, je ne sais comment. On l'a remplacé par un autre individu que je ne puis mieux désigner que par le nom de tigre : il n'y avait ni femmes, ni enfans, ni vieillards, dont l'état et la faiblesse pussent lui arracher aucune marque de sensibilité. Il frappait, il insultait avec une barbarie de Cannibale. Un jour un malheureux gouteux marchait avec beaucoup de peine pour se rendre à la table commune, il le traitait durement pour le faire marcher plus vite qu'il ne pouvait le faire, et lui disait : *Marche donc, coquin, je n'ai pas le tems de t'attendre.*

Un autre jour on appelait un grand nombre de prisonniers pour aller au tribunal révolutionnaire, et on les assemblait dans une salle jusqu'à ce que le nombre fût complet ; les malheureux désignés pour aller au tribunal, serraient la main des autres prisonniers, en leur disant adieu, s'attendant bien qu'ils iraient à la mort. On avait appelé un jeune homme par son nom de famille, et il était descendu ; mais quand on l'appella une seconde fois par le prénom, il vit bien que ce n'était pas lui qu'on avait voulu appeler, et il le dit à l'huissier. Celui-ci, convaincu de la vérité, exige que l'on fasse venir la personne qu'il a ordre de demander. Le barbare geolier lui répond : *Qu'importe, si celui-ci ne passe pas aujourd'hui, il passera demain.*

Dans cette fatale maison, les malheureuses victimes de l'oppression, hésitaient à chaque moment pour savoir s'ils devaient se donner la mort. Je vous citerai à cette occasion un fait dont j'ai été le témoin. Un malheu-

malheureux courrier nommé Legrand, fut arraché du sein de sa famille pour être traîné en prison. A peine y fut-il rendu, qu'il apprit l'arrestation de son épouse ; ses quatre enfans en bas âge se trouvaient par ce moyen à l'abandon. Depuis son entrée au Luxembourg, il pleurait, il gémissait, il cherchait à parler à tout le monde pour se consoler. Il s'adressait à un Allemand qui faisait les fonctions de guichetier ; cet homme dur ne savait que lui dire ce qu'il disait à tous les prisonniers : *La justice est juste, la vérité est véridique ; prenez patience ; c'est un petit moment de DURERIE à passer.*

Chaque jour Legrand se promenait triste et rêveur sur les toits : un matin, le désespoir l'emporte ; il profite d'un moment où il y a peu de monde dans la cour, pour se précipiter, de dessus les plombs, sur la balustrade qui est dans le bas. On voit aussitôt sa cervelle sauter ; et son sang répandu sur la terre forme un spectacle affreux. Le concierge qui arrive peu de tems après, dit avec sang-froid : *c'est un homme fou qui s'est jeté par la fenêtre.* Quelques personnes eurent l'infâme complaisance de répandre dans la prison que c'était un bandit et un scélérat qui craignait la guillotine, à cause de ses crimes. Malgré ces faux bruits et ces discours calomnieux, tout le monde a plaint le sort horrible et effrayant de cet infortuné ; il se trouva même un être sensible qui jeta des fleurs sur le lieu où Legrand était tombé. Ces fleurs, ce sang, confondus partout, offraient un spectacle si attendrissant, que jamais l'impression qu'il m'a faite ne sortira de mon ame et de ma mémoire.

Cette peinture affreuse excite des cris et des mouvemens d'horreur ; quelque citoyens manifestent le désir que l'orateur ne continue pas ces descriptions révoltantes.

Legrand. Non, non, il ne faut pas vous cacher ces objets ; vous ne devez pas être étonnés de ce qui se passait dans les prisons, puisque les Jacobins mêmes étaient une prison où il se passait des actes d'oppression atroces et tyranniques. Vous devez vous rappeler que l'on menaçait ici de la prison, quiconque osait s'asseoir à côté de quelqu'un que le tyran avait fixé avec des yeux farouches. Quand ce scélérat, qui portait sur sa figure un vernis composé de fiel de tyran, fixait un patriote, ses regards étaient ceux de cet animal qui tue les hommes de sa vue (le Basilic) ; sans doute le peuple ne le laissait vivre, que parce qu'il ne connaissait pas son ame traîtresse ; s'il l'avait connue, il serait venu lui-même l'arracher de cette enceinte, le percer de coups et jeter son cadavre hideux dans la rivière ; il est des hommes qui étaient menacés de la prison s'ils m'approchaient, et le scélérat m'avait tellement proscrit, qu'il a fait incarcérer un citoyen pour m'avoir donné la main aux Tuileries. Pendant quinze jours, deux coquins ont été sur mes pas pour m'engager à aller chez le tyran ; je leur ai dit que si jamais j'y allais, ce serait pour me couper la langue et la lui cracher au visage. Au reste, je déclare que Robespierre a fait plus de dupes que de complices ; les bons citoyens doivent s'empressez de mettre ces derniers sous la main de la justice.

Soyons fermes, punissons les scélérats ; plus de tyran ; n'ayons plus de partialité pour un homme ; que tout citoyen puisse ouvrir de la parole pour dire la vérité ; faisons nous un devoir de ne jamais applaudir

un

un individu sans l'avoir entendu. Réal peut et doit continuer, pourvu qu'il parle toujours avec décence.

Réal. Il est évident que l'on voulait un soulèvement dans les prisons, et que l'on avait besoin d'inventer des conspirations, pour faire marcher la guillotine plus vite. Quand il y avait un prisonnier, sur le compte duquel on n'avait pas d'indices certains, Fouquier-Tinville disait : *il n'y a qu'à le remettre à la première conspiration que nous ferons.* Il y avait au Luxembourg 8 ou 10 individus qui étaient toujours appelés au tribunal pour servir de témoins, et qui s'en faisaient une qualité. Toutes les fois que l'on faisait une conspiration de prisons, on était sûr de voir appeler les mêmes figures. Je connais ces scélérats, j'ai des renseignemens utiles sur leur compte : je ne fais par quel hasard il y en a eu deux qui ont obtenu leur liberté.

Les conspirations que l'on faisait étaient composées de 30, 40, 50 personnes ; un jour même, la liste s'est montée à 156. L'accusateur public avait soin de laisser sur cette liste des places en blanc pour ceux qui pourraient venir dans la journée augmenter le casuel. Ce qu'il y a de plus affreux, c'est que des citoyens, qui n'étaient en prison que depuis 15 jours, étaient mis sur la liste des conspirations qui avaient existé long-tems avant leur entrée.

Un jour, les témoins revenaient du tribunal, et ils annonçèrent que 59 avaient été condamnés à mort. Un de ces témoins eut la franchise de découvrir une atrocité qui avait eu lieu au tribunal. Un des accusés interpellait ce témoin de déclarer des faits à sa décharge, et celui-ci faisait avec sa tête des signes qui marquaient que ce que l'accusé disait, était la vérité. Lorsqu'il voulut prendre la parole, le président et l'accusateur public lui dirent : *Tais-toi, ne parle que lorsque tu auras quelque chose à dire contre l'accusé.* Un jour, des administrateurs de police firent une commande de 200 personnes pour la prochaine décade, comme s'il se fût agi d'envoyer des troupeaux à la boucherie.

Quand on apprit au Luxembourg la révolution du 10, les agens de Robespierre se dénonçaient les uns les autres : il y en avait qui rejetaient tout sur Robespierre, et qui venaient même dans leur désespoir jusqu'à inculper les comités de salut public et de sûreté générale. J'ai recueilli soigneusement toutes les déclarations qui furent faites par ces scélérats. Les prisonniers, en apprenant l'arrestation de Robespierre, s'écrièrent tous ! *Vive la liberté ! vive la république !* Des femmes s'étant présentées dans la rue de Tournon pour ouvrir les portes de la prison et rendre la liberté aux détenus, ceux-ci jurèrent qu'ils ne sortiraient pas, et ils nommèrent des orateurs pour faire entendre la vérité au peuple s'il parvenait à enfoncer les portes.

Réal fait part ensuite des intrigues employées pour lui ravir des papiers qui contenaient les déclarations intéressantes qui lui avaient été faites par les scélérats agens de Robespierre dans les prisons. Il annonce qu'il fut mis au secret pour n'avoir pas voulu les donner, et qu'il eut beaucoup de peine à obliger le concierge à lui donner du papier pour écrire à la Convention. Il déclare qu'en cette occasion les lois ont été violées, et que sa lettre, au lieu d'être portée à la Convention, a été déposée au comité de sûreté générale ; il termine son récit par le trait

d'un faiseur de listes, qui déposa contre un malheureux peintre pour le faire guillotiner ; et qui, étant revenu du tribunal, fut trouvé rugissant d'amour aux pieds de la femme désolée de cet artiste que l'on conduisait au supplice.

Ce récit douloureux est souvent interrompu par des soulèvemens d'indignation et d'horreur.

Dufourni, qui succède à *Réal*, entre aussi dans quelques détails relatifs au régime barbare de la prison dite *des Carmes*. Après avoir fait observer que le féroce Robespierre avait manqué à ses principes politiques, en ne l'envoyant pas sur le champ au supplice, parce qu'il devenait chaque jour plus difficile de tenir les yeux du peuple fermés sur l'égorgeement des patriotes, il ajoute que son entrée dans la prison fut un sujet de réjouissance pour les aristocrates et de désespoir pour les patriotes, les uns et les autres s'imaginant que la contre-révolution était une affaire terminée. " Ainsi que *Réal* au Luxembourg, j'ai trouvé, dit-il, aux Carmes de lâches coquins, de vils scélérats qui faisaient l'infame métier d'espions. Je vous citerai un de ces abominables individus qui nous fut expédié du Luxembourg même, c'est le nommé *Benoit*. Il s'accrocha d'abord à *Destournelles* et à plusieurs autres patriotes qui frayaient avec lui ; mais ils reçurent ce monstre comme il le méritait. Cependant il parvint à former une vaste conspiration d'un projet fort ordinaire mis en avant par quelques détenus, pour s'évader de la prison, et soudain une liste de 80 victimes fut dressée. L'administration de police divisa cette liste en deux parties qui devaient chacune à leur tour occuper le tribunal, et elle délibéra gravement si je serais, oui ou non, compris dans la première de ces listes. Malgré le vœu bien prononcé d'un nommé *Farrau*, administrateur, il fut décidé que je ne serais placé que sur la seconde. Heureuse décision, sans doute, puisque c'est à elle seule que je dois la vie, la révolution étant survenue dans l'intervalle du tems qui s'est écoulé entre le jugement des personnes comprises dans la première liste et le jugement qui devait intervenir sur celles portées dans la seconde.

Mon plus grand bonheur est que Robespierre n'a pas signé cette dernière, il n'en eut pas le tems ; le pressentiment de la chute de sa longue tyrannie et des événemens, terribles pour lui, qui devaient en être la suite, l'avaient déjà glacé de frayeur ; il n'avait plus la facilité de se livrer à des objets particuliers. C'est ainsi qu'un concours de hasards fortunés m'a sauvé.

Parmi ceux qui se trouvaient portés sur la première liste, je comptais plusieurs scélérats qui avaient formé le complot de me dénoncer au tribunal, et de m'entraîner avec eux à la mort ; je vous nommerai deux de ces individus. Boucher d'Argis et un abbé de Bruges ; *Beauharnais* eut connaissance de ce complot ; mais en homme d'honneur, il les menaça fortement de découvrir leur turpitude et leur infamie aux juges et aux jurés : cette menace n'empêcha pas de Bruges de demander la parole contre moi ; mais par une suite du despotisme très-familier au président, celui-ci la lui refusa : refus qui certes n'aurait pas eu lieu, s'il eut su que c'était une dénonciation que l'on voulait faire contre moi.

L'opinant termine par déclarer qu'il y avait aussi aux Carmes un geolier

geolier très humain, très compatissant, mais qu'à l'instar de celui du Luxembourg, il fut la victime de sa probité et de sa sensibilité pour les malheureux ; à peine fut-il chassé, qu'on le remplaça par un barbare, un exécrationnable bourreau.

Au surplus, dit Dufourni en finissant, j'ai communiqué au comité de salut public beaucoup de faits relatifs à cet objet, et il m'est impossible de rien ajouter aux détails circonstanciés que vous a donnés Réal sur l'affreux régime des prisons du tems de la tyrannie.

PREMIERE PROCLAMATION DE LA CONVENTION,

à la séance du 27 Juillet.

La Convention nationale au Peuple Français.

Citoyens, au milieu des victoires les plus signalées, un danger nouveau menace la République ; il est d'autant plus grand que l'opinion est ébranlée, et qu'une partie des citoyens se laisse conduire au précipice par l'ascendant de quelques réputations.

Les travaux de la Convention sont stériles, le courage des armées devient nul, si les citoyens Français mettent en balance quelques hommes et la patrie.

Des passions personnelles ont usurpé la place du bien public, quelques chefs de la force armée semblaient menacer l'autorité nationale.

Le gouvernement révolutionnaire, objet de la haine des ennemis de la France ; est attaqué au milieu de nous ; les formes du pouvoir républicain touchent à leur ruine ; l'aristocratie semble triompher, et les royalistes sont prêts à reparaitre.

Citoyens, voulez-vous perdre en un jour six années de la révolution, de sacrifices et de courage ? Voulez-vous revenir sous le joug que vous avez brisé ? Non, sans doute. La Convention ne cessera pas un instant de veiller aux droits de la liberté publique. Elle invite donc les citoyens de Paris, à l'aide de leur réunion, de leurs lumières, de leur patriotisme, pour la conservation du dépôt précieux que le peuple Français lui a confié, qu'ils veillent principalement sur l'autorité militaire, toujours ambitieuse, et souvent usurpatrice. La liberté n'est rien dans les pays où le militaire commande au civil.

Si vous ne vous ralliez à la représentation nationale, les autorités constituées sont sans subordination et les armées sans direction ; les victoires deviennent un séau, et le peuple Français est livré à toutes les fureurs des divisions intérieures et à toutes les vengeances des tyrans. Entendez la voix de la patrie, au lieu de mêler vos cris à ceux des malveillans, des aristocrates et des ennemis du peuple, et la patrie sera encore une fois sauvée.

La Convention nationale décrète que la présente proclamation sera imprimée sur le champ et envoyée à toutes les sections de Paris, à toutes les communes et aux armées de la République.

PRECIS DE LA VIE DE ROBESPIERRE,

Extrait des papiers Français.

Maximilien Robespierre naquit à Arras en 1759. Quelques personnes ont accrédité le bruit qu'il était parent du régicide *Damiens*. Sa famille était originaire du Brabant. Son pere avocat à Arras, était connu par son insupportable orgueil. Quelques épigrammes que lui attira de la part de ses confreres la perte d'un procès, l'engagerent à renoncer au barreau. Il s'embarqua pour les Indes, abandonnant sa femme et quatre enfans, dont ses parens prirent soin. La mere de *Robespierre* était fille d'un boucher d'Arras. L'évêque de cette ville se chargea de l'éducation du jeune *Maximilien*, et le plaça d'abord parmi les enfans de chœur de la Cathédrale. Il l'envoya ensuite à Paris, où il lui obtint une bourse au college de Louis de Grand. Dès sa plus tendre jeunesse, son caractère sombre et attrabilaire se développa ainsi que son penchant à la tyrannie. Il ne s'entourait que de jeunes gens dévoués à ses volontés. La jalousie, l'ingratitude, l'amour de la vengeance, le rendaient odieux à ses camarades parmi lesquels il n'avait pas un ami. Après avoir étudié le droit, il s'établit avocat à Arras et se fit remarquer par son opiniâtreté, et par une certaine facilité à s'énoncer. Député aux Etats-généraux, les *Lameth* furent tour à tour les objets de son empressement et de sa jalousie; il les rechercha lorsqu'ils n'étaient encore considérés que comme grands seigneurs; il les quitta de dépit, lorsqu'il les vit briller par quelques talens. Il parcourut ainsi successivement le cercle des nombreuses factions que la révolution vit éclore. Les combinaisons de l'amour-propre lui tiurent lieu de talens; il aima mieux se déclarer l'adversaire que le compagnon de tous ceux qui en montraient: tous les partis qu'il a combatus par orgueil et par ambition, sont tombés tour à tour, et le peuple qui vit toutes les factions se briser autour de lui, s'accoutuma à fixer les yeux sur cette homme, comme sur un point resté intact dans un lieu frappé de la foudre c'est l'origine de l'étonnante popularité sur laquelle ce scélérat fonda sa tyrannie, car ses talens n'étaient nullement proportionnés à ses prétentions. Dès son début dans la carrière de la législation, son air gauche, son style amphigourique le rendirent ridicule. On l'appella *la Chandelle d'Arras*: son visage qui tenait un peu de la figure du chat et du tygre, lui attirait aussi mille plaisanteries: cependant quelques femmes et quelques hommes qui s'étaient attachés à lui, et qu'on appelait *les chasseurs de Robespierre*, étaient parvenus à lui créer une sorte de réputation depuis l'arrivée de l'assemblée constituante à Paris. Quelques journaux vanterent son discours sur l'organisation des gardes nationales, et celui dans lequel il s'éleva contre la réélection des députés constituans. *Pétion* fut le meilleur de ses amis: c'est avec lui qu'il daignait partager ses revers et ses triomphes. Le dernier jour de l'assemblée constituante, leurs affidés vinrent les recevoir à la porte de la Salle, et les portèrent en triomphe dans un fiacre, où quelques uns d'entre eux s'attelerent à la place des chevaux. *Robespierre* se prêtait complaisamment

plaisamment à cette comédie : il était couronné de chêne et il jouait assez bien la parodie d'un monarque. Mais ce tombereau ne conduisit pas son héros au capitol : aussi *Robespierre* retomba-t'il dans son obscurité première : pendant le cours de l'assemblée législative, il resta presque ignoré : ses exploits politiques se réduisirent à briser quelques lances avec *Brissot* et *la Fayette*, et à rédiger avec *Rabaut* et autres, que depuis, il a fait guillotiner, un journal assez monotone sous le titre de *Défenseur de la Constitution*. C'était la constitution monarchique qu'il avait entrepris de défendre ; il l'avait même défendue aux *Jacobins*, quelques jours avant le 10 Août, comme *Brissot* l'avait défendue au mois de Juillet ; cependant *Robespierre* eut depuis l'audace de lui en faire un crime, comme à tant d'autres qu'il a envoyés à l'échaffaud, pour avoir fait des pétitions contre la journée du 20 Juin, ou celle du 10 Août. Dans cette dernière il disparut : quand la victoire fut décidée, il se montra parmi les vainqueurs ; il alla prendre place à la commune. Là il prépara son entrée à la Convention par les massacres du 2 Septembre, et couvert du sang de six mille victimes, il attira bientôt tous les regards à la Convention et aux *Jacobins*, dont les tribunes furent remplies de ses dévoués. Le chef de la bande nommée *les chasseurs de Robespierre*, était un certain ménuisier nommé *Dupleix* : sa femme, ses deux filles et son fils étaient sans cesse occupés à préparer ses succès : lorsqu'on voyait aux tribunes des *Jacobins* les femmes *Dupleix*, on les montrait du doigt, en disant : *voilà les dévotes de Robespierre*. Dans les derniers tems il s'était retiré chez *Dupleix*, et il était devenu son gendre. Cette maison rappelait partout les caractères de la tyrannie. *Robespierre* dominait en despote sur toute la famille. Les femmes avaient pris à leur tour sur ce tyran domestique, l'empire que donne la ruse à un sexe faible ; elles savaient que son amour-propre repoussait toutes les idées qui ne venaient pas de lui : elles enchaînaient d'abord son amour-propre par la louange : elles demandaient ensuite indirectement ce qu'elles voulaient obtenir : en un mot dans la maison de *Robespierre*, comme dans les Cours Orientales, on ne parlait que par allégories. La simplicité cynique du logement de *Robespierre*, faisait un contraste avec ses idées de despotisme. On voyait dans sa chambre, d'un côté, une tapisserie usée, de l'autre une glace brisée ; quelques chaises étaient placées çà et là, tous les meubles semblaient annoncer l'indigence plus encore que la modestie, mais ce n'était là qu'un calcul de l'hypocrisie : c'était l'orgueil d'Alexandre dans le tonneau de Diogene.

Ce sapéculaire mal orné (la chambre de *Robespierre*) n'était accessible, dans les derniers jours, qu'à la troupe choisie des conspirateurs. La divinité infernale qui l'habitait se déroba à toutes les visites, même de l'amitié. Au dehors, ses gardes-du-corps armés de poignards ; au dedans, ses femmes qui avaient les traits des furies, se présentaient toujours autour de lui comme un rempart impénétrable. Depuis quelques mois, on n'osait plus paraître chez lui, on n'osait pas même jeter les yeux sur lui en public ; on craignait tout de la défiance farouche qui lui présentait partout des assassins. La jeune *Renaud* a été guillotinée, ainsi que sa famille, pour avoir voulu le voir.

Robespierre était inaccessible à toutes les affections de l'ame. Son frère même, n'a jamais été l'objet de son amitié ; il l'accusait de *faire*
de

de la politique avec son cœur. Sa sœur, qui avait présidé à sa première éducation, lui avait fait quelques observations sur les atrocités qui se commettaient journellement par ses ordres. Sans vouloir l'écouter, il la chassa de sa maison : cette femme, qui ne portait pas comme lui un cœur insensible et barbare, touchée des horreurs dont Arras sa patrie était le théâtre, résolut de faire un dernier effort pour en arrêter le cours ; elle s'adressa à son frère ; mais le récit de tant de crimes n'attendrit pas celui qui en avait donné le signal. Le monstre accabla de reproches et de menaces sa sœur qui fondait en larmes à ses genoux : cette malheureuse femme ne put retenir son indignation ; elle lui reprocha tous les crimes dont il était coupable ; il répondit à ces reproches par ce sourire amer dont il recevait à la tribune les accusations de ses ennemis : et lorsque sa sœur fut retournée à Arras, qui pourra jamais le croire ! il écrivit à Lebon de la livrer au tribunal révolutionnaire. Un autre trait qui le rapproche des plus cruels tyrans de l'Asie, c'est que la veille du jour où il fit arrêter son ancien ami Camille Desmoulins, il l'invita à dîner, et lui fit mille caresses en se séparant de lui.

On a remarqué que, sur la fin de sa vie, il tombait dans une espèce d'ivresse qui tenait de la démence. Il rassemblait souvent ses affidés à Ifi dans une maison appartenante à la Princesse de Chimai : là, ivre de vin et d'orgueil, il se livrait aux extravagances les plus étranges. Une des manies qu'il répétait le plus souvent, et qui a le plus frappé l'attention des habitans du lieu, c'est qu'il se plaisait à fixer les gens qu'il rencontrait, comme pour lire dans leurs yeux le secret de leurs pensées ; s'il croyait y trouver quelque chose qui le flattât, il se jetait comme un maniaque sur la personne qu'il avait regardée, l'embrassait avec transport, et se roulait sur l'herbe comme s'il eut été dans un accès de fièvre. C'est surtout depuis la fête de l'Être suprême, où il représenta en qualité de président de la Convention, qu'il s'était livré à des manies de toute espèce. Le plus grand crime, à ses yeux, était d'avoir montré peu de respect pour les cérémonies auxquelles il avait présidé : ses plus infâmes agens n'avaient rien à craindre de lui, tant qu'ils ne se rendaient coupables que de meurtres et de rapines ; mais si on voulait les perdre infailliblement, il suffisait de dire à Robespierre qu'ils avaient mal parlé de la fête à l'Être suprême.

Sa conduite politique, pendant les derniers jours de sa vie, prouve de plus en plus que l'orgueil de la domination, (et sans doute aussi le remords de tant de forfaits) avait absolument troublé son esprit. Maître absolu à la Convention et dans toute la France, à l'ombre des comités dont il était l'âme, Robespierre tourne tout à coup le dos à la Convention et aux comités, et se borne à caresser les Jacobins et la commune, espérant obtenir par leur moyen, à l'occasion d'une nouvelle insurrection, la tête de 47 membres de la Convention qui lui faisaient encore ombrage. (Les plus connus sont, Bourdon de l'Oise, Panis, Cambon, Bentaïole, L. Bourdon, Merlin de Douai, Barrère, Vadier, Charlier, Collot d'Herbois, Billaud - Varennes, Amar, Dubarran, Thuriot, Goupilleau, Dubois Crancé, Ferrand, Delmas, Legendre, Fréron, Tallien, André Dumont, Elie Lacoste, Lindet, Brival, Echassériaux, &c.) On se souvenait que c'était aussi après une retraite de quelques semaines qu'il avait lancé l'arrêt de proscription contre Danton, Hébert, &c. Les membres des comités et de la Convention, effrayés de ce calme qui annonçait la tempête, et convaincus qu'ils allaient

allaient successivement grossir la liste des victimes du tyran, prirent le parti de se rallier, et concerterent les moyens de le prévenir. On raconte que, dans un conciliabule que Robespierre tint dans une des salles des Jacobins, avec S. Just, Couthon, Hanriot et Lebas, pendant la nuit du 26 au 27, il témoigna quelque incertitude sur le parti qu'il avait à prendre. Hanriot et S. Just étaient d'avis de ne pas différer à porter les premiers coups. S. Just voulait qu'on fit la nuit même arrêter Billaud-Varennes et Barrère; qu'on s'assurât aussi de Carnot et de Lindet, en les obligeant par la terreur de s'unir à Robespierre et confors. Maîtres du comité de salut public, le lendemain ils n'auraient pas eu de peine à dicter des lois à la Convention, et à la régénérer, en enlevant les membres pros crits et les envoyant de suite à l'échaffaud.---Couthon reprouva cet avis, et dit qu'il fallait, avant de tenter un coup aussi hardi, s'assurer de l'opinion publique. Robespierre décida que S. Just lirait le lendemain un discours préparatoire aux événements dont il fixa l'exécution au 28.

C'est ce délai qui le perdit. Le lendemain, dès l'ouverture de la séance, la Convention se leva en masse contre lui, avant même que St. Just eut ouvert la bouche. Celui-ci jugeant par la disposition de l'Assemblée que son discours ne serait pas écouté, voulut en improviser un autre plus conforme aux circonstances. On a vu dans les feuilles publiques, de quelle manière St. Just et Robespierre furent réduits au silence par la très grande majorité de l'Assemblée. Mais nous n'avons appris que depuis peu, quelques circonstances de la nuit du 27 au 28. Malgré le peu de prudence que Robespierre deploya dans cette occasion, peu s'en fallut qu'il ne triomphât encore. Dans cette nuit terrible, la victoire fut longtemps indécise entre les deux partis. Sur la place de Grève et dans la rue St. Honoré, on crait : *Vive Robespierre et les Magistrats du Peuple. A bas les Comités.* A deux pas de là ces cris étaient couverts par d'autres cris non moins aigus : *A bas le Tyran, vive la Convention.* Dans le moment même où la Convention apprenait que le fauxbourg St. Antoine marchait tout entier contre la commune rebelle, on annonçait à la commune que le fauxbourg St. Marceau s'était levé en masse et marchait au secours de Robespierre. Hanriot tantôt sabré, tantôt sabrant, semblait se multiplier dans plusieurs quartiers à la fois. On le voyait tantôt roder autour de la Convention pour l'attaquer, tantôt autour de la commune pour la défendre; dans un endroit, on le voyait poursuivi l'épée dans les reins par une troupe de furieux, et l'instant d'après on le revoyait porté en triomphe par le peuple, et caracoler sur le carrousel à la tête de la cavalerie. La Garde-nationale incertaine ne savait si elle dirigerait le canon contre la maison commune, ou contre les Thuilleries. Les sections n'étaient pas moins divisées d'opinions; à chaque instant on voyait passer des députations qui allaient prêter foi et hommage à Robespierre; mais elles étaient rencontrées par d'autres qui couraient se ranger sous les drapeaux de la Convention. Enfin Hanriot, à la tête d'une troupe nombreuse, parvint à forcer les avant-postes des Thuilleries, et dès lors on put croire que cette grande querelle allait être terminée en faveur de Robespierre. Déjà Collot d'Herbois avait annoncé d'une voix dolente à la Convention que *l'heure de mourir à son poste était arrivé.* Mais bientôt des messagers moins sinistres vinrent la rassurer. Les décrets qui mettaient hors de la loi les chefs de la conjuration et les membres de

de la commune, répandirent une telle épouvante ; la bonne contenance que firent tous les membres de la Convention, inspira tant de confiance ; les commissaires de la Convention qui se portèrent dans les différents quartiers de Paris, pérorèrent avec tant de force et d'adresse ; qu'enfin la majorité des Parisiens se prononça en faveur des représentans.

La force armée se tourna de toutes parts contre Hanriot. Bientôt les groupes épars qui soutenaient encore le parti de Robespierre, poussés de quartiers en quartiers, se trouverent resserrés dans le circuit étroit de la place de Greve. Léonard Bourdon, à la tête des sections armées des Lombards, des Arcis, des Gravilliers, et d'un gros détachement de gendarmerie nationale, déboucha sur trois colonnes dans la place de Greve. Toutes les issues, toutes les rues qui y aboutissent furent investies ; l'hôtel-de-ville fut cerné ; les attroupemens qui avaient tenu pour Robespierre, se dissipèrent insensiblement, ou se fondirent dans la troupe de Léonard Bourdon.

Les deux Robespierre, St. Just, Couthon, Lebas, avec quelques affidés, étaient rassemblés dans une chambre voisine de la grande salle de l'hôtel-de-ville. Ils purent voir eux-mêmes que leur parti était vaincu. Quelqu'un vint leur annoncer que des satellites armés venaient de forcer la maison commune et montaient pour les saisir. Robespierre alors tira un pistolet, et l'approchant de sa tête, dit aux autres : " Ils ne guillotineront que mon cadavre." Lebas tira un poignard ; et au moment où il vit entrer les Gendarmes, il se poignarda, et tomba aux pieds de Robespierre, en disant ; " Je meurs digne d'être l'ami de Robespierre." Deux Gendarmes s'avancèrent à l'instant pour saisir Robespierre, qui leur dit en souriant : *j'ai vécu libre, et je mourrai de même.* A ces mots il lâcha le pistolet dans sa bouche. Couthon se porta trois coups de poignard, mais sans se faire beaucoup de mal : Robespierre le jeune se jeta par la fenêtre : St. Just allait aussi se frapper d'un poignard, lorsqu'un Gendarme s'élança sur lui. Il paraît que Robespierre était mort, ou à demi mort, lorsqu'on le porta sous la guillotine, le 28, à 7 heures du soir.

II FE 69

F I N.

Tribunal Révolutionnaire

DE PARIS.

LISTE

DES

PERSONNES SUPPLICIÉES.

DEPUIS LE 10 AOÛT 1792.

SECONDE PARTIE*.

*Le pauvre en sa cabane où le chaume le couvre
Est sujet à ses lois,
Et la garde qu'on vit aux barrières du Louvre
N'en a point défendu nos Rois.*

MALHERBE.

A Londres,
DE L'IMPRIMERIE DU TABLEAU DE L'EUROPE.

* La première partie est sous presse.

Journal de la Société

PARIS



TRIBUNAL RÉVOLUTIONNAIRE.

Du 1^{er} JUILLET 1794.

14 personnes ont été condamnées à mort. Savoir.

- P. Allair, 41 ans, né aux Loges, cultivateur.
- P. G. Bernard, 47, curé des Loges, et cultivateur.
- N. Hurel, 50, né aux Loges, fabricant d'étoffes.
- J. V. Rouvieres, 27, de Marvejols, tisserand.
- J. Guth, 43, de Mulhausen, instituteur.
- N. Richoux, 37, de Gency, domestique.
- E. Rabourdin, 31, vicaire et natif de Sermoise.
- F. Noë, 36, de Paris, contrôleur des douanes à Longwi.
- C. F. Morin, 45, de Formery, cirier, et receveur des Aides.
- N. P. Andrecy, 38, cabaretier à Formery.
- H. Waleuse, 39, de Louvain, soldat du régiment de Clairfayt, prisonnier de guerre.
- R. Quinet, 50, d'Ochecourt, infirmier major de l'hôpital de Rheims.
- C. Jobin, 43, d'Orgelin, garçon meunier.
- C. T. Rabourdin, 40, cultivateur à Sermoise.

Convaincus de s'être rendus les ennemis du peuple, en entretenant des intelligences criminelles avec des prêtres émigrés à Londres ; en faisant dresser et signer sans qualité civile, des actes de notoriété en date du 4 Mai 1793, où il est dit de l'évêché de Lizieux, royaume de France ; en favorisant la retraite des émigrés par des correspondances et des secours ; en se rendant auprès d'eux hors du territoire Français ; en recevant des papiers et effets précieux appartenans à des émigrés, en falsifiant et altérant les subsistances des armées de la république ; en cherchant à procurer des certificats de résidence à des conspirateurs prévenus d'émigration ; en employant des manœuvres pour empêcher l'arrivée des subsistances à Paris ; en tenant des conciliabules ; en favorisant la retraite et le rassemblement des prêtres réfractaires.

DU 2 JUILLET.

30 personnes ont été condamnées à mort. Savoir.

M. Claudes, 55 ans, né à Frémont S. André, ex-maire et curé constitutionnel de Pressigny.

F. Vaudé, 42, de Bermeny, curé de Mouton.

P. Dumay, 59, de Troyes, curé de Petit-Thieret.

A. L. F. Piet-Beurepaire, 48 ans, né à Clery, lieutenant de milice.

M. Blottetiere, 55, née à Paris, veuve Duffaufois, major du régiment des gardes-Françaises.

M. B. Duffaufois, 26, née à Paris, femme de M. de Logny.

H. J. Robert de l'Epinay, 46, né à la Rochelle, vivant à Carné.

E. Daoust, 31 ans, né à Douay, général de division de l'armée des Pyrénées Occidentales à Perpignan.

X. Chaillot de Verges, 30, né à Lons-le-Saulnier, général de brigade dans l'armée des Pyrénées Orientales.

L. P. Delattre, 29, de St. Valery, général divisionnaire commandant l'armée de Collioure.

J. R. le Monnier, 36, de Vallogne, clerc de procureur et commissaire des guerres.

L. J. Damour, 20, de Pont-Ste.-Maxence, capitaine des transports militaires.

L. Labbaye, 39, de Nancy, homme de loi, adjoint aux subsistances militaires.

J. Caïssé, 49, de Lodevé, avocat.

J. N. Apert, 30, de Givry, huissier.

D. J. T. Cretet, 27, de Senlis, procureur de cette ville.

Marteau, 33, né à Scé-sur-Saone.

J. B. Fouquet, 41, né à Parmy, procureur fiscal, se disant secrétaire du pouvoir exécutif à Versailles.

S. Disangremel, 36, né à Mortlancourt, homme d'affaires de Duffaufois, à Vanchel.

Bertholdy, 30, né à Wissembourg, marchand de fer audit lieu.

C. Musculus, 43, né à Wissembourg, négociant.

L. Wolkart, 28, né à Schioarback en Franconie, marchand.

P. Olly,

- P. Olly, 57, né à Wissembourg, horloger.
 C. Hébert, 49, domestique de Robert de l'Épinay.
 P. C. J. Caron, 46, de Templeuve, avocat à Lille.
 P. J. Aubron, 38, de Pont-au-de-mer, tanneur.
 J. B. M. Brincourt, 29, de Sedan, capitaine au 29^{ème} rég. d'infanterie.
 J. B. J. Senocq, 22, de Montmedy, sergent au 1^{er} bataillon d'infanterie légère.
 H. Quesnel, 39, de Caen, cavalier au 5^{ème} rég. de l'armée des Alpes.

Convaincus de s'être rendus les ennemis du peuple, en trahissant la république dans le commandement des armées, et dans leurs fonctions militaires, en tenant des propos contre-révolutionnaires, en quittant leurs fonctions publiques, en annonçant des fausses nouvelles, en blâmant et discréditant la constitution républicaine, en s'associant aux lâches chevaliers du poignard, en devenant les complices de Capet, en quittant le territoire de la république, en correspondant avec les ennemis et les émigrés, en servant la cause des tyrans coalisés contre la France, en s'opposant au recrutement, en annonçant le retour de la dîme, en menaçant de couper par morceaux les représentants du peuple et les membres des autorités constituées, en disant que le tyran était mort innocent, en traitant les patriotes de buveurs de sang, en buvant à la santé du Roi.

DU 4 JUILLET.

26 personnes ont été condamnées à mort. Savoir :

- A. Airault, 31 ans, né à Saint Maxence, vicaire de Niort.
 M. E. Monnant, femme de M. de la Sourdière, 35, née à Mache, et vivant à Samarie, département de la Charente.
 R. Baron de S. Ouin, 62, né à Rouen, lieutenant de la maréchaussée de Carcassonne.
 M. A. Lamarre, 56, née à Paris, baronne de S. Ouin.
 C. Ragon fils, 20, né à Libremont (Royaumont), chevalier de S. Louis.
 P. Demoffat-Dulac, 58, né à Angoulême, cultivateur à la Roche-Foucault.
 P. J. Beguinot, 43, d'Étain, agent national de cette commune.
 J. B. Beguinot, 42, président du district d'Étain.

N. Fr Per-

- N. F. Perrieres, 36, d'Etain, juge de paix de Gouvaincourt.
 L. Lamotte, 34, secrétaire du district d'Etain.
 A. Thierot, 39, de Verdun, apothicaire à Etain.
 A. Ganot, 55, d'Etain, receveur du district, et procureur-syndic d'Etain, homme de loi.
 C. Delorme, 46, de Brilly, département de la Moselle, cultivateur et agent national de Valacloy.
 P. B. J. Despréaux, 27, d'Amiens, marchand forain.
 N. Bertrand, 40, aubergiste à Jarni, département de la Moselle.
 P. Jacquet, 39, de Dommary, aubergiste à Jarny.
 J. Chauvin, 56, de Montauban, perruquier, marchand, et sous-lieut. au 19^e régiment de chasseurs à cheval.
 N. Daubé, 45, de Tulle, fabriquant d'huile de noix.
 J. Billon, dit Barbet, 26, né à Ventes, garçon sabotier.
 A. J. Leblanc, 47, né à Briste, peintre et vitrier.
 M. Boutequoy, 68, de Rougemont, tisserand.
 A. Boutequoy fils, 27, tisserand.
 M. J. Boutequoy fils, 33.
 J. Henry, 40, de Tray, journalier sans domicile.

Convaincus de s'être rendus les ennemis du peuple en favorisant de faux certificats de résidence, en trompant les citoyens pour les faire signer, en projetant d'assassiner à coups de pistolet un représentant du peuple dans sa mission, en entretenant des intelligences avec les ennemis de la République lors de leur invasion sur le territoire Français, en leur fournissant des subsistances, en commettant des fraudes et infidélités dans l'administration des magasins des vivres et fourrages, en allant au devant des frères du tyran, en tirant sur le peuple à la journée du 10 Aout, en discréditant les assignats, en s'opposant au recrutement, &c.

DU 5 JUILLET.

28 personnes ont été condamnées à mort. Savoir :

- A. Sabournin, 24, né à Thouars, principal du collège de Poitiers.
 A. H. Laubespine, 70, né à Chilly, chanoine de S. Claude, et chevalier de S. Georges.
 J. B. Cayx, 66, né à Martel, curé réfractaire.
 J. R. H. Comte de Chastenier, âgé de 48 ans, né à Rouvre.

C. G. Appel-

C. G. Appel-Voisin-la-Roche-Dumaine, marquis, 51, né à Poitiers.
M. de Giac, 57, né à Bordeaux, maître des requêtes, époux de la
feue Duchesse de Chaunes.

G. C. Colmont de Vaugrenant, 59, né à Paris.

A. Jacquet la Colongue, 33, de Ville-franche, femme Vaugrenant.

N. H. Warmé Janville, 35, d'Arnay, cap. au 16e rég. d'infanterie.

L. F. Cachard, 26, né à Boffré, capitaine audit régiment.

P. L. R. Thierry, 60, né à Paris, président du comité de bienfai-
sance de la section du Bonnet rouge.

J. F. Gilquint, 45, né à Taverny, couvreur, et agent national de
cette commune.

L. P. Savary, 42, de Luneville, valet de chambre de M. de Lambesc,
inspecteur de la fabrication des sels.

H. J. G. Baudus, 69, né à Cahors, lieutenant civil et criminel de
l'ex-sénéchal de Cahors.

T. J. C. Normant, 31, né à Rennes, navigateur.

L. E. Gauvin, 43, de Bonneuil, notaire et maire de cette commune.

J. Amiet, 26, de Vandœuvre, femme Gauvin.

C. Counan Desfontaines, 57, de Poitiers, procureur de cette ville.

F. Chauveau, 24, de Poitiers, homme de loi.

C. H. Tabarie Mazierre, 26, né à Loudun, bénédictin, secrétaire du
général Carmel à l'armée de Brest.

J. Lenain, de Beaucourt, huissier.

R. J. J. Laffalle, 26, de la Montagne du bon air, garde forestier.

J. P. Mirville, 57, de Morange, garde-chasse de la Duchesse de
Fleury.

P. Vigerie, 36, de Vernay, menuisier.

P. Launay, 18, de Dourdan, volontaire au 4e bataillon de Seine et Oise.

C. Le Fol, 18, de Landernau, maréchal ferrant.

Convaincus de s'être rendus les ennemis du peuple en participant aux
trames et complots de Capet, en entretenant des intelligences avec les
ennemis de la République, en entretenant des relations avec les bri-
gands de la Vendée, en cherchant à soulever les citoyens en faveur des
détenus dans les maisons d'arrêt, en rédigeant et présentant à la signature
des pétitions à cet effet, et témoignant des regrets, comme officiers des
ci-devant troupes de ligne, de n'avoir pu suivre les émigrés à Coblenz,
en répandant l'alarme dans l'esprit du peuple par de fausses nouvelles,
en provoquant et faisant circuler publiquement des proclamations des
rebelles de la Vendée, en tenant des propos contre-révolutionnaires, &c.

DU 6 JUILLET.

68 personnes ont été condamnées à mort. Savoir.

- J. B. A. Salignac Fénélon, âgé de 80 ans, exprieur de S. Cernin.
 J. A. La Roche Lambert, âgé de 58 ans, né à Cahors, chanoine de Beauvais.
 G. C. Lurienne, âgé de 54 ans, chanoine de Rouen.
 F. C. de Souches, âgé de 54 ans, prêtre.
 H. J. Royer, 53, Conseiller d'état, grand vicaire d'Auxerre.

 L. J. P. Potier, Duc de Gesvres, 63, Duc et Pair.
 C. A. M. d'Alsace, de Bouffu, de Chimay, Prince de Hénin, 50, né à Bruxelles, capitaine des gardes d'Artois.
 A. N. Perrot, 59, président de la cour des Aydes de Paris.
 A. J. B. Perrot, 23, fils du précédent.
 A. P. Perror, 56, président de la chambre des comptes.
 A. N. M. Nicolaï pere, 57, premier prés. de la chambre des comptes.
 E. T. Isabeau d'Ijonval, 57, premier greffier des audiences du parlement de Paris.
 L. Basset Lamarelle, pere, 53, président du grand conseil.
 F. L. H. Basset Lamarelle, 18, fils du précédent.
 A. I. B. A. Julien, 80, intendant d'Alençon.
 G. J. Dupleix de Bacquencourt, 68, né à Bordeaux intendant de Bourgogne.
 E. A. M. la Baume, 58, maréchal de camp, ex-constituant.
 C. Verdier Dhem, 65, lieutenant-général.
 L. B. de Boisgelin, 61, marechal de camp.
 M. C. S. Bouffiers, femme de Boisgelin.
 J. G. Fénélon, 67, né à la Haye, colonel.
 R. C. F. La Tour du Pin Chambly, 48, colonel au régiment des grenadiers royaux.
 J. B. Regnac, 42, né à Barcelonette, capitaine au régiment Dauphin.
 J. Fouchaud, 42, officier au 22eme régiment.
 C. Brochet de S. Priest, 59, gentilhomme.
 J. P. Robert de Lezardieres, 32, gentilhomme.
 S. J. Robert de Lezardieres, 27, gentilhomme.
 T. F. C. de Giverville Saint Maclon, 67, gentilhomme.
 F. A. H. d'Amneville Chiffrevault, 41, gentilhomme.

L. M. Laroche,

L. M. Laroche Bouffôt, 69, gentilhomme.
 C. A. Dugrais la Villette, 34, gentilhomme, garde du corps.
 F. Chateigner, 54, gentilhomme.
 J. A. A. de Damas, 20, sous lieutenant au 16ème régim. de dragons.
 A. F. Comte d'Hautesfort, 46, gentilhomme.
 J. N. d'Hautesfort, 42, gentilhomme.
 C. M. de Fontigny, 64, gentilhomme.
 R. de Rossi, 50, né à Ajaccio, gentilhomme.
 R. Micque, 65, noble, architecte du Roi de Pologne.
 C. Micque fils, 39, membre de compagnie souveraine.
 M. Goussenville fils, 20.
 A. Bourré de Courberon, 17, gentilhomme.
 D. P. J. Papillon de la Ferté, 67, intendant des menus plaisirs du Roi.
 A. le Moine de Créci, 59, de Clermont, garde du garde-meuble.
 M. A. Randon de la Tour, 58, administrateur du trésor public.
 J. A. E. Serville, 49, veuve Boispréaux, gentilhomme.

G. Chrétien, 40 ans, juge à Auray.
 Coust, dit Longré, 39, commissaire de police de la section du Muséum.
 C. D. Desyeux, 48, notaire à Paris.
 D. A. F. Audenger, 33, juge de paix à Versailles.
 J. N. Lallemand, 66, procureur du Roi à Sarguemines.
 P. Bertrand, 47, homme de loi.
 F. Aiglox, dit Langlois, 45, employé à la mairie.
 P. Northey, 25, capitaine d'une légion Belgique, espion.
 A. Coutouly, 47, journaliste, homme de lettres.
 P. Boyer, 51, journaliste, homme de lettres.
 L. Pourra, 60, journaliste.
 F. C. Royer, 42, épicier à Passy.
 S. Rabaliaty, 35, employé à la Salpêtrière.
 G. D. Maurin, 47, de Barcelonette, agent de Biron.
 E. M. Boucher Duclos, 32, de Lille, employé à l'habillement des troupes.
 A. Lantour, 47, de Strasbourg, vivant de ses revenus.
 N. Hanrion, 60, cultivateur.
 M. A. Bordier, 30, traiteur, rue Bétisy.
 J. Quetier, 40, femme de Charbonnier, commis aux aides.

P. Laligrand, dit Morillon, 36, commissaire du Comité de sûreté générale.

M. F. Launay, 25, femme de Burck, médecin Anglais.

F. Bridier, 72, femme Laurai, domestique.

C. L. Sauvage, 26, enseigne de vaisseau marchand à Toulon.

Convaincus de s'être rendus les ennemis du peuple, en conspirant contre sa liberté et sa sûreté, en provoquant, par la révolte des prisons, l'assassinat et la dissolution de la représentation nationale ; en cherchant à exciter des troubles et opérer des soulèvemens contre-révolutionnaires, en empêchant l'effet du recrutement, en entretenant des intelligences avec les ennemis, en tenant des propos contre-révolutionnaires, en abandonnant les drapeaux de la liberté pour servir dans l'armée Anglaise, &c.

LE 9 JUILLET.

59 personnes ont été condamnées à mort. Savoir :

F. P. Nonant, 67, né à Nogent-le-Rotrou, chartreux.

J. A. Carbonnieres, 57, de Bouffac, chanoine de S. Claude.

S. L. Radix, 57, né à Paris, chanoine de Notre-Dame.

J. F. Didier, 65, né à Grenoble, chanoine de Ste. Opportune.

A. Huard, 24, né à Angers, vicaire de la Paroisse de Notre-Dame de Laurette, à Paris.

F. Belleuil, 58, né à l'Hermitage, curé de

G. L. Chambot d'Arbouville, 59, de Paris, maréchal de camp.

F. F. S. Fréteau, femme d'Arbouville, 47, de Paris.

J. C. Carbonnieres, 51, de Bouffac, maréchal de camp.

A. C. Tardieu-Maleffy, 64, de Paris, maréchal de camp.

F. M. Paignon, femme de Tardieu-Maleffy, 56, de Paris.

C. H. Tardieu-Maleffy, 27, de Paris, femme divorcée de Dubois Beranger, émigré.

L. F. Tardieu-Maleffy, 23, de Paris, fille.

J. M. Ornano, 63, né en Corse, maréchal de camp, lieutenant au gouvernement de Bayonne.

C. J. B. R. Borne-d'Attier, 49, né à Mantes, colonel du 4^{ème} régiment de Dragons.

G. H. V. Borne-

- G. H. V. Borne-d'Attier, son fils, 20, de Paris, sous-lieutenant au même régiment.
- M. J. B. Duval Beaumontel, 63, né à St. Léonard de Beaumont le Roger, lieutenant général du premier régiment de cavalerie.
- M. A. F. C. J. Traian, 36, née à Lyon, veuve de Villard, capitaine de cavalerie.
- M. Bordeau, 38, née à Lureic, femme de Basset Lamarelle; président du grand conseil, guillotiné le 6.
- R. F. Ferrette, baron, 64, né à Cernay.
- C. Baron d'Oldecop, 50, né à Berlin, gentilhomme du Prince de Salm.
- A. M. L. Nicolai, fils, 24, né à Paris.
- A. J. Melin, 69, né à Surénne, ancien premier commis au département de la guerre.
- L. L. Moreau, 68, né à Paris, architecte de la ville, chevalier de l'ordre de S. Michel.
- C. Geoffroy d'Assy, né à Paris, caissier général des finances.
- S. C. Sainte-Marie, 17, né à Paris, à Panthémont.
- A. D. Charbonnier de Ste. Croix, 37, né à Toulon.
- J. B. Duplain 46, né à Lyon, libraire et journaliste à Paris, cour du Commerce.
- L. P. Riviere, 39, né à Lo, officier de la Maréchaussée.
- G. Nolin, 45, né à la Roche-Timbot, lieutenant de la garde nationale, commissaire civil de la section des amis de la Patrie, électeur en 1791.
- F. M. Damien, 48, de Paris, huissier rue de la Ferronnerie.
- J. P. Millner, 43, de Bruxelles, peintre.
- P. Moricaud, 53, de Versailles, épiciier à Paris.
- J. C. Faquet, 59, d'Aucourt, valet de chambre de Mesdames de France.
- S. P. Seret, 31, de Senlis, cocher de la Flotte, ministre à Florence.
- A. Montigny, 51, de Montmalin, homme d'affaires de Radin.
- M. J. Brichet, 47, d'Anjou, commis au département de la marine.
- L. Basset, 50, femme de Frafan, commissaire des guerres.
- A. la Grive, 46, né à Lyon, marchand à Paris.
- S. L. Masse, 48, de Paris, mercier rue S. Denis.
- H. L. de la Porte, 60, négociant à Paris.
- B. Matthias, 34, né à Macon, marchand de vin.
- J. Jude, 35, de Corbigny, coiffeur rue de Grezelle S. Germain.
- F. J. Rivery, 36, d'Amiens, lieutenant particulier au baillage de cette ville.

J. Frankart, fils, 18, né à Paris.
 F. Guillemin, 50, né à Gouzion, domestique.
 F. Voilmier, 18, né à Château-neuf.
 M. A. L. Brulck, 67, née à Ruelle, vivant de ses revenus.
 H. Mauvoirin, 40, de Vesel, marchand d'estampes.
 J. B. Duhault, 41, de Vesoul, cloutier à Gray.
 J. F. Cœur-d'Aeier, 40, de S. Denis, doreur et gendarme.
 C. Guerin, 22 de Menon, volontaire.
 P. Tremont, 24, de Garges, boulanger à Sevres.
 G. Lardin, 24, de Chaumont, volontaire.
 A. Baron, 49, de Dijon, horloger.
 J. B. Gonin, 55, de Rigny, charpentier et vannier.
 N. Drouin, 43, de Gons, frippier à Orléans.

Convaincus de s'être rendus les ennemis du peuple, en conspirant contre la liberté et la sûreté, en provoquant la révolte des prisons, l'assassinat et la dissolution de la représentation nationale, la résistance aux autorités constituées, le découragement des citoyens volontaires appelés à la défense de la patrie, en applaudissant aux assassinats des représentants du peuple, et cherchant à ébranler la fidélité des citoyens de la République.

A. F. Sainte Marie, âgé de 14 ans, né à Paris, ex-noble, convaincu de s'être aussi rendu sciemment l'ennemi du peuple, attendu son âge, a été condamné à 20 ans de détention dans une maison de correction.

LE 10 JUILLET.

44 personnes ont été condamnées à mort. Savoir :

F. P. Pérignon. 33, né à Ste Menchoul, vicaire de S. Roch.
 S. B. F. Attirel, 47, de Dole, prêtre rue S. Jacques.
 C. Lebreft, 36, de Bezu, curé *const.* de Saucourt.
 J. Freret, 67, de S. Aubin, curé d'Héricourt.
 S. M. Beniere, 57, de Rouen, curé de Chaillot.
 B. Guede ville, 63, prêtre de l'Oratoire, né à Caen.
 J. Thomeret, 36, de Chamsegret, curé de Noisy le sec.

 A. J. R. Caradeuc de la Chalotais, 61, né à Rennes, procureur-général au parlement de Rennes.
 N. R. Pernot, 80, de Paris, maréchal de camp.

F. L. Durard,

- F. L. Durand de Bignon, 50, de Paris, ancien colonel des cent Suisses.
 L. J. Comte d'Ailly, 58, de Paris, rue Taranne.
 L. R. de Champagny, 51, né à Seurve, colonel du rég. de Flandres.
 L. F. De Cornette-Laminier, 61, né à Montmorillon, officier de l'état major des Dragons.
 L. Duperray, 37, né à Macon.
 F. C. Guerpel, 40, de Nonant, capitaine de Hussards.
 M. R. de Gondrecourt, 33, né à Châlons sur Saone, cap. au 1^{re} rég. de cavalerie, lieut. de la garde du Roi.
 F. G. P. de Rochemort, 43, de Rochefort, cap. de Chasseurs.
 V. C. F. Roux de Puiver, 31, de Toulouse, lieutenant de vaisseau, chevalier de Malthe.
 C. F. A. de Durfort, 35, de Toulouse, garde-du-corps.
 C. A. Deselle, 44, de Paris, capitaine au Régiment Royal, ensuite adjoint aux adjudans généraux de l'armée des Sables.
 G. L. M. le Clerc de Buffon, fils du Comte de ce nom, âgé de 30 ans, major en second au régiment d'Angoumois.

 L. C. Morin, 64, de Paris, quartier maitre de la garde du Roi.
 J. B. Dorival, 66, de Paris, commissaire au châtelet.
 P. G. Pariseau, 41, de Paris, journaliste.
 A. Tournon, 40, de Lyon, journaliste.
 J. B. le Maire, 40, de Grand Verneuil, procureur.
 A. Cart Balthazar, 47, homme d'affaires de Mde. de Marfan.
 J. Louvatiere, 34, de Paris, liquidateur de la ferme générale.
 J. G. Adam le Marin, 41, de Paris, capitaine de vaisseau de la compagnie des Indes.
 P. C. Machet-Veli, 59, de Loigny, intendant des bâtimens de Monsieur, frere du Roi.
 J. R. A. Bourmault de Fleury, 54, de Meudon, commissaire à la vente des biens nationaux.
 L. F. Menil, 32, de Colbec, cuisinier de Menou, capitaine de cavalerie.
 C. N. Goufaut, 53, de Paris, directeur de la loterie, rue de Mail.
 P. Bardou, 68, de Versailles, inspecteur des haras à Fontainebleau.
 G. G. F. Lalan, 42, né à Amiens, receveur des loteries.
 M. F. Rouffiale, 60, né à Malesherbes, receveur des loteries.
 A. G. Vattier, 51, né à Charenton, maitre de poste à Berny.
 J. Sinateau Verduze, 27, horloger, rue S. Honoré.
 J. J. J. Mousnier, 38, né à S. Jean d'Angely, avocat, rue S. Anne.
 A. F. Faven Boffut, 45, né à Mouron, commissaire à terrier.

 J. C. Chopelet,

J. C. Choquet, 32, de Beriaux, lieutenant colonel commandant le 9^e bataillon de Paris.

J. C. M. Marivaux, 52, de Pontoise, avocat à Paris.

A. Paris, 47, de Troyes, palefrenier du Duc de Brissac.

J. Fregerot, 67, de Chaudressac, cultivateur à Manot.

Convaincus comme ci-dessus de s'être rendus les ennemis du peuple, en conspirant contre la liberté et la sûreté, en provoquant par la révolte des prisons l'assassinat et la dissolution de la représentation nationale, en participant aux complots liberticides du tyran dans la journée du 10 Août 1792, en participant aux trahisons des infâmes Dumourier et Valence, en maltraitant les patriotes, en refusant d'obéir aux lois de la réquisition de fournir du grain et de la viande pour la subsistance des citoyens, &c. &c.

Scomp pere, 40 ans, de Strasbourg, propriétaire Américain.

L'Archevêque Thibault, 49, de S. Domingue, avocat au Cap.

Nazou, 38, de Corbigny, planteur à S. Domingue.

Molard, 44, né à Bordeaux, marin.

S. Eyriès, 61, de Marseille, capitaine de vaisseau au Havre.

Barraguet d'Hilliers, 20, de Paris, brigadier gen. à l'armée du Rhin.

Ferry, 30, juge criminel à l'armée des Ardennes.

Martin, 35, de Paris, secrétaire d'un juge de paix.

Co-accusés, ont été acquittés, et réintégrés en la maison d'arrêt du Luxembourg, où ils étaient précédemment détenus pour d'autres causes.

DU 11 JUILLET.

6 personnes ont été condamnées à mort. Savoir.

J. J. L. Gleiz, 30 ans, de Briere, vicaire de Vaucluse.

P. M. S. D. Dumorland, 21, de Strasbourg, soldat.

L. Ancelin de la Garde, 51, de Bernafard, lieutenant de vaisseau.

E. Gollier, 54, de Paris, administrateur du district à Pontoise.

J. Millelongue, 33, de S. Paul, médecin à Vésoul.

J. Royer, dit Bezier, 39, de Sedan, favonier, ancien garde du Roi.

Convaincus de s'être rendus les ennemis du peuple, en entretenant des intelligences avec les ennemis de l'état ; en pratiquant des faux pour favoriser leurs projets ; en participant aux conspirations de Capet ; en tentant de dissoudre les sociétés populaires, en provoquant des émeutes, en abusant des fonctions qui leur étaient confiées en favorisant des conspirateurs par de faux certificats de résidence, en applaudissant aux succès des rebelles.

DU 12 JUILLET.

28 personnes ont été condamnées à mort. Savoir :

M. A. Bouret de Grimaldy, âgée de 50 ans, née à Champigny, demeurant à Paris, rue de l'Arcade.

E. L. de Montarly, 64, de Langres, capitaine d'infanterie.

J. G. Rosé, 51, de Dammartin, femme de Montarly.

J. F. Rapin Thoyras, 22, de Montauban, capitaine d'artillerie.

C. E. F. H. Macdonald, 49, Ecossais, colonel du régiment de Foix.

C. X. Bourrelrier, 49, de Salins, député pour le prétendu Comité de salut public de Lons-le-Saulnier, demeurant à Mentry.

J. B. Vivian, 52 ans, de Gonliege, médecin, membre du conseil général du département du Jura.

C. Sorlin, 48, d'Orgelet, juge du tribunal de ce district.

S. E. Grand, 63, d'Orgelet, membre du Comité de salut public de Lons-le-Saulnier.

C. F. 52, de Péronne, trésorier du district de Lons-le-Saulnier.

C. J. J. Clermont, 62, de Salins, maire de cette ville, député à l'assemblée constituante.

P. C. Gauthier, 34, de S. Amour, agent national de cette commune.

C. E. Guyon, 52, de Poligny, cy-devant procureur au baillage, membre du conseil général de la commune de Poligny.

J. B. Robellin, 37, de Cologne, huissier, cultivateur.

A. Machet, 41, de S. Amour, procureur syndic du département du Jura.

D. Ruffey, 58, de Lons-le-Saulnier, commis à la Saline de Mont-Morot.

F. M. Guiraud, 52, de Conda-la-Montagne, médecin, administrateur du département du Jura.

R. Piédrequin, 44, née à Langres, veuve Trestondant, demeurante à Besançon.

R. Marcandier, 27, de Guise, journaliste à Paris.

M. A. Gouarnot, 31, de Paris, femme de Marcandier.

F. T. La Croix, 33, de Paris, membre du Comité de surveillance de Brioude.

F. Imbert, 33, de Montpellier, officier de la maréchaussée.

R. Vignault, 30, de Saint Sauge, demeurant à Paris, rue du fauxbourg Montmartre.

- T. Baudry, 52, d'Angers, ingénieur, chef de bureau aux affaires étrangères.
 P. Fierval, 40, de Florac, employé à la régie générale de l'enregistrement.
 G. F. Le Comte, 44, de Ronesse Fontaine, procureur, rue des martyrs.
 L. Suzon, 46, de Paris, gendarme à cheval.
 F. P. le Fevre, 28, de Provins, maréchal de logis au 18ème régiment de chasseteurs.

Convaincus de s'être rendus les ennemis du peuple, en provoquant par des écrits la dissolution de la représentation nationale, en distribuant, et colportant ces écrits, en conspirant contre l'unité et l'indivisibilité de la République, en participant aux arrêts liberticides des départemens du Doubs et du Jura, en les faisant exécuter, en entretenant des intelligences avec les ennemis, en favorisant les projets du tyran au 10 Aout 1792, en servant d'espion aux ennemis, en offrant leurs services à Pitt, en favorisant les projets liberticides des traîtres Lanoue et Lameth, en provoquant avec eux la marche des armées sur Paris ; en servant d'instrumens aux assassins du peuple, et provoquant le rétablissement de la royauté.

Ont été acquittés, et mis en liberté,

- S. F. Chassin, 50, né et vivant de son bien à Froideville.
 A. F. Billot, 47, procureur général syndic du département du Doubs.
 P. Bouvenot, 46, d'Arbois, avocat à Besançon, administrateur du directoire du département du Doubs, député à l'assemblée législative.
 C. F. Jeanfon, 38, de Besançon, adm. du département du Doubs.
 A. Renaud, 28, de Pesmes, greffier du juge de paix de Pesmes.
 P. Blanchard, 35, de Cras, député de l'Ain, cultivateur.
 L. Thomey, 44, de Grenoble, vivant de son bien à Secelles.
 C. Rivon, 42, de Conte, thuillier à Carismont.
 J. Paris, 20, née à Douay, femme Bayeau, aubergiste.
 M. Douville, 28, de Mont-de-Ville, dentellière.
 J. B. Delpierre, 41, de Varneton, journalier cultivateur.

DU 13 JUILLET.

38 personnes ont été condamnées à mort. Savoir :

- L. J. S. Bricogne, âgé de 62 ans, né à Liancourt, curé de Marly.
 J. F. J. Benault, 51, de Julgen près Courtray, curé de S. Cyr.
 M. Grandjean, 60, de Courty, pays de Luxembourg, curé de Beaulieuville.

C. H. Boismaigre,

- C. H. Boissinaigre, 42, de Versailles, curé de Chatou.
M. Lambert, 80, de Jargeot, curé de Gidy.
V. Rossignac, 32, de Rouillac, vicaire de Lézignac.
J. N. Deluche la Croze, 44, de Bordeaux, prêtre, et maire d'Erasgny, département de Seine et Oise.
L. A. B. Suzane, 54, de Chartres, curé de Boissy.

A. Hervé, Comte de Faudoas, âgé de 57 ans, né à Bayeux, capitaine de cavalerie, demeurant à Canity.
E. Hervé de Faudoas, âgée de 18 ans.
C. N. de Faudoas, née à Bayeux, 49, veuve Beurrois.
O. Souchet d'Alvinart, 65, de Paris, capitaine de dragons, gouverneur des pages du Roi.
H. E. Meguenem d'Artaise, 75, ancien capitaine de cavalerie, demeurant à Versailles.
M. A. La Suderie, 41, de Chambon, veuve de la Suderie Gamory, gentilhomme.
J. A. Saint-Priest, 42, née à Limoges, femme divorcée de Dacier Desbrosses, à Confolens.
A. B. L. J. Rousseau, 45, de Versailles, maître d'exercice et armes des enfans de France.

J. E. Roze, 53 ans, né à Château-Porcien, procureur général syndic du département de la Marne, cultivateur à Grand Champ.
R. J. Nicolais, 22, né à Erné, officier municipal.
J. M. J. Lagedec, 22, de Pontivy, commis du payeur de l'armée du Nord, demeurant à Vannes.
N. Frédéric, 51, de Clouenges, tailleur des pages du Roi.
J. Rosé, dit la Rosée, 47, palefrenier du Roi, à Versailles.
J. B. Legain, 18, de Gnapen en Brabant, étudiant, arrêté à Philippeville.
G. Vanhoof, 18 d'Anvers, horloger en Brabant, arrêté près Charleroy.
J. E. B. Cousin, 43, de Mondidier, caissier général des états de Bourgogne, cultivateur à Arcueil.
J. J. Laville, 43, de Ste. Marie, commis aux affaires étrangères à Versailles.
J. C. Pelchet, 47, de Pontarlier, architecte inspecteur des bâtimens du Roi, à Versailles.
C. A. Clément, 72, né au Buy, médecin.
J. J. Thune, 42, juge au tribunal du district de Nions.
C. F. A. Lebarbier, 53, avocat au Buy.
B. Bragot, 47, de Moustier, huissier à St. George.

P. Maumont, 42, cultivateur à la forêt d'Alban.

P. Renaud, 32, laboureur à Vicq.

B. Boudet, 36, cultivateur à Souget.

J. Delpi, 45, laboureur à Sugues.

J. Perier, 62, veuve Hilaire, voiturier.

M. A. Bidault, 60, veuve Tricardt.

J. F. Lanteigne, 26, de Caen, ouvrier à Rouen.

J. Lanteigne, 23, frere du précédent.

Convaincus de s'être rendus les ennemis du peuple, en entretenant des intelligences avec les ennemis, en participant aux complots de Capet, en cherchant à jeter l'alarme et le désordre dans l'armée de Sambre et Meuse, lors de la bataille de Fleurus, en repandant de fausses nouvelles, en protégeant l'émigration des pages, en quittant le pays ennemi, pour venir jouer le rôle d'espions sur le territoire Français, en méprisant et violant les lois, en excitant des soulèvements tendans à armer les citoyens les uns contre les autres, en empêchant d'accepter la constitution républicaine, en provoquant par des propos la dissolution de la représentation nationale, &c.

9 accusés, laboureurs, journaliers, &c. acquittés et mis en liberté.

DU 15 JUILLET.

30 personnes ont été condamnées à mort. Savoir.

F. D. Millet, 45, chanoine de Port-la Montagne, à Sens.

C. Parat, 35, vicaire de Rosiere.

J. P. Laurent, 58, curé de la Selle.

A. F. Huet Dambrun, 51, de Paris, y demeurant rue Coquillere, maitre des requêtes.

F. L. Desfréaux, 58, de Paris, noble.

M. C. Tarrin, 49, née à Villeneuve, femme de M. de Brunelle, gentilhomme, demeurant à Serboane.

C. G. La Chapelle, 39, né à Lyon, commissaire de la maison du Roi.

C. T. Bourdelois, 51, veuve Daubigny, officier du génie, demeurant à Paris, rue Taitbout.

J. C. S. Daubigny, 30, née à Metz, femme de Dupont, maitre des eaux et forêts de Lorraine.

A. D. Bourbonne, 52, de Sens, lieutenant - colonel de gendarmerie nationale.

M. C. Legris, 31, femme dudit Bourbonne.

J. L. Rollat,

- J. L. Rollat, 51, président du district de Sannat.
J. Rollat, 42, cultivateur.
J. B. Salleneuve, 44, d'Aigueperse, employé à la compagnie des Indes.
N. A. Fariot dit Martin, 25, employé à la poste aux lettres.
E. A. Legris, 71, de Sens, notaire à Buillon.
F. Paris, 28, né à Colombé la Fosse, employé au bureau de l'état-major du 2d bataillon de l'Aube, ci-devant domestique de Mandat.
A. E. Frappier, 38, de Douzi, avocat et maire audit lieu.
J. Tardy, 50, de Bordeaux, femme de Rapin, directeur des vingtièmes de Douzi.
P. J. Lion, 42, de Chamouzi, domestique de Dambrun.
J. B. Faïseau, 39, de la Selle, agent du Duc de Nivernois.
M. F. Binet, fille, 50, vivant de son bien à Douzi.
L. R. Vauquois, 34, de Paris, employé aux fermes.
J. Lambriquet, 53, garçon de la chambre de Monsieur, frere du Roi.
A. F. Fortin, 60, de Paris, cap. de gendarmerie à Sens.
J. Fougere, 36, femme de Chadoulot, concierge de M. d'Albignac, évêque de
J. Reniaud, 51, de Brion, charpentier.
N. Renier, 35, d'Aix, garçon cartier à S. Maur.
H. N. Grand, 36, de Saarbruck, palefrenier du Prince S. Maurice.
Chabran, 33, de Brignon, palefrenier du général la Ferriere.

Convaincus de s'être rendus les ennemis du peuple, en entretenant des intelligences avec les ennemis de l'état ; en servant les projets du Roi, en participant aux assassinats commis contre le peuple le 10 Aout ; en se rendant coupables des crimes du tyran ; en cherchant à ébranler la fortune publique ; en tenant des propos contre-révolutionnaires ; en usurpant des pouvoirs, et abusant de ceux qui leur avaient été délégués ; en provoquant la guerre civile par le fanatisme ; en discréditant les assignats : en cherchant à détruire les subsistances en tuant des brebis pleines ; en avilissant la cocarde nationale ; en semant la discorde parmi les citoyens ; en cherchant à ébranler leur fidélité envers la Nation, &c.

- A. Meme, 32, curé de la Guillotiere.
M. Lafond, 35, curé de Berneuil.
E. C. Pécautin, pere, 56, armurier à Orléans.
Merlot, 46, maréchal ferrant à Douzi.
Limoges, 42, tailleur de pierres à Douzi.
Pierry, 30, chapelier à Bourgoin.
Contamin, 33, ferrurier à Cremiere.

Thirion,

Thirion, 60, juge de paix à Athier.
Hû, 37, épicier, juge de paix de la section du Panthéon.
Moulin, 32, boucher, fauxbourg S. Antoine.
Nortier, 35, boucher, rue de la Coiffonerie.
Fouilloux, 27, notaire à S. Dangel.
Anglade, 32, cultivateur à Archaux.
Jahuzet, 32, gendarme national.
Lacaux, 38, journalier.

Co-accusés, ont été acquittés et mis en liberté.

DU 16 JUILLET.

31 personnes ont été condamnées à mort. Savoir.

M. A. Semilhac, 26, né au Puy, ci-devant religieux.
V. Ollier, 57, de Crapone, curé de Monistrol.
J. Gellé, 35, curé à Villejoubert.
J. Audigier, 42, curé de S. Laurent de Peyre.

P. Sigault l'Etang, 61, d'Anlaguiere, noble, demeurant à Vabrette.
M. Chamborand, 45, femme divorcée de Duplessis, garde du corps.
C. Duplessis la Merliere, fille, 29 ans.
A. C. Geoffroy, 38, de Maubeuge, lieutenant au 11eme régiment de chasseurs.
P. Poirier, 55, cultivateur, gentilhomme à S. Laurent.
M. Lauradour, 50, femme dudit Poirier.

M. Beisseries, 50, officier municipal de Jumilhac.
J. Brébion la Haye, 49, de la Roche Foucault, médecin.
C. Gaboriaux, 56, notaire à Jarnac.
P. Perrin, 49, tireur des mines de fer, procureur de la commune de Fresnoy.
J. Adnet, 33, maréchal à Fresnoy.
P. Pinet, 51, agent de Ferrary, noble, émigré à Romans.
V. Esbrayat dit la Blache, 56, de Montreuil, maire de S. Tront.
J. J. Maraval, 45, du Puy, avocat.
A. Queyrod, 42, d'Escublac, praticien à Espagnon.
J. P. Souches, dit Duprès, 55, né à Mauras, chirurgien.
J. L. Vergez,

J. L. Vergez, 42, de Sanges, département de haute Loire, maire et juge de paix de cette commune.

J. Bouchet, 65, de S Paul, juge du tribunal d'Isangeaux.

M. Paillet, 34, de Hufson, mercier, et adm. du district à Monistrol.

A. Duteil, 41, aubergiste à Monistrol.

J. A. Therme, administrateur du district à Monistrol.

J. Moret, 71, notaire à Monistrol.

E. C. Darlot, 58, concierge du Marquis de Maubourg.

L. Labbé, 35, d'Aulnay, aubergiste.

C. E. Levasseur, 37, meunier à S. Arnould.

C. Louyot, 18, manouvrier à Tonin.

N. Papa, 34, de Mellière, soldat au 8e bataillon du Doubs.

Convaincus de s'être rendus les ennemis du peuple, en entretenant des correspondances avec les ennemis de la République, en prenant part à la révolte connue sous le nom du *camp de Jalez*, en tenant des propos contre-révolutionnaires, en vexant, maltraitant les patriotes, en abusant des fonctions publiques qui leur étaient confiées, en dilapidant les biens de la République, en excitant les citoyens de la première réquisition à ne pas partir pour défendre la liberté, en fournissant des secours en argent aux ennemis de l'état, en provoquant et excitant des émeutes tendantes à la dissolution de la représentation nationale, &c.

13 co-accusés, ouvriers, vignerons, déserteurs, manouvriers, mis en liberté et acquittés.

DU 17 JUILLET.

40 personnes ont été condamnées à mort. Savoir :

J. B. Brothal, 41, curé de Marillac.

J. la Broussé de Boffrand, 40, noble, à Montrond.

J. L. Audebert Roubeau, 52, né à Aix, maître de mathématiques à Paris, rue de la Verrerie.

A. L. S. Calmer, 48, né à la Haye, négociant à Paris.

C. L. D. Mulot Laménardière, 60, de Paris.

T. Keppler, 77, de Dekingen, syndic de l'abbaye d'Andlau.

F. Edelmarn, 45, musicien, à Strasbourg.

L. Edelmann, 31, fabricant d'instrumens.

J. A. Delamel-Bournet, 22, né à Joyeuse.

P. F. Monnet,

P. F. Monnet, 30, de Recologne, employé dans les fourages à Strasbourg.

J. Yung, 33, cordonnier, à Strasbourg.

C. H. Tellier, 50, de Tours, greffier du tribunal de paix de Marseille.

C. Borel, 34, cultivateur à S. Jean d'Iffoudun.

L. Riquet, 40, femme de Blaisot, cuisinier du ci-devant ambassadeur d'Angleterre.

L. J. Yvon, 48, courrier de la malle à Paris.

F. Morel, 45, de Strasbourg, perruquier à Bar.

Seize religieuses Carmélites de Compiègne.

M. Tourret, 79, née à Mony.

M. A. Piedcourt, 78, née à Paris.

M. C. C. Brard, 58, née à Bourt.

F. Croisy, 49, née à Paris.

M. Trezel, 51, à Compiègne.

M. A. Hannisset, 52, à Rheims.

M. C. Lidoine, 42, à Paris.

A. Pillierat, 34, à Cassart.

M. A. Brideau, 50, à Belfort.

R. Chretien, 50, à Evreux.

M. Dufour, 54, née à Beaune.

A. Poussel, 52, née à Fresnes.

E. Vezolat, 30, née à Ligne.

M. Meunier, 29, née à S. Denis.

C. Soiron, 55, née à Compiègne.

T. Soiron, 43, née idem.

L. Hellot, 36, de Rouen, capitaine en second dans les charrois.

P. E. Chasseloup, de Corbeil, armurier du 9^{me} rég. d'hussards.

L. Menard Dubois, 46, vigneron à Romans.

L. P. Mesnard, 60, née à Rivière, veuve Dupret-Pradot.

P. le Jeune Romanet, 66, laboureur à S. Cyr.

A. Petit, 47, mégissier, à Albert.

P. Pruneyre, 44, de Brioude, caporal de bataillon.

M. Hubert, 36, instituteur de volontaires.

Convaincus de s'être rendus les ennemis du peuple en entretenant des correspondances avec les ennemis de la République, en incarcérant arbitrairement des citoyens, en arborant la cocarde blanche, en formant des conciliabules fanatiques, en composant et conservant des écrits contre-révolutionnaires, en portant des secours aux émigrés, en s'opposant au recrutement, en participant aux projets du conspirateur *Schneider*, en excitant des allarmes, en portant les armes contre la République, en s'opposant à l'exécution des lois, en conspirant dans l'intérieur

térieur de la République, en troublant les municipalités, en empêchant la lecture des décrets de la Convention nationale, en provoquant le rétablissement de la royauté, en commettant des infidélités envers la République, &c.

13 co-accusés ont été acquittés et mis en liberté.

DU 19 JUILLET.

29 personnes ont été condamnées à mort. Savoir.

P. Guy, 45, curé de Villers.

G. J. Van Capelle, 42, curé de Leidrezel, départ. du Nord.

J. B. Magon de la Balue, 81, né à S. Malo, négociant, noble, place Vendôme.

L. Magon de la Belinaye, 80, né à S. Malo.

F. M. J. Magon, 48, de Cadix, femme de M. le Marquis de S. Pern.

E. C. A. La Lande-Magon, fils, 49, né à S. Malo, demeurant à Paramé.

A. L. M. C. S. Pern, 21, née à Rennes, femme de Cornulhyer.

F. J. Cornulhyer, 22, de Rennes, domicilié à Paris.

J. B. M. B. Saint Pern, 17, né à Rennes.

J. B. Conin de S. Luc, 75, né à Rennes, président au parlement de Bretagne.

F. M. Dubois, 36, femme du président Conin de S. Luc.

V. Conin S. Luc, 33, née à Rennes, vivant dans une maison de retraite à Quimper.

L. G. Gaucher, 59, de S. Leger, chevalier de S. Louis.

P. F. Puzel, 52, veuve de M. de Varin de Bezançon.

C. Gardy, 50, de Rennes, commis de Magon de la Belinaye.

J. Courreur, 68, receveur des rentes à Paris.

C. A. Legris, 32, de Paris, intendant du Duc d'Havré, émigré et commis-greffier au tribunal révolutionnaire.

Scionnot de Chesne, 55, de Tours, avocat à Versailles.

E. N. Anenot, 28, de Quimper, marchand de bœufs.

F. Laroque fille, 33, née à Quimper.

F. Laroque fille, 30, née à Quimper.

J. B. Gremont, 58, huissier à Gisors.

P. Ratiéville, 55, fabricant de savon à Rouen.

P. Deshuissars, 58, cultivateur à Bailly.

S. Aubry, 42, de Pouillon, soldat à Vitry.

N. F. A. J. Olivier, 36, couturière à Douay.

M. Marcy, 26, fille domestique de Mde. Varin.

M. Blandin, 63, fille domestique du prêtre Thouflet, émigré, domiciliée à Besançon.

A. Oudet, 33, de Rochefort, fille domestique de Mde. Varin.

Convaincus de s'être déclarés les ennemis du peuple, en cherchant à avilir la représentation nationale par des propos séditieux, en entretenant des correspondances avec les ennemis de la République, en leur fournissant des secours, en parcourant les départements pour y semer le trouble et la division, en provoquant le rétablissement de la royauté, en méprisant les lois, en arrachant les décrets appliqués sur les murailles pour les soustraire à la connaissance des citoyens, en prêchant le fanatisme, en co-opérant aux projets du tyran, en tenant des propos contre-révolutionnaires, en cherchant à avilir les autorités constituées, en vexant les citoyens, en cachant dans les jardins et ailleurs, du numéraire et autres objets.

5 co-accusés ont été acquittés et mis en liberté.

DU 20 JUILLET.

14 personnes ont été condamnées à mort. Savoir :

J. B. Villemain, 23, prêtre à Livremont, dép. du Doubs.

J. P. L. Rouxel de Blanchelande, 20, aide de camp de son père, gouverneur des colonies.

L. A. Berbis, 25, d'Auxonne, femme de Dutheil aîné, officier d'artillerie.

J. F. Lurion, 52, de Besançon, gentilhomme à Baune.

P. Tiffere, 33, garde-du-corps de Monsieur, domicilié à Montaut.

A. Cazes, 60, joge du bailliage, et maire de Montaut, département de l'arrige.

J. M. Joizard, 42, notaire et procureur de Montaut.

B. Dardignat, 63, notaire et maire de Montaut.

C. Zolla, 23, femme de chambre de Mde. Dutheil.

J. A. Tissot, 33, d'Arçon, lieutenant des douanes nationales aux postes allemands.

F. Lallemand, 23, de Tigny, cap. au 1er bataillon des Vosges.

B. Pinard, 70, de Dijon, commis de négociant à Besançon.

C. A. Daix, 46, de Salins, domiciliée à Besançon.

M. Bauchet, 60, marchande à Besançon.

Convaincus

Convaincus de s'être déclarés les ennemis du peuple, en empêchant le recrutement, en insultant l'arbre de la liberté, en prononçant les cris infâmes de vive Louis XVII, en entretenant des intelligences avec les ennemis extérieurs, en recelant et cachant les ennemis de la République, et les effets des émigrés.

13 co-accusés acquittés et mis en liberté.

16 personnes de Troyes, accusées d'avoir abusé de leurs pouvoirs, pour vexer les citoyens, ont été acquittés et mis en liberté; et A. Guelou, marchand de Troyes, prévenu de fausses dépositions dans cette affaire, a été conduit à la Conciergerie, pour être statué à son égard ce que de droit.

DU 21 JUILLET.

29 personnes ont été condamnées à mort. Savoir.

M. L. L. Cuffy, 51, né à Coutances, archidiacre de cette ville.

F. L. Demoty, 34, de Carentan, chanoine de Coutances.

Jr B. C. Renou, 28, de Bonneval, vicaire de Prouais, puis imprimeur à Paris, rue de Grenelle.

C. A. M. Hue-Caligny, 37, de Valognes, chevalier de Malthe.

F. Guichard Mauditry, 54, de Vers, cultivateur à Bayeux.

J. C. Berouville, 45, femme de Guichard Mauditry.

P. F. C. Sorin dit Lepenne, 45, de Coutances, gentilhomme.

M. G. L. Hebert, 38, de Savigny, femme divorcée de M. Cadot, émigré et capitaine de dragons, demeurant à Coutances.

L. L. Cuffy, 23, de Coutances, gentilhomme.

A. Tanqueray, 51, gentilhomme, cap. de dragons à Coutances.

H. Le Forestier, 50, de Morbick, ci-devant comte, maire de Vers.

J. N. Juhel, dit Bonusé, 36, d'Arteville, capitaine au régiment de dragons d'Artois.

J. B. H. F. Collet d'Antrefaoul, 32, né à Coutances, officier au 7^e régiment d'artillerie, demeurant à Caen.

J. J. N. Guichard, vicomte de Gavrey, 62, de Bayeux.

F. R. Le Pigeon, 66, d'Avranches, président honoraire de l'élection de Coutances.

P. A. Boudier, 31, marchand et procureur de la comm. à Gavrey.

P. Maudit, 42, de Nogent-le-Rotrou, sous-chef de l'administration de la marine à Granville.

J. J. Crouillard, 25, domestique de M. de Tanqueray.

C. Lescandrp, 34, de Briqueville, accusateur public au tribunal de Coutances

P. Potigny-Lamay, 34, vivant de son bien à Coutances.

A. J. N. Delamare, dit Plémont, 30, juge, ci-devant commissaire enquêteur au bailliage de Coutances.

L. J. A. Dreme, 26, professeur de mathématiques à Paris.

C. Plâtre, dit Bellecour, 34, coëffeur de Madame Royale, employé dans les charrois de l'armée.

F. Blandin, 45, de Chollet, fabricant de mouffelines.

G. J. Gebistrophe, 41, de Luzerne, domestique de M. Marigny, émigré, adjudant dans les transports militaires.

R. Launay, 48, de Fié, femme de Voile.

P. J. Romain, 41, de Bourdon, gendarme à Moulins.

C. Ostalier, 48, de Paris, jardinier.

J. B. Blezere, 42, ferrurier et gendarme à Paris.

Convaincus de s'être rendus les ennemis du peuple, en entravant les réquisitions faites pour l'armée du Rhin, en détournant et accaparant les fourrages, et commettant des concussions et exactions envers les citoyens, en dilapidant les propriétés nationales, en entretenant des intelligences avec les ennemis de l'Etat, en attendant à l'unité et à l'indivisibilité de la République, en commettant des infidélités dans les fournitures pour les armées, en favorisant l'émigration, en répandant de fausses nouvelles, en abandonnant les travaux de la République, en s'apitoyant sur la mort du tyran, en refusant de prêter le serment à la constitution civile du clergé et d'obéir aux lois de la déportation, en se révoltant contre le gouvernement révolutionnaire, en portant les armes contre la République, en cachant des grains et les faisant pourrir pour en priver la République, &c.

Ont été acquittés et mis en liberté,

C. A. M. Hue-Caligny, 37, chevalier de Malthe.

J. F. Gobillet, 64, maire de Granville.

T. H. Piennes, 45, d'Avranches, gentilhomme ;

F. X. Lamba, 23, maire de Schlestadt ;

& 13 autres co-accusés.

DU 22 JUILLET.

46 personnes ont été condamnées à mort. Savoir.

- C. F. C. Cossé Brissac, 70, veuve du Maréchal de Noailles.
 A. J. B. de Noailles, 35, femme du Vicomte de Noailles.
 H. A. L. Dagueffeau, 57, femme du Duc d'Ayen, émigré.
 J. L. Juvenot Trenelle, 69, veuve la Châtre.
 J. Meynard Mellet, 17, de Brive la Gaillarde.
 C. M. de Talaru, 70, cordon rouge, rue de Richelieu.
 J. J. de la Roche Lambert, 41, rue d'Antin.
 S. C. Boutin, 74, ancien trésorier de la marine.
 J. B. La Borde, 60, de Paris, ancien premier valet de chambre du Roi, et fermier général.
 E. la Roche-Lupy, 64, gentilhomme, habitant Nevers.
 L. Cascoing, 66, femme du dit la Roche Lupy.
 A. H. de Rémigny, 37, de Nevers, maire de Sézanges.
 A. C. de Pracomptal, 61, de Rosny.
 P. R. Marion de la Maule, 59, gentilhomme à Nevers.
 S. T. Seguiere, 66, de Paris, veuve de Remigny, à Nevers.
 C. L. Chambrun d'Usseloup pere, 56, auditeur en la chambre des comptes de Nevers.
 P. Chambrun d'Usseloup fils, 25, né à Nevers, cultivateur.
 J. J. Dubois pere, 58, président à la chambre des comptes de Nevers.
 C. E. l'Empereur Bissy, 74, juge au baillage de Nevers.
 M. E. l'Empereur, 66, garde du Roi à Nevers.
 J. P. Berger Desparres, 55, de Nevers, cultivateur à Garchity.
 J. d'Apremont Lindeux, 35, capitaine d'un régiment provincial.
 F. Vieulasse, 67, de Villeneuve d'Agen, capitaine.
 L. C. E. Laffon des Effarts, 53, chef d'escadron, arrêté à Péronne.
 M. R. L. E. Thoreau, 73, veuve de S. Juite, conseiller au parlement de Paris.

C. Deslers,

C. Desfiers, 38, général à l'armée des Pyrénées.

P. F. Gossin, 40, ex-constituant, procureur-général-syndic du département de la Meuse.

J. Patolot, 27, commissaire à Paris.

F. Revêche, 45, de Nangis, fermier du commandeur Bailly-le-Bas.

F. Duval, 27, domestique du président Molé,

M. A. Martinville, veuve de Veau Garnier.

M. Dubuiffon, 45, domestique et puis vivandier à l'armée.

P. C. Mouchy, 31, commis-charron à Paris.

J. Caillaux, dit l'Hussar, 48, domestique de M. le Peyre,

J. Roger, 51, employé au mont de piété.

N. Semillard, 71, de Troyes, marchand.

A. M. N. Semillard, 24, de Paris.

A. Gautier, 53, de Montaigu, commissaire à Mery.

J. B. P. Evra, 40, de Charité sur Loire, ex-gendarme au Gravier.

C. A. Prissy-Linoux, 37, de Nevers, officier municipal de Germigny.

G. P. Camuzet, 60, juge à Nevers.

C. Boyau, 27, veuve de Ch. Amiral à Plagny,

J. J. Haly pere, 56, de Gressour, notaire et officier municipal à Nevers.

J. B. Laxalde, 42, d'Ailhoue, dép. des Pyr. ori. commis aux ponts et chaussées à Nevers.

J. P. Robillard, 32, officier municipal à Nevers.

F. Trechaux, 26, de Juvigny, dép. de la Nièvre.

Convaincus de s'être déclarés les ennemis du peuple, en participant aux conspirations et complôts formés dans la maison d'arrêt du Luxembourg ; en entretenant des intelligences avec les ennemis de l'état ; en participant aux crimes du tyran et aux dilapidations des fermiers généraux ; en obtempérant aux ordres du tyran de Prusse, en violant la souveraineté du peuple ; en employant des faux passe-ports, en soustrayant des subsistances à l'armée ; en se déclarant les ennemis du peuple, en vomissant des imprécations contre la révolution ; en facilitant l'émigration, en vexant et incarcérant arbitrairement les citoyens ; en cherchant à soulever le peuple, en s'opposant au recrutement, en discréditant les assignats ; en annonçant de fausses nouvelles, en cachant des titres de noblesse au mépris de la loi, en tenant des propos contre-révolutionnaires, &c.

7 co-accusés ont été acquittés, et mis en liberté.

DU 23 JUILLET.

55 personnes ont été condamnées à mort. Savoir :

M. A. de Bruge, 52, né à Valabrigue, ex-vicaire général de l'Evêque de Mende, noble, ex-constituant.

F. C. A. D'Autichamp, 56, d'Angers, noble, chanoine de l'Eglise de Notre-Dame.

J. J. Caillôt, 51, de Rodez, prêtre, rue de la Loi.

J. P. Chevrier, 50, de Rumilly, prêtre à Auteuil.

C. L. F. de Laune, 54, de Paris, religieux de S. Victor, et prieur de Brette.

J. Darchy, 57, de S. Denis-de-Jonc, chanoine de Chatillon.

J. B. Guilbert, 47, d'Angleville, curé constitutionnel de Montfermeil.

J. P. M. A. Latille, 47, de Marseille, ex-oratorien, ex-constituant, et curé de S. Thomas d'Acquin, à Paris.

P. Obrenant, 65, de Compiègne, curé de Magniquerville.

M. Verdier, 56, de Montpellier, secrétaire de l'évêché de cette ville.

L. A. Constantin Montbazou Rohan, Prince, 64, vice-amiral.

F. de Salm-Kirbourg, 48, né à Limbourg, Prince d'Allemagne.

L. Marquis de Carcado, 38, né à Molac.

J. C. Comte de Soyecourt, 69, né à Paris.

G. A. J. F. Dessalle Champanier, 27, né au Mans.

C. L. A. de Beauvoir, 24, né à S. Briec.

A. J. Boucher d'Argis, 44, de Paris, lieutenant particulier au Châtelet de Paris.

L. de Champcenetz, 35, de Paris, rue du Mail, officier aux gardes.

F. L. E. Humbert, 28, de Sarguemines, colonel du 19^e régiment de chasseurs à pied.

L. M. Gouy d'Arcy, 41, de Paris, ex-constituant.

A. Beauharnais, 37, né à la Martinique, ex-constituant et ex-général.

J. H. L. Joli Bevi, 50, né à Dijon, noble, rue neuve des petits champs.

N. A. Querhoent, 52, de Querhoent, comte et maréchal de camp.

J. B. Delorme, 56, de Thionville, écuyer, chevalier de S. Louis, demeurant rue Ste. Croix de la Bretonnerie.

L. C. Waroquier, 38, de Ste Affrique, lieut. de grenadiers royaux.

L. F. Le Roi de Grammont, 64, né à Bonnetable.

A. H. de Caumont, 51, né à la Jourdonniere, dem. rue Cassette.

C. F. de Chambly, 57, né à Louisbourg en Canada, capitaine, rue S. Dominique.

H. Marquis Dupuget, 54, d'Aix, mousquetaire noir, rue de l'Hirondelle.

J. J. de Pestels, 49, de la Chapelle au plat, chevalier de Malthe, demeurant à la Planchette.

J. J. Sounhac, 38, de Villongne, dem. rue de l'Hirondelle.

J. Ward, 45, né à Dublin, général de brigade à l'armée du nord.

J. Valone, 25, de Limerick, domestique de Ward.

F. U. Burk, 17, ne à Lorient, matelot.

E. Harrop, 23, né à Londres, négociant à Paris, rue des deux Ecus.

E. Le Sage, 23, de l'Aigle, précepteur à S. Mandé.

J. F. Michelet, 52, né à Paris.

A. J. B. Mallette, 2J, né à Exideuil, marchand de fer, rue Vantadour.

J. B. Vallet, 33, de Versailles, commis au bureau de la guerre.

C. Miel, 30, de Langres, coutelier.

E. F. Gallet de Santerre, 42, de Paris, banquier.

R. J. Mignard, 32, de Noyers, ex-marin, employé à la commune de Paris.

J. J. Dautremont, 32, de Paris, secrétaire de l'Abbé de Viennay.

N. G. M. Devillers, 26, de Paris, employé aux bureaux des assemblées constituante et législative.

A. F. Bourgeois, 43, de Paris, homme de loi.

A. Marfillac, 43, né à Lyon, bijoutier à Paris.

J. Coupy de Maisonneuve, 27, né à Lignière-la Donzelle, brocanteur.

N. Parent, 36, vivant de son bien à Paris.

M. A. Mollicornet, 36, de Charmay, domestique à la Châtre.

F. Moreau, 40, de Dijon, perruquier à Paris.

B. Millot, dit Benoist, 52, né à Etang, greffier de cette commune.

F. D. G. Soulavie, 49, de Schobach, domestique d'un Anglais.

L. Briffon, 26, domestique du Duc de Fleury.

J. B. Didiot, 31, domestique de la Bourdonnaye.

L. E. Bonneval, 22, valet de chambre d'une Polonoise à Auvigny.

Convaincus de s'être déclarés les ennemis du peuple en participant aux conspirations de Capet, de la femme, de ses ministres, des chevaliers du poignard, aux crimes de Bailly, de la Fayette, à la conspiration de l'étranger, en tentant d'ouvrir la maison d'arrêt, dite des Carmes, pour anéantir la Convention nationale, ses Comités de salut public et de sûreté générale, en instruisant des procédures contre les patriotes pour servir

servir Capet, en entretenant des intelligences avec les ennemis de l'état, en conspirant contre l'unité et l'indivisibilité de la République, en émigrant du territoire Français, en rentrant en France pour favoriser les complots des ennemis, en tenant des propos contre-révolutionnaires, &c.

ont été acquittés et mis en liberté, 16 co-accusés.

Gonfreville, 32, de Rouen, cordonnier, rue St. Honoré.

Jourdan Bellepointe, 25, de Montpellier, adj. des chasseurs Bataves.

Chasseigne, 24, tapissier rue S. Martin.

Saintain, 47, cultivateur au Lude.

Martinot, 38, boucher à Doulens.

Guillot, 46, cordonnier à Egalité sur Marne.

Lemeré, 67, sellier à Egalité.

Le Blanc, cordonnier-fournisseur pour l'armée.

Le Blanc, fils, 33, cordonnier idem.

Stourme, 64, laboureur près Thionville.

Boulogne, 57, étapier à Maxeville.

Renaudin, 60, curé de Poulême.

Hébert, 50, femme Quenet, de Fécamp.

Le Duc, 74, femme Valentin, de Fécamp.

Meunier, 18, blanchisseuse à Fécamp.

DU 24 JUILLET.

36 personnes ont été condamnées à mort. Savoir.

F. R. A. de Maillé, 39, né à Virlande, prêtre, rue de Caumartin.

P. L. De Champigny, 59, de Dulan, curé de Villepinte.

M. L. Laval de Montmorency, 72, abbesse de Montmartre, retirée à S. Denis.

J. H. de Boulbenne de Montesquiou, 42, d'Agen, prêtre de S. Roch, et grand vicaire.

F. Gigault Bois-Bernier, 58, chanoine et grand vicaire de Sens.

P. Ducontens, 56, de la Côte S. André, prêtre, rue des Postes.

J. Gravier de Vergennes, 75, Comte, rue neuve S. Eustache.

C. Gravier de Vergennes, son fils, 42, maître des requêtes, capitaine de chasseurs, officier municipal.

A. P. Albert de Berulle, 39, premier président au parlement de Grenoble, demeurant à Sens.

P. M. V. Beau-

- P. M. V. Beauvilliers Duc de S. Aignan, âgé de 27 ans.
 F. C. Berenger, 29, femme du dit Duc de S. Aignan.
 A. J. Dublaizel, 78, de Lorraine, baron, lieutenant-général des armées du Roi, retiré aux Chartreux.
 J. A. Daubarede, 72, de Lyon, cy devant capitaine, rue S. Jacques.
 J. F. Gauthier, 24, de Moissac, page du Roi.
 P. C. Coppin de Villepreux, 45, capitaine à la suite de la cavalerie.
 C. A. Charleval, 46, d'Aix, lieutenant de la garde du Roi.
 J. Dagieux, 43, officier de la même garde.
 F. C. Thibault la Garde, 31, de S. Angonne, officier du régiment des gardes Françaises, demeurant à Rouen.
 E. P. H. Dubois, 36, femme de Joly de Fleury, avocat général au parlement de Paris, rue de Valois.
 C. L. S. de Soyecourt, 35, née à Paris, veuve du Baron d'Hinnisdal.
 M. H. L. de Flavigny, 28, femme du Comte Desvieux, rue neuve S. Augustin.
 A. L. J. Flavigny, 31, de Charme, lieutenant en second au régiment des Gardes Françaises.
 C. F. G. Graindorge, comte de Mesnil-Durand, 34, né à Lisieux, ci-devant adjudant-général.
 F. C. L. F. De Maillé, 17, fils du vicomte de ce nom, rue du Bac.
 L. Selle, 44, entrepreneur de farines, inspecteur - général des effets militaires de l'armée de l'intérieur.
 C. M. Allain, 28, de Paris, instituteur, rue S. Eloy.
 L. Dessinard, 23, de Versailles, commis-banquier à Paris.
 L. Pigray, 21, femme divorcée de Meurfon, directeur des fermes.
 P. Longrois, 84, de Meudon, garde-meuble du château de la Muette.
 M. C. Le Tellier, 61, de Pontoise, femme Longrois.
 M. T. Longrois, 37, de Marly, domicilié à Pontoise.
 A. R. Boquet, 40, de Paris, veuve de Filleul, concierge de la Muette.
 M. R. Hallée, 70, veuve de Boquet, ancien concierge de la Muette.
 L. M. Hollande, 72, de Marly, concierge de la Muette.
 A. F. Chenon, 54, adjudicataire du château de la Muette.
 M. F. Vernet, 34, née à Bayonne, fille du célèbre peintre de ce nom, femme de Chalgrin, architecte.

Convaincus de s'être déclarés les ennemis du peuple, en entretenant des intelligences avec les ennemis de l'état, en discréditant les assignats, en enlevant furtivement des meubles du ci-devant château de la Muette, en cherchant à corrompre des fonctionnaires publics, pour les engager à leur livrer des effets appartenans à la Nation. en provoquant par des écrits,

écrits, et par des propos contre-révolutionnaires, l'avilissement des autorités constituées, et fournissant des secours aux ennemis de la République, en participant aux complots, trames et assassinats du tyran et de sa femme contre le peuple, en conspirant dans la maison d'arrêt, dite S. Lazare, à l'effet de s'évader, et dissoudre par le meurtre et l'assassinat des représentans du peuple, et notamment des membres du Comité de salut public et de sûreté générale, le gouvernement républicain, et de rétablir la royauté, &c. &c.

Md. la Duchesse de S. Aignan s'étant déclarée enceinte, a été surfus à son exécution.

DU 6 JUILLET. *(omis à sa date.)*

30 personnes ont été condamnées à mort.

- P. A. Lespinaffe, âgé de 64 ans, né à Toulouse.
- C. Blanquet de Rouville, 37, né à Marvejols.
- F. Combettes Labourelie, 40, né à Galliac.
- J. Bardy, 85, né à Montpellier.
- J. F. Peyrot, 59, né à Milliot.
- C. J. A. Rey S. Gery, 64, né à Toulouse.
- J. A. V. Jugonous, 45, né à Poncharamet.
- P. Guiringaud, 42, né à Castel-Sarrazin.
- D. A. Perrey, 60, né à Milliot.
- F. Barrès, 80, de Pouzol, archidiacre de Béziers.
- H. A. B. E. Daubagnet Lasborde, 57, né à Toulouse.
- G. F. J. C. Lespinaffe fils, 33, né à Toulouse.
- J. E. Perrote Valhausy, 52, né à Milliot.
- A. J. C. L. D'Aspres, 42, né à Hoche.
- A. T. Belloc, 56, né à Hoche.
- A. T. Belloc, 56, né à Lombez.
- M. B. F. La Funestier, 48, de Morigeot.
- J. P. Trinquecoste, 51, de Toulouse.
- M. J. La Motte, 43, de Toulouse.
- M. J. Guillermin,, de Toulouse.
- J. P. Murluis, 73, né à Lafite.
- R. F. A. E. Tournier, 26, né à Toulouse.

(Tous membres du Parlement de Toulouse.)

J. J. Serard,

J. J. Serard, 55, de Vire, curé de Champdeuil.

P. Carbonel, 66, de Toulouse, cap. au 41^{eme} régiment d'infanterie.

N. François, 44, laboureur et procureur de la commune de Souillié.

F. La Croix, né à Nancy, écrivain rue de Cléry.

F. Martin, 39, d'Abbeville, soldat au 19^{eme} régiment d'infanterie.

Guenot, 56, notaire en Franche-Comté.

T. Carlier, 50, de Bouin, boucher.

J. Poth, 40, de Worms, sergent major au régiment Autrichien de Laudonwert, prisonnier de guerre.

Convaincus de s'être rendus les ennemis du peuple, en prenant part à la coalition, aux arrêtés et délibérations liberticides des parlemens, notamment de ceux pris par le parlement de Toulouse les 25 et 27 Septembre 1790, en abusant de la délégation du pouvoir public pour soustraire des conspirateurs au glaive de la loi, en commettant des exactions et concussions envers les citoyens, en mettant à prix leur liberté, en se soustrayant aux enrolemens, en s'appropriant les secours et équipemens destinés aux volontaires, en cherchant à décourager les défenseurs de la patrie, en remettant et conservant des écrits contenant provocation à la dissolution de la représentation nationale, en employant des manœuvres tendantes à exciter des troubles, et à opérer des soulèvemens contre-révolutionnaires, en empêchant des volontaires de partir pour les frontières, en tenant des propos contre-révolutionnaires, &c. &c.

DU 25 JUILLET.

37 personnes ont été condamnées à mort. Savoir.

- P. Hébert, 52, né à Breville, curé de Courbevoye.
 L. C. J. Assy, 36, de Paris, bénéficié de Notre-Dame.
 J. B. Maldagne, 58, de Palaieau, curé de Louvres.
 F. Buquet, 46, de Gonches, curé de Gagny.
 T. Meynier, 65, de Buys, prêtre de l'Hotel-Dieu de Paris.
 J. N. Voyot, 37, Lorrain, curé de Bouqueval.
 L. Sellot, 29, de Rouxperron, prêtre.
 P. E. Constant, 65, de Paris, religieux minime.
- C. A. Créqui de Montmorency, 60, né à Chitzlemborg en Allemagne.
 F. Baron de Trenck, 70, né à Kœnigsberg.
 G. Marquis de Montalembert, 63, né à Limoges, ancien capitaine au régiment du Roi.
 F. R. B. Besséjouts, Marquis de Roquelaure, 46, de Toulouse, col. du régiment de Beauce.
 J. A. Rouillard, 60, de Monges, premier Baron du Comté d'Armagnac.
 J. L. Guibert, 46, de Toulouse, ancien mousquetaire, et sénéchal de Toulouse.
 E. F. La Brouffe-Belle-ville, 41, de Bruffiere, lieut. de chevaux légers.
 P. G. V. Vinfray, 56, de Versailles, garde du corps de Monsieur, frere du Roi.
 C. H. L. Gastel, 51, de Jocranne, lieut. des mousquetaires.
 C. F. Rougeot de Moncriff, 46, de Stigny, garde du corps.
 C. Dolcy, 50, de Florence, ancien sous-lieut. au régiment d'Alsace.
 L. Sers, 50, de Castres, officier de l'état-major de M. de Buffy, et commandant de Chandernagor dans l'Inde.
 H. F. Comte de Bourdeilles, 46, de Paris, mestre de camp à la suite de la cavalerie.
 L. V. Goezmann, 64, de Landser, conseiller au ci-devant Parlement Maupeou.
 J. F. M. de Coattarel, 32, né à Plouvie, gentilhomme.
 M. M. C. Dartigue, veuve Maron, 46, de Coulommiers, noble.

- L. E. G. Simon, 58, de Lorbec, veuve de Maillet, lieut. des maréchaux de France, noble.
- J. F. Rinquenay de la Tôulinière, 49, de Versailles, officier du go-belet chez le Roi, inspecteur de l'artillerie et commis de la marine.
- J. B. Sevin, 57, de Vaux, ancien premier commis de la guerre.
- E. F. Varnès, 56, de Clermont Ferrand, capitaine de dragons, demeurant à Avignon.
- J. A. Roucher, 49, de Montpellier, homme de lettres.
- A. Chenier, 31, né à Constantinople, homme de lettres, et frère du député de ce nom.
- J. Verine, 19, de Magnac, noble, sans état ni domicile.
- C. C. H. Houdetot, 40, de S. Laurent de Bredvian, cultivateur.
- J. Raoul, 56, de Greveson, ancien prêtre de la doctrine chrétienne, et depuis marchand mercier.
- J. M. Paume, 48, de Marseille, veuve Gautier de St. Prest, avocat au Parlement.
- J. F. Antié, dit Léonard, 36, de Pamiers, coëffeur de la Reine.
- M. Voyneau, 35, de Fontenay-le-Comte, marchand-forain.
- P. Jaugeon, 53, de Besançon, homme de loi à Thuillers.

Convaincus de s'être rendus les ennemis du peuple, en participant aux crimes de Capet et de sa famille, en approuvant le massacre du champ de Mars, en écrivant contre la liberté en faveur de la tyrannie, en entretenant des intelligences avec les ennemis de l'état, en discréditant les assignats ; en conspirant dans la maison d'arrêt, dite S. Lazare, à l'effet de s'évader, et ensuite dissoudre par le meurtre et l'assassinat des représentans du peuple, et notamment des membres des comités de salut public et de sûreté générale, le gouvernement Républicain, et de rétablir la Royauté, en vomissant des imprécations contre-révolutionnaires, en arborant la cocarde blanche, en conservant et recelant des écrits contre-révolutionnaires, en s'opposant au départ des volontaires, &c.

7 co-accusés ont été acquittés et mis en liberté.

DU 26 JUILLET.

53 personnes ont été condamnées à mort. Savoir.

C. F. S. Saint Simon, âgé de 70 ans, né à Paris, évêque d'Agde.
J. L. Moineau, 37, né à Charleville, vicaire.
J. Martin, 26, de Villeneuve, curé.
J. Genthin, 52, de Châlons, prêtre à Anet.
F. Decaix, 59, d'Ainval, curé prieur à Averno.
J. Guillemerot, 56, de Lignac, vicaire de Vincennes.
P. Broquet, 80, de Coutances, prêtre à Paris.
C. F. Dorival, 33, hermite, cloître S. Benoist.
C. A. Broigniard, 44, d'Artois, curé constitutionnel de S. Nicolas de Chardonneret, à Paris.

M. C. Seneffterre, âgée de 44 ans, née à Paris, veuve du Marechal d'Armentieres.
M. C. le Pelletier, 54, de Paris, Princesse de Chimay.
J. C. H. Duc de Clermont Tonnerre, 74, de Paris, lieutenant-général.
A. E. F. G. Marquis de Crussol d'Amboise, 67, né à Aurillac, commandant de la province de Normandie, ex-constituant.
H. C. Comte de Thiers, 72, de Paris, lieutenant-général, et cordon bleu.
L. M. A. Marquis d'Usson, 62, de Paris, marechal de camp.
M. F. Dupleffis Châtillon, 71, comtesse de Narbonne Pelet, née à Paris, demeurant à Boulogne.
A. M. F. Nonant Piercourt, 30, de Paris, veuve du comte de Narbonne Pelet.
C. J. F. de Manneville, veuve du marquis de Colbert Maulevrier, 63, née à Rouen.
C. Grammont, 44, veuve du comte d'Ossun, née à Paris, dame d'atour de la Reine.
F. Lamprine Douze, 58, de Paris, veuve de M. de Querhoent, brigadier des armées du Roi.
T. F. Stainville, 26, de Paris, femme du prince de Grimaldi Monaco.
M. H. Sabine de Viriville, 31, née à Paris, femme du comte de Périgord, rue de l'Université.
E. Riquet, 50, de Toulouse, femme de M. de Cambon, président du parlement de Toulouse, rue neuve S. Marc.

M. R. A. Jaffaud, 27, de Richemont, femme de M. de Butler, Américain, noble.

J. Fretot-Lancy, 81, de Paris, doyen du grand-conseil.

G. P. de Vigny, 26, de Paris, noble.

J. B. H. Postet de Minières, 45, né à Orvau, conseiller au parlement de Rouen.

M. G. de Ribresy, 57, né à Courzac, noble.

A. J. M. Bruny, 61, de Lyon, noble, colonel de la légion de l'île de France.

G. M. Guichard, 51, de Paris, veuve de M. de Vigny, maître des comptes.

A. Coeffin Labeyray, 29, noble, rue S. Denis.

N. Archambault Reynard du Coudray, 54, de Paris, chevalier de S. Louis.

C. L. Trudaine, 29, de Paris, conseiller au Parlement.

C. M. Trudaine, 28, même qualité.

J. V. Nicaut, 37, conseiller au parlement de Dijon.

P. F. de Mahé, 52, de Croisy, noble, rue Porte Foin.

J. Vicomte de Beauvet, 43, de Pondicherry, capitaine de la garde du Roi.

B. F. La Boullaye, 50, de Fessauvilliers, fille et ex-noble, vivante à Anet.

S. Loïserolles père, 61, de Paris, lieutenant-général du bailliage de l'arsenal.

M. P. Joseau, 44, de Chartres, chef de bureau de la marine.

A. J. Boucher, 36, de Paris, ancien secrétaire de M. Bailly.

C. Auger, 55, de Paris, officier de paix.

M. A. Le Roy, 21, de Paris, actrice, rue Feydeau.

J. Buis, 41, de Villejuif, aubergiste à Granville.

J. F. Laurent, 39, de Senlis, épiciier, agent de la commission de commerce à Chaillot.

J. B. Fournier, 27, de Longjumeau, commissaire des guerres.

L. C. Quevin, 32, de Montdidier, femme de chambre de Mad. de N.-bonne Pelet.

A. C. Viotte, 43, de Bezançon, intendant de la princesse de Monaco.

P. Rock, 30, de Montpellier, employé aux charrois.

L. J. Dervilly, 43, de Paris, épiciier, rue Mouffetard.

C. J. L. Defossé, 67, député ex-constituant, à Compiègne.

M. Chefer, 38, née à Draguignan, femme de Defossé.

P. Blanchard,

P. Blanchard, 56, de Meffe, commissaire général de l'armée des Vosges.

Convaincus de s'être déclarés les ennemis du Peuple, en entretenant des intelligences avec l'émigration et les ennemis de la République, en leur fournissant des secours, en préparant de complicité avec le tyran, et par toutes sortes de manœuvres criminelles, l'anéantissement de la représentation nationale, et le rétablissement de la tyrannie, en assassinant le peuple pour défendre la royauté, en participant aux crimes de Bailly, La Fayette, et Péthion, en tâchant de rompre l'unité et l'indivisibilité de la République, en conspirant dans la maison d'arrêt, dite S. Lazare, à l'effet de s'évader, et ensuite dissoudre par le meurtre et l'assassinat des représentans du peuple, et notamment des membres des Comités de salut public, et de sûreté générale, le gouvernement Républicain.

2 co-accusés ont été acquittés.

DU 27 JUILLET.

44 personnes ont été condamnées à mort. Savoir :

A. G. Brumant Beauregard, 49, né à Poitiers, chanoine et grand vicaire de Luçon.

B. C. Bernard, 38, de Lusignan, prêtre à Bertegout.

J. Guillot Durijoux, 57, de Noyers, chanoine à Poitiers.

J. C. Larché de la Touraille, 75, de Paris, maréchal de camp, ancien cap. de cavalerie au régiment de Condé.

R. Vauquelin, marquis de Vrigny, 75, ex-constituant.

P. L. Foaffier, 90, de Rouen, financier, ex-noble.

P. Billon Buffé, 44, chevalier de Malthe.

P. Durant Puy-de-Verine, 69, de Paris, maître des comptes.

M. M. Barkes, 54, de Paris, femme Puy-de-Verine.

J. L. M. Aucanne, 45, de la Martinique, ancien maître des comptes, et capitaine de cavalerie.

J. P. Bechon, comte d'Arquin, 47, de Paris, ancien mousquetaire.

F. N. L. Bouviere Dubois Barbeau, 60, de Seez, secrétaire du Roi.

F. D. M. Courlet de Boulot, 31, de Bezançon, fils d'un conseiller au Parlement.

P. L. de Moncrif, 47, de Paris, auditeur des comptes, conseiller de la maison du Comte d'Artois.

L. C. M.

- L. C. M. de Moncrif, 47, même qualité.
J. Serre de S. Roman, 50, conseiller de grand'chambre au parlement de Paris.
P. Thurin, 60, de Vezé, veuve d'Aulier, ci-devant capitaine de cavalerie.
G. S. Barton de Montbas, 50, de Bellac, cap. de cavalerie.
A. J. de Brillon, 20, de Paris, noble.
- T. C. Girard, 46, notaire rue S. Martin.
J. Gillet, 53, de Villeneuve, négociant rue Grenetat.
F. A. Seguin, 35, de Chartres, chimiste rue Valois.
G. C. Valtot, 51, du Palatinat, professeur d'astronomie.
T. N. Guerin, 58, de Paris, caissier de la manufacture des glaces.
M. F. Aubertin, 45, plumassier-fleuriste, rue S. Denis.
J. C. Cluny, 41, de Tarascon, chapelier, administ. du département des Bouches du Rhone.
G. J. Arféliere, 37, de Paris, menuisier.
J. B. Perret, 26, de Paris, limonadier.
L. Merry, 41, de Pontat, huissier rue S. Martin.
J. A. Lhuillier, 45, de Bruyere, agent des biens de la maison de Condé.
S. Alarose Labresne, 42, de Moulins, trésorier de France.
F. G. Salé, 35, de Moulins, maire de Genety.
C. P. Coqueau, 30, de Dijon, architecte-commis chez Roland l'ex-ministre.
J. Vatin, 65, juge-de-paix, maitre de pension à Picpus.
F. I. Mougelchotte, 34, de Paris, tapissier.
L. N. Duval, 28, clinquaillier, rue S. Martin.
G. Loison, 41, de Paris, directeur de théâtre.
A. Maurice, 67, femme dudit Loison.
E. M. Charpentier, 30, de la Fere, militaire.
A. Leguay, 31, de Mont-Luçon, cap. au 23e régiment de chasseurs à cheval.
G. E. Lavoisien, 36, commis aux domaines.
F. Sommesson, 51, de Paris, valet-de-chambre, tapissier des Dames tantes du Roi.
P. Marché, 46, de Choiseul, président du comité de surveillance de cette commune.
S. Hilaire, 45, sans état ni domicile.

Convaincus de s'être déclarés les ennemis du peuple, &c. &c.

DU 28 JUILLET.

22 personnes ont été condamnées à mort. Savoir :

MAXIMILIEN ROBESPIERRE, 35 ans, né à Arras, député à la Convention nationale.

A. P. J. ROBESPIERRE jeune, 34, idem.

A. SAINT-JUST, né à Lifer, départ. de la Nièvre, député à la Convention.

G. COUTHON, 38, né à Orsay, député à la Convention.

J. B. E. Lescot-Fleuriot, 39, ancien substitut de l'accusateur public du tribunal révolutionnaire, et maire de Paris.

C. F. Payan, 27, né à Paul-les Fontaines, ancien juré au tribunal révolutionnaire, agent national de la commune de Paris.

F. Hanriot, 33, né à Nanterre, commis des barrières, commandant général de la force armée de Paris.

L. J. B. L. La Vallette, 40, né à Paris, noble, ancien commandant de bataillon de la section des Gardes Françaises, brigadier général à l'armée du Nord.

L. C. F. Dumas, 37, de Lucy, dép. de la Haute-Saône, homme de loi à Lons-le-Saulnier, président du tribunal révolutionnaire à Paris.

A. N. Gobeau, 26, de Vincennes, substitut de l'accusateur public près le tribunal du département, officier municipal de la commune du 10 Aout.

N. J. Vivier, 50, de Paris, juge au tribunal criminel du département, président des Jacobins dans la nuit du 27 au 28.

J. C. Bernard, 34, de Paris, prêtre.

A. Geney, 33, de Rheims, tonnelier.

A. Simon, 38, cordonnier.

J. E. Forestier, 47, fondeur.

N. Guerin, receveur des rentes.

J. B. M. d'Hazard, perruquier.

C. Cochefer, tapissier.

J. M. Quenet, marchand de bois.

D. E. Laurent, 33.

J. L. F. Warmé, 29.

C. F. M. Bougon.

(Ces 12 derniers, membres du conseil général de la Commune.)

Tous mis hors de la loi par un décret de la Convention des 27 et 28 Juillet ; et attendu l'identité constatée par témoins, ont été livrés à l'exécuteur des jugemens criminels pour être mis à mort dans les 24 heures sur la place de la Révolution.

DU 29 JUILLET.

71 personnes ont été condamnées à mort. Savoir.

- S. B. Boulanger, 37, compagnon jouaillier, général de brigade.
- P. Sijas, 35, né à Vire, adjoint à la commission des mouvemens des armées de terre.
- J. P. V. Charlemagne, 26, instituteur, vice-président du conseil général de la commune.
- J. Lubin, substitut de l'agent national.
- J. Moëne, substitut de l'agent national.
- J. N. Blin, secrétaire greffier adjoint.
- D. Mettot, 35, secrétaire greffier adjoint.
- J. N. I. Lumière, juré du tribunal révolutionnaire.
- C. Desboisseau, même qualité.
- C. Bernard, même qualité.
- J. B. E. Legendre, 61, agent national des postes.
- J. B. C. Talbot, 58, mâçon.
- P. Remy, 45, tabletier.
- A. Deltroit, 45, meunier.
- J. G. F. Vocanu, 37, mercier.
- C. Bigand, 40, peintre.
- J. R. C. Lesire, 43, cultivateur.
- P. N. Delacour, 37, notaire.
- A. J. Jobert, 56, négociant.
- P. L. Paris, 35, professeur de belles lettres.
- C. Janquois, 44, tabletier.
- R. T. Daubancourt, 55, coffretier.
- J. B. Vincent, 36, mâçon.
- M. Witcheritz, 45, Polonais, cordonnier.
- P. Henry, 45, receveur des loteries.
- J. Cazenave, 58, commis-marchand.
- J. L. Gibert, 43, pâtissier.

P. Girauld,

P. Giraud, 27, mercier.
F. Pelletier, 33, tourneur, et directeur des postes.
J. B. Cochois, 35, commis marchand.
J. E. Faro, 31, peintre.
R. Grenard, 45, fabriquant de papiers.
J. Lafnier, 52, homme d'affaires.
A. Mercier, 43, libraire, directeur de l'imprimerie des assignats.
J. P. Bernard, 35, domestique.
J. J. Beauricuz, 45, horloger.
A. Mercier, 40, menuisier.
E. A. Souard, 55, miroitier, directeur des postes.
G. Tancloux, graveur.
F. A. Paf, bonnetier.
M. L. Devieux, ex-noble.

B. Arnaud	P. J. Le Grand
A. Tamptel	J. B. Chavigny
J. M. Tambay	G. P. Coru
J. B. Bergot	A. Pacotte
P. C. Louvet	P. L. Lamiral
P. S. J. Jault	J. P. Eudes
J. N. Langlois	P. Gamaury
M. F. Langlois	A. Marcel
N. Naudin	P. Hoener
J. Ravel	G. C. Girardin
E. M. Nauvin	D. Dumontier
J. Morel	P. Dumetz
J. Alavoine	L. Châtelain
P. F. Desvaux	J. L. Cresson
Le Lievre	L. F. Dorigny.

Tous membres du conseil général de la commune de Paris, (excepté *Boulanger et Stjas*) mis hors de la loi par décret de la Convention, et attendu l'identité constatée par témoins, ont été livrés à l'exécuteur des jugemens criminels, pout être mis à mort dans les 24 heures sur la place de la Révolution.

Du 30 JUILLET.

12 personnes ont été condamnées à mort. Savoir.

- J. J. Arthur, 33, né à Paris, fabricant de papiers.
- F. R. Camus, 47, de Paris, négociant rue Montmartre.
- C. N. Leleu, 40, de Vitry, perruquier, rue S. Dominique.
- L. Nicolas, 37, de Mirecourt, imprimeur de la commune.
- J. F. Lechenard, 37, de Dôle, tailleur, rue Montorgueil.
- F. Teurlot, 31, de Paris, horloger, rue S. Bernard.
- P. F. Queniard, 54, de Paris, ébéniste.
- P. Sciatti, 42, Piémontais, peintre.
- J. E. Lahure, 38, de Montreuil, bijoutier.
- J. B. Grillet, 60, de Paris, peintre de portraits.
- P. E. Marie Gillet, 41, de Paris, paveur.
- A. Friry, 62, de Nancy, commis.

Tous membres du conseil général de la commune de Paris, excepté **Labure**, et mis hors de la loi, &c.

Du 6 AOUT.

P. A. Coffinal, âgé d'environ 40 ans, né dans la province d'Auvergne, médecin, homme de loi, vice-président du tribunal révolutionnaire, membre du conseil général de la commune, mis hors de la loi.

RÉSUMÉ DES CONDAMNATIONS,

Pendant le mois de Juillet 1794, à Paris.

	Clergé.	Noblesse.	Communes.	TOTAL.
Le 1er	1	0	13	14
2	3	5	22	30
4	1	4	21	26
5	3	7	18	28
6	5	40	23	68
9	6	21	32	59
10	7	14	23	44
11	1	2	3	6
12	0	6	22	28
13	8	8	22	38
15	3	8	19	30
16	4	6	21	31
17	1	1	38	40
19	2	12	15	29
20	1	4	9	14
21	4	11	14	29
22	0	26	20	46
23	10	21	24	55
24	6	18	13	36
6 (omis)	2	22	6	30
25	8	23	6	37
26	9	30	14	53
27	3	16	25	44
	88	305	422	815
Les 28, 29, et 30 ; Faction de Robespierre	-	-	-	106
En Juillet	-	-	-	921

Paris faisant à lui seul le 40eme de la population de France, et le mois de Juillet ayant été aussi fatal aux départemens qu'à la ville de Paris, on peut évaluer les massacres en France pendant cette époque à plus de 36000 individus.

RESUME DES CONDAMNATIONS

Année 1885

Classe	Nombre	Classe	Nombre
1	1	1	1
2	2	2	2
3	3	3	3
4	4	4	4
5	5	5	5
6	6	6	6
7	7	7	7
8	8	8	8
9	9	9	9
10	10	10	10
11	11	11	11
12	12	12	12
13	13	13	13
14	14	14	14
15	15	15	15
16	16	16	16
17	17	17	17
18	18	18	18
19	19	19	19
20	20	20	20
21	21	21	21
22	22	22	22
23	23	23	23
24	24	24	24
25	25	25	25
26	26	26	26
27	27	27	27
28	28	28	28
29	29	29	29
30	30	30	30
31	31	31	31
32	32	32	32
33	33	33	33
34	34	34	34
35	35	35	35
36	36	36	36
37	37	37	37
38	38	38	38
39	39	39	39
40	40	40	40
41	41	41	41
42	42	42	42
43	43	43	43
44	44	44	44
45	45	45	45
46	46	46	46
47	47	47	47
48	48	48	48
49	49	49	49
50	50	50	50
51	51	51	51
52	52	52	52
53	53	53	53
54	54	54	54
55	55	55	55
56	56	56	56
57	57	57	57
58	58	58	58
59	59	59	59
60	60	60	60
61	61	61	61
62	62	62	62
63	63	63	63
64	64	64	64
65	65	65	65
66	66	66	66
67	67	67	67
68	68	68	68
69	69	69	69
70	70	70	70
71	71	71	71
72	72	72	72
73	73	73	73
74	74	74	74
75	75	75	75
76	76	76	76
77	77	77	77
78	78	78	78
79	79	79	79
80	80	80	80
81	81	81	81
82	82	82	82
83	83	83	83
84	84	84	84
85	85	85	85
86	86	86	86
87	87	87	87
88	88	88	88
89	89	89	89
90	90	90	90
91	91	91	91
92	92	92	92
93	93	93	93
94	94	94	94
95	95	95	95
96	96	96	96
97	97	97	97
98	98	98	98
99	99	99	99
100	100	100	100

Les chiffres ci-dessus indiquent le nombre de condamnations prononcées par les tribunaux de première instance, de deuxième instance et de cassation, pendant l'année 1885.

NOUVEAU
TRIBUNAL REVOLUTIONNAIRE.

Mois d'Août.

NOUVEAU TRIBUNAL REVOLUTIONNAIRE.

Liste des membres du tribunal criminel révolutionnaire, et des jurés nommés par la Convention nationale, sur le rapport de ses comités de salut public, de sûreté générale, et de législation, le 10 Août, (23 Thermidor.)

VICE-PRESIDENS.

Bravet, auparavant juge au tribunal du district de Sevres, département des Hautes-Alpes, et juge au tribunal révolutionnaire.

Déliege, président du tribunal du district de Montagne-sur-Aisne.

Leriget, du département de la Charente Inférieure, actuellement à Paris.

Rudler, juge à Colmar.

JUGES.

Abrial, juge à Puy, département de la Haute-Loire.

Bido, président du tribunal du district de Saincoins, à Dieu-sur-Oron.

Denisot, ci-devant juge au tribunal révolutionnaire.

Dejoux, citoyen d'Aurillac.

Dumoulin, président du district de Douai.

Forestier, juge de paix à Ravieres, département de l'Yonne.

Godinet le jeune, membre du directoire du département de la Haute-Marne.

Gau, commissaire national au tribunal du district d'Avesnes.

Gourmeaux, ci-devant juge de Rhetel, à Château-Porcien.

Hardouin, ci-devant juge au tribunal révolutionnaire.

Joly, ci-devant procureur-général-syndic du département de la Haute-Saône.

Lafond, juge au tribunal du district de la Sonteraine.

Lavallée, officier municipal à Dammartin.

Laplanche, président du tribunal du district de Blamont.

Maire, juge du tribunal révolutionnaire.

Meyere, ex-juré au tribunal révolutionnaire.

Perrin, juge au tribunal du district de Marseille.

Poulnot, juge suppléant au tribunal du district de Champlitte.

Savary, de Cholet.

Accusateur public.

Leblois, accusateur public près le tribunal criminel du département des Deux-Sevres.

Substituts de l'accusateur public.

Bordet, ex-procureur-général-syndic du département de la Moselle.

Couturier, accusateur public près le tribunal criminel du département de l'Isère.

Granger, substitut de l'accusateur public près le tribunal criminel du département du Nord.

Petit, juge du tribunal du cinquième arrondissement de Paris.
Sembauzel, d'Agon, département de Lot et Garonne.

Greffier.

Fabricius.

Jurés.

Paquin, ci-devant commis au comité de sûreté générale.
Nadeau, commis au district de Saintes.
Dery, de Montargis.
Cherel, de Bourg.
Beaufils jeune, ci-devant administrateur de la Nièvre, à la Charité.
Saulnier, section de Bondy, rue Lancry.
Dumas, ingénieur, section de Bondy.
Metivie, juge au tribunal du cinquième arrondissement de Paris.
Royolle, rue Antoine, section de l'Arsenal.
Bonnetier, rue Antoine, maison Rémi.
Desrautteau, rue du Parc, No. 306.
Legras, rue Antoine, No. 251.
Redon, d'Avignon.
Lebroux, rue Guénégaud, à Paris, No. 25.
Jean-Jacques Poux, rue S. Antoine, dép. de l'Aveiron.
Dordeu, apothicaire à Ligny, départ. de la Meuse.
Sambat, juré au tribunal révolutionnaire.
Le Bazelle, maire de Sezanne.
Mattey, de Montreu-sur-Yonne.
Saturnin-Rivoire, de Pont-sur-Rhône.
Aubert, administrateur du département du Var, à Grasse.
Nicolas Cateux, de Chaumont, département de l'Oise.
Dutil, du comité révolutionnaire de la section du Temple.
Magendy, section de la Fontaine de Grenelle.
Prat fils, agriculteur, de Bourg-sur-Rhône, dép. de l'Ardèche.
Nantil, de Pont-à-Mousson.
Capella, juge de paix de Nicolas, district de Grenade.
Belhoste, administrateur du département de la Seine-inférieure.
Raimbault, administrateur du département de la Côte-d'Or.
Boule, aubergiste à Tulle, département de la Corrèze.
Lecour, commis à l'administration du district d'Avranches.
Reynes, de Rabasteins, district de Gaillac, dép. du Tarn.
Paillet, juge du tribunal révolutionnaire.
Maupin, architecte à Versailles.
Duval, perruquier, rue de Verneuil, section de la Fontaine de Grenelle.
Domer, de Metz, ébéniste.
Petit-Tressin, de Marseille.
Topino-Lebrun, peintre, juré au tribunal révolutionnaire.
Jolly, de Nancy, à Bar-sur-Ornain.
Guillem, officier municipal à Blois.
Féris, cultivateur à Bayonne, district de l'Adour.

Devere,

Devere, ci-devant, membre du conseil général de la commune de Paris.

Salmon, médecin à Lille.

Lamothe, d'Oléron, département des Basses-Pyrénées.

Vaillant aîné, archiviste du département de la Côte-d'Or.

Roussel l'aîné, commis à la conservation des biens de la ci-devant liste civile.

Aizelin, commis au district de Dijon.

Lebreton, tailleur, rue Helvétius.

Bazaine, commis au bureau de la commission des finances.

Quichand-Lion, administrateur du département de la Charente.

Forceville, officier vétérân, aux Invalides.

Ramboure, pere, administrateur du district de Besançon.

Libre, ci-devant Leroi, officier vétérân, aux Invalides.

Dubuisson, juge du district de Jussey.

Tourette, ancien administrateur du département de la Charente.

Delapierre, de Thionville.

Proffelin, juré au tribunal révolutionnaire.

Bouret, horloger, maison Egalité.

Duplais, juge de paix du canton de Saujon, département de la Charente inférieure.

Du 14 Août.

A l'ouverture de la séance, le président dit aux jurés :

“ Le Peuple vous a confié des fonctions qui attirent les regards des citoyens ; ces fonctions doivent être confiées à des hommes vertueux ; le sort de l'innocent et celui du coupable sont entre vos mains ; vos fonctions sont redoutables ; s'il y avait parmi vous des citoyens qui n'eussent pas assez de vertu pour les remplir, ils devraient s'abstenir de siéger ici : ce sanctuaire ne sera jamais profané ; la loi frappera le coupable, et elle restituera la liberté à l'innocent.

Après la lecture et la consignation de plusieurs décrets, l'accusé, dont les noms et qualités suivent, a été amené.

Bonnier, dit de Langle, âgé de 26 ans, né à Paris, ci-devant apprentif coiffeur, ci-devant volontaire au regiment des cuirassiers, ex-comte Desterrieres, ex-marchand à la toilette, rue de Bussy.

Il est accusé d'avoir conspiré contre le peuple, en entretenant des intelligences avec les ennemis, en émigrant du territoire Français, en prenant les armes contre la République, en rentrant clandestinement en France, en y vivant dans le plus grand secret.

Les témoins et l'accusé entendus, les débats fermés, l'accusateur public et le défenseur de l'accusé aussi entendus, le résumé fait et les questions posées par le président, les jurés se sont retirés dans leur chambre ; ils sont entrés dans la salle du tribunal.

Aussitôt le président a observé que Mathey, ex-curé de Montereau, condamné à vingt années de galères, nommé juré et ensuite suspendu de ses fonctions par décret de la Convention nationale du 25 de ce mois, se trouve au nombre des jurés ; le tribunal a déclaré les débats nuls, a ordonné qu'ils seraient recommencés ; le président a enjoint à Mathey de se retirer, ce qui a été effectué au milieu des applaudissemens de l'auditoire ; et attendu que le tribunal allait se rendre à la Convention nationale pour y rendre compte de cet événement, la séance a été levée, pour être reprise le lendemain prochain.

Du 16 Août.

J. Saumon, dit Labran, âgé de 54 ans, né à Rouffinet, district de Laroche-foucault, charretier et cultivateur à Bussières, département de la Dordogne ;

Convaincu d'avoir sciemment tenu des propos contre-révolutionnaires, d'avoir commis des meurtres et assassinats envers plusieurs citoyens de la force armée, de s'être opposé au recrutement, a été condamné à la peine de mort.

C. Maury, âgée de 50 ans, née à Rotrou, femme de Saumon ;
Co-accusée, a été acquittée et mise en liberté.

P. A. Lavar, âgé de 31 ans, né à Montfaucon, département du Lot, ex-homme de loi, défenseur officieux près le tribunal de district de Gourdon ;

Convaincus

Convaincu d'avoir sciemment résisté aux autorités constituées, d'avoir fait des rassemblemens pour empêcher le recrutement, d'avoir provoqué le rétablissement de la royauté, d'avoir insulté l'arbre de la liberté, a été condamné à la peine de mort.

Séance du 17 Août.

Jean-Henri-Fichier, âgé de 16 ans et demi, né à Kercastel, département du Bas-Rhin, maréchal ferrant à Kercastel, convaincu d'avoir commis, à Schopaten, un attentat contre la liberté, en frappant de plusieurs coups de sabre l'arbre de la liberté planté dans cette commune ; mais attendu qu'il ne l'a pas fait avec des intentions contre-révolutionnaires et avec la plénitude de sa raison, étant très-ivre, il a été acquitté et mis en liberté.

Jean Marniez, âgé de 46 ans, né et demeurant à Caraman, département du Lot, tanneur, accusé d'avoir manifesté le désir de favoriser l'entrée des ennemis coalisés contre la France sur son territoire, d'avoir menacé un officier municipal, présent à la plantation d'un arbre de la liberté, de le pendre à cet arbre, et d'avoir dit qu'il avait des cordes à cet effet, a été acquitté et mis en liberté.

François-Blanc, âgé de 42 ans, né à Mé, district de Commune-Affranchie, garçon boulanger à Commune-Affranchie, convaincu d'avoir, le 1^{er} Prairial, chanté dans un café, à Commune-Affranchie, des refrains de chansons tendantes à l'avilissement de la représentation nationale et au rétablissement de la royauté ; mais attendu qu'il ne les a pas chantés avec des intentions contre-révolutionnaires, il a été acquitté et mis en liberté.

Du 18 Août.

A. Faure, dit Chevalier, âgé de 29 ans, né et demeurant à Saint-Après, district de Ribérac, département de la Dordogne, garçon menuisier, ensuite marchand de cochons ;

Accusé d'avoir tenu, lors du recrutement des 300 mille hommes, au mois de Mars 1793, dans la commune de Saint-Apre, des propos tendans à empêcher le recrutement et à exciter des troubles contre révolutionnaires, a été acquitté et mis en liberté.

J. A. Benazet, âgé de 36 ans, né et demeurant au Teil, Commune de Lourette, district de Ville-Franche, département de l'Aveyron, ex-vicaire de Marciennes, même département, officier de santé ;

Accusé d'avoir tenu, lors de l'exercice des fonctions d'un représentant du peuple, à Marciennes, des propos tendans à l'avilissement de la représentation nationale, en calomniant ce représentant, en disant qu'il vexait les patriotes et protégeait les aristocrates ; d'avoir tenu des propos tendans à exciter des troubles par le fanatisme, et à faire revivre l'ancien régime, a été acquitté et mis en liberté.

Pierre Lacombe, âgé de 52 ans, né à Colombiers, Commune de Saint-Julien de Fénélon, département de la Dordogne, ex-procureur et cultivateur

cultivateur à Saint-Julien, accusé d'avoir tenu, au mois d'Août 1792, des propos tendans à l'aviilissement de la Convention nationale ; d'avoir employé des manœuvres pour soustraire et conserver des titres féodaux pros crits par la loi, a été acquitté et mis en liberté.

Jean-Benoit Gilles, dit Chauvory, âgé de 60 ans, né à Chauvency-le-Château, district de Montmédi ; ex-meunier et marchand à Dun, département de la Meuse ;

Convaincu d'avoir tenu, dans le courant de vendémiaire, des propos contre-révolutionnaires et fédéralistes, tendans à favoriser et à propager le système liberticide des fédéralistes ; mais attendu qu'il ne les a pas tenus avec des intentions fédéralistes et contre-révolutionnaires, il a été acquitté et mis en liberté.

Du 19 Août.

Jacques Novion, âgé de 71 ans, né à Réalmont, département du Gard, ex-comte, ex-capitaine au régiment de mestre-de camp dragons, légion de Flandre, rue de la Planche, no. 347 ; accusé d'avoir entretenu des correspondances avec les ennemis, et de leur avoir fourni des fonds, a été acquitté il restera détenu en vertu de la loi ; du 17 Septembre.

Claude Marguerie, âgé de 57 ans, né et demeurant à Cluseilles, département du Mont-Blanc, officier de santé, convaincu d'avoir tenu des propos tendans à provoquer la dissolution de la représentation nationale, le rétablissement de la royauté, mais attendu qu'il ne les a pas tenus avec des intentions contre-révolutionnaires, il a été acquitté et mis en liberté.

Jean Bourroux, âgé de 27 ans, né à Lyarnay, département de la Côte-d'Or, manouvrier et toucheur de bœufs.

Réné Bedot, âgé de 26 ans, né et demeurant à Meunesser, district d'Arnay sur Arroux, manouvrier et toucheur de bœufs, accusé d'avoir commis des infidélités et fraudes envers la République dans la distribution et livraison des rations des fourrages destinées à la nourriture des bœufs qu'ils conduisaient aux armées, pour faire tourner à leur profit une partie de leur subsistance, ont été acquittés et mis en liberté.

Du 22 Août.

A l'ouverture de la séance, le substitut de l'accusateur public a donné lecture du décret qui met Hanriot et ses aides-de-camp hors de la loi.

François Deschamps, âgé de 30 ans, né à Breville, district de Bernay, département de l'Orne, ex-marchand de bas, ex-agent de la commission du commerce et des subsistances, aide-de-camp de Hanriot, rue des Petits-Augustins, No. 15, arrêté à Janville, son identité constatée par témoins, a été livré à l'exécuteur des jugemens criminels, pour être mis à mort dans les 24 heures, sur la place de la Révolution.

Jean-Baptiste Mitre-Gonard, âgé de 29 ans, né à Aix, ex-religieux Mianme, ex-vicaire constitutionnel de l'Evêque d'Aix, desservant

vant de l'église de Cernais de Marseille, ex-vicaire de Ste Magdelaine à Aix, ex-vicaire-directeur du séminaire constitutionnel, ex-volontaire dans le premier bataillon des Phocéens, électeur et député à Aix et à Marseille pour nommer des députés à une nouvelle Convention qui devait avoir lieu à Bourges, domicilié à Cette, département de l'Hérault.

Convaincu d'être auteur ou complice d'une conspiration qui a eu lieu contre l'unité et l'indivisibilité de la République, contre la liberté et la sûreté du peuple, en employant des manœuvres tendantes à favoriser et à propager le système libéricide du fédéralisme, pour substituer à la République un gouvernement tyrannique, en se réunissant comme électeur aux partisans de la faction fédéraliste à Aix et à Marseille, pour y nommer de nouveaux députés à la place des membres de la Convention existante, dont les fédéralistes avaient arrêté la dissolution, et écrivant des lettres fanatiques et contre-révolutionnaires, pour semer le trouble et la division, et de l'avoir fait avec des intentions contre-révolutionnaires, a été condamné à la peine de mort.

Pierre-André Faure, âgé de 36 ans, né à Crest, département de la Drôme, ex-vicaire de Grane, ex-notable et officier de cette commune, ex-inspecteur des routes et transports militaires à l'armée d'Italie.

Convaincu d'avoir tenu des propos contre-révolutionnaires et fédéralistes, mais attendu qu'il ne les a pas tenus avec des intentions contre-révolutionnaires, a été acquitté et mis en liberté.

Séance du 23 Août.

Pierre-Thomas Baillemont, âgé de 42 ans, né à Rouen, fabricant, lors de l'existence de la Bourse, le change à Paris, en escomptant le papier, rue des Orties, butte des Moulins, maître de Picardie, rue du Jour.

Convaincu d'avoir employé, en 1794, des manœuvres pour procurer, à prix d'argent, des certificats de résidence, de non émigration, des cartes civiques à des émigrés, pour faciliter leur rentrée et leur séjour sur le territoire Français, et les fédéralistes aux prises avec eux par la loi, et d'avoir tenu à la même époque, en présence de plusieurs citoyens, des propos contre-révolutionnaires, a été condamné à la peine de mort.

Séance du 24 Août.

C. Mignet, âgé de 33 ans, né à Autry, département de Haute-Saône, ancien marchand de sayons à Versailles, domicilié depuis à la rue des Prêtres-Germain, à Paris, employé à la Bourse de Moulins, accusé d'avoir tenu, le 7 Prairial dans un cabaret, des propos tendant à l'avilissement de la Convention nationale et des autorités constituées, a été acquitté et mis en liberté.

J. Sermin, âgé de 70 ans, né à Malchamps, département de la Seine.

Etampes, convaincu d'avoir tenu des propos contre-révolutionnaires, tendans à l'avilissement des autorités constituées et au rétablissement de la royauté, d'avoir employé des manœuvres tendantes à ébranler la fidélité des volontaires envers la République, pour empêcher leur départ aux frontières, et d'avoir cherché à discréditer les assignats, en disant que la Nation ferait banqueroute, et de l'avoir fait dans des intentions contre-révolutionnaires, a été condamné à la peine de mort.

Séance du 25 Août.

J. F. Esprit Canaple, 25 ans, né à Paris, ci-devant tabletier, actuellement armurier en réquisition par le comité de salut public, pour la fabrication des armes, rue Neuve Denis, No. 20, accusé d'avoir tenu des propos et discours contre-révolutionnaires, &c. a été acquitté et mis en liberté.

C. M. Merand, 24, né et demeurant à Sèvres, département de Seine et Oise, peintre, aussi accusé de propos contre-révolutionnaires, &c. a été acquitté et mis en liberté.

Séance du 26 Août.

E. N. Dijon, 36 ans, né à Dinan, peintre, commissaire civil de la section des Gravilliers, rue des Vertus.

A. Chiquot, 40, né à Vir, départ. des Vosges, marchand forain, commissaire de la section des Gravilliers, rue du Vert-bois.

S. Chevalier, 50, né à Mont-Sulpice, départ. de l'Aube, marchand de vin-traiteur, membre du comité de surveillance, fauxbourg du Temple.

J. J. Philidor, 30, né à Paris, tapissier, commissaire du comité de surveillance de la section de Bondi, rue de Bondi.

L. F. Dombigne, 60, né à Paris, peintre, commissaire civil de la section de l'indivisibilité, rue Antoine.

J. N. Arion, 49, né à Paris, charpentier, membre du comité révolutionnaire de la section de Finisferre, rue du Jardin des plantes.

F. V. Pellas, 49, né à la Chapelle-Gontier, ex-employé à la recette générale, membre du comité civil de la section de l'indivisibilité, rue du Pont aux Choux.

E. Gobelet, 50, de Paris, carreleur, commandant en second de la force armée de la section des Sans-culottes, rue Copeau.

J. Hemiot, 26, de Montmartre, tailleur de pierres, membre du comité révolutionnaire de la section des Sans-culottes, rue victoire.

H. Gandon, 47, de Paris, capitaine des canoniers de la section du fauxbourg du Nord, rue d'Orléans, porte Denis.

F. C. Lanson, 40, de Paris, médecin, sous-lieutenant des canoniers de la même section, rue Neuve-Jean.

M. F. Vavaux, 36, de Paris, peintre, commissaire civil de la section du Finisferre, aux Gobelins.

N. M. Massin, 26, de Paris, ex-commis à l'hôtel des monnaies, sergent-major des canoniers de la section du fauxbourg du Nord, rue du Fauxbourg Martin.

J. B. Jourmet, 62, de Son, district de Rethel, ex-charron, membre du comité civil de la section de l'Indivisibilité, rue des Tournelles.

L. P. T. Mancio dit Chevalier, 36, de Paris, sculpteur, commissaire civil de la section d'Indivisibilité, rue du Pont aux Choux.

F. N. Martin, 30, né, à Chéry, dép. de l'Aisne, tailleur d'habits, commissaire civil de la section de Challier, rue des Cordiers.

A. N. Lainé, 46, de Sommereux, ex-commis de Boutin, trésorier de la marine, membre du comité révolutionnaire de la section de l'Indivisibilité, rue Jarente.

J. H. Hayman, dit l'Allemand, 31, de Mayence, marchand de planches, membre du comité révolutionnaire de la section de l'Observatoire, rue et porte Jaques.

C. A. Deremy, 50, né à Destrées-Franciade, garçon de bureau de la grosse artillerie, commissaire du comité de bienfaisance de la section de l'Indivisibilité, rue des Tournelles.

A. F. Chevassu, fils, 31, de Paris, orfèvre, capitaine de la 27^e compagnie de la section de la Réunion, rue des Petit-Champs-Martin.

L. Delaterre, 58, de Sommevoir, ex-instituteur, commissaire civil et secrétaire de l'assemblée générale de la section de l'Indivisibilité, rue Necker.

J. Ponsard, 64, né à Cemarcy, département de la Côte-d'Or, ex-cordonnier, commissaire civil de la section du droit de l'homme, vieille rue du Temple.

J. E. Jallot, 42, né à Paris, marchand de vin, commissaire civil de la section de Mucius Scaevola, rue de Tournon.

J. J. Lemonnier 38, né à Paris, vinaigrier, commissaire du comité civil de la section de la maison de la Mortellerie.

J. F. Martigny, 34, né à Dubry, département du Doubs, teinturier, membre du comité civil de la section de la maison commune, rue de la Mortellerie.

J. B. Guérin, 50, né à Gy, département de la Haute-Saône, ex-domestique, commissaire civil de la section de l'Indivisibilité, rue de Harlay.

R. V. Pairet, 27, né à Paris, imprimeur, membre du comité révolutionnaire de la section de l'Observatoire, rue de l'Arbalète.

L. Coust, 44, né à Nogent-le-Rotrou, gasier, membre du comité révolutionnaire de la section de l'Observatoire, rue de l'Oursine.

J. F. Poulet, 29, né à Moutiers, département de l'Eure, instituteur, membre du comité de surveillance de la section des Sans-Culottes, rue Victor.

P. P. Leroux, 69, né à Paris, ex-boulangier, commissaire civil de la section des Sans-Culottes, rue des Fossés-Bernard.

J. B. Queudane, 39, né à Fontainebleau, receveur des rentes, trésorier du comité de bienfaisance, et commissaire civil de la section de l'Indivisibilité, rue Gervais.

E. Deurot, 50 ans, né à Tournai, perruquier, commissaire civil de la section de Mucius-Scaevola, rue du Four-Germain.

J. L. Deshureau, 39, né à Noyon, ex-épiciér, trésorier et commissaire civil de la section des Arcis, quai Pelletier.

A. J. Tugot, 38, né à Sedan, bijoutier, commissaire civil de la section des Arcis, rue de la Poterie.

G. Gondant,

G. Godant, 35, né à Lunéville, sculpteur en porcelaine, membre du comité révolutionnaire de la section du fauxbourg du Nord, fauxbourg Martin ;

T. L. Oger, 33, né à Tribeshou, département de la Manche, ex-instituteur, secrétaire-greffier de la section du fauxbourg du Nord, fauxbourg Martin.

E. P. Periac, 52, né à Paris, salpêtrier et carreleur, membre du comité civil de la section du fauxbourg du Nord, rue de fauxbourg Denis ;

J. Richard, 52, né à Molonpoy, département du Puy-de-Dôme, marchand pelletier, commandant en chef de la section de la Réunion, rue Martin ;

J. G. Goy, 52, né à Paris, batteur d'or, commandant en second et adjoint du juge de paix de la section des Arcis, rue des Arcis ;

P. M. Compere, 38, né à Paris, mercier, commissaire de la section de Chaligny, rue Jacques ;

L. A. S. Tricadeau, 59, né à Vaugirard, menuisier, commandant de la force armée de la section des Sans-Culottes, rue de Fossés, Bernart ;

F. Renaud, 43, né à Paris, horloger et commissaire civil de la section de l'Indivisibilité, rue Antoine ;

Tous ont été traduits au tribunal, comme prévenus de complicité dans la conspiration qui a eu lieu le 9 Thermidor, et à la tête de laquelle étaient les triumvirs Robespierre, Couthon et Saint-Just ; d'avoir adhéré aux mesures liberticides, et à la rébellion de la Commune envers la représentation nationale, et d'avoir apposé leurs signatures pour encourager par cette adhésion, les conjures dans leurs trames et complots.

Les débats de la procédure ont été terminés le 28 à une heure.

Il en est résulté que ces accusés étaient seulement des hommes égarés qui, après avoir reconnu leur erreur, ont retracté leur serment, et protesté contre les signatures qu'ils avaient apposé sur la liste de la présence du conseil général de la commune de Paris, et dont la plupart ont volé aussitôt au secours de la Convention, à l'exception de Lemomaier, qui a été convaincu d'avoir participé sciemment à ces délits avec des intentions contre-révolutionnaires.

Le tribunal a condamné Lemomaier à la peine de mort, et a acquitté et mis en liberté tous les autres accusés.

Resumé du mois d'Août.

7 condamnés à mort. — 58 acquittés.

11 EE. 69

TABLEAU DE L'EUROPE.

Evénemens politiques de la fin du mois de Juillet.

LA crise dans laquelle l'Europe se trouve engagée depuis le moment où les armées des alliées ont commencé à se retirer, n'a point encore diminué. Si l'on devait même considérer aujourd'hui les succès militaires des puissances, comme le seul et unique moyen de la restauration de l'ordre, l'attente pourrait être longue, car on ne peut se dissimuler que les renforts nécessaires pour mettre les armées en état de s'opposer efficacement aux hordes de la République, ne sont pas prêts, et ne peuvent l'être de sitôt. Pour essayer de faire croire le contraire, il faudrait l'effronterie de ce Journaliste Parisien qui dans les quatre premiers mois de l'année 1792, se trouva, tout calculé, avoir fait passer dans sa gazette par la seule ville d'Agra, 911 mille Autrichiens qui se rendaient, selon lui, à Coblantz. Comme nous n'avons ni une pareille dose de crédulité, ni un semblable talent d'exagération, nous croyons que *M. le Prince de Cobourg*, avec 55000 hommes fatigués, *M. le Duc d'York* à la tête de 40000 hommes, Anglais, Hessois, Hanovriens, ou Emigrés, et *M. le Prince Héritaire d'Orange* avec 15000 hommes, n'ont pas pu faire autrement que de céder un pays ouvert, à des troupes innombrables et se renouvelant sans cesse, poussées par l'appât du pillage, la terreur de la guillotine, la faim, l'enthousiasme, le fanatisme, et tous les aiguillons qui excitent des hommes. La grande armée Autrichienne était à la fin de Juillet derrière la Meuse; le quartier général de son commandant en chef, était à Fouron le Comte; quelques corps avancés aux ordres du général *Kray* étaient en avant de Maestricht, du côté de Tongres, couvrant par cette position, et cette ville et Liege. L'aide de camp *Fisler* était attendu de Vienne, avec les ordres de cette cour qui devaient décider si l'on continuerait de se replier sur

la basse Allemagne, ou si l'on concerterait un effort futur sur les Provinces Beligiques. Il est à croire que ce dernier parti aura été adopté, à l'arrivée à Vienne du ministre de S. M. Britannique, le *Comte de Spencer*. Le salut des garnisons des places conquises en fait une loi si sévère, qu'on ne peut se prêter à l'idée qu'on les abandonnât ainsi, sans rien faire en leur faveur; surtout lorsqu'il aurait été si aisé de les faire replier les unes sur les autres, au moment de la retraite, et de les rejoindre à la grande armée. Cet abandon supposerait une incurie et une insouciance dont le cabinet d'Autriche est incapable. Quels-que soient les projets qu'on lui suppose d'ailleurs dans un nouvel arrangement des affaires d'Allemagne, il n'indisposera pas à ce point l'armée qui fait sa force, et il ne croira pas pouvoir conclure avec assurance aucun traité, tant qu'il existera un foyer de Jacobinisme auprès de lui. Le séjour de *M. le Prince de Cobourg* sur les rives de la Meuse, prouve que ce point était le dernier terme de sa retraite; et cette retraite a été l'effet inévitable des circonstances, plutôt que le résultat de combinaisons extraordinaires.

M. le Duc d'York et les troupes du *Prince Héritaire d'Orange* couvrent si puissamment la frontière Hollandaise, que cette protection jointe à la défense naturelle du pays, laisse les Hollandais sans inquiétude sur leur sort. Les précautions les plus sages sont prises par les Etats Généraux. Leurs assemblées sont presque sans interruption. La plus intime harmonie règne entre le Stadhouder et leurs Hautes Puissances. Le salut de la patrie doit naître de cet heureux concert. Il ne faut rien moins que leur activité et leur sagesse réunies pour opposer le vrai patriotisme à celui dont se masque un grand nombre de Bataves. Tous les anciens souvenirs ne sont pas encore effacés, et le grand danger n'a pas étouffé encore toutes les petites haines, surtout à Amsterdam.

L'armée Britannique s'est retirée de *Rosendaël*; elle occupait à la fin du mois dernier une position entre *Breda*, *Etten* et *Udenbosch*. Le quartier-général était dans la première de ces villes. Le nombre de Français qui lui sont opposés ne peut être fort supérieur, si l'on considère la quantité d'hommes qu'ils ont dû laisser dans les diverses villes de la Belgique, soit pour les piller, soit pour assurer leurs communication, soit pour en contenir les habitans mutins par essence, et terribles par caractère. On s'attend à une bataille sur la frontière Hollandaise, et l'armée alliée paraît la désirer d'autant plus que la superbe cavalerie Anglaise pouvant s'y développer avec tous ses avantages, y assure la victoire.

viçtoire, et les résultats d'une victoire seraient incalculables dans ce moment.

La réduction totale de la Belgique est à la veille de s'opérer par la prise de la petite place de l'Ecluse. Eloignée de tout secours possible, cette place, après avoir éprouvé un bombardement, aura subi le sort de Nieupoort. Sa conservation présentait des difficultés insurmontables. Sa prise ne pourrait être importante qu'autant qu'elle faciliterait l'invasion de la Zélande, en assurant la possession tranquille de l'île de Cassant, mais les secours que l'Angleterre porte à Flessingue avec une activité dont elle seule donne l'exemple aux alliés, les chaloupes canonnières, les bateaux plats, et les frégates qui couvrent l'embouchure de l'Escaut, six mille hommes effectifs que *Lord Mulgrave* aura sous ses ordres dans cette partie, et qui vont partir au premier jour, assurent à l'Angleterre l'honneur de sauver une seconde fois la Hollande.

La Belgique est aujourd'hui comme une île au milieu des Etats voisins. Elle n'a aucune communication au dehors, pas même avec la France, et telle est l'inquiétude que le Comité de salut public en a conçu, qu'il a fait dernièrement suspendre l'émission des passe-ports en faveur des réfugiés de ce pays qui sont, depuis la fuite de *Dumourier*, à la solde de la République. Tout ce qu'on fait par des malheureux Brabançons qui trouvent encore le moyen de s'échapper, c'est qu'à Tournay, Gand et Bruxelles, la guillotine permanente a déjà frappé une foule de victimes, et par les rapports de *Gambon*, que 500 mille livres en espèces, faisant ce qu'il appelle l'avant garde des finances Autrichiennes, venaient d'arriver dans la caisse à trois clefs, comme à compte sur les contributions de ces provinces, où du tems de *Dumourier*, il fallait envoyer 35 millions par mois en numéraire, pour la solde des armées. On y introduira maintenant 35 millions par mois en assignats, contre l'or et l'argent du pays, en forçant de changer ce papier contre des espèces, et usant pour cela de la rigueur que l'on a déjà déployée contre l'apotiquaire de la cour à Bruxelles. Ce malheureux, pere d'une nombreuse famille, y a été conduit à l'échaffaud pour avoir refusé de prendre le paiement d'une somme modique, sur un assignat, dont on exigeait qu'il donnât l'excédent en espèces. C'est ainsi que les Brabançons se trouvent punis d'avoir refusé des hommes et de l'argent à leur souverain légitime. L'un eut été consommé dans le pays et y fut resté, les autres l'auraient défendu. Aujourd'hui ils perdent tout,

mais ils donnent au moins à tous les propriétaires du monde un exemple bien utile, s'ils en savent profiter.

La marche rétrograde du *Prince de Cobourg* a fait à Paris un tort irréparable à l'opinion. Elle a désolé les honnêtes gens qui avaient sous les yeux la preuve que pour peu qu'il eut avancé, tout allait finir. Si, au lieu de rétrograder au secours de Courtray et de Charleroy, il eut fait en avant des marches forcées, avec une proclamation sage et consolante, au risque même de voir le Brabant envahi momentanément, tout allait finir. L'épouvante l'avait précédé, et la Convention allait fuir. Il y avait plusieurs projets, l'un de fuir à Bordeaux, pour de là faire une trouée en Espagne ; (ce projet était de *M. Darçon*, il a été rejeté) l'autre était de se jeter sur Lyon, afin de s'introduire par là en Italie, et de s'y faire une retraite, (celui-ci était de *M. Lafitte*, et il avait été préféré). La Convention quittait Paris, et ses habitans, aussi fots que lâches, tombaient dans la confusion. Mais l'éloignement des armées relève le courage, et la récolte abondante qu'on va recueillir raffermir les patriotes dans la révolte. Aujourd'hui ils égorgent tout, ils pillent tout, ils ruinent tout. La noblesse, éparpillée par le décret du 16 Avril, sera égorgée sans défense : c'est le projet de la Convention et du dictateur ; ils ne s'en cachent pas. Ce qui a été fait pour les prisonniers du Luxembourg, suppliciés sous le prétexte d'un complot dans les prisons, annonce ce qu'on doit attendre. L'audace des brigands est telle, qu'ils conviennent que ce n'était qu'un prétexte. Ils avouent maintenant, et c'est *Fouquier Tinville*, accusateur public, qui s'en est vanté, que tous les nobles y passeront. Ce qui survivra à ces proscriptions, ne sera donc plus qu'un rassemblement d'hommes viciés et pervers. La génération, depuis 14 à 45 ans, sera engloutie ; et quand peut-on espérer que ce vuide pourra se réparer ? Dès l'âge de 14 ans, ils attirent les enfans dans leurs armées. Ces malheureux Seydes y courent en foule, et y trouvent bientôt la mort ou la perversité. Les enfans de 4 à 14 ans blasphèment Dieu, et insultent les auteurs de leurs jours, non seulement avec une impunité scandaleuse, mais encore par principe d'éducation.

Cependant le Comité de salut public, tout en célébrant des victoires, ne s'aveugle pas sur le danger qui le menace, et il continue les réquisitions. L'audace des uns et l'avilissement des autres n'ont plus de bornes. Tout est pris, même dans les ateliers les plus nécessaires,

et

l'ouvrage du peuple se trouve suspendu, sans que personne ose élever la voix. La dernière réquisition des Chevaux, Charettes et Charettiers de Paris, a produit 5309 chevaux, la plupart estropiés, 1179 charettiers, et 2750 charettes. Ils ont réservé les chevaux de carrosse et de cabriolet, parce qu'ils sont les seuls à s'en servir. On va prendre décidément le costume Romain ; déjà pour commencer à imiter ces vainqueurs du monde, l'on avait commencé, depuis le 14 Juillet, à donner des repas civiques dans les rues. Chacun était obligé, dans les premiers jours, d'y dresser des tables, et d'y apporter son souper. Les riches nourrissaient ainsi les pauvres. Mais le comité n'a pas tardé à s'apercevoir que ces repas avaient une influence dangereuse. Ils appelaient une sorte de gaité, et de bonhomie, au milieu des exécutions journalières. Le Français n'ayant pu se réunir depuis deux ans, même en famille, sans craindre d'être soupçonné de tenir des concilia-bules, se dédommageait de cette contrainte sous le prétexte de jouer une pantomime Romaine. Le maître buvait à la santé de son serviteur, le pauvre courtisait celui qui lui offrait quelque chose de plus recherché qu'un autre, il se formait une nouvelle clientèle, un lien d'affection ; le vin excitait les bons mots, et comme la raillerie s'est toujours exercée principalement en France sur le gouvernement, c'était le gouvernement révolutionnaire qui était devenu l'objet des satyres Parisiennes. Ces repas ont été défendus après des dénonciations très vives et des discours très animés de *Payan* agent national, nommé à la commune par le comité de salut public, et de *Barrère* à la Convention. Le premier a prétendu qu'au lieu de la fraternité et des mœurs antiques que ces festins communs étaient destinés à fomenter, ils pourraient devenir les signaux d'une réconciliation perfide, et les précurseurs de la contre-révolution. Il a rappelé que *Danton* avait proposé plusieurs fois des repas de ce genre ; que ce fut ainsi qu'à Marseille les aristocrates voulurent séduire les amis de la liberté ; que toutes les fois qu'on avait voulu à Paris corrompre les patriotes, on avait arrangé des dîners avec eux ; que ces dîners publics engendreraient bientôt des dîners particuliers, feraient revivre ce système de réunion renouvelé de la scène de l'évêque *Lamourette* à l'assemblée législative, et cacheraient quelque perfidie. Il a insisté, entr'autres choses, sur ce qu'un patriote après avoir bu la veille avec des modérés, ne pourrait pas le lendemain les dénoncer avec le même courage. Enfin pour exhorter le peuple à renoncer à ces repas, il a terminé par lui dire qu'il ne jouirait
de

de tous les bienfaits de la révolution, que lorsque la révolution serait finie ; qu'il y avait entre lui et les partisans du despotisme un combat à mort, et que ce ne serait que *lorsque l'aristocratie toute entière serait descendue au cercueil*, qu'il goûterait toutes les douceurs de l'égalité.

Les repas civiques ont donc été prohibés. Encore un plaisir, un spectacle arraché à ce peuple si avide de nouveautés et de jouissances ; encore un motif de haine de plus.

La fête du genre humain célébrée le 14 Juillet a encore été, malgré les victoires du moment, au dessous de toutes les orgies démocratiques données jusqu'ici pour célébrer de pareils anniversaires. *Payan* lui-même s'en est plaint dans le discours qu'on vient de citer. “ Nos dernières fêtes, dit-il, avaient été sublimes, majestueuses ; la dernière n'a pas offert le même ordre, le même calme . . . nos succès, loin de rendre, loin d'attacher les mauvais citoyens à la révolution les en éloignent davantage . . . et qu'importe que nous remportions des avantages au dehors, si à la même heure nous étions vaincus au dedans ; qu'importe que les tyrans de l'extérieur soient abattus, si leurs satellites s'élèvent dans le sein de la patrie ! votre apathie, votre insouciance sont souvent portées à un tel point, que lorsque nous apprenons la nouvelle d'une victoire, nous répétons avec complaisance, *la guerre sera bientôt finie*. Que dites-vous, citoyens, la guerre sera bientôt finie ! ne voyez-vous donc pas ces aristocrates qui sourient à cette opinion, qui la propagent et qui se flattent que nous allons faire la paix avec eux. C'est par de plus longs, de plus pénibles travaux que vous achèterez la paix. La paix ! vous n'avez pas besoin de la demander, vous n'avez pas besoin de la faire, elle s'élèvera triomphante du sein du tombeau de tous les ennemis de l'intérieur que vous y aurez plongés. Ce n'est qu'à ce prix que vous aurez la paix. Oui, vous ne jouirez de ces douceurs que lorsque vous aurez précipité dans le cercueil tous ces prétendus amis de la paix.

Ce peu de phrases précieuses, que l'on trouve dans les *Moniteurs* du 18 et du 20, sortant de la bouche du successeur des *Manuel* et des *Chaumette*, suffit pour confirmer ce que toutes les probabilités nous faisaient augurer de l'état de Paris.

A ces tirades qui expriment assez clairement le mécontentement général qui domine partout, le même *Payan* a ajouté une nouvelle déclaration. “ Quels sont donc, a-t-il, dit ces hommes qui proposent des
mesures

“ mesures dictées par le modérantisme pour les faire adopter, et pour
 “ jeter les patriotes indignés dans des démarches exagérées, afin de
 “ pouvoir accuser de modérantisme les patriotes qui les combattent ?
 “ Quel est ce monstre à deux faces qui d'un côté, sous les traits douce-
 “ reux du modérantisme, essaye de séduire les hommes faibles ; de
 “ l'autre, sous les traits du patriotisme énergique, entraîne les citoy-
 “ ens animés de l'amour brûlant de la patrie ? Il existe donc de non-
 “ velles perfidies, aujourd'hui que pour anéantir la République, nos
 “ ennemis ne peuvent plus compter sur la force des ennemis en
 “ vain aurons-nous renversé leurs soldats fuyans devant nous ; en un
 “ jour, en un moment, ils pourront détruire la patrie, en organisant une
 “ faction.....”

Ce n'est donc plus un déserteur suspect, un voyageur exagéré, un émi-
 gré morose qui indiquent aux puissances les moyens de détruire cet hor-
 rible système qu'elles combattent en France. C'est *Payan*, c'est une
 créature du Comité de salut public, le procureur général de la Com-
 mune de Paris, qui leur dit qu'il faut y *organiser une faction*. Jamais
Payan ne mérita mieux le titre d'*agent national* ; on peut même ajouter
 celui qu'avait pris *Carra*, d'*orateur du genre humain*.

Robespierre paraît être décidément sur son déclin dans l'opinion pub-
 lique. Il ne quitte plus les Jacobins, où il fait entendre chaque jour de
 nouvelles dénonciations. Il a fait dernièrement rayer de la société les
 deux commissaires au siège de Lyon *Dubois de Crancé*, et *Fouché*. Re-
 duit à lui même pour ces dénonciations, il a reparu tel qu'on l'avait
 vu à l'assemblée constituante, fou, ignare, et insipide. Ses derniers dis-
 cours sont platement féroces, et prouvent, ce qu'on a toujours soup-
 çonné, qu'il n'était pas l'auteur de quelques uns de ceux qu'il pronon-
 ça autrefois sur la divinité, et le jugement du Roi, et qu'il n'était que
 le porte-voix de quelque factieux plus scélérat, mais moins audacieux
 que lui. Sa personne est devenue l'objet des caricatures et des épi-
 grammes ; aussi sa fureur a-t'elle redoublé, et dans le moment actuel,
 il fait un effort qui sera probablement le dernier. On s'attendait à
 Paris au jugement de tous les députés, fauteurs du parti Girardin, et
 détenus depuis plus d'un an, au nombre de 78, ainsi qu'à une nouvelle
 accusation de 30 autres représentans du peuple, où figureront sans
 doute, *Merlin*, *Tallien*, *Lecoindre*, *Bourdon de l'Oise*, *Dubois de Crancé*,
Fouché, &c. ainsi que les principaux commis du Comité de salut public,
 dont on redoute les indiscretions. Ce comité semble avoir pour but
 d'anéantir

d'anéantir tout ce qui pourrait fournir un jour des matériaux pour son histoire. Que ne peut-on anéantir ainsi toute l'histoire de la révolution !

Collet d'Herbois a été nommé président de la Convention pour ce moment de crise, et les exécutions du tribunal révolutionnaire ont redoublé d'activité. Outre les 278 malheureux massacrés du 1^{er} au 17^{er} Juillet, il y en a eu, du 11 au 16 du même mois, 167 autres, (dont nous avons reçu les noms) et ce carnage organisé continuait encore le 23, afin de préparer les esprits, par un surcroît de terreur, aux scènes qui ont dû suivre. C'est ainsi que *Robespierre* va se venger des risques que lui ont fait courir en dernier lieu les repas civiques, le mépris public, l'horreur générale, et la supériorité que *Barrere* avait pris sur lui dans l'opinion, par les récits pompeux de succès continuels. Effectivement, pendant quatre jours de suite, ce *Barrere* a occupé la tribune ; et chaque jour des avantages nouveaux, des villes prises ou reprises, *Landrecies*, *Namur*, *Malines*, *Louvain*, *Anvers*, signalaient sa présence. Les applaudissemens le précédaient, et le suivaient dans la salle. *Les soldats de la P^ublique*, disait-il emphatiquement, *ne me laissent pas le tems de rédiger les victoires*. . . . On était émerveillé de tant de belles choses, et toute l'admiration qui se portait sur lui était autant de perdu pour *Robespierre*, réduit à croasser aux Jacobins et à tuer pour se soutenir. Combien de tems peut durer cette tension extrême ? Il n'est pas permis de croire qu'elle puisse être longue désormais.

Si donc l'intérieur de Paris, et la situation de trois grandes provinces maritimes de France, sur laquelle on a reçu directement, la semaine dernière, les renseignemens les plus satisfaisans, donnent de grands sujets d'espérance, il faut croire que cette circonstance sera secondée par de vigoureux efforts sur la frontière, ne fût-ce que pour préserver les peuples voisins de la contagion Française, et empêcher ces premières explosions révolutionnaires contre les hommes à propriété, qui éclatent dans tous les lieux hors de la protection des souverains.

C'est ainsi que le peuple de Liege, ayant voulu à la fin du mois dernier, bien mériter de la République qui allait le dominer, a insulté les troupes Autrichiennes qui évacuaient cette ville, et les a obligées à se faire craindre et respecter à l'avenir, en faisant une justice sévère de cette populace turbulente. On assure qu'il a péri 5000 Liégeois dans cette pédition. (*Nous ne le garantissons pourtant pas*).

Si nous portons maintenant nos regards sur la Suisse, nous y voyons une

une révolution nouvelle éclatant à Genève à la fin du mois dernier, par les manœuvres de la Convention Française, et développant dès son principe toutes les atrocités qu'il a fallu au moins trois années pour mûrir chez ses voisins. Déjà cette ville a expié par le sang de ses enfans, le malheur qu'elle a eu de donner au monde Rousseau, Claviere et l'orgueilleux baron de Coppet. Un tribunal semblable à celui de Paris, y prononce les peines de mort, et les confiscations, à l'instar des magistrats de Robespierre, mais au moins il a été mis dans la forme de ses jugemens une restriction qui doit sauver la vie à plusieurs individus, et qui a déjà absous la moitié de ceux qu'il a condamnés depuis sa création. Il faut que le peuple en masse, délibérant publiquement comme à Athenes, improuve ou confirme les sentences de mort. Cette attribution qu'il s'est réservée, sans justifier la démocratie, le pire de tous les gouvernemens, sert à faire voir combien ce gouvernement déjà odieux, l'est encore davantage dans un pays d'une certaine étendue, et à plus forte raison, dans un pays tel que la France, où il est impossible de faire juger au peuple les jugemens de ses représentans. Dans une place publique, au milieu de ses concitoyens, l'habitant accusé d'une petite démocratie a la ressource et l'espérance qu'un mot heureux, un souvenir inopiné, une larme, pourront agir sur les sens de la multitude, et l'intéresser en sa faveur ; mais dans la salle dite de la liberté, au milieu d'une audience et d'un tribunal composés d'hommes flétris et pervers, rassemblés de toutes les extrémités de la France, souvent étrangers, n'ayant aucun lien de cité, de justice, ni d'humanité, tout conspire contre l'accusé, il ne voit partout que le supplice. Il est mort du moment où il est arrêté, si toutefois on peut appeler vie, l'existence qu'il a avant d'être soupçonné et incarcéré.

Pour revenir à l'historique de la révolution de Genève, il faut se rappeler qu'à la fin de 1792, une révolution préparée par les intrigues de Claviere, y avait éclaté, et avait donné aux natifs des avantages beaucoup plus considérables que ceux dont ils jouissaient auparavant. Depuis ce tems le voisinage de la France, ses émissaires, son influence, n'avaient cessé de travailler les esprits des Genevois. Les riches propriétaires avaient abandonné cette ville en proie à mille petites factions, et le gouvernement était devenu le jouet de la dernière populace. Les folies et les déprédations de ce gouvernement demi-révolutionnaire ayant épuisé la caisse, il fallait la remplir, pour qu'il put cheminer. On avait imaginé à cet effet des impôts scandaleusement onéreux à ceux

qui avaient quelque chose. La proposition devait en être portée au conseil général, dans l'assemblée du Samedi 19 Juillet. Ces impôts auraient certainement passé, tant on était persuadé qu'il fallait se soumettre à tout. Le Vendredi précédent, un enragé pérorant au Club Jacobite qui avait été formé à Genève, sous le nom du Club *de la Montagne*, ou *des Marseillois*, et composé de tout ce qu'il y avait de plus dépravé dans cette ville, proposa de se passer d'impôts, en forçant les riches Genevois, et il n'en restait plus, à fournir aux dépenses de la République. Cette proposition fut acceptée, et c'est de là qu'on partit pour prendre les armes.

Le même jour, 18, les commissaires de la Convention, *Soulavie* et *Merle* qui se trouvaient à Genève, avaient donné un grand dîner aux principaux membres de ce Club. Ce fut au sortir de cette orgie qui fut poussée assez avant dans la nuit, que les membres de ce Club prirent les armes, s'adjoignirent la plus vile populace à qui ils les firent prendre, s'emparèrent des postes et des arsenaux, et leverent un comité révolutionnaire, ou de salut public, composé de 7 membres. Le comité, dans le premier moment, fit arrêter tout ce qu'il y avait à Genève d'honnêtes gens, et comme les prisons n'auraient pas pu les contenir tous, il les fit conduire dans les hangards du bastion d'Hollande, et dans différens magasins publics. Le nombre des arrêtés a monté dans les deux premiers jours à mille personnes ; deux cent autres qui auraient partagé le même sort, ont trouvé le moyen de s'échapper. Au départ des dernières nouvelles, aucune femme encore n'avait été arrêtée. Quelques unes à la vérité, avaient été mandées, interrogées, insultées et vilipendées, mais on les avait renvoyées chez elles. En arrêtant les prisonniers, et en faisant les visites domiciliaires, la propriété n'a pas été plus respectée qu'en France. C'est dans tous les lieux le même esprit qui anime les révolutionnaires. Le pillage est le but, et la mort le moyen. En se saisissant de *M. Necker de Germany*, frere du ministre, à sa campagne, on s'est emparé de toute sa vaisselle, et d'une assez forte somme en especes qu'il avait chez lui. La maison de *M. Saladin de Crans* a été pillée, ainsi que plusieurs autres. Dans ces premiers momens, les violences personnelles se sont bornées à quelques coups de fusils : deux personnes en ont été blessées, dont une est *M. Bellamy*, fort honnête homme, qui a eu le bras cassé.

Le dimanche, 20, le Comité révolutionnaire nommé par le club, répandit la proclamation suivante :

Egalité, liberté, indépendance.

Citoyens révolutionnaires,

“ La révolution du 28 Décembre 1792 a été plus utile aux aristocrates qu'aux révolutionnaires. Ceux-là toujours incorrigibles, toujours ennemis de l'égalité, de la liberté, n'ont rien rabattu de leurs criminelles espérances, et de leurs liberticides prétentions.”

“ Le moment est venu, où les révolutionnaires las de vivre au milieu de gens qui n'ont pas cessé un instant d'être leurs ennemis et ceux de la République Française, ont dû se lever pour achever un ouvrage qui n'avait été qu'ébauché, et pour faire triompher à jamais, dans notre patrie, les principes de l'égalité.

“ Citoyens révolutionnaires, votre modération vous a jusqu'ici tourné à piège, elle n'a fait qu'enhardir les aristocrates et les affermir dans leurs coupables intentions. Il est tems que le peuple en fasse justice ; c'est dans ce but que le Comité révolutionnaire vous présente le projet suivant :

I. Il sera créé un tribunal révolutionnaire composé de 21 membres.

II. Les révolutionnaires réunis en masse au Lycée national, éliront ce tribunal en une seule opération, et à la majorité relative.

III. Les électeurs n'indiqueront pas plus de 21 citoyens, et pas moins de 11.

IV. Personne ne pourra refuser son élection sous peine d'être considéré comme suspect, et traité comme tel.

V. Tout citoyen révolutionnaire, sans aucune exception, sera tenu de se rendre en armes demain 21 Juillet à 8 heures du matin, au Lycée national, et d'y voter, sous peine d'être considéré comme suspect, et traité comme tel.

VI. Le tribunal révolutionnaire jugera les détenus, ceux qui ont échappé aux recherches, et ceux qui ont fui leur patrie depuis la révolution.

VII. Il pourra les punir de mort, de peines pécuniaires, bannissement, et autres.

VIII. Tout jugement à mort sera soumis à la confirmation de la masse de tous les révolutionnaires.

IX. Le tribunal révolutionnaire devra achever ses opérations dans l'espace de six jours, à compter du moment de son élection.

X. Il sera créé un comité militaire composé de sept membres chargés de veiller à la sûreté publique et de faire exécuter les jugemens du

tribunal révolutionnaire. Il remplacera le comité révolutionnaire actuel, à l'expiration du terme de ses pouvoirs.

XI. Les membres de chaque cercle sont invités à donner leurs suffrages sur ce sujet à haute voix, ainsi qu'il convient de faire à tous vrais révolutionnaires.

On publiera, avant huit heures du soir, le résultat de la délibération, en mentionnant le nombre des suffrages.

(Signé)

Alexandre Bousquet, président du comité révol.

Argand, commissaire.

Ce projet fut approuvé, et le tribunal révolutionnaire créé le Lundi, 21, par environ 3000 votans.

Les nommés *Dentand* et *Jannot*, tous les deux membres du gouvernement établi par la révolution de 1792, qui, nommés syndics par le peuple, en faisaient les fonctions, et qui tous deux avaient été arrêtés, comme ennemis personnels de *Soulavie*, ont été relâchés peu après, et ont repris leurs fonctions. On voit par là que l'on veut que la forme de gouvernement établie en 1792, ait l'air d'être maintenue ; mais ce gouvernement n'en est pas moins sous le despotisme du club, et le club sous l'influence despotique de *Soulavie*.

Au nombre des détenus, se trouvent aujourd'hui à Genève, tous les ecclésiastiques sans distinction. On a poussé même l'indécence en les arrêtant, jusqu'à en saisir un en chaire au milieu de son sermon, en lui disant que puisqu'il n'y avait point de Dieu, il n'avait que faire de prêcher.

La sortie de la ville a été prohibée, les passeports ont été suspendus. On n'ose, et l'on ne peut écrire, mais l'on a su que dès le lendemain de son installation, le tribunal révolutionnaire a consacré sa formation par le carnage des citoyens. 14 malheureux ont été condamnés à mort. La masse révolutionnaire a confirmé sept de ces jugemens iniques. Elle a fait grace aux 7 autres de la vie, et s'est contentée de les bannir, ou de les condamner à une prison plus ou moins longue. Toutes les sentences emportent confiscation. Les sept personnes qui ont été condamnées, étaient MM. *Du Cayla* ancien syndic, *Prevost Cabanis* ancien procureur général, *de Rochemont*, avocat et fils du secrétaire d'état, *De Combe*, cy-devant Lieutenant Colonel au service d'Hanovre, *Meunier le Rouge*, *Vivien de Cor*, et *Chenaut* horlogers. Ces sept victimes ont été fusillées le 22: du reste, il s'est commis des pillages, des vexations de toute sorte, et l'on s'attend à toutes les especes d'horreurs.

On

On est fort partagé d'opinion en Suisse sur ce qui peut avoir donné lieu à cet événement. On croit qu'il tient uniquement au désir de piller et voler, et de se procurer les moyens de faire aller le gouvernement révolutionnaire, ainsi qu'à une fureur barbare, et au désir de répandre du sang, mais on conteste que les Français soient pour quelque chose dans ce mouvement, car ces forcés Gênois tiennent autant à l'indépendance de la République que les meilleurs citoyens. D'un autre côté, on regarde *Soulavie* comme étant à la tête de ce mouvement, et comme l'ayant excité, afin de mettre la ville entre les mains des Français. Cet homme est à la tête de tout, ce sont ses confidens qui dirigent tout, et il était si bien au fait que le Samedi de grand matin, il avait envoyé à Verfoix une liste des personnes qui devaient être arrêtées, avec ordre de s'en saisir, si elles se présentaient. Une opinion très simple se forme naturellement au milieu de ce conflit, c'est que cette révolution a été opérée, ainsi que tout se fait en ce bas monde, sans aucun plan arrêté, par l'effet d'une impulsion à laquelle chacun, étranger ou citoyen, a contribué de toutes ses passions, sans prévoir quel serait le résultat ni de la révolution, ni des révolutionnaires. Il est certain que dans ce moment, il n'y avait pas de troupes Françaises dans les environs de Genève, mais *Soulavie* a pu choisir exprès ce moment pour pouvoir dire que ce ne sont point les Français qui ont voulu prendre Genève, mais que ce sont les Gênois qui se sont donnés à la France.

Milheureuse Genève, des flots de sang vont inonder tes rues ! quelques scélérats vont faire périr tout ce qui te restait de citoyens estimables ! mais le jour de la vengeance ne sera pas éloigné. D'autres brigands s'avancent, ils sont plus puissans, ils manient la hache d'une main plus assurée que ces hommes hésitans encore à l'entrée de la carrière, et ils les précipiteront dans l'abyme qu'ils se sont creusés à eux-mêmes. Puisse seulement cet exemple engager le reste de la Suisse à prendre des mesures de sûreté, contre ce grand nombre de Jacobins, plus gangrenés, plus audacieux, et plus dangereux encore que les Jacobins Gênois, qui fourmillent dans tous les Cantons, et surtout à Berne.

L'Italie plus heureuse que la Suisse, a échappé par bonheur aux complots qui ont été tramés contre elle. Quoique les Puissances Souveraines de cette belle partie du monde, n'ignorent pas qu'elle a toujours été jusqu'ici le tombeau des Français, elles n'en prennent pas moins les plus grandes précautions pour se garantir chez elles de la folle atrocité

été de leurs principes, car si l'Italie a été souvent le tombeau des Français, elle a été plus souvent encore le berceau des révolutions. Le Roi de Naples a envoyé à la fin de Juillet des troupes dans la Lombardie. Quinze cent hommes de cavalerie sont arrivés le 20 Juillet à Livourne. Les Sans-Culottes ne font plus de progrès du côté du Piémont. Les paysans du Mondovi se sont levés en masse contre ces brigands, mais n'étant pas exercés, étant mal commandés par une espèce d'avocat, n'étant d'ailleurs dirigés que par leur zèle, et leur rage, ils se sont fait battre par une poignée de Français. On croit qu'il va se faire une grande attaque sur le Piémont, du côté du Marquisat de Saluces. Les Autrichiens et Sardes sont enfin entrés vers le 10 Juillet, sur le territoire de la république de Gênes, afin d'en déloger les Français qui s'y trouvaient en petit nombre, et leur enlever des postes qu'ils y occupaient. Le gouvernement Génois a protesté de la violation de son territoire, pour la forme. Les maladies ont beaucoup appauvri l'armée de la république. La Convention a décrété de l'augmenter par une levée de la troisième réquisition, mais elle trouvera beaucoup de difficultés à y parvenir.

Toutes les lettres et bâtimens venus de Provence à Gênes, ont apporté dans cette ville la nouvelle que le 15 de Juin, il y avait un rassemblement de deux mille hommes armés dans les montagnes de la côte, près le village de Magnane, distant de six lieues de Marseille. Ces braves gens demandaient à grands cris, des officiers décorés de l'ordre de S. Louis, ou d'autres militaires qui voulussent se rendre auprès d'eux pour les commander, annonçant la résolution de marcher contre les Sans Culottes. Les paysans des environs s'empresaient de leur porter des vivres. Leur zèle allait même si loin qu'ils y envoyaient leurs enfans pour y recevoir la première communion de deux prêtres non assermentés qui se trouvaient dans ce rassemblement. D'autres lettres de Marseille, du 27 Juin, le faisaient monter alors à 2500 hommes.

Du côté de la Corse, Calvi tenait encore contre l'amiral *Hood*, au 15 Juillet. Les Français venaient, à cette époque, d'y ériger une nouvelle batterie qui a fait beaucoup de mal aux troupes Britanniques. Elles y ont perdu le capitaine de vaisseau *Sercold*, qui faisait le service de terre. Le Cap. *Nelson*, commandant l'*Agamemnon*, de 64, a été blessé à la tête, et plusieurs officiers de mérite ont été aussi blessés. Le fort *La Moxzella*, dans les environs de Calvi, a été emporté d'assaut.

Le

Le rôle que le gouvernement Anglais joue au milieu de la confusion générale qui regne en Europe, est au - dessus de tous les éloges. Son activité dans les succès, sa grandeur dans les revers, sa vigilance dans l'intérieur, ne sont pas un des moindres phénomènes de la fin de ce siècle, déjà si fertile en prodiges. C'est à Londres que s'attache aujourd'hui le premier anneau de la chaîne de l'ordre social, et la nécessité de cet ordre y est si fortement sentie par toutes les classes de la société, que l'on ne sait lequel est le plus heureux, ou du gouvernement d'avoir un tel peuple, ou du peuple d'avoir un tel gouvernement. La guerre actuelle est devenue, en quelque sorte, une guerre corps à corps entre les vertus de l'Angleterre et les vices de la France, car la Grande Bretagne fait seule la majorité des efforts de l'Europe son auxiliaire. Si l'on aoute aux troupes qu'elle soudoye dans les deux hémisphères, celles de sa flotte, on verra qu'elle a plus de 300 mille hommes en activité en 1794. Les deux dernières sessions de son Parlement sont en quelque sorte, le catéchisme du philosophe, et de l'homme d'état. Un ouvrage qui en présenterait une analyse bien faite, serait digne de composer un supplément à l'*Esprit des Loix* de l'immortel Montesquieu.

Elle a la première donné aux gouvernemens l'exemple d'appeler les propriétaires auprès de leur gouvernement, et les propriétaires se sont empressés d'accourir à la voix de leur souverain, pour le défendre et se défendre avec lui.

Elle a déjoué la première, les effets des manœuvres séditieuses qui se pratiquaient dans son sein, et en ôtant ainsi un point d'appui aux factieux des autres pays, elle a garanti d'autres états de leur bouleversement.

Elle a empêché que la propriété Française placée chez elle, ne fut arrachée par la violence aux propriétaires légitimes restés en France ; par là, elle a veillé autant sur sa fortune publique que sur la fortune particulière des honnêtes gens, qu'elle ne peut regarder comme ses ennemis, quoique obligés de vivre au milieu d'eux. Toutes les puissances ont suivi non seulement son exemple, mais elles en ont même imité littéralement les formes.

Elle a accueilli les malheureux fugitifs, généralement rebutés en Europe, et repoussés surtout des pays où les liens du sang de leurs maîtres, et la communauté de la croyance religieuse devaient leur assurer une protection plus marquée; et ne voyant dans les ministres d'un culte différent

différent du sien, que les ministres de la même morale, elle les soutient avec une générosité attendrissante, et une constance infatigable.

Elle a la première, arboré le pavillon du Royalisme Français, et créé des corps dont la formation quoique tardive, peut avoir une influence décisive sur la fin de la révolution. Elle a senti que si des gentilhommes émigrés se battaient, et mouraient sans répugnance sous ses drapeaux, parceque la raison leur disait qu'en s'alliant à leurs défenseurs, ils combattaient pour la France, en combattant pour l'ordre, il y aurait beaucoup de Français qui refuseraient par préjugé de s'unir à la cause commune, ignorant pour qui ils porteraient les armes.

Elle a elle seule combattu et à moitié détruit la force maritime de la République. Elle a affranchi les deux Indes de ce joug intolérable. Elle seule est en état de porter sur les côtes de France des forces et des secours qui reveilleront l'ardeur et entretiendront les efforts des Normands, des Bretons, et des Poitevins soulevés, et il suffirait aujourd'hui de lui indiquer les moyens de les assister avec succès, pour les lui voir mettre à exécution.

Aussi tous les vœux, et presque tout l'or de l'Europe tremblante, se concentrent chez elle. Sa prospérité est intacte ; la confiance qu'elle inspire est universelle, et le dépôt du globe en est aussi l'espérance.

Si des esprits attrabilaires, des Français chagrins, et altérés par l'infortune, ont pu lui dire: vous avez voulu nos colonies, notre commerce, notre marine, détruire ce que vous ne pouviez conserver, prolonger notre situation malheureuse pour opérer l'anéantissement d'une prospérité et d'une population dont vous étiez jaloux ; méprisant ces reproches à l'instar des invectives de *Barrere*, elle peut répondre de son côté à ces imprudens de toutes les classes : *étourdis que vous êtes, vous avez bien plus fait, car vous avez tous voulu cette révolution qui a mis l'Europe à deux doigts de sa perte; et si vous ne pouvez rentrer dans vos ports qu'en brûlant leurs vaisseaux, et dans vos terres qu'en abattant leurs arbres, sachez en faire, s'il le faut, le sacrifice, pour rentrer dans vos ports et dans vos foyers; car vos arbres et vos vaisseaux repousseront toujours assez vite.*

TABLEAU DE L'EUROPE.

Suite des événemens politiques de la fin de Juillet.

MACHIAVEL a dit quelque part que les révolutions étaient le Carnaval de l'histoire. Ce qu'il disait là, pouvait s'appliquer aux factions qui agitaient l'Italie de son tems ; mais l'histoire de la révolution Française aurait certainement nécessité une définition toute autre de sa part, et il est permis de douter que la plume de cet écrivain politique eut jamais pu trouver des termes propres à bien définir ce qui se passe aujourd'hui en France.

Un gouvernement que l'on a intitulé *révolutionnaire*, ne peut être qu'un germe intarissable d'insurrections, et de révolutions perpétuelles. La continuité des ces cabales sourdes, de ces discours, préparatoires, de ce cours de dénonciations et d'excuses qui signalent le commencement, la maturité, et la fin de chaque faction nouvelle, sera un jour le désespoir de ceux qui écriront, ou liront l'histoire de la prétendue République actuelle de France. Toujours les mêmes moyens mis en usage ; et point d'amendement dans les triomphateurs, qui poursuivent toujours la même route que les victimes qu'ils immolent à leur peur. On se dégoûte involontairement de ces mouvemens insignifiants qui n'aboutissent qu'à de nouvelles cruautés ; et l'on finirait par ne plus y prendre d'intérêt du tout, si quelquefois on n'y remarquait les noms et la fin de quelques révolutionnaires qui ont joui d'une célébrité imposante.

La révolution qui vient d'avoir lieu récemment à Paris, est de ce genre. Les noms de *Robespierre* et de *Barrère*, ses deux héros, jettent une espèce d'éclat sur la catastrophe qui a enfin emporté *Robespierre* à la fin du mois dernier, et avec lui, une partie de sa faction.

Robespierre, ce misérable dont le nom seul rappelle tous les crimes, cet homme aussi lâche que scélérat, l'opprobre de son siècle, du pays

qui l'enfanta, du peuple qui le choisit pour son représentant, de la nation qui se laissa si long tems abuser et opprimer par lui ; *Robespierre* assassin du Roi, meurtrier du 2. Septembre, bourreau de cent mille victimes, au supplice desquelles il a le plus contribué, cruel par frayeur, timide par faiblesse, et faible par un dérangement d'organes provenant d'excès honteux dont la turpitude n'a point de nom dans la langue Française ; cet homme à l'œil fixe, à la figure blafarde, aux nerfs tremblans, au regard équivoque, à la cervelle flottante, ce monstre réunissant à la ferocité du tygre, l'infirmité et les manies du singe, jointes à la stupidité de l'âne ; ingrat envers ses bienfaiteurs, niais en politique, douteux à ses amis et redouté par ses ennemis, on ne sait pourquoi ; *Robespierre* enfin, n'est plus ; une faction l'a tué à son tour ; et ni sa popularité passée, ni la frayeur qu'il inspira toujours, n'ont pu le préserver de ce même supplice auquel il dévoua tant de victimes.

Il a péri le 28 Juillet à 7 heures du soir, sous la guillotine de la place de la révolution, couché sur la planche fatale qui porta le malheureux Louis XVI. sous la hache terrible. Il a péri avec le farouche *Couthon*, cet avocat de Clermont si altéré de sang, si cruel aux infortunés Lyonnais, devenu impotent par la débauche, et ne sentant plus son existence que par le triste plaisir de faire du mal. Il a péri, accompagné de 22 de ses partisans, après une demi-insurrection déjouée par la plus vigoureuse activité de ses adversaires ; il a péri sans remords et sans regrets ; il a péri par un soulèvement pareil à celui qu'il excita le 31 mai contre Brissot ; il a péri enfin, et la nature et la société se sont trouvées à la fois débarrassées d'un misérable qui les fatiguait, les tourmentait, et excitait encore plus le mépris que l'horreur.

Le principal auteur de sa fin tragique a été ce *Barrère*, si long tems son secrétaire, et le rapporteur éternel du comité où il regnait despotiquement. *Barrère de Vieuzac*, non moins jeune que *Robespierre*, mais ayant sur lui l'ascendant d'un talent plus marqué, l'avantage que donnant le climat et les mœurs du Béarn, sur un Artésien bêtement méchant, et exténué dès son adolescence ; *Barrère*, demi-gentilhomme, beau phraseur, tour à tour le serviteur adroit de Necker, et de Mounier, de Mirabeau et de Lameth, de Duport et de Brissot, enfin celui du comité de Salut Public et conséquemment du Dictateur *Robespierre*, accord à tous les partis, facile à tous les factieux, souple et insinuant au dernier degré, faisant le matin, des rapports astucieux à la convention ; le soir, des vers galans aux femmes, et des décrets atroces pendant

dant la nuit ; *Barrere* a senti qu'il n'avait qu'un moyen d'éviter les coups de son antagoniste, et cela en le prévenant. Pour y parvenir, il n'a eu qu'à suivre la marche que *Robespierre* lui avait tracée du tems d'*Hébert*, et opposer par un mouvement rapide et brusque la Convention aux Jacobins, ainsi que le factieux d'Arras avait opposé subitement lui-même les Jacobins aux Cordeliers, et les avait ainsi tués les uns par les autres. *Barrere* a eu pour lui, en cette occasion, et les restes du parti d'*Hébert*, et ceux des Jacobins que *Robespierre* avait eu l'inconséquence de menacer, et les Royalistes jaloux de voir enfin le petit neveu de *Damiens* expier le régicide héréditaire dans sa famille, et les honnêtes gens en général, avides de voir la France purgée d'un monstre qui la déshonorait depuis cinq ans.

Qu'aura gagné l'Europe à cette mort ? peu, si on l'evise du côté de l'amendement des Républicains, puisqu'on voit les vainqueurs de *Robespierre* continuer d'être réunis contre la Royauté ; beaucoup, si l'on considère la désorganisation momentanée que cet événement doit jeter dans les armées, si les généraux des alliés en profitent ; et encore plus si l'on veut réfléchir qu'un brigand célèbre puni, est en tout état de cause, un fléau retranché de la société ; et sa mort n'épargnait-elle qu'une larme à l'humanité, l'humanité si féconde aujourd'hui en douleurs, se réjouira toujours d'éprouver un froissement de moins.

Mais un avantage inappréciable que la société ne peut pas ne point retirer de cet événement, c'est l'exemple frappant qu'il donne, après tant d'autres, aux esprits révolutionnaires, des résultats inévitables des révolutions. La journée du 31 mai, les supplices de *Brissot* par le parti d'*Orléans*, du Duc d'*Orléans*, par *Hébert*, d'*Hébert* par *Danton*, de *Danton* par *Robespierre*, et de *Robespierre* lui-même, laissent aujourd'hui les révolutionnaires d'Europe sans espérance, comme sans excuses. Qui voudrait actuellement se lancer sur cette mer où tant de pilotes présomptueux n'ont pas pu éviter leur naufrage ? Et combien il est heureux encore pour la société, que la Providence se serve ainsi de tous ces révoltés pour les frapper les uns par les autres ! Il n'est plus possible maintenant de revoquer en doute l'action du mouvement révolutionnaire, tandis que s'ils avaient été punis d'une manière légale par le retour d'un tribunal légitime, au bout d'un tems plus ou moins long, et lorsque les impressions justes pourraient être altérées par la corruption de l'esprit, et l'éloignement du danger, des esprits mal faits ou pervers auraient représenté un jour ces jugemens, comme l'œuvre

du despotisme, et comparé Robespierre, et d'Orléans aux Sydney, et aux Ruffel.

Une autre réflexion qui vient consoler momentanément, est de penser que les suites de cette conspiration découverte et punie, occupant longtemps le tribunal révolutionnaire, pour le jugement des nombreux complices de Robespierre, la mort suspendra ses coups pendant quelque tems, sur les victimes dévouées qui nous sont chères, et par là elles auront au moins quelques chances de plus pour leur délivrance : le ciel fera le reste.

Précis historique de la fin de Robespierre, et de ses principaux partisans.

Pour bien saisir l'ensemble de cette révolution de factions, il faut se rappeler que le Comité de salut public, qui était depuis plus d'un an l'âme du gouvernement révolutionnaire, et le centre quasi absolu de tous les pouvoirs, était composé de neuf membres, savoir : Robespierre, Billaut-Varennes, Couthon, Collet d'Herbois, Barrère, Lindet, Priour, Carnot, et S. Just. De ces neuf députés, les quatre premiers étaient en exécution à la majorité de la Convention par leur férocité; les quatre autres étaient moins canibales, ce qui donnait quelques espérances d'une scission qui devait amener un changement. S. Just était indécis, et comme on pensait qu'il jetterait un poids décisif dans la balance, du côté où il se porterait, on attendait avec anxiété de voir quel parti il épouserait. On aimait à croire qu'il se rangerait du parti de Barrère, et on se réjouissait même d'avance de penser que le parti modéré l'emporterait ainsi sur le parti sanguinaire.

Le despotisme du Comité était devenu successivement si violent, qu'il était arrivé au point de ne pouvoir plus être supporté; et comme dans un gouvernement révolutionnaire, ainsi que dans la démocratie royale instituée jadis par la constitution, il n'existe point d'autre régulateur que l'insurrection, on attendait à chaque moment cette explosion, qui a enfin eu lieu le 27 Juillet dernier.

Elle mûrissait surtout depuis le commencement de Juin. Le décret du 22 Prairial, 10 Juin, par lequel le Comité s'était fait attribuer la faculté d'arrêter les membres de la Convention, sans même y être autorisé par un décret, avait révolté tous les esprits. Merlin, le Cointre, de Versailles, Ruamps, Bourdon de l'Oise, et Tallien, furent les seuls qui osèrent alors s'y opposer directement et faire rapporter le décret, en

l'absence

l'absence de *Robespierre*. Celui-cy leur avait répondu par les menaces les plus sanglantes. La frayeur qu'il répandit fut telle que le décret fut réintégré.

Le Comité se trouva dès-lors, ainsi que la Convention, la ville de Paris, et tous les départemens, sous la puissance d'un seul homme dont la popularité faisait tout trembler devant lui, et cet homme était *Robespierre*.

Le malheureux se trouva effrayé de son propre pouvoir ; il ne fut plus quel parti prendre. Au lieu de dominer l'opinion publique par quelque coup d'éclat, il perdit le temps à la consulter. Sa stupidité parut alors dans toute sa plénitude. On vit *Robespierre* à nud, incertain et égaré, réduit à continuer de tuer les faciles victimes des prisons, et négliger de faire arrêter, condamner et exécuter prévotalement les antagonistes qu'il avait menacés, pour se livrer à une dénonciation misérable de *Dubois de Crancé* et *Fouché* à la société des Jacobins. Ainsi, tandis qu'il pouvait diminuer le nombre de ses ennemis, il s'occupa de l'augmenter, et par ce trait de bêtise, il acheva de prouver ce qu'a dit de nous un écrivain célèbre : que dans la révolution de France, tout a été mauvais, jusqu'aux assassins.

Qui donne à son ennemi le tems de se reconnaître, perd tous ses avantages. *Robespierre* l'éprouva sensiblement. Dès la fin de Juin, il s'aperçut qu'il baissait dans l'opinion publique. Il fit aux Jacobins un long discours contre une prétendue faction d'indulgens qui arrêtaient le cours de la justice nationale. Le discours ne produisit aucun effet. *Dubois de Crancé* et *Fouché* furent ensuite rayés de la société des Jacobins, mais ils ne furent ni arrêtés ni décrétés. Ils eurent tout le tems de concerter avec leurs partisans, les mesures qu'ils devaient prendre contre le sot tyran qui les menaçait.

Dans cet intervalle, arriva la fête du 14 Juillet. Le peu de succès qu'elle eut, et les mouvemens qu'annonçaient les banquets civils, avertirent les dominateurs que leur puissance déclinaît. Il fallut faire défendre par la commune et la Convention, ces banquets si favorables à l'aristocratie. *Barrère* et *Payan* furent chargés de ce soin.

Jusqu'ici l'on voit toujours *Barrère* paraître marcher d'accord avec *Robespierre* ; et le 23, c'est encore *Barrère* qui prononce, à la suite de la relation de 6 victoires, un discours très célèbre sur la faction des indulgens, l'influence prétendue de l'étranger, les avantages du gouvernement révolutionnaire, et les grandes mesures prises la veille par le

comité

comité de salut public. (*Ce discours sera publié en original, ainsi que ceux sur les banquets civiques, dans notre prochaine livraison.*)

On se demandait de toutes parts quelles pouvaient être ces grandes mesures. On voyait des vengeances terribles annoncées publiquement par *Barrere*. Mais les vengeances ne pouvaient plus être dirigées contre les malheureuses victimes des prisons, depuis long-tems dévouées, et que la hache de la guillotine faisait tomber par cinquantaine tous les jours, depuis le 1^{er} du mois de Juillet. Ce n'était donc que dans le sein de la Convention elle même que ces grandes mesures pouvaient s'effectuer. En ce cas, il fallait pour s'y prendre aussi mal, être bien certain de la réussite, ou bien convaincu que les députés menacés seroient aussi confians et aussi aveugles que les Girondins, pour n'y opposer aucuns préparatifs de défense.

Il est impossible encore d'avoir une opinion fixe sur le motif de la séparation brusque de *Barrere* et de *Robespierre*. Cette séparation eut lieu dans la nuit du 8 au 9 Thermidor, (26 et 27 Juillet) après que *Barrere* se fut aperçu de la défaveur qu'éprouva dans la séance du 8, *Robespierre* qu'il avait eu la poltronnerie ou l'astuce de défendre encore ce jour là. On peut croire qu'à cette époque, il vit les probabilités s'accumuler pour la destruction de *Robespierre*, et que le parti ennemi lui fit quelques avances, soit pour conserver un rapporteur adroit et agréable au peuple, soit pour avoir quelques secrets du Comité qui pussent servir de chefs d'accusation contre le Dictateur. Ce qu'il y a de certain, c'est que *Barrere*, jaloux de conserver non seulement son existence politique, mais même sa tête, changea subitement dans la nuit du 26. Le tems seul nous dévoilera, s'il avait annoncé lui-même ces vengeances ouvertement, afin d'en prévenir ceux qu'elles regardaient, ou bien si sa transfiguration brusque a été l'effet de l'instinct qui l'a averti que *Robespierre* était fini.

En s'alliant au premier dénonciateur direct de *Robespierre*, *Barrere* a montré une grande prudence. Son existence est un peu plus assurée aujourd'hui qu'elle ne l'eut été, *Robespierre* triomphant; car quoique le parti qui aurait réussi, eut toujours eu besoin du genre de talent qu'il déploie, en se liant avec des hommes aussi vigoureux et aussi énergiques que *Billaud Varennes*, *Collot d'Herbois*, *Tallien* et le *Gendre*, et conséquemment avec des gens susceptibles de grandes passions, il s'est assuré une espèce de sécurité dont il n'aurait jamais joui auprès d'un misérable qui avait le cœur flétri, ne savait que haïr, et avait sacrifié jusqu'ici

jusqu'ici tous les amis. Le caractère de *Robespierre* était si incertain que *Camille Desmoulins*, son camarade de collège, lui disait quelque tems avant sa mort, qu'il aimerait mieux être condamné à mourir avec *Danton* qu'à vivre avec lui.

L'engagement des partis commença à la séance du 25 Juillet. Cette séance s'ouvrit par une députation des Jacobins. L'Orateur vint dénoncer une faction soudoyée par l'étranger, pour favoriser l'indulgence criminelle, et dégrader la justice impartiale. Son discours ne fut qu'une rapsodie dont chaque ligne demandait que la justice et non l'indulgence fussent à l'ordre du jour. *Dubois de Crancé* s'aperçut que la dénonciation le regardait. Il se leva avec force, et dit, que depuis neuf mois son ame était abreuvée d'amertume, qu'il était dénoncé comme un traître, et calomnié, sans que l'on eut jamais pu fournir aucune preuve contre lui ; qu'à Lyon, il n'était point général, mais simplement représentant du peuple ; que la porte de Vaize, par laquelle étaient sortis les Lyonnais qu'on l'accusait d'avoir laissé échapper, était distante de cinq lieues de la colonne à laquelle il était attaché, et qu'elle était séparée des rebelles par la rivière de Saône et des montagnes à pic ; que d'ailleurs les rebelles avaient été hachés, et qu'il n'en restait plus de vestige ; il allegua encore pour sa justification ce qu'il avait fait en tague dans sa dernière mission. J'en ai fait sortir, dit-il, 31 mille hommes que les Chouans eussent peut-être entraînés dans leur parti ; ils combattrent pour la République, tandis que sans moi, la République aurait eu besoin d'une armée pour les combattre. Il se plaignit ensuite que *Robespierre* eut été trompé à son sujet, et il conclut en demandant que sa conduite fut examinée, et le rapport fait dans trois jours par les deux Comités réunis.

Lorsque cette demande eut été accordée à *Dubois de Crancé*, *Barrère*, au nom des deux Comités, fit un long rapport sur la situation de Paris.

Dans ce rapport, il dénonce un propos qui circulait déjà dans les groupes, où l'on répétait qu'il fallait faire un second 31 Mai. Un éloge de *Robespierre*, conçu dans les termes suivans, se trouve à la suite de la dénonciation. " Déjà, un représentant du peuple, qui jouit
" d'une réputation patriotique, méritée par cinq années de travaux
" et par ses principes imperturbables d'indépendance et de liberté, a
" refusé avec chaleur les propos contre-révolutionnaires que je viens
" de vous dénoncer ; il a prouvé dans la société populaire, que c'était
" bien

" bien mériter de son pays, d'arrêter les citoyens qui se permettaient
 " des propos aussi intempestifs et aussi contre-révolutionnaires ; il a
 " senti lui-même le danger dont on entoure les intentions les plus ci-
 " viques, et il a dénoncé l'auteur, aussi coupable qu'insensé, d'une
 " pétition artificieuse présentée à la Convention, pour jeter du ridicule
 " sur une fête célèbre et politique qui a neutralisé l'athéisme et rappelé
 " à la morale." Il ajoute à cela : " il manque encore quelque chose
 " au triomphe de la République : ce n'est rien d'avoir vaincu l'ennemi
 " étranger, si l'on n'a pas vaincu l'ennemi intérieur." Ce n'est rien
 " de montrer les frontières dégagées des brigands coalisés, si le centre
 " de la république n'était pas délivré des intrigans royalistes." Il fait
 " ensuite l'historique des diverses époques qui ont signalé l'existence po-
 " litique de la convention et la conduite de *Roland*, le *Brun*, et des *Giron-*
dins. Il accuse dans cet examen, le ministère d'alors d'avoir ouvert
 " l'Écluse et d'avoir ainsi préparé la guerre de l'Europe contre la France
 " en faisant déclarer par la France la guerre à l'Europe. La Vendée paraît
 " ensuite sur la scène et voici ce que *Barrère* en dit :

" A travers tant de perfidies, la Vendée protégée dès sa naissance,
 " et accrue bientôt avec une rapidité effrayante, attaquée avec des
 " forces ridiculement insuffisantes, alimentée par les troupes envoyées
 " par le ministère, approvisionnée et renouvelée par les héros de cinq
 " cent livres, encouragée par l'émigration des habitans des villes, par
 " l'agglomération subite des traîtres nobles, des prêtres fanatiques,
 " des paysans dévots, des femmes crédules et des fripons de Paris ;
 " recrutée et salariée par les fermiers généraux, payée par des con-
 " tributions de financiers, de riches, d'Aristocrates, de mécontents, et
 " d'imbécilles ; les rebelles se répandant comme une nuée de fau-
 " relles dévorantes sur les bords de la Loire, et sur les départemens en-
 " vironnans, gagnant les côtes de la mer, communiquant avec les
 " Anglais, et se coalisant avec les villes fédéralistes, faisant répéter et
 " exagérer leurs succès par les terreurs hypocrites des Brissotins, et
 " par les factieux salariés de l'Angleterre, par les feuilles contre-révo-
 " lutionnaires d'*Hébert*, et par les réquisitoires insidieux de *Chaumette*."

Après s'être étendu long tems sur les intrigues et les projets extrava-
 " gans des *Girondins*, il en vient à la révolution du 31 May, révolution
 " qui fut l'ouvrage d'un comité secret de douze personnes rassemblées
 " à l'Archevêché sous la conduite de l'Espagnol *Gusman* ; il traite la
 " formation

formation de ce comité d'une manœuvre effroyable de l'étranger, qui renouvellait ainsi au milieu de la liberté, l'horrible souvenir de l'inquisition sacerdotale mêlée au despotisme Espagnol.

Ce tableau de l'état de la république en 1793, est suivi de celui de l'état florissant où elle se trouve en 1794, des victoires remportées à Lyon, Toulon, et Marseille, de celles remportées aux deux extrémités des Pyrénées ; le Palatinat, la Belgique, et leur riches moissons, conquises, l'Empereur chassé à Vienne, le Duc d'Yorck réfugié en Hollande, les Prussiens quittant les bords du Rhin, et les plus grands généraux de l'Europe battus à plate couture par des généraux Sans Culottes ; la Vendée détruite, ne présentant plus qu'une police militaire à exécuter, et une population plus obéissante à maintenir dans l'agriculture, les Chouans frappés dans leurs repaires, leurs complices arrêtés, les communications Anglaises interdites, les intelligences de l'intérieur empêchées, les contre révolutionnaires qui l'alimentaient détruits, et ce moyen de trouble intérieur, d'alarme exagérée, et de fausse terreur, enlevé aux ennemis du peuple sans espoir de retour ; le gouvernement révolutionnaire couvrant Paris et la France de ses bienfaits, Paris, le centre de tous les ateliers et de tous les approvisionnements ; et plusieurs millions de dépenses nationales assurant dans cette ville la fortune des ouvriers....et cependant, dit le rapporteur en concluant, il y a des plaintes et des murmures. Ces murmures sont ceux des patriotes opprimés, ils ont réenti au fond de nos cœurs ; nous avons vu que cette oppression tenait à des calomnies semées adroitement parmi les patriotes, et à une intrigue sourde et déjouée ; plusieurs vents portaient la tempête, et tous les contre-révolutionnaires, tous les hommes suspects avaient miné en tout sens le sol sur lequel nous marchons ; mais la mine est éventée, les patriotes ne seront plus opprimés impunément et la liberté ne sortira que plus belle de cette compression.

Ce rapport assez insignifiant par lui même, aurait pu également être soupçonné d'avoir été rédigé dans la vue de favoriser le parti quelconque qui aurait eu le dessus, si l'éloge de *Robespierre* qui s'y trouve intercalé, ne faisait voir que *Barre* était encore attaché à la fortune de cet homme. Il fut décrété que le rapport serait envoyé à toutes les sections de peuple Français pour le calmer, et l'éclairer.

Le Samedi, 26, la séance s'ouvrit par l'annonce de la prise de possession de la citadelle d'Anvers, et le procès verbal de l'exécution de plusieurs émigrés pris dans les armées de terre. Des pensions, des gra-

tifications, des objets d'administration peu importants suivirent, lorsque tout à coup *Robespierre* parut à la tribune. Ici, faute de matériaux, nous sommes réduits au peu qui nous en est parvenu dans des papiers qui n'auraient pas manqué de le donner tout entier, si *Robespierre* n'eut été déçu. Il y avait long tems qu'il n'avait paru ni à la Convention, ni au Comité de Salut Public. Il arrive soudain pour frapper d'avantage les esprits par sa présence inopinée. Il lit un long discours dans lequel il commence par vanter sa vertu. Il se plaint d'être calomnié, et signale comme ennemis du peuple tous ceux qui lui paraissent opposés à ses projets. Il décrit ensuite dans une longue diatribe toutes les opérations du gouvernement ; il déclame successivement contre les comités de salut public, de sûreté générale et des finances. Sans se plaindre formellement de l'opposition civique mise par ce dernier comité à ses projets d'envahissement des finances, il essaye de le comprendre dans la proscription, en l'accusant d'avoir *contrerévolutionné* les finances de la République. Il prétend ensuite que les patriotes sont opprimés, ----

“ Pourquoi, dit-il, ces discours que l'on vous a faits sur le succès des armées ? le système de Dumourier est suivi dans la Belgique ; on plante des arbres stériles de la liberté, on éloigne les canoniers de Paris, on a formé un camp qui peut devenir dangereux, le décret contre les Anglais n'a été mis nulle part à exécution, &c.” Il ajoute en finissant, qu'on a voulu donner le change sur la situation de la République, et il conclut en annonçant qu'il proposera les seules mesures propres à sauver la patrie.

La pomme de discorde se trouvait lancée. *Le Cointre* et *Bourdon de l'Oise*, tous deux faisant partie des victimes désignées pour être frappées, ramassent le gage du combat ; *Le Cointre* demande l'impression du discours ; *Bourdon* s'y oppose, sous prétexte qu'il peut contenir des erreurs comme des vérités, et qu'il est prudent de le renvoyer à l'examen des deux comités réunis de salut public, et de sûreté générale. *Barrère* vote pour l'impression, parceque, dit-il, dans un pays libre, il n'est aucune vérité qui doive être cachée, la lumière ne doit pas être sous le boisseau, et il n'est aucune assertion qui ne puisse être examinée et attaquée. *Couthon* ajoute à la motion de l'impression du discours de *Robespierre*, celle de l'envoi à toutes les Communes de la République, vu que ce serait faire un outrage à la Convention de faire examiner un discours qu'elle a entendu, et que ce serait lui dire qu'elle ne fait ni sentir, ni juger. *Couthon* se plaint ensuite des calomnies répétées contre quelques

quelques vieux serviteurs de la Révolution, et dit qu'il y a dans la Convention des hommes immoraux et indignes d'y siéger. *Cambon* rapporteur du Comité des finances s'élance à la tribune, et dit qu'avant d'être déshonoré par *Robespierre*, il veut parler à toute la France. On donne la parole à *Vadier*.

Celui cy se plaint de ce que *Robespierre* ait tourné en ridicule un complot qu'il avait dénoncé il y a quelques jours. Ce complot consistait à la vérité en un conciliabule entre des illuminés; mais les informations ultérieures avaient prouvé que la sorcière de cette farce mystique, nommée *Catherine Théot*, avait des relations intimes avec la Duchesse de Bourbon, *Bergasse*, et *Pitt*. Il entreprend ensuite de justifier le Comité de sûreté générale, et pour prouver son intégrité, il avance que sur 800 affaires jugées entre le Comité et les Commissions populaires, il n'y a pas eu 1 sur 80, de patriotes reconnus et acquittés, tandis que les têtes des conspirateurs ont tombé.

Cambon succède à *Vadier*. Il venge le Comité des finances de l'accusation de *Robespierre*, et surtout le dernier décret qui mettait des impositions sur les rentes viagères. Il dit qu'on n'a voulu détruire que les abus, qu'en respectant les rentes de 1500 à 10500 liv. suivant les âges, il n'avait point privé les citoyens rentiers de leur nécessaire; que ce décret n'a eu pour objet principal que de frapper sur 22 millions de rentes appartenantes aux agioteurs; que ce sont sans doute ceux-ci qui ont cherché un appui pour éviter la réforme, et qui fournissent des matériaux pour certains discours. . . . Enfin, après avoir vanté son patriotisme, son désintéressement, et son zèle à déjouer toutes les factions sans en caresser aucune, il dit en finissant, qu'en dernier lieu on a essayé de le connaître, on a voulu le sonder, mais qu'il a résisté à toutes les attaques et toutes les offres. Il termine par la dénonciation formelle et nominative du tyran, et c'est une justice à lui rendre qu'il a été le premier à l'accuser en face. Il dit à ce sujet ces paroles remarquables : *Il est tems de dire la vérité toute entière : un seul homme paralysait la volonté de la Convention nationale ; cet homme est celui qui vient de faire le discours, c'est Robespierre : ainsi juger.*

L'accusation nominale faite par *Cambon* fut un coup de foudre pour *Robespierre* : il essaya de lui répondre et de s'excuser, en disant qu'il ne s'était jamais mêlé de finances; mais il persista à dire, que sans attaquer les intentions de *Cambon*, des considérations générales sur les principes lui avaient fait appercevoir que le résultat de son décret était

tel qu'il défolait les pauvres . . . Cela est faux, répartit *Cambon*, nous avons déjà reçu 65,000 titres, et payé en un mois et demi 25 millions de rentes.

Billaut Varennes prend la balle au bond, et déclare que *Robespierre* a été un traître et un imposteur sur le fait des canonniers ; que sur 48 compagnies qui existent à Paris, il y en restait actuellement 33, ce qui excédait de neuf le nombre fixé par un décret pour rester à Paris ; il ajoute, que puisqu'on ne jouit pas de la liberté des opinions, il aime mieux que son cadavre serve de trône à un ambitieux, que de devenir, par son silence, le complice de ses forfaits.

L'audace appelle l'audace ; *Panis*, le beaufrère de *Santerre*, et l'un des municipaux du 2 Septembre, monte à son tour à la breche ouverte par *Cambon*. Je reproche à *Robespierre*, dit-il, de faire chasser des Jacobins qui bon lui semble. Je veux qu'il n'ait pas plus d'influence qu'un autre ; je veux qu'il dise s'il a pros crit nos têtes, qu'il dise si la mienne est sur la liste qu'il a dressée. Je veux que *Couthon* s'explique sur les six membres qu'il poursuit ; j'ai été abordé hier par un homme qui me dit : " vous êtes de la première fournée, votre tête est demandée." Il m'est revenu de toutes parts, que c'était *Robespierre* qui avait fait la liste ; je demande que *Robespierre* s'explique à cet égard, ainsi que sur le compte de *Foucbé*.

Robespierre se trouble, est interdit, essaye de s'en tirer par des réponses évasives ; il parle sans parler, suivant sa tactique ordinaire. " Mon opinion, dit-il, est indépendante. On ne tirera jamais de moi une rétractation qui n'est pas dans mon cœur ; en jettant mon bouclier, je me suis présenté à découvert à mes ennemis : je n'ai flatté personne, je ne crains personne, je n'ai calomnié personne. On me parle de *Foucbé* ; je ne veux pas m'en occuper : actuellement, je me mets à l'écart de tout ceci ; je n'écoute que mon devoir ; je ne veux ni l'appui, ni l'amitié de personne ; je ne cherche point à me faire un parti ; il n'est donc pas juste de me demander que je blanchisse tel ou tel ; j'ai fait mon devoir, c'est aux autres à faire le leur."

Bentabelle et *Charlier* trouvent l'envoy du discours de *Robespierre* dangereux et capable d'occasionner des mouvements dont la Convention deviendrait responsable. *Robespierre* s'emporte et s'écrie : " quoi ! j'aurai eu le courage de venir déposer dans le sein de la Convention des vérités que je crois nécessaires au salut de la patrie, et l'on renverrait mon discours à l'examen des membres que j'accuse ! . . . " Nommez
les

les, s'écrie-t-on de toutes parts : quand on se vante d'avoir le courage de la vertu, il faut avoir celui de la vérité.

Robespierre, plus embarrassé que jamais, replique qu'il persiste dans ce qu'il a dit ; il ajoute qu'il ne prend nulle part à ce qu'on va décider sur l'envoi de son discours. *Charlier*, *Thirion*, *Bréard*, et *Barrère* lui même appuient le rapport du décret, en disant que la Convention préjugerait en faveur de l'accusation, sans connaître les accusés. Ils trouvaient ridicule que *Robespierre* seul prétendit avoir raison contre tous les Comités.

Enfin, le décret fut rapporté : ici finit la séance. Deux heures après commença celle des Jacobins, où *Robespierre* alla lire son discours à ses phalanges, pour les préparer aux catastrophes du lendemain. Les adversaires de *Robespierre* ne perdirent point de tems ; ils continuèrent leurs démarches pour le lendemain, et selon toutes les apparences, ce fut dans cette nuit que *Barrère*, étant obligé de se décider entre César et Pompée, abandonna tout à fait le parti du César d'Arras.

Le récit de la séance permanente du 27 au matin jusqu'au 28 au soir, forme à lui seul un fragment historique, que nous ferons paraître sous peu de jours. Il nous suffira de dire aujourd'hui que *St. Just* ayant voulu prononcer un discours dans le sens de celui que *Robespierre* avait émis la veille, une insurrection violente de *Fallien*, *Billaut*, *Varennes*, *Delmas*, *Vadier*, *Bourdon de l'Oise*, *Loubet*, *Duval*, *Fréron*, *Elie la Coste*, et *Collot d'Herbois* empêcha la lecture du discours, dénonça le triumvirat de *Couthon*, *St. Just*, et *Robespierre*, les fit mettre en état d'arrestation, et décréter d'accusation, et y fit adjoindre *Robespierre le Jeune* et *le Bas* qui partageaient les fureurs et les menaces des triumvirs. Ce fut dans cette circonstance que *Barrère* parut au nom du Comité de salut public, et fit un rapport sur tous les crimes de *Robespierre*, qu'il dénonça sur l'interpellation concertée avec tous les insurgens. Ce rapport fut suivi d'une proclamation au peuple de Paris ; et depuis lors, *Barrère* continua d'être l'oracle et l'interprète de la Convention.

Le soir, *Bourdon de l'Oise* informa la Convention que la Commune de Paris venait de se liguer avec les Jacobins, pour opérer une insurrection, et venait d'enlever les prisonniers au Comité de sûreté générale. *Mérilin de Thionville* vint annoncer de son côté qu'*Henriot*, à la tête de 40 satellites, l'avait arrêté le pistolet et le sabre à la main, et l'avait conduit au corps de garde du Palais Royal, où les citoyens, respectant sa qualité de représentant du peuple, l'avaient mis en liberté ; et qu'ensuite

cinq

cinq gendarmes avaient fondu sur *Hanriot* et son état major, le pistolet à la main, et avaient exécuté le décret qui mettait ces révoltés en arrestation. On étendit le même décret à *Fleuriot* maire, *Payan* agent national de la commune, *Dumas* et *Louvet* présidens du tribunal révolutionnaire.

Hanriot ayant été délivré, cherche à diriger l'insurrection contre la Convention : celle-ci le met sur le champ hors de la loi. *Amar* vient raconter qu'il venait de penser d'être sabré par un aide de camp de *Hanriot*, mais que les canoniers l'avaient protégé contre lui.

Fouland propose pour remplacer *Hanriot* au commandement de la garde nationale, le citoyen *Barras*. On l'accepte, et on lui adjoint six représentans du peuple.

La commune de Paris avait usurpé tous les pouvoirs, fait battre la générale, sonner le tocsin dans les sections, fermer les barrières, convoqué l'assemblée des sections, et refusé d'obéir au décret qui la mandait à la barre.

La Convention mit hors de la loi tous les fonctionnaires publics qui résistaient à ses ordres.

Le département, quelques officiers municipaux, des sections, des comités révolutionnaires, et le nouveau commandant *Barras* viennent jurer fidélité à la Convention. Dès ce moment, son triomphe est assuré : elle envoie des canoniers, des troupes et des représentans faire le siège de l'hôtel de ville. A neuf heures du soir tous les citoyens sont invités par le président à courir aux armes.

Léonard Bourdon arrive un instant après, accompagné d'un gendarme qui a tué deux conspirateurs, désarmé *Couthon* d'un poignard, et *Robespierre* d'un couteau dont il s'était frappé. Il annonce que l'hôtel de ville a été pris par les trois sections des Lombards, des Arcis, et des Gravilliers ; que tout a fui à leur approche, et que tous les conspirateurs sont pris.

On amène *Robespierre l'ainé*, blessé, sur un brancard. *Thuriot* s'oppose à ce qu'on apporte dans le sein de la Convention le corps d'un homme couvert de tous les crimes. " Ce serait, dit-il, enlever à cette salle la dignité qui lui convient. Le cadavre d'un tyran ne peut que porter la peste ; la place marquée pour lui, c'est la place de la révolution. Il faut que les deux comités prennent les mesures nécessaires pour que le glaive de la loi le frappe sans délai." Cette proposition est décrétée au milieu des applaudissemens. Le corps blessé du Dictateur est rejeté du

lénat

sénat et il ne lui reste pas même la consolation d'espérer entendre quelque Romain dire. *Dieux ! son sang coule encore !* et quelque nouvel Antoine ajouter : *il demande vengeance....*

Un événement intéressant occupe le reste de la nuit. Le député *le Gendre*, boucher législateur, avait vu amener à la barre tin officier municipal. Transporté d'une sainte fureur, il s'était précipité sur lui, et l'avait blessé d'un coup de poignard. Aussitôt on lui apprend que c'était un patriote qui s'échappait de l'Infame Commune, pour offrir ses services et jurer fidélité à la Convention. Le boucher pleure et se désespère : heureusement la blessure n'est pas mortelle. Mais pour réparer cette erreur de la vertu, *Le Gendre* ose tenter lui seul, accompagné de dix patriotes désarmés, une entreprise que le grand *la Fayette* dans toute sa gloire, et entouré de 30000 mille hommes armés, n'osa jamais aborder. Il va fermer la salle des Jacobins. " Mon intention, dit-il, était d'aller brûler la cervelle à celui qui a présidé les Jacobins hier et aujourd'hui : mon pistolet armé des deux cotés, j'arrive dans la salle ; mais le malheur a voulu que ce scélérat se fut confondu dans la foule ; je me suis arrêté de peur de frapper un innocent. Ce scélérat se nomme *Vivier*. J'ai dit aux femmes des tribunes : vous étiez égarées ; allez, la Convention punit le crime et non l'erreur. J'ai fermé les portes des Jacobins : en voici les clefs. Comme c'est la Convention en masse qui a sauvé la patrie, demain la Convention nationale en masse sera jacobine. Ce sera la vertu qui ira ouvrir les portes de cette société." Le président des Jacobins, *Vivier*, est mis hors de la loi par la Convention, pour avoir été dévoué à *Robespierre*, et avoir présidé des gens en rébellion contre elle.

Le lendemain 28, dès le lever du soleil, le département de Paris, le tribunal révolutionnaire, le tribunal central, le tribunal criminel, le tribunal de cassation, viennent féliciter la Convention d'avoir sauvé la patrie. Une seule difficulté arrête l'accusateur public ; pour faire punir les coupables, il ne faut plus de procédures, puisqu'ils sont hors de la loi ; mais l'identité de leurs personnes doit être constatée par deux officiers municipaux. Or, toute la commune étant hors de la loi, l'identification est impraticable. Cette difficulté n'embarasse point *Thuriot* ; il fait renvoyer le tribunal par devant le Comité de sûreté, qui décidera si des membres du département ne peuvent point, en pareil cas, remplacer les municipaux ; ou si l'on ne peut se servir de trois d'entr'eux qui sont restés fideles à leur devoir ! Ce qu'il y a d'important

tant, dit-il, c'est que la Convention prenne des mesures pour que les conspirateurs soient frappés sans délai. Tout délai serait préjudiciable à la République : il faut que l'échaffaud soit dressé sur le champ; qu'avec les têtes de ses complices, tombe aujourd'hui la tête de cet infâme Robespierre, qui nous annonçait qu'il croyait à l'Etre Suprême, et qui ne croyait qu'à la force du crime. Il faut que le sol de la République soit purgé d'un monstre qui était en mesure pour se faire proclamer Roi. . . . " (On voit que *Thuriot* n'avait point oublié que Robespierre l'avait fait rayer autrefois de la liste des Jacobins.)

Bentabolle demande ensuite que l'exécution des traitres ait lieu dans le jour, à la place de la révolution. *Elie la Crosse* propose pour Président de la deuxième section du tribunal révolutionnaire, à la place de *Dumas*, le citoyen *Deliege*. Divers membres demandent qu'on mette hors de la loi le général *la Valette*, l'un des chefs des conspirateurs; *Boulanger*, espion de Robespierre, qui avait couru pendant toute la journée les rues de Paris, pour soulever les citoyens; et qui avait essayé de séduire les jeunes élèves de Mars; campés dans la plaine des Sablons; *Coffinal*, qui à la tête d'une troupe armée avait violé le Comité de sûreté générale, et *Prosper Sijas*, qui avait passé la nuit aux Jacobins pour soulever le peuple.... toutes ces propositions sont décrétées.

Les jeunes élèves de Mars, dont on avait cru pouvoir abuser la jeunesse, viennent féliciter la Convention, et protester de leur dévouement: Ils sont accueillis et embrassés avec transport.

Un vieil et grotesque élève de Mars, le général *Santerre*, fait une apparition soudaine à la barre; il était, dit-il, victime de l'oppression de Robespierre, mais ses fers viennent d'être brisés, et il n'aspire qu'au bonheur de continuer à servir la patrie, n'importe dans quel grade.... (*la Roche Jacquelin* l'a dégoûté, sans doute, du périlleux honneur d'être général)

L'on décrète encore que les Sections de Paris n'ont jamais cessé de bien mériter de la patrie; et l'on apprend au même moment que le successeur de *Santerre*, le général *Hanriot*, est pris.

Barrère termine cette séance permanente, par un nouveau rapport détaillé de toute la conspiration, à peu près semblable à l'exposé que l'assemblée législative demanda à *Condorcet*, après le 10 Août. Ce rapport est suivi d'une nouvelle proclamation au peuple Français, dont l'envoy aux armées et aux départemens est décrété avec acclamation.

C'est

C'est dans ce rapport que l'on voit que le *Rat* s'était tué d'un coup de pistolet ; que *Couthon* s'était blessé en tombant ; que *Robespierre jeune* s'était jeté par une fenêtre ; que *Robespierre aîné* s'était blessé, et qu'*Henriot* s'était aussi précipité d'une croisée.

Enfin, le 28, à sept heures du soir, on vit tomber sur l'échaffaud, les têtes de tous ces factieux, au nombre de vingt-deux ; savoir :

Maximilien Robespierre, âgé de 39 ans, né à Arras.

A. Robespierre, frère cadet du précédent.

Georges Couthon, 38, né à Orfay.

A. S. Just, 26, né dans le département de l'Isère.

F. Henriot, commandant en chef de la force armée à Paris.

L. Lavalette, noble, cy devant brigadier, général à l'armée du Nord, commandant d'un bataillon de gardes nationales.

R. Dumas, âgé de 37 ans, né à Lussy, cy devant avocat à Lons-le-Saulnier, et président du tribunal Révolutionnaire.

J. R. Lescot Fleuriot, 39, Maire de Paris.

C. F. Payan, 29, juré du tribunal révolutionnaire.

N. Viciers, 50, juge du tribunal criminel du département, et président de la société des Jacobins dans la nuit du 27 au 28.

C. Bernard, 34, ci-devant prêtre.

Gobeau, 26, substitut au tribunal criminel.

A. Simon, cordonnier, instituteur gardien de Louis XVII.

Geney, 33, *C. Laurent*, 33, *Warné*, 29, *J. Forérier*, 47.

P. Querin, receveur des rentes. *Lexard*, coiffeur. *Lochefer*, tapissier. *Bougon*, et *Quesnet*. Tous ces derniers, depuis *C. Bernard*, membres de la municipalité de Paris.

Telle a été la fin de ce célèbre régicide, et en vérité il n'est personne qui ne trouve que son supplice a été cent fois trop doux, pour l'expiation de tous les crimes dont il s'était couvert. Le peuple dont il passa si long-temps pour être l'idole, l'a vu conduire à la mort avec autant de joie, qu'il y vit marcher *Danton*, *Hebert*, le *Duc d'Orléans*, et *Brissot*, et tous ces démagogues successifs qui se crurent aimés du peuple, parce qu'ils étaient suivis d'une trentaine de séditeux qui s'attachèrent à leur fortune, et firent au besoin de petites émeutes pour leurs patrons, dans les clubs ou dans les rues.

Il n'a fallu rien moins qu'un fou, un cerveau détraqué comme *Camdon*, pour oser attaquer directement *Robespierre*. Un pédant, un *Brissot* eussent fait en pareil cas un pamphlet, un appel à leurs commettans

qui en eussent levé les épaules. Ici, le combat est devenu corps à corps. L'instinct a donné du courage aux champions de cette scène. Le spectacle a été beau. On était fatigué de voir toujours des bavards et des lâches en action. Ici il y a eu des luttes personnelles d'homme à homme, des coups de sabre donnés, des poignards tirés ; *Hanriot* et le *Gendre* s'y sont fait une sorte de réputation ; la révolution s'est améliorée, les factieux se sont battus entr'eux.

Tous les fils de l'intrigue de *Barrere* dans cette affaire, ne sont pas encore parfaitement développés. Mais la prestesse avec laquelle il a publié tout d'un coup ses accusations contre *Robespierre*, et ses proclamations, ainsi que l'exposé de la conduite de la Convention, ne permet pas de douter que ce ne soit lui qui ait présidé à toute la machination, et pour nous servir d'une expression vulgaire, *mis Robespierre dedans*. Maintenant il va attendre qu'une nouvelle faction se montre, pour la servir, lui plaire et la trahir.

La Convention n'a pas fait de fautes en cette occasion, tandis que *Robespierre* en a fait de capitales. De ce nombre est celle de s'être absenté du Comité de salut public pendant 40 jours, et d'avoir donné à ses ennemis le tems de se concerter, tandis qu'il aurait pu, dès le 11 Juin, les immoler tous à son ambition. En révolution, la foudre doit être aussi prompte que l'éclair. Une des principales causes de la perte de *Robespierre*, a été la connaissance de son caractère perfide. Comme on le connaissait incapable d'amitié, personne n'a voulu s'attacher à sa fortune. Sa réputation d'incorruptibilité l'a encore desservi ; non pas que l'on aime les gens corruptibles, mais dans un siècle aussi corrompu, on aime, on recherche des corrupteurs ; on veut de l'argent et des places, et *Robespierre* avait la manie de n'offrir que la guillotine et la frugalité à ses amis et à ses ennemis. *Danton* a laissé des regrets que *Robespierre* n'a point eu, parce que *Danton* avait des passions fortes, et était capable de reconnaissance et d'attachement, au lieu que l'âme stérile et rabougrie de *Robespierre* n'était susceptible d'aucun sentiment affectueux. Impuissant pour tout, si ce n'est pour la destruction, son incorruptibilité n'était chez lui que l'effet d'un tempérament éteint ; son patriotisme n'était que de la froideur ; ses élans que de la rage ; il ne connut ni l'amour ni la colere, ni les remords ; il jouit mal du mal qu'il fit, et en périssant, il n'a rendu à la nature que les élémens insipides d'un être manqué.

Voilà quel était le malfaisant animal que la providence avait lâché sur

la France, et qui la fit trembler pendant cinq ans. Comme il était incapable de se reproduire, il faut espérer que le nom, l'espèce, et le caractère seront finis avec lui.

Jamais on n'avait vu dans Paris, une foule égale à celle qui ce jour-là remplissait et les rues par où devait passer la charette des séditieux, et la place de l'exécution. Hommes, femmes, enfans, vieillards, Aristocrates, modérés, enragés, tous voulaient s'assurer par eux-mêmes de la fin du monstre. Partout on les accablait d'épithètes injurieuses. *Robespierre*, *Couthon*, et *Hanriot* fixaient principalement les regards. Ils étaient tous couverts du sang de leurs propres blessures ; c'était une sorte d'expiation préparatoire de tout le sang innocent dans lequel ils s'étaient baignés. Leurs têtes abattues furent montrées au peuple qui fit paraître toutes les démonstrations de joie ; et une sorte de calme régna alors dans la Capitale. On cessait momentanément de souffrir, sans cesser pour cela d'être mal.

Tandis qu'on mettait les conspirateurs à mort, la séance permanente continuait, et *André Dumont* dénonçait les dilapidations de *Robespierre jeune*, à l'armée du Midi. Il inculpe comme complice de son agiotage, et de la conversion en or de ses vols, l'infâme banquier *Haller*. Il englobe dans sa dénonciation les citoyens *Hermann*, *Labne* et *Bernard* affidés du sanguinaire et exécrationnable *Couthon*, qui tous trois s'étaient opposés pendant six heures à l'exécution des décrets rendus contre le tyran. *Le Cointre* propose et fait décréter que les Commissions populaires instituées par *Robespierre* pour juger les détenus dans les provinces, seront examinées avant dix jours par les 2 comités, pour être ensuite épurées par la Convention.

En ce moment, *Tallien* annonce que l'exécution vient d'avoir lieu. ---
 " Ce jour, dit-il, est un des plus beaux pour la liberté ; la tête des
 " conspirateurs vient de tomber sur l'échaffaud. La République tri-
 " omphé, et le même coup ébranle les trônes des tyrans du monde.
 " Cet exemple les convaincra, s'ils en pouvaient douter encore, que le
 " peuple Français ne sera jamais gouverné par un maître. Allons
 " nous joindre à nos concitoyens. Allons partager l'allégresse com-
 " mune, le jour de la mort d'un tyran est une fête à la fraternité." La
 séance fut suspendue jusqu'au lendemain à dix heures.

Le 29, à 10 heures du matin, différentes sections qui auraient complimenté la Commune, si elle eut vaincu la Convention, viennent féliciter la Convention d'avoir vaincu la Commune. Des tribunaux, des

comités, les Liégeois réfugiés viennent également féliciter la Convention. C'est ainsi que Paris a toujours crié alternativement, *vive le roi, vive la ligue*.

Ici s'engage une grande et intéressante discussion. *Elie la Coste* annonce qu'un grand nombre de fonctionnaires publics ayant partagé la rébellion de la Commune, il propose de les mettre hors de la loi. On trouve que c'est trop généraliser la mesure ; et qu'il faudrait au moins nommer les individus. *Elie la Coste* convient qu'il a été trop précipité. Il se rabat alors sur le tribunal révolutionnaire, et comme la majeure partie des Juges et des jurés étaient à la dévotion de *Robespierre*, il propose de la supprimer, afin de parvenir à son épuration, et de créer une commission provisoire qui remplisse ses fonctions. *Thuriot* demande de la prudence ; il fait observer que les deux Comités sont investis des pouvoirs nécessaires pour faire punir les coupables, "Quant au tribunal révolutionnaire, dit-il, *Robespierre* avait senti de " quelle importance il était pour lui de s'attacher les jurés de ce tri-
" bunal ; aussi l'avait-il peuplé de ses créatures, et lorsque sa sainteté,
" (car c'est ainsi que l'appelaient ses partisans) quand ce Roi Catho-
" lique, ou plutôt sacrilège, avait indiqué l'individu, le juré pronon-
" çait, et le jugement s'exécutait." Il demande en conséquence que les jurés soient appelés de tous les départemens, et que ce ne soient pas des intrigans hypocrites, comme cet homme si petit qui voulait être si grand, et qui, s'il eut pu, aurait déplacé l'éternel pour se mettre à sa place.

Un autre membre qui succède à *Thuriot*, annonce que les commissions populaires établies à Lyon et Nîmes, ne sont composées que de créatures de *Robespierre* ; que c'est l'infâme *Payan* qui en a présenté la liste à ce tyran ; que l'assassinat est à l'ordre du jour dans le midi de la France, que tous les Juges de cette contrée ont pris les instructions de *Robespierre* pour immoler les patriotes. *Bréard* s'écrit qu'il faut que les opérations du tribunal révolutionnaire soient suspendues, et qu'un juré patriote soit choisi par toutes les députations qui composent la Convention. *Mallarmé* dit que l'aristocratie cille aux portes de la Convention, qu'elle a les yeux fixés sur eux, et que peut-être elle profitera du premier mouvement inconsideré pour anéantir la liberté ; il conjure la Convention de ne pas mettre de précipitation à la suspension du tribunal révolutionnaire. Des murmures violens l'avertissent que l'on n'approuve pas son opinion. Alors il demande une commission provisoire

en remplacement. *Tureau* fait, au milieu de cette agitation, l'aveu épouvantable que *Catilina Robespierre* scellait de son approbation les listes que lui présentaient les jurés. Cet aveu excite un mouvement d'indignation universelle. *Elie la Coste* insiste, et la suspension du tribunal est enfin décrétée au milieu des plus vifs applaudissemens.

Cette suspension trouve encore des adversaires après le décret. On décrète qu'une commission provisoire remplacera le tribunal. *Tallien*, qui ne s'était pas encore montré dans la discussion, reprend la question sous œuvre, et parle dans le sens de *Mallarmé*. " L'aristocratie, " dit-il, veille et nous épie. Nous devons aussi veiller l'aristocratie, " et poursuivre sans relâche les ennemis de la patrie. Il faut de l'en- " semble dans le gouvernement, il faut que tout se tienne et marche " de concert. J'apprends par une lettre que je viens de recevoir, que " des hommes sans être détenus, s'introduisaient auprès des prisonniers, " dressaient des listes de proscription qu'il faisaient passer à *Robespierre*, " et que celui-ci, après les avoir approuvées, les envoyait aux jurés " du tribunal révolutionnaire." Il ajoute à cela une dénonciation personnelle du fils de *Julien* de la Drôme, qui avait été envoyé, quoiqu'il ne fut âgé que de 19 ans, dans un département du midi, pour présider à l'instruction publique, et qui y fit couler le sang pour s'applaudir ensuite de ses actes arbitraires auprès de *Robespierre*, et lui envoyer la liste de ses victimes. " Charger, dit-il, un jeune homme " de 19 ans de l'instruction d'un grand peuple, cela ne révolte-il pas ? " il est donc nécessaire de purger ces commissions, ainsi que les tribu- " naux qui sont venus applaudir aux triomphes de la République, " mais dont les félicitations ne sont pas sincères."

Julien de la Drome veut justifier son fils. *Carier* l'accuse de plus, d'avoir voulu instruire criminellement dans le Morbihan, contre des patriotes à qui lui *Carier* avait donné ordre de dissiper par la force un rassemblement de fanatiques de 4000 hommes qui s'était formé dans ce département. On écarte cependant cette affaire particulière, et l'on décrète, sur la motion de *Billaud Varennes*, l'ajournement de la suspension et du remplacement du tribunal jusqu'au rapport des Comités.

Le soir, une députation de nouveaux Jacobins vient de dire à la Convention, que les Jacobins qui se sont mis en insurrection contre elle, étaient un assemblage monstrueux d'hommes sans carte, qui étaient venus souiller leur sol, mais qu'eux, fidèles à leurs devoirs, ont combattu contre le tyran. Le président *Collot-d'Herbois* les complimente eux et la société que voilà encore une fois ressuscitée de ses cendres.

A cette

A cette députation succede un immense et intéressant rapport de *Barrere*, annonçant la prise de Liege et du Fort Lillo, et ajoutant par ce nouveau succès à l'éclat de la journée du 28, sur laquelle il s'étend encore au long, ainsi que sur la conduite de *Robespierre* et *St. Just*.

Suivant ce rapport, *Hanriot* avait prêté serment à la tyrannie nouvelle, mais pour le punir de s'y être pris si mal, le juge *Coffinal* avait eu avec lui une vive querelle, et l'avait jetté par la fenêtre dans un égout, où on l'avait trouvé. Ainsi, dit-il, les conspirateurs se sont vautrés eux mêmes dans la boue et dans leur sang. Le partage de l'empire était fait. *Payan* agent national, était chargé de corrompre l'intérieur. Il a disparu, mais on espere le retrouver : *Le Rebours* commissaire des secours publics, s'est aussi sauvé. Dix sept couriers étaient partis dans la nuit pour les armées. Il ajoute qu'aucune partie d'administration n'était restée en souffrance par les événemens, et que le Comité avait ordonné, par une correspondance forte et continue, de poursuivre sans relâche les ennemis, les hordes étrangères sur toutes les frontieres, et surtout sur celles du Nord.

Il finit par proposer une nouvelle liste de jurés pour la composition du tribunal révolutionnaire, et trois membres pour remplacer ceux du Comité de salut public qui ont été guillotines. Ces membres sont, *Bernard de Saintes*, *Duval*, et *Eschasseriaux*.

On décrète que les 3 nouveaux membres seront nommés par appel nominal ; et sur la motion de *Dubois de Crancé*, on décrète que le Comité de salut public se renouvellera par quart tous les trois mois ; sur celle de *Delmas*, qu'un membre d'un comité ne pourra y être ré-élu qu'au bout d'un mois ; et l'on ajourne l'organisation nouvelle du tribunal révolutionnaire. *Barras*, le commandant provisoire de la garde nationale, vient apporter sa démission, et remet son commandement au chef de la 1ere légion, suivant le décret qui le fait alterner entre les 6 chefs de légion, comme au tems de la Constitution.

Toutes ces séances vives et animées, annoncent de nouveaux et violens orages. Nous nous arrêtons ici. A qui maintenant la puissance va-t-elle être dévolue ? C'est ce qu'il est impossible de prédire. *Tallien*, *Billaud Varennes*, et *Bourdon de l'Oise* paraissent s'être mis sur les rangs. *Barrere* est encore debout au milieu, et paraît disposé à servir, comme *Robespierre*, celui qui essayera de lui succéder,

Quoiqu'il en soit, il y a peu d'apparence que le système d'indulgence soit adopté. Cette indulgence n'est pas au pouvoir des membres de la

Convention

Convention, et quand même ils la pourraient, comme ils ne sont plus susceptibles de pardon, ils seront incapables de pitié. Les cinq derniers jours du règne de Robespierre ont été signalés par l'exécution de 211 personnes, dont une grande partie digne des regrets des honnêtes gens. Fasse le ciel que cette liste soit la dernière que nous ayons à donner.

Proclamation du Prince de Cobourg.

Nos valeureuses armées viennent de quitter les fertiles Campagnes, où elles ont soutenu les combats les plus rudes pendant trois campagnes meurtrières, pour vous conserver vos propriétés, le repos de votre vie, la sûreté de vos champs, le maintien de votre religion, le bonheur de vos enfans, les richesses de vos provinces florissantes ; pour les sauver de leur ruine et d'un anéantissement total ; campagnes où elles maintinrent, au prix de leur sang répandu durant trois années consécutives, la gloire de leurs armes par le sacrifice généreux de leurs vies, de leurs facultés ; en mettant de côté ces liens les plus chers, qui attachent les Nations éloignées, non moins que vous-mêmes, aux foyers de leur patrie ; et en renonçant volontairement à toute la félicité domestique qu'ils avaient pu se promettre. Les moyens inépuisables d'une Nation en fureur, pour laquille la vie et le bien-être des hommes, la religion, les devoirs, les liens de la société civile, sont devenus un jeu ; ses cohortes innombrables, qui sont conduites par leurs tyrans à la boucherie, et qui achètent, en répandant leur sang à grands flots, l'ombre trompeuse d'une liberté imaginaire ; l'inactivité d'un peuple aveugle, qui a méconnu les approches du danger, non moins que la voix paternelle de son bon prince ; les menées, auxquelles l'on ne saurait presque point donner de nom, de plusieurs de ses ambitieux représentans :--hommes, dans lesquels ce même peuple voit aujourd'hui trop tard, et abhorre les auteurs de sa misère sans fin et sans bornes :--toutes ces causes ont forcé nos armées à se replier jusqu'à vos frontières.

C'est là qu'elles se trouvent postées aujourd'hui, affaiblies mais non pas vaincues ; fatiguées d'un combat inégal mais non humiliées par le découragement ni abattues par le désespoir ; c'est là qu'elles forment comme un avant-mur de la liberté germanique, pour servir de défense à votre religion, à vos loix, à vos familles. La Meuse est le mur de séparation entre la perte totale et la conservation, entre le renversement et le maintien, entre la misère et le bien être. Levez-vous donc, frères Germaniques et amis ! c'est de vous qu'il dépendra de procurer à vos libérateurs la possibilité de vivre ou de mourir pour votre défense. Moi-même, Prince Germanique, rempli de sollicitude, non moins pour le salut de ma patrie que pour la conservation de mes guerriers, je vous appelle : procurez-nous des vivres, amenez-nous des provisions de vos magasins : pensez qu'en nous faisant passer ces pénibles secours, assurez

vous assurez en même tems votre récolte prochaine. Partagez vos épargnes avec nous : employez les trésors des églises à les obtenir : donnez vos ustensiles et vases d'argent à l'Empereur, afin qu'ils servent à la solde de vos défenseurs : vous recevez en compensation ses reconnaissances obligatoires en due forme ; et vous jouissez des intérêts des secours pécuniaires que vous avez procurés : remplacez les sources de la Belgique qui nous ont été coupées et qui coulent à présent pour nos ennemis. Soignez et gardez encore ultérieurement, avec une sollicitude pleine de charité, nos blessés et nos malades.

Levez-vous, courageux habitans des belles contrées du Rhin et de la Moselle ! armez-vous, vous hommes valeureux ! garnissez vos fleuves et vos défilés ! accompagnez nos transports, veillez à nos magasins ; levez-vous par milliers, et combattez avec nous pour vos autels, pour vos foyers, pour votre Empereur, pour votre liberté ! Nous ne vous menerons pas au-delà des fleuves de votre pays ! nous ne voulons pas dépeupler vos provinces ; mais vous assurerez les positions que nous avons derrière nous, et vous veillerez à vos propres confins. Certainement, citoyens Germaniques, nous ne nous sommes point trompés à votre égard : nous avons mis notre confiance dans le bon-sens Germanique ; nous nous reposons sur les cœurs et le sang de la Nation Allemande. Trois ans notre Empereur a porté le pesant fardeau, et des peuples éloignés ont combattu pour votre défense. Vous vous appercevrez vous-mêmes, qu'aujourd'hui le tour est venu à vous de prendre également les armes. Alors moi, comme commandant en chef d'une armée fidèle, éprouvée, et courageuse, je vous le promets au nom de mes troupes : nous observerons une discipline rigoureuse pour vous épargner : nous sacrifierons jusqu'à la dernière goutte de notre sang pour votre bien-être : nous mourrons pour vous, ainsi que nous avons su combattre pour vous ; et jamais la libre, l'heureuse Germanie ne courbera la tête sous le fer de la Guillotine, jamais ses paisibles habitans n'échangeront leurs mœurs généreuses, leur tranquille simplicité, leurs loix garantes des propriétés, leur religion consolatrice contre la licence, l'esprit calomniateur, la spoliation réduite en système legal, et l'incrédulité imposée par force aux Français.

Que si, au contraire, vous étiez assez malheureux, comme des habitans des provinces Belges, qui gémissent aujourd'hui au sein du malheur, privés de leurs propriétés, de leur liberté, de leurs autels, pour vous laisser séduire par des séducteurs secrets ; nous nous verrons obligés de passer le Rhin, de vous laisser en proie à vos ennemis, et de vous soustraire sans ménagement tout ce que l'ennemi pourrait trouver chez vous pour son entretien.

Donné en notre Quartier-Général à Fouron-le-Comte le 30 Juillet
1794.

(Signé) Le Prince de Cobourg, Feld-Maréchal.

TABLEAU DE L'EUROPE.

Evenemens politiques jusqu'au 10 Août.

Ce n'est rien que de vaincre, si l'on ne sait pas profiter de la victoire. Cette vérité méconnue par *Annibal*, et depuis lui par bien d'autres, ne l'est point par les hommes qui viennent de vaincre *Robespierre* et sa faction. Le lendemain de son exécution et de 21 de ses complices, 71 membres du conseil-général de la Commune, ont partagé le même sort. Comme ils étaient hors de la loi, leur jugement n'a requis aucune autre forme que celle de leur identification. Ainsi, 101 scélérats qui, dans ces deux jours, sont tombés sous la guillotine, ont expié en quelque sorte les mille victimes que cet horrible mois avait vu sacrifier. Depuis lors, la guillotine n'a abattu qu'une seule tête, celle du jacobin *Coffinhal*, célèbre par le jugement de *M. de la Porte*, et par son acharnement au procès de la Reine. C'était lui qui, le 27 au soir, était sorti des Jacobins avec quelques hommes armés, pour venir enlever de force *Robespierre* au Comité de sûreté générale. Il avait été ensuite un des principaux boute-feux de l'insurrection de la Commune dans cette fameuse nuit.

Le succès de la Convention avait tenu cette nuit là à si peu de chose, que ses membres paraissent épouvantés encore aujourd'hui du risque qu'ils ont couru, et ils s'empressent en conséquence d'abattre promptement tout ce qu'ils soupçonnent avoir tenu au parti de *Robespierre*, et pouvoir le ressusciter un jour. Ils auront beaucoup à faire, car ce parti était nombreux, et si ses chefs sont tués, ses principes n'en existent pas moins, surtout au sein de la Convention.

En lisant les noms des prétendus magistrats de la municipalité, on n'en rencontre pas un seul qui fut connu, il y a deux ans, dans la ca-

pitale. On serait tenté de croire qu'ils étaient choisis parmi les restes de ces deux armées de brigands soudoyées par *M. Necker* et le *Duc d'Orléans*, au commencement de la révolution ; l'une aux ateliers de Montmartre, l'autre au fauxbourg S. Antoine ; de ces deux armées qui, se combinant le 14 Juillet 1789, portèrent en triomphe les deux bustes de leurs patrons, en qui ils voyaient déjà les fondateurs de la République.

Dès le premier Aout, *André Dumont* demanda l'arrestation du célèbre peintre *David*, comme complice de *Robespierre*. *Goupilleau de Fontenay*, accusa aussitôt ce *David* d'avoir embrassé *Robespierre* au moment où il descendait de la tribune, après avoir lu le fameux discours qui a causé sa mort, et de lui avoir dit, encore échauffé de l'esprit qui l'animait lorsqu'il composa son tableau de Socrate mourant, *si tu bois la cigüe, je la boirai après toi*. (Dans un tems de révolution, il est naturel que des brigands se croient transformés en sages de la Grece, et empruntent leur langage) *David* s'excusa en disant qu'il avait été trompé, et que désormais il ne s'attacherait plus aux hommes, mais seulement aux principes. On ordonna un rapport des Comités sur sa conduite.

On supprima au milieu des applaudissemens, sur la motion de *Leconte*, le décret du 10 Juin, qui mettait l'honneur et la vie des députés à la merci du Comité de salut public seul. *Fréron* dénonça l'exéciable accusateur public *Fouquier-Tinville*, cet homme de sang qui faisait tomber à sa volonté, et de concert avec *Robespierre*, les têtes des prisonniers qu'il leur plaisait d'accuser. Il fut sur le champ décrété, accusé, et mis en jugement. Un long rapport de *Barrere*, dans lequel on remarque toujours un esprit de férocité digne de l'ancien valet de *Robespierre*, et des injures contre *Robespierre* dignes du nouveau valet de *Tallien*, fut terminé par un projet d'une nouvelle organisation des Comités de la Convention, qui fut ajourné.

Le 2. A la suite de plusieurs adresses de félicitation des départemens et des armées, sur la mort du tyran, des députés de Cambrai viennent dénoncer le prêtre *Le Bon*, représentant du peuple, qui fit long-tems ruisseler le sang dans les départemens du Pas-de-Calais et du Nord. *Tu as sué le sang*, lui dit l'un ; *tu dînais avec le bourreau*, lui dit l'autre ; *monstre, va dans les enfers cuver le sang de tes victimes*, lui crie un troisième. Un quatrième l'accuse d'avoir tenu un condamné pendant 4 heures sous la hache de la guillotine, pour lire de sang-froid des dépêches.

“ Le

“ Le jour est venu, dit *André Dumont*, où ces assassins vont recevoir le salaire de leurs forfaits : le regne des fripons, des buveurs de sang, des traitres est passé ; l'innocence va triompher ; les bons citoyens se sentent renaître, leurs âmes se dilatent : la mort d'un de ces scélérats est le triomphe des Républicains. Poursuivons avec acharnement tous les ennemis de la patrie, faisons tomber leurs têtes coupables, mais respectons l'innocence : faisons aimer et chérir la révolution par la justice, et remplaçons le système odieux de la proscription, par celui de la punition des coupables.”

Ce langage, assez singulier dans la bouche d'un homme qui a commis à Amiens autant de barbaries que *Le Bon* à Cambray, paraît être la devise actuelle de la majorité de la Convention, et quoiqu'il soit impossible de s'y fier, son résultat momentané n'en est pas moins heureux. *Le Bon* est mis en arrestation d'après le bruit public qui l'accuse de toutes parts. Un membre profite de cette disposition pour faire également arrêter *David*. *Bourdon de l'Oise* sollicite et obtient l'arrestation d'un agent du Comité de sûreté générale, nommé *Héron*. Tandis que la Convention paraît ainsi animée d'une sainte ferveur, *Goupilleau* étonné d'avoir vu au Palais Royal le général *Rossignol* qui devait faire partie de soixante officiers généraux de la république, suspendus et incarcérés à Orléans, demande son arrestation, qui est décrétée sur le champ.

Tous ces actes de justice sembleraient indiquer que le parti le plus modéré projette de se débarrasser successivement, et l'un après l'autre, de tous ces grands criminels que le supplice reclame. Il ne fait que suivre la marche qui lui a été tracée par ses prédécesseurs en législation ; ce n'est en quelque sorte que goutte à goutte que s'est opérée la dissolution de la monarchie, depuis l'émeute de *Reveillon* jusqu'au tribunal révolutionnaire. Malheureusement on vit alors la justice du Roi paralysée, devenir tout à coup impuissante, et la loi faiblir en 1789 devant un paricide. L'histoire aura peine à dire que le Roi de France était alors moins fort que ne le fut *Tallien* en 1794.

Des félicitations de quelques corps de gendarmerie fournissent l'occasion d'accuser 59 gendarmes, compagnons d'*Hanriot* dans la journée du 27, qui, le sabre à la main, violèrent l'inviolable *Merlin*. On décrète qu'il sera fait un rapport sur cette division de gendarmerie, qui est celle du Luxembourg. L'obéissance passive à leur chef ne sera point une excuse valable, pour ces misérables satellites du tribunal révolutionnaire. Il leur eut été égal, sans doute, d'attaquer *Hanriot* ou *Merlin*. Ils

ont été trompés, la victoire a fait leur crime autant que leur erreur. Peut être ont-ils aidé à prendre l'hôtel de ville quelques heures après ; n'importe, ils n'en seront pas moins, suivant l'expression conventionnelle, *de la première journée*, et voilà comme en révolution, tout n'est qu'heur et malheur.

On décrète l'arrestation d'un second *Baptiste*, valet du commis *Héron*, moins heureux et moins brillant que le *Baptiste* qui se montrait au peuple chez le Chapellier de Piccadilly, lors du voyage de son maître *Dumouriez* à Londres.

De nouvelles dénonciations se succèdent coup sur coup ; on arrête le banquier *Haller*, agent des agioteurs en 1783, agent des régicides en 1794, prenant de l'argent de toutes mains, s'attachant à toutes les fortunes et louant tout le monde. Dabord associé de l'Abbé d'*Espagnac*, puis de *Robespierre* le jeune, *ce grand Suisse au long bec, enmanché d'un long col*, ira comme les autres à la guillotine, pour avoir proposé de mettre en réquisition toutes les foies du midi, afin de les exporter à Gênes, pour y fournir aux besoins des armées de la République. Un représentant nommé *Maignet*, accusé de tenir incarcérées dans une église d'*Avignon* 2000 personnes, parce qu'elles avaient plus de 15000 livres, est dénoncé ainsi que le représentant *Ricord*, collègue de *Robespierre* jeune à l'armée d'Italie. Il semble que depuis la mort de *Robespierre* un voile se soit déchiré, et laisse voir à découvert un dédale de pécûlats et de cruautés, digne de faire un second volume à l'état de la France au mois de Mai 1794.

Pendant toutes ces dénonciations, les 14 armées qui se battent sur la frontière pour celui qui les fait manger, trouvant que les goujats de la Convention qui restent debout, valent mieux que *Robespierre* enterré, applaudissent au succès du sénat, et lui envoient les trophées de leurs victoires, qu'il leur eut été tout égal d'offrir pour leurs quinze sols, à *Robespierre* ou à *S. Just*. L'isle de Cassand, le fort Isabelle et le fort Philippine sont les gages de l'armée du Nord. 3000 Espagnols pris, les retranchemens d'Irun forcés, et Fontarabie pris, sont ceux de l'armée des Pyrénées.

Le 3, les malheureux gendarmes du Luxembourg viennent se justifier. *Hanriot*, disent-ils, les a violés : mais lorsqu'ils eurent reconnu leur erreur, ils veillèrent toute la nuit, pour la convention. L'excuse est renvoyée au Comité de Salut Public.

Ici, une discussion intéressante prend place. *Merlin de Thionville* demande

demande que l'on suspende le décret qui interdit de toutes fonctions publiques, les prêtres et les nobles. L'on renvoie ce projet à la révision des comités. L'on profite de cette occasion pour tomber sur l'aristocratie, qui depuis la mort de *Robespierre* leve une tête orgueilleuse dans les sections, et parle de faire casser tous les comités révolutionnaires. *Merlin* lui même est obligé de s'excuser, en disant qu'il n'a entendu parler que de faire rendre la liberté aux patriotes, et de continuer à faire tenir les aristocrates sous une verge de fer.

Une députation de la section des Gravilliers, vient faire le récit détaillé du siège de la maison commune (*nous donnerons ce rapport dans le récit historique, de cette révolution.*)

Barrere fait ensuite son rapport du jour sur l'organisation de la garde nationale de Paris. Suivant ce projet, le commandant n'aura plus rien de commun avec la municipalité, et l'état major placé auprès de la convention, prenant ses ordres des comités et leur rendant compte tous les soirs, se trouvera ainsi rattaché au pouvoir national qui n'aura plus rien à en redouter.

Un nouveau Président est nommé pour remplacer *Collot d'Herbois*, et ce Président est *Merlin de Douay*. La modération de ce député est la preuve qu'à l'époque de sa nomination, la majorité de la convention, était pour ce système. Cependant il ne faut pas se laisser tromper par ce mot. Il y a beaucoup de pays où ce qui s'appelle aujourd'hui modération en France, serait puni de la corde.

La séance du 4, fut principalement remplie par la nouvelle de l'arrivée à l'Isle d'Aix, et de là à Paris, des deux commissaires *Santbonax* et *Polverel*, si long tems les fléaux de la colonie de S. Domingue. *Polverel* écrit à la convention, pour l'inviter à faire un prompt examen de ses papiers, dans lesquels on trouvera, selon lui, les moyens de sauver les colonies. *Bréard* se constitue l'avocat de ces deux amis des Noirs. Il dit que la Convention a été trompée sur leur compte, que loin de mériter les calomnies dont on les a accablés, l'officier chargé de les arrêter, les a trouvés à leur poste, qu'ils se sont empressés d'obéir à son ordre, et qu'ils sont arrivés la veille à Paris, conduits par un lieutenant de gendarmerie. On décrète qu'ils seront mis en liberté, sans pouvoir néanmoins sortir de Paris jusqu'à nouvel ordre. Ils seront examinés par les Comités de marine et des Colonies réunis, qui feront ensuite un rapport sur leur mission et leur conduite.

On vient de toutes parts féliciter la Convention, et lui demander l'élargissement

l'élargissement de quelques prisonniers. Le Président du Comité de sûreté générale, *Amar*, dit que le comité travaille sans relâche à examiner toutes les arrestations, et à mettre les patriotes en liberté, et qu'on ne lui tient pas assez de compte des nombreux élargissemens qu'il a déjà ordonnés.

Fréron comparant l'hôtel de ville au Palais d'où Charles-neuf tirait le jour de la St. Barthelemy sur les Français avec une *carabine plébicide*, proposa de raser l'hôtel de ville, devenu le Louvre de l'infâme *Robespierre*. On répond à cette fureur *lapidicide*, que les pierres de Paris ne sont plus coupables. Punissez, dit-on, et ne démolissez rien. On passe à l'ordre du jour. On ne fut pas si sage pour Lyon.

Ce fut à cette séance que *Merlin de Douay* quittant le fauteuil de la présidence, pour devenir à la tribune le rapporteur des Comités réunis, fit décréter l'organisation du nouveau tribunal révolutionnaire. Les principales dispositions en sont, qu'il y aura à l'avenir 4 sections du tribunal, que les jurés seront renouvelés tous les trois mois, qu'on pourra les recuser, que ce ne sera qu'après trois jours de débats sur une affaire que l'on pourra demander aux jurés si leur conscience est suffisamment éclairée, qu'on aura des défenseurs officieux, &c.

A la séance du 3, après la lecture de tous les complimens arrivans de presque tous les districts et communes sur la mort du tyran, il s'ouvre une discussion du plus grand intérêt sur les arrestations et les jugemens des détenus. *Bourdon de l'Oise* dit : " Il faut que la justice soit mise à l'ordre du jour le plus permanent ; rien n'est plus facile pour les détenus. La loi du 17 Septembre définit tout ce qu'on entend par gens suspects. Eh bien ! les motifs des arrestations sont laissés au Comité de sûreté générale ; ce travail est bien fait, il est rangé par département, par section ; il ne s'agit donc plus que de confronter les motifs d'arrestation avec la loi, et de mettre en liberté tous ceux dont les causes d'arrestation ne sont pas énoncées dans cette loi. C'est ainsi que la Convention prouvera au peuple qu'elle veut la justice : c'est ainsi qu'elle recueillera les bénédictions universelles." *Bourdon de l'Oise* et *Bentabolle* se réunissent pour faire décréter qu'à l'avenir les motifs des arrestations seraient communiqués aux détenus, à leurs parens, et à défaut des parens, à leurs amis. On étend ce décret aux personnes incarcérées dans les provinces sur les ordres seuls d'un représentant du peuple.

On aura peine à croire qu'un seul député ait osé se lever contre ces dispositions modérées. Cependant *Fayau* discuta la mesure, et il le fit

avec

avec raison, ce qui n'empêcha pas de le réduire au silence, après l'avoir interrompu par des murmures. Il prouva à la Convention que sa mesure ne valait rien, et que le principe de tous les maux était dans un décret précédent qui obligeait tous les citoyens à donner des preuves de leur civisme depuis le mois de Juillet 1789. Il en conclut qu'il serait inutile de leur donner connaissance des motifs de leur arrestation, puisqu'il le décret subsistant expliquait tout.

Tallien reprend la question sous œuvre, et prononce à ce sujet quelques phrases bonnes à recueillir, car on y découvre le germe d'une nouvelle éruption du volcan révolutionnaire. " Citoyens, dit-il, s'il y avait à s'étonner de quelque chose, ce serait des principes qui viennent d'être proférés dans cette tribune : nous ne sommes plus au tems où la main de fer qui a pesé pendant quelques mois sur le peuple Français, faisait sentir ici sa funeste influence : nous avons reconquis notre liberté dans la nuit du 9 au 10 Thermidor, il faut que le peuple en jouisse. Et moi aussi, je suis bien éloigné de vouloir défendre la cause des ennemis du peuple, depuis long-tems nous leur avons voué une haine éternelle, la mort leur est réservée ; mais les bons citoyens, les citoyens paisibles doivent être protégés, c'est le vœu de la Convention nationale : pourquoi veut-on donc laisser ignorer aux détenus les motifs de leur arrestation ? Quoi, l'on plongera des citoyens dans des cachots sans leur en dire les motifs ! Cette maxime est horrible, elle répugne à tous les membres de cette assemblée. Sans doute, il a été pris des mesures extraordinaires de sûreté générale, commandées par les dangers de la patrie, et il en faut prendre encore dans ce moment *contre les restes impurs de la faction que vous avez abattue. Il en faut prendre contre ces Camilleons en politique, contre ces hommes qui, au moment où Robespierre était à cette tribune, avaient peut-être, pour le soutenir, un discours préparé dans leur poche.* Mais c'est ass. z. nous occuper des individus ; il faut, comme je l'ai déjà dit, ne s'occuper ici que des grands intérêts de la patrie, et que l'union la plus intime regne entre les hommes qui ont abattu le tyran, afin qu'une nouvelle tyrannie ne s'élève pas sur les débris de l'ancienne : je reviens aux principes. Il ne faut plus qu'un citoyen ait à se plaindre d'avoir été arrêté d'une manière arbitraire : il faut donner aux patriotes qui, dans ce moment, gémissent dans les cachots, les moyens de faire éclater l'innocence, et peut-être ceux qui s'opposent à cette mesure veulent empêcher que le peuple sache que plusieurs de ses défenseurs ont été arrêtés sans motifs. Le décret qu'on

vous propose est bienfaisant et juste ; il rend la liberté aux citoyens que l'arbitraire seul avait pu frapper, et vous met à même de connaître et de faire punir les vrais ennemis du peuple. Citoyens, la tyrannie a plané pendant quelque tems sur cette enceinte, mais la Convention a recouvré toute son énergie, et la justice doit maintenant la faire bénir de tous les Français. Guerre à mort aux ennemis du peuple et aux fripons ! protection et justice à l'innocent opprimé !”

Ce discours, dans lequel *Barrere* est indiqué de manière à ne pouvoir s'y méprendre, entraîne la majorité de la Convention. Il indique un amendement général. Il est suivi de la nouvelle que le scélérat *Coffinball*, pris, reconnu, et identifié a été envoyé au supplice par le tribunal criminel du département qui a remplacé le tribunal révolutionnaire. Viennent ensuite les relations officielles d'une victoire remportée sur les Espagnols, et de la prise de Fontarabie, par les généraux *Moncey*, *La Borde*, *Deheim*, *Castelvert*, *Digonet*, *Larisse*, *Cambray*, *Le Franc*, *La Tour d'Auvergne*, et *Frégeville*, commandans l'armée des Pyrénées Orientales. Ces avantages brillans sont suivis de la nomenclature de 52 prises conduites dans les ports de la République, dont un paquebot Anglais venant de Lisbonne, et un vaisseau venant d'Espagne, l'un et l'autre avec beaucoup d'especes à bord.

L'abondance des succès attire la munificence nationale. *Mallarmé* fait décréter que les sommes qui avaient cessé d'être payées depuis plusieurs mois aux prêtres et aux religieuses, pour le traitement qui leur avait été alloué, seraient acquittées comme par le passé, et qu'il leur serait tenu compte de tout l'arriéré. Voilà qui est bien, jusqu'au premier décret qui les retranchera. D'ailleurs, la quantité de ces malheureux tués, noyés, ou déportés, ou déclarés suspects, ne rendra pas cette bienfaisance momentanée fort onéreuse à la République.

Le 6 et 7. On voit toutes les autorités et sociétés constituées de Clermont en Auvergne, applaudir à la mort de leur représentant *Coubon*. La garde nationale Parisienne est organisée de nouveau, pour la sixième fois depuis la révolution. Le commandant et les chefs de légion sont supprimés. Un état-major de cinq commandans de bataillon, en exercice pendant 5 jours seulement, dirigera tout. Le plus ancien des cinq commandera en chef, et les quatre autres seront ses adjudans. Le bureau de l'état-major sera fixé près de la Convention. Les dispositions pour le service seront arrêtées par les deux Comités. La gendarmerie et les troupes employées à Paris seront aux ordres du commandant de la garde

garde nationale, qui rendra compte tous les jours de ses opérations aux deux Comités . . . Ce règlement ne laisse plus rien à redouter de la force armée. La Convention regnera sans partage et sans inquiétude.

De très longs rapports se succèdent sur une nouvelle organisation du gouvernement révolutionnaire, mais tous les projets en sont ajournés. On remarque dans celui de Cambon, la proposition de changer la dénomination de Comité de Salut Public, en celui de *Comité central du gouvernement révolutionnaire*, lequel Comité doit avoir *la pensée du gouvernement*. Cette idée profonde émanée d'un cerveau timbré prouve la vérité proverbiale qu'un fou peut quelquefois ouvrir un bon avis . . . ceux qui ne sont pas fous, peuvent aussi en faire usage, et proposer à la coalition, un *congrès central du gouvernement contrerévolutionnaire qui ait la pensée des puissances* !

Barrère fait un rapport sur les colonies du vent et sous le vent. Un marin fidèle et actif a été envoyé et est arrivé à S. Domingue, pour notifier le décret sur la liberté des Noirs. Des commissaires civils ont été envoyés aux îles du vent, avec 1000 hommes, et ils ont trouvé le moyen d'informer la Convention qu'ils ont emporté d'assaut en sifflant le fort Fleur d'Épée, défendu par 900 hommes, que 5 autres forts, d'immenses magasins, et 80 bâtimens sont tombés en leur possession, ainsi que toute la partie de la grande terre de la Guadeloupe, ce qui tient du prodige. On décrète que ces 1000 sifflants ont bien mérité de la patrie.

Il est encore décrété que tous les détenus au secret et ceux non interrogés, le seront sous trois fois 24 heures. Des dispositions favorables à la liberté de la presse sont encore adoptées, et viennent ajouter au système de modération devenu l'ordre du jour.

Ici finissent nos renseignemens, et doivent commencer nos observations sur l'état actuel de Paris.

Le système de modération adopté aujourd'hui par la Convention est hors de doute, si l'on considère toutes les dispositions prises depuis la mort de Robespierre, telles que les accusations successives de tous les gens qui ont le plus marqué ci-devant par leur cruauté, la nouvelle organisation du tribunal révolutionnaire, les formalités arrêtées pour l'adoucissement du sort des détenus et leurs moyens de justification, le payement des ecclésiastiques, la suspension du décret qui excluait les nobles et les prêtres de toutes fonctions, &c. ? Cependant il n'a encore disparu de la Convention que cinq de ses membres. Comment arrive-t-il

aujourd'hui que la presque unanimité revoque ce qu'avait décidé peu de tems auparavant une immense majorité ? Les hommes sont toujours les mêmes. Nous voyons toujours à la tribune ceux qui ont voté la mort du Roi, ceux qui ont défendu de poursuivre les massacres du 2 Septembre, conséquemment leurs auteurs, ceux qui ont applaudi et coopéré à toutes les loix de sang, à tous les massacres. Les hommes en un mot ne peuvent avoir changé ; ce ne sont donc que les circonstances qui ont varié. Obligés d'abattre *Robespierre*, ou menacés d'en être abattus, les conventionnels n'ont pu accuser ce scélérat d'indémence sans jouer l'humanité, et de despotisme sans chercher à parodier la justice. Ils ont triomphé par là, ou pour parler plus juste, *la comédie a réussi*, car cette prétendue conversion n'est qu'une comédie. Qu'en est-il résulté ? ils ont trompé le peuple, mais aussi le peuple les a trompés à son tour. En effet, le ressort de la morale si long tems comprimé chez lui, s'est détendu avec violence, à la première apparence qu'il pouvait le faire sans danger. L'ombre de la justice, l'espérance ou mieux, sont venus le frapper ; il s'est précipité au devant des chariots qui conduisaient les scélérats aux supplices ; il a entouré la guillotine ; tous les états, toutes les classes ont voulu jouir de leurs tourmens, et y applaudir, se venger d'eux même après leur mort, en les accablant encore d'invectives, et ces invectives s'adressaient clairement à tous les auteurs de leurs maux. Il n'est pas un député survécu, qui n'ait dû se dire en rentrant chez lui le même soir, le mot de Cromwell à Lambert : *ils applaudiraient peut être davantage, s'ils nous voyaient pendre*. Cette réflexion les a avertis que pour se faire tolérer encore quelques instans, ils n'avaient que le parti de la modération et la justice à essayer. Voilà tout le secret de leur conduite actuelle, dévoilé. Ils montrent de l'honnêteté, tout juste autant qu'il en faut pour n'être pas pendus ; et ils rejettent tous les maux qu'ils ont causés, sur le seul *Robespierre*. Lui seul est devenu le baudet de la fable ;

Il fallait dévouer ce maudit animal,

Ce pelé, ce galeux, d'où venait tout le mal :

Et quant à ces noms qui jadis faisaient frissonner d'horreur, *Le Gendre, Billaut-Varennes, Collot-d'Herbois, &c.*

Tous ces animaux-là, jusqu'aux simples mâtins,

Au dire de chacun, sont tous de petits Saints.

Quoiqu'il

Quoiqu'il en soit des motifs de leur conduite actuelle, il n'en est pas moins vrai que depuis la mort de *Robespierre*, la guillotine n'a encore fait tomber aucune tête regrettable, et s'il en faut croire des avis reçus hier, cet état de calme durait encore le 19 Aout à Paris.

Mais combien de tems ce calme peut-il durer dans un atmosphère qui a si souvent été la région des tempêtes ? C'est ce qu'il importe d'examiner.

D'abord, la modération actuelle est un état violent pour la Convention. Nourris de toutes les passions haineuses, ayant tous des ennemis, ses membres ne peuvent espérer de se défaire de leurs adversaires personnels, sans présenter encore au peuple un ennemi commun qui détourne l'attention de sur eux. Cet ennemi commun sera de deux natures, celui de l'intérieur et celui de l'extérieur. Quant à ce dernier, le dictionnaire des invectives, et sans doute celui des victoires est épuisé. On ne peut plus en vouloir à un ennemi vaincu, et repoussé de toutes les frontières. La haine s'affaiblit en raison de l'éloignement; C'est une fumée qui s'évapore en s'élevant. Si la Convention veut continuer ses conquêtes et ses pillages, afin de conserver au-dehors des troupes dont le retour l'effraye, elle sera obligée, soit pour les contenir, soit pour les recruter, et remplacer leurs pertes, soit enfin pour les alimenter, d'employer les moyens de réquisition et de terreur dont elle faisait usage depuis dix mois; et ces moyens de terreur devront être d'autant plus cruels qu'il y aura plus de soldats à former de nouveau, plus de consommations dilapidées, et de remplacements à faire. Il faudra donc en venir à un système plus féroce encore que celui qu'elle vient de proscrire, ou il lui faudra cesser de faire la guerre, et se retirer dans ses forteresses.

Si la guerre offensive cesse, la plus grande partie de toutes ces masses rentrera dans ses foyers, et partagera dans l'intérieur tous les sentimens de vengeance ou de jalousie des parens et des amis de chaque individu, accrus de la haine que l'on aura gardée contre l'oppression qui vous a envoyé battre malgré vous. Ces sentimens produiront une fermentation intestine qui se portera toujours vers la Convention, et la mettra en minorité contre la majorité de la Nation. Pour soutenir ce conflit défavorable, il lui faudra opposer des masses qu'elle ne pourra rassembler et contenir que par des moyens de terreur.

Mais heureusement elle s'est enfermée elle même, en faisant le procès à ces moyens extrêmes qui avaient été poussés à leur dernière période. Elle est arrivée au point où elle ne peut plus se faire aimer cordiale-

ment, ni se faire craindre sincèrement. Quiconque se proposera à l'avenir d'imiter *Robespierre*, craindra de rencontrer un *Tallien*, ou un *modéré énergique*, qui sûr de la majorité du peuple modéré, ne manquera pas de crier haro sur le premier bourreau qui s'élèvera, et de le faire guillotiner du premier coup. La voilà donc adjourd'hui placée entre deux points qui tendent également à sa destruction. La terreur qui la conduit à la guillotine comme *Robespierre*, et la modération qui la dissout forcément, en annullant ses assignats, son *maximum*, et paralysant tous ses moyens.

Le pouvoir de la Convention, et la Convention elle même, on peut le dire, sont usés. Elle le sent plus que jamais. Il y a deux ans qu'elle regne. Elle doit savoir par l'expérience des deux assemblées qui l'ont précédée, que le Français ne peut s'accoutumer pour long-tems au joug des mêmes hommes. L'assemblée constituante le prouva. Elle termina sa longue insurrection par une espèce de retour sur elle même. La Convention en fait autant aujourd'hui. Elle en est donc arrivée à sa révision. Son examen de conscience l'effraye. *Tallien* s'écrie en ce moment comme feu *Barnave* : PECCAVI ; et comme lui, il cherche un moyen pour se faire pardonner. Combien il doit regretter aujourd'hui d'avoir voté la mort du Roi !

Si du changement survenu dans les circonstances, on descend à l'examen des hommes qui dirigent aujourd'hui la Convention, on aperçoit déjà entr'eux les élémens de deux factions qui doivent au premier jour en venir aux mains. *Barrère* peu rassuré par la mort de *Robespierre*, cherche dès-à-présent à lui trouver des successeurs, mais il n'a trouvé qu'un rival, qui lui a offert, d'assez bonne grâce le combat. *Tallien* n'a pu lui pardonner d'avoir dit, dans un rapport, que c'était *Billaut Varennes* qui le premier avait démasqué *Robespierre*. Il n'a pas tardé à prendre sa revanche, et à le dénoncer clairement, en parlant de ces caméléons politiques qui avaient en poche un discours tout prêt pour flatter *Robespierre* le 27 Juillet. Le gage du combat est jetté. *Barrère* ne peut résister à cette secousse. En effet, par le rôle qu'il joue, et la preuve qu'il a donné que l'influence d'un rapport peut abattre au gré du rapporteur, le parti qu'il veut, chacun des deux partis qui tendent aujourd'hui à se former, doit le prendre en horreur, par la frayeur qu'ils auront de son caractère, et voilà où mène en dernier résultat l'astuce en politique. On samente et l'on flatte deux partis. On appuie ensuite

l'un pour érafler l'autre; on réussit une fois, mais à une seconde épreuve, on est emporté le premier.

M. de Montgaillard qui a si bien connu et décrit la situation de la France sous le regne de *Robespierre*, attribue dans un nouvel ouvrage qu'il vient de publier, les honneurs de cette dernière conspiration à *Bentabolle* seul, qui en avait concentré le secret depuis plusieurs mois entre *Collot d'Herbois*, *Vadier* et lui. Ce ne fut que lorsqu'on vit que *Tallien* ne pouvait refuser de se réunir à la coalition qu'on l'y admit; mais *Barrère* qui en fut le principal instrument, ne fut averti du rôle qu'il avait à jouer que lorsqu'il n'eut plus d'autre parti à prendre pour se sauver lui-même, que de trahir le scélérat qu'il servait. Des avis particuliers disent que ce fut *Vadier* qui le détermina à changer subitement de couleur. Mais la raison, *M. de Montgaillard*, et surtout *Tallien* s'accordent à faire croire qu'il est impossible que son supplice soit éloigné. Il sera d'autant moins regretté que tous ceux qui le connaissent savent que toutes ses fureurs ne sont que feintes, que ses rapports sont des amplifications étudiées, qu'il se bat les flancs pour paraître scélérat, et qu'il n'est franc dans aucune de ses facultés.

Tels sont les élémens que les puissances ont aujourd'hui à combattre. Leur dissolution si prochaine sera facile à accélérer, si elles font au peuple Français un appel contre les monstres qui continuent de le dévorer, ainsi que *Tallien* lui en a fait un contre *Robespierre*; si l'on s'adresse à l'honneur et la probité qui ne sont que comprimés et non point étouffés chez lui; si on lui présente un drapeau sur lequel soient tracés ces mots consolateurs : *paix aux erreurs, justice aux crimes*; et surtout si on ne lui fait voir entre lui et les auxiliaires du Roi de France, qu'un sentiment de bonté et de consolation, et que son orgueil ne soit blessé ni par la crainte du mépris ou du dommage, car l'orgueil qui a fait la révolution peut la maintenir et même la prolonger long-tems.

Déjà un Prince qui fut long-tems l'idole de la France, et dont le courage et les qualités personnelles retracent le caractère brillant de *François Ier.*, le *Comte d'Artois* qui, dès le mois de Mai 1789, prévint les résultats des factions naissantes, et fut dénoncé au peuple pour avoir voulu les détruire dans leur principe, vient d'abandonner la retraite obscure qu'il habita longtems en Westphalie, et dont il a illustré le nom par le séjour qu'il y a fait. Arrivé depuis huit jours en Hollande, avec son fils aîné et quelques chefs de la Noblesse Française, son déplacement, qui ne peut être que l'effet d'une combinaison politique encore inconnue,

inconnue, attire toute l'attention et fixe tous les vœux. L'on ne pourrait, sans danger et sans crainte d'errer, en dire davantage sur l'objet de ce mouvement, mais il ne peut être que d'un bon augure pour tout ami de l'ordre dans une circonstance pareille à celle où se trouve la France.

Le départ des Officiers Français destinés à commander les corps de Loyalistes que le Parlement Britannique a votés dès le mois de Mai dernier, les marques d'intérêt qu'ils ont reçu en partant, du gouvernement qui leur fournit les moyens de former ces corps et de reconquérir leurs foyers, l'ardeur qui les anime, leur désir d'imiter, et même de surpasser encore en valeur et en loyauté les légions de 1793, sont encore de bien justes motifs de redoubler d'espérance dans le moment actuel. Le pavillon Français va donc briller à la fin sur le Rhin, sur la Moselle, sur la Meuse, et sur les côtes d'Angleterre, d'où il ne faut que 24 heures pour le porter sur la côte de France, et donner la commotion électrique qu'elle attend ! Avec qu'elle impatience elle doit attendre ses libérateurs !

Le système actuel de la coalition ne peut que terminer avec vivacité aujourd'hui cette longue et cruelle guerre sociale. Tout marche d'accord et bien, depuis les bouches de la Meuse jusqu'à celles du Danube. Le siège de l'Ecluse paraît abandonné. Les exhalaisons de la terre, les inondations, et le feu de la place, ont enlevé aux satellites de la République, un nombre prodigieux d'hommes. Les maladies ravagent aujourd'hui toute cette armée pillarde et licentieuse, et les progrès du mal, joints à la rareté et à l'incapacité des chirurgiens, sont tels, qu'on assure que l'armée de la West-Flandre est réduite aujourd'hui à moitié. Cet état l'oblige à évacuer, sans perdre de tems, cette province qui deviendrait bientôt son tombeau. Anvers et Gand commencent à voir défiler la grosse artillerie qui était destinée à l'invasion de la Hollande. Ce n'est pas sans avoir vu partir auparavant, pour les places de la France, tout ce qu'il était possible d'en enlever, sans même excepter les chefs-d'œuvres en peinture qui attiraient jadis les amateurs dans ces villes, et faisaient la gloire de l'école Flamande. Tous ces monumens de l'art de Rubens, &c., ont été transportés en France, par ordre du général Vandamme, sans doute sous la responsabilité des charretiers de la réquisition, comme les monumens des artistes Grecs que Mummius envoyait de Corinthe à Rome, sous celle des nautonniers de la République, chargés, en cas de perte, d'en reproduire de semblables.

Il est à peu près constant que l'armée Conventionnelle, excédée de fatigue, diminuée par le nombre excessif de ses malades, redoutant les fièvres d'automne, et un plus long séjour dans les pays aquatiques, voulant d'ailleurs du repos et du calme pour jouir des profits qu'elle a faits, va se retirer de la West Flandre. Peut-être ceux qui lui ont cédé ces territoires, seront-ils étonnés un jour de la faiblesse de la force devant laquelle ils se sont retirés, par une suite d'énigmes qui *décombinaient* en juillet toutes les combinaisons politiques et militaires. Un moyen de réparer ce mouvement rétroactif, serait de s'emparer de cette flotte de 172 voiles venue de Dunkerque, Calais, et Dieppe se jeter dans le port d'Ostende, pour de là menacer la Hollande. La situation des lieux permet de croire à la possibilité qu'il n'en rechappe pas un seul bâtiment. En ce cas, Ostende vengerait Nieuport. Le vaisseau *le Robuste*, ci devant de 74, armé aujourd'hui en prame de 30 canons de 36, suivi d'une petite frégate, et de 9 plus petits bâtimens de guerre est l'amiral de cette flotille, et son commandant général est un de ces renegats Hollandais, qui après avoir corrompu la politique Française en 1787, sont aujourd'hui l'espoir des brigands.

Les Etats généraux et le Stadhouder ont imité par des proclamations dans le sens de celle que nous avons fait connaître de *M. le Prince de Cobourg*, l'appel que celui-ci faisait aux habitans des rives de la Meuse et du Rhin, et les propriétaires Hollandais plus éclairés aujourd'hui qu'il y a trois ans, sur les résultats d'une scission avec leurs chefs, sont déterminés à défendre leur dernier florin, sur leur dernière digue jusqu'au dernier soupir. On va lever en Hollande, une milice nationale dont l'engagement n'aura d'autre terme que celui de l'année courante, sauf à le renouveler. Une souscription a été ouverte pour subvenir aux fraix de cet armement; les bons citoyens y versent des secours pécuniaires abondans. Breda et Bergopzoom ont été mis dans un état de défense devenu inutile par les circonstances. Flessingue et la Zelande sont protégés aujourd'hui par une escadre Anglaise aux ordres de l'amiral *Harvey*, et un corps de troupes Anglaises aux ordres de Mylord *Mulgrave*. Le 23 d'Aout, on était dans la plus grande sécurité à Flessingue. La propagande a perdu tout son crédit chez les Hollandais. Ses prosélytes les plus chauds, sont aujourd'hui les plus ardens à déclamer contre le système désorganisateur. La lutte perpétuelle qu'ils ont vue entre les partis Feuillans et Jacobins, Cordeliers et Intrigans, Girondistes, Hebertistes, Maratistes, Robespieristes, et la Conduite des Conventionnels chez les Belges, leur ont prouvé ce qu'ils avaient à redouter.

douter. Le peuple est trop riche en Hollande pour se lever, mais il paraît disposé à bien foudroyer ceux qui se battront pour lui.

L'armée Impériale aux ordres de *M. le Prince de Cobourg*, occupe à peu près depuis un mois les mêmes positions sur la Meuse. Toutes les nouvelles qui arrivent d'Allemagne s'accordent à dire depuis quinze jours que ce général va laisser le commandement de cette armée à l'*Archiduc Charles*, qui aura sous lui, et avec lui, les généraux *Clairfayt*, *Beaulieu* et *Mack*. Alors on s'attend à des mouvemens plus accélérés, une campagne plus vive, plus audacieuse, et surtout à prendre ses quartiers d'hiver à Bruxelles. Les avant postes de l'armée de Pichegru sont à Tongres. Mais cette armée ne pourra se dispenser de suivre le mouvement retrograde de celle de la West Flandre. Elle aura profité de cette invasion pour démanteler la citadelle ou château de Namur, si célèbre dans l'histoire. Cette forteresse abandonnée imprudemment, était dans une position excellente, il ne restera plus que Luxembourg contre toute la frontière de France.

La légion nouvelle de l'Archiduc Charles, est déjà en grande partie à l'armée du *Prince de Cobourg*. Le jeune Belge s'est montrée un peu tard ; mais enfin, ce qui est loyal parmi elle, brule de combattre les violateurs des autels de leurs peres, et les spoliateurs de leurs possessions. Si les Français se retirent chargés de dépouilles, ce sera le Clergé Flamand, et la Noblesse, qui auront payé à peu près seuls les fraix de l'insurrection. Personne ne les plaindra. Les Nobles, faits pour soutenir le trône, n'ont pas osé monter à cheval. Les prêtres ont déserté le sanctuaire au lieu d'en employer les richesses à sa défense. Ils n'ont point appelé, mais ils ont laissé venir la révolution. Puisse donc enfin l'aspect des terribles effets de celle-ci, servir de leçon aux peuples, et les guérir de ce mal-aise qui les tourmente, et leur fait désirer si follement un mieux chimérique ennemi du bien réel.

Déjà quelques avis font repasser la Meuse sur trois ponts à cette armée, et évacuer Louvain et Malines par les patriotes. Mais il est plus simple de conjecturer que l'irruption que le général de l'armée de la Moselle a faite sur la ville de Trèves, d'où il a délogé les impériaux commandés par *M. de Blankestein*, aura obligé le général en chef à différer son passage de la Meuse. *M. de Blankestein* n'ayant avec lui qu'une poignée de monde, n'a cédé qu'à la supériorité du nombre des attaquans que l'on dit forts de 50 000 hommes. Les retranchemens qui défendaient cette ville, n'ont été emportés qu'après que ceux-cy y ont eu sacrifié des milliers d'hommes, avec leur insouciance ordinaire.

M. de Blankestein s'est retiré sur une position excellente derrière Treves. Il doit y être appuyé maintenant par toute l'armée Prussienne qui est aux ordres de *M. de Mollendorff*, et le corps de *M. de Kalkreuth*. *M. de Cobourg* doit lui avoir aussi expédié, en toute hâte, un corps considérable aux ordres du général *Nauendorff*, pour appuyer sa droite. Ainsi renforcé, il est impossible qu'il ne chasse bientôt les Républicains de Treves, où ils ont commis les mêmes horreurs et levé les mêmes contributions que dans le Brabant.

Déjà, et toutes les probabilités y concourent, l'on croit savoir que les armées Prussienne et Autrichienne réunies à huit lieues en avant de Coblenz, ont remporté une victoire pareille à tant d'autres qu'on a oubliées par leur fréquence, et que 10000 Français perdus, et tout leur camp pris en ont encore été cette fois-ci le résultat.

Jadis, et dans les tems ordinaires, un siege principal et deux batailles étaient en quelque sorte le tarif militaire d'une campagne de six mois. C'était sous cette condition tacite, si l'on peut s'exprimer ainsi, que soldats, officiers, et généraux s'étaient mis, et accoutumés au service. L'année dernière fut dans les regles: la bataille de Nervinden, l'affaire de Famars, et la prise de Valenciennes completerent la campagne. Tout ce qu'on tenta d'ultérieur excédant l'usage, fut manqué. Après le repos de l'hiver, l'ouverture de la campagne actuelle s'est faite avec le même bonheur. Mais comme on n'a eu ensuite que les mêmes troupes à opposer sans cesse à des troupes toujours rafraichies, des unités à opposer à des dizaines, du canon de 4 à du canon de 18, il en est résulté que des troupes à qui il était permis de se dégouter de cette boucherie journaliere, sans craindre d'être guillotins, ont exprimé leur mécontentement beaucoup plus vite que des bataillons où le plus léger murmure entraînait la peine de mort. On ne fait pas assez que l'armée Autrichienne de Flandres a perdu, dans les deux mois de Mai et Juin, 41000 hommes en tués, blessés, ou prisonniers, et que l'on parlait de paix dans tous les camps, lorsque la retraite a été ordonnée. Ces conversations de paix avaient fait croire, d'une armée à l'autre, qu'il y avait des négociations particulieres entamées. La défiance s'était glissée entre les chefs des diverses armées. De la défiance on en était venu aux plaintes et aux accusations; la retraite générale s'est ressentie de cette impression, et il est arrivé que ce sont les Français qui ont été les plus étonnés de leurs succès.

Des négociations, quelque repos, et des renforts repareront tout.

Lord Spencer et *M. Grenville* arrivèrent à Vienne le 6 de ce mois : ils en sont repartis peu de jours après, et ils sont attendus d'un moment à l'autre. Quoique le résultat de leurs conférences avec le conseil de S. M. I. ne soit pas connu, ce qui est public, c'est le départ de dix mille Impériaux qui seront suivis successivement de 60 mille autres que l'on envoie aux différentes armées.

Un négociateur célèbre par l'importance dont il a joui dans le monde politique, M. le Comte de *Mercy Argenteau*, ambassadeur de S. M. I. en France, pendant près de trente ans, avait été envoyé à Londres, avec une mission secrète, et les assurances de sa Cour qu'elle ne déposerait jamais les armes que l'objet de la coalition ne fut rempli. Malheureusement une maladie soudaine a enlevé *M. de Mercy* dès les premiers jours de son arrivée à Londres, dans l'hôtel garni même où il était descendu.

L'histoire s'emparera un jour du caractère de *M. de Mercy*, lorsqu'elle aura à peindre toutes les personnes qui ont figuré à l'époque de la révolution de France. Il serait peu sçant d'en parler au moment où sa cendre fume, et que ses amis le pleurent encore. Mais si les gens qui se disent énergiques, l'accusent d'avoir été trop partisan du système de modération ; si la noblesse lui reproche de s'être trop laissé dominer par les artistes, les philosophes, et les banquiers ; si le clergé présume qu'il a eu la faiblesse d'acheter quelques unes de ses anciennes possessions, on est au moins forcé de reconnaître que c'est lui qui en dernier lieu a arrêté sur les bords de la Meuse l'armée Autrichienne qui se serait portée sans lui jusqu'au Rhin ; que depuis un an, *M. de Mercy* était l'avocat le plus chaud de la Vendée et de la cause des Royalistes Français auprès des Cabinets qu'il influençait ; enfin qu'il eut des amis véritables et essentiels auxquels sa mémoire sera toujours chère.

La révolution qui s'était manifestée à Genève, commençait à prendre un caractère moins atroce. Peu accoutumés à verser le sang, les Genevois pris en masse, frémissaient de celui qu'ils avaient déjà répandu. Ils faisaient même quelques efforts pour prévenir de nouveaux meurtres, mais ils ont été dans l'impuissance d'arrêter le torrent révolutionnaire. Il y a eu encore deux exécutions dans leur ville ; celle de *M. de Fatio Pelissari*, et celle de *M. Naville Galattin*. La condamnation de ces deux anciens magistrats a occasionné une douleur universelle, et lorsqu'on prononça leur sentence, le mouvement d'indignation fut

fut si vif et si marqué que les brigands n'osèrent pas aller en avant ; ils les ramenerent dans les prisons ; mais à minuit, et lorsque tout le monde fut livré au sommeil, ils les sacrifièrent à leur rage.

S'il ne s'agissait que d'un atôme tel que Genève, sans doute il serait ridicule de s'en occuper si long-tems, mais comme il s'agit en ce moment du salut de l'Europe entière, il est d'une importance majeure de faire voir à tous les peuples par un exemple palpable, ce qu'ils ont à attendre des principes de la révolution Française, déjà transplantés dans une petite peuplade voisine qui avait la prétention de fournir dans tous les genres des précepteurs au reste de l'Europe.

On s'est transporté chez tous les banquiers, et l'on a mis le scellé sur leurs caisses et papiers. Il en est même de chez qui on a pris et emporté les matières d'or et d'argent qu'on a trouvées dans leurs caisses. Chez l'un d'eux, se trouvait un dépôt de 1500 louis destinés au paiement d'un quartier de la liquidation des billets solidaires dûs à Berne. L'agent des Bernois était à Genève pour recevoir ce paiement, et pour en donner quittance. Les groupes étaient étiquetés appartenans aux Bernois. Cela n'a point empêché qu'on n'emportât le dépôt. Les Bernois ont jetté les hauts cris ; on leur a répondu par les plaifanteries.

Les violences, les vexations et le pillage n'ont pas discontinué depuis le commencement de cette nouvelle révolution. On fait chez les individus des visites domiciliaires sous prétexte de chercher ceux qui doivent être arrêtés, et qui se cachent. Dans ces visites qui se renouvellent à toutes les heures, et dont il n'est aucun instant du jour et de la nuit où l'on puisse s'en dire à l'abri, les visiteurs pillent et enlèvent tout ce qui se trouve à leur bienfaisance. S'il se trouve dans la maison quelque vaisselle, c'est la première chose dont ils s'emparent. Ils trouvent même très mauvais qu'on ait eu l'insolence de se défaire d'une partie de celle qu'on pouvait avoir ; ils enfoncent les portes des caves, boivent le vin, en emportent chez eux, et comme d'un autre côté, le club fait distribuer le pain gratis à tous les révolutionnaires, cette manière de vivre plaît fort à la populace. On suppose que le produit des confiscations couvrira la dépense de la distribution gratuite du pain. Mais comment fera-t-on, quand il n'y aura plus rien à piller, et que le peu de blé qui se trouve encore dans les greniers, sera consommé ?

On entend déjà les brigands parler entre eux d'habiter les maisons confisquées, et de se partager les campagnes ; mais quand on s'apper-

cevra que les maisons confisquées ne pourront pas contenir, ni *loger commodément*, tous ceux qui se présenteront pour les habiter ; que le terrain des campagnes est trop resserré pour qu'il puisse y avoir des lots pour tout le monde ; quand enfin les Français voudront décidément que la ville leur appartienne, il est fort à craindre que les brigands incapables de leur résister, ne mettent alors dans leurs poches tout ce qui fera à leur convenance, ne leur livrent la ville, et ne s'en aillent ensuite. Déjà les Français cherchent à se ménager des sujets de plainte. Déjà une de leurs barques armée s'étant approché de la ville, des gens sans aveu et peut-être apostés par eux, ont tiré sur le pavillon tricolore. Ils font grand bruit de cet événement, et il est aisé de voir le parti qu'ils peuvent tirer de ce prétendu grief.

Depuis que ce que le club appelle la masse révolutionnaire composée de tous les individus en état de porter les armes qui ne sont pas arrêtés, qui tous, sous peine d'être traités comme suspects, ont été sommés de se trouver au lieu de l'assemblée, et qui forment un total de 3000 à 3500 hommes, depuis que cette masse s'est avisée d'avoir une volonté et de prétendre soustraire à la mort MM. *Ducayla* et de *Rechemont*, elle n'est plus comptée pour rien. Non content de l'avoir forcée à lui abandonner ses victimes, le club l'a dépouillée du droit de revoir les condamnations à mort. Le Comité des Sept et le tribunal révolutionnaire ont été investis de tous les pouvoirs. Ce tribunal révolutionnaire, institué d'abord pour 6 jours, a été renouvelé, et le sera ainsi de semaine en semaine, jusqu'à ce qu'il n'y ait plus rien à confisquer.

A la première liste d'individus émigrés sommés de rentrer dans trois jours, on en a joint une seconde d'émigrés auxquels on ne donne que 24 heures pour rentrer. Faute d'obéir, les uns et les autres sont bannis, et leurs biens confisqués. Il est quelques détenus que l'on a fait capituler. De ce nombre est M. *Necker de Germany* : il lui en a coûté 300 mille liv., argent de France, (environ 11000 liv. sterl.) pour obtenir sa liberté. Mais outre la somme qu'il a payé comptant, il a encore une des plus belles maisons de la ville et une superbe campagne, dont les brigands s'empareront quand ils le jugeront à propos.

Ce qui complétera la dépopulation de Genève, et en fera partir les artistes un peu distingués, les marchands et les individus du second ordre qui ont quelque chose à perdre, est une dernière mesure par laquelle les brigands prétendent compléter leur projet de spoliation. Ils ont publié, le 9 Aout, une proclamation portant ordre à tous les individus

vidus des deux sexes, à peine de bannissement et de confiscation, de donner, dans un tems préfix, une déclaration précise et exacte de leur propriété, et ils ont établi une commission révolutionnaire qui, d'après ces déclarations, doit statuer sur le *quantum* que chaque individu cédera à la République, et qui doit tourner à l'avantage des citoyens révolutionnaires le produit des confiscations et des indemnités (c'est le terme dont ils se servent) que chaque individu sera tenu de payer à la République. Ils ne dissimulent point que c'est par ce moyen qu'ils pensent compléter leur système d'égalité absolue, et que leur intention est de fixer le maximum des fortunes à 20000 liv. argent de France, ou 800 liv. ster.

Du reste rien ne prouve mieux le but auquel ils tendent, que le préambule qui suit de l'arrêté qui a établi leur commission révolutionnaire.

Dispositif, ou préambule de l'arrêté qui a établi la Commission révolutionnaire de Genève.

Liberté....Egalité....Indépendance.

Tribunal révolutionnaire.

Citoyens révolutionnaires ;

Depuis près d'un siècle, la liberté lutte péniblement contre l'aristocratie. Le peuple de Genève combat pour rentrer dans ses droits. Depuis près d'un siècle, la patrie est tourmentée par les prétentions toujours renaissantes de quelques citoyens qui semblent croire que le peuple a été fait pour eux, que la République est leur héritage.

La révolution de 1793 semblait devoir mettre fin, pour jamais, au règne de l'aristocratie trop long-tems prolongé au milieu de nous.

Mais, citoyens révolutionnaires, ils s'abusaient étrangement, ceux d'entre nous qui croyaient que cette révolution avait tout fait pour fixer dans notre patrie le règne de l'égalité ; ceux qui croyaient que la constitution dernièrement acceptée, assurait au peuple tous les avantages de la liberté ! vous aviez appelé tous les Genevois à la jouissance des droits de citoyen ; mais les ennemis de l'égalité étaient restés les mêmes, avec toutes leurs prétentions et leurs préjugés. En acceptant la constitution, vous avez éteint l'*aristocratie des lois*, mais l'*aristocratie des noms, des richesses et des mœurs*, n'avait rien perdu de son énergie et de son activité.

La masse entière des aristocrates et de leurs affiliés, était là avec l'attitude

titude d'un ennemi qu'un échec vient d'humilier, mais qui attend la première occasion favorable pour obtenir sa revanche et reprendre sa supériorité.

Tout en détestant les principes de la constitution, ils l'avaient acceptée, parce qu'elle les couvrait de son égide, comme tous les autres citoyens ; parce qu'à la faveur des mesures sévères qu'elle a prises contre les abus d'autorité, et des formalités scrupuleuses auxquelles elle soumet la marche de la justice, ils pouvaient se livrer à leurs secrètes manœuvres, avec la certitude de l'impunité.

Mais leurs dispositions hostiles n'étaient pas équivoques. Les avez-vous vus, en effet, renoncer à leurs prétentions, abjurer leurs anciennes erreurs ? Les avez-vous vu rompre cette scandaleuse coalition originaiement formée pour combattre l'égalité ? Les avez-vous vu saisir les occasions si naturelles que leur offraient nos fêtes civiques de fraterniser avec nous ? En un mot, en avez-vous vu un seul abandonner les livrées de l'aristocratie pour se réunir de bonne foi avec nous autour des enseignes de la liberté ? Non ; mais vous avez vu avec quelle invincible opiniâtreté les uns se refusèrent à la prestation du serment civique ; avec quelle répugnance les autres consentirent à le prononcer. Vous avez entendu leurs annonces de ritournelle, leurs prophéties contre-révolutionnaires ; vous les avez vu l'année dernière, lorsque les Piémontais pénétraient dans le Mont-blanc, sortir de leurs retraites, accourir dans nos murs, se grouper, se concerter avec l'intention manifeste de profiter de la circonstance pour reprendre l'ascendant qu'ils avaient perdu. Vous les avez vus soupirant après une contre-révolution Française qui devait nécessairement en produire une chez nous, faire des vœux pour le succès des armes des puissances coalisées, pour les brigands de la Vendée, pour les rebelles de Lyon. Vous vous souvenez d.s dérisions, des bravades, des démonstrations de joie qu'ils se permettaient à la nouvelle des revers qu'essuyèrent quelquefois les armées Républicaines des Français. Vous les avez entendus se vanter de faire avorter notre révolution par le dérangement des finances, accourir dans ce but pour rejeter le premier projet d'édit sur les contributions publiques, et annoncer les mêmes dispositions relativement à celui qui devait être présenté au souverain le 19 de ce mois. Peut être avez-vous ignoré que leurs émissaires en Suisse ont fait les plus grands efforts pour détourner nos alliés de reconnoître notre régime constitutionnel ; que quelques uns d'entreux dont les noms sont ignorés, se disposaient, il y a quelques semaines, à coopérer à un projet contrerévolutionnaire des émigrés Français, qui ne tendait pas moins qu'à allumer une nouvelle Vendée, dans les departemens qui nous avoisinent ; à provoquer des hostilités entre la république Française, et le corps Helvétique, et à faire de notre ville le centre de réunion de tous les aristocrates, et le point d'appui de leurs liberticides opérations.

Leur incorrigible penchant pour l'aristocratie, leurs vœux contrerévolutionnaires, leurs menées, leurs projets n'étaient pas ignorés des Français, voilà ce qui inspirait à ceux ci les plus fâcheuses préventions contre notre république ; ils ne pouvaient concevoir qu'une révolution

tion en faveur de la liberté, n'aboutit qu'à laisser à l'aristocratie une liberté plénier d'intriguer avec impunité. Ils croyaient devoir se défier d'un peuple qui se vantait d'avoir fait triompher les principes de la liberté et de l'égalité, et qui laissait tranquille dans son propre sein une horde d'aristocrates qui ne se donnaient pas seulement la peine de dissimuler leur aversion pour la liberté et de l'égalité, et leur désir de voir triompher les ennemis de la république Française.

Remarquez encore que leur nombre et leur union leur donnaient une influence redoutable dans les assemblées du souverain. Leurs suffrages réunis à ceux de tant de patriotes égoïstes, de tant de patriotes tièdes ou insoucians, pouvaient faire échouer sans peine, les lois les plus favorables au peuple, les institutions les plus nécessaires à son bonheur.

Citoyens révolutionnaires ! il est tems que cette lutte finisse ; il est tems que le peuple puisse travailler sans obstacle à organiser son bonheur. Il est las d'avoir à surveiller sans cesse des ennemis qui l'entourent, de perdre son tems à déjouer leurs menées et leurs complots. *L'enceinte de nos murs est trop étroite pour renfermer deux peuples opposés de principes et de mœurs.* Il n'y aura de paix pour nous, que lorsqu'il n'y aura qu'un seul parti dans la République, celui de l'égalité, de la liberté, de l'indépendance et de la fraternité, que lorsque les ennemis du peuple seront mis pour jamais hors d'état de se révolter contre lui.

L'expérience du passé a dû vous instruire. Qui est ce qui a fait en différens tems que les succès momentanés des patriotes ont été bientôt suivis de grands revers, que les échecs passagers de l'aristocratie étaient les avant-coureurs de ses succès les plus éclatans ?

C'est que les amis de la liberté avaient la simplicité de croire que pour la mettre en sûreté, il suffisait de faire des lois.

Qui est ce qui a entretenu la criminelle audace avec laquelle l'aristocratie n'a cessé de ressusciter ses prétentions, de renouveler ses entreprises ? l'impunité. C'est la clémence du peuple qui a encouragé ses ennemis à le défier, à le combattre, à se jouer de lui. Vous l'avez senti, Citoyens Révolutionnaires ! qu'il fallait à l'aristocratie une leçon qui ne sortit jamais de son souvenir ; qu'il fallait la dégoûter pour jamais de revenir à ses coupables projets. C'est pour arriver à ce but que vous avez créé un tribunal révolutionnaire chargé de faire un exemple tant des aristocrates en chef, qui voulaient fonder leur suprématie sur l'abjection de leurs concitoyens, que des aristocrates subalternes qui ont avili leur qualité d'homme et de citoyen, en se faisant les lâches serviteurs de l'aristocratie.

C'est par cette mesure terrible qu'il convenait de commencer, mais elle n'est point suffisante pour compléter la révolution ; il est encore de grandes mesures à prendre pour en consolider le succès, pour purifier l'air de notre patrie de toute infection aristocratique ; pour faire obtenir à la patrie la réparation des dommages et des torts qu'elle a reçus de ses enfans pervers. Il s'agit de révolutionner les principes et les mœurs, de régénérer l'esprit public, et de travailler sans délai à des institutions propres à prévenir la misère du peuple, à former de vrais citoyens, et
à préparer

à préparer le bonheur de tous. Le tribunal révolutionnaire, absorbé dans les fonctions relatives au jugement des personnes, ne peut efficacement s'occuper de ces objets ; il est cependant urgent d'y pourvoir. Il faut donc lui donner une organisation qui facilite son travail, et lui procurer les moyens d'arriver avec rapidité et régularité à sa grande destination : en conséquence, nous offrons à votre discussion le projet d'arrêté suivant :

I. Il sera adjoint aux 21 membres du tribunal révolutionnaire, onze autres membres nommés par les clubs révolutionnaires.

II. Ces 32 citoyens réunis, nommeront immédiatement onze d'entre eux pour former une commission révolutionnaire.

III. Les 21 restans composeront le tribunal révolutionnaire proprement dit, qui ne s'occupera que des jugemens.

IV. La commission révolutionnaire sera chargée, 1. de régler le mode et le maximum des confiscations et des indemnités envers la République. 2. De prendre toutes les mesures propres à assurer le succès de la révolution, ainsi que celles concernant la sûreté publique. 3. De préparer les projets d'établissmens publics destinés à assurer le bonheur du peuple. 4. De pourvoir à tous les objets d'administration purement révolutionnaire. 5. De proposer aux sociétés révolutionnaires les mesures extraordinaires que les circonstances pourront exiger.

V. Les pouvoirs de la commission dureront le terme d'un mois, après la cessation des fonctions du tribunal révolutionnaire.

VI. Pour tout ce qui est hors des mesures purement révolutionnaires, les autorités constituées continueront à exercer leurs fonctions, et chacun sera tenu de se conformer à cet égard aux regles ordinaires.

(Signé)

Bouquet, président.

Voulair, secrétaire.

TABLEAU DE L'EUROPE.

Suite des événemens politiques du mois d' Août.

A peine quinze jours s'étaient écoulés depuis la chute de *Robespierre*, que la nature des choses a mis fin au système de modération que l'on se flattait de voir adopter en France, et que la terreur a recommencé à devenir l'ordre du jour. Non que cette terreur soit aujourd'hui comparable à ce qu'elle était vers la fin de Juillet ; on sent qu'elle n'a pu prendre tout de suite un pareil essor ; mais il est déjà aisé de prévoir qu'elle y parviendra sous peu ; et c'est ainsi que se manifeste de jour en jour la grande vérité que l'esprit révolutionnaire, était indépendant de *Robespierre* et d'*Hébert* ; que la France renferme dans son sein les élémens de 3000 Conventions nationales aussi horribles que celle qui regne depuis deux ans en massacrant successivement ses propres membres, ses sujets, et ses voisins ; que ces meurtres sont inséparables de l'existence de toute Convention présente, passée et future, jusqu'à ce que l'Europe ait pu faire une insurrection heureuse contre ce germe central de conventions et de massacres, car les Français sont hors d'état d'en faire autrement que de partielles et conséquemment sans espoir de succès.

Cependant ce système de terreur ne se remontre qu'au milieu des efforts les plus violens. Les craintes de quelques gens qui ont affiché la modération, lui opposent encore une sorte de digue. Le torrent révolutionnaire brise bientôt cette digue ; le lendemain il en trouve une autre. On fait des décrets, on les rapporte ; les représentans du peuple s'accusent, s'injurient, s'excusent, se querellent et s'amendent réciproquement. Les sections de Paris sont agitées ; les départemens éprouvent comme Paris des impressions diverses ; une fermentation

universelle regne ouvertement ; la fête du 10 Aout a été triste ; l'occupation de Treves a moins occupé que l'évacuation des prisons du Luxembourg, et la prise même de la forteresse de Luxembourg deviendrait indifférente. Le peuple a quitté le masque que lui avait imposé la terreur ; il montre une physionomie plus caractérisée ; on a rendu l'homme plus hardi, en le rendant plus malheureux ; on lui a donné des forces, en lui expliquant la tyrannie sous laquelle il gémissait ; la femme reclame son mari avec plus d'impétuosité ; l'enfant redemande son pere, sans crainte de partager son sort ; le député qui a reçu de l'argent pour élargir un prisonnier, montre au moins la pudeur de vouloir gagner cet argent ; celui qui n'en a point reçu crie à l'aristocratie ; l'un invoque la justice, l'autre le patriotisme, tous se levent au nom du gouvernement révolutionnaire ; tous se détestent, tous voudraient se déchirer entre eux, le volcan gronde et l'explosion se prépare.

Pendant ce tems, la force des choses, la nécessité, la suite inévitable du mouvement révolutionnaire, la crainte d'être pendu amènent encore les dénonciations, les emprisonnemens et les vengeances personnelles. On a grand soin de ne parler que des aristocrates ; mais on fait la latitude que l'on peut donner à ce nom, et c'est sous celui de quelques grands Seigneurs mis en liberté, que les lieutenants de *Robespierre* attaquent les modérés ; c'est là le prétexte dont la montagne va se servir pour menacer la vallée.

Dubem, Charlier, Granet, et Elie la Coste paraissent s'être mis en tête de la faction qui combat les modérés. Ceux-ci sont dirigés à leur tour par *Merlin de Douay, Merlin de Thionville, Bentabolle, Tallien, Vadier, et Thuriot*. Il n'est point étonnant de voir *Barrere* et *Collot d'Herbois* s'éclipser au milieu des débats qu'engendre cette fermentation. La prudence de l'un et la frayeur de l'autre, leur font une loi de se mettre de côté pendant l'orage.

Pour bien mettre cette lutte en tout son jour, il faut reprendre le fil des événemens, que nous avons laissés au 7 Aout, et le suivre jusqu'au 14, époque des dernières nouvelles que nous ayons de Paris.

A la séance du 9 Aout, on lut les lettres des représentans du peuple, et du général en chef *Muller*, qui annonçaient les victoires remportées par l'armée des Pyrénées Occidentales sur les Espagnols. Le 2 Aout, les généraux *Frégeville, La Borda, et Moncey*, secondés des représentans du peuple *Pinet et Cavaignac*, prirent les retranchemens élevés sur la montagne presque inaccessible de Haya, ou des quatre couronnes. Le
général

général *Frégeville* attaqua de front avec 6000 hommes, 12 à 15000 Espagnols retranchés jusqu'aux dents au milieu de 30 redoutes, emporta tout, la bayonnette au bout du fusil, et s'empara de 300 bouches à feu, de tentes pour 25000 hommes, et 12000 fusils. Deux mille hommes furent faits prisonniers, dans lesquels il se trouva deux régiments entiers. Fontarabie fut le prix de ce succès. Le représentant du peuple *Garrau* somma à la tête de 300 Français, la garnison forte de 800 hommes et défendue par 50 bouches à feu, de se rendre dans six minutes. Saisi d'une terreur panique, le commandant se rendit à discrétion.

Ce succès sur les Espagnols fut suivi de la lecture d'une liste de prises faites sur la marine des puissances ennemies. (Il est bon de remarquer que dans ces sortes de listes, il y en a toujours la moitié qui consiste en vaisseaux Danois, Américains, Hambourgeois et autres neutres.)

La nouvelle administration provisoire de la police de Paris, nommée par les Comités de sûreté générale et de salut public, vint remercier ses fondateurs. On remarque dans son adresse une phrase qui a l'air d'un sobriquet. Il ne faut rien moins que la stupidité des uns pour l'avoir faite, et la fatuité des autres pour ne pas s'en être aperçu. " De lâches ambitieux, y est-il dit, en parlant de *Robespierre* et de sa faction, voulaient un trône, ils ont trouvé un échaffaud. Leçon juste et terrible pour ceux qui voudraient usurper la souveraineté du peuple..." Le président de la Convention, oubliant cette usurpation de la souveraineté du peuple, au moyen de laquelle les Parisiens ont été dépouillés du droit de nommer leurs propres magistrats, attentat qui sera un jour sévèrement reproché à la Convention, répondit gravement à cette députation : " le choix dont vous venez d'être honorés par les " représentans du peuple pour l'exercice des fonctions de la police de " Paris, est pour la Convention nationale un sûr garant de la pureté de " votre patriotisme, et de votre profond dévouement à la cause de la li- " berté. La Convention nationale compte sur votre fermeté pour faire " exécuter les lois, sur votre humanité pour les faire aimer, sur votre " sagesse pour maintenir l'ordre dans toutes les parties qui sont confi- " ées à votre surveillance."

Quelques objets d'administration relatifs à la levée des scellés apposés sur les papiers de la société des charrois de *Masson* et feu l'abbé d'*Espagnac*, des députations veuves pour féliciter la Convention sur la chute du tyran, suivirent la députation des administrateurs de la police de

de Paris, lorsque le député *Genissieux* impatient de ne rien voir de décidé encore sur le tribunal révolutionnaire, ne put contenir son impatience, et dit : “ Il est intéressant d’établir un ordre de choses qui puisse
 “ annoncer aux conspirateurs que la justice n’est pas interrompue pour
 “ eux, et que si l’on fait sortir des prisons les patriotes vécés, il n’y a
 “ point de grace pour les contre-révolutionnaires. Il faut absolument
 “ pour le salut de la liberté, que ces derniers soient punis. Je de-
 “ mande donc qu’on s’occupe de l’organisation du tribunal révolu-
 “ tionnaire.”

Merlin de Douay chargé de cette organisation, allait soumettre son projet à la discussion, lorsque l’ordre du jour fut interrompu par la lecture d’une lettre de l’accusateur public *Fouquier Tinville* qui demandait à être entendu à la barre, tant pour sa justification que pour instruire la Convention de plusieurs faits importants. Il fut admis, non sans une vive, opposition de la part de quelques députés qui craignaient que cet homme *infernal* ne vint diviser la Convention, et rallumer par ses dénonciations des haines mal éteintes. Il parut à la barre.

Il parla d’abord de ses relations avec le Comité de salut public ; et comme la base de l’accusation portée contre lui, consistait dans les conférences qu’on prétendait qu’il avait chaque soir avec *Robespierre*, il dit qu’avant l’établissement du gouvernement révolutionnaire, il n’avait de relations qu’avec le seul Comité de sûreté générale ; qu’il fut une fois appelé au Comité de salut public, où *Robespierre* lui fit une scène très violente, parce qu’il ne rendait pas compte au Comité de ce qui se passait au tribunal. Il lui répondit qu’il le ferait à l’avenir, si c’était l’intention du Comité ; sur quoi *Robespierre* lui répondit d’un ton despotique, *que le Comité le voulait ainsi*. Ce fut depuis ce tems qu’il alla tous les soirs au Comité. Pendant plusieurs jours, il n’y vit que *Robespierre* seul, qui le recevait dans l’antichambre, et chaque fois lui faisait des reproches amers sur ce qu’il ne faisait pas juger tels généraux et tels individus. Ces rapports du tribunal avec le Comité devinrent encore plus intimes à l’époque du procès d’*Hébert*. Quelque tems avant la loi du 10 Juin, il fut, dit-il, averti qu’on voulait réduire à 7 ou 8, le nombre des jurés. Cela lui parut dangereux, et il fit des observations en conséquence à *Robespierre*. Celui-ci y répondit qu’il n’y avait que des aristocrates qui pussent raisonner de la sorte. *Robespierre* eut à cette époque le projet de le faire arrêter. Il ajouta que lorsque cette loi du 10 Juin fut rendue, il la trouva affreuse, et qu’il fit
 part

part de sa douleur à quelques membres du Comité de sûreté générale, *Amar, Vadier, et Voulland*. Ceux-ci désiraient le faire modifier, mais le despotisme de *Robespierre* arrêtait tout. Il ajouta de plus que lors de l'affaire de *Danton*, il avait demandé lui-même que l'on entendit des témoins, mais qu'un décret le lui défendit. Il continua à citer des cas où *Robespierre* l'avait empêché de mettre quelques individus en liberté; d'autres où ce despote avait voulu savoir les noms de ceux qui avaient déposé contre ses créatures qu'il n'avait pu sauver; lors de la condamnation des généraux *Kellermann* et *Hoche*, il voulut absolument savoir si les dépositaires n'étaient pas *Dubois de Crancé* et *Gauthier*; que lui *Fouquier* s'excusa toujours sur son défaut de mémoire et qu'il y aurait long tems que le procès de ces deux députés serait terminé, s'il avait suivi les ordres qui lui étaient donnés dans ce tems là.... Interpellé ensuite sur la prétendue conspiration du Luxembourg qui a servi de prétexte à tant d'exécutions, *Fouquier* dit que c'était d'après le rapport d'un agent de *Robespierre*, nommé *Lane*, qu'on lui envoya du Comité de salut public une liste des personnes qui avaient trempé dans cette conjuration. Le président du tribunal, *Dumas*, voulait que l'on mit tout de suite en jugement 160 accusés à la fois. Il disait que le Comité l'avait ordonné. Lui *Fouquier* ne voulut pas croire à cette atrocité; il se rendit au Comité, où les citoyens *Robespierre, Collot d'Herbois, Billaud Varenne, S. Just, et Carnot* se trouverent, et il y fut décidé que ces 160 personnes seraient mises en jugement en trois fois.

Lorsque *Fouquier-Tinville* eut terminé ces aveux, il fut reconduit dans sa prison par la gendarmerie. Alors *Merlin de Douay* reprenant son projet d'organisation du nouveau tribunal révolutionnaire, projet qui avait beaucoup d'affinité avec la haute cour nationale d'Orléans, on en décréta, quasi sans discussion, les principaux articles.

Jusqu'ici, l'on voit encore le système de modération prévaloir. Ce jour, et les deux précédens, on avait mis environ 800 prisonniers en liberté, et principalement ceux qui étaient détenus aux prisons du Luxembourg. Le 7, *Tallien* s'était rendu à cette dernière prison pour présider lui-même à cette délivrance, qui se fit aux cris de *vive la République, vive l'humanité*. Tous les parens et les amis des détenus, allant chercher ceux des prisonniers qui les intéressaient, joints aux groupes des curieux, formaient une multitude si immense que l'on eut dit qu'il y avait dans Paris une nouvelle insurrection. Le peuple, à qui il ne faut en tout tems que des spectacles et du pain, applaudissait en pleurant

pleurant à ce spectacle, tout comme il eut applaudi en grinçant des dents à celui de la guillotine, si *Robespierre* eut triomphé. *Tallien* jouissait de sa victoire ; il pouvait compter les phalanges qu'il était sûr désormais d'avoir à sa disposition, en cas de besoin. Peut-être eut-il tort d'aller ainsi mettre sa popularité trop à découvert ; on peut du moins en juger par les séances suivantes.

Le 9. Le comité de salut public fit parler son *Barrère* sur l'état d'agitation où se trouvait Paris, depuis l'adoucissement des décrets sur les emprisonnemens.

Les Comités de salut public et de sûreté générale se sont occupés de l'exécution du décret que vous avez rendu pour réduire les causes de détention à celles qui sont indiquées par le décret du 17 Septembre 1793, (v. st.) et aux actions ou aux délits contre-révolutionnaires.

S'il a existé un tems où la patrie a dû être sévère sans exception, les victoires ont marqué une époque où la patrie doit être indulgente sans danger, et regarder des fautes inciviques comme effacées par quelque tems de détention.

Les Comités ne cessent de statuer sur les libertés demandées ; ils ne cessent de réparer les erreurs ou les injustices particulières. Bientôt la trace des vengeances personnelles disparaîtra du sol de la République.

Mais l'affluence des citoyens de tout sexe aux portes du Comité de sûreté générale, ne fait que retarder des travaux si utiles aux citoyens.

Nous rendons justice aux mouvemens si naturels de l'impatience des familles, aux sollicitudes des épouses et des mères. Mais pourquoi retarder par des sollicitations injurieuses aux législateurs, et par des rassemblemens trop nombreux, la marche rapide que la justice nationale doit prendre à cette époque.

Nous invitons donc les citoyens à se reposer sur le zèle civique des représentans du peuple pour le jugement des détenus, et pour donner les mandats de liberté qui peuvent être accordés aujourd'hui sans danger à tant de citoyens, à des pères de famille et à des hommes qui peuvent se rattacher et se rendre utiles à la République. Il ne s'agit ici ni d'amnistie ni de clémence, il s'agit de justice et d'une justice égale pour tous.

Dans quelques Sections, des mouvemens qui étaient trop violens pour être naturels au civilisme, ont porté à des démarches dangereuses dans ces circonstances, inutiles auprès d'un Comité qui ne cesse de travailler à la cause des détenus, et auprès de la Convention qui a montré toute sa bienfaisante justice dans cette heureuse révolution, qui ne fut jamais destinée à servir ni à relever les espérances coupables des incorrigibles aristocrates. Nous n'avons pour eux que des fers ou la mort ; qu'ils cessent donc de lever une tête insolente et d'espérer que quelque chance de la révolution puisse leur être favorable, tant qu'il existera ici des représentans du peuple.

Elle cherche cependant, cette ridicule aristocratie, à s'emparer du mouvement

mouvement civique ; elle cherche à corrompre la justice nationale et à exciter les citoyens contre les institutions révolutionnaires ; mais l'esprit public est bon et ferme ; le peuple veille à la marche des événemens et des secousses de la révolution, et il suffira à la Convention nationale d'avertir les bons citoyens des mesures que les deux Comités prennent dans ce moment, soit en envoyant dans les prisons deux de leurs commissaires qui rapportent deux fois par jour des rapports nombreux aux Comités de sûreté générale qui accorde des mandats de liberté, soit en s'occupant jour et nuit de juger toutes les détentions ; il lui suffira de prévenir les bons citoyens de l'exécution de ces mesures pour arrêter cette influence inutile, contraire aux travaux du Comité, et qui, dans les mains de l'aristocratie toujours intrigante, pourrait nuire ou tourmenter la liberté.

Tallien crut soutenir sa popularité en confirmant le rapport de *Barère*, et en dénonçant comme aristocratie, des mouvemens qui n'étaient que la suite de l'impulsion donnée par la Convention elle-même de résister à l'oppression. Comme chaque section particulière du peuple assemblée, quelque petite qu'elle soit, forme une sorte de Convention locale bien anarchique ; on en était venu au point que chaque section avait aussi dans son sein, son *Robespierre* et son *Couthon*. A la chute de *Robespierre*, elles voulurent aussi avoir leurs *Bourdon* et leurs *Tallien*. Il n'y eut marchand si poltron, qui ne crut pouvoir dire alors, sans crainte d'être guillotiné, au boucher de sa rue, *monstre, va-t-en dans les enfers cuver le sang de tes victimes !* Ce mouvement des petites Conventions, auquel la grande Convention n'était pas accoutumée, grâce à la terreur centrale que *Robespierre* seul avait su organiser, la contrariait et l'inquiétait. Le besoin de comprimer ce mouvement obligea d'en imaginer une cause, afin d'avoir un prétexte pour le faire cesser. Le mot aristocratie, qui a été d'un si grand secours à tous les conspirateurs depuis le commencement de la révolution, vint au secours de *Tallien*. Voici le discours qu'il prononça à cette occasion.

Les observations qui viennent d'être faites au nom des deux Comités, répandues par la voie du Bulletin, seront de la plus grande utilité ; elles apprendront à l'aristocratie, qu'en même-tems que les Comités rendent justice aux patriotes vexés, ils s'occupent de la comprimer.

Déjà elle a voulu lever la tête dans plusieurs Sections ; elle a voulu, décadi dernier, briser un instrument révolutionnaire, mais on arrêtera les progrès qu'elle voudrait faire.

Un autre fait, non moins important, et qu'il est nécessaire que l'on connaisse, c'est qu'on a cherché à isoler des membres de cette Assemblée ; on leur a dit, dans des journaux, qu'ils avaient des mânes à venger.

Oui,

Oui, sans doute, nous avons des mânes à venger, mais ce sont ceux de 200 mille de nos frères, morts en combattant l'ennemi ; ce sont ceux des patriotes égorgés par l'aristocratie et les factions. Les commissaires qui visitent les prisons, en même tems qu'il s'occupent de prendre des renseignemens pour élargir les patriotes, s'occupent aussi d'arracher le masque hypocrite dont se couvre les aristocrates ; car il n'y a pas un seul homme, maintenant dans les maisons d'arrêt, qui ne se dise un patriote ardent, et qui n'ait été l'ennemi de Robespierre.

J'ai encore une autre observation à faire : il regne un désordre continu dans les réclamations qui sont faites. Beaucoup de nos collègues se chargent de demander l'élargissement de plusieurs personnes, et ils croient en cela servir la justice et la liberté ; mais je les invite à se défier des pièges qui leur sont tendus. C'est surtout aux députés étrangers à la ville de Paris que s'adressent les intrigans, les contre-révolutionnaires, les gens qui sont connus par les députés de ce département pour avoir suivi les enseignes de Robespierre, et avoir été les plus ardens sectateurs, parce qu'ils espèrent ainsi parvenir à leur but en trompant des personnes qui ne les connaissent pas.

Je donne cet avis fraternel à mes collègues, afin qu'ils évitent de fournir, involontairement, à l'aristocratie l'occasion d'un triomphe momentané.

La discussion étant continuée sur le tribunal révolutionnaire, cette séance en vit adopter tous les articles restans, tels que *Merlin* et les comités les avaient projetés dans ces premiers momens de calme et de modération.

Le 10 Aout, (anniversaire de la fameuse journée qui renversa la Monarchie) la scène changea un peu de face. Après que la Convention eut nommé une commission de 12 de ses membres, à l'effet de procéder à la levée des scellés, et à l'inventaire des papiers de Robespierre, *Couthon*, &c., la rédaction définitive de la loi sur le tribunal révolutionnaire fut lue par *Merlin*. *Charlier* fut le premier à s'élever contre, en observant que la loi ne fixait point de terme auquel les débats dussent cesser, de sorte que les jurés n'avaient qu'à répondre à l'interpellation du président, qu'ils n'étaient pas suffisamment instruits, il dépendrait d'eux de faire durer un procès pendant un tems indéfini, peut-être pendant six ans. *Bentabole* trouva mauvais qu'après que la Convention eût rendu un décret avec maturité dans sa séance, on vint avec pétulance dire qu'il ne valait rien. *Dubem*, qui paraît s'être mis à la tête des successeurs de Robespierre, dit hautement que le décret était vicieux, et qu'il en demandait le rapport. Selon, lui, l'aristocratie et le modérantisme tentaient de faire tourner à leur profit la révolution qui venait d'avoir lieu. Depuis plusieurs jours, on ne rencontrait plus

quo

que des aristocrates mis en liberté. Avant la loi désastreuse proposée par *Couthon*, le 22 prairial, pour une nouvelle organisation du tribunal révolutionnaire : ce tribunal, dit *Dubem* au milieu des applaudissemens, marchait avec orgueil dans le sentier de la justice. Il avait été institué dans les bons et vrais principes. Parce qu'un scélérat, ajouta-t-il, parce qu'un dictateur a outrepassé les bornes de cette institution salulaire, faut-il la dénaturer entièrement ? Qu'avez-vous besoin d'un code volumineux qui fournira des armes à la chicane, et assurera des moyens d'impunité aux coupables. Rappelons le tribunal à sa pureté primitive, souvenons-nous des heureux effets qu'il a produits, et n'énerverons pas sa vigueur. Il finit par demander une discussion nouvelle.

Merlin se crut obligé de défendre son œuvre, en disant que son nouveau tribunal était absolument calqué sur le modèle de l'ancien, tel qu'il existait il y avait quatre mois, dans cet heureux tems où il remplissait dans son entier le vœu de la justice nationale.

Elie la Caste et *Dubem* se réunirent alors pour demander, et ils obtinrent : que le tribunal jugerait conformément aux lois antérieures, et que les nouveaux juges et jurés entreraient en exercice sur le champ. Premier triomphe de la terreur sur la modération.

Ce succès enhardit quelques membres à se montrer. *Granel* et *Mallarmé* firent décréter que l'on imprimerait tous les cinq jours, les noms des patriotes opprimés auxquels les Comités auraient fait rendre la liberté, ainsi que ceux des personnes qui auraient attesté leur patriotisme. *Serjent* y fit ajouter que les juges et les jurés du tribunal révolutionnaire fussent mis en réquisition, et tenus de se rendre sur le champ à leur poste.

Pendant cette discussion, un membre qui avait sans doute le mot d'ordre, interrompit les opinans pour annoncer à la Convention que depuis quatre jours, la députation de la Sarthe était avertie que le noyau des Ebouans se grossissait à chaque instant, et surtout depuis que le tyran Robespierre était abbattu, parce que les aristocrates cherchaient à profiter de la victoire des patriotes.

La discussion s'ouvrit ensuite sur la nouvelle organisation du gouvernement révolutionnaire, proposée par *Cambon*, et combattue par un projet de *Barrère*. *Berlier* combattit à la fois ces deux projets, surtout celui de *Barrère* qui laissait comme ci-devant le Comité de Salut Public maître de tout, ayant l'inspection et la surveillance sur tous les autres Comités. Celui de *Cambon* qui laissait à cinq Comités particu-

tes la surveillance immédiate de l'administration, lui sembla aussi vicieux, parcequ'il pouvait arrêter l'activité du gouvernement, et faire retrograder les succès. Le Comité central de *Cambon* lui parut trop subordonné aux commissions exécutives. Ces communications intermédiaires étaient selon lui, de nature à rompre l'unité nécessaire dans les circonstances, en obstruant tout. Pour remédier, tant bien que mal, à ces deux inconvéniens, d'*excès de pouvoirs dans un seul Comité*, et d'*obstruction de pouvoirs dans cinq Comités*, ce *Berlier* qui se rappelait d'avoir lu quelque part, que la liberté consiste dans la division des pouvoirs, proposa de diviser le gouvernement et la surveillance entre deux comités seulement. Celui de Salut Public, sous le nom de *comité des opérations militaires et diplomatiques*; et celui de Sûreté générale, sous le nom de *comité de police général de la République*. Le premier de ces Comités aura sous sa surveillance les armées, la marine, les colonies, les armes, la poudre, les approvisionnemens, les transports, et les affaires étrangères. Le second surveillera les tribunaux révolutionnaires, les comités de surveillance, les commissions populaires, la force armée de Paris et les administrations civiles, de police, et de tribunaux. Neuf autres comités dirigeront les différentes commissions exécutives, de l'instruction publique, du commerce, de l'agriculture, des finances, des postes, &c. Le *comité des opérations militaires et diplomatiques* sera composé de 12 membres, et disposera de 10 millions pour dépenses secrètes. Celui de *Police générale* sera composé de 16 membres, et aura un crédit de 300 mille livres pour les dépenses extraordinaires. Il faudra la signature de six membres pour faire arrêter ou élargir des citoyens, et une délibération de douze membres pour les traduire en jugement. Quant aux fonctionnaires publics, il ne pourra les faire arrêter qu'en se concertant avec le Comité auquel ces fonctionnaires publics appartiendront.

(Nous avons donné quelque étendue à ce projet de *Berlier*, parceque c'est lui qui a été adopté cinq jours après. Telle est donc la constitution révolutionnaire actuelle. Une convention nationale, *pouvoir législatif unique*; la même convention nationale, *pouvoir exécutif*, divisé en deux comités principaux, et neuf comités subalternes; enfin la même convention nationale, *pouvoir judiciaire*, en se réservant la surveillance de tous les tribunaux ordinaires et extraordinaires. Et voilà ce que le lendemain *Barrère* appelait un *Volcan organisé*. Certes *Montesquieu* ne se fut jamais douté d'une forme de gouvernement pareille. Nous con-

naissions

naissions en gouvernemens l'oligarchique, le démocratique, l'aristocratique, le monarchique, le théocratique, le despotique, et le tyrannique ; il était réservé à la révolution de nous faire connaître le gouvernement *Volcanique*. L'insouciant Lazon peut bien cultiver le pied du Vésuve, mais l'on n'en a pas vu encore transplanter son habitation sur le cratère.)

La séance du 11 fut consacrée en grande partie à entendre le récit de nouveaux avantages remportés sur les Espagnols ; la prise du Passage, de Tolosa et de S. Sébastien, et la dénonciation du général *Comte de la Union*, qui n'a pas voulu tenir la honteuse capitulation de *Navarre* à Collioure, échanger 6 mille hommes mis hors d'état de porter les armes, pour 6000 carmagnols qui seraient allés, comme les garnisons de Mayence ou de Valenciennes, les porter contre les alliés ou les royalistes de l'intérieur, reconnaître que c'était la trahison qui avait livré aux Espagnols Collioure et Port Vendre, et surtout rendre les émigrés qui avaient cherché un asile dans la générosité Espagnole. La Convention fit éclater toute sa fureur en apprenant cette violation de la capitulation, et décréta que, faute de la remplir, il ne serait plus fait de prisonniers Espagnols, et que dans tous les endroits conquis, les nobles et les prêtres en serviraient d'otages.

Au milieu de plusieurs députations qui vinrent féliciter la Convention sur la mort du tyran, on remarqua surtout celle de la commune d'Arras, qui ajouta aux dénonciations déjà faites des cruautés du prêtre *le Bon*, en révélant que ce monstre avait fait tomber 400 têtes pendant son séjour dans cette ville.

Des sociétés populaires affluent de toutes parts à la Convention, pour demander l'épurement des fonctionnaires publics, qui presque tous sont, à les entendre, des créatures de *Couthon* et de *Robespierre*. La veille, c'étaient des patriotes vertueux, aujourd'hui ce sont des factieux, des intrigans, des ambitieux, des scélérats. La crainte d'être induit en erreur, et de perdre des patriotes énergiques, a fait renvoyer toutes ces dénonciations locales au comité de sûreté générale.

La discussion s'étant rouverte sur la nouvelle organisation du gouvernement révolutionnaire, *Cambacérès* parla long-tems à ce sujet ; il fit voir, comme avait fait *Barrère*, la différence qui avait existé faite de ce gouvernement, entre les années 1793 et 1794 ; il insista sur cette grande vérité que la Convention se trouvait entre deux écueils, l'abus du pouvoir et le relâchement ; l'oppression, et une *détente trop précipitée*.

Après

Après beaucoup de bavardage dont tout le but était de perpétuer le gouvernement dans la Convention, ou, pour mieux dire, la Convention dans le gouvernement, *Cambacérés* demanda la priorité pour le projet de *Cambon*. Cette discussion fut dès ce jour là très orageuse. On finit par l'ajourner, faute de s'entendre. Les uns sentant bien qu'ils ne pouvaient avoir d'existence que par un gouvernement actif et énergique, réclamaient en faveur du Comité de salut public ; d'autres parmi lesquels on remarquait *Tallien*, demandaient un gouvernement juste et sévère, mais qui ne pèsât pas avec une verge de fer. Ils alléguaient que le comité de salut public ne devait pas avoir tant d'intensité, qu'il reproduirait sans cela des Triumvirs, et les malheurs auxquels on venait d'échapper.

Barrère prit la parole dans cette discussion. Il commença par faire un éloge pompeux du gouvernement révolutionnaire, et de la nécessité de lui rapporter tout. *Thuriot* l'interrompit assez brusquement, en lui disant : qui diable est ce qui fait des objections au gouvernement révolutionnaire ? *Barrère* déconcerté, ne fit plus que balbutier comme feu *Robespierre*. " Je ne connais personne, dit-il, qui ne veuille un gouvernement juste. Le gouvernement révolutionnaire est la justice du peuple. Il peut y avoir des abus ; il y a partout des hommes ; mais ce sont ces membres qui ont combattu pendant un mois et demi pour dénasquer le traître *Robespierre*...." On observa que *Barrère* divaguait et on le fit taire comme un enfant.

Le lendemain 12, il fut plus heureux ; il avait à annoncer la prise des retranchemens de la Montagne Verte, où les Autrichiens retranchés avaient perdu, selon lui, 600 hommes, et les Républicains seulement 30 ; de la ville de Treves, de magasins immenses, de 4 millions de contributions, &c. Il fut couvert d'applaudissemens.

La séance du 13, vit renouvelles les scènes qui déjà tant de fois ont éclaté dans la Convention. L'aigreur commença à se manifester dès l'ouverture de la séance, par la demande qu'un membre fit, d'un congé pour aller faire sa récolte. *Dubem* observa qu'il n'était pas prudent d'accorder de congés dans un moment où l'aristocratie et le modérantisme levaient la tête. *Thuriot* à qui le mot *aristocratie* accolé à celui de modérantisme déplut beaucoup, demanda que *Dubem* fut autorisé à faire l'oraison funèbre de *Robespierre* ; car, dit-il, si pour avoir terrassé les conjurés, on dit que nous faisons triompher l'aristocratie, il faut cesser d'exister. *Dubem* l'emporta ; non seulement le congé fut refusé,

mais

mais il fut encore ordonné que tous les membres de la Convention absens par congé, seraient tenus de se rendre dans son sein dans le délai d'une décade, même ceux qui étaient en mission dans leurs départemens ; et qu'à l'avenir aucune mission des représentans du peuple aux armées ne pourrait durer plus de 6 mois, et plus de 3 mois dans les départemens.

Cette altercation ne fut que le prélude d'une scène plus sérieuse qui s'ouvrit bientôt après. Une députation du village de Montreuil vint se plaindre d'une vexation du Comité révolutionnaire de la Commune de St. Maur. La crainte de voir arriver de pareilles députations de tous les points de la France, engagea *Baudot* à demander à l'avenir le renvoi de toutes plaintes semblables au Comité de sûreté générale, qui sera certainement le tombeau de toutes les dénonciations un peu embarrassantes. *Baudot* dit à ce sujet que l'aristocratie s'agitait en tout sens pour faire tourner à son profit la victoire remportée sur les derniers conspirateurs ; qu'il fallait dans les circonstances actuelles un gouvernement juste, mais sévère ; qu'admettre souvent des plaintes contre les autorités révolutionnaires, ce serait introduire dans le gouvernement une flexibilité qui porterait préjudice à son énergie. *Taillefer* trouva ainsi que *Baudot*, que tout mécontentement était de l'aristocratie ; que la veille, certaines sections de Paris avaient éprouvé de l'agitation dans l'état leurs assemblées, que l'aristocratie s'y était glissée. *Fadier* confirma dans lequel s'étaient trouvées les sections ; il ajouta que l'aristocratie fomentait surtout ces agitations dans les sections composées d'un plus grand nombre de sans culottes, afin de mieux se déguiser pour égarer la bonne foi des citoyens. C'était ainsi que la section du fauxbourg du Marceau, et du Contrat social avaient cassé leur comité révolutionnaire. Le comité de sûreté générale, dit-il, travaille à épurer ces comités, parce qu'ils ont été gangrenés par les créatures de *Rabespierre*. Occupé à venir au secours des patriotes opprimés, il est retardé dans sa marche ; parceque les aristocrates l'assiegent ; une multitude de femmes l'obstruent ; plusieurs de nos collègues font aussi des réclamations ; dans cette agitation, il se commet des erreurs involontaires, telle que l'élargissement du *Duc de Valentinois*, et du *Duc d'Aumont* qui a été délivré sous le nom de *Guy* laboureur à Aumont, mais on reprendra tous ceux qui ont été élargis de cette manière. *Dubem* demanda qu'on arrêtât tous ceux qui avaient sollicité de semblables libertés. La Convention qui craignait de perdre ainsi un commerce lucratif, continua bien vite

cette proposition en une adresse aux sections, afin de les prévenir sur les pièges qui leur étaient tendus.

Granet, (un des nouveaux Montagnards) prit la parole et dit :
 « vous avez rendu un décret salutaire ; c'est celui qui ordonne l'impression des noms des personnes mises en liberté, et de celles qui ont sollicité cette liberté. Il est possible que les répondans ne paraissent pas. Je demande qu'en ce cas les individus relaxés soient remis en état d'arrestation, à moins que le comité n'ait entre les mains des pièces qui attestent le patriotisme des personnes élargies. » *Dubem* appuya *Granet* de toutes ses forces. *Chasles* vint aussi à l'appui, en spécifiant deux coquins qui venaient d'être relaxés ; l'un était le général *Kilmain*, et l'autre le général *de Bruny*, tous deux auteurs de la levée du camp de César. *Bourdon de l'Oise*, *Lectintre* et *Morreau*, osèrent s'opposer à la proposition des enragés. Je ne fais quel député nommé *Ehrmann*, fit l'aveu que la Convention se trouvait, depuis la mort de *Robespierre*, au bord d'un double précipice, et que pour ne pas tomber d'un excès dans un autre, du jong dans le modérantisme, il fallait qu'elle fut juste, mais aussi il fallait qu'elle fut révolutionnaire. Cette niaiserie, ou, pour mieux dire, ce contre-sens, obtint des applaudissemens. Mais ayant ajouté qu'il fallait que les personnes qui auraient réclamé des individus, se nommassent, sans quoi ceux qu'ils auraient réclamés seraient regardés comme contre-révolutionnaires, il fut hué des deux côtés.

Une question incidente s'éleva sur le patriotisme de *Kilmain*. *Dubem* l'accusa, *Coupilleau* l'excusa. Il fut décidé qu'il passerait au tribunal révolutionnaire, qui trancherait la question. *Le Vasseur* saisit cette occasion d'apprendre qu'il avait découvert à l'armée des Ardennes, une dilapidation de 12 millions, et qu'il en avait fait arrêter les auteurs ; mais que le chef des voleurs venait d'être élargi, parce qu'il était frère du député *Robert*.

On revint à la proposition de *Granet*, et c'est ici que commença véritablement la lutte entre les modérés et les enragés. *Merlin de Thionville* aborda la question d'une manière assez hardie.

« Je m'oppose, dit-il, à la proposition de *Granet*. Notre conduite est tracée dans la loi du 17 Septembre. Si vous adoptez la mesure qu'on vous présente, vous allez consacrer la plus grande injustice. Nous avons mis en liberté des citoyens détenus depuis six, huit et dix mois, sans motifs d'arrestation. Pouvez-vous, sans injustice, faire remettre ces citoyens en prison ? Il est terné, citoyens, il est plus que terné qu'aucun

qu'aucune faction ne se serve des marches du trône de *Robespierre*. Sans doute il est des personnes dont l'affreuse nullité est reconnue. Il est des personnes qui n'ont fait de bien qu'à force de mal, sous les auspices et sous les ailes de *Robespierre* et de *Couthon*. Eh bien ! puisque nous avons été placés dans le comité de sûreté générale pour être le parti de l'opposition contre les tyrans, oui, nous le déclarons, non pas à la manière de *Robespierre*, nous porterons, tous, notre tête à l'échafaud, (*non, non*, s'écrie une foule de membres) ou nous prendrons tous les citoyens nécessaires pour empêcher que les tyrans ne réussissent par la perfidie. Il ne faut rien faire à demi, et nous devons l'avouer, la Convention a fait plusieurs choses à demi. S'il existe encore parmi nous des tyrans, au moins ils devraient se taire.

Le comité de sûreté générale a pu, dans la foule des affaires qui l'accablent, mettre machinalement, involontairement en liberté, quelques aristocrates qu'il saura bien retrouver : au surplus, pour éviter des surprises et des erreurs, hier il a arrêté que quiconque serait assez riche pour attendre, fut-il innocemment détenu, ne serait mis en liberté que lorsqu'il n'y aura plus de sans-culottes, de vrais patriotes en état d'arrestation. Et voilà pourquoi, depuis hier, plus de cinquante réclamations très simples, sur lesquelles on pouvait prononcer sur le champ, ont été renvoyées à d'autres momens. Je demande donc l'ordre du jour sur la proposition de *Grant* ; je demande en outre que nos collègues, au lieu de mettre de l'aigreur contre nous, et de paraître vouloir détruire ce qu'a fait la Convention depuis la chute du dernier tyran, viennent franchement, loyalement nous dire : Vous avez mis en liberté tel et tel aristocrate, alors nous prendrons des mesures pour les faire réincarcérer. Il ne faut pas donner lieu de craindre que les listes qu'on demande ne deviennent un jour des listes de proscriptions. --- Oui, de proscription. --- Et si, dans la dernière fête, on a remarqué qu'une partie des citoyens n'y apportait pas la même gaieté qu'à toutes les autres, c'est que la motion du matin avait répandu la terreur dans tous les esprits.

Je le répète, le comité sera toujours le parti de l'opposition pour quiconque voudra se mettre ou mettre ses partisans à la place de *Robespierre*. J'insiste pour l'ordre du jour.

Le Gendré seconda tant bien que mal son ami *Mérin*, et demanda le rapport de ce décret du 10 Aout qui repandait la terreur dans l'ame du peuple. Il fut appuyé par *Turreau*.

Tallien fort de ces trois opinions qui avaient obtenu quelque faveur, reprit la question sous œuvre. Voici le discours qu'il prononça à cette occasion.

Tallien. Je regarde cette séance comme l'une des plus importantes que nous ayons eues depuis que le tyran n'est plus. Oui, oui, il faut enfin dire à la Convention toute la vérité ; il faut lui dire qu'on la mène au bord du précipice, il faut lui dire qu'on veut l'anéantir, et je vais le prouver.

Depuis quelques jours vous avez dû remarquer avec étonnement, et
tous

tous les bons citoyens avec douleur, qu'on cherche à opposer les individus aux individus, à faire naître des querelles particulières, à ranimer les haines, les passions qui devraient être toutes ensevelies dans la tombe de Robespierre. En entrant, on m'a fait remettre un billet dans lequel on m'annonce que plusieurs membres doivent être attaqués dans cette séance. C'est sans doute l'aristocratie qui fait courir ces bruits ; ce n'est pas un homme que l'on veut percer, ce n'est pas quelques hommes que l'on veut abattre, c'est la Convention, qui fait trembler les tyrans, que l'on veut détruire.

Ne secondons pas nos ennemis par nos divisions ; que l'Europe sache que nous nous défendons de toute prévention, que nous n'écoutons aucune passion. Montrons que nous sommes envoyés ici pour faire le bonheur du peuple, et non pas pour nous quereller et disputer.

Continuateurs de Robespierre, n'espérez aucuns succès ; la masse de la Convention est déterminée à mourir ici, ou à anéantir tous les tyrans, de quelque masque qu'ils se couvrent.

Oui, l'on a cherché à anéantir la Convention ; on a cherché à répandre qu'elle ne voulait pas le gouvernement révolutionnaire, ou qu'elle le voulait juste à la manière des aristocrates. Non, la Convention ne veut pas un gouvernement juste à la manière des aristocrates, ni à celle des Feuillans, mais elle veut un gouvernement juste à la manière du Peuple.

Nous voulons anéantir l'aristocratie, et donner au Peuple l'assurance de la liberté ; nous voulons que l'innocence ne soit plus opprimée ; nous voulons que le glaive de la justice ne soit point un couteau à deux tranchans : voilà les sentimens qui animent la Convention.

Il est possible que quelques patriotes aient été trompés sur le compte de quelque individu ; nous ne croyons pas à l'infailibilité des hommes. Si quelque membre a été trompé, qu'il monte à cette tribune ; il est beau de reconnaître son erreur. Si quelqu'autre a connaissance qu'un aristocrate ait été élargi, qu'il le dénonce ; qu'on en donne la liste, et ils seront aussitôt tous arrêtés. Mais prenons garde aux manœuvres de l'aristocratie ; elle se glisse dans les groupes, elle sème la terreur, elle répand que la Convention est divisée, et que cette division nous amènera insensiblement à nous entr'égorger ; elle ajoute, pour confirmer ces bruits, qu'on veut empêcher les patriotes de sortir des prisons, en intimidant ceux qui solliciteraient leur élargissement. Eh bien ! je fais un aveu sincère, j'aime mieux voir aujourd'hui en liberté vingt aristocrates, qu'on reprendra demain, que de voir un patriote rester dans les fers. Eh quoi ! la République avec ses douze cents mille citoyens armés aurait peur de quelques aristocrates ! Non, elle est trop grande ; elle saura toujours découvrir et frapper ses ennemis.

Oui, il a été commis des erreurs. J'en indiquerai moi-même au Comité de sûreté générale, et le tribunal révolutionnaire fera justice des ennemis du Peuple. Mais ne semons pas le découragement parmi les citoyens et la division dans la Convention. Si l'état où nous sommes dure encore quelques jours ; si les hommes ne savent pas s'estimer ; si nous ne sommes pas unis entre nous, il ne nous reste plus qu'à nous engloutir ici ; car sans notre union, la liberté est anéantie. Mais non, je vois un avenir plus consolant, la liberté triomphera, la Convention déclarera à tous ceux qui voudraient imiter le tyran que nous avons abattu, qu'elle est ici pour les frapper, qu'elle veut un gouvernement révolutionnaire,

volutionnaire, juste, mais ferme ; sévère, mais qui ne fasse pas trembler les citoyens ; car la terreur est l'arme de la tyrannie, sévère seulement pour les ennemis de la liberté, rassurant pour le père de famille, pour l'honnête homme ; qui n'accorde point l'impunité aux premiers, mais qui garantisse le second qu'on ne viendra plus l'enlever sans motif à tout ce qui lui est cher ; qui lui garantisse qu'il ne sera pas incarcéré, parce qu'il se trouvera chez un homme qu'on viendra arrêter. Car il faut que vous sachiez que beaucoup de mandats d'arrêt portaient ces mots : *Le citoyen un tel et autres personnes qui se trouveront chez lui ;* il y a beaucoup d'autres infamies dont vous serez instruits.

Voulez-vous que la liste des citoyens victimes de ces horreurs soit publiée avec celle des gens contre lesquels de légitimes motifs de suspicion s'étaient élevés ?

Je le répète, il faut que l'union regne ici, que ceux qui ont des soupçons les expliquent, afin que l'aristocratie ne profite pas de nos divisions. Pour moi, je déclare que je le ferai, et tous les patriotes m'imiteront. Je demande que l'impartialité, que la justice regnent ici. Si c'est-là une idée modérée, je suis un modéré et toute la Convention l'est sans doute aussi. (*Oui, oui, s'écrie-t-on.*) Je demande le rapport du précédent décret, et l'ordre du jour sur la nouvelle proposition.

Bernard de Saintes se fâcha des applaudissemens donnés à *Tallien*. Il demanda à quoi servait au peuple d'entendre dire que la Convention était sur le bord d'un précipice, qu'elle était divisée, et qu'elle renfermait des factions. Il dit que personne ne devait chercher à séduire la Convention par des fleurs d'éloquence, qu'aucun membre ne devait avoir le droit d'imposer silence à un autre ; qu'il fallait déclarer tout ce qu'on savait, ne point rougir d'avouer que l'on eut mis en liberté un honnête homme, que la loi proposée ne pouvait être redoutable qu'aux scélérats, et qu'il ne s'agissait d'ailleurs que de punir les aristocrates.

Bentable commença par observer que la Convention n'était pas dans un état de tranquillité absolue, et finit par prier de s'en rapporter au Comité de sûreté générale pour réparer les erreurs qu'il aurait faites. Il dit que l'impression des listes était conforme aux principes, mais qu'elles produiraient des accusations de députés contre leurs collègues, des divisions, des partis, en un mot les effets les plus funestes.

Bourdon de l'Oise crut pouvoir prendre un terme moyen en proposant de maintenir l'impression des listes des relaxés, et rejeter celle des personnes qui avaient sollicité les relaxations. *Merlin* fit voir que ce moyen terme ne remédiait à aucun inconvénient, et qu'il lui présentait la motion de *Granet* dans son intégrité. Cependant la motion de *Bourdon* fut adoptée, par une suite de cet esprit de lâcheté qui fait que l'on préfère

préfère presque toujours les partis moyens à toute mesure énergique et mal comme en bien ; par ce même esprit qui au milieu d'un parti royaliste, et d'un parti républicain, dicta une constitution de 1789.

Tallien indigné, s'écria que puisqu'on voulait faire imprimer la liste de ceux qui avaient été mis en liberté, il demandait que l'on imprimât aussi les noms de ceux qui les avaient fait incarcérer, et cela afin que le peuple connût ses ennemis, en connaissant ceux qui auraient fait incarcérer des patriotes. Cette proposition mise aux voix, fut adoptée avec enthousiasme. La Montagne s'écria que *Tallien* allait allumer la guerre civile. Celui-ci dit qu'il n'avait eu d'autre but que de faire voir combien était dangereuse toute mesure d'impression de listes, et qu'il demanderait qu'on annullât sa proposition, si l'on rapportait le décret qui l'avait occasionné.

Amat, président du Comité de sûreté générale, appuya la proposition du rapport des deux décrets.

« Nous sortons, dit-il, d'une convulsion politique qui devait anéantir l'égalité et la liberté, et la Convention avec elle ; nous sortons des orages, prenons garde d'en exciter d'autres. Une conséquence nécessaire du décret qui ordonne l'impression de la liste des personnes sorties de prison, était de faire imprimer celle de leurs dénonciateurs. Voyez comme une proposition extrême en entraîne ou amène une autre ; car la seconde mesure est la garantie de ceux qui sont inculpés par la première. Voyez comme en déchirant le voile qui doit exister sur certaines opérations du gouvernement, on peut nuire à la chose publique. Si nous allons ainsi d'une proposition à l'autre, en suivant les extrêmes, nous arriverons à un déchirement effroyable.

Le premier décret qui mettait pour ainsi dire à l'index tous les citoyens bons ou mauvais qui ont pu sortir, aurait encore d'autres inconvénients ; il ferait croire que dans un moment d'effervescence, on aurait indistinctement mis en prison toutes sortes de personnes, et il en pourrait résulter un choc dangereux. Si d'un autre côté vous publiez la liste de ceux qui ont dénoncé, vous ne trouverez plus dans ce passage du gouvernement révolutionnaire, qui veut une marche rapide et ferme, un seul homme probe et courageux qui viendra vous découvrir des secrets importants à la chose publique, et dont lui seul a connaissance. Vous donnez aux méchans les moyens de conspirer dans l'ombre pour égarer les bons.

Les deux décrets furent rapportés.

Il est aisé de remarquer, par cette fluctuation de la Convention, combien elle se trouve aujourd'hui placée dans une position fautive et gênante pour elle ; aussi n'est-il pas difficile de prévoir que pour assurer sa marche

marche, et même son existence, il lui faudra de toute nécessité en revenir au point où elle était avant la destruction de *Robespierre*. La force des choses l'y contraint. On voit que les plus modérés parlent toujours de punir l'aristocratie ; mais comme le massacre du peu de nobles qui restent en France ne conduira pas un homme à l'armée, ni un ouvrier à la réquisition, il faudra que la Convention frappe encore toutes les classes de citoyens, pour se débarrasser de toutes les espèces de mécontentemens. Des citoyens mécontents, il faudra qu'elle en vienne encore aux factions qui se formeront dans son sein. L'agitation actuelle prouve assez qu'il est impossible qu'elle existe sans divisions. Le seul régulateur de ces divisions est la guillotine. Elle est l'*ultima ratio* de ces usurpateurs. Ils en reviendront donc à ses terribles jeux, et peut-être même à renouveler les catastrophes de Lyon sur quelque ville qui aura levé l'étendard du mécontentement. Des nobles restans, on passera encore aux généraux et aux ouvriers de la République, puis aux représentans eux-mêmes, jusqu'à ce que quelque membre tremblant pour sa vie, propose enfin à la Convention de se dissoudre, et de se faire remplacer par une nouvelle Convention. Cette proposition, lorsqu'elle sera faite, sera applaudie avec plus d'ardeur encore qu'elle ne l'était toutes les fois qu'on en parlait à l'assemblée constituante. Les applaudissemens des tribunes effrayeront tous ceux qui voudraient tenter de s'opposer à cette mesure. L'on verrait alors se former une nouvelle Convention nationale, ce qui serait un événement fort heureux. Délégués par un plus grand nombre de citoyens que ceux qui forment la Convention, et qui n'ont été nommés, en 1792, que par l'éclat des sections, le choix des nouveaux représentans serait mieux fait ; ces seconds Conventionnels n'ayant ni déclaré la guerre aux puissances, ni trempé leurs mains dans le sang de leur Roi, auraient toujours la possibilité de traiter de la paix, en rétablissant la Monarchie; et ils y seraient d'autant plus secondés, que la cause de la Royauté n'a pu que gagner considérablement à la suite de ces conjurations perpétuelles que l'on a vu éclore tous les trois mois, et qui ont rendu beaucoup de membres de la Convention même, ardens Royalistes.

Cette chance d'une nouvelle Convention, qui aurait lieu cet hyver, après deux nouvelles catastrophes dans le sein de la Convention actuelle, est celle que les puissances de l'Europe doivent regarder comme la plus désirable, et c'est à en secondar le mouvement que l'on devrait apporter tous ses soins.

Les derniers événemens militaires prouvent que, loin de songer à la réduction de la France et des Français par la force des armes, on doit s'estimer heureux de n'être pas réduit soi-même. Le génie du siècle de Louis XIV, les travaux de l'art du 18^e siècle, joints à l'orgueil national, et à l'énergie des guerres civiles, veillent sur l'intégrité de la France, et rendent la contre-révolution impossible, aussi long-tems que les Français seront persuadés que ce n'est pas pour eux qu'on l'a fait.

Quels sont aujourd'hui les moyens de faire la contre-révolution pour les puissances ? On est obligé de reconnaître qu'ils sont hors de proportion avec un semblable objet.

La forteresse de l'Ecluse a été obligée de se rendre après un siège de 40 jours. Si la constance et la bravoure du commandant qui l'a si bien défendue, méritent tous les éloges, on ne doit pas moins rendre justice à la persévérance qui en a fait continuer le siège malgré le climat, les difficultés locales, et les maladies. La prise de l'Ecluse, et la possession d'Anvers, assurent celle de l'île de Cassand, et probablement la conquête prochaine des forteresses qui défendent encore la rive gauche de l'Escault. Déjà le Fort *Philippine* a été bombardé ; *Hulst*, quelque fort qu'il soit, est trop isolé, pour tenir long tems. Ainsi les Français peuvent être regardés comme tranquilles possesseurs de tout le cours de l'Escault.

Cependant les forces navales stationnées sur la rive droite de ce fleuve, et les moyens de défense des places de Bergopzoom, Tolen, Steenberg et Fleissingue, ne laissent aucune inquiétude sur l'invasion de la Hollande de ce côté. On doit croire que Bréda a été jugé en assez bon état de défense, et que l'on a eu assez de confiance dans son commandant actuel, sa garnison et ses inondations, pour que *M. le Duc d'York* ait crû pouvoir quitter les environs de cette place, et transporter son camp du côté de Bois le Duc, afin de se rapprocher de l'armée centrale de *M. le Prince de Cobourg*. Les troupes Françaises se sont montrées à Turnhout et à Lommel dans le Brabant Hollandais où elles ont eu quelques affaires de poste insignifiantes.

L'armée de *M. le Prince de Cobourg* était le 18 du mois dernier, forte de 68 mille hommes. Sa position est toujours la même sur les deux bords de la Meuse. Le 19, il y eut une affaire très vive près du village de Eymaal entre les Impériaux et les Français. Le combat dura depuis la pointe du jour jusqu'à midi. L'aile droite Impériale fut victorieuse, mais l'aile gauche fut vaincue, et les choses restèrent dans la même situation avec perte de 7 à 800 hommes de chaque côté. Le 20, les

avant

avant postes Autrichiens et Français occupaient en même tems le faux-bourg d'*Amercaeur* à Liege. Cette position d'avant-postes placés à 20 pas l'un de l'autre dans la même rue, et ne se tirant pas un seul coup de fusil depuis 20 jours, est, si non unique, du moins très rare dans les annales de la guerre.

Le mouvement qui a rapproché *M. le Duc d'York* de *M. le Prince de Cobourg*, a été occasionné par la nécessité où s'est trouvé le général en chef de l'armée Impériale de détacher 24 mille hommes pour aller renforcer *M. de Blankenstein* sur les bords de la Moselle. *M. de Cobourg* se trouve aujourd'hui dans une des positions militaires les plus épineuses, et qui exigent le plus grand développement de talens. *Pichegru* le presse du côté de S. Tron ; *Jourdan* le menace par Liege. Un corps considérable essaye de le dépasser en entrant dans la Campine, et menaçant Ruremonde et Venloo. Dans cette position, et totalement séparé des deux garnisons restantes à Condé et à Valenciennes, il est encore menacé sur ses derrières par l'armée forte de 50000 hommes qui a pris Trèves, et qui peut s'avancer sur Bonn et Cologne. Ce général est donc réduit à l'alternative de perdre les deux places conquises avec leurs nombreuses garnisons, et ce qui serait irréparable, toute l'artillerie de siege et les munitions de guerre qui y sont déposées ; ou de risquer plusieurs batailles pour retirer ce qu'on pourrait de ces places, impossibles aujourd'hui à conserver ; enfin de repasser le Rhin, et de se replier derrière Vezel, dans la Westphalie. Alors la forteresse de Luxembourg, avec laquelle il existe encore une communication par Malmédy et Stavelot, se trouverait isolée, et livrée à ses propres forces. Le vieux maréchal de *Bender*, qui en a repris le commandement, a fait des prodiges de valeur pour aller à l'appui de *M. de Blankenstein* devant Trèves ; avec 7 mille hommes qui formaient la garnison, il est allé en battre 15, à 8 lieues de Luxembourg, dont il avait en son absence confié la garde aux bourgeois armés. Mais il a été impossible de rendre cette diversion plus utile.

Cet état de choses, ainsi qu'on le voit, n'est pas fort rassurant. Un changement de généraux pourra-t-il l'améliorer ? on écrit que *M. de Cobourg* se retire, et que l'Empereur va venir en personne prendre le commandement de toutes ses armées, que *M. le Duc de Brunswick* en dirigera sous lui les opérations, et que *M. M. de Clairfayt* et de *Mack* agiront sous ses ordres. Les Princes de Hollande et d'Angle-
terre

terre n'auront plus de rivalités à opposer au commandement, puisqu'ils reconnaissent le chef de l'empire comme pouvant les commander.

Trois paquebots arrivés d'Espagne dans le cours d'une semaine, ont apporté des nouvelles plus consolantes sur la situation des frontières de la Biscaye, que l'on n'avait lieu d'en espérer. Les succès des Français se sont bornés à la conquête et au pillage de Fontarabie, Tolosa, le Passage et S. Sébastien ; ils n'ont rien osé entreprendre contre Bilbao. Le commandant de cette place en a répondu sur la tête. Il a fait une proclamation énergique aux valeureux Biscayens qui viennent s'enrôler par milliers sous les drapeaux de leur monarchie, et de leur religion, et s'appêtent à venger l'honneur de la Province de Guipuscoa. Les Français se sont dirigés vers la Navarre, et menacent Pampelune. Les Navarrois se sont aussi eux levés en masse, déterminés à défendre leur patrie. On est encore aujourd'hui à concevoir la terreur panique, ou la trahison qui a pu livrer Fontarabie, et abandonner les retranchemens d'Irun presque sans coup férir. Les légions des émigrés Français se sont comportées dans ces attaques avec leur valeur ordinaire, ce qui signifie qu'elles se sont fait hacher. M. le Marquis de St. Simon, y a été blessé dangereusement, mais n'a point été fait prisonnier. M. le Duc de Piémonte qui servait comme simple volontaire dans la légion de M. de S. Simon, a été aussi lui blessé dans une des affaires qui ont eu lieu. Le Roi d'Espagne paraît décidé à se mettre à la tête de ses troupes en personne, et à faire la campagne. Malheureusement, entre sauver son trône, et rétablir celui du chef de sa maison, il y a encore bien loin, et toute offensive utile de la part de l'Espagne paraît aujourd'hui une chose impraticable, à moins qu'une de ses flottes ne se joigne à celles d'Angleterre, avec des troupes, pour soutenir les partis Royalistes des provinces maritimes.

Les succès des armes Anglaises, semblent destinés seuls à consoler de tant de traverses et à soutenir nos espérances. La réduction totale de la Corse a été complétée par la prise de Calvi, qui a enfin capitulé. La conquête de cette ville, a ajouté à la marine Anglaise deux frégates, la *Melpomene* de 40 canons, et la *Mignone* de 28. Quelque tems auparavant, la marine Française avait encore perdu dans la Méditerranée, la belle frégate neuve *La Sybille* de 44 canons. Elle a été prise dans une des îles de l'Archipel, par le vaisseau le *Romney*, commandé par le Cap. *Paget*, un des fils du Comte d'*Uxbridge*, et frere du Colonel, et du négociateur de son nom, qui présentent ainsi dans une même famille,

l'exempla

l'exemple d'un triple dévouement à la cause de la patrie, sur terre, sur mer, et dans la politique. A la perte de ces trois frégates, le brave commodore, *Sir John Warren*, vient d'ajouter encore la frégate *la Félicité* de 40 canons, et les deux corvettes *l'Alerte* et *l'Espion*, qu'il a jetées à la côte, sur les roches de Penmark, et la Baye d'Hodierne. On a vu peu de croisières plus heureuses et plus utiles que celles de la petite escadre de frégates commandée par cet actif et intrépide commodore, secondé par les capitaines *Pellew*, et *Sir Sydney Smith*. Chaque fois qu'il a mis en mer, un événement heureux a signalé sa croisière. Il va commander aujourd'hui la magnifique frégate Française *la Pomone* dont il a enrichi la marine de son pays. Au milieu des maux qui accablent les émigrés, il y a je ne sais quoi de chatouillant pour l'orgueil Français, de voir encore les débris de leur ancienne monarchie, fixer l'admiration de leurs voisins, servir de modèle à leurs anciens rivaux, et de récompense à leurs protecteurs actuels.

La flotte de l'amiral *Horve* est partie le 4 de ce mois, (Septembre) forte de 32 vaisseaux. Une croisière de 15 jours avant l'équinoxe, la mettra à même de protéger l'arrivée de deux convois attendus de la Jamaïque et des îles du Vent, ainsi que celle du *Lord Macartney*, qui revient de son ambassade en Chine, et dont le vaisseau escorte 17 nouveaux navires de la Compagnie des Indes. On ne pense pas que la flotte Française ait osé mettre en mer . . .

P. S. Une nouvelle affreuse se répand à l'instant. Les lettres d'Hollande qui viennent d'arriver, s'accordent à dire que le malheureux fils de Louis XVI, ce jeune et intéressant rejetton que nous nous plaçons à adorer et bénir sous le nom de Louis XVII, a été empoisonné, avec de l'eau-de-vie, par le parti qui a survécu à *Robespierre*. Les expressions manquent pour rendre l'horreur que nous éprouvons.

Si ce nouveau malheur se confirme, et que tel soit l'excès de notre misère qu'il faille regretter le monstre *Robespierre*, dont on dit que l'intention était de ménager cet auguste enfant, afin de s'en faire un jour un Palladium, il nous restera à voir la marche que suivront les puissances. Il n'y a plus maintenant à tergiverser ; il faut qu'elles reconnaissent Louis XVIII dans la personne du Prince qu'elles ont cru pouvoir

voir méconnaître comme Régent, et qu'elles le mettent à la tête d'une armée, marchant sous l'oriflamme et le Panache blanc. Si on lui conteste sa nouvelle dignité, alors tout est dit, la monarchie Française n'existe plus, et Dieu seul fait s'il en existera ensuite une seule en Europe.

Les nouvelles des armées sont affligeantes. Il y a eu le 27 et le 28 d'Aout, un échauffourée du côté de Breda. Les armées Anglaise et Hollandaise se sont retirées précipitamment sous le canon de Bois-le-Duc. Dans les affaires d'avant-postes qui ont eu lieu, le 27 et le 28 d'Aout, on a remarqué l'intrépidité du petit corps de cavalerie Française à la solde de l'Angleterre, que commande *M. le Duc de Choiseul*. Le 27, il délivra par une charge vigoureuse, une partie du 1^{er} régiment de dragons légers qui était enveloppé par un corps de cavalerie ennemi. Le 28, il se maintint dans ses postes, quoique attaqué par des forces supérieures. Il souffrit beaucoup ce jour là. Heureuses les puissances qui employeront à leur service des hommes qui, attachés comme le Duc de Choiseul, au sang de leurs maîtres auront à venger, leurs rois et leur patrie, leurs pères, leurs sœurs, la monarchie, la religion, la nature, et tout ce qui est cher à l'homme de bien. Ceux là ne parlent point de paix. *Breda* a été sommé le 29. Il n'y reste que 1500 hommes de garnison. Les Français se portent en quantités innombrables, sur Maestricht. Il va se passer de très grands événemens.

Les papiers de France qui sont arrivés aujourd'hui, (6 Septembre) annoncent la reprise du Quesnoy, dont la garnison était forte de 3000 hommes. Elle s'est rendue à discrétion, et l'on attendait les ordres de la Convention pour statuer sur son sort.

Le 20 du mois dernier, les débats et l'incertitude de la Convention, continuaient encore sur le système à adopter, *Louchet* a demandé que l'on mit la terreur à l'ordre du jour, et a été improuvé. *Charlier*, membre du parti enragé, a donné sa démission, qui a été acceptée.

Le mécontentement de Paris est porté au plus hault degré. Une lettre du 11 Aout que nous venons de recevoir de cette ville, en donne les assurances les plus formelles; on y proclame publiquement les noms des députés qui méritent le sort de Robespierre, tels que *Billand-Varennes*, *Bourdon de l'Oise*, *Collet d'Herbois*, &c.

TABLEAU DE L'EUROPE.

Suite des événemens politiques du mois d'Août.

Jamais *Barrere* ne proféra une vérité plus remarquable, que lorsqu'il dénomma le gouvernement révolutionnaire actuel de France, *un volcan*. Ecrire l'histoire du tems, c'est avoir à peindre une série d'éruptions qui se renouvellent chaque jour, de la fumée, du feu, de la lave, des explosions bruyantes suivies d'une fermentation continue qui amène bientôt de nouvelles explosions ; et le résultat du terrible mouvement qui agite l'opinion en France, est comme celui de l'action du Vésuve, la destruction de tout ce qui l'entoure, et l'épuisement de la force qui l'alimente.

Nous avons laissé la Convention nationale à la séance du 13 Août, indécise et flottante entre la modération et la terreur, voulant et ne voulant pas, craignant de déplaire aux sections, ou d'encourir la défaveur des Jacobins, et se ralliant machinalement à cette chimère de gouvernement inconnu qu'elle a nommé révolutionnaire, de même que les timides Républicains et les débiles Royalistes de 1792, s'attachaient dans les orages des factions aux brouillards de la *Sainte Constitution* de 1789.

Nous avons reçu depuis lors la suite des séances de la Convention jusqu'au 28, par le cours ordinaire des communications qui nous restent avec Paris ; et le hasard nous ayant apporté en Angleterre en quatre jours, le récit des séances du 30 et 31 du même mois, nous avons pu voir à la fois mûrir et se développer l'événement que nous avions présagé. Deux partis se sont formés dans la Convention, se sont isolés et ont fini par s'attaquer. Le parti modéré a succombé dans l'accusation qu'il avait intentée contre le parti féroce, dont il ne désignait encore

que sept coupables. L'instinct a averti la Convention que bientôt il n'y aurait pas un seul de ses membres qui fut à l'abri d'une dénonciation ; aussi s'est-elle empressée de déclarer que susciter un pareil procès à sept membres seulement, c'était le faire à la révolution, et non point à quelques individus.

Ainsi lors de l'affaire que le Châtelet intenta au Duc d'Orléans et à Mirabeau, sur la conspiration du 5 Octobre, le côté gauche de l'assemblée sentit bien que la quantité de complices que l'enquête judiciaire allait trouver dans son sein, le perdrait dans l'opinion publique ; et l'illustre *Lameth* s'empressa de déclarer que faire le procès au *Duc d'Orléans*, et à la poissarde *Reine Audu*, ce serait le faire à la révolution toute entière. Il indiqua dès lors à ses successeurs en démocratie, jusqu'aux paroles sacramentelles qu'ils avaient à répondre en pareil cas, de même qu'il leur avait indiqué la marche qu'ils ont suivie, lorsqu'il disait fièrement aux Jacobins, qu'il fallait *un supplément à la Révolution*.

Il a été assez piquant de voir que cette accusation de vouloir faire le procès à la révolution, ait été adressée à un de ceux là même qui furent les champions du 5 Octobre. *Le Cointre* de Versailles fut le seul individu dont le témoignage tendit à justifier, en 1789, son ami le duc d'Orléans. Il composa même dans le tems un mémoire justificatif pour ce Prince de Sang, mémoire dans lequel il dénonçait aux Jacobins tous ceux qui l'accusaient. Il n'est pas moins étonnant de lui avoir vu choisir, pour accuser à son tour les membres principaux des deux comités, l'époque à laquelle venait de périr *M. Boucher d'Argis* chef du Châtelet, dont le grand crime en révolution était d'avoir porté et lû en personne l'accusation du Duc d'Orléans, à la barre de l'assemblée nationale.

Le Cointre s'en est tiré jusqu'ici plus heureusement que *M. Boucher d'Argis*, mais quoiqu'il n'ait été déclaré que fou, la suite fera voir jusqu'à quel point il est possible de s'opposer avec sûreté au courant d'une révolution *volcanique*.

L'état actuel de la Convention prouve assez le danger que courent ces prétendus innocens qui pensent aujourd'hui se sauver, en accusant leurs anciens complices. Il paraît que la faction de *Robespierre* n'est point anéantie, et qu'elle se ranime autant qu'il lui est possible. Les modérés ont beau être ses antagonistes les plus prononcés, et travailler à l'écraser, ils ne pourront en venir à bout. La personne de *Robespierre* n'est plus,

plus, son nom est devenu une injure, mais l'esprit qui l'animait, l'espoir qui poussait son parti, sont également indestructibles.

Le combat entre les deux partis actuels est donc inévitable. Des lettres assez récentes que nous avons reçues de Paris, où l'on écrit avec un peu plus de liberté depuis la fin de Juillet, nous annoncent que les Républicains les plus outrés, fatigués eux mêmes de cet état perpétuel de violences, disent assez hautement que plutôt que de vivre ainsi, ou de voir leurs rivaux l'emporter, *ils préféreraient à tout risque d'avoir un Roi*. C'est le langage des deux partis, et la persuasion que tel sera le résultat de la fermentation actuelle, est si générale à Paris, que l'on fixe un terme assez prochain à cette heureuse réunion. Cette assertion, que sous peu les Jacobins seront écrasés, et qu'il y aura un Roi sur le trône, n'est plus aussi chimérique que toutes celles du même genre qui l'ont précédée. Cy-devant les Jacobins répandaient eux mêmes ces bruits pour en accuser l'aristocratie, mais aujourd'hui ils se taisent, et cependant ces bruits sont plus forts. La masse du peuple, suivant les avis qui arrivent de tous les côtés, est lasse, et traite publiquement la Convention et les Jacobins de scélérats. De leur côté, les Conventionnels et les Jacobins pour faire tomber sur la Commune et sur la mémoire de Robespierre tout l'odieux des atrocités qui révoltent le public, dévoilent une infinité d'horreurs qu'ils attribuent à Robespierre et à ses sectaires. Outre celles que l'on verra détaillées dans les séances des Jacobins, on accuse encore ce parti d'avoir acheté et fait préparer un terrain de carrières propre à la sépulture de quatrevingt mille cadavres. On prononce chaque jour des élargissemens d'individus qui sont morts. Les concierges des prisons ignoraient jusqu'au nom de leurs prisonniers, et quand ils ne peuvent les indiquer, ils les supposent guillotins, péris de suicide ou de misère, sans qu'on en ait pris note. On peut juger par là à quel point la férocité était portée, puisqu'on ne prenait pas même la peine d'enregistrer les détenus, afin d'ôter jusqu'aux traces de leur sort.

Mais malgré cette ruse, et les manœuvres actuelles de la Convention, le peuple même n'est point sa dupe, et touche aujourd'hui du doigt la vérité qu'il a méconnue si long-tems; que c'est la Convention elle-même qui a mis le poignard dans la main de Robespierre, qu'elle l'a vu de sang froid, et en très grande connaissance de cause, l'enfoncer dans le sein d'un million de malheureux, et que si elle l'a enfin tourné contre lui, c'est qu'il lui était devenu redoutable.

Le principe d'atrocité est resté dans la Convention, ainsi que le ser

empoisonné de la fleche brisée demeure dans la blessure du Caraïbe. La Convention, pour appaiser le peuple et changer ses préjugés, a accordé des élargissemens, mais cela n'a duré que quelques jours, et depuis le 20 d'Août, ces élargissemens ne portent que sur des patriotes persécutés, ou supposés l'avoir été par *Robespierre*. Les déclamations contre l'aristocratie ont recommencé plus violentes que jamais. Le nouveau tribunal révolutionnaire a été réinstallé le 14 ; le même jour il a condamné à mort 10 personnes, dont 4 gentilshommes, sous le prétexte à la vérité, de la fabrication ou distribution de faux assignats ; mais le 18, il en a envoyé deux au supplice, comme convaincus de s'être rendus les ennemis du peuple en s'opposant au recrutement. L'organisation de ce nouveau tribunal est aussi vicieuse et aussi contraire au droit public que l'était l'autre. Comme son prédécesseur, il n'est composé que de scélérats. On peut en juger par l'exemple du juré *Mattey*, qui a été recusé, et rayé du tableau des jurés, pour avoir été condamné autrefois à vingt ans de galères. Cet exemple suffit pour prouver qu'il ne manque à ses collègues que le jugement. Ainsi se réalise la fiction qu'on lisait dès 1789 dans le 61^e chapitre des *Actes des Apôtres*, où l'on supposait *M. Filoutin* sortant des galères pour être présenté aux Jacobins par *M. de Mirabeau*, et la société baissant sur l'épaule du Candidat les stigmates de l'aristocratie parlementaire. Tels sont les hommes qui ont envoyé à la mort les magistrats Français. Tels sont les citoyens que l'Amérique unie a fait complimenter par son ambassadeur sur la sagesse de leurs conseils. Ce tribunal de galériens mettra sur ses jugemens une gaze un peu plus épaisse que l'ancien, et ses coups n'en seront que plus inévitables, ayant cette écorce juridique qui abusera encore quelque tems le peuple. Mais ce peuple et la bourgeoisie sont également lassés, et applaudiront à la première force qui leur permettra de trainer la Convention dans la boue. Alors ils accepteront avec reconnaissance et enthousiasme, le gouvernement qu'on leur donnera ; car il est tems, et le moment sera plus favorable que jamais, de ramener cette maxime du Chancelier de l'Hôpital, *lex jubeat et non suadeat*. Une fatale expérience n'a que trop démontré le danger de ce que le doux M. Necker fit dire au malheureux Louis Seize en agréant la constitution : *Rendez-moi en amour ce que je vous donne en puissance*. L'amour d'un Roi ne doit être que le résultat de sa justice et de sa puissance : mais l'une ni l'autre ne doivent jamais éprouver d'atteintes.

Dans les pays soumis au despotisme, le mécontentement populaire

se manifeste ordinairement par des incendies. Il en est de même à Paris. Le bâtiment de l'abbaye S. Germain des Prés, des magasins de salpêtre qu'on y avait formés, sa riche et antique bibliothèque, tout a été consumé dans la nuit du 20 au 21 Août ; et le 31 du même mois, la fameuse poudrerie de la plaine de Grenelle, si vantée dans le rapport de *Barrere* du 14 Juillet, a sauté en l'air. Son explosion a coûté la vie à une multitude de victimes dont on ignore encore le nombre. Il est possible que ces accidens soient dûs au hazard, mais il est encore plus probable qu'ils proviennent du mécontentement général.

Nous allons donner maintenant une courte analyse des séances de la Convention, depuis celle du 13 d'Août jusqu'au 27. (Nous terminerons le résumé du mois d'Août dans le *Tableau* prochain.

Le 14. *Cambon* fit décréter la remise par la trésorerie à diverses commissions exécutives, de sommes montantes à 190 millions. Pour faire passer cette remise de fonds qui ne fut pas même discutée, il présenta l'état du numéraire arrivé jusqu'alors des Pays conquis. On remarque dans ce rapport une gradation successive, qui ne semble qu'un misérable tour d'écolier destiné à obtenir par une progression de flatterie, un crescendo d'applaudissemens. Voici cet état.

Du Palatinat	reçu	.	.	.	138000 liv.
De la Belgique, premier envoy		.	.	.	511000
	deuxieme envoy	.	.	.	1163000
	troisieme envoy	.	.	.	2004000
Total					3816000

De là à 190 millions, la différence est un peu forte; mais aux yeux même de ces corsaires d'administration, quatre millions en écus sont préférables à deux cent millions de leur papier. Du moins leur indifférence pour la dépense, et leur joie devant cette modique recette, en font la preuve. On ne peut que gémir en voyant cet argent refusé à l'Empereur pour la protection de ses propriétaires, passer en France, où il sera perdu sans retour pour eux. Ces trésors y attendent maintenant ceux de la Suisse et de Gènes.

Arrive ensuite une dépêche du ministre plénipotentiaire des Etats-Unis de l'Amérique, le citoyen *James Monro*, par laquelle il demande à la Convention, jour et heure pour présenter en forme ses lettres de créance et ses vœux pour la prospérité de la République.

En

En voyant arriver ainsi par le plus grand des hazards la dépêche du ministre d'Amérique à la queue de l'argent volé en Europe, on se rappelle involontairement cette fable de la Fontaine avec laquelle on berce l'enfance.

Maitre Corbeau sur un arbre perché
Tenait en son bec un fromage.
Maitre Renard par l'odeur alléché
Lui tint à peu près ce langage :
Eh, bonjour, Monsieur du Corbeau,
Que vous êtes joli, que vous me semblez beau, &c....

Après les premiers complimens du Renard d'Amérique, aux citoyens Corbeaux des Thuilleries, arrive une dépêche d'un citoyen *Clareton*, Jacobin de Nîmes, qui annonce qu'après avoir été si long tems tyrannisés par *Robespierre*, même dans le tems où le Congrès félicitait la France sur sa prospérité, les gens de Nîmes se sont levés contre leurs oppresseurs, et ont emprisonné à leur tous ceux qui les avaient emprisonnés la veille, ces triumvirs bourreaux que le citoyen *Monro* eut été obligé de complimenter la veille, s'il n'était pas débarqué le lendemain. L'un des arrêtés a eu le nez cassé par le peuple, l'autre s'est empoisonné, un troisième s'est jetté par la fenêtre, ce qui est fort divertissant pour les gens de Nîmes ; enfin, le peuple redevenu libre, dit *M. Clareton*, courait en foule au Temple de la Raison, et semblait sortir de la nuit des tombeaux pour renaitre au jour de la liberté.

Une députation de Polonais patriotes vient fraterniser et recevoir du Président *Merlin de Douay*, la bénédiction fraternelle, suivie d'une petite instruction pastorale pour leur recommander au nom du genre humain de renouveler sur le malheureux *Stanislas*, le régicide du Monarque Français. Voici le discours et la réponse.

L'orateur de la députation. Citoyens représentans du peuple Français, renverser toutes les especes de tyrannie, et celles des opinions et celles du pouvoir ; donner pour appui à une liberté fondée sur les principes de l'égalité la plus parfaite, le gouvernement le plus démocratique qu'il y ait jamais eu sur la Terre ; préparer, par les lumieres de la plus haute philosophie, ces mœurs simples et ces vertus sublimes, qui seules peuvent garantir et la sagesse et la durée de la République ; contenir ou étouffer toutes les passions au-dedans, tandis que la renommée proclame tous les jours les victoires remportées sur les ennemis extérieurs ; donner enfin à tous les peuples les immortels exemples des principes de la magnanimité et des lois qui doivent changer et perfectionner les destinées

destinées du genre humain : telle est la gloire du peuple Français, et cette gloire est aussi celle de ses représentans.

Représentans de la République Française, vous voyez devant vous des Polonais proscrits par toute l'Europe.

La seule terre de France a été pour nous hospitalière ; et ce fait seul prouverait que, partout où est le despotisme, là est le crime ; que partout où est la liberté, là se trouve la vertu.

Jugez quels doivent être les sentimens que nous vous apportons au nom de nos freres, dans un moment où vous venez d'ajouter un nouvel exemple à la carrière révolutionnaire que vous offrez aux peuples du monde entier.

Elles ont donc perdu à jamais leur séduction, ces réputations trop éclatantes, devant lesquelles se courbaient toutes les opinions ; les idoles ont disparu comme les rois ! les individus ne seront donc plus rien devant la Patrie ; le peuple Français a appris à tous les hommes que chez lui tous les pas que l'on fera pour s'élever à la tyrannie, seront autant de pas faits pour monter à l'échafaud ! Puisse cette terrible leçon être partout entendue ! puisse-t-elle consacrer chez toutes les nations ce grand principe, qu'il faut servir sa patrie, non pour acquérir de la gloire, mais pour remplir les devoirs du citoyen !

Tandis que parmi les nations de l'Europe, les unes s'armaient contre vous, et que les autres restaient étonnées sans oser ni combattre, ni embrasser vos principes, les Polonais, les premiers, ont senti la justice de votre cause, et ils ont voulu se rapprocher de vous en déclarant une guerre à mort aux despotes conjurés contre la France et contre les droits de l'humanité.

Ils n'ont calculé ni les forces de leurs ennemis, ni celles qui peuvent leur manquer à eux-mêmes.

Le génie de la liberté a uni toutes les ames, et cette union sacrée a enfanté des miracles.

Que la Pologne triomphe par sa propre énergie, ou qu'elle éprouve des malheurs abandonnée à elle-même, son insurrection n'en aura pas moins été utile à la liberté de tous les peuples.

Voyez ce roi de Prusse, qui, en 1792, conduisait avec tant d'orgueil contre la France les troupes disciplinées par Frédéric ; au bruit de l'insurrection des Polonais, la terreur le frappe sur les bords du Rhin, il abandonne le pacte criminel qui le liait à la conjuration des Rois ; et pour conserver ce qu'il appelle ses états, il renonce au projet insensé de conquérir la République Française.

Voyez Catherine, qui prodiguait aux émigrés, tantôt ses trésors, tantôt ses légions ; toutes ses pensées, toutes ses fureurs sont aujourd'hui tournées contre la Pologne qui lui échappe ; et pour la retenir encore, elle ne croit avoir assez ni de tout l'or, ni de tout le sang de ses peuples.

Voyez l'Empereur avec ses satellites, que les phalanges républicaines chassent devant elles comme une vile poussière, entrer aussi dans la ligue criminelle contre la Pologne, pour essayer de s'y procurer encore toutes les ressources qui commencent à lui manquer, et pour se venger de son impuissance contre la liberté du peuple Français.

Tremblez, tyrans de toute espèce ; il n'appartient plus à quelques individus d'être les arbitres des destinées des Nations ; c'est encore moins de vos traités sanguinaires que dépendront dorénavant leurs rapports

rapprochs réciproques. L'identité des sentimens et des actions, la haine des ennemis communs, le triomphe d'une même cause rapprochent et unissent les peuples libres, et voilà les nœuds sacrés qui lient déjà les destinées présentes et futures des Français et des Polonais. Malheur aux traîtres qui chercheraient à les rompre ; ils ne pourraient être que les complices des ennemis de la liberté contre lesquels nous venons jurer ici une haine éternelle.

Les principes et les intérêts du peuple Polonais sont la liberté, l'indépendance et l'égalité ; ceux de ses ennemis sont de perpétuer son oppression et son esclavage ; mais les tyrans et leurs complices passeront, les peuples seuls sont éternels.

En parlant ici pour la liberté de notre pays, nous remplissons la volonté de nos concitoyens ; nos démarches étant fondées sur leurs véritables intérêts.

La France et la Pologne, après avoir brisé tous les instrumens des despotes, fraterniseront en paix, et jouiront des avantages de la liberté et de l'égalité

Les secours et les victoires deviendront solidaires entre les peuples libres.

Ces paroles mémorables sont celles que vous avez entendues dans cette auguste enceinte par l'organe de votre comité de salut public, et par l'organe même de votre président.

En nous présentant à votre barre, Citoyens représentans, nous avons aussi pour objet de vous féliciter de vos victoires ; de vous remercier au nom du peuple Polonais, de tous les exemples de vertu que vous lui donnez, de jurer enfin devant vous qu'il ne souffrira jamais, ni despote ni tyran étranger, et que les affections les plus tendres de la fraternité, l'uniront à jamais aux peuples qui auront donné, et à ceux qui auront suivi l'exemple de la haine que les Nations doivent aux despotes et aux oppresseurs. (On applaudit à plusieurs reprises.)

Le président à la députation. Le machiavelisme allie et divise tour à tour les tyrans ; la fraternité unit tous les peuples libres, et leur union est immuable comme la vertu qui en est la base. Hommes libres de la Pologne, c'est assez vous dire que vous trouverez toujours en France autant de frères qu'il y existe d'amis de la liberté ! Dites à vos concitoyens que le peuple Français les contemple avec le plus vif intérêt ; qu'il applaudit à leur généreuse audace, qu'il reçoit toujours avec une douce émotion les nouvelles de leurs succès, et que son ardeur pour anéantir nos ennemis communs, a pris un nouvel accroissement depuis qu'il fait qu'en combattant pour sa propre liberté, il combat aussi pour la liberté Polonaise ; mais dites-leur en même tems que dans les grandes révolutions, les mesures faibles sont des sources de malheurs souvent irréparables ; dites-leur qu'un Roi, même dans les fers, menace toujours la liberté ; que les tigres et les léopards ne s'appriivoisent jamais, et que quiconque leur pardonne, est l'ennemi du genre humain. Dites-leur, surtout, qu'une représentation nationale peut seule les conduire au port, et que s'ils ne se hâtent de la former, ils ne feront que changer de maîtres.

Après avoir arrêté la forme de la réception et du baiser à donner au ministre des Etats Unis, le représentant *Barras* vient déposer sur le bureau plusieurs pièces relatives à la conspiration de *Robespierre*. Son rapport

rapport est renforcé de quelques mensonges que la connaissance du caractère froid de *Robespierre*, et de la santé de *Couthon*, dévoilent trop clairement. " Ces *satyres*, dit-il, avaient dans les environs de Paris " des lieux de plaissances, où ils s'abandonnaient à tous les excès. *Robespierre* s'était réservé Mouceau ; Bagatelle était pour *Couthon* ; S. " *Just* avait le Raincy. Quand ces *Sultans* étaient dans ces lieux en- " chantés, l'entrée en était rigoureusement défendue. Malheur au ci- " toyen qui n'eut pas respecté ces ordres souverains. Arrêté aussitôt " comme suspect, il eut été le lendemain compris par Fouquier au " nombre des conspirateurs des prisons. Ceci nous explique encore " pourquoi *Couthon* avait fait conserver tous ces lieux qui n'étaient fa- " meux que parcequ'ils étaient le théâtre des débauches de leurs an- " ciens maîtres, pendant qu'on démolissait Marly, le chef d'œuvre de " l'art et de la nature qu'admirent tous les étrangers."

La société populaire vint ensuite dénoncer un abus qui n'était pourtant qu'un décret de la Convention. Cette Convention tolère ainsi qu'on détruise pièce à pièce tout son ouvrage, pourvu qu'on l'attribue à *Robespierre*, ou à son influence. L'abus dénoncé était le pouvoir, attribué aux agents nationaux des districts, de décider souverainement du patriotisme des autorités constituées et des sociétés populaires ; sorte de proconsulat, dit l'orateur, qui donnant à un seul individu l'initiative sur les consciences de soixante mille autres, ressuscitait le despotisme, et donnait le spectacle étrange de voir les sociétés populaires surveillées, elles dont le principal caractère était de surveiller toute la république. Cette dénonciation est renvoyée aux comités pour en rendre compte dans trois jours.

Le 15 Août. La séance fut consacrée toute entière à l'admission de l'ambassadeur des États-Unis. Le discours qui fut prononcé par son drogman, contient un parallèle entre les deux pays, qui ressemble beaucoup plus à un persiflage qu'à un compliment. On y remarque ces phrases : nos gouvernemens ont une grande analogie...ils chérissent tous deux les mêmes principes, et reposent sur les mêmes bases....L'Amérique a eu ses jours d'oppression, de difficultés, et de guerre, mais ses enfans furent vertueux et braves....la France notre alliée et notre amie s'est de même élancée dans cette carrière honorable, et je suis heureux d'ajouter ici que tandis que la valeur héroïque de ses troupes, commande l'admiration du monde étonné, la sagesse de ses conseils promet également les résultats les plus heureux....

Ce discours fut suivi de la lecture des lettres de créance signées de *George Washington*, d'une lettre du secrétaire d'état Américain *Edmond Randolph*, et d'une déclaration du Congrès, en date du 10 Juin. Le président répondit, donna le baiser de fraternité, et ce qui s'ensuit.

Lorsqu'on réfléchit que cette déclaration des membres du Congrès fut rédigée pour les bourreaux de Louis XVI. en présence du portrait même de ce monarque, dont ils le prièrent de décorer la Salle de leurs délibérations, on s'afflige d'être homme, à la vue des progrès que l'ingratitude, la cupidité et l'immoralité ont fait dans les deux mondes, sous le manteau de la philosophie. Mais

Sur les noires couleurs d'un si triste tableau,
Il faut passer l'éponge, ou tirer le rideau.

Le 16. La séance fut employée à la discussion et adoption de plusieurs articles de l'organisation des Comités proposée par *Berlier*, des félicitations sur la mort du tyran, et des plaintes sur ce que le défaut de municipalité dans Paris, arrêtant l'émission des certificats de vie, et du paiement des arrerages, ainsi que l'émission des mariages, nuisait de toutes les manières à la population. On arrêta de lever au premier jour l'embargo mis sur les estomachs et sur les amours.

Le 17. La prise du *Quefnoy* fut annoncée. La garnison de 3000 hommes rendue prisonnière de guerre à discrétion. *Barrere* fit part d'une machine ingénieuse inventée par le citoyen *Chappe*, nommée *Télégraphe*, (écriture lointaine) au moyen de laquelle on pouvait recevoir, à de très grandes distances, des avis en fort peu de tems, et y répondre sur le champ, par de petits observatoires placés de 4 en 4 lieues, qui transmettaient ce qu'on avait à se dire par des signes convenus. Cette découverte fournit à *Barrere* l'occasion d'un parallèle entre la manière dont les Républiques accordent des encouragemens aux sciences et aux arts, et le froid dédain des monarchies, et des académies pour les inventions utiles, long-tems traitées de ridicules avant d'être essayées. Le pauvre homme ne fait pas que cette avidité curieuse est la meilleure preuve de la faiblesse d'un gouvernement. Des gouvernemens Républicains peu sûrs de leur autorité, accueillent tous les charlatans qui leur promettent de l'accroître. Un souverain assuré de son pouvoir, demande plutôt à être amusé que servi, et voilà pourquoi le *Télégraphe* connu depuis deux mille ans, proposé sous le maréchal de Belleisle, proposé par *Linguet*, attendait la République pour être exécuté ;

cuté ; et voilà pourquoi la *Bombardiere Royale* traversera toute l'Europe de l'Est à l'Ouest, pour être exécutée à Constantinople, d'où elle passera en France, pour servir de modele et d'épouvantail à ceux qui pouvaient en faire usage les premiers.

Cette séance est terminée par un décret qui ordonne l'impression des discours de *Robespierre* et de *S. Just*, dans les séances des 26, et 27, du mois précédent.

La séance du 18 fut consacrée à entendre un rapport de *Goupilleau de Fontenay*, au nom des deux Comités, sur l'organisation du gouvernement révolutionnaire. Ce rapport ne fut qu'un long imbroglio, un désordre continuel d'idées et de paroles, pour accoupler la justice et le gouvernement révolutionnaire, la terreur et le modération, l'ordre et la confusion. On y lit ces phrases : " Il y a une vérité qu'on ne saurait
 " se dissimuler, c'est que l'aristocratie qui ne changera jamais, en ap-
 " plaudissant à la juste punition des derniers conspirateurs, conserve
 " toujours son attachement aux anciens tyrans ; c'est qu'en parlant des
 " abus que quelques hommes ont fait d'un pouvoir terrible, mais né-
 " cessaire, les malveillans en prennent occasion de décrier le gouverne-
 " ment révolutionnaire, et de rejeter sur l'institution la plus salutaire
 " les fautes des individus.....Ce n'est pas pour vous, hommes incor-
 " rigibles, vous pour qui le nom seul de la République est déjà un
 " supplice ; ce n'est pas pour vous que la Convention nationale a fait
 " la révolution, mais c'est pour vous qu'est fait le gouvernement ré-
 " volutionnaire, c'est pour vous contenir, vous comprimer, vous pu-
 " nir que les ressorts de ce gouvernement vont être resserrés".... Ap-
 " près avoir parlé des obligations que l'état actuel de la République im-
 " posait à la Convention, le rapporteur *Goupilleau* pose en principe,
 " qu'une Convention doit saisir tous les pouvoirs nécessaires à l'éta-
 " blissement du nouveau mode de gouvernement....la Convention na-
 " tionale doit donc être le centre de la surveillance générale sur toute
 " l'étendue de la République." Voilà qui est fort bien, mais l'em-
 " barras du pauvre rapporteur est remarquable lorsqu'il est obligé de
 " couvenir que l'application récente de son principe a été dangereuse à la
 " liberté ; qu'une Convention veillant sur une République, est un germe
 " de tyrannie, d'où sort nécessairement un *Robespierre*. Voici comme il s'en
 " tire. " Si dans les derniers tems, les travaux du Comité de sûreté
 " générale n'ont pas eu la marche régulière qui leur était propre, c'est
 " que l'ambition du triumvirat avait effacé la ligne de démarcation
 " qui

“ qui devait naturellement exister entre les pouvoirs des comités ; c'est
 “ que de la confusion énorme de ces pouvoirs entre les mêmes mains, il
 “ devait nécessairement résulter les plus grands abus.” Pour remédier
 à cette confusion, le rapporteur ne trouve d'autre expédient que de dé-
 clarer spécialement que les pouvoirs des deux comités seront distincts.
 Plaisant remède en vérité pour arrêter un démagogue qui aura la faveur
 populaire, et qui dominera le comité de salut public, nouveau nom du
 pouvoir exécutif.

Mais il est encore un obstacle à la perfection du gouvernement révo-
 lutionnaire, c'est-à-dire à la pureté de la concentration des pouvoirs
 dans le sein de la Convention, c'est cette multitude de comités révolu-
 tionnaires qui couvrent la surface de la France. Doit-on les conserver,
 doit-on les supprimer, voilà où le rapporteur s'embarasse. Il examine
 d'abord quel est l'effet de 44,000 comités, à raison d'un par commune,
 tels qu'ils existaient sous le regne de feu Robespierre. “ N'est-il pas à
 “ craindre, dit-il, que les haines personnelles, les animosités particulières,
 “ n'ayent trop d'influence sur les déterminations de ces mêmes co-
 “ mités ? Du moment où il existe un germe de division entre des
 “ hommes que les circonstances placent à côté les uns des autres, les
 “ passions agissent avec plus de force, elles s'agitent sans cesse, et sou-
 “ vent les préventions, l'esprit d'intérêt ou de vengeance remplacent
 “ l'impartialité et l'amour de la patrie, qui seuls doivent diriger les dé-
 “ libérations. Qui vous garantira d'ailleurs, ajoute-t-il, que dans 40
 “ mille communes, où le peuple a déjà nommé les patriotes les plus
 “ éclairés pour être administrateurs ou fonctionnaires publics, ce qu'
 “ les exclut des comités révolutionnaires, qui vous assurera qu'on ne
 “ nommera à ces fonctions importantes que des hommes comme il vous
 “ en faut, c'est-à-dire, des hommes ou révolutionnaires, ou suscepti-
 “ bles d'être révolutionnés ? en supposant même le choix bien fait, il
 “ serait impossible de donner au comité de sûreté générale, point central
 “ de la police de l'état, la rapidité nécessaire, parce que la multipli-
 “ cité des rouages l'aurait bien vite annulée.”

Le rapporteur fait à l'établissement d'un comité révolutionnaire par
 canton, les mêmes objections qu'à la conservation d'un comité par
 commune. La correspondance de 7000 cantons, ou de 40000 com-
 munes présente les mêmes inconvénients. Un parti moyen est la res-
 source du citoyen Goupilleau. Un comité révolutionnaire par chacun
 des 700 districts, un idem par chaque ville de 8000 âmes, item douze
 comités

comités pour les 48 sections de Paris, et le gouvernement révolutionnaire est assuré dans la République !

La réduction des comités de Paris donne au rapporteur l'occasion de faire un tableau assez juste de ces autorités subalternes. " C'est principalement dans les assemblées sectionnaires, dit-il, que les passions se développent, et agissent avec plus d'empire, c'est là qu'un citoyen paisible, et qui remplit avec zèle des fonctions qui lui sont confiées, se trouve souvent dénoncé par deux ou trois intrigans qui ambitionnent sa place. Ils parviennent à le faire considérer comme suspect, parcequ'au lieu d'assister régulièrement aux assemblées de section, il se sera livré avec plus d'exactitude aux occupations que lui impose sa place."

Voilà en peu de mots la définition de toute démocratie, présente, passée et future.

Vient ensuite la manière de former ces comités révolutionnaires. En abandonner la composition aux assemblées primaires, ce serait se départir du principe de la souveraineté de la Convention qui représente tout le peuple. Ce seront donc des représentans du peuple, membres de la Convention qui seront chargés de les organiser dans les départemens, parceque ces comités appartenans à la nation en masse, ne peuvent être nommés par des assemblées qui ne pourraient être que locales... La monarchie ne tiendrait pas un autre langage. C'est que la nature des choses est plus forte que la déclaration des droits de l'homme.

Enfin Goupilleau finit en proposant qu'il faille une majorité absolue dans le comité, pour faire arrêter un citoyen, et que l'on soit obligé d'envoyer pièces, preuves et motifs dans 24 heures au comité de sûreté générale---ce projet est ajourné. (Il a été adopté récemment.)

Une députation des Jacobins de Nîmes vient encore annoncer à la Convention qu'elle s'est défait aussi glorieusement qu'elle de ses Robespierre et de ses Dumas, Bourdon, juge du tribunal révolutionnaire, ayant éprouvé toute l'indignation de la société, pour avoir osé dire que la vertu avait été assassinée dans la personne de Robespierre, s'est brûlé la cervelle ; le maire Courbis, auteur des listes de proscription, qui allait tous les décadis, avec des prostituées, danser des farandoules autour de la guillotine permanente, est arrêté, et va être jugé. Cette scène a dû se répéter en même tems dans tous les coins de la République.

Les deux malheureux freres Renaud, dont toute la famille avait été envoyée au supplice, sur le soupçon que leur sœur avait voulu assassiner

Robespierre,

Robespierre, venaient d'être élargis par un décret rendu à l'ouverture de la séance. Ils se présentent à la barre pour remercier leurs libérateurs. L'un d'eux ose demander la révision du procès de leur père. La Convention s'indigne qu'on mette en question si ce n'est pas un crime capital d'être père d'une fille soupçonnée d'avoir eu la pensée de tuer un représentant du peuple. Elle passe à l'ordre du jour sur la motion colérique de *Goupilleau* qui dit, que si l'on accorde ainsi des révisions de procès, on en viendra bientôt à demander la réhabilitation de la mémoire de *Robespierre*.

Le 19. *Louchet* prononce un très long discours sur la composition des comités. C'est dans ce discours que, se livrant aux déclamations accoutumées contre l'aristocratie, il recommanda en propres termes de mettre la terreur à l'ordre du jour, ce qui produisit un brouhaha et une confusion de paroles et d'idées dans laquelle on se perd. L'un disait *la justice*, et non *la terreur*; un autre faisait la définition de la terreur, en disant qu'elle signifiait justice aux patriotes, terreur aux aristocrates; un troisième criait que terreur et justice étaient synonymes. Ce qu'on peut démêler de cette agitation, c'est que le mot seul remplit la salle de terreur.

Des félicitations de plusieurs villes se sont remarquer ensuite. On y distingue celle de Rennes, qui est obligée de s'excuser des calomnies que l'on vomit contre son patriotisme. " *Rennes*, y est-il dit, qui, " investie par la horde sanguinaire des Chouans, livrée, pour ainsi dire, " à sa seule force par quelques généraux ignorans, immoraux et lâches, " n'a pas cessé de combattre les brigands, et de cimenter l'édifice de " la liberté du sang d'une grande quantité de ses concitoyens, et de ses " pères de famille." Puis elle ajoute pour obtenir son pardon d'avoir envoyé deux traitres, deux fédéralistes, les députés *Fermont* et *Lanjumais* pour les représenter, " La horde de Chouans tant de fois poursuivie, tant de fois battue, ose encore lever la tête! Il est tems d'en " voir la fin, d'exterminer jusqu'au dernier de cette race maudite: eh " bien! que vos comités s'occupent avec nous des moyens à employer " et pour parvenir à ce but, nous connaissons le pays"....

Chaque jour amène la découverte de quelques nouveaux forfaits du régime auquel présidait *Robespierre*. Un citoyen détenu depuis huit mois, et récemment mis en liberté, vient demander une indemnité pour retourner auprès de sa femme et de ses quatre enfans. Le président lui répond qu'il trouvera dans la Convention asile et secours. Un

member

membre ami de ce prisonnier, dit que pendant sa détention, la femme et les enfans de ce malheureux ont été réduits à la dernière misère. Il reclame des secours pour lui avec vivacité ; un autre membre observe qu'on va voir fourmiller de toutes parts des réclamations semblables, et qu'il conviendrait de décréter que les dénonciateurs et les comités révolutionnaires fussent tenus de payer ces indemnités. Cette restriction serait bien faite pour dégoûter un peu du métier, mais la Convention en ordonne autrement. Elle préfère des victimes à de l'argent, et décrète, en passant à l'ordre du jour, qu'il vaut mieux indemniser que manquer une occasion de punir.

Bentabole fait ensuite l'aveu d'un abus qui avait lieu sous *Robespierre*, et qu'il importe de prévenir, c'est de ne point permettre que les comités puissent déléguer des pouvoirs illimités à des individus pour des mandats d'arrêt. La manière dont *Julien de Toulouse* a abusé de cette délégation, fait redouter les plus grands inconvéniens d'un pareil renversement de principes. On décrète que nul député ne pourra déléguer ses pouvoirs pour lancer des mandats d'arrêt. (Il faut observer que cette inculpation s'applique à un député depuis long-tems hors de la loi. On ne serait pas embarrassé de prouver que tous les soi-disant honnêtes vainqueurs de *Robespierre* en ont fait autant, et souvent pis.

Nous nous arrêtons à la séance du 20. Le récit de l'affaire de Robespierre a occupé tout ce numéro, et nous force de renvoyer au prochain, le reste des séances de la Convention jusqu'au 31 d'Août. On y voit une division perpétuelle entre les membres des deux partis, des malheurs dans l'intérieur, et des victoires à l'extérieur ; mais l'observateur, même impartial, ne peut pas ne point appercevoir, au milieu de cette agitation, l'embryon de la monarchie qui écarte tous les obstacles, et cherche à se faire jour.

Une des principales raisons qui nous engage encore à retarder ce résumé des séances de la Convention, est l'impossibilité de morceler les discours qui ont été prononcés par Fréron, Tallien et autres, sur l'état actuel de la République. Ces discours formeront un jour une collection bien précieuse pour ceux qui auront à peindre l'état de l'opinion publique après la mort de Robespierre.

Nous avons aussi reçu beaucoup de notes, et d'anecdotes particulières sur la vie privée et les derniers momens de Robespierre. Elles nous serviront à compléter le récit historique de sa fin.

De la France, il faut passer maintenant aux Etats voisins ; on n'ose presque pas dire en ce moment aux puissances voisines, car c'est cette monstrueuse

monstreuse république qui seule paraît une puissance active en Europe, et tous les autres pays, plus ou moins envahis, obligés d'agir passivement, en sont réduits à la nécessité de résister de leur mieux, et rien de plus.

On voit dans toutes les feuilles du jour, la distribution des forces de la république, et les ordres que le comité de salut public est dit avoir donné à ses généraux, pour la fin d'une campagne déjà si extraordinaire.

Suivant ce plan,

<i>Picbegru</i> , le commandant général, doit attaquer Venlo,	
avec	30000 h.
<i>Jourdan</i> , attaquer Maestricht, avec	70000
<i>Dandcl</i> , assiéger Breda, avec	10000
<i>Sulliard</i> , investir Gertruydenberg, avec	5000
<i>Matba</i> , attaquer Bois le Duc, avec	20000
Et <i>Vandamme</i> se porter sur Berg-op-Zoom, avec	25000
Pendant ce tems, les armées qui ont fait le siège des 4 places sortes de France, aux ordres du général <i>Scherer</i> , fe- ront un corps de reserve de	30000
Total de l'armée du Nord	190000

Les moyens de résistance sont, 60 à 70000 Autrichiens, 35000 Anglais, Hanovriens, Hessois, et 15000 Hollandais ; dans ces nombres sont compris les corps Français à la solde des puissances, corps réduits déjà à moins de la moitié de leur formation par les affaires qu'ils ont soutenues. Total 120 mille hommes.

Malheureusement, ces forces alliées ont perdu le point d'appui qu'elles avaient sur la frontière de France, par la possession de Condé et Valenciennes, et sont réduites à défendre la Meuse, et les villes frontières de la Hollande. Deux ou trois victoires quelques éclatantes qu'elles fussent d'ailleurs, ne leur permettraient pas de s'éloigner de Breda, ni de Maestricht. La perte de Valenciennes, et la nature du Brabant, les confinent sous les murailles de ces deux places, jusqu'à ce que des renforts immenses et difficiles à espérer, permettent de réoccuper le Brabant, et de recommencer des sièges, ce qui ne paraît pas probable, car les difficultés de conserver l'un, et de faire les autres avec succès, ont bien augmenté depuis 1793.

Défendre la Hollande, abandonner le Brabant à son malheureux sort et recommencer l'an prochain la campagne de 1792, par les sièges de Metz,

Metz et Thionville, et l'invasion de la Champagne, paraît être le plan dans lequel on a le plus de confiance. D'autres personnes pensent que l'attaque par Givet et Sedan, serait préférable.

La reddition de Condé et Valenciennes, le 27 Août, sans coup férir, sans tranchée ouverte, sur les seules menaces de la Convention, est un de ces problèmes dont on chercherait en vain la solution. On ne peut se rendre raison d'un tel sacrifice de 12000 hommes d'excellentes troupes, d'un arsenal entier d'artillerie et de munitions de toute espèce, et d'une foule de malheureux Royalistes et émigrés qui vont par là subir le dernier terme de leur misère. Les deux garnisons ont eu la faculté de se rendre en Autriche, pour y être échangées. En attendant, elles pourront y remplacer des garnisons qu'on enverra remplir leurs places à l'armée de la Flandre. Mais combien ne faut-il pas de tems pour un semblable échange ? Ces garnisons ont passé le 5 Septembre à Maestricht. On assure que le commandant de Valenciennes, le général *Van Cammeller*, avait reçu ordre du général en chef *Prince de Cobourg* de capituler à la première sommation, et que le général *Clairfayt* ayant pris le commandement en chef, après la retraite de *M. de Cobourg*, avait dépêché un officier avec ordre au commandant de se défendre jusqu'à la dernière extrémité. Malheureusement, l'officier ne put parvenir dans la place, et la nouvelle de sa reddition arriva au moment où les ponts venaient d'être jettés sur la Meuse pour aller à son secours. Cet événement inopiné, qui semble une continuation du malheur qui a poursuivi le brave *Clairfayt* pendant toute la campagne de 1794, l'a dit-on, tellement affligé, que le désespoir de rien pouvoir opérer d'utile et de brillant, joint à quelques autres raisons encore, l'a déterminé à prétexter l'état de sa santé pour offrir sa démission.

Le *Prince de Cobourg* a quitté l'armée en laissant à ses troupes une adresse de condoléance, par laquelle il leur exprime la reconnaissance qu'il emporte de leur zèle et de leur affection pour lui, la haute opinion qu'il a de leur bravoure, les regrets qu'il a de les quitter, et les vœux qu'il forme pour leurs succès ultérieurs. Ce général se rend à Vienne. Il a déjà éprouvé dans sa route quelques effets de cette injustice qui attribue souvent aux hommes ce qui n'est que l'effet de circonstances plus fortes qu'eux. *M. de Cobourg* n'a pas été heureux, mais qui peut se vanter de l'avoir été davantage dans cette guerre ?

L'armée Autrichienne est toujours dans la même position, s'étendant depuis Venlo jusqu'à Maestricht, et le long de l'Ouwe jusqu'à la Ro-

che, entretenant la communication avec Luxembourg par le général *Melas*, qui est derrière la Sure et l'Alzette. Les Républicains, qui se sont toujours bien trouvés d'attaquer par les ailes, paraissent se porter sur la gauche, et vouloir menacer le général *Verneck*, qui couvre Maëstricht et Ruremonde. En attendant, ils enlèvent le plomb qui couvre les églises de Liege, et emportent les cloches. Il n'y a pas de jour qu'il ne parte des convois considérables, emmenant ce qui a été mis en réquisition dans cette malheureuse cité. Le reste des Pays-Bas n'est pas plus heureux : à peine ose-t-on apporter du pain aux marchés. Tout y est dans un état de fermentation voisin d'une insurrection générale. Il a fallu déjà renforcer de 6000 hommes la garnison de Bruxelles, pour calmer une émeute qui y a eu lieu. On a demandé en dédommagement trois nouveaux millions de contributions.

Le quartier général de S. A. R. le *Duc d'York* est aujourd'hui à Berlikem, près Bois-le-Duc. Au moment actuel, (15 Septembre) S. A. R. *Mgr. Comte d'Artois*, *M. Windham* ministre de S. M. Britannique, et les commandans des corps Français que la Grande Bretagne soudoie, doivent se trouver au quartier général du *Duc d'York*, pour aviser aux moyens d'utiliser les élémens qui restent pour rétablir la Monarchie en France.

Ces élémens sont encore assez nombreux. Depuis le commencement de l'année, l'on n'avait que des renseignemens imparfaits sur l'existence et la force des corps royalistes de l'intérieur ; mais il vient d'en arriver de certains. On sait que l'armée de la Vendée s'augmente chaque jour. On a même dit à la Convention que tous les prisonniers qu'on relâchait, s'empresaient d'aller aussitôt grossir la bande de *Charette*. On a su depuis, que cette bande, venait de se renforcer récemment de 6000 patriotes de la masse, envoyés contre elle. Ceux-ci ont trouvé plus sûr de la joindre que de la combattre. Le rassemblement du Morbihan, formé des débris du corps qui n'avait pas pu repasser la Loire, et des insurgés de Basse-Bretagne, fort, suivant de bons rapports, de 10000 hommes, vient de confirmer son existence par une affaire qu'un de ses détachemens de 1000 hommes a eu près du Loroux, avec le général *Duchemin*, et dans lequel ce corps a eu des avantages le 10 Août. L'autre armée connue sous la dénomination des *Chouans*, aux ordres de *M. de Puisaye*, et qui occupe tout le pays entre Rennes et la côte, s'est accrue considérablement depuis la mort de *Robespierre*. Elle a eu le 20 d'Août, une affaire près de Dinan. Suivant le rapport qui en a été fait

fait à la Convention, on a combattu un parti sorti du bois d'Irédouar. Un des chefs des Chouans ayant été tué, on a trouvé sur lui sa correspondance avec les puissances combinées, ce qui va jeter un grand jour sur les espérances de ce parti. Ces Chouans ont été poursuivis sur la côte, jusques dans le voisinage de *Chapelle Chauffée*. Les Républicains avouent y avoir perdu 20 hommes. (*Cette affaire, beaucoup plus importante qu'on ne croit, ne peut point encore être expliquée.*)

L'existence de ces corps est une meilleure sauve-garde pour les puissances que quelques forteresses sur les frontieres. Peut être même l'occupation de ces propriétés du Roi de France, empêchait-elle jusqu'ici beaucoup de Royalistes de joindre les Anti-Conventionnels. Il ne serait point étonnant que la perte de Valenciennes valut aux Souverains 40000 alliés de plus. Que serait-ce donc si les Royalistes avaient pu recevoir la moitié seulement des munitions que l'on vient de perdre dans cetle place !

La nouvelle de la mort du jeune Roi de France, ne s'est heureusement pas confirmée. Un gazettier s'était permis de se jouer de nos sensations, croyant qu'une retractation reparerait les peines que nous avait causé cette douloureuse nouvelle.

La Prusse parait moins occupée de déloger les Français du poste important de Treves, que d'achever la réduction de Varsovie, et de châtier les soulevemens qui éclatent et éclateront long-tems encore dans la Pologne conquise. L'arrivée des commissaires Britanniques à Vienne, et leurs offres de soudoyer un corps considérable d'Autrichiens, paraissent occuper vivement le cabinet Prussien. Le ministre extraordinaire de S. M. P. l'adroit *Lucchesini*, est revenu soudain à Vienne, et en est reparti quelques jours après. Le mystere de ces négociations, et le vague des rapports qui circulent à leur sujet, ne permettent point encore d'en parler sans imprudence ou sans fatuité. Il en est ainsi d'une conspiration découverte à Vienne contre les jours de S. M. I. pour laquelle 300 personnes ont été arrêtées, entr'autres l'Evêque d'Agram.

Du côté de l'Italie, la nouvelle s'est répandue que les Autrichiens s'étaient emparé des hauteurs de Loane et de Savone. Dans la premiere de ces villes, il n'y avait que 500 hommes de garnison. Il n'en reste que 600 à Onelle. Toute la colonne d'Orméa n'est que de 4 à 5000 hommes, dont seulement deux compagnies de cavalerie.

Toute la partie du Piémont que les Républicains avaient occupée au delà du Col de Tende a été évacuée. Ils seront encore obligés de res-

trograder bientôt, à cause de l'approche des neiges. A Exiles, ils font semblant de continuer leurs travaux de siège, mais l'on fait qu'ils n'ont pas dans la Vallée une seule pièce d'artillerie nécessaire à cet objet. A Nice, il y a une quantité énorme de malades. On ne pense donc plus à la conquête du Piémont pour cette année. Dans la Provence, tout le monde est ennuyé du régime de la Convention ; on a ouvert les prisons, et quelques rassemblemens ont arboré la cocarde blanche.

Naples aura cette année une armée de plus de 130000 hommes. Les Evêques, Barons, et Seigneurs des deux Royaumes, en fournissent 70 mille. On a ordonné en Toscane la levée de 12000 hommes de milice, outre celles de ligne dont le recrutement sans bornes est ordonné au delà du complet de 200 hommes par compagnie, outre le corps de chasseurs volontaires qui est déjà complet.

Les Amiraux *Hood* et *Goodall* ont quitté la Corse, et sont moullés devant Livourne. Les Chasseurs Anglais et le régiment *Royal Louis* Toulonnais, sont attendus de Calvi à Livourne pour se préparer à quelque expédition prochaine.

Le blocus de Gênes est levé. Les escadres combinées Anglaise et Espagnole se contentent de ferrer de près l'escadre Française dans le Golphe de Juan, ainsi que de bloquer Nice, Toulon, Marseille, &c. Mais la cupidité des Génois leur fait franchir tous les obstacles, et ils y portent sans cesse des provisions de guerre et de bouche. Ils ne craignent que les Corsaires Napolitains qui s'approchent assez de terre pour les inquiéter. Malgré la forte leçon que les négocians de cette ville reçoivent, ils cherchent toujours à faire des affaires avec la France. On a vu l'un d'eux nommé *André*, après avoir appris que son pere avait été guillotiné à Nîmes, passer le lendemain des marchés avec le département pour lui fournir par mois une certaine quantité de blé. Les bâtimens arrivent sans accident à Cette et à Aiguemortes.

Une semblable cupidité n'a rien d'étonnant, si l'on considère l'état actuel de la moralité sur toutes les parties du globe. Il est pénible de le dire, mais il est impossible de le dissimuler plus long-tems. Des officiers Britanniques ont été aussi atteints de ce mal affreux de la cupidité universelle. Nous avons hésité jusqu'ici de parler de ce qui s'est passé en Amérique dans les Isles conquises ; mais hier, (16 Septembre) le papier ministériel *True Briton*, ayant parlé avec chaleur contre cette rapacité de quelques officiers, pire, selon lui, qu'un décret de la Convention qui aurait réduit les habitans à la mendicité, nous croyons qu'en publiant

bliant la lettre suivante, nous déplaçons d'autant moins au gouvernement Anglais, que notre correspondant rend une justice méritée aux vertus du Roi et aux bonnes intentions du ministère. Dans un moment où la société court d'aussi grands risques, c'est autant par la pratique des grands principes de morale, que par l'emploi de grandes forces, que l'on peut prévenir sa dissolution générale.

(*L'arrivée prochaine du paquebot et du convoi de la Jamaïque, nous mettra à même de compléter bientôt un tableau impartial de la colonie de S. Domingue.*)

Extrait d'une Lettre de la Guadeloupe.

Basse-Terre, 6 Août 1794.

Par votre dernière lettre, vous me croyiez paisiblement rétabli à la Guadeloupe, et travaillant à réparer nos pertes passées; mais vous vous trompiez de beaucoup. Depuis près de six semaines, nous vivions sous la domination Anglaise, comptant que l'escadre aux ordres de l'Amiral *Jervis* veillait à notre sûreté, et qu'elle avait établi des croiseurs disposés de manière à préserver nos côtes de toutes attaques imprévues : au lieu de cela, cet Amiral, ényvré d'une vaine gloire, ainsi que de l'immense butin dont il venait de s'emparer, était à se réjouir à S. Christophe, en attendant son départ pour l'Europe, et n'avait pris aucune des précautions exigées par l'art militaire et la prudence pour protéger le commerce de la Grande Bretagne et la conquête des îles du Vent.

Le 2 Juin, parut sur les côtes de la Grande terre, Guadeloupe, une flotille républicaine, composée de trois frégates, deux flûtes, avec quatre autres petits bâtimens, portant environ 1400 hommes de troupes et 300 matelots. Elle vint mouiller, et débarquer son monde au *Gozier*, dans la soirée du même jour. Quinze hommes de troupes en garnison au Fort de Fleur d'Épée, se dépêchèrent, à cette nouvelle, d'enclouer les canons et d'évacuer le poste. Les habitans, quoique mal ou point armés, s'y réunirent d'eux mêmes le lendemain, pour préserver la *Pointe à Pitre* d'un coup de main. Ils sont joints par environ 60 soldats Anglais, et se préparent à se défendre avec un ou deux canons seulement qu'on parvint à désenclouer. Les républicains instruits que les généraux Anglais, depuis qu'ils étaient en possession de l'île, n'avaient pris aucune précaution pour sa défense, firent publier le décret de liberté général pour les negres. Ils furent joints à l'instant par un grand nombre

bre de ces derniers. Grossis ensuite, et guidés par tous les blancs sans propriété qu'on avait eu la mal-adresse de ne pas embarquer, ils marchèrent sur Fleur d'Épée, qu'ils attaquèrent dans la nuit du 5. Deux fois repoussés, ils n'en devinrent que plus opiniâtres. Enfin, au bout d'une heure et demie, les habitans manquant de munitions, et chargés de nouveau, le poste fut enlevé.

Le malheur a voulu que le brave et bon général *Dundas*, (malade depuis son arrivée) qui, par son défintéressement et ses dispositions favorables aux Colons, sera l'objet de leur regret éternel, descendit au tombeau au moment où les Républicains débarquèrent. Le colonel *Blondel*, homme faible et borné, lui succéda par son ancienneté. Cet officier songea, pour la première fois, à se mettre en état de défense à la *Basse-Terre*. S'il eut, au contraire, envoyé sur le champ, seulement trois cents hommes qui pouvaient très facilement arriver à *Fleur-d'épée* dans l'après-midi du jeudi, nous étions sauvés, tandis que nous sommes à moitié perdus, et que nous le serons totalement, si les secours Républicains arrivent avant ceux de l'Angleterre. Ce que fit de mieux le colonel *Blondel*, fut d'expédier deux bateaux, l'un au *Commodore Thomson*, qui était au Fort Royal de la Martinique, avec quelques vaisseaux et frégates ; l'autre à l'Amiral *Jervis*, encore à S. Christophe, prêt à faire voile pour l'Angleterre. Extraordinairement favorisés par les vents, l'Amiral et le Commodore effectuèrent leur jonction le samedi, devant la *Basse-Terre*, et mouillèrent au *Gozier* le lendemain matin ; mais alors la Flotille Républicaine était en sûreté dans la *Pointe à Pitre*.

Déjà cette ville était municipalisée, et la guillotine avait fait tomber plusieurs têtes d'habitans notables faits prisonniers parmi le grand nombre de ceux qui avaient volé sous les drapeaux Britanniques pour la défense de la Colonie. Néanmoins, la présence de l'escadre sauva la Guadeloupe dans cette conjoncture, car la *Basse-Terre*, qui devait être attaquée le lundi, (9) eut été enlevée, puisqu'il n'y avait pas un seul canon de défencloué, pas un seul poste de gardé, et que sur mille ou douze cents hommes de garnison, la moitié se trouvaient malades, étendus dans les chambrées sur des couvertures de laine, et privés, pour ainsi dire, de tout secours.

Quoiqu'il en soit, le général *Grey* recueillit tout ce qu'il put de troupes dans les isles voisines, tandis qu'on formait des batteries à la *Gabarre*, à S. Jean, au Morne à Savon, à la *Pointe Bassal*. Cela prit une quinzaine de jours, au bout desquels le susdit commandant fit son débarquement

débarquement au *Gozier*. Mais les Carmagnols ayant accru leur nombre, et s'étant retranchés à *Fleur d'Epée*, le général reconnut qu'il n'y avait plus moyen d'enlever ce poste de vive force. Il établit en conséquence des batteries, tant du côté de *Darbouffier* que sur le *Morne de Mascot*, qu'il enleva à la bayonnette, et d'où les Carmagnols furent deux fois repoussés avec grande perte dans les sorties qu'ils firent pour en reprendre possession.

Dans cette position, il ne fallait que deux heures pour réduire *Fleur d'Epée* ; mais l'on ne songeait qu'à la *Pointe-à-Pitre*, qu'à cette ville où gissaient encore quatre à cinq millions de denrées et effets confisqués, non encore vendus, que les deux généraux *Grey* et *Jervis* craignaient de voir incendier par les Démocrates, si on leur laissait le tems de respirer. Il fut donc résolu de s'emparer de cette ville dans la nuit du 3 Juillet, nuit fatale dans les fastes de la colonie. Cette expédition fut confiée au Colonel *Symes*, qui marcha à la tête de douze cens grenadiers et chasseurs. L'intrépidité de ces braves troupes ne put rien contre l'artillerie formidable établie sur le *morne du gouvernement*, et dans les différentes parties de la ville. Le Colonel *Symes*, grièvement blessé, fut forcé de se retirer à la pointe du jour, laissant sur le carreau 14 officiers, et au moins cinq cens hommes, l'élite de l'armée.

C'est alors que le Général *Grey* fit jouer toutes les batteries qu'il avait établies contre *Fleur d'Epée*, qui ne pouvant résister à la vivacité d'un tel feu, fut évacué.---Mais on ne voulut point s'en emparer dans la crainte, disait-on, qu'il ne fut miné, comme si une pareille considération pouvait empêcher un officier expérimenté de profiter, avec les precautions d'usage, d'un avantage aussi majeur, qui le remettait en possession du port de la *Pointe-à-Pitre*, ainsi que de toute la Grande Terre. Dans cet instant le général, au contraire, se détermina à lever le siege de la *Pointe-à-Pitre* pour aller s'établir sur la défensive au delà de la *Rivière Salée*, depuis la *Baye Mabaut* jusqu'à *Petit bourg*.

Vous ne sauriez vous faire une juste idée de la position affreuse où se sont alors trouvés les malheureux habitans Royalistes de la Grande Terre. Ils ont été forcés d'abandonner encore une fois leurs foyers, pour échapper à la fureur des tigres altérés de sang, dont ils se voyaient sur point de devenir la proie. Ils se sont retirés dans les environs de la *Basse Terre* presque nus, et malgré les soins généreux de leurs compatriotes, un grand nombre a déjà péri de chagrin, de misère, et de maladie

die. Telle est la déplorable situation où nous a réduit une cupidité qu'on ne saurait excuser.

Que vont dire les ministres de S. M. Britannique, dont les bonnes intentions nous sont connues ? que vont dire les généreux commerçans de la Métropole, qui ont éprouvé des pertes considérables et qui, après avoir alimenté un grand nombre de nos familles depuis deux ans, ne peuvent, malgré nos desirs, être dans ce moment remboursés, puisqu'on nous a dépouillés de toutes nos propriétés ? Puisse au moins l'événement actuel servir à faire connaître que, si la conquête de nos colonies est en partie due à la bonne volonté de gens qui se sont donnés, ils devaient être mieux traités.

Non seulement les denrées qu'ils avaient dans les villes, chez leurs commissionnaires, ou dans leurs magasins, ont été confisquées comme celles appartenant aux démocrates pris les armes à la main. Non seulement ils ont vu piller chez eux meubles, outils, denrées fabriquées, &c. &c. mais, et c'est le comble de l'horreur, ils n'ont pas eu la faculté de disposer d'une once de sucre, soit pour rembourser le commerce, soit pour alimenter leurs familles et leurs ateliers, tandis qu'il leur fallait de l'argent comptant pour se procurer les denrées de première nécessité. Enfin, il a fallu tous nos derniers malheurs pour décider le général à rendre, il y a 15 jours, une proclamation qui permet aux planteurs de la Guadeloupe de disposer du fruit de leurs terres, (encore pour 6 mois seulement) c'est-à-dire de se nourrir et d'alimenter ceux que ses fautes et sa rapacité ont réduit à la misère.

Après cela, nous parlera-t-on encore de cette contribution de 24 millions de livres dont on voulait s'assurer par nos denrées, en nous défendant d'en disposer ? Lever une contribution aussi exorbitante sur des hommes qui vous ont appelé, qui se sont joints à vous, et qui vous ont secondé de tous leurs moyens ? Généreux Anglais de la Métropole, comment vous reconnaître à ce trait ? Comment compenser à l'avenir sur l'effet de la parole royale, puisque vos généraux transgressent aussi formellement celle consignée dans les proclamations qu'ils ont publiées en paraissant dans nos mers ? Non ! vous ne souffrirez pas que nous soyons ainsi spoliés, parce que ce n'est ni l'intention du Roi, ni celle de ses ministres. Nos sermens nous lient sincèrement à vous. Soumis au même Monarque, soyez nos défenseurs et nos frères.

En vain dira-t-on qu'il faut payer les frais de la guerre ; sans parler des avantages résultans pour le commerce et pour l'état de la possession de trois colonies très agricoles, et des sommes considérables revenant légalement à l'armée par le produit des objets confisqués dans les magasins de la prétendue république, je demanderai si les frais de l'expédition ne seront pas suffisamment couverts par celui des biens confisqués et à confisquer sur les brigands, qui depuis la prise des colonies ont trahi leurs sermens, et ont pris les armes contre une nation dont ils étaient devenus membres.

En faut-il donc davantage pour assouvir cette soif de l'or dont les principaux chefs de cette expédition se sont montrés si fort altérés !

TABLEAU DE L'EUROPE.

Conclusion des événemens politiques du mois d'Août.

Séances de la Convention nationale, depuis le 20 jusqu'au 31 Août.

Nous avons interrompu le récit des séances de la Convention au 20 Août, afin de ne pas morceler les transactions de cette intéressante *décade*, ni les discours remarquables qui y ont été prononcés, pour préparer les esprits à l'accusation que projetait le parti de *Tallien*. Nous ne pouvons pas avoir en ce moment la prétention de donner des choses nouvelles, mais nous devons à nos lecteurs des tableaux complets, et nous y bornons nos soins. Le vol de l'histoire est si rapide, les événemens se succèdent avec tant de célérité, que le mécanisme de l'impression a peine à les suivre, et quelque diligence qu'on y apporte, on ne peut être qu'arriéré.

Le 20. La séance s'ouvrit par le rapport que fit *Barrère* d'un événement malheureux qui venait de se mêler aux grands succès de la République. Le feu avait pris, dans la nuit du 19 au 20, dans la maison nationale de l'Unité (l'Abbaye S. Germain des Prés). Alimenté par une grande bibliothèque, de vieux bâtimens, et un magasin de salpêtre, l'incendie avait fait beaucoup de ravages. Cependant, au dire de *Barrère*, la perte se réduisait à quinze milliers de salpêtre, et à la bibliothèque; mais comme il faut toujours, dans un rapport de *Barrère*, quelque chose de consolant ou d'extravagant, il dit, au sujet de la destruction du salpêtre; *les salpêtriers reparent cette perte en redoublant de zèle, et déjà ce matin tous les atteliers rétablis avaient recommencé leurs travaux avec une plus grande activité.* Quant à la superbe bibliothèque qui a été consumée, il convint que les sciences et les lettres regretteraient cette collection intéressante, mais il ajouta que les bibliothèques des émigrés dédommageraient la République. Parlant du seul

des citoyens de Paris, pour lesquels il reclame la mention honorable, il cita surtout celui des canonniers qui, *chargés par leur état d'incendier les ennemis, avaient montré le même zèle à arrêter l'incendie qui consumait le patrimoine de la République.* La mention honorable, et l'ordre d'un rapport sur les indemnités à accorder, furent le résultat de ce discours.

Quelques objets d'administration suivirent le rapport de *Barrère*. On donna 400 liv. à chacun des frères *Renaud*, afin de les faire taire. On dénonça quelques nouvelles horreurs qui se passaient encore dans les maisons de détention, que l'on mit sous la sauvegarde de l'humanité du comité des secours publics. Après cela, *Goupilleau* soumit à la discussion, son projet d'organisation des comités révolutionnaires. Il fut adopté en entier, à quelques modifications près qui indiquent de plus en plus combien était détestable cet ordre de choses dont le Congrès admirait la *sagesse* le 10 Juin *. L'on ajouta au projet de décret, que pour être membre d'un comité, il faudrait savoir lire et écrire, afin

* On ne saurait revenir trop souvent sur cet acte du Congrès en faveur des meurtriers de leur bienfaiteur. La déclaration de fraternité présentée au nom de l'Amérique Unie à la République Française, est un des plus grands événemens de la révolution. D'abord, il faut observer qu'elle a été rédigée pendant la présidence de *Robespierre*, au même moment où ce misérable jouait le rôle du *Père Éternel* aux Thuilleries, le jour de la Pentecôte (10 Juin). En second lieu, il est clair que les félicitations du Congrès s'adressaient directement à cette faction qui dominait en Juin et régnait encore quand l'ambassadeur *Monro* débarqua, et conséquemment l'Amérique était par cet acte complice de *Robespierre*. Enfin il sert à faire voir combien l'influence des matelots et des cabaretiers de Philadelphie, l'emporte dans ce pays sur celle des propriétaires, et domine la liberté des représentans du peuple. Il est impossible de croire que le Congrès n'ait pas été menacé, pour commettre la faute qu'il a faite, et *Washington* lui-même n'a pu, sans y être contraint, manquer ainsi à son amitié pour la *Fayette*, à son devoir envers la mémoire de Louis Seize, à sa probité, à son honneur, à son caractère, et à son amour pour sa patrie. On voit par là combien l'indépendance du chef du pouvoir exécutif, est une chose nécessaire, pour empêcher quelquefois un peuple tout entier de se déshonorer. *Washington*, il est clair, n'était en cette occasion qu'un fonctionnaire public, un salarié, ainsi que la constitution avait fait de Louis Seize. Il a malgré lui flétri en un jour tous ses lauriers. On dira peut être qu'il a obéi en frémissant de rage, et que sa conscience a été violée ; mais alors on peut lui répondre avec je ne fais quel poète :

Quand le maître au sujet prescrit des attentats,
On présente sa tête, et l'on n'obéit pas.

d'obvier

d'obvier à quelques inconvéniens qui s'étaient glissés dans la première organisation. Cette clause n'y existant point, les comités se trouvaient souvent composés de portefaix et de laquais, qui ne savaient lire aucune pièce, et trouvaient ainsi plus aisé de faire verbalement un procès, que de rédiger un procès verbal. On ordonna aussi que nul banqueroutier ne put être membre de ces comités ; on en avait surpris qui s'amusaient à faire arrêter leurs créanciers.

Le 21 Quelques légers objets d'administration occupèrent le commencement de la séance. On y remarqua entr'autres un décret qui restituait aux parens des prêtres déportés dont les lois confisquaient la propriété, la portion de cette même propriété dont ils jouissaient en indivis avec le confisqué, et déclarait nuls les arrêtés des administrateurs de districts, qui avaient rejeté le dépôt des titres des co-propriétaires. Il fallait la mort de *Robespierre*, pour que le comité de législation osât porter à la délibération une pareille demande.

Le grand ordre du jour commença ensuite. Ce fut la prise en considération de l'état où se trouvait l'assemblée, malgré la destruction de *Robespierre* ; c'est là-dessus que vont rouler presque toutes les séances suivantes :

Durand Maillane obtint la parole pour une motion d'ordre.

“ Citoyens, dit-il, je suis pressé d'un devoir dont il faut que je m'acquitte : il faut que, sans consulter ni la faveur ni la défaveur de ma parole dans cette enceinte, je fasse entendre la voix de ma députation, chargée comme toutes les autres, de vous dire et de publier toutes les vérités utiles à la Patrie. Citoyens, ce début peut vous surprendre, mais qu'il ne vous alarme pas ; je viens vous entretenir de la seule chose qui, dans ce moment, peut faire tout à la fois, et le bonheur des peuples, et la gloire de la Convention ; je viens vous parler du concert et de l'union parmi tous ses membres : et prenez y bien garde, car le salut de la République en dépend, et vous en êtes chargés ! Nous voulons tous la liberté, l'égalité ; nous sommes tous d'accord sur les grands principes qui doivent servir de base à notre gouvernement républicain. Nous avons renversé le trône, et avant lui le régime féodal, la noblesse, les parlemens, les prélatures, &c. : tous ces colosses sont tombés ; ils ont voulu se retenir, et ils sont tombés plus bas encore. Nos armées ont toujours fait trembler les Rois qui ont voulu les rétablir. Rien donc, dans ce moment, ni au dedans ni au dehors, ne peut, ne doit nous inspirer de crainte : tout, au contraire, a de quoi nous rassurer, a de quoi nous réjouir, nous unir même. Et pourquoi donc, jusqu'ici, cette Assemblée n'a-t-elle cessé de donner au monde le spectacle étrange d'une continuelle division ?

Je prends le moment le plus favorable pour vous en représenter le danger,
 q 2 pour

pour vous en inspirer l'horreur qu'elle mérite. Le génie protecteur de notre révolution vient de frapper les derniers ambitieux qui, comme les précédens, n'étaient bons qu'à entretenir cette fatale discorde ; favorisés de quelques talens, ils eussent pu s'en faire honneur en ne les faisant servir qu'au bien public ; mais le bien public n'est qu'un moyen, de plus pour tous ceux qui n'ont en vue que leur intérêt personnel ; c'est dans une République le talisman le plus heureux pour les fourbes ; c'est la religion de l'hypocrite. Instruisons-nous donc par l'expérience, et que désormais aucun de nous ne puisse être la dupe des charlatans.

Après avoir exposé ensuite combien l'union entre tous les membres est nécessaire, Durand Maillanne repousse les soupçons injustes, les défiances qui pèsent, dit-il, sur une partie de l'Assemblée ; tous veulent faire triompher la liberté et la République ; tous veulent la perte des tyrans et des traîtres ; tous veulent le bonheur du peuple ; ils doivent donc s'estimer et s'entendre ; il faut que chacun puisse remplir la mission dont il est chargé, dire librement, hardiment, franchement, ce qu'il croit utile au bien de la patrie. Il faut que la liberté d'opinion la plus illimitée regne dans l'Assemblée.

L'opinant conclut à ce que la Convention charge son comité de législation de lui proposer un projet de dispositions pénales contre ceux qui tenteraient, de quelque manière que ce soit, de s'opposer à la liberté des opinions.

Bourdon de l'Oise. Notre collègue vient de dire une vérité dont toute l'Assemblée est pénétrée. Il n'y a qu'une idée, qu'une opinion parmi nous ; tous les représentans du peuple Français sont réunis pour consolider la République. Quant à la liberté des opinions qu'il a réclamée, ce qui vient de se passer prouve qu'elle existe réellement. Mais il est des maux plus essentiels dont nous devons nous occuper, et auxquels nous devons nous hâter de porter remède. Nous avons été divisés lorsqu'il s'est agi de juger Louis Capet, mais nous ne l'avons pas été quand il s'est agi de Robespierre. L'unanimité la plus belle, la plus touchante, a prouvé quels sentimens nous animent, et n'a pas laissé le moindre soupçon sur nos intentions.

Cependant, il est des intrigans, des monstres, qui ne s'occupent qu'à tacher de semer la division parmi nous. Ils viennent rapporter à la Montagne des propos qu'ils disent avoir été tenus contre elle par une autre partie des membres de la Convention ; ils vont après redire à ceux-ci d'autres propos qu'ils prétendent avoir entendus à la Montagne. C'est ainsi que quatre jours avant la chute de Robespierre, ils répandaient que nous ne voulions abattre ce tyran, que pour en mettre un autre à sa place : d'autres bruits circulent encore ; on a dit à nos collègues que les membres qui siègent à la Montagne s'étaient assemblés particulièrement, qu'ils avaient signé un acte par lequel ils s'étaient engagés de conduire à l'échafaud les soixante députés arrêtés seulement comme suspects, pour avoir signé la protestation du 6 juin ; et par un retour infernal qui ne peut être imaginé que par ces misérables intrigans, ils sont venus nous dire que nos collègues voulaient faire rentrer ces soixante membres dans la Convention, tandis que nous convenons tous qu'ils sont suspects pour avoir signé cette protestation.

NOUS

Nous avons des remèdes à opposer à ces maux, il faut les employer. Depuis trop long-tems aussi les soupçons planent sur les individus. On élève des doutes sur la conduite des représentans du peuple qui ont été chargés de mission ; on dit de celui-là, il l'a mal remplie ; de celui-ci, il a fait des dépenses exorbitantes. Il faut nous épurer, et mettre notre pureté au grand jour. Déjouons les projets de ces esprits infernaux en ordonnant que tous ceux d'entre nous qui ont été chargés de mission, rendront au comité des inspecteurs, qui le fera imprimer, le compte de leurs dépenses, et que pour celles qui doivent être secrètes, ce seront les comités de sûreté générale et de salut public qui en recevront le compte.

Ajoutons à cela une autre mesure également salutaire ; détruisons le fatal décret qui accorde 40 sous pour assister aux assemblées de sections, ce décret qui fut proposé par Danton et autres conspirateurs. Souvenons-nous que lorsqu'à Athènes, Périclès était enfermé pour rendre ses comptes, son fripon de neveu, qui n'avait alors que 16 ans, mais qui avait bien l'expérience de trente années de crime, suscita la guerre du Péloponèse, pour éviter la reddition de ce compte. Il ne faut pas que les représentans du peuple Français marchent sur de pareilles traces, et cela n'est point dans l'esprit d'aucun de nous.

Que le peuple sache enfin qu'il est représenté par des hommes probes, nous lui devons cette consolation. Rendons-lui aussi la liberté de voter dans ses assemblées, en rapportant le décret fatal des 40 sous, décret semblable en tout à celui qui fut rendu à Athènes, lorsqu'Alcibiade eût allumé la guerre du Péloponèse. Alors on ne vit plus les citoyens d'Athènes voter pour la liberté, mais pour Périclès, mais pour la somme qu'il leur faisait donner. Voilà, je le dis avec satisfaction, les seuls maux qui nous désolaient, les seules causes de notre division. Que nos collègues soient sincères, et ils diront qu'on leur a rapporté qu'aujourd'hui était le jour marqué par la Montagne pour faire chasser une partie des membres de la Convention, parcequ'autrefois ils n'avaient pas voté comme nous.

Quelques voix. C'est vrai.

Bourdon de l'Oise. Vous le voyez, c'est ainsi qu'on voulait nous déshonorer pour perdre la patrie ; les faits sont expliqués, la malveillance, la calomnie sont reconnues ; serrons-nous pour sauver la République.

Je me résume à trois points : Reddition devant le comité des inspecteurs des comptes des représentans du peuple envoyés en mission, et leur impression dans le délai d'une décade ; reddition devant les comités de salut public et de sûreté générale, des comptes des dépenses secrètes, et leur impression dans le délai de deux décades ; enfin le rapport du décret des 40 sous.

J'ajoute à ce sujet une dernière considération : s'il y a jamais une cabale ici, elle se réunira aux hommes qu'elle fera payer, et qu'elle aura dès-lors pour point d'appui.

Qui est ce qui a déterminé le mouvement pour la Convention, dans la nuit du 9 au 10 Thermidor ? Ne nous le dissimulons pas, c'est la classe intermédiaire, c'est-à-dire, depuis l'homme qui vit de son revenu jusqu'au celui qui vit du travail de sa journée.

Tous les citoyens sont égaux ; tous doivent de même exercer leurs droits

droits. Le bien de la patrie nous fait une loi de rapporter sur le champ ce décret, et je suis assuré qu'ensuite nous verrons régner la paix dans la cité et parmi nous.

Cambon, Thuriot, Bréard, et Cambacérès ajoutèrent diverses observations à ce que venaient de révéler les deux membres précédens, sur l'inconvénient des assemblées permanentes des sections, sur l'abus du salaire de 40 sols accordé aux citoyens présens à ces séances, et les spéculations de quelques intrigans qui demandaient ces rétributions au nom de 1200 personnes, tandis qu'il n'y en avait jamais plus de 300 présentes. On décréta qu'à l'avenir, il ne serait plus permis de porter d'autre nom que celui de son pere, vû-que tous les scélérats s'étaient parés jusques là d'un nom fameux dans l'antiquité. C'était ainsi que *Couthon* avait pris le nom d'*Aristide*, *Cbaumette* celui d'*Anaxagoras*, *Cloutz* celui d'*Anacharsis*; *Fabricius*, *Publicola*, *Socrate* et *Brutus* avaient récemment servi de masque à un tas de bandits et de voleurs. On décréta que les représentans du peuple envoyés dans les départemens seraient tenus de publier dans un mois le compte de leurs dépenses secrètes et extraordinaires, et celui des fonds qu'ils avaient pris dans les caisses des receveurs de districts. *Bréard* dit à ce sujet : " Sachons " comment une maison dans laquelle on voyait naguères à peine une " chaise et un lit, présente aujourd'hui le spectacle de l'opulence la " plus fastueuse." Plusieurs propositions furent encore faites sur la liberté des opinions, et celle de la presse. Elles occasionnerent une grande agitation. Voici comment tout fut résumé par *Tallien*, dont l'opinion avait alors encore un peu de poids dans la Convention.

Tallien. Il a été fait, dans cette séance, deux propositions qui me semblent devoir être réunies, parce qu'elles tendent à l'affermissement de la liberté publique : c'est la liberté des opinions au sein de la Convention, et la liberté de la presse. Nous devons nous rallier autour de ces principes ; car nous ne pouvons pas nous dissimuler que la liberté des opinions a été long-tems étouffée dans cette enceinte. Elle a repris naissance le 10 Thermidor, et ne doit plus périr. Consacrons-la à jamais, que la terreur n'entre plus ici. Que les représentans du peuple soient toujours eux-mêmes, qu'ils disent toute leur pensée ; démaquons tous les traitres, tous les scélérats, tous les conjurés, tous les fripons, tous les continuateurs de Robespierre.

Depuis le 10 Thermidor, il n'est pas besoin d'un décret pour m'engager à émettre mon opinion : que m'importe la calomnie de quelques hommes que l'opinion publique a notés, les suffisans de quelques aristocrates

toocrates déguisés, de quelques hommes qui rugissent de voir l'autorité s'échapper de leurs mains. Le peuple nous a imposé le devoir de le sauver, il n'y a pas besoin de décret pour cela. Ce décret serait injurieux pour nous et pour la Nation. Montrons que nous sommes déterminés à assurer le bonheur public ; à fonder le regne de la probité, de la justice et de la vertu, mais de la vertu véritable, et non de celle que Robespierre avait mise à l'ordre du jour.

Oui, la liberté de la presse fut long-tems entravée, et depuis que cette question a été agitée récemment, on a émis différentes opinions sur cet objet. On a craint qu'elle ne put se concilier avec le gouvernement révolutionnaire que le peuple veut, que nous voulons tous pour arriver au but désiré, le bonheur des bons citoyens et l'anéantissement des mauvais. Mais on vous a démontré combien ces craintes sont vaines, quels avantages la République en retirerait au contraire. Je pense que la Convention doit passer à l'ordre du jour, parce que si la liberté de la presse fut un instant étouffée, on ne put jamais y porter atteinte.

Dubois-Grancé. L'Assemblée n'a jamais pu mettre en question, si la liberté de la presse serait permise; elle est dans la déclaration des Droits. Il ne suffit pas de l'avoir dans les livres; il faut qu'on puisse en profiter, il faut qu'elle soit au-dessus des atteintes des hommes. La loi contre les calomnieux sera la garantie de la liberté de la presse. Je demande le renvoi au comité pour vous la présenter.

La Convention nationale décréta que le comité de législation lui présenterait incessamment un projet de décret pour déterminer et assurer les effets de la garantie sociale, notamment ceux de la liberté de la presse, en les conciliant avec la force et l'activité du gouvernement révolutionnaire.

Le comité de législation fut aussi chargé de déterminer les caractères de la calomnie, et les peines à infliger aux calomnieux.

Le Cointre de Versailles demanda que l'on étendit aux comités de salut public et de sûreté générale, le décret qui venait de soumettre les représentans du peuple à la reddition de leurs comptes. L'Assemblée eut grand soin de passer à l'ordre du jour sur cette proposition, et cette indulgence doit faire présumer qu'elle rapportera ainsi l'ordre de faire compter tous les commissaires envoyés dans les départemens. Il sera bien plus court d'accuser l'auteur de cette motion d'avoir voulu *diviser* la Convention, que d'exposer le scandale des dilapidations commises, et la prostitution de la fortune publique aux vues particulières. Cette crainte du comité de salut public semble aussi indiquer qu'il est impossible que jamais la presse soit libre, car si elle l'était, et que l'on fut débarrassé de toute crainte, que n'auraient pas à redouter les scélérats qui menent la France, de la publicité des extorsions faites à ces malheureux

heureuses victimes qu'ils pillaient sous la promesse de les sauver, et qu'ils tuaient ensuite pour les empêcher de parler !

Cette séance peut être regardée comme la préface des scènes intéressantes que l'on va lire.

Le 23 ; *Barrère* fit son dernier rapport, au nom du comité de salut public, sur l'attaque faite par l'armée Espagnole du Roussillon, aux ordres du comte de la Union, le 26 Thermidor, 13 Juillet : suivant les lettres des généraux et des représentans du peuple, le général ennemi voulant faire une dernière tentative pour le ravitaillement de Bellegarde, qui était à la veille de succomber, fit faire une attaque combinée sur tous les postes de l'armée Républicaine. Ils conviennent que les dispositions d'attaque étaient aussi savantes que leur exécution fut intrépide. Le combat s'engagea à deux heures du matin, et dura jusqu'à 6 heures du soir. D'abord l'Espagnol eut des succès, força quelques postes, et emporta des batteries : à midi, on se battait corps à corps ; la bayonnette, le sabre, les quartiers de roche faisaient justice des violateurs de la capitulation de Collioure : enfin, le général *Augereau* ayant ordonné un mouvement décisif qui fut exécuté par le général *Mirabel*, les Espagnols repoussés furent obligés de céder, en abandonnant le champ de bataille, et y laissant 2500 hommes tués ; Bellegarde n'a point été secouru. Ce succès n'a coûté à la République que 187 tués et 600 blessés. Le général *Mirabel* a été tué à la tête de sa troupe ; *Augereau* et *Sauret* ont été blessés, ainsi que des colonels et des adjudans généraux. L'Assemblée décréta que le nom du général *Mirabel* serait inscrit sur la colonne du Panthéon, à côté de celui du député *Mirabeau*. Elle a voulu sans doute accoler ainsi les deux extrêmes de la bravoure et de la lâcheté, et présenter d'un même coup d'œil les divers prodiges de la révolution, *frigida cum calidis, bumentia siccis : res mirabiles*.

(Ce rapport a été démenti par la gazette de Madrid ; le général de la Union s'y vante d'avoir remporté une victoire complète, et d'avoir repoussé les Carmagnols à dix lieues de Bellegarde, après leur avoir tué quelques milliers de citoyens. Cette contradiction est beaucoup plus amusante pour un Royaliste qui aime l'erreur qui lui convient, que pour l'historien qui cherche la vérité et qui ne sait où la trouver, ni dans les gazettes officielles, ni dans les gasconades Conventionnelles).

Le général *Dugommier*, qui rendit compte de ce succès, conjointement avec les représentans *Soubrany* et *Milbaud*, n'était point présent le jour de l'affaire. Il était allé inspecter les trois divisions établies ailleurs sur le territoire Espagnol. Pour faire excuser le malheur qu'il avait eu que cette absence forcée l'eut empêché de se trouver à la tête de l'armée des Pyrénées orientales, le jour de la victoire, il fit à la Convention de vives félicitations sur la mort des conspirateurs qui voulaient tourner aux vues criminelles de leur extravagante ambition tous les sacrifices offerts à la souveraineté du peuple, et il l'assura qu'il n'existait pas une armée plus idolâtre que la sienne *des principes*, ni qui eut voué avec plus d'enthousiasme à l'exécution publique et à la mort, tous ceux qui seraient tentés d'imiter le dernier tyran.

Deux membres du conseil général de la commune d'Avignon, vinrent en députation, pour représenter qu'à la nouvelle de la chute du tyran, les aristocrates de Vaucluse avaient relevé la tête, et qu'on avait été obligé de sévir contre eux. Ils conclurent leur discours par demander que la méfiance, l'ame du gouvernement Républicain, tint sans cesse l'œil ouvert sur cette espèce exécrable digne de la sévérité la plus inflexible.

Ces Messieurs d'Avignon trouverent un antagoniste dans la personne de *Rovere*, (ci-devant le Marquis de Fontvielle). Il les dénonça comme des brigands, des sbirres de guillotine, espions de *Couthon*. Celui qui venait de porter la parole était greffier du tribunal révolutionnaire d'Orange qui avait lancé sous le regne de *Robespierre* douze mille mandats d'arrêt contre les habitans du département de Vaucluse. Il avait reçu une pension de 900 livres, et une gratification de 44 mille livres, pour avoir eu une carabine qui lui créva dans le main, en brisant la porte d'une maison de campagne qu'il enfonçait pour la voler, tandis que les freres d'armes de *Rovere*, c'est-à-dire la bande de Jourdan, autrement l'armée de Montoux, mouraient par le plomb meurtrier des Carpentassiens, en 1790. Ces deux gaillards passerent, par décret, de la barre à la prison, le séquestre fut mis provisoirement sur leurs biens, et le scellé apposé sur leurs papiers, ce qui est bien différent du baiser fraternel et de la mention honorable à quoi ils s'attendaient. Ce que c'est que de mal prendre son tems !

Colonie de S. Domingue.

Des colons de St. Domingue furent ensuite admis à la barre.

Le citoyen Verneuil porte la parole. (Ce citoyen Verneuil était un Chevalier de S. Louis, habitant de la partie du Nord. Il présidait la société populaire du Cap en 1792. Ce fut lui qui vint à la tête du club prendre le général d'Esparbès dans son bain, et le forcer à s'embarquer pour France, où ce malheureux vieillard a pourtant trouvé le moyen d'esquiver la guillotine. Verneuil fut déporté ensuite lui même par les commissaires *Santhonax* et *Polverel*, comme soupçonné d'avoir assemblé une troupe blanche, contre les mulâtres que les commissaires protégeaient.)

Les malheureux colons de S. Domingue, dit-il, toujours restés fidèles à leur mere patrie, toujours jouets et victimes de toutes les factions qui se sont succédées pour opérer la ruine de cette intéressante possession, se présentent devant vous, pour implorer cette justice à laquelle les enfans de la République ont des droits égaux.

Ce ne sont point les membres du club Massiac que vous voyez ; nous les avons dénoncés et nous les avons abandonnés à la justice nationale.

Depuis assez long-tems, Citoyens représentans, l'opinion publique est suspendue sur les événemens qui ont préparé et consommé la ruine de Saint-Domingue. Le tems est arrivé où la nation Française doit enfin connaître ceux qui lui sont restés fidèles, ou ceux qui ont trahi sa confiance. Nous avons été opprimés, assassinés, et cependant nous sommes accusés ! Nous n'en sommes pas étonnés, car les traîtres qui savent méditer des crimes, savent aussi calculer les moyens d'échapper à la vengeance.

Aujourd'hui, citoyens représentans, que les principes ont triomphé des individus, nous parlerons avec la hardiesse que la vérité inspire ; nous prouverons à la République entière, que *Santhonax* et *Polverel*, aussi méchans qu'atroces, n'ont fait égorger, déporter ou fuir les plus zélés défenseurs de la Colonie, que pour la livrer plus sûrement à l'ennemi ; qu'ils se sont approprié les richesses de ce pays par les moyens les plus infâmes ; que, loin de pacifier ces malheureuses contrées, ils ont entretenu la révolte de ces hordes sauvages qui, depuis le commencement de la révolution, combattent pour le roi et pour la royauté ; qu'ils ont armé les citoyens de toutes les classes les uns contre les autres ; qu'ils ont fait bombarder la ville du Port-au-Prince, et l'ont successivement imposée à trois contributions considérables ; qu'ils ont fait piller *Jacmel*, et fait distribuer à chacun des dragons d'Orléans la somme de 1800 livres.

Que le 20 Juin 1793, ils ont fait incendier la ville du Cap, que les habitans de tout âge et de tout sexe, poursuivis par les assassins, armés par eux mêmes, ont été tués ou mutilés sur les débris fumans de leur propre

propre toit. Que plusieurs, pour se soustraire à tant d'horreurs, se sont volontairement donné la mort, notamment la femme Coste, qui, après avoir vu égorger son mari, eut le féroce courage de saisir les deux enfans dont elle était mère, lia le plus jeune sur son sein, jetta le plus âgé dans la mer, et s'y précipita avec lui, pour se soustraire aux cruautés de ces cannibales dégouttans de sang. Qu'ils ont ordonné la fouille de cette ville pour s'emparer des richesses qui pouvaient y être cachées, et dont les sommes sont évaluées à 200 millions d'or ou d'argent.

Que pour laisser la Colonie sans aucune espèce de défense, ils ont voulu faire brûler la flotte de la République, et ont donné dans tous ses ports les ordres les plus précis pour couler bas les vaisseaux de l'état qui s'y présenteraient. Que partout où ils ont porté leurs pas, ils ont été précédés ou suivis par la mort, le pillage et l'incendie.

Qu'ils sont les complices des Béhague, des Rochambeau, avec lesquels ils entretenaient une correspondance suivie, &c. &c. &c.

Santhonax et Polverel s'efforcent de persuader maintenant que pendant leur séjour à Saint-Domingue ils se sont constamment occupés à propager et à établir les principes de liberté qui sont la base de la révolution Française, et que le mal qui s'y est opéré était indispensable. Au lieu de mentir avec impudeur, pourquoi n'avouent-ils pas qu'à peine furent-ils débarqués sur la plage de Saint-Domingue, que le président de l'assemblée leur déclara que les Colonies, instruites du décret qui accordait la liberté générale des negres, étaient déterminées à donner à la nation la preuve de leur entier dévouement.

Polverel, Santhonax et Ailhaud, en réponse à ce qu'ils venaient d'entendre, publièrent la proclamation suivante :

“ Citoyens de toutes les classes, les commissaires civils vous annoncent qu'ils ne reconnaissent que deux classes d'hommes, les libres et les esclaves ; qu'ils regardent l'esclavage comme absolument nécessaire, l'esclave comme le seul agent qu'on puisse employer à la culture, et qu'à l'assemblée coloniale constitutionnellement établie, appartient seule de prononcer à cet égard. Ils protestent devant l'être suprême, en présence de tous les citoyens, qu'ils sont venus pour faire respecter ces principes ; qu'ils périront, s'il le faut, pour les défendre.”

La proclamation du 3 Décembre 1793, confirme de nouveau ce que vous venez d'entendre, lui donne même de l'extension ; et si, au mépris de leurs sermens, ils se sont déterminés à la faire publier en 1793, sans en avoir le droit, leur unique but alors était d'assouvir leur insatiable cupidité au milieu d'une guerre civile préparée depuis long-tems par leur scélératesse ; de réunir plus facilement, à l'aide du trouble et du carnage, une masse d'or assez considérable pour les mettre à même, suivant les circonstances, d'augmenter à leur gré le nombre de leurs partisans ; enlever à la Colonie, par la mort ou la fuite, ceux qui par leur courage et leur énergie auraient anéanti leurs projets, et de consommer sans obstacle l'infâme trahison méditée par Pitt, préparée par Blanchelande et ceux qui les ont précédés.

Citoyens représentans, la République entière frémissait d'indignation, quand les menées atroces des grands coupables qui ont lâchement abu-

fé de sa confiance lui seront dévoilées. Elle demandera hautement la punition des traîtres, quels qu'ils soient, parce que la justice nationale, qui plane également sur toutes les têtes la balance à la main, ne met dans ses plateaux, ni des poids inégaux, ni des mesures différentes ; qu'elle regarde d'un œil pénétrant, sévère, impartial, ceux qui la réclament, et ne fait acception de personne.

Si les preuves écrites que nous avons entre les mains, dont ils nous ont fourni eux-mêmes la majeure partie, et avec lesquelles nous voulons les confondre, étaient insuffisantes, il s'élèverait, de tous les coins de la France, dix mille individus qui viendraient attester ce que vous venez d'entendre ; cependant ils sont libres, et leurs victimes sont dans les fers !!!

Accusateurs et accusés, ne doivent-ils pas jouir des mêmes avantages que leurs ennemis ? C'est d'après ce principe que nous réclamons avec confiance la liberté provisoire des commissaires de S. Domingue, que nous demandons qu'ils soient entendus contradictoirement, ainsi que les pétitionnaires, avec Santhonax et Polverel, que les scellés appelés sur les archives de S. Domingue soient levés, que les colons puissent s'en servir pour terrasser leurs oppresseurs, et les convaincre d'imposture et de calomnie.

N.... Je convertis en motion la réclamation des pétitionnaires de Saint-Domingue, et je demande que la Convention, qui a mis à l'ordre du jour la justice et la bienfaisance envers les patriotes, et la sévérité contre les ennemis de la révolution, ordonne que ces pétitionnaires soient entendus contradictoirement avec Page et Brullé, qui sont en état d'arrestation. Il est tems de déchirer le voile jetté sur la situation des Colonies ; des milliers de familles ont été victimes de ces manœuvres. L'or a coulé à Paris comme à S. Domingue ; trois cens colons sont persécutés par une faction liberticide. Il faut punir les auteurs de tant de maux.

N.... Je demande que les deux colons qui ne sont en état d'arrestation que parce qu'ils sont colons, soient mis en liberté.

Cette proposition est décrétée.

N.... En conséquence du principe qui vient de guider la Convention pour la mise en liberté de ces deux individus, je demande l'élargissement de Raymond, homme de couleur.

Monefier. Il y a dans cette affaire trois partis bien prononcés ; le parti des commissaires du pouvoir exécutif, le parti des colons, et le parti de l'opposition contre les colons ; les commissaires du pouvoir exécutif sont en liberté, les colons viennent d'y être mis, il faut donc, pour remplir les devoirs de l'impartialité, que Raymond, membre de ce parti d'opposition, obtienne aussi son élargissement.

La mise en liberté de Raymond est décrétée.

Beley, homme de couleur. Vous devez savoir que les colonies sont perdues. Qui est-ce qui les a perdues ? Sont-ce les colons ? sont-ce leurs agens ? Oui : quels étaient ces agens ? Des Galiffet, des Page, des Brullé, un tas de colons qui étaient à Paris. Page et Brullé sont

sont des scélérats. La justice et la probité sont à l'ordre du jour, mais non l'indulgence pour des hommes couverts de crimes.

N.... Les colons ont fait toutes les horreurs qui ont désolé les colonies. Bouillé avait fait passer à S. Domingue son neveu, qui a égorgé tous les amis de la Révolution. Où est la Luzerne ? où est Lacroix ? C'était lui qui avait envoyé Rochambeau. Tous ces traîtres ont livré nos colonies aux Anglais, et se sont enfuis à Philadelphie. Les deux partis sont devant vous ; prononcez avec justice et connaissance de cause.

Pelet. La Convention ne peut se dispenser de renvoyer toutes les propositions aux comités de salut public, de marine et des colonies, en les invitant à en faire promptement le rapport. C'est dans le silence de la méditation et de l'étude que nous devons nous occuper de la grande question des colonies. Tous ceux qui ont réfléchi sur cet objet savent combien la République a été trahie. Il y a dans les comités des documens immenses ; il faut que la Convention puisse les connaître. Je ne donnerai pas plus d'étendue à ma motion. Je demande le renvoi de toutes les propositions aux deux comités de salut public, de marine et des colonies, pour en faire le rapport dans le plus bref délai.

Turreau. J'appuie la proposition. Tout ce qu'on vient de dire doit donner à la Convention de justes inquiétudes sur le caractère moral des colons.

Thuriot. On m'annonce qu'on vient de prononcer la mise en liberté de Page et de Brullé. Je n'étais pas à l'Assemblée ; c'est au moins une mesure précipitée ; il y a eu des papiers envoyés en masse considérable ; nous avons plusieurs indices qui démontrent que Brullé était intimement lié avec Robespierre. Je demande le rapport de votre décret. Il n'y a point de doute qu'il ne faille rendre justice à tout le monde ; mais il ne faut point rétrograder, il ne faut pas s'exposer à mettre des individus innocens sous l'oppression pour faire triompher des scélérats ; il y a ici encore une erreur de fait relativement à Sauthonax et à Polverel. Ils ont été entendus au comité, on a fait un rapport, on leur a donné Paris pour prison ; mais les faits sont différens. Page et Brullé sont à Paris depuis long-tems, et presque tout prouve qu'ils n'ont pas dit la vérité. J'insiste pour le rapport du décret.

Cambon. Depuis que la législature est en séance, on a distribué, de la part des colons, des foules de papiers, et dernièrement encore une lettre imprimée, que Page et Brullé n'ont pas désavouée, et dans laquelle on appelait les Anglais au secours des colonies.

La Convention rapporte son décret, et renvoie toutes les propositions aux comités de salut public, de marine et des colonies.

Séance du 23. Le changement survenu dans l'organisation des comités révolutionnaires, et la suppression des assemblées de sections permanentes, obligeait la Convention à décréter de nouvelles formes pour les passeports. Il fut arrêté qu'à l'avenir, les personnes qui voudraient
aller

aller et venir librement, pourraient recevoir leur passeport au comité civil de la section seulement, sans qu'il fut besoin d'en référer à l'assemblée générale, et que ces passeports ne seraient plus visés que par le comité révolutionnaire de l'arrondissement, le *visa* du département étant aboli. Cette multitude de formalités qui étaient nécessaires ci-devant, sont une nouvelle preuve de l'espèce de liberté dont on jouissait à Paris.

Le député *Turreau* voyant la petite réputation que se faisaient tous ceux qui venaient injurier la mémoire de *Robespierre*, voulut à son tour lui donner son coup de pié. Il monta sur de grandes échasses, et prononça pompeusement un discours digne d'un écolier de rhétorique. Il débuta par cette phrase poétique. "*Robespierre, Couthon, et S. Just,*" monstres que la nature, pour le bonheur de l'humanité, ne produit qu'à longs intervalles, *ont vécu....* Je propose à la Convention de déclarer par un décret philanthropique le principe sacré de la constitution républicaine ; *le peuple Français honore la vieillesse et le malheur.*" Cependant cette belle éloquence n'aboutit à autre chose qu'à demander que les septuagénaires détenus fussent élargis par les comités révolutionnaires ; sans pourtant y comprendre ces vieillards conspirateurs qui, blanchis sous les forçats, devaient expier sur l'échafaud leur longue et criminelle existence. Ainsi, ajouta l'écolier *Turreau*, nous aurons honoré la vieillesse et le malheur. La Convention qui n'entendait rien à la logique ni à la rhétorique de *Turreau*, passa à l'ordre du jour, motivé sur ce que les lois avaient suffisamment pourvu à l'élargissement comme à la punition des jeunes innocens, et des vieux coquins.

On lut la rédaction du décret qui défend de prendre d'autres noms que le sien propre. La peine de la contravention est six mois d'emprisonnement, et l'amende du quart de son revenu. La récidive sera punie de la dégradation civique.

Un citoyen, de Genève, nommé *Reybaz*, auteur de quelques livres sur la jurisprudence, ministre envoyé par cette République pour la représenter auprès de la Convention, porteur de lettres de créance signées le 18 Mai par les Sindics et le conseil de Genève, fut admis dans le sein de la Convention. Il n'avait pas osé se présenter encore, mais l'accueil fait au citoyen *Monro* des Etats Unis, l'encouragea après trois mois à se faire reconnaître. Peut-être aussi la dernière révolution faite à Genève par les manœuvres de *Soulavie*, l'engagea-t-elle à présenter alors ses lettres de créance, afin d'obtenir une influence qui lui permit de ren-

dre

à rendre quelques services à ses compatriotes opprimés. Quelque fut ce motif de sa démarche, humanité ou folie, repentir ou enthousiasme, voici le discours qu'il prononça.

« Citoyens représentans du peuple Français, le choix que la nation Genevoise a fait de moi pour la représenter auprès de la nation Française, a vivement ému ma sensibilité, mais elle est affectée plus vivement encore aujourd'hui, que je suis admis devant vous pour vous faire hommage au nom de Genève des sentimens de respect et d'attachement dont elle est pénétrée pour la République Française, et vous demander en retour cette bienveillance, cette fraternité si nécessaire à notre bonheur.

Dès long-tems les deux états sont unis par des rapports de localité, des intérêts communs, de nombreux traités et d'anciens services réciproques. Ces liens se resserrent davantage à cette époque glorieuse de la liberté, faite pour unir plus étroitement tous les peuples qui la chérissent.

Ces principes de justice nationale adoptée par vous, vous voulez qu'ils fondent non-seulement la morale, mais la politique qui est la morale des peuples.

Vous avez déclaré les droits de l'homme ; vous déclarez aujourd'hui les droits des nations.

En admettant semblablement devant vous et le représentant d'une vaste confédération et celui d'une petite République, vous proclamez ce principe ; c'est qu'il existe une égalité politique des nations, comme il existe une égalité civile des citoyens. C'est que les états ne doivent pas seulement être considérés sous le rapport de leur étendue et de leur force, mais sous le rapport de leur souveraineté et de leur indépendance, et que partout où se trouve la liberté politique, là se trouve aussi la dignité nationale.

C'est ainsi, citoyens représentans, qu'une grande nation est plus grande encore, quand elle professe des principes purs, et qu'elle en fait une application si franche et si solennelle.

Vous avez voulu aussi vous rappeler dans cette circonstance le rôle qu'ont joué la Suisse et Genève dans les fastes de la liberté. Vous avez vu cette petite peuplade à l'extrémité du lac Léman, chasser, il y a plus de deux siècles, et son prince évêque et son duc usurpateur, et fonder la liberté de penser et d'écrire sur les débris de la superstition et de l'esclavage.

Dès lors, la liberté dans Genève a souvent été opprimée de fait ; mais son feu sacré ne s'est jamais éteint dans le cœur de ses enfans ; et d'époque en époque, il s'est fait jour par des explosions qui faisaient reculer d'un siècle l'aristocratie. Vous avez jetté un œil de complaisance sur le berceau de l'auteur d'*Emile*, cet Hercule de la politique qui en a balayé les immondices. Vous avez rapproché, par la pensée, des deux extrémités de la Suisse, deux grands instrumens de la liberté, la plume de Jean-Jacques et la fleche de Guillaume Tell.

Oui, ces honorables souvenirs se sont retracés dans votre esprit, à l'idée de la République qui m'envoie, et vous la récompensez en un jour dans

dans la personne de son représentant, de tout ce qu'elle a fait pendant des siècles pour la liberté.

Si je pouvais, citoyens représentans, me distraire d'un sentiment si doux, et qui occupe mon cœur tout entier, je tirerais de cette cérémonie simple et touchante une conséquence que sans doute vous ne repousserez pas : c'est qu'il n'existe de vraie, de sincère communication que de peuple à peuple ; et certes, ces communications sont si douces, ceux qui en sont les organes y trouvent une satisfaction si pure, qu'il suffirait aux froids ambassadeurs des princes d'en jouir un seul jour pour se dégoûter à jamais de leurs missions et de leurs maîtres.

Oui, c'est dans le sein d'une représentation nationale qu'on sent combien il est petit, ridicule même de ne représenter qu'un seul homme. Peuples d'Europe ! vous aurez tous un jour vos vrais représentans au milieu de vous, vos vrais envoyés chez les Nations. C'est ici, c'est au milieu des représentans de la Nation Française, qu'après avoir brisé les armes que vous agitez aujourd'hui vainement contre elle, vous lui porterez vos prochains hommages, et vous viendrez solliciter son alliance.

Vous y serez entraînés par de grandes leçons, et forcés par de grands besoins, tandis que nous, anciens enfans de la liberté, nous ne faisons que suivre ici les mouvemens de notre cœur et des habitudes qui nous sont chères.

C'est à ces sentimens, citoyens représentans, que je me livre maintenant avec effusion.

Fortifier les liens qui unissent les deux Républiques ; concilier de plus en plus leurs intérêts respectifs ; écarter tout ce qui pourrait s'interposer entre elles, pour altérer la pureté de leurs vœux et de leurs intentions mutuelles ; enfin, m'emparer de toutes les circonstances propres à donner à un grand peuple, dont Genève ambitionne l'estime et l'amitié, les preuves d'un attachement et d'une fraternité sinceres, tel est le but de ma mission au milieu de vous ; telle est la nature des pouvoirs qui me sont remis, qu'il me sera si doux et si glorieux d'exercer, et que je soumetts à votre approbation.

Ce n'est point ici le moment de vous parler des efforts de la fourberie et de la calomnie liguées pour déchirer notre République, et diviser deux peuples amis ; vous êtes aussi bien convaincus que moi, que toute division entre la France et Genève est impossible ; et l'expérience nous apprend que les succès des méchans ne peuvent être de longue durée.

Citoyens, j'ai une telle idée du caractère des représentans d'une si puissante Nation, que le seul sentiment qui me reste à exprimer ici, est celui de la plus entière confiance, car ils sentent, ces représentans, que la puissance ne se montre jamais d'une manière plus respectable et plus digne d'elle, que par ses égards pour la faiblesse ; et que la vraie grandeur, lors même qu'elle est généreuse, croit n'être que juste.

Cette harangue fut suivie de la lecture des lettres de créance, du baiser fraternel du président, de la reconnaissance du caractère de l'envoyé, de l'installation du drapeau Genevois dans la salle de la Convention, et d'un décret qui ordonna qu'il fut fait dans dix jours un rapport sur la translation des cendres de J. J. Rousseau au Panthéon.

Séance

Séance du 24 Août.

La séance de la veille avait été consacrée en partie à admettre les Gè-nevois à la fraternisation. Celle de ce jour vit la Convention s'occuper avec tendresse des pauvres et des cochons. Elle entendit un rapport de *Coupé de l'Oise* sur l'injustice que la féodalité avait comise envers les pauvres, en croyant que la propriété des forêts emportait celle des glands et de la faine qu'ils produisaient. Il proposa qu'il fut libre à tous particuliers d'aller ramasser les faines, les glands, et les fruits sauvages dans les bois et forêts ; et que les troupeaux de porcs pussent y être admis après le 10 Brumaire seulement. On ajourna cette proposition.

Les malheurs de Lyon vinrent alors à l'ordre du jour. Une pétition fut présentée au nom de plusieurs habitans de cette ville, pour demander justice des vexations qu'ils éprouvaient. “ Trente-neuf citoyens, dit “ l'orateur chargé de la pétition, avaient été acquittés par la commif- “ sion populaire établie en cette ville ; on les retint en prison, et quel- “ que tems après, on les traduisit au tribunal révolutionnaire de Pa- “ ris, espérant qu'ils seraient frappés par cet instrument des vengeances “ de Robespierre.” L'orateur demanda la mise en liberté de ces trente neuf victimes.

Fouché de Nantes voulant peut-être faire oublier, ou rejeter sur *Robespierre* toutes les cruautés dont il se rendit coupable à Lyon, ajouta au tableau que la députation avait fait de l'infortune de ces trente-neuf Lyonnais, en disant qu'ils avaient déjà été jugés et acquittés du crime de rébellion ; qu'ils étaient néanmoins, depuis trois mois, chargés de chaines ; que dans leur trajet de Lyon à Paris, ils avaient été couverts de flots d'outrages et de menaces ; enfin, qu'une de ces 39 victimes s'était vu arracher l'enfant qu'elle tenait sur son sein, que cet enfant n'avait plus qu'un souffle de vie, et que le lait qui le nourrissait s'était changé en un poison brûlant pour la mere.----La Convention ordonna leur mise en liberté.

Un député nommé *Pelet* prit occasion de là pour revenir sur l'état malheureux de cette triste ville, aujourd'hui Commune-Affranchie. “ Cette Commune, dit-il, payait autrefois des impositions très-consi- “ dérables ; ses manufactures alimentaient le commerce de toute la “ partie méridionale de la République, et fournissaient des moyens de “ subsistance

" subsistance à un grand nombre de familles qu'elles faisaient travailler.
 " Or tout le monde fait que depuis huit mois tout est entièrement pa-
 " ralyse à Commune-affranchie. Je ne fais pourquoi, depuis que la
 " ville rébelle de Lyon a été frappée par la foudre nationale, on ne
 " s'est occupé que de châtier les coupables sans secourir les faibles,
 " les indigens et les patriotes, qui ne peuvent vivre si les travaux ne
 " sont point ravivés dans cette commune. Je demande que la Con-
 " vention se fasse rendre compte des causes qui ont empêché la levée des
 " scellés apposés chez une multitude d'habitans de Commune-affran-
 " chie...." Sur cette observation, il fut décrété que le comité de
 salut public ferait dans dix jours un rapport sur la ville de Lyon.

Mallarmé fut dénoncé ensuite par des pétitionnaires du département
 de la Meuse, pour y avoir été l'agent et le complice de *Robespierre*,
 pour y avoir fait déporter des prêtres assermentés et même mariés, des
 jeunes gens de 20 à 25 ans, des vieillards de 70 à 80, pour s'y être
 laissé influencer par un intrigant qui lui servait de secrétaire, et dictait
 les arrêts de proscription. Entre mille traits qui l'ont fait connaître,
 eût la dénonciation, un seul montre comment il remplissait la mission
 qu'il tenait de *Robespierre*. A Sarguemines, ce jeune-homme prenait
 des informations sur le civilisme de tels et tels. Est-il riche, deman-
 dait-il en parlant d'un certain *Lallemand*? Assez riche---Bon, bon,
 voilà un héritage pour la République. Et le lendemain, *Lallemand*
 fut arrêté et conduit à Paris, où il fut guillotiné quinze jours après....
 Cette pétition, appuyée par un membre de la Convention, fut renvoyée
 au comité de sûreté générale, qui fut autorisé à surseoir à l'exécution
 de tout arrêté pris par le député *Mallarmé*.

Saint-Just et *Lebas* avaient, lors de leur mission en Alsace, livré au
 tribunal révolutionnaire, des fournisseurs des armées, des Juifs chargés
 des approvisionnemens. Quatre d'entr'eux avaient été condamnés à des
 peines afflictives et à des amendes d'environ 600 mille livres. *Merlin*
de Douay fit annuler ce jugement, et mettre les condamnés en liberté.
 Bel exemple d'une justice qui varie selon la faction dominante !

La nouvelle organisation des comités révolutionnaires fut remise alors
 sur le tapis. *Goupilleau* le rapporteur, lut d'abord le premier article,
 qui portait que les membres des comités révolutionnaires dans les dé-
 partemens seraient nommés par les représentans du peuple ; et par le
 comité de sûreté générale, dans ceux où il n'y aurait point de repré-
 sentans. *Châles* s'éleva, avec quelques applaudissemens, contre cette
 mesure

mesure aristocratique ; il prétendit qu'il n'y avait pas d'inconvéniens pour le gouvernement révolutionnaire à ce que le peuple fut appelé à choisir les individus qui devaient composer ces comités.--- Cette proposition, qui semblait faire un appel aux assemblées primaires, et arracher ainsi une portion de la souveraineté à la Convention, déplut souverainement à *Cambon*, qui objecta avec violence à *Maître Châles*, qu'il avait dit lui-même autrefois qu'il n'y avait presque pas de patriotes à Lille ; et il le somma de déclarer si, y étant encore envoyé, il laisserait au hasard le choix des comités révolutionnaires. *Châles*, piqué au vif, se plaignit que, dans une discussion libre, on se permit des personnalités qui plaçaient un opinant sous les poignards de ceux qui ne pensaient pas comme lui. Il s'indigna qu'on put lui faire un crime de son opinion dans le sanctuaire de la démocratie pure ; que la seule manière de ne point avoir, dans les comités révolutionnaires, des aristocrates déguisés, était de les faire composer par le choix du peuple ; que l'expérience prouvait que lorsqu'il arrivait un représentant dans une ville, ce n'était point l'ouvrier ni l'artisan occupés pour la République, ou leur famille qui venaient l'entourer, que c'étaient toujours des intrigans, des muscadins, des aristocrates qui l'accaparaient : en conséquence il demanda l'ajournement. *Charlier* combattit *Châles*, en s'appuyant sur la circonstance ; il prétendit qu'il serait dangereux d'avoir recours aux élections populaires dans un moment où tant d'aristocrates sortis des prisons avec les patriotes pouvaient inquiéter la patrie ; il compara cette motion à l'appel au peuple proposé par *Guadet* et *Vergniaux*, et au projet de *Robespierre* et *Couthon* de réunir les assemblées primaires. *Gaspilleau* résuma tout, et dit :

On vous propose de convoquer les assemblées primaires ; mais la révolution est-elle donc faite ? Nous avons douze cens mille hommes sur nos frontières, et pourquoi ne propose-t-on pas que ces armées se réunissent pour émettre aussi leur vœu sur la composition des comités révolutionnaires ? *Châles* a-t-il perdu de vue qu'une assemblée chargée de faire passer un empire aussi étendu que celui de la France, de l'état monarchique à l'état démocratique, doit avoir entre les mains tous les moyens de le faire ? Si ce principe est contesté, je descends de la tribune. (Non, non, s'écrie-t-on de toutes parts.) Si donc la Convention doit être le centre du gouvernement révolutionnaire, il faut que ce soit elle qui le dirige. Dans combien de départemens n'y a-t-il pas encore d'aristocrates, d'intriguans ? Dans combien de départemens, des hommes ne sont-ils pas seuls en possession de parler dans les sociétés populaires et dans les assemblées du peuple ? eh bien ! ce seraient ces gens qui dirigeraient tout, si vous adoptiez le mode qu'on vous propose.

Je vais vous en prouver le danger par un exemple récent :

Dans une commune des environs de Paris, certain conseiller, ci-devant seigneur de l'endroit, avait tellement égaré les citoyens, qu'un grand nombre d'entre eux, bons patriotes d'ailleurs, mais trop confians et trop peu éclairés, vinrent au comité solliciter son élargissement. Ainsî, vous le voyez, l'influence des richesses, les souvenirs de l'existence passée d'un homme, souvenirs qui se retracent quelquefois à l'idée des hommes faibles, peuvent souvent abuser les patriotes et les rendre dupes des fripons. Je pourrais vous citer plusieurs faits de ce genre. Il faut que la Convention se prononce ; il faut qu'elle dise si elle veut un gouvernement révolutionnaire. (Oui, oui, s'écrient tous les membres en se levant.)

La forme proposée par *Goupilleau* passa, ainsi que les autres articles dont nous avons parlé précédemment. Voilà bien décidément la souveraineté arrachée au peuple par la Convention, sans aucun mouvement pour l'en empêcher. Cependant il est bon de connaître une opinion qu'émit à ce sujet le député *Ruelle*. Elle servira au tableau des mœurs et de l'état de la France dans les six premiers mois de cette année.

Par la nouvelle, organisation des comités révolutionnaires, vous privez de leurs emplois plus de cinq cent mille individus. Parmi ces fonctionnaires publics, il en est sans doute qui ne sont pas sans reproche mais on ne peut se dissimuler que la masse a concouru à sauver la République. Eh bien, Citoyens, les membres qui sortiront des comités révolutionnaires, doivent être mis sous la protection spéciale de la nation. Si vous n'adoptez pas cette mesure, ces citoyens deviendront l'objet des passions particulières, des vengeances et des haines. Il faut bien peu connaître le cœur humain pour croire que tel qui a eu son père, son parent, son ami jeté dans les cachots ou conduit à l'échafaud sur la dénonciation d'un comité révolutionnaire, ne conservera pas de haine contre les membres de ces comités, et ne cherchera pas à s'en venger d'une manière éclatante, si vous ne mettez un frein à ces ressentimens. Citoyens, les passions agiront encore avec plus de force dans les petites villes, et pourront y allumer le feu de la guerre civile. Je propose, pour éviter ce malheur, de décréter que les nouveaux comités révolutionnaires ne pourront décerner de mandats d'arrêt contre les membres des comités anciens, pour des causes antérieures à la cessation de leurs fonctions. Je ne veux pas que les membres de ces comités qui se seront conduits comme des scélérats, qui auront exercé des vengeances particulières, restent impunis ; mais je veux qu'avant de les faire arrêter, on en réfère au représentant du peuple sur les lieux, ou au Comité de sûreté générale ; par cette mesure, vous ne nuisez pas à la chose publique, et vous empêchez le mal que les haines et les vengeances produiraient infailliblement, si vous n'y mettiez obstacle.

L'ordre du jour fut alors une dénonciation de *Ricord* le représentant, et du banquier *Haller* fournisseur à l'armée du midi, pour concussions et dilapidations. Les griefs principaux étaient.

I. D'avoir

- I. D'avoir arrêté qu'on leur enverrait tous les mois 12 millions en numéraire.
- II. De s'être adressé à des Juifs du Languedoc et de Provence, qui avec des assignats achetaient de l'or, *trois fois au dessus de sa valeur*, et l'exportaient.
- III. D'avoir tiré des soies du midi, afin de les faire passer à l'étranger, et d'avoir ainsi dépouillé les manufactures, et ôté le pain aux ouvriers.
- IV. D'avoir mis en réquisition toutes les huilles de France, pour les déposer à Gènes.
- V. Enfin d'avoir laissé émigrer *Haller* à Gènes.

Ricord se justifia provisoirement en niant presque tout. Il se plaignit que le comité de salut public l'eut chargé exclusivement de la surveillance des subsistances de trois départemens, et que pour nourrir 500 mille hommes, et une armée de 75 mille, il ne lui eut donné que du blé à prendre sur les brouillards de la Loire. Il interpella ses collègues *Barras* et *Fréron* de déclarer s'ils n'avaient pas eu comme lui les plus grandes inquiétudes pour ces trois départemens et pour l'armée ; si, sans la prise de Toulon, l'armée d'Italie n'eut pas été obligée de rétrograder ; il dit que la réquisition d'huile n'avait eu lieu que pour les besoins de l'armée ; que la seule exportation qu'on se fut permise, avait été celle de quelques vins étrangers que l'on avait trouvés à Oneille, et qui furent transportés à Gènes, où ils produisirent 100 mille livres qu'on employa à acheter du blé dont on manquait ; qu'on avait si peu reçu de numéraire, qu'il avait fallu faire fondre l'argenterie des églises pour nourrir le peuple ; que ce n'était pas sa faute si *Haller* avait été prévenu de son accusation avant lui, que sans cela il aurait été le premier à le faire arrêter, mais que le voyant partir pour Gènes, accompagné d'un certain *le Camus* homme de confiance du comité de salut public, sous le prétexte d'y régler les comptes de la maison *Justiniani*, il n'eut aucun soupçon.

Cette dénonciation n'eut pas d'autre suite.

Séance du 25. L'incendie de la belle bibliothèque de l'abbaye S. Germain des Près donna lieu à *Oudot* d'observer que cet accident devait servir de leçon à un gouvernement qui protégeait les arts et les sciences. “ Sous l'ancien régime, dit-il, on n'estimait les manuscrits “ et les livres précieux, que parce qu'ils étaient rares, et parce que “ leur possession exclusive flattait la puérile vanité de ceux qui les “ avaient

“ avaient réunis. Les Republicains savent apprécier bien différemment les choses ; elles deviennent, quand elles sont bonnes, plus précieuses pour eux, en raison de ce qu'elles sont plus communes, et de ce qu'elles peuvent être utiles à un plus grand nombre d'individus. D'après cela, nous devons multiplier tous ceux de nos manuscrits et de nos livres rares qui contiennent des idées utiles, et des découvertes qui peuvent servir au progrès des arts et des sciences. Point d'accaparement dans ce genre, c'est une véritable aristocratie.” *Oudet* demanda en conséquence que le comité d'instruction publique proposât incessamment le projet d'une commission qui fut chargée d'examiner tous les livres et manuscrits uniques et rares, afin d'en extraire et d'en publier par la voie de l'impression, tout ce qui pourrait être utile aux sciences et aux mœurs.

La proposition d'*Oudet* fut décrétée. Il en arrivera tout ce qui est résulté de semblables décrets passés sous les deux assemblées précédentes. On ordonne les plus belles choses et rien ne s'exécute, tandis que sous l'ancien régime on ne décrétait rien, mais on exécutait en silence, sous la direction du bon et savant *M. de Bréquigny*, l'examen et l'impression de tous les manuscrits nationaux que l'incurie Republicaine laisse aujourd'hui brûler ou se détruire. Ah ! si la République Française avait pu exécuter tout ce que les arts attendaient de cette active énergie qu'elle a déployée ailleurs, combien de fautes et de crimes elle eut pallié ! Que de destructions on lui eut pardonné pour une jouissance ! Combien l'Europe savante désirait que l'amiral *La Touche* eut remporté de Naples les manuscrits d'Herculanum, lorsqu'il alla demander je ne sais quelle satisfaction à cette Cour ! Alors ce n'eut point été la France, c'eut été l'Europe qu'il eut indemnisée, l'antiquité qu'il eut vengée, la postérité qu'il eut satisfaite !

Deux pétitionnaires introduits à la barre, y dénoncèrent le citoyen *Maignet*, représentant dans les département des bouches du Rhône, de Vaucluse et de l'Ardèche. Ils l'accusèrent d'abuser de ses pouvoirs pour vexer et désoler les patriotes. Ils dirent que la consternation était générale, que les pères de famille étaient incarcérés, et que chaque jour le sang coulait dans ces départements ; enfin ils peignirent *Maignet* comme un bourreau dévoué à *Robespierre*.

Cette dénonciation fut une pomme de discorde jetée dans l'assemblée. *Bourdon de l'Oise* se plaignit fort de l'abus qu'on faisait du droit de pétition pour venir dénoncer perpétuellement. Il dit qu'au lieu de s'occuper

s'occuper des intérêts du peuple, à l'avenir, les députés qui auraient quelque altercation ensemble se dénonceraient réciproquement, et ces dénonciations continuelles ne produiraient autre chose que l'avilissement de la Convention nationale, tandis qu'un décret portait que la Convention ne recevrait aucune dénonciation directe contre les représentans du peuple, mais qu'elles seraient portées devant les deux comités qui en feraient le rapport, si elles étaient fondées sur des pièces justificatives.

« Il faut dire la vérité, ajouta-t-il en concluant, il ne reste plus qu'une ressource à l'aristocratie, c'est de nous avilir pour engager le peuple à demander notre remplacement dans ce moment difficile, et de perdre la patrie par cette mesure inconsidérée. »

Durand Maillane montra un assez bon esprit dans cette occasion. Il répondit à *Bourdon de l'Oise*, que 30 à 40 lettres confirmaient la vérité de ce qu'étaient venu dire les pétitionnaires; que le droit de pétition était d'autant plus sacré que les comités n'avaient fait depuis un an aucun rapport sur les nombreuses dénonciations qui leur avaient été transmises, et que c'était là ce qui avilissait vraiment la représentation nationale.

Charlier furieux se leva, et dit qu'il était clair qu'on avait formé le plan d'assassiner moralement la représentation nationale. Pour y obvier, il demanda qu'il ne fut permis de dénoncer un membre qu'en sa présence, afin qu'il put répondre à ses accusateurs.

Rovere qui d'assassin de la glacière d'Avignon, est devenu, on ne sait comment, un des dix modérés de la bande de *Tallien*, prit la parole en faveur de ses compatriotes, et les défendit au milieu des murmures et des applaudissemens.

Il est bien étrange, dit-il, d'entendre parler de l'honneur de la représentation nationale, quand, pour soutenir cet honneur, on veut imposer silence au peuple. N'est-ce pas le plus étrange des sophismes que de dire que le pétitionnaire n'est venu ici que pour calomnier un représentant du peuple? Si c'est un calomniateur, il sera puni. On vient vous parler de l'honneur de la représentation nationale, lorsque les départemens du midi sont sous le poignard des assassins, des continuateurs de Robespierre! Est-ce pour nous que le peuple nous a envoyés ici? Non, c'est pour son bonheur, et nous devons mourir plutôt que de porter atteinte à aucun de ses droits.

Tous les patriotes du Midi sont incarcérés, sont guillotins; à Tarascon il y en a 3500 en prison. Mais écoutez une vérité terrible qui vous fera frémir, et dont aucun tyran n'avait encore donné l'exemple jusqu'ici. Ces malheureux sont réduits à une livre de pain par jour;

on leur a enlevé tous les assignats qu'ils avaient, et l'on a défendu à qui que ce soit de leur porter des secours, à peine d'être emprisonnés ; ils sont cependant tous cultivateurs, tous pères de famille.

On vient de vous dire qu'on calomnie un représentant, et qu'est donc toute la représentation nationale vis-à-vis du peuple ! nous devons faire son bonheur, et monter à l'échafaud plutôt que de ne pas remplir notre devoir.

Tel est l'état où se trouve mon département, que les citoyens s'y donnent la mort pour échapper au supplice affreux que leur préparent les continuateurs de Robespierre. Le juge de paix de la commune que j'habite, qui m'a instruit de ces faits, me dit aussi qu'il en a informé les comités de salut public et de sûreté générale. Eh bien, je vous le demande, vous en ont-ils parlé ? Non. Ces notes de désespoir se renouvellaient fréquemment. Lorsqu'on a appris la justice et la bienfaisance de la Convention, la joie est revenue dans les cœurs, et tout le monde compte sur l'équité de la représentation nationale.

Fréron appuya *Kovero* en dénonçant un propos tenu par *Bourdon de l'Oise* ; “ Cet homme, dit-il, nous a parlé du respect que l'on doit à la
“ représentation nationale, et il a dit il y a quelques jours, que la Con-
“ vention qui est composée de 800 membres, n'était pas en état de
“ gouverner : ainsi il a manqué de respect à la représentation nation-
“ ale, en disant que la Convention qui, seule, a abattu *Robespierre*, et
“ sauvé la patrie, ne pouvait pas gouverner. *Bourdon* dit qu'il ne
“ fallait pas de dictateur, mais une dictature ; ces mots sont sortis de
“ sa bouche, et il vient, après cela, parler de respect pour la représen-
“ tation nationale ! Je ne dis qu'un mot ; si la barre est fermée au peu-
“ ple qui vous tend sans cesse les bras, qui n'attend son bonheur que
“ de vous, la liberté est perdue. On ne veut pas que les dénonciations
“ soient entendues ici, mais qu'elles soient renvoyées aux comités ;
“ souvenez-vous que lorsqu'il s'est agi de *Joseph le Bon*, on renvoya
“ aussi au comité de salut public. Qu'est-il arrivé, dans un tems où
“ *Robespierre* dominait, et où l'on vous enlevait les décrets sans dis-
“ cussion ? C'est que le comité de salut public a fait un rapport en fa-
“ veur de *Joseph le Bon*, que la Convention mieux instruite depuis, a
“ envoyé attendre dans les cachots, le jugement de ses crimes.”

Bourdon de l'Oise essaya une apologie qu'il termina par l'assurance qu'il n'avait jamais mérité le nom de continuateur de *Robespierre*---Une voix inconnue l'interrompit pour lui observer que les continuateurs de *Robespierre* étaient ceux qui se faisaient conduire à leurs maisons de campagne dans des voitures escortées par des gendarmes,---*Bourdon de l'Oise*

L'Oise interloqué en revint aux lieux communs des factieux. " Tout ceci dénote, dit-il, à quoi en veulent venir un petit nombre d'hommes perfides ; ils savent très bien qu'il n'y a pas d'autre moyen de contre-révolution que d'appeller les assemblées primaires dans ce moment-ci, et c'est ce qu'on veut opérer. Hier, on faisait une motion qui tendait à cela ; aujourd'hui on dénonce un représentant ; demain, après demain on suivra la même marche ; enfin on fera tant qu'on dégoûtera le peuple de la révolution, et qu'on l'amènera à demander un changement de représentation."

Ici la querelle s'engagea de la manière la plus violente. *Maignet* trouva des défenseurs contre les pétitionnaires et contre *Rouvre*. Ce dernier interrompant les membres fut rappelé à l'ordre. *Louchet* dit au président qu'il eut à faire taire ce *Marquis*. *Elie la Coste* et *Forestier* justifient l'arrêté qu'avait pris *Maignet* en Provence, le 30 Juillet, vu qu'il n'était relatif qu'aux nobles et aux prêtres dont il ordonnait l'arrestation jusqu'à la paix. Ils rappellerent à ce sujet que c'étaient ces deux classes qui avaient livré Toulon aux Anglais et aux Espagnols, qu'ainsi leur collègue avait agi avec prudence. Il ajoutèrent que cette désunion qui faisait de la Convention une arène de gladiateurs, ne tendait qu'à favoriser les projets de *Piut*, à faire perdre à la Convention l'estime du peuple, et à renouveler le système de *Robespierre*, qui dénonçait perpétuellement ses collègues aux Jacobins, et les conduisait ensuite à l'échafaud, après les avoir frappés de l'opinion publique (des Jacobins sans doute) ; mais que le comité de sûreté générale, voyant que toutes ces dénonciations contre les représentants du peuple n'étaient que l'ouvrage de l'intrigue, et l'effet des vengeances, ensevelissait tout dans ses cartons.

On alla chercher au comité les arrêtés signés par *Maignet*. L'Assemblée finit par les approuver. *Maignet*, sort de cette approbation, dénonça à son tour *Rouvre*, comme fauteur des aristocrates, comme leur ayant fourni des passeports, les ayant fait mettre en liberté, les ayant retirés dans une maison superbe dont il avait fait l'acquisition depuis la révolution, &c. La Convention renvoya à ses comités ces dénonciations réciproques. *Charlier* proposa à cette occasion qu'à l'avenir on ne put dénoncer aucun membre absent. Cette motion trouva des contradicteurs, en ce qu'elle portait atteinte au droit sacré de pétition, base de la démocratie. *Thuriot* appuya *Charlier*.

Il faut, dit-il, que le malheur des circonstances nous serve de leçon. Les contre-révolutionnaires ont toujours eu pour système de dénoncer, l'un après l'autre, les représentans envoyés dans les départemens et ceux qui siègent dans la Convention, afin de perdre la République. Ne nous le dissimulons pas, la calomnie fait une impression profonde, et les meilleures justifications guérissent rarement bien la cicatrice qu'elle a laissée. Les dénonciations qui sont faites ici contre des représentans du peuple en mission, sont autant de coups de scudre qui paralysent leurs opérations. L'opinion publique est altérée, l'estime est suspendue sur leur compte jusqu'à ce qu'ils se soient justifiés. S'il était nécessaire, pour quelque mesure importante, d'envoyer des représentans du peuple dans tous les départemens, ou seulement pour établir cette grande chaîne qui ne doit faire de tous les Français qu'une seule famille, tout s'en irait manqué, parce que ceux que vous enverriez auraient été dénoncés et n'auraient plus la confiance publique. Je demande que la proposition de Charlier soit adoptée.

Cette proposition fut renvoyée, ainsi que les dénonciations, à l'examen des deux comités.

La discussion avait été interrompue par une pétition des Jacobins, sur laquelle on passa à l'ordre du jour avec une sorte de mépris. Voici le discours de l'orateur, et la réponse du président :

Raiffon, orateur. Représentans du peuple, la société régénérée des Jacobins de Paris, dégagée des hommes corrompus qui s'étaient glissés dans son sein, rendue à son énergie primitive, vient vous dire des vérités indispensables, vous demander des mesures que le salut public commande ; après chacune des crises qui ont eu lieu depuis la révolution, une réaction s'est fait sentir : ces dangers n'ont été que précaires et momentanés, et jusqu'à présent, le peuple a regagné le tems perdu ; mais jamais cette réaction ne se fit sentir d'une manière aussi terrible que dans les conjonctures présentes.

Nous sommes bien éloignés de douter des sentimens et des intentions du comité de sûreté générale ; mais il conviendra lui-même que dans la multitude des mises en liberté qu'il a prononcées, il en est quantité qui ont fait sortir des maisons d'arrêt des aristocrates prononcés, qui n'usent de la liberté qu'on leur a si imprudemment rendue, que pour conspirer de nouveau contre la République.

Nous venons vous demander l'impression de la liste de ces hommes. (interruption.)

Le crime seul peut craindre la publicité de cette liste ; que l'on ne dise pas que ce sera une liste de proscription ; il n'y aura plus de proscriptions ; les Sylla sont morts, et le peuple n'en souffrira jamais d'autres. Attachez-vous ensuite à établir un gouvernement révolutionnaire qui ne soit ni à la manière des modérés, ni à la manière des continuateurs de Robespierre, mais qui comprime et effraye les fripons, les hommes corrompus, tous les ennemis du peuple, et protège l'innocence !

Le président. La République n'oubliera jamais ce qu'elle doit à la société, si honorablement calomniée par les Rois ; les Jacobins ont puissamment

puissamment contribué à la chute du trône, et dans ce moment beaucoup de ces généreux amis de la liberté cimentent de leur sang les droits du peuple qu'ils ont défendus par leur éloquente et courageuse énergie. Ceux-là surtout ne sont pas les amis de quelques hommes; ils l'aiment, ne voient que la patrie. Ceux-là n'ont pas prêté serment à la commune criminelle, pendant que seule, abandonnée à elle-même, forte de ses principes et de l'amour ardent et du peuple et de la liberté, la Convention nationale attaque, accuse et renverse dans un seul instant, le tyran que des pervers défendaient encore à votre tribune. Vous avez désavoué ces monstres, vous les avez pros crits, ils tomberont bientôt sous le glaive des lois. Faites davantage aujourd'hui; prouvez que vous voulez le gouvernement révolutionnaire qui peut seul conduire à la paix et au bonheur, en donnant l'exemple de votre soumission aux lois, et en dirigeant l'opposition contre les ennemis du peuple et de la représentation nationale. (Vifs applaudissemens.)

Séance du 26. La Convention eut à essayer, à cette séance, un long rapport d'*Eschasseriaux*, au nom du comité d'agriculture. Après des diatribes sans fin sur l'imprévoyance où les monopoles du gouvernement monarchique sous lequel cependant le peuple avait si rarement besoin de s'inquiéter de ses subsistances, tandis que sous le gouvernement révolutionnaire qui dure depuis cinq ans, il n'y a pas de semaine qu'il n'ait eu à redouter la famine, il conclut par un projet de greniers d'abondance qui seraient remplis par des réquisitions. On ajourna toute décision à cet égard.

Ici commença la première des manœuvres qui furent certainement imaginées pour opérer un mouvement dans la Convention, mouvement que dirigeaient sans doute des mains habiles, mais qui ont été déjouées par la force et la nature des choses dans la Convention:

Freron monta à la tribune, et prononça le discours suivant sur la liberté de la presse.

Discours de Freron.

J'ai demandé la parole pour vous présenter le projet de décret, sollicité depuis plusieurs jours par la discussion des sociétés populaires, et par le vœu de toute la France. Ce décret est le moyen le plus efficace; il est le seul que tous les esprits justes apperçoivent pour garantir à la République que sa liberté et ses législateurs ne pourront plus être jamais opprimés.

Mais, lorsqu'une grande nation vient de passer par des crises violentes, il faut se replier sur les événemens dont on a été les témoins et les victimes; il faut en rechercher et en marquer les causes; c'est dans la méditation de l'expérience du malheur que se forment la sagesse et la prudence, qui préparent, pour l'avenir, des destinées plus heureuses. La France et l'Europe, étonnées de l'oppression où ont vécu les repré-

sentans d'un peuple libre, en plaignant nos malheurs, nous demandent aussi compte de notre conduite.

La tyrannie de Robespierre est connue : la Convention nationale doit mettre parmi ses devoirs, celui de faire connaître les moyens par lesquels Robespierre avait usurpé la tyrannie. C'est un grand exemple et une grande leçon pour tous les législateurs, et pour tous les peuples de la terre. Nous devons la recueillir pour nous-mêmes et la donner à tous les autres.

Dans cette immense chaîne d'événemens, accomplis en France dans le court espace de cinq années, et qui tous occuperont les siècles, sous le nom général de *Révolution Française*, on peut compter quatre révolutions qui ont eu des causes, des caractères et des résultats très-distincts, et qui, toutes les quatre, paraissent avoir été également nécessaires pour compléter ou les institutions, ou l'expérience et la sagesse d'une vaste République.

La première révolution est celle qui a anéanti en France l'aristocratie de la noblesse et du sacerdoce : cette double aristocratie, appuyée l'une sur l'autre, avait comme envahi le Ciel et la Terre, sonnée sur des erreurs qui, à force d'être antiques et universelles, paraissaient inséparables de l'espèce humaine ; elle servait elle-même de base à un despotisme, auquel on donnait Dieu même pour fondateur et pour modèle. Ce colosse, depuis environ un siècle et demi, était ébranlé par le mouvement imprimé à tous les esprits : l'Assemblée constituante le renversa dans ses premiers jours, qui furent ses jours les plus purs et les plus beaux.

La seconde révolution est celle du 10 Août ; l'assemblée constituante avait décrété la liberté, et ne l'avait pas donnée. Au milieu d'une constitution dont les auteurs étaient des hommes de loi et n'étaient pas des législateurs ; au milieu d'une constitution faiblement conçue, on avait placé un trône entouré de toute la réalité des forces et de toute la magie des fictions politiques, et, sur ce trône, un roi de race despotique qui n'avait accepté ce qu'on lui laissait de son ancien pouvoir absolu, que comme le meilleur moyen de reprendre tout ce qu'on en avait retranché. Un roi dont les sermens, au nouveau pacte social, étaient évidemment un jeu et des mensonges. Le 10 Août ne décréta point la République, mais il la créa et la proclama même, en quelque sorte, au bruit des canons qui foudroyaient ce roi parjure et conspirateur. La troisième révolution est celle du 31 Mai ; à peine la République était née, l'orgueil de quelques esprits semant la calomnie et la confusion dans cette enceinte, menaçait la France elle-même d'une division de ses parties, qui aurait été sa destruction. Déjà le fédéralisme levait sa tête hideuse et ses bras parricides sur toute la République, comme ces rochers qui, dans les ébranlemens du globe, s'élèvent plus haut encore, et rapprochent leur cime plus près des cieux ; la Montagne, devenue plus sublime dans ces convulsions, étouffe aisément le fédéralisme dans Paris, par elle-même, le terrasse dans tous les départemens par ses nombreux envoyés, couvre tous les édifices et tous les monumens de la République, du dogme sacré de son unité et de son indivisibilité, et devenue invincible par ces triomphes et par cette nouvelle union de l'intérieur, balaye au loin de son sacré de la liberté des invasions qui souillaient les frontières.

Dans

Dans ces trois premières révolutions, la nation a eu à combattre ses ennemis, qui se montraient à découvert : dans la première, ils portaient sur leurs enseignes, *noblesse et clergé* ; dans la seconde, *royalisme* ; dans la troisième, *République fédérée*, et pour la liberté d'un peuple puissant par le nombre, plus puissant encore par l'enthousiasme de la liberté, un ennemi connu est un ennemi vaincu. Après que Charles I. eut perdu la tête sur un échafaud à Whitehall, tous les despotes du Monde auraient vainement tenté de donner un roi à l'Angleterre ; mais un de ceux qui avaient combattu ce roi usurpateur, un de ceux qui le traînèrent à la mort qu'il avait tant méritée, un de ceux dont le nom avait retenti le plus souvent avec ceux de la liberté et de l'égalité, Cromwell fut un scélérat et un perfide, et l'Angleterre, pleine encore d'indépendans et de niveleurs, eut un maître.

Plus heureuse que l'Angleterre, parce qu'elle avait plus de lumières, parce qu'elle était plus digne de l'être, la France devait recevoir aussi cette dernière leçon, elle devait avoir un Cromwell, mais elle ne devait pas avoir un maître.

Les détails de la vie politique du tyran Robespierre, son portrait tout entier, sont réservés à l'histoire ; mais c'est ici que doivent être retracés, dans toute leur horreur, les effets de cette oppression qu'il a fait peser sur nous et sur toute la République, c'est ici qu'il faut rappeler comment, dans cette société de frères et d'amis, d'un geste ou d'un mot, il faisait rayer de la liste des Jacobins, et comment celui qui était rayé de cette liste, l'était bientôt de celle des vivans ; comment, dans son système de tyrannie, artistement gradué, il avait entrepris, sous le prétexte du gouvernement révolutionnaire, de mettre la Convention nationale au-dessus des principes, les deux Comités au-dessus de la Convention, le comité de salut public au-dessus du comité de sûreté générale, et lui seul au-dessus du comité de salut public. C'est ici qu'il faut rappeler comment, dans cette enceinte, où aurait dû se réfugier la liberté des opinions, quand elle aurait été exilée de toute la Terre, pour avoir un avis contre celui de Robespierre, il fallait faire le sacrifice de sa vie ; c'est ici qu'il faut dire comment, digne émule des Sartine et des Lenoir, il avait organisé le plus infâme espionnage, entouré les fidèles représentans du peuple de ses vils satellites ; comment, par ses ordres arbitraires et par les fantaisies de ses haines personnelles, les prisons de la République regorgeaient d'excellens Républicains ; comment, par ses complots, on tendait des pièges aux prisonniers, pour tâcher de leur créer des crimes dans les prisons ; comment il avait supprimé, pour tous les accusés, les défenseurs officieux, très-inutiles en effet devant un tribunal d'assassins ; comment, dans ce tribunal, les arrêts de mort étaient prononcés par des plaisteries et des jeux de mots ; comment ce tribunal ne se donnait même pas le tems de prendre et de distinguer les noms de ceux qu'il livrait en foule et comme *en masse* aux bourreaux.

En traçant ce tableau, ne dois-je pas craindre d'avoir accusé la Convention nationale auprès de la France ; et la France elle-même auprès de l'Europe et de l'humanité ?

N'avons-nous pas à rougir comme à gémir de tant d'excès et de tant de maux que nous avons soufferts ? Représentans de la France, si la vérité nous accusait réellement, loin d'étouffer sa voix, ce serait à nous à la faire retentir de la manière la plus ingénue et la plus terrible :
cette

cette confession magnanime de nos torts serait la garantie la plus sûre que nous pourrions donner de notre immuable résolution à tout réparer, à tout entreprendre et à tout exécuter pour restituer, dans leur sainte puissance la raison, la justice, les lois et l'humanité que des hommes atroces ont foulées aux pieds avec tant d'audace et de légèreté.

Pour assurer le triomphe de la liberté et de l'égalité, pour établir sur des bases inébranlables le gouvernement républicain ; c. r. Citoyens, nous l'avons juré, et nos sermens ne seront pas vains ; jamais les représentans de la Nation Française ne transigeront avec le despotisme, ni avec l'aristocratie ; jamais ils ne se départiront de ces lois justes et sévères qui ont anéanti les coupables espérances de tous les ennemis de la République ; certes, nous voulons que l'innocent, que le faible opprimé trouvent partout l'appui qu'ils méritent ; mais nous voulons aussi que partout les conspirateurs soient poursuivis. Peuple, défie-toi donc de ces hommes perfides qui osent acculer tes fideles représentans ; ils voudraient encore voir pèler sur ta tête le système de terreur et de sang sous lequel tu as gémi trop long-tems ; leur bouche maudit Robespierre, et ses principes atroces sont dans leur cœur ; mais nous saurons démasquer ces lâches hypocrites, et tu verras toujours tes mandataires occupés à affermir ton bonheur et ta liberté.

Peuple, tous les aristocrates, tous les royalistes ne se rassemblent pas sous les mêmes bannières : ils seraient trop promptement anéantis. Robespierre en avait beaucoup dans ses bandes, et fort peu ont jusqu'à ce moment péri sur l'échafaud : leurs armes sont la calomnie ; leur mot d'ordre, la terreur.

Mais ce n'est pas pour votre honneur seulement, ce n'est pas pour l'extrême importance dont il est, que la France et l'Europe pensent bien de vous ; c'est pour la vérité elle-même que je dois et que je veux dire que tout ce que nous avons à réparer et à effacer, sont des malheurs et non pas des torts et des fautes. Le tyran qui opprimait ses collègues, plus encore que la Nation, était tellement enveloppé dans les apparences des vertus les plus populaires ; la considération et la confiance du peuple qu'il avait usurpée par cinq années d'une hypocrisie sans négligence, formait autour de lui un rempart si sacré, que nous aurions mis la Nation et la liberté elle-même en péril, si nous nous étions abandonnés à notre impatience d'abattre plutôt le tyran. (Les applaudissemens se prolongent.) Il nous a fallu rester assez long-tems sous la hache ; il a fallu tolérer et supporter assez long-tems l'oppression universelle, pour que l'oppressé laissât tomber lui-même une partie au moins de son masque. Si, en le frappant, tous les prestiges n'avaient pas été dissipés, ou le coup n'aurait pas été mortel, ou la mort, en lui arrachant le trône, lui aurait érigé un culte, et sur l'autel que la Nation en deuil lui aurait élevé, un ambitieux capable des mêmes complots et des mêmes forfaits aurait jeté les fondemens d'un trône et d'une tyrannie peut-être indestructibles. Nous n'avons renversé le tyran et la tyrannie que depuis le 9 Thermidor ; mais avec quelle certitude et de combien de manières la ruine et la mort étaient préparées depuis deux mois, depuis surtout cette nouvelle organisation de son tribunal révolutionnaire, qui n'était que l'organisation d'un massacre journalier : depuis ce prétendu décret du 22 Prairial, que l'infâme avait rédigé en descendant de la montagne, où il avait parlé de l'éternel, et qui est le plus grand outrage

trage qui ait jamais été fait à la raison et à la justice humaine au nom du ciel et des tyrans de la terre.

Au milieu de cette consternation générale, où la douleur errait sans voix et sans larmes, on démêlait et on distinguait aussi de tous côtés le désespoir qui méditait en silence; on ne se parlait plus, mais comme par la crainte de laisser échapper les desseins qu'on avait conçus, plus de cent poignards étaient éguilés : cet assassinat patriotique était le devoir, surtout des représentans de la patrie. Le tyran lui-même était accablé par ces pressentimens qui ne sont que le sentiment juste de ce que nous annonçait tout ce qui nous entourait : du fond de sa conscience remplie, non pas de remords, mais d'effroi, venait se placer sans cesse en désordre dans tous ses discours, la mort qu'il avait tant méritée : il cherchait sa sécurité dans le supplice de tout ce qui pouvait éveiller un seul de ses soupçons ; et plus il faisait tomber de têtes, plus il voyait la mort sur la sienne. Le châtimement qui allait fondre sur lui de tous côtés, il l'a reçu de la manière la plus solennelle et la plus exemplaire. La liberté de la France n'était pas assez désespérée pour en être réduite à se relever et à se venger par un assassinat. C'est ici même, c'est dans ce sanctuaire auguste de la liberté nationale, c'est par les lumières et par la vertu unanime des représentans du peuple, que le tyran a été démasqué, arrêté, combattu, envoyé à l'échafaud. Aussitôt qu'elle a pu agir sans danger pour la liberté elle-même, la Convention nationale a renversé et puni la tyrannie en quelques heures, et l'histoire dira aux siècles futurs, attentifs à ces grands événemens, si les aréopages et les sénats les plus augustes ont jamais déployé tant de génie, de courage et de magnanimité, que la Convention nationale dans cette nuit mémorable du 6 au 10 Thermidor.

A l'instant même où, par des actes sublimes, vous arrêtez une tyrannie dont le cours a été moins long qu'affreux, par votre sagesse vous avez corrigé quelques-uns de ces désordres horribles qu'elle avait introduits dans la République : cette horde d'hommes sanguinaires, qui avait été instituée en jury d'assassinats, n'a plus exécuté de sa mission, que l'ordre d'envoyer à la mort ces mêmes tyrans dont ils étaient les créatures et les bourreaux à gages.

La liberté, cet attribut sacré du genre humain, ne punira plus ses ennemis en France que par les oracles d'une justice aussi sainte qu'elle même, et vous avez rendu à la République et à la révolution un tribunal digne de les défendre et de les venger. Ces prisons, qui ne s'ouvraient que pour recevoir de nouvelles victimes, ou pour les envoyer à la boucherie, se sont ouvertes pour rendre à la liberté, aux larmes de leurs familles et de leurs amis, ces milliers de citoyens de tout sexe et de tout âge qu'on avait pu jeter dans les cachots, et contre lesquels on n'avait pu énoncer même un motif de soupçon. Vous avez su restituer dans toute son efficacité ce principe sans lequel il n'y a plus ni justice, ni lois, ni ordre social ; que *l'autorité faite pour protéger la liberté des individus ne peut y porter atteinte, que sur des motifs qu'elle spécifie et qu'elle communique au prévenu*. Vous ne vous êtes pas bornés à corriger les vices les plus monstrueux de l'état des choses où nous avons été plongés ; vous avez porté le remède dans la profondeur de leur source, et à l'oppression tyrannique d'où tous étaient sortis ; vous avez régulé un gouvernement dans lequel la puissance nationale sera assez centrée

centrée pour anéantir tous les tyrans, et assez divisée pour n'être jamais lui-même une tyrannie.

Nous devons aux événemens seuls un avantage qui est fait pour ajouter infiniment à tous ceux qui sont déjà nés, et qui naîtront de votre sagesse. La Convention nationale, dans les dangers même qui l'ont menacée de sa ruine, a acquis une existence plus étendue et une intégrité plus grande de ses membres. Toutes les divisions se sont effacées dans le péril commun, et par le courage que tous ont fait éclater également pour sauver et la Convention et la République. Les divisions étaient nées de la manière différente dont on avait opiné sur la mort de Capet. Les divisions doivent être anéanties par le sentiment et par la manière uniforme dont on a voté la mort de Robespierre.

Pour remplir un si grand devoir, ils ont échappé aux pièges que le traître leur tendait avec adresse : ils ont rejeté l' Alliance perfide qu'il leur présentait : il les invitait à sauver la République en le sauvant : et eux, pour sauver la République avec nous, ils ont unanimement voté pour le mettre dans les cachots, hors la loi, et sur l'échafaud. Vous qui, dans une occasion si importante, vous êtes élevés à toute la hauteur des fonctions législatives, vous êtes aussi rentrés par là dans l'exercice entier de ces fonctions que vous n'avez jamais perdu. Il n'y a plus ici que la Convention, et tout est également Convention. Vous devez qui n'apportiez à vos délibérations que des votes, la République vous l'ordonne, apportez-y vos lumières. Sur le cadavre abhorré du tyran que nous avons frappé, jurons une paix qui ne sera plus rompue, et que l'union sincère des cœurs ramène parmi nous ces combats heureux des esprits et des opinions qui enfantent les vérités sublimes, les lois sages, la prospérité et le bonheur des Nations. Hâtons-nous de mettre à profit cette rénovation de nos sentimens et de nos ames pour achever les travaux législatifs que la République a commandés à la Convention. Que nos conceptions sociales soient aussi neuves et aussi grandes que nos victoires. Tandis que nos armées triomphantes promettent la foudre sur les trônes ébranlés des despotes de l'Europe, répandons les lumières et les exemples des belles institutions sur les Nations, que nous poussons à la liberté par leurs défaites mêmes.

Mais pour tracer, dans toute son étendue, cette carrière de nouveaux travaux, et pour la parcourir à la fois rapidement et sagement, il faut avant de l'ouvrir, appeler par un décret tout ce qu'il y a de lumières dans la France au secours de ses législateurs. Vous comprenez que je parle ici de la liberté de la presse. Oh ! combien nous avons dû être malheureux, puisqu'après cinq années d'une révolution, commencée par les lumières que la presse avait répandues sous les yeux mêmes des despotes, puisqu'après avoir joui pendant quatre années de la liberté la plus indéfinie de tout penser, de tout dire, de tout écrire, de tout imprimer, après avoir inscrit cette liberté dans la Déclaration des Droits de l'Homme, comme le plus sacré de tous les droits, et comme le plus inviolable et la plus invincible protection de tous les autres, nous nous trouvons réduits à demander encore un décret sur la liberté de la presse. Il est donc vrai qu'elle n'existait plus !

J'honore trop la Convention nationale, et j'ai trop étudié l'esprit et la suite de ses lois pour demander s'il en est une qui ait aboli la liberté de la presse. Non, aucun de vos lois n'a pu enlever au peuple, votre
souverain

souverain et votre commettant, la jouissance du premier des droits de l'homme.

Mais ce tyran, pour qui rien n'était sacré que son orgueil, a également foulé à ses pieds et les droits de l'homme et vos lois. Par lui, ont été envoyés à la mort, des hommes qui n'avaient commis d'autre crime que d'avoir imprimé leurs pensées, dans le tems où les excès même de cette liberté avaient la protection et la garantie de toutes les lois et de tous les pouvoirs.

Aussi artificieux que cruel, il ne disait pas : *Il n'est plus permis d'imprimer*, mais la hache était sur toutes les têtes qui auraient usé de cette liberté. Ce que n'osaient plus, sur les trônes de l'Europe, les héritiers du despotisme qui était depuis plusieurs siècles dans leurs familles, lui qui se nommait parmi les fondateurs d'une République, il l'osait ; et combien il avait raison de croire que ce forfait lui était nécessaire pour accomplir tous ses autres forfaits ; pour faire rétrograder la liberté, il fallait bien qu'il fit rétrograder les lumières qui en avaient été l'origine.

Si la presse était restée libre, cette foule de citoyens irréprochables qui, par ses ordres et par ses satellites, étaient entraînés chaque jour de leurs foyers dans les prisons, des prisons sur l'échaffaud, auraient fait entendre leur voix : ces détails de toutes les horreurs commises dans les prisons, auraient été mis sous les yeux d'une Nation sensible : ces outrages sanglans faits tous les jours à la justice, à l'humanité et aux lois, par les assassins qu'il appelait un tribunal, auraient retenti à toutes les heures, et dans ce sanctuaire et dans toute l'étendue de la République ; et non seulement tout ce qui portait un cœur humain, mais les pierres mêmes se seraient émues et soulevées contre ce monstre qui, en phrases élégantes, venait vous parler de la morale et de la vertu, tandis qu'il étouffait toutes les voix qui vous auraient parlé de ses innombrables forfaits.

Ainsi le tyran avait étouffé en même tems, et la liberté des discussions par laquelle la Convention aurait pu le dénoncer à la Nation, et la liberté de la presse par laquelle la Nation l'aurait dénoncé à la Convention. Cet exemple terrible nous apprend combien la liberté de la presse est nécessaire pour effrayer, pour dévoiler et pour arrêter les complots des ambitieux.

Tout nous apprend encore combien elle est nécessaire pour maintenir, dans une législation représentative, les vrais attributs de la démocratie, et pour rassembler autour des législateurs toutes les lumières qui sont indispensables pour établir, dans une vaste démocratie, l'ordre avec l'égalité, et une sécurité parfaite avec une liberté très-étendue. L'essence de la loi est d'être l'expression de la volonté générale, et le résultat indispensable du système représentatif, quoique le plus rapproché de la volonté du peuple, c'est de faire des lois qui ne sont encore l'expression réelle que de la raison et du vœu de huit cents membres d'une Assemblée nationale.

Par la liberté de la presse, ce défaut de la représentation s'efface, ou du moins se corrige ; par elle, la Nation toute entière, si elle ne concourt pas à l'émission des suffrages, peut concourir aux délibérations qui les préparent ; par elle, tous les citoyens, s'ils ne font pas entrer leurs pensées dans les lois, peuvent les faire entrer dans l'esprit des législateurs ; par elle enfin, les représentans et les représentés tendent sans

cesse à se confondre, et la démocratie existe chez une Nation de 25 millions d'hommes, quoiqu'il n'y ait que huit cens législateurs.

Quelle magnifique entreprise que celle d'une démocratie de 25 millions d'hommes, tous parfaitement égaux dans leurs droits naturels, dans leurs droits civils, dans leurs droits politiques ! Jamais, dans aucun des siècles connus par l'histoire, rien de si beau n'a été tenté sur la terre ; les vœux mêmes et les pensées des hommes de génie, ces pensées, traitées si souvent de chimériques, ne sont allées jusques là : Platon, Montesquieu, Rousseau, étaient presque effrayés de cette conception.

Nous avons eu le courage de former et d'exécuter ce plan sublime ; mais songeons qu'il ne peut se consolider que par la réunion de toutes les lumières. Ces lumières, où existent-elles ? nulle part encore : il faut donc les faire naître ; il faut les demander à tout ce qui pense dans la Nation, à tout ce qui pense dans l'Europe, à tout ce qui pense sur la terre entière. C'est la liberté indéfinie de la presse qui seule peut imprimer à tous les esprits ce mouvement qui les seconde tous : c'est la liberté indéfinie de la presse qui met en relation et en commerce d'idées et de vues, les philosophes de tous les pays, et les législateurs d'un peuple : c'est par la liberté de la presse, enfin, qu'on peut réunir, pour les lois d'une seule Nation, toutes les lumières et toutes les forces de l'esprit humain. Ainsi, elle sera pour faire échouer les entreprises des ambitieux les plus adroits ; elle est nécessaire pour donner au gouvernement représentatif les caractères essentiels de la plus pure démocratie ; et par elle, les législateurs, au milieu du torrent des affaires journalières qui les entraînent, voient arriver devant leur esprit le résultat varié et profond de tous les esprits qui pensent et méditent sur la terre. Décréter donc que la presse est libre ; mais déclarez en même temps que quiconque veut opposer quelque limite ou porter quelque atteinte à cette liberté, a des vérités à étouffer, des mensonges à faire prospérer. Déclarez que tout corps législatif, tout comité gouvernant, tout pouvoir exécutif, tout fonctionnaire qui, par décret ou voie de fait, tenterait de supprimer ou de borner la liberté de la presse, se constitue par cela même en état de conspiration contre le peuple et contre la République. Je ne veux pas nier que ce flambeau du genre humain, que ce soleil, en quelque sorte, des esprits, soit pour éclairer les gouvernemens, dans les routes où il y a quelques ténèbres, confusion et désastre ; je ne veux pas nier que, dans les mains de quelques incendiaires, ce flambeau ne devienne un instrument nuisible de leurs passions ; mais l'astre du jour aussi, en versant sur tout le globe des torrens de lumière, élève les vapeurs qui obscurcissent quelques vallées, qui font éclater quelques orages. Mais voudriez-vous pour cela qu'on allât éteindre le soleil sur la voute du ciel ?

La liberté de la presse n'existe pas, si elle n'est pas illimitée ; toute borne en ce genre est un anéantissement. Qu'aujourd'hui même cette source de lumières qui jaillit incessamment de la liberté de la presse, soit donc ouverte et sur ce sanctuaire des lois et sur toute l'étendue de la République ; et à la clarté dont par elle nous serons environnés, agitions toutes les grandes questions de l'organisation qui ne sont pas encore décidées, ou qui ne l'ont pas été, à la satisfaction des patriotes les plus éclairés de la France et des sages de l'Univers.

Le tribunal révolutionnaire et la police générale exigent encore d'autres dispositions de vous. La police des peuples ignorans et barbares ne fait que précipiter dans les cachots, et leur justice ne fait que donner la mort. Chez les peuples éclairés sur l'art social, dans les gouvernemens qui connaissent la nature humaine, et qui savent la contenir comme la diriger, une surveillance habilement distribuée et placée, dispense de la rigueur de tant d'emprisonnemens ; et des peines savamment et heureusement graduées sur tous les degrés des délits, rendent la peine de mort d'autant plus terrible, qu'elle est plus rare. Quel mépris on a affecté parmi nous pour ces maximes ! dans quelles horreurs ce mépris nous a précipités ! Que notre propre expérience, qui nous a coûté si cher, nous ramène donc enfin à ces principes éternels que le génie des Montesquieu et des Beccaria avait tirés de l'expérience des siècles ! Croyons avec eux que la terreur des supplices s'évanouit dans leur fréquence, et que pour faire craindre beaucoup la mort, il faut la donner moins. Ce n'est pas la hache qui tombe toujours, c'est la hache qui est toujours suspendue, que l'imagination et l'œil n'osent fixer ; et les supplices multipliés, en rendant les scélérats plus intrépides, peuvent détruire au fond des âmes chez tout un peuple ces affections tendres et sublimes, ce sentiment exquis d'humanité, le principe, la fin et la perfection de toutes les vertus sociales.

Je demande que vous ordonniez à votre comité de législation de vous présenter, dans un travail prochain, un plan de police et de surveillance active, qui tienne sans cesse sous les yeux des magistrats de la République tous ceux dont la vie ou les discours peuvent exciter un soupçon. C'est la faiblesse, le désordre et la paresse du gouvernement qui remplissent les prisons et les cachots. Un gouvernement qui a de l'ordre, de la vigilance et de l'énergie, se sert de la société elle-même pour y contenir, sans les en arracher, tous ceux qui sont les objets d'une méfiance légitime.

De bonnes patrouilles évitent des combats sanglans ; les patrouilles sont une pensée et une surveillance militaire ; et peut-être le chef-d'œuvre des institutions d'une République encore en état révolutionnaire, est un bon plan de police et de surveillance, des patrouilles civiles, en quelque sorte, qui sont sans cesse des rondes. Avec ces mesures, nous aurons la sécurité, et avec la sécurité, nous pourrions déjà, et dès ce moment, nous occuper de la prospérité nationale.

Mais rappelons-nous que, de toutes les prospérités d'une nation libre, les lumières sont les premières de toutes, puisqu'elles sont naître toutes les autres, et qu'elles apprennent à en jouir.

Quel vaste champ de discussions lumineuses et de belles lois présentent à vos esprits tous ces objets que je n'ai fait qu'indiquer et dénombrer rapidement ; et quel touchant spectacle vous allez offrir à la France, lorsqu'en vous occupant ainsi de toutes les parties de sa félicité, vous lui montrerez, par la réunion des efforts de tous, que la Convention, après tant d'orages, est enfin à jamais une et indivisible comme la République !

Voici le projet de décret que je vous présente :

Art. I. La presse est libre : dans aucun temps, pour aucun motif,

et sous aucun prétexte, elle ne recevra aucune atteinte ni effet rétro-actif.

II. Tous corps législatif, tout comité gouvernant, tout pouvoir exécutif, tout fonctionnaire qui, par décret, arrêté ou voie de fait, arrêtera ou gênera la liberté de la presse, se mettra et se déclarera, par cela seul, en état de conspiration contre les droits de l'homme, contre le peuple et contre la République.

III. La Convention nationale renvoie à son comité de législation les projets de travaux présentés dans le discours ci-dessus.

Ce discours fut fréquemment interrompu par des applaudissemens unanimes.

La motion de *Fréron* causa une grande agitation dans l'assemblée. On demanda à aller aux voix sur le projet de décret. On s'y opposa, en disant que la liberté de la presse était déjà consignée dans la déclaration des droits de l'homme. Quant aux moyens de garantir cette liberté, les uns la voulaient indéfinir, et disaient qu'on trouverait toujours des prétextes pour persécuter l'écrivain courageux qui publierait sa pensée; d'autres disaient que si on l'accordait sans restriction, les partisans du royalisme et de la Vendée pourraient impunément imprimer leurs opinions contre-révolutionnaires; que d'ailleurs on n'était point dans des tems ordinaires; que les comités de surveillance n'étaient pas dans la déclaration des droits, mais que pourtant on les avait jugés nécessaires; qu'il n'y avait rien de si dangereux que d'établir ainsi certains principes vagues qui, selon les hommes et les circonstances, pouvaient devenir des couteaux à deux tranchants: que c'était ainsi que *Robespierre* avait fait décréter la liberté des cultes, et qu'il n'avait permis ensuite que le sien, à la suite du système de terreur qu'il avait introduit en France, &c. &c. Le résultat de ce beau discours fut que la question serait renvoyée à l'examen du comité de législation.

Voilà une première victoire du parti Républicain, et révolutionnaire, sur celui du modérantisme. On jugea bien moins la question que l'homme qui la posait. C'était ainsi que dans l'assemblée constituante, lorsqu'un membre du côté droit ouvrait la bouche, il était sûr d'avance d'être désapprouvé. Si l'abbé *Maury* eut proposé la République, on eut vu un piège dans sa motion; ainsi l'on vit dans celle de *Fréron* le retour de l'*ami du Roi*, des *Actes des Apôtres*, et du *Journal à deux Liards*, et la Convention qui a tout le gouvernement, fit beaucoup mieux que les assemblées précédentes qui n'en voulaient que la moitié. Elle scarta tout net une question qui pouvait troubler l'exercice de son autorité,

autorité, mais elle convint que cela tenait aux circonstances. Reste à savoir combien elle peut faire durer ces circonstances.

Séance du 27. On renvoya à l'examen des comités de la guerre et de salut public, une lettre du citoyen *Coste*, pasteur de l'église protestante Française de Charlestown, qui offrait à la Convention la découverte d'une espèce de feu Grégeois que rien ne peut éteindre, qu'un canon de 24 peut lancer à 300 pas, qui peut brûler toutes les marines de l'Europe en un jour, enflammer même une muraille pour une demi-heure, enfin porter la nuit par son odeur et sa flamme le désordre dans une armée. Le citoyen *Coste* promettait dans la lettre de perdre la vie plutôt que de révéler son secret, si la Convention rejetait son hommage. On observa qu'un nommé *Delille* ayant proposé à Louis XV. cet instrument terrible, le tyran lui même avait défendu qu'on en fit usage. Qu'auraient dit les révolutionnaires, si une pareille découverte avait été faite et proposée aux puissances alliées par un pasteur de l'église Romaine ! Mais le citoyen *Coste* était protestant !

Des pétitionnaires de Moulins vinrent ensuite dénoncer *Forestier*, comme agent de *Robespierre* dans les départemens, et coupable d'une multitude de vexations. *Forestier* fut obligé de se justifier, et dit entre autres choses qu'il n'était accusé que parcequ'il avait rendu la liberté aux patriotes, et donné ordre d'arrêter et de conduire à Paris deux enfans de la famille de Bourbon, dont le pere Bourbon Busset était émigré, et qu'on traitait avec une distinction offensante, les laissant jouir d'une pension de mille livres, et différenciant en tout la manière dont on se conduisait avec eux de la manière dont on traitait les enfans des patriotes. *Forestier* dénonça ensuite le pétitionnaire, comme un intrigant, un concussionnaire, et même un voleur de mouchoirs. Sans autre examen, on renvoya celui-ci au comité de sûreté générale. Cette dénonciation amena une discussion sur la quantité d'étrangers et de femmes qui siégeaient dans la Convention, et qui joints aux nombreux commis des bureaux, faisaient que la salle ressemblait à une halle publique. On décréta de faire de nouveaux billets d'entrée. Les inspecteurs de la salle furent chargés du reste.

Séance du 28. La prise de Valenciennes, annoncée la veille par le télégraphe, et confirmée le matin par un courier, remplit, avec la nouvelle de la prise de l'Ecluse, le commencement de cette séance. 227 pièces de canon, 1000 bêtes à corne, 1100 émigrés, et 800 milliers de poudre,

poudre étaient, suivant le rapporteur, le fruit de cette étonnante capture.

Le Gointre de Versailles demanda que la parole lui fut accordée le lendemain à deux heures, “ pour donner, dit-il, à la Convention nationale, lecture de faits précis contre sept de nos collègues, dont trois “ membres du comité de salut public, et quatre de celui de sûreté générale. Je demande cette heure, afin qu'ils soient prévenus et pré- “ sents, conformément à vos lois et à mes principes. Et comme le “ soupçon ne doit planer que sur ceux dont je me propose de dévoiler “ la conduite, je les nomme en ce moment : *Billaud-Varennes, Collot- “ d'Herbois, Barrère, Vadier, Vouland, Amar, et David.* Garder “ le silence sur la conduite de ces collègues, ce serait s'en rendre le “ complice. Quelque pénible, quelque douloureuse que cette tâche “ soit à mon cœur, j'ai résolu de la remplir ; c'est à vous, citoyens “ collègues, qu'il appartiendra de prononcer.” Sa demande lui fut accordée, non sans avoir causé beaucoup de trouble et d'étonnement.

Une pétition de la section du Muséum, (les Thuilleries) qui demandait que le peuple lui-même en assemblées primaires, nommât les membres des comités révolutionnaires et les officiers municipaux de la commune, vint encore agiter les esprits. On fit venir promptement des députations de différentes sections pour dénoncer celle du Muséum ; en représenter les membres comme des intrigans et des contre-révolutionnaires qui voulaient compromettre la représentation nationale ; prier la Convention de surmonter toute fausse honte, et de déclarer qu'elle était fermement résolue de rester à son poste ; lui dire qu'au milieu d'une révolution, ayant quatorze armées sur pied, le salut public exigeait que le peuple laissât, momentanément et avec confiance, dormir un des droits les plus essentiels de sa souveraineté, sans pour cela en faire l'abandon, &c. &c.

Le président fit à ces députations une réponse collective qu'il est bon de connaître.

Nous sommes venus prendre les rênes d'un gouvernement malheureux, sur les ruines d'un trône soudoyé par le peuple tout puissant. Mille dangers, l'ennemi aux portes, les factions déchirant le sein de la patrie, rien n'a intimidé vos fidèles représentans.

Leur premier pas dans la carrière fut de proclamer la République ; l'an second ils jurèrent la mort de quiconque prétendrait gouverner, ils ont tenu leur parole.

Vingt-cinq millions d'hommes voulaient une constitution populaire
et

et purement démocratique..... Les factions sont anéanties, les fédéralistes écrasés, les trahisons et les traîtres déjoués, l'aristocratie désespérée; la ligue des Rois vaincue; les patriotes, plus dangereux, démasqués et punis; et le peuple reçoit et accepte cette constitution, dont l'exécution est le terme de tant de travaux.

Ce palladium de la liberté, ce livre saint, vos représentans le confieront-ils à la garde des ennemis qui voulaient ravir le fruit de six années de travaux et de combats? Non, ils le conserveront au peuple, ils le conserveront à douze cens mille citoyens qui triomphent des Rois, et qui ne veulent, pour prix de leur sang, que la puissance de la constitution.

Ce dépôt sacré restera sous la garde du gouvernement révolutionnaire jusqu'à la paix; vous en accélérerez le moment, citoyens, en secondant le zèle de vos fidèles représentans; je vous invite, en leur nom, aux honneurs de la séance.

Ce fut sous ces malheureux auspices que *Tallien* monta alors à la tribune pour prononcer le beau discours que l'on va lire.

Discours de Tallien.

Tallien. L'organisation de vos comités est terminée. Le gouvernement va reprendre sa marche; toutes les parties de l'administration publique surveillée d'une manière plus active, vont enfin remettre à flot le vaisseau de l'état si long-tems battu par toutes les factions.

Mais nous ne devons, nous ne pouvons pas nous le dissimuler, l'ombre de Robespierre plane encore sur le sol de la République; les esprits si long-tems divisés, si violemment agités par le génie infernal de ce tyran de l'opinion, de cet ennemi déclaré de la liberté de son pays, ne sont point encore rapprochés comme le désirent tous les bons citoyens. Quelques dissentimens sur l'adoption de quelques mesures, sur l'application actuelle de quelques principes, ont pu faire concevoir un instant d'espérance à nos ennemis communs. Il faut donc s'expliquer aujourd'hui avec franchise; il faut dans cette enceinte, où les complots liberticides de Capet et de Robespierre ont été découverts et punis, déjouer aussi les projets de l'aristocratie malveillante; il faut par une exposition loyale de nos sentimens, prouver à la France et à l'Europe entière, que nous sommes dignes de représenter 35 millions d'hommes, et d'assurer leur bonheur, après avoir établi et consolidé la liberté publique.

Il faut surtout que l'on sache que la Convention nationale est fermement déterminée à soutenir le gouvernement révolutionnaire.

Il faut enfin réduire au silence ces hommes pour lesquels diviser est un bonheur, et calomnier un besoin.

Il faut apprendre à ceux qui parlent d'un cinquième acte révolutionnaire que la Convention nationale seule opérera ce dénouement, et qu'il ne sera terrible que pour les mauvais citoyens, les intrigans et les fripons.

Depuis la mémorable époque du 9 Thermidor, la Convention nationale a beaucoup fait sans doute, mais il lui reste encore beaucoup à faire.

Il est tems enfin que l'état d'oscillation dans lequel nous vivons depuis trois décades, cesse. Il est tems que nous nous occupions du bonheur public, et non de querelles particulières. Il est tems que nous enlevions aux ennemis de la révolution leur dernier espoir, celui de détruire la représentation nationale.

Je viens aujourdhuy à cette tribune vous apporter le résultat de mes réflexions. Puissent les principes que je vais développer, devenir le point de réunion de tous ceux qui m'entendent. Puissions-nous dans cette séance voir s'éteindre toutes les animosités, toutes les passions ! Puissent tous les sentimens, toutes les opinions venir se confondre dans l'unique amour du bien public et dans la stricte observation de nos devoirs.

Le peuple Français appréhende que la Convention ne soit à la veille d'éprouver une nouvelle secousse, et ses débats me paraissent avoir tous les caractères qui ont toujours précédé celles qu'elle a essuyées : des causes secrètes se mêlent aux causes apparentes qui la préparent ; les causes secrètes sont, d'un côté, l'aversion et le ressentiment excités par les hommes qui ont partagé la tyrannie de Robespierre ; de l'autre, l'aversion, la crainte ou l'envie qui animent contre ceux que l'on fait disposés à combattre ses émules en tyrannie ou ses égaux en cruauté.

Les causes évidentes sont la différence des opinions établies sur le système que doit suivre désormais le gouvernement : savoir, s'il continuera d'entretenir la terreur dans les esprits, où s'il reposera sur la justice.

Les causes évidentes de scission sont envenimées par les causes secrètes, et portent en elles-mêmes un principe de violente explosion ; un simple dissentiment, s'il se prolongeait, s'il se reproduisait fréquemment, s'il travaillait sans cesse plus ou moins sourdement dans toutes les délibérations, suffirait pour tout renverser, parce que dans la République toutes les têtes sont pour ainsi dire imprégnées de poudre, et que les moindres étincelles que jetteraient à droite ou à gauche les discussions de la Convention, mettraient inévitablement le feu dans quelque partie de la République ; qu'alors la Convention se trouverait forcée de prononcer au gré des passions, des haines et des ressentimens, et pour cela de frapper encore sur elle même.

Il est d'une souveraine importance de prévenir de tels événemens ; le moyen d'y réussir est d'éclairer sans délai, mais d'éclairer à fond et solennellement la question qui divise les esprits.

L'on convient généralement qu'il faut un gouvernement révolutionnaire ; on convient en même tems qu'on veut la liberté, qu'on veut la justice ; mais on n'est pas d'accord sur la question de savoir ce qui est révolutionnaire sans être tyrannique, et terrible sans être injuste ; tout consiste donc à déterminer nettement ce qu'on entend par *gouvernement révolutionnaire*.

Loin de nous, dans cette discussion, tout ce qui tient aux individus. Il faut rappeler les principes, et les placer comme des jallons qui doivent diriger notre marche dans la route révolutionnaire que nous avons à parcourir.

Entend-on par gouvernement révolutionnaire, un gouvernement propre à achever la révolution, ou bien agissant à la manière de la révolution ? ces deux sens sont fort différens.

Qu'est-ce

Qu'est-ce qu'agir à la manière de la révolution ?

C'est le mouvement de retourner en-dessus ce qui était en-dessous.

L'acte de la révolution Française a donc consisté à mettre sous le pied du peuple le trône qui pesait sur sa tête, et à renverser la royauté qui foulait la République, laquelle foule maintenant la royauté.

Quel est le caractère extérieur de cet exercice de la souveraineté du peuple ?

C'est d'être un acte de sa force et du droit national en guerre ouverte contre la tyrannie et ses suppôts.

L'acte de la révolution Française, celui qui l'a mise au point où elle est parvenue, est donc un acte de guerre, qui a eu tous les citoyens pour armée, et tout l'état pour champ de bataille ; ainsi demander si le gouvernement et la justice doivent être exercés à la manière révolutionnaire, c'est demander si quelques mandataires du peuple doivent continuer l'action insurrectionnelle ; continuer à traiter la France comme un champ de bataille, à agir pour le peuple, par le peuple, comme s'il agissait dans l'insurrection, c'est-à-dire, en chefs de légions armées, poursuivant des ennemis déclarés.

La question étant ainsi réduite, la réponse ne peut être que négative.

Dans l'acte de la révolution, qui est le fait du peuple, quelque violent qu'ait été le mouvement, il n'y a pas eu d'arbitraire, parce que tout ce qui avait pris parti était sous les armes, et s'est montré à découvert. Maintenant il ne s'agit pas de poursuivre des ennemis déclarés, mais de découvrir les ennemis secrets : ainsi il faut la justice du magistrat, et non la force du guerrier.

Dans l'acte insurrectionnel, le peuple ne pouvait agir que pour sa liberté ; il pouvait se tromper dans le choix des moyens, mais il avait nécessairement son avantage pour objet ; au lieu que l'agence révolutionnaire, en disposant de la force du peuple, (ce qui est nécessaire pour qu'elle puisse agir comme lui) peut avoir et l'intérêt et la tentation d'en abuser, et d'asservir le peuple. Pour frapper comme lui rapidement, violemment, et pourtant avec la même justice, elle n'aura pas comme lui ses ennemis en face, armés et rangés sous une bannière hostile, menaçant de détruire si l'on ne les détruit. La difficulté, avec les ennemis actuels de la révolution, n'est pas de les combattre, mais de les connaître.

Si l'on entend par gouvernement révolutionnaire celui qui peut seul et doit nécessairement achever et assurer la révolution, la question est de savoir quelles sont les conditions qu'il doit remplir pour parvenir à cette fin ?

Pour qu'un gouvernement achève sûrement et nécessairement la révolution, il faut d'abord qu'il ne puisse pas être lui-même un moyen de contre-révolution ; une tyrannie même passagère ne peut être comprise parmi les moyens d'établir la liberté ; puisque pour l'exercer sûrement et impunément, un an, un mois, un jour, elle a besoin d'être au moins pendant cet intervalle au-dessus de toute opposition.

Ne nous y trompons pas, Citoyens, si une autorité quelle qu'elle soit peut tout enchaîner une minute, n'avons-nous pas à craindre qu'elle ne tienne tout enchaîné pendant un siècle ; d'ailleurs, la tyrannie la plus courte et la plus douce a un vice pire que la tyrannie longue et vio-

olente, c'est qu'elle corrompt l'amour de la liberté et familiarise avec la tyrannie même.

Ce gouvernement là seul, sera propre à achever et garantir la révolution qui saura la faire aimer et se faire craindre de ceux qui la trahissent. Pour faire aimer à la majorité du peuple une révolution qui est son ouvrage, il suffit de ne pas la dénaturer, de ne pas en altérer les principes, de ne pas en contrarier l'objet.

Il existe pour un gouvernement deux manières de se faire craindre ; l'une qui se borne à surveiller les mauvaises *actions*, à les menacer et à les punir de peines proportionnées ; l'autre consiste à menacer les *personnes*, à les menacer toujours et pour tout, à les menacer de tout ce que l'imagination peut concevoir de plus cruel. Les impressions que produisent ces deux méthodes sont différentes, l'une est une crainte éventuelle, l'autre est un tourment sans relâche ; l'une est un pressentiment de la terreur qui suivrait le crime, l'autre est la terreur même qui s'établit dans l'ame malgré le sentiment de l'innocence ; l'une est une crainte raisonnée des lois, l'autre est une crainte stupide des personnes.

Les caractères de la terreur méritent d'être remarqués ; la terreur est un tremblement habituel, général, un tremblement extérieur qui affecte les fibres les plus cachées, qui dégrade l'homme et l'affimile à la brute ; c'est l'ébranlement de toutes les forces physiques, la commotion de toutes les facultés morales, le dérangement de toutes les idées, le renversement de toutes les affections ; c'est une véritable désorganisation de l'ame qui, ne lui laissant que la faculté de souffrir, lui dérobe dans ses maux et les douceurs de l'espérance et les ressources du désespoir. La terreur étant une affection extrême ; n'est susceptible ni de plus ni de moins. La crainte des lois, au contraire, peut être augmentée suivant le besoin.

Laquelle des deux craintes peut le mieux seconder, consommer, garantir la révolution ? Voilà à quoi se réduit la question, voilà ce que je vais examiner.

Commençons par la terreur : jugeons-là par les moyens dont elle suppose l'emploi, et par les effets qu'elle produit : un gouvernement ne peut inspirer la terreur qu'en menaçant de peines capitales, qu'en ne menaçant sans cesse, qu'en en menaçant tout le monde, qu'en en menaçant par des excès sans cesse renouvelés et sans cesse croissants ; qu'en en menaçant pour toute espèce d'action, et même pour l'inaction ; qu'en en menaçant, et sur toute espèce de preuves et sans ombre de preuves ; qu'en en menaçant par l'aspect toujours frappant d'un pouvoir absolu et d'une cruauté sans frein.

Pour faire toujours trembler tout le monde, il est nécessaire non-seulement de suspendre sur chaque action un supplice, sur chaque parole une menace, sur le silence une suspicion, il faut encore placer sous chaque pas un piège, dans chaque maison un espion, dans chaque famille un traître ; sur le tribunal des assassins. Il faut, en un mot, savoir mettre tous les citoyens à la torture par le supplice de quelques uns, et trancher la vie de ceux-ci de manière à abrégier celle des autres ; tel est l'art de répandre la terreur ; cet art appartient-il à un gouvernement régulier, libre, humain, ou est-il la tyrannie ?

Mais j'entends demander pourquoi le système de la terreur ne pourrait-il pas se déployer sur les classes suspectes, sans atteindre les autres ?

Je

Je demande à mon tour comment il peut y avoir de la sécurité pour quelqu'un, là où il n'y a point justice pour tous, là où l'on préjuge les actions par les personnes, et non les personnes sur les actions ; et j'ajoute au reste, ou il faut que la terreur soit partout, ou qu'elle ne soit nulle part.

La Convention ne doit pas souffrir que la République soit plus longtemps divisée en deux classes ; celle qui fait peur et celle qui a peur, en persécuteurs et en persécutés. Couthon et Robespierre ne sont plus pour empêcher de défendre les principes de l'égalité et de la justice. On me demande encore si l'on ne peut jeter la terreur dans l'ame des malveillans sans troubler les bons citoyens de quelque classe qu'ils soient ? Je réponds encore que non ; car si le gouvernement de la terreur poursuit quelques citoyens sur les intentions présumées, il les alarme tous, et s'il se borne à surveiller les actions et à les punir, ce n'est plus la terreur qu'il inspire, c'est l'autre espèce de crainte dont je parlais tout à l'heure, la crainte salutaire des châtimens qui suivent le crime. Il est donc vrai de le dire, le système de la terreur suppose l'exercice d'un *pouvoir arbitraire* dans ceux qui se chargent de le répandre.

Il suppose le *pouvoir absolu*, et j'entends par *pouvoir absolu* celui qui ne doit d'obéissance ni de compte à personne, et qui en exige de tout le monde. Le système de la terreur suppose le pouvoir absolu, d'abord parce qu'il le suppose arbitraire, et en effet, comment exercer le pouvoir arbitraire s'il fallait rendre compte de l'usage qu'on en a fait ? On serait soumis soi-même à un jugement arbitraire ; car on ne pourrait être jugé d'après des règles, puisqu'on n'aurait été soumis à aucune.

Or, qui oserait rendre des jugemens arbitraires à charge de dépendre soi-même de pareils jugemens ? Rien ne doit dégoûter d'y être soumis comme de l'exercer, ou de l'exercer comme d'y être soumis.

Le système de la terreur suppose non-seulement, comme je le disais tout à l'heure, le pouvoir arbitraire et absolu, mais encore un pouvoir *sans fin* ; si l'ame voit un terme, et un terme prochain, aux causes qui la frappent de terreur, elle franchit les intervalles, elle s'élance par-dessus les périls ; dans des tems plus heureux, elle s'y repose, s'y raffermir, et la crainte n'existe plus.

Quand le système de la terreur ne supposerait pas un pouvoir sans terme dans ceux qui l'exercent, il le rendrait nécessaire et porterait à l'usurper. Comment, en effet, rentrer dans la foule après s'y être fait tant d'ennemis ? Comment ne pas craindre des vengeances, après avoir commis tant de crimes ? Comment, enfin, ne pas profiter de la terreur qu'on a répandue par la tyrannie, pour perpétuer la tyrannie, quand il ne peut rester sur la terre d'autre moyen pour se soustraire à la justice éternelle ?

Le système de la terreur suppose des excès toujours nouveaux et toujours croissans : on n'a rien fait en abattant hier vingt têtes, si aujourd'hui on n'en abat trente, si demain on n'en abat soixante ; et quelque rapide que soit la progression, elle aura peine à suivre celle des ressentimens qui, chaque jour, s'allument dans les esprits.

D'ailleurs, plus on rend la vie odieuse, plus il faut rendre la mort affreuse pour la faire craindre. L'idée de la cigue suffit d'abord pour effrayer l'imagination ; ensuite il faut, pour la frapper, joindre à l'i-

mage de la mort celle de l'effusion du sang ; ensuite il faut environner la victime d'autres victimes, et les faire tomber les unes devant les autres ; ensuite il faut en étendre le nombre, et faire voir à un homme la mort de cinquante autres avant de la lui donner ; ensuite assortir les victimes avec un art cruel, faire mourir un artisan vertueux avec une sang-sue du peuple, un homme de bien avec le plus grand scélérat ; enfin, pousser le raffinement jusqu'à tuer le pere après son enfant, l'époux après sa femme, le frere après sa sœur....

Le système de la terreur suppose le pouvoir le plus concentré, le plus approchant de l'unité, et tend nécessairement à la royauté. Il peut exister unité d'action ou de volonté dans un conseil ou comité, lorsqu'il s'agit d'une administration régulière, équitable, dont la marche est tracée par la loi ou par la raison ; mais dans une agence de terreur où il n'y a point de règle fixe, où chacun peut reprocher à un autre d'avoir fait, de vouloir faire trop ou trop peu, l'unité ne peut résulter que de la subjection aveugle de tous devant un seul, dont la volonté tient lieu de loi ; or, cette unité d'action est surtout nécessaire aux scélérats pour la rapidité de leurs mouvemens, pour la facilité de leurs entreprises, pour le secret de leurs desseins, pour leur sûreté contre leurs ennemis, contre la justice ; aussi tous les peuples esclaves ont-ils des rois, tous les brigands des chefs.

Qu'est-ce encore une fois qu'un système qui suppose ou entraîne une semblable organisation politique et de semblables moyens de conduire les hommes ? Qu'est-ce autre chose que la tyrannie, et quel autre intérêt que celui de la tyrannie peut demander la terreur ? L'autorité légitime, celle qui a l'aveu du plus grand nombre, n'a besoin que de cet aveu pour triompher, pour prévenir les résistances particulières. *La terreur ne peut-être utile qu'à la minorité qui veut opprimer la majorité.* Que cette tyrannie soit exercée par un roi, par des triumvirs, par des décemvirs, par des trentumvirs, n'importe, c'est la tyrannie dans toute son abomination, et la patrie appelle sur ceux qui l'exercent, ou le poignard de Brutus, ou le glaive de Virginus, ou celui de Trasvibule. Et ce serait sous un semblable abri qu'on pourrait mettre en sûreté la liberté Française ! Quoi ! pour achever la révolution, il faudrait une contre-révolution ! Pour faire triompher la République, il ne faudrait pas laisser trace de République ! Pour garantir la souveraineté du Peuple, il faudrait la lui ravir ! Quoi ! on ne pourrait assurer la propriété que par la spoliation, la liberté que par le joug, l'égalité que par des proscriptions d'origine et de profession, l'humanité que par l'effusion du sang humain, la fraternité que par l'incitation d'une partie de la nation contre l'autre, la confiance mutuelle que par les délations, la morale que par le travestissement de tous les crimes en vertus et des vertus en crimes, la raison enfin que par le renversement de tous les principes et par la prostitution des seuls débris qui puissent en rester, je veux dire les mots qui servent à en parler le langage et à en conserver le souvenir ! Certes, si c'est ainsi que se fondent les Républiques, l'infâme Néron aurait mérité une autre destinée.

Et quand il serait possible d'imaginer une tyrannie organisée pour n'être que passagère, une dictature qui restituât nécessairement le dépôt de la souveraineté après avoir garanti la liberté politique par la terreur, quel esprit raisonnable pourrait en vouloir ? Deux considérations dev-
raient

raient la faire rejeter ; la première, c'est que la puissance de la tyrannie et de la terreur, toute violente qu'est son action, est cependant trop fragile pour être une garantie ; la seconde, c'est que, quand elle serait en état de rendre la liberté à la nation, la nation pourrait être hors d'état de la recevoir.

Avez-vous bien observé, Citoyens, la joie du peuple au supplice des hommes sanguinaires qui ont péri depuis six mois ? Croyez-vous que ce soit par amour pour Robespierre qu'il ait applaudi à la mort d'Hébert ; que ce soit par amour pour tels et tels qu'il a applaudi à la mort de Robespierre ? Non, c'est par ce sentiment d'aversion profonde que la Nature a mis au cœur des hommes pour les êtres cruels et injustes, et c'est ce sentiment qui le ferait applaudir encore à la mort du premier émule ou valet de Robespierre qui serait livré à la justice. Jugez par là de l'appui que le Peuple est disposé à donner à une agence de terreur, si un parti quelconque trouvait moyen de l'établir.

Quand le terrorisme a cessé un instant de faire trembler, il ne peut que trembler lui-même.

On se fonde quelquefois sur l'exemple de Sylla et d'Octave qui parvinrent à détruire leurs ennemis par des proscriptions ; mais, I. Ce que peut un tyran, un corps, un comité ne le peut pas. C'est la tyrannie de Robespierre qui a pu faire verser tant de sang, et c'est sa mort qui en a arrêté la vengeance.

II. Sylla garda près de 4 ans la dictature, et Octave tint pendant plus de 40 années les rênes de l'Empire. Les représentans temporaires d'une grande République n'ont pas droit à de si longs regnes.

III. Sylla et Octave étaient des guerriers qui avaient pros crit, les armes à la main, presque sur le champ de bataille, après des combats qui avaient mis toute la nation aux prises pour leurs querelles, après des victoires qui avaient manifesté le vœu de la majorité en leur faveur ; cela ne ressemble gueres à la proscription organisée comme partie intégrante du gouvernement ; à la proscription exercée avec les formes de la justice ; à la proscription exercée sur des hommes emprisonnés sous l'apparence d'une simple précaution, exercée sur de simples soupçons : à la proscription exercée par l'ascendant momentané de la minorité sur la majorité ; en un mot, à une proscription lâche, hypocrite, inutile, contraire à la volonté du peuple.

Au reste, j'oppose à l'exemple d'Octave, de Sylla, celui de Charles IX. à l'époque de la Saint Barthelemi ; il fit égorger cent mille Huguenots ; il croyait les anéantir pour jamais : un mois n'était pas écoulé, que leur parti tenait dans sa dépendance cinquante villes ou forteresses, et avait une armée de dix-huit mille hommes à sa disposition : la guerre civile qui était éteinte se ralluma, et dura encore 32 ans.

Je viens à une seconde réflexion, et je dis que, quand l'agence de terreur n'est pas réduite à trembler elle-même, elle rend le peuple incapable de recevoir la liberté, et d'en goûter les bienfaits. La terreur, à force de comprimer l'ame, lui fait perdre son ressort ; à force de lui montrer des périls en tout, elle la dispose à en voir toujours en quelque chose ; à force de rendre l'existence incertaine, elle rend insensible à la liberté, et fait regarder comme un bon marché de se racheter de la mort par la servitude. Quand c'est au nom de la liberté que la terreur est répandue

répandue, elle fait plus que de rendre indifférent à la liberté, elle la fait haïr ; et elle fait de cette haine, non-seulement une maladie incurable, mais une maladie héréditaire, et les peres transmettent sous le nom de *prudence*, la lâcheté et la servitude à leurs enfans. La terreur, quand elle est devenue l'état habituel de l'ame, concentre l'homme dans lui-même et dans la moindre partie de lui-même, je veux dire son existence physique ; elle rompt tous les liens, éteint toutes les affections ; elle défraternise, défocialise, démoralise ; elle réduit l'ame au pur égoïsme. O ! combien dans ces derniers tems elle a fait taire de reconnaissances, détruit d'amitiés, dissous de ménages, depuis une année ! Quels changemens elle a apportés surtout dans les rapports mutuels des deux sexes ! comme l'expérience d'un an a montré que l'art de faire trembler les hommes est un moyen infailible de corrompre et d'avilir les femmes !

Citoyens, tout ce que vous venez d'entendre n'est qu'un commentaire de ce que Barrère a dit à cette tribune du système de la terreur, le lendemain de la mort de Robespierre.

Je n'y ajoute qu'une réflexion ; ce système a été celui de Robespierre ; c'est lui qui l'a mis en pratique à l'aide de quelques subalternes, dont les uns ont péri avec lui, et dont les autres sont ensevelis vivans dans le mépris public. La Convention en a été victime, jamais complice. La nation, l'Europe chargent Robespierre des crimes qui en ont été l'effet, puisqu'elle donne maintenant à cet infernal système le nom de Robespierre. Les ressentimens publics et particuliers sont satisfaits par la punition de ce monstre et de ses complices.

La Convention ne prêterait pas sans doute l'oreille aux orateurs qui osent lui proposer de prendre à son compte une partie des crimes de Robespierre, en s'en déclarant continuatrice ; d'appeler sur elle une animadversion qu'elle ne doit point partager avec le scélérat qu'elle a puni ; de provoquer une réaction à laquelle le supplice du coupable n'a plus laissé d'objet ni de prétexte ; ceux-là seuls qui ont trempé dans la tyrannie peuvent la conseiller encore ; ceux-là seuls en ont besoin qui redoutent la justice outragée ; ceux-là seuls ont intérêt d'entraîner la Convention dans la fange, qui y sont plongés.

Je viens à l'espece de crainte qu'il est nécessaire d'employer pour consommer et consolider la révolution, *c'est la crainte des lois pour les actions contraires aux lois.*

I. L'on peut rendre plus vive la crainte des lois en établissant une police qui veille sur leur observation.

II. On peut diriger cette crainte vers l'intérêt de la révolution, en faisant des lois particulieres en sa faveur ; il peut donc, il doit donc exister un gouvernement révolutionnaire ; mais ce gouvernement, au lieu d'être arbitraire, doit être pour ainsi dire, le complément de l'ordre essentiel de la société politique, ce doit être une institution sévère, mais pourtant assez juste pour préparer au bienfait d'une constitution libre.

C'a été une grande licence que de distinguer à la tribune de la Convention deux sortes de justice ; il n'y a qu'une justice, Citoyens, c'est celle qui ne connaît point les hommes, mais qui pèse les actions ; il n'y a que celle-là qui juge ; toute autre assassine.

La Convention doit rejeter l'idée de cette justice royale, qui n'a de célérité qu'aux dépens de l'équité ; elle ne convient pas mieux pour les

les tems de révolution que pour les tems ordinaires ; c'est la justice des Cannibales, ce ne sera jamais celle du peuple Français.

La Convention nationale déclare au peuple Français et aux ennemis de la République.

I. Qu'elle est résolue de maintenir jusqu'à la paix le gouvernement révolutionnaire qu'elle a décrété.

II. Elle déclare incompatible avec le gouvernement révolutionnaire, et contraire aux intérêts du peuple, la réunion actuelle des assemblées primaires : en conséquence, elle invite tous les citoyens à se tenir en garde contre ceux qui en feraient la proposition.

III. Elle déclare que la terreur qui pèse sur tous est l'arme la plus puissante de la tyrannie ; que la justice, au contraire, est la terreur des méchans, et qu'elle seule doit être à l'ordre du jour.

IV. Les poursuites dirigées contre les écrivains qui auront librement émis leurs opinions, sont des moyens de terreur propres à ramener la tyrannie et à anéantir la liberté publique.

On demande l'impression du discours et l'ajournement du projet de décret.

Discussion sur le discours de Tallien.

Lefot. Il faut bénir sans doute la philosophie dont l'étude rend les hommes meilleurs et justes ; mais j'observe que tel qui, dans ce moment, déclame à cette tribune contre le système de terreur, vantait jadis à cette tribune l'utilité de ce système.

Plusieurs membres. Point de personnalité.

On demande l'ordre du jour.

Lefot. Il est remarquable que, depuis quelques jours, tous les écrits débités à cette tribune ont répété qu'il fallait enfin établir le regne de la justice. La justice ! citoyens, nous la voulons tous ; elle est dans tous nos cœurs ; elle est dans celui de tous les citoyens Français. La justice, nous dit-on, n'est autre chose que la manière de juger les actions. Cette définition n'est-elle pas la critique d'une mesure de sûreté prise contre des hommes évidemment suspects ?

On demande l'ordre du jour.

Lefot. Citoyens, dans les Républiques anciennes, on aimait aussi la justice, et là cependant, pour ne point exposer la liberté, on bannissait les hommes vertueux. Pourquoi, dans la République Française, entourée de méchans et de conspirateurs, n'oserait-on prendre une mesure contre des prêtres insidieux qui se mettent à la place de la Divinité ? (Bruit.)

Citoyens, de toutes les passions humaines, la plus active et la plus dangereuse pour la société est l'orgueil. Et pour moi je regarde comme justement suspects, dans le régime dont l'égalité est la base, ces hommes nourris et élevés au milieu de tous les prestiges de la richesse et de la vanité, et il m'est permis de croire que la mesure de sûreté générale prise contre eux n'est point injuste. Cependant, d'après ce qui vient d'être

d'être dit à la tribune, il semblerait que l'on ne dût prendre de pareilles mesures que contre des hommes positivement coupables.

Citoyens, dans une République, ceux qui ont desservi la révolution, et tous ceux qui ne l'ont pas servie de tous leurs moyens, doivent être placés sous la surveillance nationale. Ce sont de tels hommes contre lesquels des mesures de sûreté publique ne peuvent être blâmables. Telle est au moins mon opinion. Il est aisé à celui qui a médité long-tems, de vous présenter ses réflexions d'une manière séduisante ; les miennes me sont venues pendant le discours de l'opinant. Je demande donc l'impression, afin de donner à ceux de mes collègues qui auraient des idées à ce sujet, le tems et les moyens de le réfuter.

Thuriot. Je m'oppose à l'impression et à l'ajournement du discours. Si Tallien avait eu le courage de le prononcer il y a six mois, il aurait réuni tous les suffrages. (Applaudissemens.) Nous sommes déjà loin de l'heure où le tyran a péri sur l'échafaud, et je ne vois point les nuages dont Tallien a obscurci l'horizon. Je ne vois ici que des amis de la Patrie, de zélés défenseurs des droits du Peuple qui ont juré de sauver la République et qui la sauveront. (Oui, oui, s'écrient tous les membres en se levant.)

Le discours de Tallien fait l'éloge de la sensibilité de son ame ; mais il n'annonce point une bonne connaissance de la politique. Tout a ses momens marqués ; et quand nous allons droit au but, pourquoi nous retrace-t-on des malheurs passés, des tableaux qui attristent l'humanité ?

Je ne puis pas me dissimuler qu'il est des hommes qui ont quelques erreurs à se reprocher ; mais qui donc n'en a pas commis dans sa vie ? Quel est le membre de la Convention qui a toujours été exempt de faiblesse ?

Nous n'avons à faire que des lois sages, et à marcher rapidement au terme de la révolution. Les définitions que Tallien demande sont dans les lois, et tout le monde sait que le gouvernement révolutionnaire n'est point une monstruosité.

Ce n'est pas par des atteintes particulières qu'on sert la République. Lorsque le soldat est sous les enseignes de la République, et qu'il marche à l'ennemi, s'il se retournait pour s'occuper d'une querelle privée, vous le seriez conduire à la mort, en lui disant : peut-être avais-tu de justes sujets de plainte contre ton camarade, mais le point était fixé, tu devais marcher à l'ennemi de la Patrie. Eh bien ! ce que nous dirions à un soldat, disons-le à nos frères égarés ; empêchons que dans la carrière que nous avons à fournir tous, ils se retournent pour s'occuper de vengeances personnelles.

La Nation ne veut le sang de personne ; elle veut seulement que les coupables soient punis. Des autorités révolutionnaires ne sont point chargées de calculer le nombre des victimes ; ce n'est pas-la le caractère du Peuple : ce n'est pas celui de l'homme de bien, qui veut que tous ceux qui sont soumis aux lois, soient protégés par elles.

Il y aurait un serment solennel à faire ; ce serait de ne plus souffrir qu'on vienne nous attrister ici par des images semblables à celles qu'on nous a tracées ; ce serait de ne plus s'occuper que du bonheur du Peuple en affermissant la République. Reposons-nous du reste sur l'opinion publique et sur celle de la postérité, et soyons bien sûrs que tous ceux qui ont joué un rôle dans la révolution, y trouveront leur place.

Ils

Ils auront à verser des larmes de sang, ceux qui se seront écartés des vrais principes ; (applaudissemens) mais, je le répète, marchons droit au but. N'avons-nous pas solennellement déclaré qu'il fallait périr ou vivre libres, qu'il fallait périr ou conserver la liberté de la presse ? Avec une pareille arme pourrions-nous être jamais asservis ? Mais qu'on ne se méprenne pas sur les mots ; loin de nous l'idée de dire à l'assassin public : La liberté de la presse t'assure la garantie de tes crimes, et tu peux sans danger ravir l'honneur à tous les citoyens.

Je ne sais pourquoi l'on voudrait faire croire à un nouveau système de tyrannie ; vous avez tellement divisé les pouvoirs qu'il est impossible qu'aucune main les rallie pour se les approprier. Vous avez mis la force armée de Paris sous la direction du comité militaire, et ceux de vos comités entre lesquels vous avez partagé la puissance que le peuple vous a confiée, n'ont point la disposition des fonds. C'est celui des finances qui a l'entière surveillance et la direction de la trésorerie nationale.

Vos armées remportent les victoires aussitôt que vous en témoignez le désir. Croyez-vous qu'on ira corrompre le soldat ? Quand on aurait l'audace de méditer ce crime, par quels moyens le consommerrait-on, puisque le trésor public n'est pas sous la main du comité qui les dirige ? S'il y avait quelque chose à craindre, ce serait de la part de la Convention, qui est le centre unique du mouvement révolutionnaire, qui dirige tout, et à laquelle tout se rapporte. Mais cette idée n'est jamais entrée dans l'esprit de personne.

Que m'importe qu'il y ait encore quelques scélérats, partisans de Robespierre, qui comptaient partager les dépouilles des bons citoyens qu'ils voulaient égoïser ? Que m'importe qu'il y ait encore quelques aristocrates qui ne veulent pas du régime que nous établissons ? Quand 25 millions d'hommes veulent être libres, il n'y a point de puissance capable de les enchaîner. Quoi ! vous avez douze cens mille hommes sous les armes, douze cens mille hommes qui battent toutes les armées de l'Europe, et vous trembleriez pour quelques conspirateurs ! Nous allons au mieux possible, et je crois que nous sommes parvenus au point où l'on peut dire que la France sera à jamais libre.

Il est une grande vérité à proclamer, c'est que tous les hommes doivent se réunir ; c'est qu'à l'amour de la patrie on doit joindre la sainte amitié, l'affection de son semblable ; car nous n'avons fait la révolution que pour qu'il n'y eut plus qu'une seule famille et qu'une seule ame dans la République. Je demande, en rendant hommage à la délicatesse de Tallien, l'ordre du jour sur l'impression de son discours.

Tureau. Je m'oppose à l'ordre du jour réclamé sur l'impression du discours de Tallien, et....

Bréard. Ce n'est point sur l'impression qu'on demande l'ordre du jour, c'est sur le décret présenté par Tallien.

L'Assemblée décrète l'impression du discours de Tallien.

On demande que le président mette aux voix l'ordre du jour sur la proposition de Tallien.

Guyomard. Il est possible qu'avec plus de lumières que moi, mes collègues puissent prononcer sur le champ sur les propositions de Tallien ;

y

quant

quant à moi, j'ai besoin de les examiner. Je demande donc l'ajournement.

Goupilleau de Fontenay. Il me semble que l'ordre du jour doit être adopté sur les propositions qui vous ont été faites. Que vous propose Tallien ; de déclarer que vous voulez maintenir le gouvernement révolutionnaire ; cette déclaration est inutile, puisque vous l'avez déjà solennellement faite.

Une autre disposition du projet est relative à la liberté de la presse. Vous avez chargé votre comité de législation de vous présenter un projet de décret qui assure la garantie de la liberté de la presse ; il est donc inutile de rendre un nouveau décret.

On vient de vous parler du système de terreur qui pourrait se reproduire ; je réponds que d'après l'organisation du gouvernement révolutionnaire, il est impossible d'avoir une pareille crainte.

Je demande l'ordre du jour sur toutes les propositions qui ont été faites.

On passe à l'ordre du jour.

Séance du 29 Août. Après avoir entendu le comité des finances dire par l'organe de *Mallarmé* que les dépenses du mois de Thermidor s'élevaient à 266 millions, et les recettes à 39 seulement, et ordonné le versement à la trésorerie de 227 millions de nouveaux assignats pour remplacer ce déficit, *Lecointre de Versailles* obtint la parole.

Dénonciation de sept Membres de la Convention.

Lecointre. Citoyens collègues, j'entreprends de démontrer à la Convention nationale, et par pièces authentiques et par témoin, que les citoyens nos collègues, *Billaud-Varennes*, *Collot-d'Herbois* et *Barrère*, membres du comité de salut public ; *Vadier*, *Amar*, *Voulland* et *David*, membres du comité de sûreté générale, sont reprehensibles.

I. D'avoir comprimé, par la terreur, tous les citoyens de la République, en signant et faisant mettre à exécution des ordres arbitraires d'emprisonnement, sans qu'il y ait contre un grand nombre d'entr'eux aucune dénonciation, aucun motif de suspicion, aucune preuve de délits énoncés dans la loi du 17 Septembre 1793.

II. D'avoir étendu ce système d'oppression et de terreur jusques sur les membres de la Convention nationale ; en souffrant et appuyant par un silence affecté, le bruit que le comité de salut public avait une liste de trente membres de la Convention nationale désignés pour être incarcérés, et ensuite victimes.

III. De n'avoir jamais proposé le remplacement des membres qui manquaient dans le comité de salut public, et de s'être perpétrés exclusivement dans l'exercice de leurs fonctions, par la compression où ils tenaient la Convention ; *Barrère*, rapporteur, ne manquant jamais, après l'annonce de quelques victoires ou succès, de proposer impérativement la continuation des pouvoirs des comités.

IV. D'avoir

IV. D'avoir, de concert avec Robespierre, anéanti la liberté des opinions, dans le sein même de la Convention nationale, en ne permettant la discussion d'aucune des lois présentées par le comité de salut public.

V. D'avoir provoqué le rapport de toutes les lois favorables à la liberté, et répressives des actes arbitraires qui s'exerçaient au nom de ces comités, avec autant d'injustice que d'inhumanité.

VI. De s'être entourés d'une foule d'agens, les uns perdus de réputation, et les autres couverts de crimes ; de leur avoir donné des pouvoirs en blanc : de n'avoir réprimé aucune de leurs vexations, et de les avoir au contraire soutenues.

VII. D'avoir rejeté et laissé sans réponse un nombre infini de plaintes et mémoires que leur avaient été adressés contre leurs agens oppresseurs ; d'avoir pris leur défense, notamment celle de Héron, Sénard et autres ; d'avoir à la tribune même de la Convention nationale fait leur éloge, fait rapporter des décrets justement lancés contr'eux ; et d'avoir par là livré à la vengeance de ces monstres, les citoyens qui avaient eu le courage de les dénoncer.

VIII. D'avoir couvert la France de prisons, de mille bastilles ; d'avoir rempli de deuil la République entière, par l'incarcération injuste et même sans motifs de plus de cent mille citoyens, les uns infirmes, les autres octogénaires ; d'autres enfin, pères de famille, et même des défenseurs de la patrie.

IX. D'avoir induit en erreur leurs collègues, en répondant le bruit, depuis que la loi cruelle du 22 Prairial a été rendue, que cette loi avait été l'ouvrage du seul Robespierre, qui ne l'avait communiquée qu'à Couthon, tandis qu'ils avaient été avertis, même avant qu'elle passât, par des membres du tribunal révolutionnaire, (Fouquier, fol 14 et 15) des inconvéniens graves qui en résulteraient.

X. De s'être opposés, lors de la présentation de cette loi, à l'impression et à l'ajournement qui en avaient été demandés ; les uns de l'avoir soutenue fortement, les autres d'avoir fait croire, par leur présence, quelle était l'ouvrage et le fruit des réflexions méditées entre les deux comités, au nom desquels elle fut présentée ; ce qui prouve encore plus clairement que la loi du 22 Prairial est l'ouvrage du comité entier, c'est un arrêté de ce comité, daté du 22 Floréal, mis à exécution dans un département, renfermant textuellement les dispositions décrétées par la loi sanguinaire du 22 Prairial,

XI. D'avoir, dans l'affaire d'Hébert, Vincent, et autres, arrêté l'effet d'un mandat d'arrêt lancé contre Pache, qui devait être nommé grand-juge par cette section ; d'avoir intimé à Fouquier, accusateur public, l'ordre non seulement de ne pas mettre à exécution le mandat d'arrêt, mais même de ne pas permettre qu'il soit parlé de Pache, d'où il est résulté que la parole a été interdite aux témoins qui ont voulu parler de Pache, et même aux accusés lorsqu'ils ont demandé qu'il parût.

XII. D'avoir, dans les mêmes vues d'injustice, et afin de sauver les coupables, empêché qu'il ne soit décrété des mandats d'arrêt contre le général Hanriot ; Mathieu, son aide de camp ; Lubin, juge au tribunal du premier arrondissement, et Gobaut, substitut de l'accusateur du tribunal criminel de Paris, tous impliqués dans l'affaire d'Hébert, et qui depuis ont été guillotins comme conspirateurs, et cela, qu'il

qu'il y eut toujours contre eux des charges graves, qui furent communiquées par écrit au comité de salut public, où elles sont restées ; en conséquence, la parole a été également refusée aux accusés comme aux témoins, lorsqu'ils ont voulu parler de ces individus.

XIII. De n'avoir pas donné connaissance à la Convention nationale de la lettre écrite par Fouquier le 15 Germinal, lettre dans laquelle il exposait à la Convention que les accusés demandaient à faire entendre seize députés, dont les dispositions prouveraient la fausseté des faits qu'on leur imputait, et qu'ils en appelaient au peuple, en cas de refus, et d'avoir substitué à cette lettre un rapport mensonger duquel les comités ont fait résulter que les accusés s'étaient mis en rébellion contre la loi : ce qui a déterminé le décret qui déclare que tout prévenu de conspiration qui résistera et insultera à la justice du tribunal, sera mis hors des débats et jugé sur le champ.

XIV. D'avoir, (Amar et Voulland) en apportant eux-mêmes le décret, et le remettant à Fouquier, dit : *Voilà de quoi vous mettre à votre aise et mettre à la raison tous ces mutins-là.*

XV. D'avoir, lorsqu'ils s'est agi d'affaires importantes, permis et même ordonné un choix de jurés hors les sections qui étaient en tour, afin de prendre ceux qui étaient connus pour les plus dociles.

XVI. D'avoir, (Amar, Voulland, David, et Vadier) lorsque ces jurés étaient à la chambre des délibérations, et que le bruit se répandait dans le tribunal que la majorité était pour l'absolution des accusés, passé par la Buvette, dans une petite chambre voisine de celle des jurés, et d'avoir engagé Hermann à les déterminer par toutes sortes de voies, à condamner à mort, ce que celui-ci en entrant dans la chambre du conseil a exécuté, en parlant contre les accusés, et en excitant ceux des jurés qui avaient voté pour la mort, à menacer les autres du ressentiment des comités.

XVII. D'avoir plusieurs fois ordonné la mise en jugement de 50 à 60 personnes en même tems pour des délits différens.

XVIII. D'avoir ordonné à l'accusateur public de faire juger, dans les 24 heures, les prévenus de la conspiration des prisons, de sorte que 155 personnes dénommées dans l'acte d'accusation du 1^{er} Messidor, devaient être jugées et périr le même jour : mais la crainte de l'opinion publique ayant fait naître quelques réflexions, il fut décidé qu'on les mettrait en trois fois.

XIX. D'avoir souffert que les mêmes témoins entretenus, nourris dans les prisons, et connus vulgairement sous le nom de *moutons*, déposassent à charge contre les prévenus ; et l'on distinguait parmi ces témoins, Ferrières-Sauve-Bœuf, ex-noble, et Leymerie, secrétaire particulier d'Amar.

XX. D'avoir démenti formellement les dénonciations faites à la Convention contre Joseph Lebon, représentant ; d'avoir fait un rapport infidèle sur sa conduite, et d'avoir déguisé ses cruautés sous la dénomination de *formes acerbes*.

XXI. De n'avoir point prévenu la Convention de l'absence de Robespierre du comité depuis quatre décades ; d'avoir souffert que, nonobstant son absence, il eût continué de signer des actes ; d'avoir caché les manœuvres que ce conspirateur avait employées dans la vue de tout désorganiser, se faire des partisans, et ruiner la chose publique.

XXII. D'avoir permis que le général Lavalette, Dufraisse et tant d'an-

tres

tres traitres ou conspirateurs dénoncés dès long-tems aux comités, ou frappés par des décrets de la Convention, soient restés à Paris, y aient obtenu de l'emploi ; de les avoir mis ainsi à portée de commettre de nouveaux forfaits.

XXIII. De n'avoir pris dans la nuit du 8 et dans la journée du 9 Thermidor, aucune des mesures qui pouvaient assurer la tranquillité publique et la sûreté de la Convention, évidemment compromises par le discours du tyran, prononcé le 8 à la tribune de la Convention, et le soir à celle des Jacobins, qui lui avaient promis secours, force, et protection.

XXIV. De n'avoir pas fait arrêter, dans la nuit du 8 au 9, le général Hanriot, le maire et l'agent national de Paris, Lavalette, et tant d'autres principaux complices de Robespierre, qui tous leur avaient été dénoncés par plusieurs collègues.

XXV. De n'avoir pris, dans la journée du 9, aucune mesure de rigueur, afin que les décrets d'arrestation lancés contre Robespierre et les complices fussent exécutés, et d'avoir exposé, par cette négligence criminelle, la représentation nationale à être égorgée, puisque les satellites des conspirateurs ont pu, le même jour, arracher sous les yeux de la Convention nationale même et de ses comités, dans le local de celui de sûreté générale, et sans aucune résistance, le traître Hanriot, qui avait été retenu dans ce comité,

XXVI. D'avoir employé des hommes reconnus pour contre-révolutionnaires, perdus de réputation et de débauches, tarés, et même dans les liens de décret d'accusation, tels que Beaumarchais, Espagnac, Haller et autres, et de leur avoir confié des trésors immenses appartenans à la République, trésors avec lesquels ils ont émigré.

J'ai fini. Je demande qu'un secrétaire vous fasse lecture des pièces qui sont à l'appui de ma dénonciation, et que je vais indiquer l'une après l'autre.

Il est aisé de concevoir quel trouble jetta dans l'assemblée une pareille dénonciation. *Goujon, Billaud-Varenne et Couthon* furent ceux qui exhalèrent leurs plaintes avec le plus d'amertume.

Goujon dit que son cœur était suffoqué, en voyant avec quelle froide tranquillité on venait jeter au milieu de la Convention des semences de division, en voyant avec quel calme flegmatique on proposait la perte de la patrie. Il fit observer que le discours prononcé la veille par *Tallien* contre la terreur, suivi de la dénonciation qu'on venait d'entendre, n'était autre chose qu'une manœuvre préparée pour répandre sur la Convention la terreur qu'on avait l'air de vouloir en éloigner. Il remarqua que les reproches faits à quelques hommes recommandables par les services qu'ils avaient rendus, tombaient sur la Convention elle-même ; que c'était au peuple Français qu'on faisait le procès, puisqu'il avait toléré la tyrannie de l'infâme *Robespierre* ; que les aristocrates et les volcurs étaient ceux qui avaient commandé tout cela, et s'étaient servi

servi à cet effet d'un homme crédule, ignorant, ou trompé. Il demanda que la discussion cessât à l'instant.

Billaud-Varennes, un des sept accusés, crut qu'il était de son honneur de s'y opposer. " Il demanda que *Lecointre* ou lui portassent leurs têtes sur l'échaffaud. *Cambon*, qui n'était pour rien dans l'inculpation, tomba avec beaucoup de violence sur l'accusateur, qu'il accusa lui-même de vouloir jeter, par sa dénonciation ridicule, des semences de division dans la Convention. *Thuriot* se joignit à lui pour faire passer à l'ordre du jour.

Le lendemain 30 Août, la séance fut on ne peut pas plus orageuse. La légèreté avec laquelle on était passé à l'ordre du jour sur une question aussi grave, avait causé beaucoup d'agitation dans les sections, et les groupes. On demanda un examen solennel de toutes les pièces et de tous les griefs qui composaient l'accusation de *Lecointre*. *Tallien* et le *Gendre* firent ce qu'ils purent pour s'opposer à cette révision. *Vadier* qui, la veille avait paru à la tribune un pistolet à la main, *Dubem* et *Billaud-Varennes*, réclamèrent une justice éclatante. Il s'ensuivit des débats très bruyans, au milieu desquels on entendit le député *Matthieu* dire le premier, qu'il regrettait beaucoup qu'on n'eut pas encore présenté à la Convention ces questions à résoudre : *d'où venons-nous ? que sommes-nous ? où allons-nous ?* questions qui depuis ont servi de texte au rapport de *Lindet* sur l'état de la République. *Bréard* dénonça les aristocrates qui fourmillaient dans les rues de Paris, et avaient été rassemblés pour seconder les projets de *Robespierre*, ainsi que d'autres qui avaient été élargis, notamment un certain marquis de *Tilly*, chef des chevaliers du poignard. *Billaud-Varennes* annonça que jusques dans les tribunes, on prêchait ouvertement le royalisme. Enfin, on ordonna la lecture et la discussion solennelle des pièces qui devaient servir à prouver les griefs mis en avant par *Lecointre*. Cette lecture fut faite au milieu des cris et des altercations. A chaque instant on coupait la parole à l'accusateur. Il s'égarait lui-même dans ses réponses. En effet personne ne le secondait, et il avait à faire tête à plus de cent membres qui l'interpellaient à la fois et à chaque instant. Si les accusations étaient mal posées, les justifications n'étaient pas mieux basées. La principale excuse des sept membres et de leurs adhérens, fut que tout ce qu'on leur reprochait avait été l'ouvrage ou des deux comités réunis, ou de la Convention toute entière, ou bien des trois membres guillotinés composant dans le comité de salut public

blic la section de la police générale de la République, savoir, *Robespierre*, *Conton*, et *S. Just*. Dans le cours de cette discussion, *Dubem*, *Carrier*, et *Loucbet* inculperent de la manière la plus virulente *Dubois Crancé*, *Tallien*, et *Freron* ; ils les accusèrent d'avoir dit publiquement qu'ils feraient eux-mêmes un 10 Fructidor, pour servir de pendant au célèbre 10 Thermidor ; qu'ils avaient intention de se servir pour cela de 4000 assassins qu'ils avaient fait venir tout exprès ; mais ils ajoutèrent pour jeter du ridicule sur *Tallien*, qu'il ne serait pas pour cela plus redoutable qu'il ne le fut dans la guerre de la Vendée, pendant laquelle il était resté constamment à Tours.

Lorsque la discussion de tous les articles eut été terminée, *Elie la Cofte* demanda la décret d'arrestation contre *la Cointre*. *Cambon* fit commuer la peine en un décret qui déclara que toute l'accusation était calomnieuse d'un bout à l'autre.

Ainsi se termina une séance qui remplit un jour entier. La discussion ajouta beaucoup de renseignements historiques aux détails que l'on avait déjà sur les jugements de *Danton*, et sur la fin de *Robespierre*. *Goupilleau de Fontenay* plus ingénu que ses collègues, avoua qu'en portant ses regards sur le passé, il voyait que des fautes et des injustices avaient été commises, mais qu'il en trouvait l'origine dans les événemens inséparables d'une grande révolution. Il ajouta que tout en parlant de vouloir détruire le système de terreur, il était clair qu'on tendait à le ressusciter en demandant la tête de 7 membres, et ce qui était plus odieux encore, des membres qui avaient organisé constamment la victoire dans les armées de la République. *Le Gendre* et *Tallien* eurent la faiblesse de désavouer *Le Cointre*, et d'abandonner son accusation à son malheureux sort. *Collot-d'Herbois*, un des accusés, se réjouit de ce que cette séance allait mettre fin sans doute à toutes les dénonciations des députés entr'eux. Il observa que si l'accusation qu'on avait entendue avait réussi, l'aristocratie n'aurait pas manqué de déverser sur la Convention entière, les reproches qu'elle avait hazardés contre quelques-uns de ses membres, que bientôt ils eussent tous été mis en accusation : que nul membre des comités de la Convention ne pourrait rester tranquille si l'on recherchait avec tant d'industrie les faits passés, enfin que l'aristocratie n'avait plus que cette ressource pour faire une trouée dans le sein de la République, mais que celle-ci résisterait avec grandeur à cette artillerie de fourberies qui mettait la révolution en souffrance,

Un autre membre déclara que dans toute cette affaire, il y avait quelqu'un de caché derrière le rideau, qui avait mis en avant une tête exaltée, *une bête*, comme on en trouve toujours de prêtes à dénoncer leurs collègues. Ainsi *Le Cointre* se vit encore affublé d'un décret de bêtise, en surrogation à celui de calomniateur qu'il avait déjà reçu authentiquement.

On déploya dans cette séance une tactique inconnue jusques-là. Quatre fois la discussion des 16 chefs d'accusation fut interrompue pour donner les nouvelles du Télégraphe, et répondre à la prise de Condé qu'il apprenait, par le changement du nom de cette place en celui de *Nord Libre*. Cet événement, et la singularité de la circonstance, ne pouvant que réfléchir avantageusement sur le comité de salut public, ajoutaient à la défaveur que *Le Cointre* éprouvait à chaque phrase qu'il prononçait.

La fin d'un mois aussi orageux devait se terminer par une grande détonation, comme le songe d'Atrée par un coup de tonnerre. Le 31 Août au matin, la poudrerie établie près du fauxbourg S. Germain, dans la plaine de Grenelle, prit feu, et 100 millions de poudre sautant avec une explosion effroyable, ébranlèrent toutes les maisons de Paris, détruisirent beaucoup d'édifices voisins, et coûtèrent la vie à plus de 2000 personnes. La séance de ce jour fut consacrée à entendre les détails de cet événement, à décréter des secours pour y remédier, et à dénoncer les propos exécrables que le peuple tenait, à cette occasion. Il est assez piquant de voir que ce fut à la même séance que *Fourcroy* et l'abbé *Grégoire* firent rendre plusieurs décrets relatifs à la conservation des monumens des arts que de fripons et des ignorans dilapidaient et dégradèrent journellement, et cela au même moment où l'explosion d'un magasin à poudre si injudicieusement placé auprès de l'hôtel des invalides et de l'école militaire, venait peut-être de dégrader irréparablement ces deux magnifiques monumens de Louis XIV. et de Louis XV.

TABLEAU DE L'EUROPE.

Récapitulation sommaire des événemens politiques du mois de Septembre.

Depuis le commencement de la révolution jusqu'au moment actuel, le mois de *Septembre* a été continuellement marqué d'une sorte de fatalité, qui, semblable à l'influence des équinoxes de cette saison de l'année, est toujours venue jusqu'ici bouleverser l'horizon politique, et changer en tempêtes les rayons d'espérance qui avaient pu briller dans la saison précédente.

Ainsi ce fut vers la fin d'Août 1788, que M. Necker fut rappelé au principal ministère, et ce fut en *Septembre* que ses plans de convocation d'états généraux, et son doublement de la représentation du Tiers état, furent arrêtés ; et que les premières factions se développèrent en Dauphiné.

Ainsi en *Septembre* 1789, furent rédigées cette déclaration des prétendus droits de l'homme, source de tant de maux, et cette première esquisse de démocratie royale, qui enfanta la nuit du 5 au 6 Octobre, et consacra la captivité de la famille royale de France à Paris.

Ainsi en *Septembre* 1791, fut définitivement acceptée par un Roi prisonnier, auquel elle ne rendit ni pouvoir, ni liberté, cette fatale constitution dite de 1789, qui produisit une assemblée législative monstrueuse, une terreur générale, une émigration que l'on ne fait comment caractériser et une guerre désastreuse.

Ainsi en *Septembre* 1792, après que le Roi eut changé sa prison des Thuilleries pour celle du Temple, et eut vu massacrer sous ses yeux des milliers de ses sujets fideles, des massacres nouveaux firent de Paris pendant cinq jours consécutifs un théâtre d'horreurs sans pareilles dans l'histoire, et lorsque l'on pensait que des armées victorieuses, et

que la noblesse Française, allaient venir rendre la liberté au Roi, le bonheur aux Français, et le repos à l'Europe, toutes les espérances s'évanouirent par l'inconcevable retraite de Champagne ; et cette époque devint le premier signal d'un régicide qui ne réjaillit pas moins sur la France qui le commit, que sur ceux qui ayant pu l'empêcher, ne le firent pas.

En *Septembre* 1793, tout était changé ; non seulement les conquêtes faites étaient reprises, mais l'invasion du territoire Français était assurée par la possession de trois places fortes. Il n'existait qu'un fantôme d'armée Républicaine à achever de dissiper ; les Royalistes de la Vendée au nombre de 100 mille, secondaient de tout leur pouvoir les armées alliées, alors moins éloignées de Paris que de la frontière, on commençait à entrevoir la restauration de l'ordre, lorsqu'une politique trop avide de popularité, sépara les armées, et occasiona par l'échec de Dunkerque, celui de Maubeuge, et les désastres subséquens du général Wurmser.

Au commencement de 1794, de grands succès vinrent ranimer les espérances que la fin de 1793 avait obscurcies. La prise de Landrecies et des victoires éclatantes sur les frontières de la Picardie, avaient signalé la présence de l'Empereur à son armée ; mais l'invasion de la Flandre Occidentale, et du Namurois, l'attaque des deux ailes dégarnies de l'armée alliée, vinrent tout renverser ; et malgré une foule d'actions éclatantes, la multitude des attaques, et le nombre des attaquans obligèrent des armées presque toujours victorieuses à abandonner toutes leurs conquêtes, à repasser successivement en Juillet et Août, la Lys, l'Escault, la Nette, la Sambre, la Meuse, et la Roer, et définitivement le Rhin, que l'on a été trop heureux de mettre entre les armées alliées et les armées Françaises à la fin de ce redoutable mois de *Septembre*, et au commencement d'*Octobre*.

Telle a donc été jusqu'ici la mandite influence de ce mois de *Septembre*, que toujours il a été précurseur de secousses, et d'orages politiques. Aux malheurs qu'il a vû éclore cette année, s'est joint encore un nouveau danger pour l'Europe, par un résultat nécessaire de la politique qui semble présider à la fin du Dixhuitième Siècle. L'affaire de Pologne manquée, la levée du siège de Varsovie, et les insurrections qui ont éclaté dans ce malheureux royaume, ont placée l'Allemagne entre deux révolutions ; et c'est encore au mois de *Septembre* que s'est passé cet épisode hontrux, pour ne rien dire de plus.

L'intérêt

L'intérêt qu'inspirent les Polonais nous oblige de parler ici de la guerre qu'ils font aujourd'hui avec tant d'acharnement. Leur cause paraît être une cause sacrée ; ils en ont le sentiment ; ils ont celui des maux qu'ils souffrent depuis 25 ans, d'une injustice et d'une oppression portées à leur comble. Ils seront indomptables, et de même qu'on a été plus injuste à leur égard, ils seront à leur tour plus exigeans avec les autres. Ils demanderont compte des anciennes usurpations comme des nouvelles, et de quelque manière que se termine cette affaire aussi honteuse dans sa solution que dans son principe, il n'en sera pas moins vrai que le cabinet de Prusse se trouvera toujours renfermé dans la machiavélique contradiction d'avoir voulu, à la même époque, renverser un trône en Pologne, et en relever un autre en France ; d'avoir combattu à Verdun à la tête de la noblesse Française, et d'avoir reproché aux Paysans Polonais de refuser les secours Prussiens contre une noblesse *tyrannique* ; d'avoir empêché en 1793 l'Empereur de s'établir en Alsace, et d'avoir voulu quelques mois après démembrer sans lui un autre pays.

L'aspect que présente cette révolution survenue dans la partie Orientale de l'Europe, nous paraît cent fois plus dangereux encore que l'aspect de celle de France, quelque consistance que celle-ci ait acquise par ses derniers avantages. Nous craignons que la retraite des Prussiens de la Pologne, l'échec éprouvé devant Varsovie, et le retour nocturne du Roi à Potsdam, n'aient flétri le sceptre du grand Frédéric. En effet, la raison et l'expérience démontrent qu'il est difficile de régner fortement sur des armées ainsi humiliées, et sur des peuples auxquels on donne de pareilles leçons. L'on s'intéresse à la personne du monarque Prussien, individuellement bon, brave, et généreux, mais malheureusement circonvenu par une bande de mécréans, et vivant au milieu des intrigues de l'Italie. On observe avec douleur que le mauvais génie de l'Europe l'emporte. Il est affreux de voir après tant d'avertissemens répétés, les régulateurs de l'Europe continuer de vivre au jour le jour, et ne vouloir jamais embrasser un plan général qui saisissant toutes les faces de la question, puisse maîtriser toutes ses vicissitudes. L'expérience prouve que toutes ces faces ne peuvent s'encadrer dans des vues partielles, nécessairement subordonnées aux circonstances, tandis que des plans généraux domineraient ces circonstances. Enfin des royalistes sont indignés de voir des Souverains heurter ainsi leurs couronnes les uns contre les autres, au lieu de les réunir pour faire soli-

dairement la guerre aux Bonnets-Rouges qui, déjà, ont pris leur place sur plus d'un quart de l'Europe.

Les effets les plus prochains des fautes innombrables que l'on a fait à l'envi, seraient de rendre les peuples ingouvernables. Bientôt tout serait délustré, tous les prestiges seraient évanouis, on ne croirait plus à la renommée, à la science des gouverneurs, des généraux, et cependant cette idée de supériorité faisait la moitié de l'obéissance des sujets. On façonnerait ainsi les peuples à l'insurrection en la leur montrant irrésistible et impunissable dès-qu'ils voudraient. Comment gouvernerait-on après cela, si toute l'énergie ne paraissait être que du côté des insurgens, et qu'on ne vit que mollesse ou perfidie ailleurs ; en supposant que les gouvernemens reprissent vigueur, redonneraient-ils confiance ? et ne manqueraient ils pas de moyens pour cela ? Si l'on ne s'arrange d'une manière quelconque avec la Pologne, et si l'on n'emploie tous les moyens qui restent encore pour réduire la France, n'est-il pas à craindre que la face de l'Europe ne soit entièrement bouleversée, et que la ruine du globe ne naisse de la ruine de tous les principes. Car enfin les lois de la Providence sont immuables, et la même main qui punit les particuliers, s'appesantit aussi sur les Empires et les Rois. Nous voyons tous ceux qui ont joué avec la révolution, à la veille d'être écrasés par elle. Il n'y a point de salamandre pour un tel feu. Ah ! si les passions des Souverains continuent à les porter à méconnaître le superbe rôle qu'ils étaient appelés à remplir, celui de venger et de rétablir les droits de la société dont ils sont les protecteurs et les chefs, de la royauté dont ils sont les dépositaires, et de l'humanité qui les implore, la Providence reprendra alors les fonctions qu'elle leur avait confiées, et qu'ils auront méconnues, et dans l'ébranlement de leur propre trône, elle placera à côté du châtimement des assassins de Louis XVI, la punition de ceux qui auront vu avec indifférence les malheurs, et négligé la vengeance du fils.

Ces tristes plaintes nous sont arrachées par la douleur que nous cause en ce moment l'insensibilité de quelques puissances aux avertissemens répétés de l'Angleterre sur les dangers qui les menacent toutes. Le traité de subsides entre la Prusse et la Grande-Bretagne expire le premier de Novembre, et l'on assure que Sa Majesté Prussienne a déjà signifié son intention de retirer ses troupes des Electorats, pour les envoyer venger les échecs qu'il a éprouvés dans la Pologne. On répète aussi depuis plus d'un mois que le Sieur *Perregaux*, banquier de Paris,

né suiet du Roi de Prusse à Neuschâtel en Suisse, fait aujourd'hui à Bâle l'office de son ministre plénipotentiaire auprès de la République, et que la conclusion de la paix entre la France et la Prusse ne tient plus qu'à l'évacuation que cette dernière exige de toutes les places de l'Empire dont les Français sont en possession. Dans le même tems, nous voyons les deux envoyés d'Angleterre à la cour de Vienne, *Lord Spencer* et l'honorable *M. Grenville*, revenir à Londres après une longue ambassade que les journalistes de tous les partis s'accordent à dire avoir été infructueuse ; et tout cela se passe à l'époque,

Où des attaques répétées sur l'armée Autrichienne, et deux défaites consécutives du général *La Tour*, ont forcé le brave *Clairfayt*, que l'on ne nomme plus aujourd'hui que le *malheureux Clairfayt*, à traverser le Rhin, et à laisser ainsi Cologne, Bonn, Andernach et Coblenz, à la disposition des Français ;

Où les armées Françaises se sont avancées avec audace sur toute la rive du Rhin, ont jeté des bombes sur Dusseldorf, et perçu des contributions des villes même qui sont sur l'autre rive du fleuve ;

Où Maestricht, abandonné à ses propres forces, a été déjà investi et bombardé, et doit succomber malgré la nombreuse garnison qu'on y a jeté en se retirant ; où Venlo, Ruremonde, Gueldres, Cleves, et quelques parties du territoire Prussien, sont déjà dans les mains des Français ; où le fort Creve-cœur et Bois-le-Duc, pris par deux actes de lâcheté sans exemple, leur ont donné des points d'appui sur la Meuse, qui leur permettront de tenter impunément l'invasion d'une bonne partie de la Hollande, et de consommer la ruine de celle qui est déjà en leur pouvoir ;

Où l'armée Anglaise a éprouvé deux échecs qui l'ont forcée à passer de son côté, et la Meuse, et les deux bras du Rhin, et laisser ainsi Nimègue derrière elle, réduit à des moyens de défense trop faibles pour tenir long tems ; où des corps d'émigrés Français ont été sacrifiés et presque détruits en totalité, par une suite de manœuvres fautives de la part des alliés ;

Où enfin, les généraux et les officiers des armées combinées semblent fatigués d'une guerre où ils ne voient que des revers, paraissent découragés, murmurent en secret des vœux pour la paix, et font éclater leurs jalousies mutuelles d'une manière dangereuse, et où les soldats eux-mêmes semblent avoir perdu, au milieu de tant de retraites, l'esprit de subordination, et la constance qui font la force des armées.

Tel

Tel est l'état de l'Europe; et pourtant c'est beaucoup moins la force réelle de la France, que des causes étrangères qui ont amené cet état de malheur et de mal-aise dans lequel les gouvernemens se trouvent aujourd'hui plongés, état qui les met dans la dure position de se demander: est-il plus possible de continuer la guerre que de faire la paix?

Faire la paix ! il y a long-tems que l'Angleterre a résolu cette question. Avec qui la ferait-on sans perdre sa dignité ? comment traiter sûrement ? qui la garantirait ? qui répondrait qu'elle ne serait pas violée le lendemain ? Des puissances et des Nations voisines, troublées ou envahies subitement, se contenteront-elles de cette excuse banale de tous ses crimes que la Convention présente aujourd'hui aux Français, en en chargeant la mémoire de *Robespierre* seul, comme si elle n'en avait pas été complice ; comme si elle ne le prouvait pas encore en n'osant pas faire juger ses agens *Fouquier Tinville, Le Bon, David*, quelques généraux et membres de comités révolutionnaires, et tant d'hommes de sang, tels que les auteurs des massacres de Lyon et de la Vendée, et des *Noyades* de Nantes ?

Ces questions n'ont jamais été répondues d'une manière même spécieuse, ni par les écrivains de la République, ni par ceux de l'opposition dans les pays étrangers. L'impossibilité de la paix est un point reconnu universellement. La Convention en est persuadée également, car de même que ses prédécesseurs n'ont pu la lier, elle sent bien qu'elle ne peut prétendre à engager ses successeurs : aussi ne parle-t-elle jamais de paix. La guerre est un état forcé pour elle, ainsi que ce gouvernement révolutionnaire dont elle a imaginé la formation, comme le seul moyen de prolonger son existence, en anéantissant, sous un despotisme effroyable, toute ombre de liberté et d'égalité, les droits de l'homme et la souveraineté du peuple. Or, peut-on parler de traiter avec un gouvernement révolutionnaire qui ne subsiste que par le mouvement et la guerre, et dans lequel le repos ou la paix, ce qui est synonyme, ne peuvent trouver place. Peut-on établir quelque chose de solide et de stable sur une machine dont le nom seul de révolutionnaire indique assez combien elle est *tour-nante et changeante*.

On

* On ne parle ici que de l'impossibilité de faire la paix. Quant aux dangers qui en résulteraient, on peut lire à ce sujet un fort bon pamphlet qui vient d'être publié à la Haye, par *M. de Montgaillard*, sous le

On se demandera ensuite mais puisqu'il n'est pas possible de conclure la paix, car la vertu et le crime, le vol et la propriété, la morale et l'immoralité, l'ordre et le désordre sont inconciliables, car *entre ces ennemis il n'est point de traité*, quels sont les moyens qui restent de pouvoir faire la guerre avec quelque apparence de succès ?

Certes il en reste beaucoup, et d'abord il faut examiner avec soin quel est l'ennemi à qui l'on a affaire ; quels sont les moyens de cet ennemi ; les fautes que l'on a faites, afin d'en éviter de semblables une autrefois ; et les forces dont on peut disposer tant au dehors qu'au dedans de la France.

Pour juger maintenant quel est l'ennemi auquel on a affaire, il suffit de jeter un coup d'œil sur les papiers de France, et les séances de la Convention depuis la mort de *Robespierre* jusqu'au 10 d'Octobre. Nous y voyons que les Nérons populistes qui la déchirent, ne sont que des Pantins yvres de sang ; que ces *Tallien*, ces *Fréron*, ces *Dubois de Crancé*, et *Barrère* lui même ne sont que de pitoyables Cromwells que quelques sifflets des tribunes font fuir des comités, et lâcher les rênes du gouvernement. Cette Convention n'est plus qu'une orgie discordante, qu'un vaisseau entrouvert qui privé de pilote et de la confiance de l'équipage, fait encore feu de tous ses canons, en coulant bas, et en criant, *vive la République*. Il n'y a plus chez elle ni enthousiasme, ni opinion publique, ni chef populaire accrédité, ni plan fixe. La machine suit l'impulsion que lui avait imprimée la main puissante du comité. Elle va à peu près comme la Prusse après le règne du grand Frédéric, comme la France après Louis XIV. L'ombre de ce premier comité, si terrible dans son action et dans ses moyens, couvre la faiblesse de ses successeurs. L'Europe se bat aujourd'hui contre les soldats, contre les magasins, contre les plans énergiques et vastes du comité de *Robespierre* et de *Barrère* ; mais ce fonds d'avance se mange, et l'anarchie actuelle dévorera rapidement tout ce qui avait été accumulé par le régime de sang qu'il n'est plus possible de remettre à l'ordre du jour. Toute l'occupation de la Convention est dirigée aujourd'hui contre toute apparence de supériorité. Le spectre de *Robespierre* plane

le titre de *Nécessité de la Guerre, et Dangers de la Paix*. Cet ouvrage que l'on pourra se procurer incessamment à Londres, est la seule réponse qu'il convenait à l'auteur de faire aux calomnies qui ont été imprimées sur ses principes.

toujours

toujours au milieu d'elle, pour l'effrayer et la conduire à l'anarchie. C'est de cette manière qu'il sera vengé. Ses plats successeurs n'ont encore su que prononcer un discours, et résigner après cet espece de testament une autorité de huit jours. La terreur de la guillotine, et la honte de leur radiation aux Jacobins leur font déjà expier une apparence de pouvoir, et la maladresse de leurs dénonciations et de leurs impuissantes menaces. La nature de leur situation révolutionnaire leur prescrit de finir tous de la même manière. On a beau en guillotiner, on ne leur apprend rien. Les Jacobins se dédommagent de leur humiliation passée, et du silence auquel la verge du comité les avait condamnés. Ils viennent de prendre à l'égard de la Convention, la place qu'avait la commune de Paris, sous *Marat* et *Hébert*, et comme la guerre est l'état naturel de cet enfer, elle est établie entr'eux et la Convention. Celle-ci secouera le joug, ou bien elle périra. Il est probable que désormais ce choc ne se fera pas attendre. La violence de ces hommes là prémature tout, et abrège toutes les formalités. Le peuple sans point de ralliement, au milieu de tant d'aberrations, de tant de vicissitudes d'opinions et de conducteurs, abandonne son obéissance et ses forces au torrent qui le froisse en l'entraînant. *Il sert qui le saisit.* Il accomplit le mot de *Montagne* dans toute son étendue. Il a le sentiment de son mal-être, et la volonté d'en sortir, mais il ne sait comment s'y prendre, pas plus que 300 membres de la Convention auxquels il tarde encore plus de sortir de ce Pandemonium. La révolution, on ne saurait trop le répéter, est *pourrie*. Elle a perdu tous les esprits vitaux qui lui ont donné cette menaçante énergie qui a ébranlé le monde. La révolution n'est point, ainsi qu'on la voit, à ses extrémités, à ses armées, ni aux frontières. C'est dans l'intérieur de Paris qu'elle a encore quelque existence : c'est dans ses entrailles qu'il faut la sonder. Elle peut résister à tous les chocs extérieurs, et elle tombera en poussière au moindre choc du dedans. La violence des combats que la suspension de ceux du dehors fera éclorre dans l'intérieur, cet hyver, peut hâter la fin de la révolution, au milieu de ces quatorze armées que l'on croit à tort révolutionnaires. Si depuis la mort de *Robespierre*, il s'était trouvé à Paris quatre hommes d'élite, d'un courage, et d'un Royalisme épuré, ils auraient déjà eu vingt occasions de faire déchirer la Convention, et le jeune Roi eut été reçu au milieu de l'ivresse de Paris, et proclamé sur les bords du Rhin par ces mêmes armées qui triomphent aujourd'hui

sans but, et combattant sans amour comme sans haine pour leurs amis et leurs ennemis.

La composition de cette armée, et l'esprit qui l'anime ne ressemblent plus aujourd'hui à ce qui formait les armées de *Damourier*, de *Custine*, et de *Houchard*. L'ancienne armée de ligne est antantie, ce sont des masses Françaises organisées, et poussées par les diverses sensations qui distinguent le caractère national. Le soldat enrage, mais il tremble devant la fusillade qui le menace pour un clin d'œil. Il a la docilité de l'agneau, et la régularité monacale. Il est doux et bon chez ses hôtes, et insolent envers son officier hors du service. Il n'est ni brave, ni lâche, mais il se laisse mener à la boucherie avec une résignation mécanique. Il est bien nourri, bien payé, bien soigné en maladie, livré à lui même pour sa tenue et pour le gaspillage des ses effets renouvelés sans cesse. C'est l'armée de l'Europe qui pille le moins pour son compte ; c'est la meilleure pour aller en avant, la mieux armée, la mieux montée, la mieux nourrie, et peut être celle qui, la mieux commandée, a exécuté les meilleurs plans. Eh bien ! après deux combats malheureux, ce serait la plus mauvaise armée de l'Europe. Elle est incapable de faire une retraite devant un ennemi actif et pressant. Elle serait comme la Convention, et tous les germes de division qui existent dans une masse aussi hétérogène, agiraient avec une violence augmentée par une longue compression. Tel est le rapport uniforme de ceux qui ont passé quelque tems au milieu de cette armée, et qui ont même couru des risques pour la connaître à fond. Dans la Belgique, pas un capucin n'a été insulté ; pas un estaminet n'a été troublé à Bruxelles ni de jour ni de nuit, pas une vitre n'y a été cassée ; une partie de la garnison va à l'église, l'autre au cabaret ; le *Salve Regina* se chante à côté de la Carmagnole, et tous servent ensemble. Pas un soldat ne parle d'affaires publiques, on obéit et c'est tout. Le soldat toujours nombreux, bien mené, protégé par une immensité de canons, une profusion de munitions, et des renuemens de terre magiques, marche avec confiance, et se fait tuer de la meilleure grace. Il est toujours sûr de vaincre un ennemi qui n'a jamais à perdre un homme au delà d'un point donné. Son nombre diminue ses dangers qu'il partage sur trop de têtes, et lui en inspire le mépris. L'officier général est excellent, celui d'artillerie et de génie aussi. On connaît l'effet de leurs aérostats, et de leurs nouvelles machines de guerre. Ils ne rebutent aucune invention, aucun projet : ils commencent par l'exécuter, et c'est l'expérience qui leur

en fait juger le mérite ou l'inutilité. L'officier particulier est médiocre, grossier, insolent, mais actif et servant bien une cause à laquelle il doit tout. Il n'y a aucune liaison entr'eux ; ils ne cherchent qu'à se supplanter mutuellement. Ils ont la bravoure de l'instinct et de la nécessité. On peut calculer que toutes les forces qui s'étendent depuis Namur jusqu'à Bréda, montent à 180,000 hommes ; mais que si la guerre continue, il n'en restera pas éent mille avant le 1er de Janvier 1795. Ils meurent comme des mouches. La désertion est peu de chose ; le voisinage du Rhin y porte obstacle, d'ailleurs ils ne savent où aller. Après quelques succès de leurs ennemis, cette désertion serait énorme. Quelques décrets mal-concertés, quelques commissaires ou entrepreneurs maladroits et fripons, peuvent réduire cette armée, dans un mois seulement, au point où se trouva celle de *Dumourier*, au milieu de ses triomphes. En effet on ne tient jamais rien dans un pareil gouvernement. Rien ne s'y fait qu'à force de moyens. Ce qui s'est passé à l'Ecluse, en est une preuve frappante. L'armée Française y a enterré 8000 hommes, sans qu'on ait paru les regretter. Sa méthode est une addition perpétuelle. On compte l'ennemi ; on fait ce qu'il peut faire, on couvre sa mise, et il est battu.

Tel est au vrai l'état de cette armée. C'est une arme excellente suivant la main qui l'emploie. Elle est aujourd'hui supérieure par sa discipline, sa subordination, sa patience, son courage, et sa résignation réunis, à toutes les armées de l'Europe ; mais elle peut être la dernière de toutes avant six mois, ainsi qu'on a déjà vu l'armée Française s'évanouir autrefois devant le *Duc de Brunswick* après la bataille de Hastenbeck. L'armée ne prend aucune part aux divisions de la Convention. C'est un corps à part dans l'état. Elle ira toujours son même train pour un *La Fayette*, un *Brissot*, un *Marat*, un *Tallien*, ou *LOUIS XVII*. C'est ainsi que les armées Romaines achevaient la conquête du monde, tandis que *Sylla* et *Marius* se disputaient l'autorité dans Rome, en se proscrivant alternativement. Ce serait donc une idée fautive que de se fonder sur la réaction de la division de la Convention sur les armées Françaises. Elle a annulé les généraux par leur surveillance mutuelle, et par ses commissaires. Elle a interdit en quelque sorte la pensée et la parole aux soldats, et ôté toute action à leurs volontés. Toutes ces espérances doivent être reléguées avec celles qui, jusqu'à ce jour, ont endormi les cabinets. Si l'on compte sur la guerre, si l'on continue à la faire, ce qui est indispensable, c'est sur la force ouverte seulement qu'il

qu'il convient de s'appuyer. Rassembler de nouvelles troupes, choisir des généraux, faire de bons plans, et marcher avec énergie, ensemble et persistance, tel a pu et dû être le terme de la révolution, tel il peut l'être encore, si la guerre est mieux faite qu'elle ne l'a été jusqu'à présent. La guerre est indispensable aux Rois pour venger leur honneur, pour replacer promptement la société sur ses bases, punir les infractions de ses lois, et laisser dans leur châtement exemplaire, une leçon salutaire pour tous les sophistes et les séditieux. Si l'on ne tue pas certaines opinions, au moins on les empêche d'éclore en réprimant leurs auteurs et en châtiât leurs fauteurs: mais pour cela, il faut une guerre à coups de tonnerre, et non point une guerre d'intrigues, où l'on voit des hommes incapables venir étaler leur ignorance et leur misère, déshonorer ainsi leurs maîtres et leurs armes, et affaiblir leur autorité. L'effet nécessaire de ces revers accumulés, est déjà de renouveler les clameurs des sots, des fripons et des poltrons qui, pour le malheur du monde, font la majorité, et de faire rejeter sur la guerre même tous les reproches et les torts qui n'appartiennent qu'à ses directeurs.

La fin de cette campagne présente une série d'événemens aussi inconcevables qu'affligeans. Une attaque générale avait été combinée pour le 28 Septembre, sur cinq points principaux, depuis les bords de la Meuse jusqu'à la frontière d'Alsace. L'objet de ce mouvement était de dégager Treves et de sauver la Hollande. Malheureusement, les Français instruits, attaquent dès le 15, le général *La Tour* sur la rivièrè d'Ourte. Il les repousse; le 16, nouveau combat plus vif que le précédent: les Français sont encore repoussés. Le 17, nouveau combat plus vif encore que les deux précédens. Les Autrichiens, accablés par la fatigue et le nombre, durent céder par les mêmes raisons qui firent manquer Manbeuge et perdre l'Alsace. Il a donc fallu évacuer la Chartreuse de Liege et tous les ouvrages faits depuis deux mois de Maestricht à Huy et à Spa. Le général *Kray* venait de battre les Français à Tongres, mais le malheur de *M. de la Tour* rendant inutile l'avantage de ce dernier, il dût se replier derrière la Rour avec le reste de l'armée qui, déjà, était derrière la Meuse. Ce malheur a laissé Maestricht absolument à découvert, livré à lui-même, et exposé à un siège qui sera d'autant plus vivement poussé, que l'honneur des Français est de ne pas manquer cette place une seconde fois, et qu'ils ont, pour y réussir, toutes les munitions et l'artillerie qu'ils ont trouvées à Valenciennes.

Au moment où les généraux Français prévenaient l'attaque générale projetée, *M. le Prince Héritaire de Hohenloë* marchait avec les Prussiens sur le poste de Kaiser Lautern, pris et repris tant de fois dans le cours de cette guerre, et il achevait de l'emporter, après y avoir surpris et tué 3000 hommes, et fait 2000 prisonniers, lorsque la nouvelle de la retraite de *M. de Clairfayt*, et la nécessité de combiner de nouveaux plans, l'obligèrent à abandonner dans le même jour sa conquête.

Les Autrichiens firent cependant payer bien cher ce succès aux Français. Ce fut au prix de plus de 8000 hommes sacrifiés à la bouche des canons, que *Jourdan* s'empara des retranchemens Autrichiens, y tua 900 hommes, fit 2400 prisonniers, et se saisit de la correspondance, des bagages, et du secrétaire de *M. de La Tour*. Ce général n'avait avec lui que 20000 hommes : s'il avait eu le malheur de gagner le troisième combat, il était détruit dans quinze jours. Au moins a-t-il conservé son armée.

Les causes de cet échec ont été à l'ordinaire, le petit nombre de forces. Sur 70000 h. dont était alors composée l'armée Autrichienne, il y en avait 30 repartis dans le Luxembourg, et 40000 depuis Tongres jusqu'à Malmedy, ce qui fait une ligne de 18 lieues; et par conséquent une position, et une faute semblable à la faute et à la position de *M. de Wurmsfer* en Alsace. Le lendemain du combat, il arriva à l'armée 8000 hommes de renforts. Depuis lors jusqu'au 5 Octobre, tout se prépara insensiblement pour le passage du Rhin. On eut dans cet intervalle beaucoup d'escarmouches, mais on ne peut pas dire que l'armée Autrichienne ait été battue nulle part, puisqu'elle n'a plus attendu l'ennemi une seule fois depuis l'affaire de l'Ourte. Les avant-postes furent seulement repoussés à Linnich, à la droite de Juliers, à Aldenhoven et à Duren. La tactique observée à ces attaques qui, toutes réunies, n'ont pas coûté 500 hommes aux Autrichiens, a été de se battre assez long-temps pour attendre le déclin du jour, et se retirer dans la nuit sans être inquiété. Ainsi a pu s'opérer du 4 au 6 Octobre, le passage du Rhin, sans y perdre ni hommes ni magasins, et n'ayant eu réellement que l'air d'être forcés. Le résumé des forces Autrichiennes au-delà du Rhin, s'élevait le 12 Octobre, à 95500 hommes, cantonnés depuis Duisbourg jusqu'auprès de Mayence. Les Français ont jeté à deux reprises différentes des obus et grenades dans Dusseldorff, et y ont considérablement endommagé le château électoral, les écuries, et une cinquantaine de maisons. On ne sait s'ils ont exercé cet acte inutile de barbarie

barbarie pour punir cette ville de l'azile qu'elle a si long-tems accordé à l'émigration, ou bien si c'est pour avoir éprouvé quelque perte de la part des Palatins de l'autre côté du fleuve, ou enfin pour en exiger des contributions.

La ville de Coblenz se trouvant sur la rive droite du Rhin, semble devenir aujourd'hui le point de mire des Républicains. Sa destruction semble être leur objet favori, et en quelque sorte l'ultimatum de la campagne. S'ils s'en emparent, il n'est pas à présumer que la rage de leurs meneurs se contente des contributions par lesquelles la ville voudrait se racheter. Peut-être commenceront-ils par arracher aux gens de Coblenz ces trésors que leur cupidité leur fit fouir de la noblesse Française en 1791 et 1792, mais ils ne se contenteront point de cette seule punition. La certitude de voir Coblenz détruit, s'il tombait dans les mains des Français, a déterminé le général *Clairfayt* à porter deux corps de troupes à la défense de cette place ; l'un aux ordres du général *Blankestein*, garde les passages d'Andernach, que l'on regarde comme de nouvelles Thermopyles, contre les forces qui s'avancent du côté de Cologne et Bonn ; l'autre aux ordres du général *Melas*, défend l'attaque qu'on pourrait faire du côté de la Moselle.

L'armée Anglaise est encore entière. Si elle a été entamée, c'est plutôt par un abandon de discipline qui s'y est introduit, que par les chocs auxquels il lui a fallu résister, et qui viennent récemment de lui coûter les trois quarts du 37^{me} régiment, et la presque totalité des hussards de *Roban*. *M. le Duc de Brunswick* vient prendre le commandement de cette armée ; sa présence y répandra sans doute une crainte salutaire qu'un général étranger fait toujours mieux inspirer, qu'un chef qui commande aux enfans de son pays, qu'il est toujours disposé à ménager.

L'armée à la solde Britannique dans l'état actuel des choses, forme une masse de plus de 30000 hommes. Quant à la formation des corps étrangers qu'elle a ordonnés, la nature des circonstances, et la difficulté des désertions nuisent moins à leur composition, qu'on aurait pu le croire. L'armée Hollandaise s'est évanouie par sa dispersion dans une multitude de petites places, et le quartier général de Gorcum n'en comptait dernièrement qu'un très petit nombre. Mais l'ardeur que l'on met à l'enrôlement volontaire, permettra sans doute de retirer la plus grande partie de ces garnisons et d'en recomposer un corps d'armée respectable.

Il existe donc encore assez d'élémens pour reparer le mal qui existe, sans avoir recours à un autre mal qui serait la paix. Il ne s'agit que de lier ensemble ces élémens, et de ne pas abandonner les intérêts de la société à des vues étroites, ni à des jalousies mesquines. On imiterait la stupidité de ces bourgeois de Paris qui croyaient que lorsqu'on brûlait dans un faubourg, l'incendie n'arriverait jamais dans l'autre. S'il est quelque puissance qui ait le droit de se croire à l'abri de toute invasion physique et morale, c'est sans doute la Grande Brétagne, puisque ses flottes interdisent son approche à tous ses ennemis, et puisque ses magistrats y fixent devant le peuple les bornes auxquelles finit sa liberté, et commente la trahison ; et cependant c'est la Grande Brétagne seule qui prend vivement à cœur le salut de l'Europe ! Si l'on méconnaît la voix de ses négociateurs, si l'on rejette les offres qu'elle fait d'assister de tous ses moyens anciens et nouvellement acquis, les puissances qui n'ont que des hommes, si l'on est jaloux de lui avoir vu sauver l'Amérique avant l'Europe, et d'employer les trésors de l'une au rétablissement de l'autre, alors il faut qu'elle s'enveloppe de sa propre dignité, rappelle toutes ses forces pour sa propre défense, et voie du haut de son rocher les repentirs et les angoisses de ceux qui l'auront abandonnée aussi honteusement.

La France elle-même a pris soin de nous apprendre que ses derniers moyens de défense étaient épuisés, si la campagne de 1794 avait été plus énergique soit en attaques, ou même en défense. Tous les discours de la Convention, nous en fournissent la confirmation. Plus de munitions, l'artillerie dans un état qui ne lui permettait pas de faire le siège de Valenciennes ; plus d'agriculture, ni de commerce ; un vuide effrayant dans la population ; nuls transports ni communications possibles par terre et par eau ; jusqu'aux étalons et aux jumens poulinières mis en réquisition, ce qui a composé une assez belle cavalerie cette année, mais ce qui eut détruit l'espece l'année prochaine, tandis que les conquêtes faites récemment pourront la soutenir encore une année ; les massacres exercés dans la Vendée, indistinctement, et sur toute la population de ce malheureux département, ayant recomposé au brave *Charette* une armée de plus de 30000 hommes ; toute la prov. *insurrection* sous la dénomination collective de *Chouans*, armée d'autant plus redoutable qu'elle est partout et n'est nulle part, que son action est composée de mille actions particulières que des chefs habiles ont l'art de faire éclater à la fois en plusieurs endroits éloignés, ce qui harcèle, fatigue,

fatigue, divisée, et épouvante les forces de la République, qui n'en peuvent mais, et cherchent inutilement un ennemi qu'elles ne peuvent connaître que lorsqu'elles en sont frappées ; armée dont la réunion forme plus de 150 mille hommes dont l'actif *M. de Puisaye* est le général en chef, et dont les principales divisions sont aux ordres de deux non moins braves et loyaux chevaliers, *MM. de la Bourdonnaye de Coetancdec, et de Boulainvilliers*.

En supposant que le Roi de Prusse ne consentit à laisser que 17000 hommes pour son contingent d'Empire, à l'armée des frontières ; que l'Empereur se bornât à la simple défensive des bords du Rhin ; que ce fleuve, des inondations, une trêve, ou *M. le Duc de Brunswick* missent le reste de la Hollande à l'abri d'autres attaques pendant cet hyver, l'Angleterre seule aurait encore la faculté de produire en France, par les côtes de Bretagne, ce mouvement contre-révolutionnaire qui peut déterminer la restauration de la Monarchie Française, et celle de faire repentir avec le jeune Roi Louis XVII, les puissances qui auraient abandonné leur cause, et dont le territoire déjà conquis, semble d'avance l'indemnité que la France recevra pour compenser celles de ses îles que l'Angleterre reclamera pour la sienne.

Il est à souhaiter que ce soit d'une autre manière que l'ordre se rétablisse, afin d'éviter de nouveaux déchiremens ; car on doit croire que l'existence de chacune des puissances est nécessaire au maintien de tous les états de l'Europe, et qu'il a coulé assez de sang pour prouver aux Rois que leur devoir est d'être justes, et aux peuples que leur intérêt est d'être fideles.

AVIS AUX SOUSCRIPTEURS,

11 FE 69

Nous ferons connaître, dans le volume prochain, les pièces qui tendent à prouver l'épuisement actuel de la France, et la dégradation de cet état dans toutes ses parties.

Ces pièces seront,

Le rapport original de *Carnot* sur la campagne de 1794 ; et la reprise de Condé, Valenciennes, Landrecies, et le Quesnoy. C'est la meilleure histoire qu'on puisse donner de la campagne de cette année.

Le rapport original de *Legendre*, de *La Nivelle* sur l'agriculture, les subsistances, la population, les transports, et les consommations.

Celui de *Grégoire* sur la dilapidation des monumens des arts ; et celui de *Chénier* sur le sort des hommes de lettres depuis le renversement de la monarchie.

Toute la discussion qui a eu lieu sur les massacres, et sur la résurrection de l'armée de la Vendée.

Enfin le détail du procès des 94 Nantais, et l'historique des meurtres innombrables commis dans cette ville.

APPENDIX.

ETAT DE LA FRANCE

EN SEPTEMBRE 1794.

Discours de Dubois de Crancé sur l'état de la France, lu à la séance du 19 Septembre.

Dubois Crancé. Par décret du 28 Fructidor, vous avez chargé tous les représentans du peuple de vous indiquer, autant qu'il serait en leur pouvoir, les meilleurs moyens de rétablir en France le commerce, l'agriculture et les arts ; déjà Isoré vous a présenté des vues utiles ; il a calculé les entraves qu'opposaient au bien public l'aristocratie, l'égoïsme et la malveillance ; il vous a proposé des moyens de réformer les abus qui en résultaient ; mais il n'a pas touché au principal point de la question : ce point, c'est de commencer par rétablir en France l'harmonie, la confiance, la sûreté des opérations tendantes au bien public ; ce point est la garantie bien déterminée de la sûreté des personnes et des propriétés, si long-tems violées par un régime de sang et de la plus féroce extravagance. Je viens essayer de remplir cette tâche, je viens me lancer dans une carrière immense, et si je ne fixe pas votre attention sur tous les objets qui la méritent, j'espère que d'autres personnes, la parcourant après moi, en rechercheront avec soin tous les détours. Je vais tâcher du moins de placer quelques points de reconnaissance, et d'attacher le fil qui doit nous guider dans ce labyrinthe.

Je n'entrerai point dans des détails d'administration ; je n'en parlerai que sous les rapports politiques ; je dirai franchement nos fautes, je les crois faciles à réparer, et il ne faut pas que nos ennemis triomphent un instant de nos incertitudes.

Depuis l'époque où la Cour s'écroula du poids de ses dilapidations, luttant d'autorité contre les parlemens, ayant perdu toute son influence en Europe, ne vit plus de ressources que dans l'assemblée des Etats Généraux, il est évident que la masse du peuple ne variant jamais dans ses principes, a toujours conduit dans le bon sentier le char de la révolution. Dans les trois assemblées qui se sont succédées, quelques hommes habiles tantôt ont soutenu les principes, tantôt en ont dévié ; et si l'histoire de la révolution Française est le tableau fidèle de tout ce qu'un peuple peut développer de vertu et d'énergie, elle est aussi dans ses détails le complément de tous les crimes.

Depuis Marie-Antoinette jusqu'à *Cornelis Copeau* * ; depuis Louis

* *Cornelis Copeau* était le sobriquet donné à la citoyenne Duplax, fille du menuisier, chez lequel vivait Robespierre.

XVI. jusqu'à Robespierre, en cinq années de mouvemens rapides, nous avons vu passer tous les conspirateurs dont l'histoire ancienne a pu fournir les modèles.

Qu'en conclure ? que nous sommes incapables de nous gouverner ? Non ; mais que nous sommes épurés de la lie que la liberté bouillonnante devait rejeter sur les bords ; dans l'espace d'un lustre, nous avons vécus cent ans, et nous sommes plus avancés dans la connaissance et la pratique des principes, que ne le fut jamais aucune nation.

Je ne jetterai donc mes regards en arrière que pour y chercher des garans contre l'avenir ; je ne fixerai votre attention sur les oscillations qui nous agitent encore, que pour renouer le faisceau qui doit rendre imperturbable le bonheur de 26 millions de Français.

Le Peuple, je vous l'ai déjà dit, n'a jamais été égaré, mais on l'a souvent cruellement trompé.

Voyez au milieu des intrigues du royalisme et de l'aristocratie combien de factieux ont pris le masque de la popularité pour faire tourner à leur profit la révolution. Depuis 5 ans, quoique nous ayons passé de l'état monarchique au républicanisme, le gouvernement n'a pas cessé d'être dans l'anarchie ; le peuple seul est resté fixe dans sa conduite comme dans ses principes.

Voulez-vous approfondir les motifs de cette anarchie ; oui sans doute, car ce n'est qu'en la détruisant que vous pourrez espérer de consolider la révolution ; c'est que jusqu'ici dans cette assemblée un petit nombre d'hommes a gouverné ; c'est que des intrigans, des orgueilleux, investis de la confiance populaire, seuls dans leur intentions criminelles, mais puissans par les divisions qu'ils avaient l'art de nourrir parmi vous, établissaient dans votre sein leur empire absolu, sous prétexte de factions imaginaires dont chacun de nous craignait d'être atteint.

C'est qu'il y a eu des hommes dans cette assemblée, dont le patriotisme feint exagérait tous nos dangers ; et d'autres qui, les oreilles toujours frappées d'expressions méprisantes à leur égard, perdaient leur énergie, et redoutaient de se livrer à la discussion d'une mesure que leur conscience repoussait, dans la crainte de passer pour aristocrates.

Voilà ce qui a fait pendant six mois de Robespierre un tyran ; voilà ce qui a fait passer la loi du 22 Prairial, et livré la France aux brigands.

Votre marche est donc tracée par l'expérience ; rendez au gouvernement cet ensemble, cette unité d'action, qui, tendant au même but, ne peut plus fourbir qu'une opinion. Placez d'une main ferme et vigoureuse le niveau de la loi sur toutes les têtes, et la France est sauvée.

Songez que vous êtes la boussole de tous les départemens ; que nous sommes les représentans de toutes les vertus, et de toutes les passions ; que celles qui nous animent réfléchissent jusqu'aux extrémités de la France ; que partout il existe des caméléons politiques, toujours prêts à prendre la teinte que vous leur donnerez ; que, si l'on se dispute ici, l'on se disputera partout, et que ce ne sera qu'à notre honte qu'on verra le mot *fraternité* sur tous nos portiques, si la haine reste dans nos cœurs. C'est donc cette enciente qui est le grand laboratoire de la félicité publique ; tous les talens de Pitt, tous ses efforts conspirateurs doivent se briser contre ce rocher ; ses véritables agens sont nos passions. Vou-

lons-

lons-nous, avec certitude du succès, rétablir la confiance, sans laquelle tous les décrets les plus favorables à l'industrie seraient inutiles ? Commençons par donner un grand exemple au Peuple Français ; soyons unis, marchons du même pied ; il ne peut plus y avoir ici de différence d'opinions ; le royalisme et l'aristocratie sont unanimement pros crits ; si quelqu'un en doute, qu'il monte à cette tribune, qu'il dénonce le factieux qui veut trahir la patrie ; nous en ferons justice, car il est tems que nous rendions compte à nos volontaires de leurs efforts, aux frontières ; il est tems que nous vengions le peuple de tant de sacrifices inutiles ; mais, s'il n'y a que de viles passions qui puissent nous diviser, le peuple souverain veut que nous les foulions aux pieds.

Oui, Montagne sainte ; tu as fait ton devoir, mais tu as aussi payé ton tribut à l'humanité. Après avoir combattu avec courage toutes les factions, tu t'es vye prête à succomber sous la tyrannie d'un démagogue perfide ; eh bien, qui t'a sauvée ? Ce sont ceux qui, inquiets dans des momens orageux sur l'abolition de la monarchie, n'ont cessé depuis la mort de Capet de marcher dans le sentier de la République ; qui, calmes, impassibles au milieu de ses agitations politiques, en apercevaient le but, attendaient dans le silence le moment de sauver la liberté, et l'ont fait sans balancer.

Rendons-nous donc une justice mutuelle ; et puisque tous ensemble nous avons monté à la breche contre la tyrannie, que nos bras restent levés et tombent ensemble pour anéantir les débris de ces passions méprisables qui déchireraient la France en nous déshonorant.

Quelques histrions politiques diront que je viens montrer ici un bout d'oreille ; je ne fais pas dissimuler, je vous dirai mon opinion toute entière ; je pense que le tems des combats violens est passé, et que c'est à la sagesse à finir la révolution. Prenons garde que tel qui, dans une société, dans un groupe, fait aujourd'hui *l'enragé*, fut au commencement de la révolution beaucoup trop *modéré*, et qu'il pourrait bien être encore, sous un masque différent, ce qu'il fut jusqu'à ce moment, l'ennemi juré de la liberté et des intérêts du peuple.

Prenons garde à ces hommes sans mœurs, qui voient l'aristocratie partout où ils ne reconnaissent par leurs vices, et qui servent mieux M. Pitt que toutes les armées de l'Europe, puisqu'ils placent la gangrene au cœur de la France, dont ils dévorent la substance, et détruisent les ressources.

Vous avez, il ne faut pas se le dissimuler, des plaies profondes à cicatrifier ; à force d'exagérer certains dangers, moins réels peut-être qu'exaltés dans d'impudens cerveaux, on a fait incarcérer en France presque tous le gros laboureurs ; il en est résulté que leur fonds sont absorbés ; leur basse-cour est détruite, et leur domaines ont perdu le fruit incalculable de leur industrie.

Dans la Vendée, six millions d'arpens de terre sont vacans, et 500 mille bœufs ou mulets perdus pour nos besoins, recherchent inutilement chaque soir leur étable et leur maitres.

À Lyon, où 100 millions se transformaient annuellement par l'industrie en valeur de 200 millions au profit de la République, les fabricans ont été réduits jusqu'ici pour subsister, à transporter à grands frais, d'une place à l'autre, les pierres des démolitions qu'on vous a fait ordonner après le siège, comme si les maisons pouvaient être aristocratées.

A. Soudan

A Sedan, le plus riche atelier de nos draperies, on a recherché les manufacturiers sur des faits relatifs à la Payette, faits sur lesquels l'Assemblée législative avait rendu un décret d'amnistie. On les a fait mourir, et les manufactures sont détruites, et 10 mille ouvriers n'ont que la ressource de porter leur industrie dans le Limbourg, si l'on ne vient pas à leur secours.

Vous parlerai-je de Nantes, de Bourdeaux, de Nîmes, de Montpellier, de Marseille, de Rouen, d'Orléans, de Paris ? par-tout le commerce est anéanti, parce que tout homme qui faisait circuler des fonds était suspect et accusé d'accaparement ; ce n'était donc plus votre système et vos lois que l'on exécutait ; ce n'était plus les aristocrates que l'on poursuivait, c'était tous les riches, tous ceux dont la fortune met en activité les talens et l'industrie du peuple que l'on pillait, que l'on égorgait sous le nom d'aristocrates. Je fais ce que l'on a eu de reproches à faire à quelques commerçans ; mais fallait-il pour cela les tuer ou les incarcérer tous ? ne valait-il pas mieux diriger, par de bonnes lois, leur actions dans le gouvernement, rendre utiles leurs fonds, leurs connaissances ; les désaristocratiser, en les intéressant personnellement au bien être de la République. Une simple réflexion va vous faire sonder la profondeur de l'abîme : la fortune d'un million d'hommes en France nourrit l'industrie de vingt-cinq autres ; anéantissez les ressources de ce million d'hommes, et la contre-révolution est faite. Voilà le système de M. Pitt, vous reconnaîtrez ses satellites aux moyens d'exécution.

Le commerce que l'on vous a fait faire jusqu'à présent est affreux. C'était à un tribunal de sang que se faisaient les enchères, et l'exécuteur concluait le marché à la place de la Révolution.

Sans doute beaucoup d'aristocrates ont subi le sort qu'ils avaient mérité ; mais, ne vous y trompez pas, cet acte de justice envers le peuple n'était que le voile perfide dont on couvrait le précipice où l'on voulait l'entraîner ; sans cela, eut-on violé les formes que le peuple, qui n'est pas antropophage, aime tant à voir observer ? Eut-on imaginé, ce que les Tibère et les Néron n'ont jamais soupçonné, *des conspirations de prison !*

Grand Dieu ! le sang sue par tous les pores en retraçant de pareils excès : des conspirations de prison ! et à quoi servent donc ces portes, ces verroux, ces chaînes, ces gardes continus ?.... Si l'intérêt de la société veut qu'on en séquestre tout homme présumé coupable ; dès-lors, c'est à la justice qu'est confié le soin de procurer l'exécution de la loi, elle a toute autorité pour atteindre ce but. Un homme peut-il mériter la mort pour tenter de se soustraire à ce qu'il croit être l'oppression ?.... Non, c'est à la police qui l'a enchaîné, à surveiller ses efforts ; et la France, même sous l'ancien régime, a vu avec horreur condamner à la roue deux gendarmes qui, pour s'échapper de l'Abbaye, avaient cependant assassiné le geolier.

Voyez dans quel abîme, sous prétexte de l'intérêt public, l'innocence était plongée. Cherchait-on à fuir un tribunal féroce, on était mis hors de la loi ; osait-on comparaître, on se trouvait enveloppé dans une conspiration de prison. Il n'y avait donc aucune victime qui put sortir des serres de la tyrannie autrement qu'en lambeaux.

Je sens que ces tableaux sont déchirans ; mais il faut enfin arracher le voile qui couvre tant de forfaits ; il faut répondre à ces adresses in-

scrites

sentées, où quelques hommes de sang, non contents des lois que vous avez faites contre les ennemis de la liberté, provoquent le rétablissement d'un arbitraire aussi injuste que cruel, et dont ils voudraient disposer au gré de leurs dévorantes passions ; il faut que ceux qui crient sans cesse à l'aristocratie, sans parler de brigandage, et qui n'ont cependant que de bonnes intentions, sachent bien aussi qu'il n'est pas moins important de repasser tous les maux qu'ont faits la compression universelle, la fureur des destructions et la rage du puritanisme ; il faut enfin que ceux qui sont scélérats soient bien convaincus que le système exécrable qu'ils poursuivaient est détruit, et que de la même main vous frapperez les aristocrates et les brigands ; mais que vous tendrez une autre main protectrice à tout ce qui ne sera pas criminel.

Alors vous verrez la confiance renaitre comme un beau jour après un orage désastreux.

Les Français savent bien qu'il faut acheter la liberté ; ils oublieront leurs maux passés ; sûrs de jouir de l'avenir, ils oublieront vos erreurs, car ces erreurs viennent de votre vertu ; c'est elle qui fut la cause de votre long silence : vous ne pouviez connaître tant de crimes.

Ils jouiront de notre union ; comme nous ils abjuront leurs passions, ils se ferreront pour défendre la liberté.

Alors, que les rapporteurs de vos comités montent à cette tribune, qu'ils y développent nos immenses ressources ; qu'ils appellent le Français au travail, qu'ils lui démontrent que la misère publique est le résultat des avidités particulières, que tout gain illicite ou forcé est un vol fait à nos enfans, que c'est là ce qui tient dans le dénuement nos défenseurs aux frontières, et vous verrez, comme aux travaux du Champ-de-Mars, que chacun s'empressera de concourir au salut de la République.

Un aristocrate, s'il en reste, sera au milieu des Français comme un hermite dans les bois ; il sera le jouet des petits enfans.

Je ne vous proposerai pas de projet de décret sur le premier objet de ce discours. Il n'est pas besoin de loi pour nous déterminer à mettre aux pieds de la statue de la liberté nos passions, le peuple l'exige impérieusement : mais voici ce que je propose pour maintenir aux lois révolutionnaires leur juste sévérité, et faire disparaître la tyrannie.

Art. Ier. Le gouvernement révolutionnaire sera conservé dans son intégrité pendant la guerre ; mais tout agent de ce gouvernement qui se permettra d'en outre passer la limite, sera puni de mort.

II. La fortune d'un homme arrêté comme suspect continuera à être régie comme auparavant par celui ou celle qui aura sa confiance, et au profit de sa famille, à charge de donner aux agens des domaines nationaux bonne et suffisante caution, pour le cas où il serait jugé coupable.

III. L'obéissance à la loi étant sacrée pour tout Républicain, celui qui se soustraira à un mandat d'arrêt, revêtu des formes exigées par la loi, et dûment notifié, ou qui s'évadra des prisons, sera considéré comme émigré. Mais nul ne peut être présumé coupable sous le prétexte d'avoir tenté de rompre ses chaînes ; c'est à la police chargée de l'administration des prisons à les surveiller.

RAPPORT DE LINDET.

SUR L'ETAT DE LA FRANCE,

Prononcé au nom de Comité de salut public, le 20 Septembre 1794.

Citoyens, les représentans du peuple ont senti la nécessité de se faire représenter, aux principales époques de la révolution, le tableau de la situation de la France : ils se sont empressés de faire connaître les causes qui avaient préparé ou occasionné ces grands événemens ; c'est un compte que nous rendons à la nation. Nous nous rappelons à nous-mêmes, ce que nous avons été, ce que nous sommes : nous nous prononçons ce que nous devons être. La France nous entend et nous juge.

Depuis que les gouvernemens ont usurpé les droits du peuple, ils se sont coalisés pour soutenir leur tyrannie. Une nation ne peut rentrer dans ses droits, réformer son gouvernement intérieur, que les gouvernemens voisins ne se liguent pour l'opprimer. Lorsqu'une nation veut être libre, il ne suffit pas qu'elle le veuille, il faut encore qu'elle soit assez forte, assez puissante, pour résister à la coalition des oppresseurs et des tyrans, et faire reconnaître et respecter sa liberté.

Douze cent mille citoyens sous les armes, qui sont l'avant-garde de l'armée des défenseurs de la liberté, reculent nos frontières dans l'Espagne, dans le Palatinat et la Belgique. Tout cède à leur courage : nos ennemis frappés de terreur, se précipitent dans leurs retraites, accusent leurs chefs et leurs tyrans, et font des vœux secrets pour leurs vainqueurs. Les peuples sacrifiés à l'orgueil des rois, éprouvant seuls les calamités de la guerre, ne voient dans les Français que les vengeurs des droits de l'homme.

L'art des sièges et des campemens perfectionné ; la prudence de ceux qui commandent ; la confiance de ceux qui obéissent ; l'ordre, l'harmonie, la surveillance vous conservent des héros ; de grandes conceptions, des plans sages et hardis, de nouveaux moyens de guerre, vous garantissent la conservation de vos avantages et de nouveaux succès jusqu'au désarmement de vos ennemis ou jusqu'au réveil des nations.

Une marine formidable, réunie, sagement dirigée, rend impuissante la fureur de vos ennemis, prépare la ruine de leur commerce, et vous promet la liberté des mers.

Les nations qui ont conservé la paix, les gouvernemens qui ont été assez sages pour résister aux insinuations des cours de Vienne et de Londres, apprennent et répètent avec transport les nouvelles de vos victoires et de vos succès ; vous avez tout fait pour la liberté, lorsque vous avez su donner une si haute opinion de ses défenseurs. Vous avez conquis l'opinion des peuples. Ils ne demandent plus si vous avez un gouvernement ; ils savent qu'entretenir les plus nombreuses armées de la terre, couvrir la mer de vaisseaux, combattre et vaincre par terre et par mer, appeler le commerce du Monde, c'est savoir se gouverner.

Ce sentiment que vous avez inspiré aux peuples du Nord, de l'Afri-

que

que et de l'Amérique, et à vos voisins, se manifeste avec éclat. Vos ennemis ne peuvent plus obscurcir ni voiler votre gloire. Ils ne peuvent plus vous ravir la confiance et l'estime des nations.

Par quels moyens la France est-elle parvenue à ce degré de gloire et de puissance ? Par quels étonnans sacrifices a-t-elle comblé tant de ruines et élevé un édifice si prodigieux ? Lorsque la liberté et l'égalité ont été solennellement proclamées, tout Français a senti qu'il avait une patrie : il a voulu se dévouer pour elle. Tout citoyen est devenu le défenseur et l'appui de son pays. Vous avez rappelé aux hommes qu'ils étaient tous frères. Ils ont volé au secours les uns des autres ; ils ne se sont plus envisagés que comme une seule famille, et la France si étroitement unie, est devenue la première et la plus puissante des nations.

Vous voulez que l'on vous rappelle ce que la France a fait, ce qu'elle a souffert pour arriver à cette dernière époque. Vous donnerez une idée sublime du prix que l'on doit attacher à la liberté, et du courage et de la constance des Français, lorsque vous transmettez à la postérité, et que vous révélez à toutes les nations que la France, abandonnée à ses seules ressources, a tout créé pour sa défense, qu'elle a en étendu et développé ses ressources ; que dans la disette et la pénurie, elle s'est imposé les privations les plus pénibles, que la vieillesse a remplacé dans les ateliers la jeunesse qui allait combattre.

Les arts de la guerre ont occupé tant de bras, ont enlevé un si grand nombre de citoyens aux autres arts, que l'on appréhendait que l'agriculture, le commerce, les fabriques, ne fussent abandonnés. Les Français ont trouvé des ressources dans leur activité. Un travail soutenu nous a préervés des malheurs que l'on avait tant de raison de craindre. Jamais on n'avait cultivé et ensemencé une si grande étendue de terres. Le sol de la France a été couvert des productions les plus variées. Nulle portion de terrain n'a été négligée. Quelques contrées, frappées de stérilité, dépouillées avant le tems de leurs récoltes, ont soumis à la plus cruelle épreuve l'activité du cultivateur, et ont présenté le spectacle de l'homme aux prises avec la nature, pour réparer les désastres. Tant de soins et de travaux ont été sans succès ; mais vous saurez porter dans ces lieux des secours proportionnés à tant de pertes, et à des besoins si pressans et si multipliés.

Combien de professions utiles ont été négligées ! combien d'ateliers et de manufactures sont restés déserts ? Cependant les travaux et les efforts d'un petit nombre de citoyens ont suffi. L'on a moins dû s'apercevoir de la diminution de tous les objets de consommation, que s'étonner de voir le peuple entier dans le mouvement et l'agitation que les circonstances commandaient, et un petit nombre de citoyens appliqués et laborieux remplacer la majorité de la nation dans les arts sédentaires, et offrir à la consommation les objets indispensablement nécessaires.

Ce qui doit fixer particulièrement l'attention, c'est cette raison sublime du peuple qui s'est imposé tant de privations, qui a établi et maintenu, dans l'administration de ses subsistances, une économie si sèvere et si effrayante. Son courage ne l'a point abandonné. Il a souffert pour être libre : quel tableau à offrir à la postérité, que celui d'un peuple qui fait à sa patrie le sacrifice continuel du salaire de ses travaux, de ses vêtemens et de ses subsistances, qui s'oublie pour elle, et recommence

recommence chaque jour par des sacrifices qui surpassent les forces humaines.

Vous encouragez le peuple ; vous souteniez son espérance ; vous éclairiez les Français ; vous répandiez les lumières ; vous fixiez les arts et les talens ; vous employiez le génie et les sciences à la défense de la liberté ; vous donniez des lois dignes d'un peuple libre ; vous teniez d'une main ferme tous les ressorts d'un vaste gouvernement ; vous prépariez, vous dirigiez ces grands mouvemens qui appellent sur vous l'attention des peuples, et changent la face de l'Europe.

Tandis que vous remplissiez, avec tant d'éclat, vos hautes destinées, que la France, que tous les peuples de la terre applaudissaient à vos immenses travaux, le génie des factions se reproduisait, et mettait la patrie en danger. Rappelons ici des événemens dont le souvenir ne doit jamais s'effacer ; ils seront pour nous et pour la postérité une utile leçon. Les représentans du peuple ne doivent pas seulement transmettre à la postérité leurs actions, leur gloire et leurs succès, ils doivent lui transmettre la connaissance des dangers, des malheurs et des fautes ; ainsi les premiers navigateurs ont marqué les écueils qu'ils ont su éviter, et ils ont appris à leurs successeurs à tenir une route sûre entre ces écueils que nul art ne peut faire disparaître, mais dont l'expérience a appris à s'approcher ou à s'éloigner sans danger.

La Convention nationale avait frappé et anéanti, par son décret du 3 Juin, une faction puissante, pourvue de talens, mais jouissant d'une plus grande réputation ; qui, n'ayant pu concevoir un plan de gouvernement, s'était jetée dans les bras d'un principal ministre, s'opposait à ce qu'on donnât à la France des lois et une constitution, ne parlait que d'elle, entretenait la France d'elle seule, et allait livrer à un protecteur étranger ou à ses anciens tyrans une nation qui ne connaissait ni ses malheurs, ni ses dangers, ni ses moyens, ni ses ressources, et qu'un ministre coupable n'entretenait que des opinions, ou frivoles, ou criminelles de quelques-uns de ses représentans.

L'opinion publique se trouva quelque tems partagée ; la sensibilité s'intéressa pour des hommes dont on ignorait les vues ambitieuses ; la France ne fut peut-être pas assez tôt instruite ; elle connut trop tard sa situation. L'observateur qui a étudié les mouvemens de la République à cette époque, qui a voulu connaître le caractère des troubles et des agitations de l'intérieur, s'est convaincu que tous les Français veulent également être éclairés, mais que le même genre d'instruction ne convient pas à tous également. La vivacité du sentiment entraîna les uns ; les autres attendirent la conviction, et voulurent avoir sous les yeux l'appareil imposant et méthodique des preuves. On se divisa, on s'aigrit, on courut aux armes, on allait, au nom de la République une et indivisible, déchirer le sein de la patrie pour laquelle on jurait de verser son sang.

Dans ce chaos, au milieu de tant de désordres et de calamités, la Convention nationale, environnée de trahisons et de perfidies, donna une constitution et des lois à la France ; elle soutint les efforts des puissances ennemies ; elle éclaira les Français sur les événemens qui avaient précédé. Les lumières se répandirent ; le masque des traitres tomba ; l'ordre se rétablit ; tous les yeux se fixèrent sur vous ; tous les cœurs s'attachèrent

s'attachèrent à vous, et la France consacra, par une fête nationale, la mémoire de cette réunion.

Les ennemis de l'intérieur avaient profité de ces violentes agitations pour augmenter le nombre de leurs partisans secrets ou déclarés. On avait un grand exemple de la facilité avec laquelle on peut agiter un peuple bon, sensible et généreux ; on pouvait craindre encore de nouveaux mouvemens. Il fallut avertir le peuple, et l'associer tout entier à la surveillance générale ; il fallut le prévenir contre toutes les insinuations et les intrigues de ses ennemis ; il fallut lui désigner et caractériser ceux dont il devait suspecter les intentions, la conduite et les liaisons ; il fallut lui inspirer la plus haute confiance dans les amis de la liberté et de l'égalité ; il fallut lui faire connaître ceux qui n'aspiraient qu'à l'égarer.

Un décret du 17 Septembre régla les fonctions et les devoirs des comités de surveillance.

Les citoyens appelés à remplir ces fonctions, s'en acquittèrent avec zèle. On ne doit jamais oublier les services qu'ils ont rendus à la République ; ils ont porté les derniers coups à l'aristocratie ; ils ont comprimé les ennemis de l'intérieur ; ils ont affermi la tranquillité publique.

Nous ne devons pas dissimuler à la France que plusieurs se sont étrangement écartés de l'objet de leur institution ; nous devons dire que les fautes de plusieurs n'ont été que des erreurs de l'entendement : ils n'avaient pas assez médité la loi dont l'exécution leur était confiée ; plusieurs encore croyaient mieux servir la patrie et remplir plus fidèlement vos intentions.

Si l'on demande un jour pourquoi la Convention nationale organisa un plan de surveillance qui exigeait un nombre si prodigieux de fonctionnaires, que l'Europe entière ne pourrait fournir assez d'hommes instruits pour remplir toutes les places, les Français répondront : ce plan fut sage et nécessaire ; nos ennemis étaient en si grand nombre, ils étaient si répandus et si disséminés, ils avaient tant de formes et de moyens de s'infiltrer dans les administrations, dans les sociétés populaires et dans nos foyers, que tout citoyen dût se regarder comme une sentinelle chargée de surveiller un poste. Notre expérience et nos malheurs nous avaient instruits, nous connaissions nos ennemis. Si quelques uns ont été trop loin, ce n'est pas une raison de blâmer une grande institution, qui n'était pas moins nécessaire contre les ennemis de l'intérieur, que les armées contre les Rois et les puissances coalisées.

Le 8 Thermidor, on vit développer dans cette enceinte le plan artificieux d'une vaste conspiration. On tenta de diviser les Français, d'inspirer le découragement, la terreur et le désespoir, d'atténuer le sentiment de la reconnaissance due aux défenseurs de la patrie, et de répandre des doutes sur leurs victoires ; on se prévalait d'une grande réputation de talent, d'énergie et de civisme.

Le lendemain le voile fut déchiré. Vous ne dîtes pas consulter l'opinion publique, vous dîtes la prévenir, et, sans considérer les dangers, aspirer à la gloire de la former. Le vœu du peuple ne pouvait ni se manifester, ni pénétrer jusqu'à vous. Vous dîtes donner l'exemple du courage des hommes libres : l'ame s'agrandit dans les occasions fortes, les périls l'éclairent ; vous sûtes prendre de promptes et de grandes

grandes déterminations ; vous éteignites les torches ardentes qu'on allumait pour embraser la patrie.

Les journées des 14 Juillet et 10 Août attesteront le courage invincible des Français, comme le siège de Lille, la reprise de Toulon, la levée des sièges de Dunkerque, de Maubeuge, de Landau, la bataille de Fleurus, la conquête de la Belgique, et tous les événemens militaires qui ont signalé les armes Françaises aux Alpes et aux Pyrénées.

La journée du 31 Mai attestera la majestueuse contenance du peuple, qui se leva pour combattre l'anarchie, les passions, tous les désordres, et pour avoir un gouvernement et des lois.

La journée du 9 Thermidor apprendra à la postérité qu'à cette époque la Nation Française avait parcouru tous les périodes de sa révolution ; qu'elle était parvenue à ce terme où l'on ne pouvait tenter de l'égarer que par l'éclat d'une grande réputation et l'apparence du civisme, de la probité et des vertus, qu'elle avait appelées à l'ordre du jour ; et ce dernier événement a encore été utile à la liberté, puisque la représentation nationale a été assez grande, assez puissante pour frapper les traîtres, et que la conduite sage, grande et sublime du peuple a justifié qu'il est impossible de l'égarer.

On ne regardera pas les erreurs de quelques citoyens comme un égarement du peuple. Quelques citoyens avaient été séduits ; mais le peuple entier, attaché aux principes et à la représentation nationale, a condamné Robespierre et ses complices.

Les mesures de sûreté générale avaient pris un caractère de force et de sévérité qui portait l'effroi dans l'âme des citoyens, et qui privait la France de bras et de ressources ; les traîtres que vous avez punis en avaient changé l'objet et la direction. Vous aviez voulu frapper les ennemis de la République ; ils s'étaient servi de vos armes et de vos mesures pour frapper l'homme faible et l'homme utile ; ils n'avaient pas épargné le cultivateur et l'artisan ; ils n'avaient pu vous détruire ou vous faire haïr ; ils avaient voulu vous faire craindre.

Vous avez consacré vos premiers soins à faire renaitre la confiance et la sécurité ; vous avez rendu des bras à l'agriculture, quelques citoyens au commerce et aux arts, des vieillards et des infirmes à la liberté.

Quelques esprits inquiets ont conçu de vives alarmes. On a craint, ou l'on a feint de craindre, qu'une marche rétrograde vous fit tomber dans des précipices, et ne replongeat la France dans l'abîme d'où elle est sortie le 31 mai. Ce sentiment paraît avoir inspiré ces pétitions, ces adresses que vous avez reçues de plusieurs autorités constituées, et d'un plus grand nombre de sociétés populaires.

La situation de la France, sous ce rapport, présente une grande Nation qui connaît ses droits, ses intérêts, les lois de la nature et de la raison, qui veut sa sûreté, son bonheur, qui vous observe, qui médite vos décrets, qui surveille le gouvernement, qui veut établir la paix dans l'intérieur, obtenir la considération qui lui est nécessaire chez les Nations neutres et alliées, et porter la terreur au-delà de ses frontières chez les Nations belligérantes.

Cette Nation est grande et généreuse ; elle donne des larmes au malheur, à l'infortune ; elle a le sentiment de sa puissance et de ses forces ; elle aime l'ordre ; elle est soumise aux lois ; elle n'a pas partagé les inquiétudes et les agitations de quelques sociétés et de quelques fonctionnaires publics.

Elle

Elle n'a vu dans le redressement des abus que le retour aux règles et aux principes. Mais on ne peut se dissimuler que les esprits inquiets cherchent à propager leurs opinions et leurs craintes avec une extrême activité. Ils emploient tous les citoyens qui sont en leur disposition : correspondance, démarches, députations ; ils publient que le gouvernement n'a plus sa force ni son énergie ; que des aristocrates mis en liberté oppriment les citoyens ; que les patriotes sont sacrifiés aux nombreux ennemis que leur courage et leur audace leur ont suscités.

Organe du vœu des Français, hâtez-vous de prévenir les suites de ces nouvelles dissensions. Les haines exaspérées, suite inévitable de la diversité des opinions révolutionnaires et des craintes réelles ou supposées, produisent toujours de funestes résultats. Annoncez à la France que le gouvernement sera maintenu dans toute sa force ; qu'entre vos mains il conservera ce caractère de puissance et de sévérité qui comprimera tous ses ennemis, et ne laissera renaître aucune faction.

Les patriotes, les fonctionnaires publics, les sociétés populaires, peuvent-ils craindre que les services qu'ils ont rendus s'effacent de la mémoire ? Quel courage ne leur a-t-il pas fallu pour accepter et pour remplir des fonctions périlleuses ? Ils ont tout osé ; ils ont bravé tous les dangers pour sauver la patrie.

Le vœu de la France rappelle aujourd'hui à leurs travaux et à leurs professions un grand nombre de citoyens qui les avaient suspendus pour remplir des fonctions publiques ; ils savent que leurs fonctions étaient temporaires ; que le pouvoir trop long-tems conservé dans les mêmes mains, devient un objet d'inquiétude politique ; la liberté s'en alarme : c'est un fardeau qui écrase celui dont le courage imprudent le porte à le retenir ou à le conserver trop long-tems.

Ils ne doivent pas craindre que ceux qui seront dépositaires des mêmes pouvoirs, ou qui rempliront les mêmes fonctions, n'également pas leur zèle, et ne fassent à la patrie tous les sacrifices qu'elle exigera.

Ils ne doivent pas craindre que la France les abandonne aux ressentimens et aux vengeances ; ils ont défendu la cause sacrée de la liberté, et, dans des tems d'orage, ils ont usé d'un grand pouvoir que la nécessité avait créé. La nation ne veut pas que ceux qui ont dirigé et lancé la foudre contre ses ennemis, en soient atteints et consumés.

Représentans du peuple, vous ne devez pas ralentir ou discontinuer les soins que la justice et l'humanité vous ont imposés. Faites rendre la liberté à tous ceux que des haines, des passions, l'erreur des fonctionnaires publics, et les fureurs des derniers conspirateurs ont fait précipiter dans des maisons d'arrêt. Rendez la liberté à tous les citoyens qui ont été utiles et qui peuvent l'être : la vieillesse et l'infirmité ne réclament pas en vain ce bienfait.

Vous avez passé par tant de crises ; le moment du passage a été souvent accompagné de tant de dangers, de tant d'incertitudes ; vous avez vu quelquefois votre atmosphère chargée de tant de nuages, obscurcie de tant de ténèbres, que vous ne pouvez faire un crime à vos concitoyens éloignés de ce foyer de lumières, d'avoir marché à pas incertains et chancelans, et de n'avoir pas prévu des événemens qu'aucune théorie n'aurait osé ni pu soumettre à des calculs. L'égarement ne se confond point avec la trahison ou la perfidie ; vous séparez l'erreur du crime.

Prouvez

Prouvez par l'application des principes et par votre conduite, que tous les hommes sont égaux. N'examinez pas quelles illusions ont environné leur berceau, à quels préjugés d'état ou de profession ils ont sacrifié sous le despotisme. Si la révolution les a éclairés ; si elle les a ramenés aux principes de l'égalité ; s'ils marchent constamment avec vous ; s'ils vous accompagnent fidèlement dans votre course révolutionnaire, n'envisagez en eux que des frères et des amis.

Lorsque vous vous êtes élevés aux principes sublimes de l'égalité, vous ne devez pas en redescendre pour retracer la ligne de démarcation que des préjugés de famille ou de profession avaient rendue si sensible, et que la révolution a dû effacer.

Vous ne devez pas vous reporter au berceau de vos concitoyens, ni vous rappeler le souvenir de la profession qu'ils exercent, pour fixer votre jugement : examinez et pesez leur conduite, ils se sont prononcés par leurs actions.

Vous n'imiterez pas la conduite des tyrans : leur politique consiste à tout détruire, la votre est de conserver. Ce n'est pas pour vous seuls que vous avez fondé une République, c'est pour tout Français qui veut être libre : il ne vous est permis d'en exclure que le mauvais citoyen ; mais le Français qui, après avoir sacrifié à l'ignorance et aux préjugés, a ouvert les yeux à la lumière, a expié ses égarements, a réparé ses fautes, on s'est montré votre émule dans la carrière, peut ici, comme vous, réclamer les droits de la nature et les principes de l'égalité.

Vous êtes trop éclairés sur votre situation pour ne pas savoir combien de citoyens se sont égarés dans les routes de la révolution ; ils sont venus enfin se rallier à la représentation nationale. Voudriez-vous les rejeter de votre sein ? Quels frères, quels amis fidèles vous perdriez ! N'est-ce pas le même sang qui circule dans les veines de cette généreuse et vaillante jeunesse qui attend de vous la liberté de ses parents, comme le plus digne prix de ses travaux et de ses victoires ?

Ces jeunes guerriers qui meurent dans les combats, se flattent de transmettre à leurs pères et mères la liberté qu'ils ont si bien défendue ; c'est leur dernier vœu. C'est à vous, représentans du peuple, à le remplir.

C'est de la France active et laborieuse qu'il faut vous entretenir.

Les sciences et les arts ont été persécutés ; les savans et les artistes ont été opprimés ; on voulait rendre la France barbare pour l'asservir plus sûrement. Cependant les arts et les sciences ont fait nos succès ; c'est par eux que le Français instruit recueille sous ses pieds les éléments dont il compose la foudre qui écrase les tyrans.

C'est par eux que l'art de Montgolfier perfectionné, transporte dans les airs vos généraux, vos ingénieurs, leur découvre les manœuvres de Cobourg, et décide le succès de la bataille de Fleurus.

C'est par eux que les métaux se préparent et s'épurent. Que de nouvelles richesses, de nouveaux moyens de guerre, de nouvelles sources de prospérité pour la paix sortent du sein de la terre !

C'est par eux que les cuirs se tannent, et se mettent en œuvre dans huit jours.

C'est aux arts et aux sciences dans l'oppression que nous devons ces étonnantes et utiles merveilles. S'ils ont fait ces rapides progrès, malgré les fureurs de Robespierre, qui n'osa jamais envisager ni un

savant

avant ni un homme utile, que ne feront-ils pas lorsqu'ils partageront les avantages de la liberté et de l'égalité ? Ils ont proclamé, les premiers, les droits de l'homme ; faut-il qu'ils ne puissent pas les invoquer ? Vous ne serez véritablement heureux, vous ne jouirez de tout le bonheur auquel vous avez le droit d'aspirer, que lorsque vous aurez rétabli la confiance publique, employé tous les talens, toutes les lumières, que le savant et l'artisan se traiteront en frères et en amis, et jouiront des mêmes droits et de la même liberté.

L'agriculture a fait des progrès et d'incroyables efforts ; mais elle réclame aujourd'hui des secours pressans. Encouragez le propriétaire et le cultivateur. De combien de maux l'agriculture n'a-t-elle pas été affligée ? Combien d'hommes utiles les émissaires de Robespierre ne lui ont-ils pas enlevés ? Nous avons craint long-tems que les terres ne fussent pas cultivées, que les herbages ne fussent pas couverts de bestiaux, tandis que l'on retenait dans les maisons d'arrêt les propriétaires ou les fermiers des terres et des herbages. Vous avez servi l'agriculture, en rendant à leurs travaux les membres des Comités de surveillance des communes des campagnes ; il faut maintenant y rappeler l'amour du travail, exciter l'ardeur de vos concitoyens. On se plaint de manquer de bras ; mais on se dissimule qu'un grand nombre de citoyens distraits, occupés ailleurs, ont moins d'activité, et sont moins assidus que les circonstances ne l'exigent. Rappelez la sécurité ; éteignez les flambeaux de la haine et de la discorde ; faisons oublier à nos concitoyens les malheurs inséparables d'une grande révolution ; disons leur que le passé n'est plus à nous, qu'il appartient à la postérité ; disons leur qu'ils ont combattu, qu'ils ont souffert pour la liberté, l'égalité ; prouvons-leur enfin, et qu'ils sentent qu'ils sont libres, qu'ils sont égaux.

Que vos lois, que vos institutions appellent l'homme au travail ; que tout homme utile et laborieux soit assuré de la liberté et de son indépendance ; que le travail soit honoré ; que l'oisiveté soit flétrie.

Tous les arts, toutes les professions appellent votre attention et vous demandent des encouragemens : leurs productions ont surpassé ce que l'on pouvait faire, on ne s'est pas assez long-tems soutenu. Les travaux languissent, les besoins augmentent ; la consommation est excessive. Cependant un grand nombre de cultivateurs ne font pas battre leurs grains, ne font pas rouir leurs lins, ne font pas teiller leurs chanvres. Ils conservent leurs laines : la filature est négligée. Rappelez l'activité dans les campagnes, dans les ateliers, dans les fabriques et dans les manufactures.

Le commerce de France offre aujourd'hui des ruines et des débris. On avait aussi conspiré contre le commerce : Robespierre voulait l'anéantir. Un génie destructeur planait sur la France, et frappait en même tems l'agriculture et le commerce. Il faisait détruire les fabriques de soie, et forçait d'abandonner la culture du mûrier, l'une des principales ressources des départemens méridionaux ; il faisait transporter les huiles en pays étrangers pour détruire vos savonneries.

Que pouvons-nous attendre, que pouvons-nous espérer de ces bouleversemens ? Les nations étrangères vous envoient leurs productions ; elles vous demandent les vôtres en retour ; mais vous les consommez. Ouvrez-vous des métaux ? Quelles mines assez fécondes pourraient suffire

suffire à vos besoins ? Vos ressources seront bientôt épuisées : c'est à l'industrie nationale à vous acquitter envers l'étranger ; c'est aux chefs des fabriques et des manufactures à conduire, à diriger les travaux, à faire exécuter les ouvrages et les dessins qui conviennent aux peuples et aux nations qui commercent avec vous ; c'est aux négocians à rassembler, à distribuer et disperser les productions du sol et de l'industrie dans les diverses parties du Monde, et à en tirer et faire arriver dans vos ports les productions qui vous sont nécessaires.

Préservez la France du malheur d'être tributaire des autres nations en payant leurs productions, en métaux ; elle ne le serait pas même long-tems. Rendez au commerce ce que l'erreur et l'ignorance lui ont enlevé.

Que faut-il aux Français pour réparer tant de désastres ? un regard de leurs concitoyens et la liberté. Apprenez aux Français à distinguer leurs amis de leurs ennemis ; tous les citoyens se sont prononcés ; on peut les connaître tous : ce n'est plus le soupçon qui doit nous guider. Le mauvais citoyen est connu par ses actions ; le bon citoyen est connu par ses sacrifices, par des épreuves multipliées, par ses services, par sa vie active et laborieuse.

Prononcez solennellement que tout citoyen qui emploie ses jours utilement aux travaux de l'agriculture, aux sciences, aux arts, au commerce, qui élève ou soutient des fabriques, des manufactures, ne peut être inquiété ni traité comme suspect.

Rendez aux manufactures toutes les matières qui sont sous les scellés. Faites remettre en circulation toutes les marchandises que l'on avait expédiées pour diverses destinations, et que l'on conserve dans les dépôts en attendant une interprétation nécessaire du décret qui ordonne la confiscation de toutes les marchandises expédiées pour des communes en état de rébellion.

Portez vos regards sur Commune-Affranchie ; faites cesser la démolition des édifices et des maisons ; faites rentrer les citoyens dans leurs ateliers ; ils sont faits pour créer et non pas pour détruire.

Ce ne sont pas des réglemens que l'on vous demande, assurez la liberté de l'exportation ; il se présentera un assez grand nombre de citoyens pour rassembler la soie, la faire fabriquer, et faire expédier les étoffes en pays étranger. Les autres manufactures, la chapellerie, la fabrique des draps se releveront avec le même succès, et Lyon sortira de ses ruines.

Que Marseille se ressouvienne des moyens qui firent sa gloire et sa prospérité ; des passions exaltées lui ont fait oublier les avantages de sa situation, ses intérêts et ses besoins. Cette commune, dont le commerce était si brillant et si utile, qui s'enorgueillissait de se suffire à elle-même, d'alimenter le Midi, ne subsiste plus que par les secours que le gouvernement lui envoie. A peine peut-on y rassembler quelques négocians pour former deux agences qui recueillent les débris du commerce du Levant et des Barbaresques.

A Cette, on a regardé comme des contre-révolutionnaires des négocians qui faisaient le sacrifice de leur fortune pour exécuter un arrêté du comité de salut public, qui les chargeait de faire des exportations pour acquitter la République d'une partie de ses engagemens.

Tel est le résultat de tant de déclamations contre le commerce. On

l'a anéanti, lorsqu'il fallait réprimer ses écarts, le diriger vers l'utilité publique, punir des coupables et encourager ceux qui voulaient et pouvaient servir la patrie : tel sera toujours l'effet des proscriptions générales.

Eteignez le feu des passions qui brûlent le Midi ; que les habitans de cette contrée sachent que vous estimez leur talens, leurs connaissances, que vous les avez mis en réquisition pour concourir au salut de la patrie ; qu'ils sachent que vous voulez réunir tous les Français, faire cesser les dissensions et les discordes civiles, et le commerce renaissant saura pourvoir à vos besoins.

Bordeaux attend de vous des encouragemens ; il prépare des expéditions ; mais de grands obstacles retardent encore les mouvemens de ce port.

Tout retentit ici du bruit des malheurs qui ont affligé la commune de Nantes. Que pouvait le commerce au milieu de tant de calamités et de persécutions ? Cette citadelle de l'Ouest a soutenu un siège de plus de quinze mois, elle a combattu les rebelles et les brigands ; elle a conservé à la République une place importante, et la navigation de la Loire ; sa fidélité, ses malheurs appellent des encouragemens.

Si les infortunés Nantais se réunissent, Nantes redeviendra le plus grand magasin de l'Europe, et assurera la circulation des matieres et des denrées dans l'intérieur.

En quel état est réduite la fabrique de Sedan ? On cessa d'y tisser des étoffes de luxe aussitôt que l'on connut les besoins de l'armée : les habitans de Sedan surent en même tems tisser des étoffes pour l'habillement des troupes, défendre la place, combattre et vaincre l'ennemi.

Vous rétablirez cette fabrique. Les principaux magasins sont aujourd'hui à la disposition de la Nation ; les matieres sont sous les scellés. Vous remettrez sans doute à des mains exercées ces dépôts de matieres et de marchandises qui doivent alimenter les manufactures. Vous approuverez que les fabricans emploient plusieurs ouvriers à la fabrication des étoffes de luxe pour augmenter vos exportations ; on commandera une quantité de draps d'uniforme, proportionnée aux ressources des fabricans, et au nombre d'ouvriers qu'ils emploient. On leur permettra de destiner ce qui leur restera de ressources à la fabrication de ces draps qui ont fait la réputation et la prospérité de Sedan, et vous donneront les moyens d'échange pour le commerce extérieur.

Nous devons dire à la France que l'un des plus grands obstacles qui s'opposent au rétablissement du commerce et aux exportations, est l'excessive consommation qui se fait dans l'intérieur de toutes les productions du sol. Pour nous procurer des farines et des grains, il faut donner en échange une partie de nos vins. Le commerce de Bordeaux ne peut s'en procurer la quantité nécessaire à ses exportations, on en a livré une trop grande quantité à la consommation. C'est à vous, représentans du peuple, à donner les grandes leçons d'économie. Les peuples qui ont conquis ou conservé leur liberté, ont été remarquables par leur simplicité et leur frugalité. Les grands consommateurs sont dans une dépendance continuelle de leurs besoins : l'économie, la frugalité, le travail et l'activité sont les seuls garans de la stabilité de la République.

On ne peut trop redire aux Français que les armées de terre, la ma-
rine

rine, les arts de la guerre et tous les services enlèvent à l'agriculture et à toutes les professions plus de quinze cents mille citoyens, et que l'entretien de six millions d'hommes disséminés dans toutes les communes, coûterait moins à la République. On n'a qu'une idée confuse de toutes les pertes et des consommations que nécessitent ces immenses rassemblemens. Il faut en bien saisir l'ensemble et les détails : quelle surveillance peut y suffire ?

Ce qu'auraient fait tous ces citoyens dans leurs domiciles, dans leurs ateliers, doit se faire par les citoyens sédentaires dans l'intérieur des départemens. Les productions du travail et de l'industrie en tout genre doivent être les mêmes ; et l'activité qui nous reste, doit suppléer les bras qui nous manquent.

Les ennemis de la République, l'intérêt même, la criminelle avarice ont fomenté et entretenu des germes de division entre les citoyens des villes et ceux des campagnes, entre les cultivateurs, les artisans et les commerçans, entre les citoyens des départemens et districts, et même des communes voisines. On a voulu s'isoler de toutes parts, lorsque les frères, les amis de la liberté sont réunis et confondus dans les armées et sur les vaisseaux de la République : on a encore répété que tous les hommes sont frères ; mais chacun se rencontre aujourd'hui dans la famille et calcule ses ressources. Plusieurs accusent le gouvernement de n'avoir pas rempli assez promptement, et avec assez d'étendue, les promesses qu'il avait faites, d'avoir épuisé les ressources en subsistances de plusieurs départemens, de n'avoir pas observé des proportions assez exactes, d'avoir fait peser inégalement le poids des réquisitions sur les départemens et les districts. Que ne peuvent-ils jeter les yeux sur ces tableaux, ces déclarations, ces adresses de leurs concitoyens des autres districts ; ils y verraient les mêmes plaintes, les mêmes réclamations, la même énergie inspirée par le sentiment des mêmes besoins.

La mer long-tems fermée ne permit pas au gouvernement de remplacer assez tôt les subsistances qu'il avait empruntées ; mais n'avait-il pas fallu faire subsister les armées, entretenir des magasins militaires, et pourvoir aux besoins des départemens privés de récoltes ou ravagés par les brigands ?

Rappelez aux Français ces sentimens de fraternité qui leur sont un devoir sacré de partager leurs subsistances avec leurs frères des armées, des départemens, de tous les états, de toutes les professions, sur quelque point de la République qu'ils soient rassemblés ou disséminés.

Les principes de l'égalité doivent avoir éteint ces jalousies, ces rivalités, ces haines qui subsistaient et que l'on entretenait entre les habitans des campagnes et des villes.

Gravons dans tous les cœurs cette maxime, dont chacun de nous doit être pénétré : *Souviens toi, Républicain, en quelque lieu que tu sois, que tu rencontres un frère, un ami.*

S'il est difficile de parler des subsistances, souvenez-vous qu'il vous est impossible de n'en pas parler.

Plusieurs départemens ont été privés de récoltes : la grêle, la pluie, les brouillards ont occasionné de grands dommages dans plusieurs districts ; le plus grand nombre des départemens est dans l'abondance.

La confiance, la considération que vous saurez conserver chez l'étranger, le fonds inaltérable de probité qui caractérise les Français, feront arriver dans vos ports ce qui pourrait vous manquer. Mais

Mais il faut dans ce moment que les grains soient battus, que la circulation la plus active rétablisse vos marchés, approvisionne les magasins nationaux ; il faut que les lins, les chaux et les laines soient préparés et mis en œuvre.

La navigation intérieure rétablie et perfectionnée ; des relais qui s'établissent de l'est à l'ouest, et du nord au midi, faciliteront les moyens de transports, devenus rares et difficiles.

Une levée de 44 mille chevaux et mulets, depuis trois ou quatre mois, en exécution de votre décret du 18 Germinal, au milieu des réquisitions particulières qui ont eu pour objet le service des armées et celui de l'intérieur, ont retardé les transports et les approvisionnements.

Français, remplissez vos destinées, servez de modèles aux Nations ! Vous avez de grands obstacles à vaincre ; en vous les faisant connaître, on vous sert comme doit l'être un peuple libre. Vous avez de grands efforts à faire ; mais ils sont loin d'épuiser vos forces et votre courage, vos ressources surpassent vos besoins.

Que vous faut-il, représentans du peuple, pour combler votre gloire et assurer le bonheur de la France ?

De l'union, de la confiance. Ne nous reprochons ni nos malheurs ni nos fautes. Avons-nous toujours été, avons-nous pu être ce que nous aurions voulu être en effet ? Nous avons tous été lancés dans la même carrière : les uns ont combattu avec courage, avec réflexion ; les autres se sont précipités, dans leur bouillante ardeur, contre tous les obstacles qu'ils voulaient détruire et renverser. Chacun de nous a contribué à fonder et à affermir la République, à conserver les amis, à détruire les ennemis de la liberté et de l'égalité. Qui voudra nous interroger et nous demander compte de ces mouvemens qu'il est impossible de prévoir et de diriger ? La révolution est faite ; elle est l'ouvrage de tous. Quels généraux, quels soldats n'ont jamais fait dans la guerre que ce qu'il fallait faire, et ont su s'arrêter où la raison froide et tranquille aurait désiré qu'ils s'arrêtassent ? N'étions-nous pas en état de guerre contre les plus nombreux et les plus redoutables de nos ennemis ? Quelques revers n'ont-ils pas irrité votre courage, enflammé la colère ? Que vous est-il arrivé, qui n'arrive à tous les hommes jetés à une distance infinie du cours ordinaire de la vie.

Ne fallait-il pas que les uns fissent aimer les charmes de l'égalité, que les autres portassent la terreur et l'effroi au milieu de nos ennemis ? La révolution a coûté des victimes ; des fortunes ont été renversées, Iriez-vous autoriser des recherches sur tous les événemens particuliers ?

Lorsqu'un édifice est achevé, l'architecte, en brisant ses instrumens, ne détruit pas ses collaborateurs. Le navigateur surpris par la tempête, s'abandonne à son courage, à ses lumières, que le danger rend plus vives et plus fécondes en ressources, pour sauver le vaisseau qui lui est confié. Lorsqu'il est arrivé sans naufrage au port, on ne lui demande pas compte de ses manœuvres ; on n'examine pas s'il a suivi ses instructions. Quand il faut lancer si fréquemment la foudre, peut-on répondre d'atteindre toujours le vrai but, et que des éclats ne s'écartent pas de la direction donnée ?

La raison, le salut de la patrie ne vous permettent pas de jeter les yeux

yeux sur des ruines que vous avez franchies. N'envisagez que ce qui vous reste à faire ; que la patrie seule occupe votre pensée.

Nous devons ajouter au tableau que nous venons de vous présenter de la situation et de la disposition des esprits, le développement de quelques causes secrètes et particulières qui peuvent avoir eu une grande influence sur les derniers mouvemens, qui les ont peut-être occasionnés, et qu'il est nécessaire de faire connaître à tous les Français.

Tandis que la révolution agitait si fortement nos ames, que de grandes passions, un courage invincible, les qualités morales de l'homme de la nature, les vertus civiques nous élevaient au-dessus de nous-mêmes, le vice faisait aussi ses progrès ; il se communiquait moins, mais il avait aussi son énergie dans les ames corrompues.

On a vu des hommes qui n'ont embrassé la révolution que sous les rapports des forfaits qu'ils pourraient commettre, et des avantages personnels qu'ils s'en promettaient. Ils ne désiraient pas l'égalité des droits ; ils n'aspiraient qu'au déplacement des fortunes ; ils se proposaient de consommer ou d'accumuler de grandes richesses. Quelques uns ont été à portée d'exécuter leurs desseins, et la révolution a eu ses taches.

Lorsque les derniers conspirateurs ont été punis, ces monstres épars ont tenté de se rallier. Bourrelés de craintes et de remords, ils auraient voulu appeler toute la France à renverser le gouvernement ; ils n'entrevoyaient leur sûreté que dans le désordre, la confusion et l'absence de tout gouvernement. Ils se sont efforcés de séduire et d'égarer leurs concitoyens, des fonctionnaires publics, des sociétés populaires. Ils ne pouvaient se rassurer, s'ils ne parvenaient à persuader que leurs dangers étaient ceux de la France.

Ils avaient usurpé le titre et la réputation de patriotes. Ils ont dit : Nous sommes découverts ; nous allons être persécutés : l'on va nous demander compte de tant de dépôts usurpés, arrachés ou confiés à notre bonne foi ; l'on va nous demander si nous avons été les partisans de la révolution pour nous-mêmes ou pour la patrie. Portons l'alarme dans le sein des patriotes ; répétons que nos dangers sont les leurs, que le même sort nous attend, que nous serons tous sacrifiés à l'aristocratie, que nous devons tous périr ou nous sauver ensemble.

Ainsi ils sont parvenus à égarer quelques fonctionnaires publics, quelques membres de la société populaire qui ont craint de vous voir confondre dans votre sévérité et votre justice, les fautes, les erreurs, les abus même du pouvoir et les actes arbitraires, avec les crimes de la lâcheté et de l'avarice.

Nous devons vous dire qu'il ne se serait vraisemblablement manifesté ni inquiétude ni agitation dans les esprits, si de grands coupables ne les avaient pas conçues et communiquées.

Vous tirerez encore un grand parti de cette situation. Continuez d'éclairer la Nation, de rassurer les patriotes que leur zèle et leurs passions auraient pu égarer.

Des erreurs, des fautes, des abus de pouvoir, des actes arbitraires ne sont-ils pas des maux inséparables d'une grande révolution ? Mais s'il est des crimes, s'il est des forfaits qui exigent une prompte expiation, vous n'imposerez pas silence aux tribunaux. La justice nationale a ses droits, il ne nous est pas permis d'y porter atteinte.

Les citoyens que l'on a vus partager les alarmes des coupables ne vont-ils pas se séparer d'eux ? N'abandonneront-ils pas la cause de ces criminels imposteurs ? La France verra bientôt le crime et l'imposture isolés, mendiant un appui et ne le trouvant pas.

Pour fixer désormais l'opinion publique, affermir la confiance, rétablir la sécurité, que la France apprenne aujourd'hui que ses représentans, resserrant et rapprochant tous les ressorts du gouvernement, dirigeront seuls les mouvemens révolutionnaires.

La révolution a fait des infortunés ; mais elle ne les abandonne pas au désespoir : elle leur offre de puissans motifs de consolation. Il n'y a plus de situation désespérée dans une République de freres, où les distinctions sont abolies, où l'orgueil des richesses est foulé aux pieds, où le citoyen utile et laborieux est tout, où l'homme inutile n'est rien.

L'égalité, en rapprochant les hommes de la nature, leur a donné plus de moyens d'effuyer leurs larmes, de réparer leurs malheurs. La patrie n'abandonnera aucun de ses enfans ; elle leur fera oublier leurs maux et leurs pertes : elle les fera rentrer et les conduira dans la route du bonheur.

Français qui vous plaignez, relisez les pages immortelles de notre histoire, parcourez tous les événemens qui ont signalé le courage et éternisé la gloire de la Nation.

Habitans du Nord, de quels sentimens n'êtes-vous pas pénétrés en arrêtant vos regards sur Lille ? Quelle impression ne fait pas sur vous le souvenir de ce mémorable siège, pendant lequel les Lillois ont signalé la grandeur du courage, la constance et le véritable héroïsme des Français, tandis que les citoyens de Thionville donnaient le même exemple au milieu des mêmes dangers ? Voyez cette armée de héros qui se précipite sous le feu des batteries, emporte des redoutes, et gagne la sanglante bataille de Jemmappes ; voyez-la attaquer l'ennemi devant Bruxelles, et faire la première conquête de la Belgique.

Une nouvelle scene s'ouvre ! les Français défendent leurs frontieres attaquées ; l'Anglais est battu sous Dunkerque, et l'Autriche devant Maubeuge. L'armée s'avance dans la West-Flandre ; ce pays, hérissé de citadelles, est couvert et protégé par toutes les forces des puissances coalisées : toutes les places tombent au pouvoir des Français, et les capitulations d'Ostende et de Nieuport enlèvent à l'Anglais ses communications dans la Belgique.

Voyez avec quel courage les défenseurs de la patrie préparent devant Charleroi les succès qu'ils doivent avoir le lendemain dans les plaines de Fleurus.

Un monarque orgueilleux fit publier par toutes les trompettes de la renommée la prise de Namur : une nouvelle tactique, que ne s'approprieront jamais les autres Nations, et que le despotisme n'introduira pas dans ses armées, remet Namur au pouvoir des Français. Ils poursuivent les Autrichiens, ils les forcent à la retraite ; ils entrent dans Liege, où ils font la plus glorieuse et la plus utile des conquêtes ; ils brisent le sceptre d'un prêtre et les fers dont ce despote chargeait ses freres.

Le Liégeois industrieux fuit cette terre d'esclavage, vient jouir de la liberté

liberté, et élever dans le territoire de la République de nouvelles manufactures d'armes, pour achever la destruction des tyrans.

Habitans de nos contrées orientales, quels transports n'avez-vous pas éprouvés, lorsque vous avez été spectateurs de ces campemens, de ces marches, de ces combats, de ces victoires qui ouvrirent à vos freres les portes de Spire, de Worms, de Mayence? Contemplez les Français soutenant dans Mayence un siege long et meurtrier, et le plus célèbre de cette guerre; comparez la courageuse résistance des Français renfermés dans cette place, et ne pouvant attendre aucun secours, avec cette tactique si vantée de vos ennemis, qui abandonnent successivement leurs places, et se replient loin de ceux qu'ils étaient venus défendre.

Tous les bords du Rhin retentissent des victoires de vos armées.

Landau n'attend pas en vain le secours de ses défenseurs.

Les armées de la Moselle et du Rhin se réunissent, et, supérieures par leurs marches et leurs mouvemens, comme par leur courage, elles mettent en fuite les Prussiens et les Autrichiens, rétablissent les communications avec Landau, et parcourent une partie du Palatinat.

Habitans du midi, vous savez si les fruits de la victoire ont été utiles à la France. La conquête de la Savoie a donné à la République le département du Mont-Blanc, réuni par le vœu du peuple librement émis. Le Mont-Cenis assure aujourd'hui votre conquête et la liberté de vos freres.

Nice et Villefranche vous assurent des dépôts, des magasins, dont nous ne pouvons nous passer. Plus les besoins se sont fait sentir, plus vous avez su mettre de prix à ces conquêtes, et surtout à l'union et à l'attachement de ces nouveaux Français.

La prise de Saorgio garantit à la République la réunion des Alpes maritimes. Gravella a vu fuir les Croates et les Autrichiens devant les Français, chargés de préserver les contrées libres de l'Italie du joug de la domination Autrichienne.

Collioure et Port-Vendre n'avaient été occupés momentanément par l'Espagnol, que pour donner un nouvel éclat aux armes de la République, et donner à l'Europe le spectacle des meilleures troupes de l'Espagne forcées de renoncer aux honneurs de la guerre, et de subir, en mettant bas les armes, la loi du vainqueur.

Les vallées de Bastan et de Lerain ont pourvu pendant plusieurs mois aux besoins de l'armée. Fontabarie et Saint-Sébastien vous donnent des ports et assurent la navigation du golfe.

L'Espagne a perdu sans retour ses célèbres fonderies, ses manufactures d'armes, qui auraient été un objet éternel de jalousie, si on les avait conservées.

Telle est aujourd'hui la situation de la France; peut-elle être plus grande, plus forte et plus imposante?

Vos succès aux Pyrénées n'ont-ils pas répondu à vos espérances, quoique vous attendiez encore la reddition de Bellegarde?

N'avez-vous pas assez fait pour votre gloire et votre sûreté; et pour affaiblir vos ennemis en Italie et aux Alpes?

Le Rhin ne garantit-il pas le territoire de la République? Le Palatinat vous est ouvert, Trêves est en vos mains.

Quel plan de campagne fut mieux conçu et mieux exécuté, que celui qui

qui vous à rendu Valenciennes, rétabli toute la frontière du Nord, et vous a rendus maîtres de la Belgique ?

Quel Français résuserait de s'associer à votre gloire et de partager vos destinées ?

Si quelques citoyens avaient conçu des vues ambitieuses, ou s'ils avaient eu la pensée de troubler la tranquillité publique, oseraient-ils faire éclater leurs desseins ? La nation s'occupera-t-elle des craintes, des terreurs, des vaines alarmes que l'on voudrait répandre, lorsque sa sûreté et sa gloire exigent que tous les intérêts particuliers se confondent dans l'intérêt général ? Ne saura-t-elle pas reprimer et contenir par sa puissance ceux qui s'efforceraient de faire naître de nouveaux troubles dans l'intérieur ?

Nation, sois attentive à tes destinées, qui s'accomplissent par tant de prodiges et de merveilles : du courage, de la force et de l'intelligence ! Ce n'est point l'ouvrage de quelques citoyens, c'est l'ouvrage du peuple entier : il voudra le maintenir ; il couvrira de l'éclat de sa gloire, ou il frappera de sa puissance tout citoyen qui voudra appeler sur lui l'attention qui n'est due qu'aux événemens généraux.

Souvenez-vous, sociétés populaires, de ce que vous sîtes de grand, de sublime, lorsque vous éclairâtes les Français sur leurs droits, lorsque vous enflammâtes leur courage, et que vous les préparâtes à combattre le despotisme et la tyrannie : vous apprîtes aux hommes que, pour être libres et conserver leur liberté, ils devaient s'instruire et connaître leurs droits et leurs devoirs.

Que de lumières vous avez répandues sur la France !

Continuez de parcourir votre carrière ; elle devient plus difficile. Le peuple, plus instruit, vous demande de nouvelles lumières, de nouvelles connaissances. Apprenez-lui à conserver le dépôt de sa liberté ; prémunissez-le contre les erreurs, les séductions, l'éclat des vaines réputations ; faites-lui faire de nouveaux pas dans la carrière des connaissances humaines ; observez attentivement la marche du gouvernement ; surveillez les fonctionnaires publics ; faites naître l'amour du travail ; encouragez les hommes utiles ; que par vos soins la probité nationale s'affermisse et soit respectée.

On se demande quelle sera l'issue de la guerre de la Vendée. On a livré divers combats ; on a détruit des rebelles ; il en existe encore. Ils ne forment plus de corps d'armée ni de grands rassemblemens ; mais ils ont fatigué et harcelé les cultivateurs, ils ont troublé et même interrompu en plusieurs endroits les travaux de la récolte ; on les attaque, on les poursuit ; on a souvent manqué des occasions favorables ; les plans, les instructions n'ont point été suivis.

Le comité de salut public a concerté avec les membres qui connaissent particulièrement les départemens de l'Ouest les moyens de terminer promptement cette guerre. On a rappelé des généraux. Des représentans du peuple se sont rendus dans ces contrées ; ils sont pénétrés des grandes et importantes fonctions qu'ils vont remplir. Une discipline exacte, une conduite régulière, une activité soutenue, un ordre de marche continuel et suivi, sont les seuls moyens de détruire les rebelles, de contenir les hommes suspects et de rassurer les bons citoyens.

Des brigands, connus sous le nom de Chouans, ont infesté la rive droite de la Loire et les routes de la ci-devant Bretagne. Plusieurs courriers

Courriers, plusieurs voyageurs ont été assassinés ; quelques citoyens, chargés de faire exécuter des réquisitions, ont péri par la main de ces brigands.

Les représentans du peuple envoyés dans ces départemens, en sont instruits ; leurs surveillance, les mouvemens fréquens de troupes, rendront les communications sûres, et préserveront ces départemens des malheurs qui ont assailli la Vendée.

L'exemple de courage, de probité, d'union, que vous donnerez ici, doit aussi avoir la principale influence sur les départemens de l'Ouest. On oubliera le faste, le luxe et le crime de quelques généraux ; l'armée répondra à votre attente, et le peuple ne reconnaîtra dans les soldats de la liberté que des vengeurs. Le calme que vous établirez ici, les grands principes que vous consacrerez, et dont les représentans et les généraux se montreront pénétrés, feront cesser ces troubles affreux qui désolent une si belle contrée que vous devez reconquérir à la liberté. C'est par les lumières, par la force des principes, par la raison, par une armée terrible aux rebelles, protectrice des bons citoyens, que vous acheverez cette conquête.

Vous ne voulez négliger aucuns moyens d'éclairer le peuple, de l'attacher à la révolution. Il en est un puissant que l'on a trop négligé : dissipez les ténèbres de l'ignorance, répandez les lumières et l'instruction ; mettez entre les mains de vos concitoyens ces ouvrages si désirés dans lesquels ils apprendront leurs droits et leurs devoirs. Pourquoi le temple des sciences et des arts est-il encore fermé ? Les moyens d'instruction ne doivent-ils pas être à portée de tout citoyen, comme les moyens de travail ? Dans le Valais, tout habitant fait cultiver son champ, les arts et les sciences ; toute maison renferme une collection des meilleurs livres, des outils les plus ingénieux des différens arts et métiers, et des instrumens d'agriculture, dont le possesseur fait faire usage.

Vous avez formé le camp des Sablons, pour faire instruire sous vos yeux de jeunes citoyens dans l'art de la guerre ; pourquoi n'ordonneriez-vous pas qu'il serait ouvert à Paris un cours d'études pour former des instituteurs. et qu'un nombre déterminé de citoyens de tous les districts, capables de remplir de pareilles fonctions, se rendrait à Paris pour y suivre ce cours. Quelque plan d'instruction que vous propose le Comité que vous avez chargé de cet ouvrage, il est permis de prévoir que l'exécution en sera difficile, si l'on ne s'occupe pas dès ce moment du soin de former des instituteurs.

Vous avez cependant des mesures provisoires à adopter. Le Peuple a besoin que vous l'entretenez souvent. Remplissez le vide de ses fêtes décadaires ; ordonnez à votre comité d'instruction publique de rédiger dans le cours de chaque décade un cahier d'instruction ; que ces cahiers soient un répertoire de vos travaux et des principaux événemens ; que l'on y trouve des conseils, des règles de conduite ; qu'ils respirent l'amour du travail, les mœurs et l'honnêteté publique ; qu'une narration pure et facile attache et intéresse.

Si un pareil ouvrage est bien exécuté, si vous en ordonnez la lecture dans le lieu des séances de l'assemblée générale de chaque commune, le décadi, les citoyens s'y rendront en foule avec leurs femmes et leurs enfans. Quel que soit le plan que l'on adopte à l'avenir sur les fêtes
décadaires

décadaires, vous devez regarder comme un devoir indispensable de remplir vous-mêmes ces fêtes, de les animer, d'y répandre de l'intérêt. Vous ne pouvez le faire par la pompe d'un frivole spectacle, faites-le par l'instruction.

On vous parlait dernièrement de la liberté de la presse, on vous demandait une garantie. Vous avez rappelé les dispositions de la Déclaration des Droits de l'Homme, et les Français ont juré de mieux conserver le dépôt qui leur est confié.

Vous concitoyens vous demandent aujourd'hui une garantie de la liberté individuelle. Répondez-leur que tous les citoyens étant égaux, la loi doit être égale pour tous.

Lorsque vous fûtes informés que des laboureurs se consumaient dans l'ennui et l'oïveté des maisons d'arrêt, vous ordonnâtes, avant la récolte, qu'ils fussent mis en liberté. Vos comités vous annoncent qu'il y a encore dans ces maisons d'arrêt un grand nombre de citoyens appliqués aux arts, aux sciences, à l'agriculture, des chefs de manufactures, des commerçans, dont la détention est ruineuse pour eux et nuisible à la République. Vos comités ont pensé qu'il ne convenait pas moins à la justice qu'à l'intérêt national, de mettre en liberté ces citoyens, dont l'utilité ne peut être contestée, et dont les services sont nécessaires.

La liberté est le plus grand des encouragemens que vous puissiez donner aux hommes utiles ; vous ne devez plus souffrir que l'on vous prive de leurs lumières, de leurs veilles et de leurs travaux. La reconnaissance leur prescrira de se dévouer au service de la patrie. Votre comité de sûreté générale, formant un grand jury, saura remplir le vœu de la nation, et en rejetant les réclamations des hommes inutiles ou dangereux, renvoyer dans le sein de leurs familles des citoyens qui ne feront usage de leur liberté que pour concourir à la prospérité générale.

Des circonstances vous avaient obligés d'accorder aux municipalités un pouvoir illimité sur la délivrance ou le refus des certificats de civisme. Ces dispositions furent alors nécessaires ; maintenant il convient d'ajouter aux lois des dispositions qui en conserveront tous les avantages et en feront disparaître les inconvéniens. Il ne convient plus aux circonstances actuelles de laisser aux municipalités la faculté de refuser des certificats de civisme, sans en exprimer les causes. Les comités vous proposent de décréter que les municipalités exprimeront les motifs de leur refus, lorsqu'elles croiront devoir refuser les certificats de civisme qui leur seront demandés. Ils ont pensé qu'il devait être permis de soumettre à la décision des directoires de district l'examen des motifs de refus. Ces dispositions ont paru nécessaires pour faire cesser des abus et de graves inconvéniens. On fait qu'elles sont les suites du refus d'un certificat de civisme ; des fonctionnaires publics qui rejettent en quelque sorte du sein de la société ceux qui éprouvent leurs refus, ne doivent pas en laisser ignorer les motifs.

Le besoins pressans et multipliés du commerce ont encore déterminé vos comités à vous soumettre plusieurs propositions dont ils demandent le renvoi à vos comités des finances et de commerce.

Les mesures que vos comités vous proposent leur ont paru celles que les circonstances devaient faire adopter. Rendre la liberté à tous les hommes utiles, imprimer le sceau de l'humiliation sur l'oïveté, rappeler

ler les institutions à leur origine, les pouvoirs à leur centre, honorer le travail, encourager le commerce, repandre des lumières, établir de fréquentes communications entre le peuple et les représentans, poser les bases de l'instruction publique, leur ont paru les seuls moyens qu'ils dussent vous proposer pour remplir vos vœux, soutenir l'éclat de la nation Française, et assurer sa gloire et sa prospérité.

Voici les projets de décret que je suis chargé de vous présenter :

La Convention nationale, après avoir entendu le rapport de son comité de salut public, de législation et de sûreté générale, réunis, charge son comité de sûreté générale et les représentans du peuple dans les départemens, de s'occuper, sans délai, de l'examen des réclamations des pères et mères des défenseurs de la patrie, de tous les citoyens agriculteurs, artistes et commerçans mis en état d'arrestation.

La Convention nationale, après avoir entendu le rapport de ses comités de salut public, de sûreté générale et de législation, décrète :

Art. I. Les municipalités et comités des sections qui refuseront des certificats de civisme, seront tenus d'exprimer les motifs de leur refus.

II. Les citoyens auxquels les municipalités auront refusé des certificats de civisme, pourront s'adresser au directoire de leur district, qui, après avoir vérifié les motifs de refus, accordera ou refusera, s'il y a lieu, le certificat de civisme.

La Convention nationale, après avoir entendu le rapport de ses comités de sûreté générale, de salut public, et d'instruction publique, décrète :

Art. I. Le comité d'instruction publique est chargé de rédiger, dans le cours de chaque décade, un cahier d'instruction, dont l'objet sera de ranimer l'amour du travail, d'affermir les citoyens dans les principes de la morale, de l'attachement à leurs devoirs, de leur rappeler les grands événemens de la révolution, et de leur présenter les avantages des sciences utiles et des arts.

II. Ces cahiers seront envoyés dans toutes les communes, pour être lus chaque jour de décadi, dans le lieu des séances de l'assemblée générale, où les pères et mères et leurs enfans seront convoqués et invités à se trouver.

III. La lecture sera suivie du chant des hymnes à la liberté. On exercera les enfans à célébrer, par leurs chants, les vertus civiles et les actions guerrières des héros de la patrie.

La Convention nationale, après avoir entendu le rapport de ses comités de salut public, de sûreté générale et de législation, charge ses comités de commerce et des finances de lui faire, sous trois jours, un rapport sur les pétitions et mémoires des marchands, tenus de verser dans les caisses de district et de la trésorerie nationale, les sommes dont ils sont débiteurs envers les étrangers des Nations avec lesquelles la République est en guerre.

La Convention nationale, après avoir entendu le rapport de ses comités de salut public, de sûreté générale et de législation, charge ses comités de commerce et des finances de lui faire, sous trois jours, un rapport sur les avantages ou les désavantages qui peuvent résulter de la

la liberté indéfinie de l'exportation des marchandises de luxe, sous seule obligation d'en faire rentrer les valeurs en France, en effets, en matieres ou marchandises de quelque espece et de quelque nature que ce soit.

Sur les avantages et les désavantages de l'exportation du superflu des denrées de premiere nécessité, sous la condition de faire supporter à la République la perte du change ou de compter de clerc à maitre avec les expéditionnaires, lorsqu'ils verseront à la trésorerie nationale leurs effets et valeurs sur l'étranger, et de leur rembourser le montant de leurs effets sur le pied de leurs mises et de leurs avances.

La Convention nationale, voulant accélérer l'époque où elle pourra faire répandre dans toute la République l'instruction d'une maniere uniforme, charge son comité d'instruction publique de lui présenter, dans deux décades, un projet d'écoles normales, où seront appelés de tous les districts tous les citoyens déjà instruits, pour leur faire apprendre, sous les professeurs les plus habiles dans tous les genres de connaissances humaines, l'art d'enseigner les sciences utiles.

La Convention nationale, après avoir entendu le rapport de ses comités de salut public, de sûreté générale et de législation, charge ses comités de commerce et des finances de lui faire, dans trois jours, un rapport sur les moyens les plus avantageux de rendre à la circulation et au commerce toutes les matieres et marchandises expédiées pour Commune-Affranchie et autres Communes qui avaient été déclarées en état de rébellion, et arrêtées sur leurs routes, sur les avantages et les désavantages de la confiscation prononcée par le décret du 25 Pluviose.

Ces décrets sont adoptés à l'unanimité et au milieu des plus vifs applaudissemens.

THE UNIVERSITY OF CHICAGO
LIBRARY
1850
1851
1852
1853
1854
1855
1856
1857
1858
1859
1860
1861
1862
1863
1864
1865
1866
1867
1868
1869
1870
1871
1872
1873
1874
1875
1876
1877
1878
1879
1880
1881
1882
1883
1884
1885
1886
1887
1888
1889
1890
1891
1892
1893
1894
1895
1896
1897
1898
1899
1900
1901
1902
1903
1904
1905
1906
1907
1908
1909
1910
1911
1912
1913
1914
1915
1916
1917
1918
1919
1920
1921
1922
1923
1924
1925
1926
1927
1928
1929
1930
1931
1932
1933
1934
1935
1936
1937
1938
1939
1940
1941
1942
1943
1944
1945
1946
1947
1948
1949
1950
1951
1952
1953
1954
1955
1956
1957
1958
1959
1960
1961
1962
1963
1964
1965
1966
1967
1968
1969
1970
1971
1972
1973
1974
1975
1976
1977
1978
1979
1980
1981
1982
1983
1984
1985
1986
1987
1988
1989
1990
1991
1992
1993
1994
1995
1996
1997
1998
1999
2000
2001
2002
2003
2004
2005
2006
2007
2008
2009
2010
2011
2012
2013
2014
2015
2016
2017
2018
2019
2020
2021
2022
2023
2024
2025

no
fe
I.
II
A
Sé
D
D
Sé
D
M
P

TABLE RAISONNÉE

des matières contenues dans ce premier volume du

TABLEAU DE L'EUROPE.

CE Volume a été publié successivement en sept numéros, dont le premier a paru le 10 Août, et le dernier le 30 Octobre, 1794.

Il est composé de trois parties, ou fragmens historiques, distincts et séparés.

- I. La situation de Paris, ou aperçu des séances de la Convention nationale, depuis le 6, jusqu'au 30 Juillet. Cet aperçu est terminé par le récit historique de la fin de *Robespierre*, et de sa faction.
- II. Les Jugemens du Tribunal révolutionnaire de Paris dans le mois de Juillet et d'Août.
- III. Sept Tableaux politiques de l'Europe. (Les 4, 5, et 6eme renferment les débats de la Convention, pendant le mois d'Août.

AVANT-PROPOS.

page iii à viii.

SITUATION DE PARIS.

Séance du 6 Juillet. Rapport du comité d'instruction publique, et nomination d'un jury de 14 hommes de lettres pour examiner les livres élémentaires, remis au concours, pour l'éducation publique p. 2	
Don fait par Paul Nairac, négociant de Bordeaux, de 6000 livres, pour les marins blessés dans le combat du 1er Juin	5
Décret pour la confiscation des fonds ou effets appartenans aux habitans des pays en guerre avec la République	5
Séance du 7 Juillet. Adresses de félicitations	6
Don de 1000 livres, fait par un inconnu de St. Malo, pour indemniser les incendiés de Granville	8
Mort de Pétion et Buzot, près Castillon sur Dordogne	9
Pétition d'un negre, suppléant de la députation de St. Domingue, pour être admis dans la Convention	9
	Séances

Séance du 8 Juillet. <i>Offrande à l'assemblée d'un tableau allégorique, et d'un panier de fleurs</i>	11
Séance du 9 Juillet. <i>Prise de Gand, et d'Oudenarde</i>	12
<i>Défaite des Prussiens, le 2 Juillet, par le général Michaud</i>	13
<i>Défaite des Espagnols, par les généraux Dugommier, Charles, et Augereau</i>	14
<i>Confiscation des propriétés des négocians étrangers, sociétaires des négocians Français. Décret à ce sujet</i>	15
<i>Libération des moissonneurs et laboureurs détenus comme suspects</i>	16
Séance du 10 Juillet. <i>Découverte d'un trésor de 200 mille livres enfoui par le feu baron d'Allenby, guillotiné</i>	ib.
Séance du 11 Juillet. <i>Rapport sur la manière d'extraire de l'huile des pavots et de la saine</i>	17
<i>Manufacture d'armes établie par Lakanal à Bergerac</i>	18
Séance du 12 Juillet. <i>Prise de Bruxelles, et contributions imposées à Mons</i>	20
<i>Désastre des émigrés de la Châtre, faisant partie de la garnison de Nieuport</i>	21
<i>Découverte de faux assignats en Brabant</i>	23
<i>Découverte d'une jeune fille, servant comme volontaire à l'armée de la Moselle</i>	26
<i>Rapport et décret pour continuer les actions civiles des créanciers, contre les biens de leurs débiteurs au service de la République</i>	27
Séance du 13 Juillet. <i>Députation et adresse des Jacobins sur la journée du 14 Juillet</i>	31
Séance du 14 Juillet. <i>Harangues de diverses députations sur la journée du 14</i>	33
<i>Rapport de Barrere sur la nouvelle organisation des fabriques de poudre et salpêtre</i>	38
Séance du 15 Juillet. <i>Rapport de Cambacérès sur la classification des lois.</i>	50
Séance du 16 Juillet. <i>Rapport de Barrere sur le danger des banquets civiques</i>	51
Séances du 17 au 25 Juillet. <i>Prise de Trippstadt et Kaiserlautern sur les Prussiens ; de Spire, Newstadt, et Kirweiler sur les Autrichiens. Prise de Malines, Louvain, Tirlemont, Namur, Anvers, et Nieuport. Réprise de Landrecies</i>	58

RECIT HISTORIQUE de la Fin de ROBESPIERRE et de sa Faction.

AVIS PRELIMINAIRE

Rélation en forme de Proclamation, dressée par Roux député de la Haute Marne, sur la conspiration des triumvirs Robespierre,
S. Just,

<i>S. Just, et Couthon, et les événemens des 8, 9, et 10 Thermidor</i>	65
<i>Caractere de Robespierre, extrait d'un discours prononcé le 3 Août aux Jacobins par Dubois de Crancé.</i>	71
<i>Rapport de Barrere, à la séance du 23 Juillet, pour annoncer l'agitation qui regne dans Paris, et faire venir à Paris tous les fonctionnaires publics suspendus par les représentans du peuple dans les départemens</i>	73
<i>Autre rapport de Barrere, sur les mouvemens qui se préparent. Eloge de Robespierre. Parallele des années 1793 et 1794. Eloges du comité de salut public, &c.</i>	76
<i>Séance du 26 Juillet. Discours de Robespierre pour dénoncer les comités. Débats sur l'impression de son discours. Accusation de la tyrannie de Robespierre par Cambon. Sortie de Billaud-Varennes, Panis, et Vadier, contre Robespierre. Indécision de Barrere</i>	86
<i>Séance du 27 Juillet, devenue permanente. Discours de S. Just, dans le sens de celui prononcé la veille par Robespierre. Plainte de Tallien. Accusation de Robespierre par Billaud-Varennes, appuyée par Tallien. Accusation de Boulanger, Dumas, et Dufraisse par Billaud-Varennes. Delmas fait décréter l'arrestation d'Hanriot</i>	91
<i>Discours de Barrere, dénonciation de l'influence de Robespierre, et justification des comités.</i>	95
<i>Accusation de Robespierre par Vadier</i>	97
<i>Arrestation de Couthon, Robespierre, St. Just, et le Bas</i>	101
<i>Rapport de Collot d'Herbois</i>	102
<i>Insurrection de la Commune. Arrestation et délivrance de Merlin de Thionville</i>	104
<i>Accusation du Maire et de l'agent national</i>	106
<i>Investissement et prise du comité de sûreté par les révoltés</i>	107
<i>Nomination de Barras pour chef de la force armée, à la place d'Hanriot mis hors la loi</i>	108
<i>Rapport de Barrere sur la conspiration, proclamation et mesures de sûreté</i>	ib.
<i>Le tocsin sonne à la Commune</i>	112
<i>La Convention invite les citoyens à courir aux armes</i>	115
<i>On annonce que la commune est réduite, et qu'on amène Robespierre blessé</i>	114
<i>Le Gendre ferme la société des Jacobins, le pistolet à la main</i>	116
<i>Séance du 28 Juillet au matin. Félicitations des autorités constituées. Ordre pour que l'exécution ait lieu dans la journée</i>	118
<i>Plusieurs complices de Robespierre mis hors la loi</i>	120
<i>Prise du général Hanriot</i>	121
<i>Rapport de Barrere sur les événemens de la nuit, et proclamation au peuple Français</i>	122
<i>Séance du 29 Juillet</i>	127
<i>Rapport de Barrere sur l'ensemble de la conspiration de Robespierre</i>	ib.

PIECES SUPPLEMENTAIRES.

<i>Récit de l'attaque de la maison commune dans la nuit du 27 au 28 Juil.</i>	135
<i>Accusation du représentant Le Bon, par des députés d'Arras et de Cambrai</i>	137
<i>Régime des prisons du tems de Robespierre</i>	141
<i>Première proclamation de la Convention</i>	145
<i>Précis de la vie de Robespierre, et de ses derniers instans</i>	146
<i>Discours de Robespierre à la séance du 26 Juillet</i>	151

TRIBUNAL REVOLUTIONNAIRE.

<i>Jugemens du tribunal pendant le mois d'Août. 921 condamnés, et 139 acquittés. (1060 en tout.)</i>	1 à 45
<i>Composition du nouveau tribunal révolutionnaire, après la mort de Robespierre</i>	49
<i>Jugemens du mois d'Août. 7 condamnés, et 58 acquittés</i>	51

TABLEAU de l'EUROPE.

No. I. Evénemens politiques du mois de Juillet. <i>Position et force des armées alliées à cette époque</i>	1
<i>Révolution et massacre à Genève le 18 Août</i>	10
<i>Tableau de l'Angleterre dans la crise présente</i>	14
No. II. Suite des événemens politiques de la fin de Juillet. <i>Réflexions sur les suites de la fin de Robespierre</i>	17
<i>Proclamation du Prince de Cobourg, pour faire lever en masse les habitans des Pays entre Rhin et Moselle</i>	39
No. III. Evénemens politiques jusqu'au 10 Aout.* <i>Séance du 1er Aout. Accusation de David</i>	40
<i>Séance du 2. Accusation de Le Bon, Heron, Rossignol, Baptiste, et Haller</i>	43
<i>Prise de l'Isle de Cassand, du fort Isabelle. Prise de Fontarabie, et des retranchemens d'Irun</i>	44

* La situation de Paris, et les débats de la Convention ont commencé à cette époque à être insérés dans nos especes de revues politiques de l'Europe. La longueur du récit historique de la fin de Robespierre ayant forcé à cette transposition.

Séance

Séance du 3. <i>Justification des gendarmes du Luxembourg</i>	ib.
<i>Merlin de Thionville propose un décret en faveur des prêtres et des nobles</i>	45
Séance du 4. <i>Arrivée et arrestation des commissaires envoyés à St. Domingue, Polverel et Santonax.</i>	ib.
<i>Organisation du nouveau tribunal révolutionnaire</i>	46
<i>Discussion sur les élargissemens des prisonniers</i>	ib.
<i>Restitution de leur payement aux prêtres et religieuses</i>	48
<i>Reprise d'une partie de la Guadeloupe par les Français</i>	49
<i>Réflexions sur la situation de la Convention</i>	51
<i>Arrivée du Comte d'Artois à Rotterdam</i>	54
<i>Situation des armées alliées</i>	56
<i>Mort à Londres de M. le Comte de Mercy</i>	58
<i>Suite de la révolution de Genève</i>	ib.

No. IV. Suite des événemens politiques du mois d'Août. <i>Justification de Fouquier Tinville, accusateur public</i>	62
<i>Délivrance des prisonniers</i>	69
<i>Agitation de Paris. Rapport de Barrère, et discours de Tallien à ce sujet</i>	71
Séance du 10 Août. <i>Discussion sur la nouvelle constitution révolutionnaire. Décret pour l'impression des listes des prisonniers élargis</i>	74
Séance du 11. <i>Prise de S. Sebastien et de Tolosa en Espagne</i>	75
Séance du 12. <i>Prise de Treves</i>	76
Séance du 13. <i>Discussion sur les prisonniers élargis, réincarcération du Duc de Valentinois, et du Duc d'Aumont</i>	77
<i>Rapport des décrets d'impression des listes de prisonniers</i>	79
<i>Situation des armées alliées, danger qu'elles courent d'être obligées de passer le Rhin, et de perdre Valenciennes et Condé</i>	85
<i>Prise de 3 frégates Françaises dans la Méditerranée</i>	86
<i>L'armée Anglaise est obligée de se retirer avec perte de devant Breda</i>	88

No. V. Suite des événemens politiques du mois d'Août. Séance du 14. <i>Arrivée de 4 millions de contributions venant du Brabant et du Palatinat</i>	93
<i>Discours d'une députation des Polonais</i>	94
Séance du 15. <i>Admission et discours de James Monro, ambassadeur des Etats-Unis</i>	97
Séances des 16 et 17. <i>Prise du Quesnoy. Invention du Télégraphe</i>	98
Séance du 18. <i>Discussion sur les Comités révolutionnaires</i>	100
Séance du 19. <i>Louchet demande que l'on mette la terreur à l'ordre du jour</i>	102
<i>Nouvelles des Cbouans</i>	ib.
<i>Etat des armées alliées, et de celles de la République</i>	104
<i>Reddition de Valenciennes</i>	105
<i>Nouvelles de la Vendée et des Cbouans</i>	106
<i>Détails sur quelques circonstances de la prise de la Guadeloupe, et de sa reprise par les Français</i>	109

No. VI. Suite des événemens politiques, de la fin d'Août. Séance du 20. <i>Incendie de l'abbaye S. Germain</i>	113
	Séances

Séance du 21. <i>Etat de la France</i>	113
Séance du 22. <i>Rapport de l'attaque infructueuse de l'armée Espagnole pour ravitailler Bellegarde</i>	121
<i>Dénunciation de Polverel et Santonax par une députation de St. Domingue</i>	122
Séance du 23. <i>Admission et discours de Reybaz, envoyé de la République de Genève</i>	127
Séance du 24. <i>Pétition en faveur des Lyonnais</i>	129
<i>Réjection du projet de convoquer les assemblées primaires</i>	131
<i>Dénunciation du représentant Ricord</i>	132
Séance du 25. <i>Discussion sur une dénonciation de Maignet, et décret qui défend de dénoncer des membres absens</i>	137
Séance du 26. <i>Rapport d'Eschallieraux sur les subsistances</i>	138
<i>Discours de Fréron sur la liberté de la presse</i>	139
Séance du 27. <i>Découverte et offre à la Convention d'un feu Grégeois, par un curé protestant de Charleston</i>	149
Séance du 28. <i>Prise de l'Ecluse et de Valenciennes</i>	150
<i>Pétition de la section du Muséum, demandant les assemblées primaires, combattue par d'autres sections</i>	ib.
<i>Discours de Tallien sur la terreur</i>	150
<i>Discussion sur le projet de décret de Tallien</i>	151
Séance du 29. <i>Dénunciation de sept membres de la Convention par Lecointre de Versailles, déclarée calomnieuse</i>	161
<i>Explosion de la manufacture de poudre de la plaine de Grenelle le 31 Août.</i>	163
No. VII. <i>Tableau de l'Europe. Recapitulation des événemens politiques du mois de Septembre, et réflexions sur l'état de l'Europe à cette époque</i>	169

APPENDIX.

<i>Discours de Dubois de Crancé sur l'état de la France, prononcé le 19 Septembre</i>	i
<i>Rapport de Lindet au nom du Comité de salut public, prononcé le 20 Septembre</i>	vi & xxv.

11 FE 69

FIN.

